



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

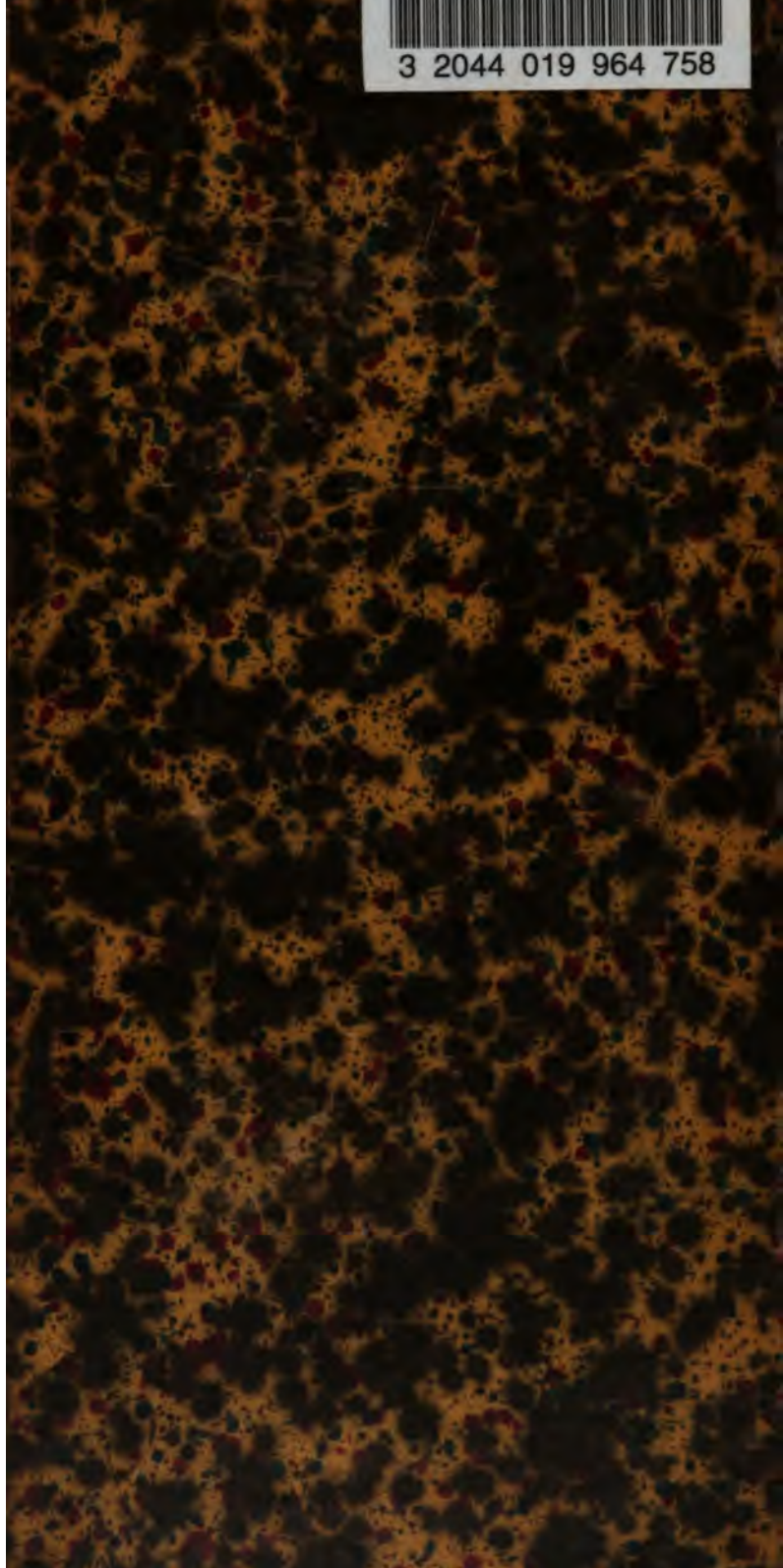
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



3 2044 019 964 758



328.12



Harvard College Library

FROM THE

MARY OSGOOD LEGACY.

"To purchase such books as shall be most
needed for the College Library, so as
best to promote the objects
of the College."

Received JUN 5 1888









REVUE DE BRETAGNE
ET DE VENDÉE.



REVUE DE BRETAGNE ET DE VENDÉE.

DIRECTEUR : **Arthur de la Borderie.**

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : **Emile Grimaud.**

ONZIÈME ANNÉE.

TOME XXI.

ANNÉE 1867. — PREMIER SEMESTRE.



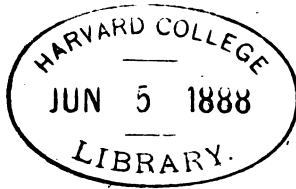
à
NANTES

BUREAUX DE RÉDACTION ET D'ABONNEMENT, PLACE DU COMMERCE, 4.

1867.

Fr 28.1.2

~~VII. 2124~~



Mary Agood fund.

LE GÉNIE DE LA BRETAGNE.*

Il semble quelque peu téméraire de venir, après tant d'autres, parler de nos Bretons d'Armorique. Mais si le pays qu'ils habitent est de jour en jour plus visité ; si les poèmes de Brizeux, les œuvres d'Émile Souvestre, et tel ou tel précis historique ont révélé au plus grand nombre des lecteurs les mœurs, les croyances légendaires et le passé de la Bretagne, les savants travaux de M. de la Villemarqué, et même sa belle et célèbre traduction du *Barzaz-Breiz*, sont loin d'être dans toutes les mains. On connaît quelques-unes des superstitions ou des coutumes de la race armoricaine plutôt qu'on n'en connaît le *génie* vraiment puissant et original.

Or, étudier le génie d'une race, c'est rechercher le caractère propre de cette race dans les manifestations multiples de son activité. C'est le rechercher dans l'histoire comme dans la légende, dans la

* Nous allons rendre compte de la nouvelle édition corrigée des *Chants populaires de la Bretagne* (la 6^e) que la librairie Didier (Paris, quai des Augustins, 35) vient de publier en un seul volume compacte, quand nous avons reçu cette étude de M. Félix Frank, où l'éloquent et judicieux conférencier de la rue Scribe a si bien caractérisé le *Génie breton* d'après les diverses publications de M. Hersart de la Villemarqué. Elle fera certainement encore plus de plaisir à nos lecteurs qu'aux auditeurs parisiens près desquels elle a eu pourtant un véritable succès. (Voir la *Revue des Cours littéraires*, novembre 1866.)

langue, dans la tradition, dans la poésie ; et quand il s'agit d'une race comme celle-ci, attachée obstinément au culte des aïeux et aux souvenirs du passé, c'est dans la poésie que ce génie éclate avec le plus de force. La poésie est l'écho de toutes ses aspirations, de toutes ses énergies, de tous ses amours et de toutes ses haines. Voilà pourquoi il importe de mettre en lumière, comme l'expression la plus complète de l'âme et de l'esprit du Breton, le génie poétique vivant et frémissant encore dans ces chants populaires transmis pieusement de bouche en bouche jusqu'à nous, recueillis et publiés sous le nom de *Barzaz-Breiz*, dont le sens littéral est : *Histoire poétique de la Bretagne*. Dans les œuvres des anciens bardes et dans les grandes légendes nationales ou religieuses du moyen âge, on peut saisir aussi la nature intime de ce petit peuple enfermé dans l'orgueil de ses traditions et de ses rêves, comme en un cercle magique. Mais c'est surtout au *Barzaz-Breiz* que je prétends demander le secret du génie breton, aux poésies naïves sorties du fond même, et comme des entrailles de la race : création spontanée d'un art qui s'ignore en arrivant parfois au sublime. Ou plutôt, supposez que je sois allé cueillir, de la lande aux prairies, bruyère, fleurs d'or, reine des prés, fougère, houblon sauvage, feuilles de chêne d'un vert sombre ; que j'en aie fait un bouquet et que je l'apporte ici, tout ruisselant de rosée. Ce bouquet vivace, le voici, avec ses franches et rustiques odeurs, et je vous dis simplement : Voulez-vous que nous le respirions ensemble ?

Ce vers d'Alfred de Musset s'applique admirablement aux fils de la Bretagne :

Ils sucent un sein dur, mère, tes nourrissons !

Mais, comme l'enfant du Tyrol, le Breton aime d'une âme passionnée sa rude patrie, et ce n'est pas en vain que Brizeux s'écrie :

« Oui, nous sommes encor les hommes d'Armorique !

.....
Le vieux sang de tes fils coule encor dans nos veines,
O terre de granit recouverte de chênes ! »

Avec ses îles, ses rochers, ses caps, ses échancrures sans

nombre ; avec les petits fleuves et les ravins qui la coupent, les montagnes qui s'y ramifient ; avec son dur sol de granit, la presque-île d'Armorique, aujourd'hui Bretagne française, termine l'Europe continentale au nord-ouest et s'avance comme un coin dans l'océan Atlantique. De longues dunes bouleversées par les vents, des bruyères sauvages, des marais inextricables, des forêts vierges, et çà et là des champs de pierres druidiques : telle était jadis la Bretagne. La main de l'homme dut lui enlever peu à peu une partie de son aspect triste et âpre. Mais la civilisation agit lentement dans ce pays que la nature avait séparé des contrées voisines par des caractères si tranchés. Aussi garde-t-il encore de nos jours, dans les régions qui portent le nom de Basse-Bretagne, dans le Finistère notamment, un cachet de rude et austère poésie. Outre les facultés qui tiennent au sang, aux origines de la race, c'est là ce qui peut nous donner la raison de certaines tendances de l'esprit breton. Il est triste, ou du moins grave et mélancolique, comme la grande mer qui l'environne : « Bois au milieu, mer alentour, » disait Brizeux de sa contrée natale. Cet esprit ressemble au granit qui se dresse de toutes parts sous forme de *menhirs* et de *dolmens* ; rien ne l'entame, s'il ne veut pas être entamé : constance dans le bien ou dans le mal, volonté de haine ou d'amour, tout est chez lui comme le roc. Dans les brumes de l'Océan, il semble puiser ce goût du surnaturel, cette croyance aux fées et aux fantômes, dont ses légendes sont peuplées. Toute la religion des druides ne s'est pas retirée de lui ; il en retient de nos jours bien des souvenirs confus : le christianisme est venu baptiser, plutôt que détruire ses vieilles superstitions.

Toutefois, ne croyez pas que le Breton ne soit accessible qu'aux sentiments d'une indépendance farouche. Ne croyez pas que la fierté allant jusqu'au dédain, le courage et l'obstination allant jusqu'au dévouement le plus sublime ou jusqu'aux plus implacables résolutions ; que la gravité dégénérant en sombre tristesse, ou les rêves étranges d'une imagination amie du merveilleux, expliquent toute la nature du Breton. L'âme de ce peuple est tendre par certains côtés, autant qu'elle est forte par d'autres ; rarement gaie, il est vrai, elle sait se montrer douce, affectueuse, pleine d'une

grâce ingénue et charmante. Elle sait, au nom de la patrie, de la famille, pleurer ou s'attendrir, dire les joies du foyer ou le mal du pays; puis, sourire et chanter le renouveau, la jeunesse, avec autant de suavité pénétrante qu'elle met ailleurs de mâle énergie. C'est que la Bretagne, si sévère au premier aspect et si hérissée, possède autre chose que des rochers et des landes incultes. Frais vallons, ravissantes prairies entre lesquelles s'enfuient vers la mer les petits fleuves bordés de saules et d'oseraies; chemins creux s'enfonçant dans les terres et dominés de chaque côté par des arbres qui les recouvrent d'un feuillage épais, des mois de printemps aux mois d'automne; cantons riants et fleuris, qui forment un contraste frappant avec la nudité des territoires d'alentour; oasis de verdure enfin, paradis oubliés dans un coin, et que l'étranger ignore, où il semble qu'on voudrait borner sa vie pour toujours, tant la paix y est délicieuse et profonde..... voilà ce qu'on trouve en Bretagne! Et comme dans le pays, il existe dans le caractère breton de soudaines éclaircies, des échappées d'une grâce indicible. Écoutez le poète de *Marie* :

« Il est dans nos cantons, ô ma chère Bretagne !
 Plus d'un terrain fangeux, plus d'une âpre montagne :
 Là, de tristes landiers comme nés au hasard,
 Où l'on voit à midi se glisser le lézard ;
 Puis un silence lourd, fatigant, monotone,
 Nul oiseau dont la voix vous charme et vous étonne,
 Mais le grillon qui court de buisson en buisson,
 Et toujours nous poursuit du bruit de sa chanson ;
 Dans nos cantons aussi, lointaines, isolées,
 Il est de claires eaux et de fraîches vallées,
 Et d'épaisses forêts, et des bosquets de buis,
 Où le gibier craintif trouve de sûrs réduits.

.....
 En Armorique enfin, de Tréguier jusqu'à Vannes,
 Il est dans nos cantons de jeunes paysannes,
 Habitantes des bois ou bien du bord des mers,
 Toutes belles; leurs dents sont blanches, leurs yeux clairs,
 Et dans leurs vêtements variés et bizarres
 Respirent je ne sais quelles grâces barbares..... »

La Bretagne *bretonnante* se divise en quatre *cantons* ou pays

correspondant aux anciens évêchés de Tréguier, de Léon, de Quimper et de Vannes, et comprenant chacun un dialecte et un genre de population bien distincts. Les dialectes de l'idiome breton sont au nombre de quatre ; aux variétés de langage s'ajoutent des variétés de mœurs et de costumes. Le pays de Tréguier, Lannion, Guingamp, etc., fait aujourd'hui partie du département des Côtes-du-Nord ; par leur bonhomie, leur insouciance et leur mine avenante, les habitants de Tréguier ont mérité le surnom d'Allemands de la Basse-Bretagne. — Dans le pays de Léon, qui forme le nord du Finistère, se trouvent Morlaix, Saint-Pol, Roscoff, Brest, ville toute moderne, vraie colonie française au fond de la Bretagne. Grand et majestueux, le Léonard, avec sa figure longue, sa parole lente, son regard calme, ses habits noirs flottants ornés d'une ceinture rouge, représente admirablement la race dans sa beauté imposante. Les femmes de Léon, d'habitude vêtues de noir et de blanc, portent le deuil bleu de ciel. Dans l'île de Batz, les femmes, malgré les travaux de la terre que leur abandonnent les hommes, tous marins, sont restées fortes et belles. Les mœurs patriarcales des îles contrastent avec la sauvagerie qui subsiste chez les populations côtières, depuis Roscoff jusqu'au pays de Cornouailles. Des vallées fertiles, des bois, une fraîche végétation, puis la mer qui mugit contre les récifs, et de prodigieux entassements de rochers : tel est ce pays de Léon dans sa poésie grandiose. — La Cornouailles comprend le surplus du Finistère. Les montagnes d'Arez la séparent du Léonnais et du pays de Tréguier ; les montagnes Noires ou Menez-Dhu s'y enfoncent et la divisent en deux régions. La Cornouailles du Nord, où l'on remarque Châteaulin, Carhaix, la presqu'île de Crozon, la baie de Douarnenez, est un pays aride, au sol dur, qui se termine par la pointe du Raz. L'aspect de ces côtes désolées se retrouve encore dans la baie d'Audierne et dans les rochers de Penmarc'h, qui bordent la Cornouailles du sud : mais si vous avancez dans l'intérieur de cette région, dans le pays de Quimper, de Plougastel, de Rosporden et de Quimperlé, alors vous rencontrez cette végétation riante, ces bois touffus, ces vallons verts et ces petits fleuves que j'ai montrés s'enfuyant doucement vers la mer : l'Odet, le Laita, le Scorf, l'Ellé, chantés par

Brizeux. Regardez l'homme des côtes, taciturne et méfiant, le montagnard qui ne se fatigue ni de parler ni d'agir, le paysan éveillé de Quimperlé et de Pontaven aux gais moulins : « en Cornouailles, dit un Breton, autant d'usages, de types et de costumes que de paroisses. » — Le canton de Vannes embrasse presque tout le Morbihan ; là, Hennebon, Lorient, Vannes, Quiberon, arrêtent le voyageur. Les femmes de ce canton ne sont pas renommées pour leur beauté, excepté celles d'Auray et des fles ; mais les hommes avec leurs figures énergiques, leur rude caractère, leurs vêtements larges et de couleurs sombres, ont de la majesté au milieu de leurs champs de pierres et de leurs bois hantés par des esprits qu'ils défendent comme au temps des druides.

En dehors de ces quatre cantons, la langue bretonne n'est guère parlée, et les mœurs celtiques ont peu de force. Dans le pays de Nantes, cependant, il faut citer quelques endroits : Pornic, Guérande, le bourg de Batz, qui sont demeurés fidèles au génie de la race ; dans Nantes même, l'antique idiome n'est pas mort. L'esprit breton peut exister ailleurs encore sans doute. Au-delà des limites de la Basse-Bretagne, les souvenirs et les monuments ne manquent pas, non plus que les hommes bien trempés. Le tombeau de François II et de Marguerite de Foix, chef-d'œuvre de Michel Columb, le *tailleur d'images*, parle assez haut dans Nantes du génie populaire. Comme Guérande, Vitré, la ville des États, possède une église au flanc de laquelle est suspendue une des rares chaires extérieures qui existent. Saint-Malo, battu par les vagues, rappelle, avec Surcouf, Duguay-Trouin et tant de braves marins, Châteaubriand et Lamennais, ces esprits nés pour la lutte. La forêt de Brocéliande, célèbre dans les romans de chevalerie, s'élevait dans l'ancien évêché de Saint-Malo. Enfin, le Mont-Saint-Michel, cet énorme rocher se dressant vers le ciel avec son audacieuse et élégante abbaye, quoique normand de par l'usage, est-il autre chose qu'un bloc de granit formidable détaché du massif armoricain ? Le Couësson, qui le sépare de la province de Bretagne, coulait jadis entre lui et la Normandie ; et de là ce dicton du pays, plein de rancune et de reproches :

« Le Couësnon, par sa folie,
A mis le *Mont* en Normandie. »

Mais c'est dans la Bretagne *bretonnante* qu'abondent les souvenirs et les monuments de toute sorte, parmi des populations dont l'originalité n'est pas vaincue, bien qu'entamée de plus en plus. Les manoirs, les tours féodales, les églises et les chapelles, semblent y évoquer tout un monde historique et légendaire : — de la tour d'Elven et du château de Josselin, dans le Morbihan, au vieux château de Budic, au-dessus de Châteaulin, et aux ruines de Carhaix en Cornouailles ; — de Saint-Gildas de Rhuys, où lutta Abailard, et de Sainte-Anne d'Auray, au chef-d'œuvre gothique du pays de Lesneven : Notre-Dame de Folgoat ; — de la croix sculptée de Plougastel, au portail de Landévennek, la première abbaye de Bretagne, au magnifique calvaire de Saint-Thégonnek et au *kreisker* de Saint-Pol de Léon, dépassant la cathédrale de plus de trois cents pieds avec sa flèche de granit ! Du fond des siècles engloutis, la légende primitive surgit et traverse toute cette contrée ; les pierres de Toull-Inguet en Cornouailles, celles du vaste champ de Carnac, au pays de Vannes, et mille autres, ont retenu les fantômes de ces âges lointains. Les îles enveloppées de brume, où les druides avaient des collèges : l'île de Sein, Ouessant, l'île de Batz ont conservé d'eux comme une empreinte mystérieuse. Et si le marin qui voit la baie des Trépassés et la pointe du Raz, se sent troublé par une sorte de crainte religieuse ; le paysan, coiffé de son grand chapeau et vêtu des braies nationales, errant parmi les bois qui vont rejoindre les restes de la forêt enchantée de Brocéliande, croit voir revenir l'ombre prophétique de Merlin.

Ainsi, dans cette diversité que j'ai seulement indiquée, l'unité du caractère breton ne se dément pas ; avec la mémoire du passé, partout il garde le même esprit général. Les pieds dans la bruyère de sa lande sauvage, tourné vers cette mer qu'il aime d'un invincible amour, il aspire avec force la brise qui lui fouette le visage, et avec cette brise vivifiante il aspire aussi, de toutes les forces de son âme, la passion indomptable de la liberté.

Que seront les chants d'un tel peuple ? On doit maintenant le pressentir : l'expression naïve, gracieuse ou véhémement, mais tou-

jours originale, d'un peuple de poètes. Quelques-uns viennent de loin, de très-loin, et dans les plus récents on ressaisit si bien l'antique nature, qu'ils paraissent, malgré les différences de sujets et d'époques, former comme un tout continu, vibrant au souffle du même génie. L'obstination bretonne explique assez comment ces poèmes ont pu se conserver intacts par la tradition orale. Les poèmes d'Homère n'ont-ils pas circulé de la sorte par toute la Grèce, longtemps avant d'être fixés par écrit ? Tous les Bretons sont nés rhapsodes.

-Le *Barzaz-Breiz* est le recueil des plus beaux chants populaires de l'Armorique, rassemblés par les soins de M. de la Villemarqué et traduits par lui en français, avec une introduction et des notes fort curieuses. Traduits ensuite en anglais, en allemand et en suédois, on peut dire qu'ils ont fait le tour de l'Europe. Les ressemblances qu'ils offrent avec certaines ballades des pays scandinaves, de l'Allemagne ou même avec certains chants de la Grèce moderne, ne pouvaient manquer d'être aperçues ; tel est, toutefois, leur caractère propre, qu'il s'accuse tout d'abord et s'empare très-vivement de l'esprit du lecteur. Des répétitions et des formes particulières, l'absence fréquente de transitions, une allure et une coupe dramatiques encore plus que lyriques, les imaginations les plus hardies imprégnées du plus vif sentiment de réalité qui fut jamais, et l'instinct poétique affectant la personnalité la plus entière, même en songe..... tout le caractère breton est là. Il éclate dans ces poésies avec la spontanéité de la nature, dont elles sont l'expression directe ; car elles tirent une partie de leur force et de leur charme de ce qu'elles sont presque toujours contemporaines des choses rapportées par elles. Le peuple, en effet, ne remonte guère tout exprès en arrière pour chanter ce qui eut lieu jadis ; il chante ce qui l'entoure et ce qui le touche, ce qui frappe sa vue ou son imagination dans le moment. Il conserve les vieux chants avec respect, avec amour : il ne connaît pas l'art de forger des vers nouveaux sur des pensers anciens. Aussi, bien souvent, les chants populaires fixent-ils par une circonstance, un détail quelconque, la saison, l'année, jusqu'au jour où fut composé le poème, en souvenir de tel ou tel fait. Le poète breton suit donc les mouvements de la vie, la

pensée jaillissante, les émotions de l'âme et le désordre qu'elles entraînent, comme ils s'échappent vivants de la réalité ! C'est ainsi qu'une fête, un deuil, une assemblée, les dispositions des assistants, et plus d'une fois leur concours, fournissent le milieu et les éléments du poème, témoin ce fragment d'un chant pris dans le *Barzaz-Breiz* :

SECOND MEUNIER.

« Ce chant a été composé la veille de la fête de la Vierge, après souper.

» Il a été composé par douze hommes dansant sur le tertre de la chapelle.

» Trois font le métier de chercher des chiffons ; sept sèment le seigle ; deux le moulent menu.

» Et voilà faite, voilà faite, ô peuple, et voilà faite, voilà faite la chanson ! »

Dans ces dernières paroles, ne sent-on pas comme un souffle d'antiquité, et ce refrain ne descend-il pas des âges primitifs ? Interrogez l'enfance des autres peuples ; elle vous répondra par des signes analogues. La poésie lyrique des Grecs n'est-elle point issue d'une sorte de danse rythmée par des paroles plus ou moins expressives et retombant en mesure ? Ces chœurs fameux, qui ont laissé leur trace dans la poésie dramatique des anciens, n'ont-ils pas eu de semblables origines ? Ces mouvements de strophes et d'antistrophes qui animaient les odes de Pindare ne retraçaient-ils pas tous ces mouvements naturels ?

Portées par des airs connus de chacun, enfant ou vieillard, les paroles des *sônes* et des *gwerz* bretons vont de foyer en foyer, de bourgade en bourgade, rendre la vie aux choses défuntées ou raviver l'âme des choses présentes. Dans leur gravité ou dans leur douceur plaintive, ces mélodies ont je ne sais quoi de simple et de primordial qui va au cœur. Comme les mélodies populaires du pays de Galles, elles font rêver aux vieux airs d'église ; seulement, l'amour y met sa note jeune et tendre, et la voix du pâtre sa note rustique, d'un charme indéfinissable. Le *gwerz* est la ballade historique ou dramatique ; il est brusque, heurté, et suit tous les élans, toutes les secousses de l'action qui franchit l'obstacle et se précipite, hale-

tante, vers le but. Le *sône* est le chant d'amour ; plus élégant , d'une forme plus légère et plus souple , avec des airs rêveurs , souvent il s'envole au printemps d'un cœur de jeune homme ou de jeune fille , comme une chanson de fauvette ou de rossignol loin de la foule. Combien de ces douces chansons meurent dans le nid où elles sont écloses ! Car, l'âme du Breton , dans sa fierté pudique , se cache aux regards indiscrets et ne soupire jamais pour l'écho. Ce n'était pas chose facile que de recueillir ces jolis *sônes* en triomphant de la défiance native du paysan breton ; il y fallut plus d'une fois l'insistance délicate d'une femme : la mère de M. de la Villemarqué l'aida beaucoup dans sa tâche de prédilection. Quant aux *gwerz* nationaux , gardés par le peuple avec une piété naïve , les révéler aux simples curieux lui répugna toujours ; il leur attribuait une vertu occulte , une sorte de pouvoir magique résidant surtout dans quelques mots , quelques noms de héros , qu'il ne comprenait pas : on raconte que , dans la guerre des chouans , il se croyait protégé par eux contre les balles des *bleus*. Le voyageur Cambry , vers la fin du siècle dernier , avait donné quelque idée des chants populaires de la Bretagne ; par MM. Alfred de Courcy et Émile Souvestre , le parfum s'en est répandu au loin : mais c'est au zèle de M. de la Villemarqué , pour la gloire de son pays , que nous devons de posséder tout un corps de poésies bretonnes. Bien qu'il faille se borner en pareille matière , souhaitons , selon le vœu du savant traducteur , adressé aux filles d'un ami défunt , M. de Penquern , que les poésies réunies par ce dernier soient livrées au public et s'ajoutent , trésor nouveau , au rare trésor du *Barzaz-Breiz* !

Le choix des extraits qu'il y aurait lieu de citer ne laisse pas d'être embarrassant : avec *Le druide et l'enfant* ou *Les séries* ; *la Prédiction de Gwenc'hlan* ; *Merlin devin* et *Merlin barde* ; *Le vin des Gaulois et la danse de l'épée* ; *La peste d'Elliant* ; *Alain le renard* , expire le dernier souffle des bardes. Nulle part ce caractère d'étrangeté fatidique n'est plus sensible que dans le dialogue entre le druide et l'enfant , qui remonte sûrement aux âges les plus reculés de la race bretonne. Par des séries de mots répétés , le jeune disciple doit apprendre en combien de rameaux se partage la science

des choses et des hommes, quelles sont les divisions du grand tout, partant du nombre un, de la *nécessité unique*, et ne dépassant pas le nombre onze : religion, métaphysique, pensées de métempycose, système terrestre ou système céleste, résumé concis et figuré qu'enserme la chaîne redoublée des refrains. Et en face de cette énigme si enfantine dans sa forme, mais qui recèle un enseignement jadis si respecté, on se sent pris d'une émotion bizarre : car de quelles profondeurs nous arrivent cette image et cette voix d'une humanité réduite en poussière ?

Voulez-vous suivre, dans quelque chant contemporain des grandes luttes héroïques, l'âme de ces hommes de fer et de granit qui réclamaient non pas œil pour œil, mais du *sang* pour des *larmes*, et, selon une expression d'une effroyable énergie, « cœur pour œil et tête pour bras » ? Voulez-vous connaître d'un seul coup la race qui s'écriait par la voix de ses poètes : « Il n'est rien tel que des os d'ennemis broyés pour faire pousser le blé ? » Race qui s'est retrouvée telle qu'aux vieux jours, malgré tant de siècles écoulés, dans les actes de la chouannerie, accomplis au nom de l'amour sacré du sol natal, avec un acharnement féroce ? Lisez la *Prédiction de Gwenc'hlan*, et ne soyez plus étonnés de ces apparitions d'un génie sombre et dur qui n'est pas tout à fait descendu, comme on pourrait le croire, dans la tombe, et qui sort de son repos avec de soudaines furies, sitôt qu'un défi dédaigneux lui est jeté. Gwenc'hlan vivait au V^e siècle ; c'était un barde armoricain, et avec d'autres zélés défenseurs des croyances druidiques, il repoussait et maudissait le christianisme. Plongé dans un cachot par un prince étranger qui le persécutait de sa haine et qui lui fit crever les yeux, il composa, dit-on, ce chant d'imprécation qui fut son chant d'agonie :

« Quand le soleil se couche, quand la mer s'enfle, je chante sur le seuil de ma porte.

» Quand j'étais jeune, je chantais ; devenu vieux, je chante encore.

» Je chante la nuit, je chante le jour, et je suis chagrin pourtant.

.....
 » Ce n'est pas que j'aie peur ; je n'ai pas peur d'être tué ;

» Ce n'est pas que j'aie peur ; assez longtemps j'ai vécu.

.....

- » Peu importe ce qui arrivera : ce qui doit être sera.
- » Il faut que tous meurent trois fois, avant de se reposer enfin. »

Ce qui le chagrine tant, c'est de n'être pas vengé ; mais il le sera bientôt. L'étranger, qu'il représente sous la figure d'un « sanglier », succombera sous les coups du Breton, du noble « cheval de mer » dont l'image brille aux yeux du barde :

« Il est aussi blanc que la neige brillante ; il porte au front des cornes d'argent.

» L'eau bouillonne sous lui, au feu du tonnerre de ses naseaux.

» Des chevaux marins l'entourent, aussi pressés que l'herbe au bord d'un étang.

» — Tiens bon ! tiens bon ! cheval de mer ; frappe-le à la tête, frappe fort, frappe !

» Les pieds nus glissent dans le sang ! Plus fort encore, frappe donc ! plus fort encore !

» Je vois le sang comme un ruisseau ! Frappe fort ! frappe donc ! plus fort encore !

» Je vois le sang lui monter au genou ! je vois le sang comme une mare.

» Plus fort encore ! frappe donc ! plus fort encore ! tu te reposeras demain. »

La fin est épouvantable :

« Comme j'étais doucement endormi dans ma froide tombe, j'entendis l'aigle appeler au milieu de la nuit.

» Il appelait ses aiglons et tous les oiseaux du ciel.

» Et il leur disait en les appelant : — Levez-vous vite sur vos deux ailes.

» Ce n'est pas de la chair pourrie de chiens ou de brebis ; c'est de la chair chrétienne qu'il nous faut !

» Vieux corbeau de mer, écoute ; dis-moi : que tiens-tu là ?

» — Je tiens la tête du chef d'armée ; je veux avoir ses deux yeux rouges.

» Je lui arrache les yeux parce qu'il a arraché les tiens.

» — Et toi, renard, dis-moi, que tiens-tu là ?

» — Je tiens son cœur, qui était aussi faux que le mien...

» — Et toi, dis-moi, crapaud, que fais-tu là, au coin de sa bouche ?

» — Moi, je me suis mis ici pour attendre son âme au passage.

» Elle demeurera en moi tant que je vivrai, en punition du crime qu'il a commis

» Contre le barde qui n'habite plus entre Roch-Allaz et Porz-Gwenn. »

Cela est barbare, mais superbe ! Cette impérieuse fierté, qui nous apparaît là sans frein, va nous saisir sous une autre forme, dans le *Tribut de Noménoë*, explosion de l'héroïsme national qui brise le joug de l'étranger, dans le *Faucon*, chant de douleur et de révolte du pauvre peuple foulé aux pieds, et dans la *Mort de Pontcalec*, où c'est la hauteur morale de l'inspiration qui l'emporte.

Jamais plus admirablement que dans le *Tribut de Noménoë* et dans le *Faucon*, l'âme vigoureuse de la race bretonne ne s'est affirmée par des cris de passion audacieux et sublimes. Qu'on en juge par quelques extraits.

« L'herbe d'or est fauchée; il a bruiné tout à coup.

» — Bataille! —

» Il bruine, disait le grand chef de famille, du sommet des montagnes d'Arez;

» Il bruine depuis trois semaines, de plus en plus, du côté du pays des Franks,

» Si' bien que je ne puis en aucune façon voir mon fils revenir vers moi.

» Bon marchand, qui cours le pays, sais-tu des nouvelles de mon fils Karo ? »

Le fils du vieux chef était allé porter à Rennes le tribut de la Bretagne. Voici la réponse du marchand :

« Quand on est allé peser l'argent, il manquait trois livres sur cent;

» Et l'intendant a dit : — Ta tête, vassal, fera le poids.

» Et, tirant son épée, il a coupé la tête de votre fils.

» Puis il l'a prise par les cheveux, et il l'a jetée dans la balance. »

Le chef de famille, désespéré, va, suivi de sa parenté, demander justice au chef suprême Noménoë. Il le rencontre s'en revenant de la chasse :

« — Bonjour ! bonjour à vous, honnêtes montagnards ; à vous d'abord, grand chef de famille ;

» Qu'y a-t-il de nouveau ? que voulez-vous de moi ?

» — Nous venons savoir de vous s'il est une justice ; s'il est un Dieu au ciel et un chef en Bretagne.

» — Il est un Dieu au ciel, je le crois, et un chef en Bretagne si je puis.

- » — Celui qui veut, celui-là peut; celui qui peut chasse le Frank,
- » Chasse le Frank, défend son pays, et le venge et le vengera!
- » Il vengera vivants et morts, et moi, et Karo, mon enfant... »

Il raconte en pleurant le meurtre infâme, et Noménoë jure de *laver la plaie du pays*.

« Noménoë a fait ce que ne fera jamais plus aucun chef :

» Il est allé payer le tribut en personne, tout prince qu'il est.

» — Ouvrez à deux battants les portes de Rennes, que je fasse mon entrée dans la ville.

» C'est Noménoë qui est ici avec des chariots pleins d'argent. »

Il ne veut rien entendre avant que le tribut soit pesé.

« Le premier sac qu'on apporta (et il était bien ficelé),

» Le premier sac qu'on apporta, on y trouva le poids,

» Le second sac qu'on apporta, on y trouva le poids de même,

» Le troisième sac que l'on pesa : — Ohé! ohé! le poids n'y est pas! »

L'intendant s'efforce de dénouer les liens du sac. Mais Noménoë :

« Attends, attends, seigneur intendant, je vais les couper avec mon épée.

» A peine il achevait ces mots, que son épée sortait du fourreau,

» Qu'elle frappait au ras des épaules la tête du Frank courbé en deux,

» Et qu'elle coupait chair et nerfs et une des chaînes de la balance de plus.

» La tête tomba dans le bassin, et le poids y fut bien aussi,

» Mais voilà la ville en rumeur : — Arrête, arrête l'assassin!

» Il fuit! il fuit! portez des torches; courons vite après lui!

» — Portez des torches, vous ferez bien; la nuit est noire et le chemin glacé,

» Mais je crains fort que vous n'usiez vos chaussures à me poursuivre;

» Vos chaussures de cuir bleu doré; quant à vos balances, vous ne les userez plus,

» Vous n'userez plus vos balances d'or en pesant les pierres des Bretons.

» — Bataille! — »

On sait que Noménoë délivra effectivement ses compatriotes de la domination des Franks en 841, sous le règne de Charles le Chauve. La légende de ce tribut, payé en pierres et en sang, est

digne de l'histoire. Ce morceau, vraiment épique, n'est-il pas d'une beauté hors ligne ? Mais n'applaudirons-nous qu'au mérite de cette poésie vaillante et irritée ? Le sentiment qu'elle exprime, ce sentiment de liberté invincible, sachons le saluer partout dès qu'il se montre, même dans sa forme sauvage, parce qu'il est juste, parce qu'il tient aux fibres les plus intimes et les plus fortes du cœur de l'homme ! C'est lui qui fait la virilité de nos âmes ! Et quand il est menacé, blessé, outragé, il pousse encore le vieux cri de Noménoë : — *Bataille!* Pour la justice méconnue, pour la liberté qui n'est pas, et jusqu'au jour où elles triompheront, bataille ! Non pas seulement bataille du fer contre le fer, mais bataille d'idées, bataille de livres, batailles de paroles, dans tous les temps et dans tous les pays, au nom de la civilisation qui n'est, dans sa pure essence, dans sa vitalité supérieure, que l'expansion même de la conscience humaine !

Le *Faucon* nous reporte au début du XI^e siècle, époque où une redoutable insurrection populaire répondit, en Bretagne, aux provocations imprudentes de la veuve du duc Geoffroi I^{er}, sœur de Richard de Normandie, qui, ignorante des mœurs du pays, prétendait y implanter le servage. Une pauvre femme, dont le faucon de Geoffroi avait étranglé la poule, sa dernière ressource, avait tué ce prince d'un coup de pierre, dans un accès de désespoir subit :

« Le faucon a étranglé la poule, la paysanne a tué le comte, le comte tué, on a opprimé le peuple, le pauvre peuple, comme une bête brute.

» Le peuple a été opprimé, le pays a été foulé par des envahisseurs étrangers, par des envahisseurs des pays gaulois, que la douairière a appelés comme la vache le taureau.

» Le pays grevé, une révolte a éclaté ; les jeunes se sont levés, levés se sont les vieux ; par suite de la mort d'une poule et d'un faucon, la Bretagne est en feu, et en sang et en deuil. »

La veille de la Saint-Jean, au sommet des montagnes Noires, les paysans, réunis autour du feu de joie, s'excitent au combat contre les exacteurs :

« — Avant le jour, ils auront querelle et bataille ! Nous le jurons par la mer et la foudre ! nous le jurons par la lune et les astres ! Nous le jurons par le ciel et la terre ! »

N'est-ce pas la voix des aïeux qui jure pour eux en ces termes ?

« Et Kado de prendre un tison, et chacun d'en prendre un comme lui : — En route, enfants, en route maintenant ! et vite à Guerrande !

» Sa femme marchait à ses côtés, au premier rang, portant un croc sur l'épaule droite, et elle chantait en marchant : — « Alerte ! alerte ! » mes enfants !

» Ce n'est pas pour aller demander leur pain que j'ai mis au monde » mes trente fils ; ce n'est point pour porter du bois de chauffage, oh ! ni » des pierres de taille non plus !

» Ce n'est pas pour porter des fardeaux comme des bêtes de somme que » leur mère les a enfantés ; ce n'est pas pour piler la lande verte, pour » piler la lande rude avec leurs pieds nus.

» Ce n'est pas aussi pour nourrir des chevaux, des chiens de chasse » et des oiseaux carnassiers ; c'est pour tuer les oppresseurs que j'ai » enfanté mes fils, moi ! »

Je ne crois pas que l'éloquence de la douleur exaspérée, qui regimbe contre l'aiguillon, puisse jamais trouver une expression plus terrible et plus navrante !

« Et ils allaient d'un feu à l'autre, en suivant la chaîne des montagnes :

» Alerte ! alerte ! *boud ! boud ! iou ! iou !* Au feu, au feu, les valets du fisc ! »

Ces exclamations, qui reproduisent dans le chant le son de la corne des pâtres, ont ici un accent lugubre. On va brûler les *valets du fisc* dans leur fort. Le tableau de l'incendie est d'une affreuse réalité. On voit cette flamme si ardente, « si folle que les fourches de fer y fondaient »,

« Que les agents du fisc hurlaient de rage en la nuit comme des loups tombés dans la fosse, et que le lendemain, quand le soleil parut, ils étaient tous en cendre. »

Osons le dire, en vantant l'effroyable beauté de cet hymne de désespoir, ce n'est pas le cri de la haine impitoyable et perverse, on aurait tort de s'y méprendre. Ce cri de révolte, il est sorti des entrailles de l'humanité souffrante ; il signifie détresse, angoisse, douleur ! Oui, c'est par-dessus tout le cri de la douleur atroce, intolérable, infinie, qui se venge, il est vrai, mais qui est indignée d'avoir à se venger. Tâchons de revoir en imagination ces temps d'horreur où la torture sociale n'avait pas de limites. Alors nous

comprendrons ces éruptions de colère violente et insensée ! Nous plaindrons ce peuple immense de souffreteux, de misérables de toute race, dont les peines ont trop longtemps semblé ne compter pour rien dans l'histoire officielle des nations, et dont les sueurs, les larmes et le sang ont arrosé la terre depuis des milliers d'années, pour nous conquérir tous les biens de la civilisation ! Et ne sentirons-nous pas que nous sommes par le cœur les contemporains de la justice et de la conscience outragées dans tous les siècles ? Le cri de révolte sauvage enfin ne sera-t-il pas absous pour le cri d'angoisse qui l'explique et le couvre ?

Mais quittons ces noirs tableaux traversés de lueurs sinistres. La *Mort de Pontcalec* nous offre des traits d'un autre genre, bien que tout aussi incisifs. Le jeune marquis de Pontcalec, décapité à Nantes pour avoir trempé dans la conspiration de Cellamare avec une partie de la noblesse bretonne, fut regretté du peuple qui chanta en lui un défenseur de ses franchises abolies :

« Il aimait les Bretons, car il était né d'eux ;

» Toi qui l'as trahi, sois maudit ! sois maudit ! Toi qui l'as trahi, sois maudit ! »

Qu'importe ici la cause, au surplus, dès que l'âme est droite et croit se sacrifier pour l'honneur et la justice ! Les sentiments qui s'exhalent de ce poème ont un parfum de sincérité et de dignité touchante qui commande le respect :

« Un gueux de la ville, qui mendiait son pain, est celui qui l'a dénoncé ;

» Un paysan ne l'eût pas trahi, quand on lui eût offert cinq cents écus. »

Puis ceci :

« Comme il passait près de Berné, arriva une bande d'enfants :

» — Bonjour, bonjour, monsieur le marquis : nous allons au bourg, au catéchisme.

» — Adieu, mes bons petits enfants, je ne vous verrai plus jamais !

» — Et où allez-vous donc, seigneur ? Est-ce que vous ne reviendrez pas bientôt ?

» Je n'en sais rien, Dieu seul le sait : pauvres petits ! je suis en danger.

- » Il eût voulu les caresser, mais ses mains étaient enchaînées.
- » Dur eût été le cœur qui ne se fût pas ému; les dragons eux-mêmes pleuraient.
- » Et cependant les gens de guerre ont des cœurs durs dans leurs poitrines. »

Et ceci encore :

- « Quand il arriva à Nantes, il fut jugé et condamné,
- » Condamné, non pas par ses pairs, mais par des gens tombés de derrière les carrosses.
- » Ils demandèrent à Pontcalec : — Seigneur marquis, qu'avez-vous fait?
- » — Mon devoir; faites votre métier! »

Le chant se termine par le retour de la malédiction appelée sur le traître.

La poésie bretonne, je l'ai déjà dit, n'est pas toute dans ces élans de colère, de ressentiment, de fierté ulcérée, dans ces phrases tendues, où chaque vers frémit comme une flèche qui va partir de l'arc pour frapper l'ennemi qui lui sert de but. Dans plus d'un chant populaire, comme la *Fête de juin*, la *Chanson de l'aire neuve*, l'*Appel des pâtres*, les *Hirondelles*, on trouvera la grâce de la jeunesse unie aux grâces de la nature, aux plus doux arômes du printemps, aux plus radieuses féeries de l'été.

Le chant de la *Fête de juin* est une sorte d'églogue, un débat d'amour entre le jeune garçon et la jeune fille, qui furent le patron et la patronne de la dernière fête, et qu'interrompt ainsi le patron de la fête présente :

- « Les fleurs se sont ouvertes aujourd'hui dans les prés, et les cœurs des jeunes gens aussi, en tous les coins du monde.
- » Voici que les aubépines fleurissent et répandent une agréable odeur, et que les petits oiseaux s'accouplent.
- » Venez avec moi, douce belle, vous promener dans les bois; nous entendrons le vent frémit dans les feuilles,
- » Et l'eau du ruisseau murmurer entre les petits cailloux, et les oiseaux chanter gaiement à la cime des arbres. »

La chanson d'*Aire neuve* n'est pas moins jolie. C'est une vraie fête rustique, à laquelle tout le monde concourt par des jeux, par

la danse et la lutte, avec mille joyeux élans et selon certains rites naïfs, que cette assemblée de paysans invités pour aplanir l'aire devenue rugueuse.

Écoutons le jeune garçon qui chante :

« Mon cœur bondissait d'entendre les sonneurs sonner ;

» Alors je vis danser une jeune fille. Elle était aussi éveillée qu'une tourterelle ;

» Ses yeux brillaient comme des gouttes de rosée sur une fleur d'épine blanche, à l'aurore,

» Et ils étaient bleus comme la fleur du lig ; ses dents aussi belles que des pierres fines..... »

Fut-il jamais portrait plus frais ?

« Comme nous dansions, je pressai sa petite main blanche ;

» Et elle de sourire, de sourire aussi doucement qu'un ange du paradis ;

» Et moi de lui sourire ; et je n'aime plus qu'elle. »

Que de délicatesse dans cette simplicité ! Tout est pur, forme et pensée. Je veux citer entièrement l'*Appel des pères*. C'est un bijou rare :

« Dimanche matin, en me levant, en allant conduire mes vaches dans les champs, j'entendis ma douce chanter, et je la reconnus à sa voix ; j'entendis ma douce chanter, chanter gaiement sur la montagne, et moi de faire une chanson pour chanter avec elle aussi.

» — La première fois que j'ai vu la petite Marguerite, ma gentille amie, elle faisait ses premières pâques dans l'église de la paroisse, dans l'église de Fouesnant, avec les enfants de son âge : elle avait douze ans alors, et j'avais douze ans aussi.

» Comme la fleur jaune du genêt, ou comme une petite églantine, comme une églantine au milieu d'un buisson de lande, ma belle brillait parmi eux ; pendant tout le temps de la messe, je ne fis que la regarder ; plus je la regardais, plus elle me plaisait !

» J'ai dans le courtil de ma mère un pommier chargé de fruits, à ses pieds un gazon vert et un bosquet à l'entour ; quand viendra ma douce belle, ma plus aimée, pour me voir, nous irons, ma douce et moi, nous mettre à l'ombre dessous.

» La pomme la plus rouge, je la cueillerai pour elle, et je lui ferai un bouquet où je mettrai un souci, fleur que j'aime ; un souci flétri, car je suis bien affligé, car je n'ai point encore eu d'elle un seul baiser d'amour sincère.

» — Taisez-vous, ne chantez plus, mon ami, taisez-vous bien vite ; les gens qui vont à la messe nous écoutent dans la vallée. Une autre fois, quand nous viendrons à la lande, et que nous serons tous deux seuls, un petit baiser d'amour sincère je vous donnerai....., un ou deux. »

Il faut citer au moins le début de cette ravissante chanson des *Hirondelles*, que murmure une jeune paysanne :

« Il y a un petit sentier qui conduit du manoir à mon village,
» Un sentier blanc sur le bord duquel on trouve un buisson d'aubépine,
» Chargé de fleurs qui plaisent au fils du seigneur du manoir.
» Je voudrais être fleur d'aubépine, qu'il me cueillit de sa main blanche,
» Qu'il me cueillit de sa petite main blanche, plus blanche que la fleur d'aubépine.
» Je voudrais être fleur d'aubépine, pour qu'il me plaçât sur son cœur. »

FÉLIX FRANK.

(La suite au prochain numéro.)

IL N'EST PIRE SOURD

QUE CELUI QUI NE VEUT PAS ENTENDRE.

PROVERBE.

La scène se passe dans une maison de campagne, en Bretagne. — Le théâtre représente un salon, ouvrant sur un jardin anglais, avec portes latérales; un piano à gauche.

Personnages :

M. DE KERYVON, veuf, propriétaire.	HENRY DE VALANGES, ami de Gaston,
ISABELLE DE KERYVON, sa fille, 19 ans.	habitant de Paris.
CHARLOTTE DE KERYVON, sa nièce,	M. REMY, avocat de Paris.
20 ans.	FANNY, femme de chambre.
GASTON DE LONGCHAMP, jeune homme	PICARD, valet de pied.
de 25 ans.	

SCÈNE I.

FANNY, *époussetant les meubles du salon.* — En voilà d'une rencontre ! Dire que partout où j'irai, je ne pourrai pas tourner la tête sans apercevoir ce diable de Picard ! — Nous sommes nés dans le même village, à une demi-lieue de Brives-la-Gaillarde, presque le même jour, porte à porte. Il y a cinq ans, nous avons émigré ensemble à Paris, dans la même patache. J'ai servi, tantôt dans la Chaussée-d'Antin, tantôt au faubourg Saint-Germain, une fois même au Marais, rue des Singes, et partout où je suis allée, au premier, au second étage, dans les mansardes, je n'ai pu faire dix pas dans la rue, et souvent même ouvrir la fenêtre, sans aper-

cevoir Picard ! — Picard groom , valet de pied , cocher , toujours avec un nouvel uniforme , mais.... toujours fidèle. Enfin , je suis ici depuis six mois , au fond de la Bretagne , à cent lieues de Picard ; je le croyais du moins , et voilà-t-il pas que , hier , en sortant de l'église avec ces demoiselles , au moment où je venais de monter sur le siège et où la voiture descendait le village au grand trot , j'aperçois... qui?... Picard ! Picard lui-même ; mais ficelé ,... il faut voir ! — Culotte de daim , bottes à retroussis , cravate et gants blancs. C'était bien lui. Je le reconnaîtrais d'une lieue. D'ailleurs , il sortait d'un cabaret. Et puis , il m'a fait un petit signe de tête , comme pour me dire : « Je suis pas perdu. » Oh ! non , tu ne te perdras pas , toi , va. Tu es comme les chiens qu'on voudrait égarer et qui reviennent toujours par instinct. Au reste , j'ai pris des informations ;... M. Picard est , m'a-t-on dit , valet de pied en faveur chez ce milord anglais , grand chasseur , qui , depuis quelques jours , est venu habiter le château du Quilio , à une demi-lieue d'ici , et dont la meute , hier soir , a tellement effrayé le cheval de M^{lle} Isabelle , qu'elle a failli... (*Elle tourne la tête et aperçoit Picard derrière elle.*)

SCÈNE II.

FANNY , PICARD.

FANNY. — Ah ! ça , me marcheras-tu toujours sur les talons ? Tu es imperdable , Picard.

PICARD , *affectant de parler français comme un Anglais.* — Vo vo trompez , Fannay , moi pas être Picarde.

FANNY. — Qu'est-ce que c'est que cette farce là ? Picard n'est pas ton nom ? A qui le dis-tu ?

PICARD. — Moi , être Anglais et m'appeler John.

FANNY. — Et depuis quand ?

PICARD. — Je suis été en Angleterre , et là m'être fait faire Anglais.

FANNY. — A d'autres ,... farceur ! un fameux Anglais , natif de Brives-la-Gaillarde !

PICARD. — C'est comme ça ,

FANNY. — On dit que les Anglais boivent pas mal ; sous ce rapport , tu auras été bien vite au fait de ton métier d'Anglais.

PICARD, *reprenant son langage naturel*. — Oh ! pour cela , ma chère Fanny , tu as raison , et je me sens même beaucoup plus Anglais en France qu'en Angleterre.

FANNY. — Pourquoi donc ?

PICARD. — Parce que le vin y est moins cher.

FANNY. — Allons , je vois que tu n'as pas changé... Mais que viens-tu faire ici ? Parle.

PICARD. — Puisqu'il n'y a pas moyen de te tromper , je te dirai , en deux mots , que , depuis que je ne t'ai vue , je suis entré , durant mes voyages , au service de milord Foxhunter , grand , riche et excellent seigneur anglais. Je jouis de la confiance entière de milord , qui ne peut se passer de moi. Je suis son valet de pied , son interprète , car il ne sait pas un mot de français , l'intendant de ses chasses et le porteur de ses messages , son ambassadeur.

FANNY. — Et c'est à ce dernier titre que tu te présentes ici ?

PICARD. — Justement , tu devines.

FANNY. — Tu viens , sans doute , présenter à monsieur et à mademoiselle de Keryvon les excuses de milord.... Comment as-tu dit ?

PICARD. — Foxhunter.

FANNY. — De milord Fasse un tour , dont les chiens ont fait hier un joli tour , en se jetant dans les jambes du cheval si paisible de M^{lle} Isabelle , et en l'effarouchant de manière à mettre la vie de mademoiselle en danger.

PICARD. — Je puis te raconter comment cela s'est passé ; j'étais là. Les chiens chassaient un chevreuil , je venais de sonner un bien-aller...

FANNY. — Tu sonnes donc maintenant des bien-aller ?... Tu dois avoir grand soif après !

PICARD. — Laisse-moi donc dire. Tout allait bien. Je suivais , monté sur Random , un des meilleurs chevaux de nos écuries...

FANNY. — Nos écuries.... fat !

PICARD. — Lorsque j'aperçois les chiens prendre la plaine. L'animal avait débuché. Au même instant , je les vois traverser la route qui longe le bois , chassant à vue et donnant à pleine gorge. Dans

ce moment, ta maîtresse, M^{lle} de Keryvon, suivait seule la route qui côtoie la forêt, chevauchant sur un petit poney qui semblait bien doux et bien tranquille. Tout à coup sa monture, effrayée par la meute, dresse les oreilles, se cabre, et, ma foi,... je ne sais ce qui serait arrivé, si milord, accourant à fond de train, ne se fût jeté à terre et, saisissant les rênes du poney, n'eût mis fin au danger et à l'effroi de M^{lle} de Keryvon. — Quant au reste, c'était moi que cela regardait, en qualité d'interprète. Je devinai que milord n'avait jamais eu plus grand besoin de moi, et je m'empresai d'adresser ses excuses à ta maîtresse.

FANNY. — Ah ! c'est toi qui as fait le discours?... Alors, je comprends pourquoi M^{lle} Isabelle ne peut pas raconter sans rire....

PICARD. — Sans rire ? M^{lle} de Keryvon a ri dans le moment, mais j'ai bien deviné pourquoi. C'était pour rassurer milord, qui était devenu tout pâle de frayeur.

FANNY. — Tu arranges cela à ta façon... Enfin, tu viens, je le vois, savoir des nouvelles de mademoiselle, au nom de ton milord, lui présenter de nouvelles excuses, et faire, sans doute aussi, un nouveau discours ?

PICARD. — Tout juste. Mais quel bonheur de nous retrouver, et avec la certitude de passer notre automne si près l'un de l'autre ! Car milord a loué château et chasse pour six mois.

FANNY. — Je ne doute pas qu'on ne te voie souvent, plus souvent qu'on ne voudrait.

PICARD. — Tu ne dis pas ce que tu penses.

FANNY. — Je parie même que ton milord sera installé ici avant peu. Tout le monde sait que M. de Keryvon raffole des Anglais, surtout depuis le voyage qu'il a fait l'année dernière à Londres, pour y voir la grande exposition. Ne disait-il pas ce matin, pendant le déjeuner, à M^{lle} Isabelle que sa mésaventure d'hier n'avait d'autre cause que sa propre imprudence et qu'elle eût bien mieux fait de rester à la maison... Le voilà tout préparé à admirer ton milord, mais d'une admiration muette, à moins toutefois que tu ne lui serves aussi d'interprète ; mais prépare toi : voici mademoiselle Isabelle et sa cousine.

SCÈNE III.

LES PRÉCÉDENTS, M^{me} ISABELLE ET CHARLOTTE.*Picard s'approche, le chapeau à la main.*

ISABELLE. — Je crois vous reconnaître pour appartenir à monsieur.... Quel est le nom de votre maître?

PICARD. — Milord Foxhunter.

ISABELLE. — Foxhunter.

PICARD. — Je viens, mademoiselle, de la part de mon maître, milord Foxhunter, m'informer... hum, hum... de l'état de votre santé, et vous... hum, hum... renouveler... (*Il se tourne vers Fanny, comme pour lui demander son approbation.*)

ISABELLE. — Bien, bien... Vous direz à M. Foxhunter que j'en ai été quitte pour un moment de frayeur et que je le remercie du soin qu'il a pris de vous envoyer ici. Vous ajouterez que je ne dirigerai plus mes promenades de manière à rencontrer sa meute.

PICARD. — Oh! ne craignez rien, mademoiselle, milord m'a déjà recommandé de suivre les chiens de plus près et de les rompre, aussitôt que l'on vous apercevra.

ISABELLE. — Ce serait un trop grand sacrifice pour un chasseur, et je ne saurais l'accepter. — Fanny, conduisez monsieur...

FANNY. — Son nom est Picard, mademoiselle; nous sommes du même pays et de vieilles connaissances.

ISABELLE. — Ah! eh bien, conduisez monsieur Picard à l'office, et faites en sorte qu'il s'y rafraîchisse.

FANNY. — Il n'est pas homme à refuser. (*Picard salue et sort avec Fanny.*)

SCÈNE IV.

ISABELLE ET CHARLOTTE.

Elles s'asseyent et se mettent à travailler.

CHARLOTTE. — Il suffit de te regarder, ma bonne Isabelle, pour être rassuré sur ta santé. Ta promenade d'hier, malgré ses encombres, a donné à ton regard et à tes traits un éclat et une viva-

cité qui font plaisir à voir. Je t'aime toujours, mais bien plus encore, quand tu es gaie et bien portante comme aujourd'hui.

ISABELLE. — Comment ne le serait-on pas par une belle journée comme celle-ci ? Je me suis réveillée de bonne heure, ce matin.....

CHARLOTTE. — Oh ! je t'ai bien entendue, ... mes yeux ne sauraient rester fermés, quand les tiens s'ouvrent.

ISABELLE. — J'avais peur cependant de te réveiller. Je suis allée à la fenêtre, je l'ai ouverte doucement. Quel magnifique spectacle ! Le soleil se levait pur et radieux au-dessus de la forêt du Quilio. Ses rayons en doraient les cimes, et puis, en deçà, de longues ombres se projetaient dans la plaine couverte de vapeurs azurées et bornée par la rivière avec ses méandres argentés. Plus près, le clocher du village, entouré de son épais massif d'ormeaux. Enfin, à quelques pas, les acacias du parc couverts de fleurs blanches et roses, dont la brise du matin m'apportait les senteurs embaumées et si pénétrantes, que j'ai recommencé aujourd'hui à vivre par l'ivresse... Oh ! tiens, il y a des jours où l'on respire, comme si l'on buvait à longs traits... Aussi, je me suis mise à chanter...

CHARLOTTE. — Je t'ai bien entendue et je pourrais répéter ta chanson. (*Elle fredonne.*) Je devinais tes pensées et je partageais tes sensations ; puis, en te voyant si matinale et si heureuse, j'ai songé avec bonheur à notre amitié, amitié de sœurs et jusqu'ici aussi longue que notre vie, car mon oncle me prit tout enfant, orpheline, et il nous mit dans les bras l'une de l'autre.

ISABELLE. — Je pense que ce fut dans tes bras qu'il me plaça, car, du plus loin qu'il me souvienne, Charlotte, tu m'as toujours guidée et protégée. Quoique nous soyons du même âge, à quelques mois près, il me semble que tu as toujours été forte et grande... Aussi, je t'ai toujours obéi.

CHARLOTTE. — C'est vrai... mais, ce n'est, je t'assure, ni l'ambition, ni l'amour du pouvoir qui m'ont dirigée. J'ai toujours pensé que j'agissais ainsi par devoir ; que, par suite de je ne sais qu'elle répartition de fonctions entre nous, je te devais appui et protection. Aussi c'était par instinct qu'en cas de danger, je me plaçais bien vite devant toi.

ISABELLE. — Oui, ma Charlotte ; par exemple, quand dans nos

promenades nous rencontrions un chien ; ce qui me faisait toujours grand'peur...

CHARLOTTE. — Avoue que j'ai manqué là, hier, quand tu as rencontré la meute de l'Anglais. — En vérité, quand j'y pense, je suis tout étonnée de ne pas m'être trouvée près de toi.

ISABELLE. — C'est la première fois de ma vie, peut-être, que je dois mon salut à un autre que toi.

CHARLOTTE. — J'y ai déjà pensé, j'en ai été jalouse, et j'ai fait là-dessus une foule de réflexions.

ISABELLE. — Dis, à quoi as-tu pensé ?

CHARLOTTE. — Ah ! à bien des choses.

ISABELLE. — Je t'en prie, dis. Tiens, je fais comme lorsque j'étais petite, je mets ma main dans la tienne ; c'était la forme des anciens hommages, lorsque le vassal jurait fidélité à son seigneur.

CHARLOTTE, *tenant la main d'Isabelle*. — Il semble que ta main n'ait pas grandi depuis ce temps-là ; comme elle est restée petite, petite et faible comme toi ! La puissance va où est la force. Il suffit de comparer nos deux mains, pour deviner à laquelle de nous deux incombe la protection.

ISABELLE. — Je reconnais ta supériorité ; mais dis donc, à quoi as-tu pensé ce matin ?

CHARLOTTE. — Eh bien ! j'ai été frappée de ton aventure d'hier. Je suis un peu superstitieuse ; tu connais le goût de mon oncle, je puis dire sa partialité pour les Anglais, partialité inconcevable, impardonnable même chez un Breton !

ISABELLE. — Tout le monde sait cela.

CHARLOTTE. — Depuis qu'il nous a menées voir l'exposition à Londres, ce pauvre oncle s'est épris d'une telle admiration pour la nation anglaise, que son enthousiasme ne connaît plus de limites.

ISABELLE. — C'est vrai.

CHARLOTTE. — Ce goût est si prononcé qu'il te menace, tu le sais, d'un mari anglais.

ISABELLE. — Ce n'est peut-être pas aussi sérieux que tu le crois ?

CHARLOTTE. — C'est une idée fixe dans la tête de mon oncle, et tu sais combien il tient à ses idées. Je parie qu'avant peu nous voyons ici ce lord Foxhunter.

ISABELLE. — Cet Anglais, du reste, me semble fort bien élevé.

CHARLOTTE. — Il est jeune, m'as-tu dit ?

ISABELLE. — Oui.

CHARLOTTE. — Nous le verrons; mais je n'ai pas bonne opinion de ces Anglais qui viennent chasser sur le continent. Ce sont d'ordinaire des Anglais sans terre et sans gibier dans leur pays, des milords braconniers qui s'affublent de noms et de titres qui ne leur appartiennent pas, des aventuriers...

ISABELLE. — Tu es peut-être trop sévère; les manières de celui-ci semblent distinguées...

CHARLOTTE. — Je vois que tu es déjà pas mal prévenue en sa faveur. (*Riant.*) Arrivez, milord, mais ne croyez pas que vous enlèverez votre proie sans combat. Je déploierai toutes mes ressources et j'userai de toute ma pénétration, pour déjouer vos attaques et sauvegarder le trésor qui m'est confié; et, à moins que vous ne soyez un véritable lord ayant siège au Parlement, vous n'aurez pas Isabelle, je vous le jure.

ISABELLE, *riant elle-même.* — Folle que tu es!... Mais j'aperçois mon père et M. Gaston de Longchamp. Ce dernier sera pour toi un puissant auxiliaire, car M. Gaston fait tout ce que tu veux.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTES, M. DE KERYVON, GASTON DE LONGCHAMP.

M. DE KERYVON. — Mesdemoiselles, je vous présente Gaston, qui vient d'arriver de Paris, avec l'intention de passer quelques jours avec nous. Il est le bienvenu, n'est-ce pas? (*M. de Longchamp salue Isabelle et Charlotte, qui lui tendent amicalement la main.*)

ISABELLE et CHARLOTTE, *ensemble.* — Toujours, toujours.

GASTON, à Isabelle. — J'ai déjà appris le danger que vous avez couru hier. Je viens du Quilio, où j'ai déjeûné. Le pauvre Foxhunter est à peine remis de l'impression pénible qu'il a éprouvée. Il ne se console pas d'avoir si maladroitement interrompu votre promenade.

M. DE KERYVON et ISABELLE, *ensemble.* — ISABELLE. — Vous connaissez donc lord Foxhunter? — M. DE KERYVON. — Tu le connais?

GASTON. — Si je le connais !... c'est un de mes meilleurs amis. Intimement liés en Angleterre, durant le séjour que j'y ai fait, nous avons parcouru ensemble le nord de l'Angleterre et l'Écosse ; nous avons pêché le saumon dans la Tweed, la truite dans les lacs et chassé le daim dans les Highlands. C'est un véritable gentleman, ou il n'en fut jamais.

M. DE KERYVON. — Quelle heureuse rencontre ! tu nous le présenteras, n'est-ce pas ? Mais comment se trouve-t-il au Quilio et notre voisin si rapproché ?

GASTON. — Il avait le désir de venir en France et d'y passer quelque temps pour apprendre notre langue, dont il ne sait pas un mot. Il m'avait écrit de lui chercher un château meublé, situé au milieu d'une terre étendue, et de le louer en son nom avec la chasse environnante. J'ai songé tout de suite au Quilio, où le propriétaire ne vient jamais. L'affaire faite, Foxhunter est arrivé, avec domestiques, chiens et équipages. Le voilà donc installé au Quilio, depuis deux jours, et dans l'enchantement du château, du pays et de tout ce qui l'entoure, y compris et en première ligne M^{lle} de Keryvon.

M. DE KERYVON. — Tu plaisantes ?

GASTON. — Non, sérieusement ; il ne m'a parlé, durant le déjeuner, que de M^{lle} Isabelle. Son plus grand regret est d'ignorer notre langue et de n'avoir pu exprimer hier ce qu'il ressentait si vivement. Ah ! mon cher Gaston, me disait-il, que n'étiez-vous là pour me servir d'interprète ! vous seul auriez pu....

M. DE KERYVON. — Mais c'est du français, cela.

GASTON. — Bien entendu que je vous traduis ce qu'il me disait en anglais. Cette langue, vous le savez, m'est assez familière.

M. DE KERYVON. — Et quand nous le présenteras-tu ? Je suis impatient de faire sa connaissance. Lord Foxhunter ! quel beau nom ! Je suis sûr qu'il est assis, au Parlement, sur ce sac de laine que j'ai vu à la chambre des lords, un beau ballot, ma foi, couvert de drap rouge. Je lui dirai, par exemple, qu'il a renversé son encrier dessus. Quelle tache il y a faite !... large comme ça !...

GASTON. — Mais, M. de Keryvon, c'est la place du chancelier ! je

ne vous présenterai pas Foxhunter comme chancelier d'Angleterre. Cela viendra peut-être un jour, car c'est un garçon plein d'avenir ; mais, pour le moment, il siège humblement sur les bancs des simples lords.

M. DE KERYVON. — Ah ! tu as raison, j'oubliais, c'est la place du chancelier, et ce gros ballot de laine qui lui sert de siège, est destiné à lui rappeler les intérêts de l'agriculture et de l'industrie anglaises. Quelle belle nation ! Mais quand nous présenteras-tu lord Foxhunter ?

GASTON. — Dès aujourd'hui ; nous sommes convenus que je le précéderais de quelques instants.

M. DE KERYVON. — Isabelle, allez, ma chère enfant, revoir un peu votre toilette. Je désire que vous paraissiez devant lord Foxhunter de façon à justifier la réputation d'élégance dont les Françaises jouissent dans son pays, et vous aussi, Charlotte.

CHARLOTTE, *souriant*. — Je tiens peu, mon oncle, à l'opinion des Anglais, sur notre compte ; mais, puisque vous le désirez...

M. DE KERYVON. — Allez ; j'ai d'ailleurs à causer d'affaires avec Gaston. (*Elles sortent.*)

SCÈNE VI.

M. DE KERYVON ET GASTON.

M. DE KERYVON. — Je suis impatient de savoir les nouvelles que tu m'apportes. As-tu vu, comme je t'en ai prié, mon avocat, M. Remy ? Où en est ce diable de procès ? Serai-je donc dépouillé de la moitié de cette terre, de ces belles prairies, et les verrai-je annexées sans retour à la terre du Quilio?... — Ah ! tu ne saurais croire combien cette pensée me tourmente ! J'en perds le sommeil.

GASTON. — J'ai vu M. Remy, avant son départ pour Rennes, où il est allé plaider votre procès. Je suis contraint de vous dire qu'il n'est pas sans inquiétudes sur le résultat de l'affaire. Les titres d'inféodation en faveur des anciens propriétaires du Quilio, semblent clairs et précis. Ces pâturages étaient autrefois des marais, que l'abaissement de la rivière a transformés en excellentes prairies, et l'enquête a nettement déterminé les débordements relatés dans les titres primordiaux.

M. DE KERYVON. — Mais, enfin, j'ai acheté de bonne foi et je possède de même, depuis plus de dix ans. Sais-tu que, si je succombe, je perds la moitié des revenus de cette terre, sans compter le désagrément d'avoir là, à ma porte, des terrains qui ne seront pas à moi et qui me rappelleront sans cesse la spoliation dont j'aurai été victime ! Ah ! c'est une ruine ! Ce M. de Valanges est un singulier homme : me faire un procès de but en blanc, au moment où il vient d'hériter de cette terre. Comment trouves-tu cela ?

GASTON. — M. de Valanges habite Paris ; il ne vient jamais au Quilio. Peut-être aussi, sachant votre irritabilité à ce sujet, n'a-t-il pas jugé utile d'entrer en pourparlers avec vous.

M. DE KERYVON. — Au reste, il a bien fait. Quand j'ai bon droit, je ne transige à aucun prix, et maintenant je lui conseille de ne jamais mettre le pied chez moi.

GASTON. — Enfin, tout espoir n'est pas encore perdu. Vous ne pouvez tarder, du reste, à connaître l'issue de cette affaire. M. Remy à l'intention, en revenant de Rennes, de passer ici pour vous en instruire lui-même.

M. DE KERYVON. — Dieu veuille que tout cela finisse bien ! Mais laissons ce sujet ; c'est une pénible pensée que je veux chasser de mon esprit... Eh ! bien ! tu ne me parles pas de Charlotte ?

GASTON. — Vous savez, elle sait elle-même, que mes dispositions à son égard n'ont pas changé. J'aime depuis longtemps M^{lle} Charlotte ; vous avez bien voulu me donner quelques espérances ; j'en poursuivrai la réalisation, jusqu'à ce que mon dévouement ait épuisé toutes les chances d'être enfin agréé par elle.

M. DE KERYVON. — Gaston, tu es le fils d'un de mes meilleurs amis ; je t'ai vu tout enfant ; j'ai de l'affection pour toi, tu n'en doutes pas ; à part un peu d'étourderie, je ne te connais que de bonnes qualités. Ne te désespère pas. Charlotte te veut du bien, tu ne lui déplaîs pas.

GASTON. — Vous croyez ?

M. DE KERYVON. — J'en suis à peu près sûr... Tiens, je passe tout entier de ton côté. Tu peux compter sur moi, mais à une condition.

GASTON. — Laquelle ?

M. DE KERYVON. — Tu sais quelle estime je professe pour la nation anglaise. Je serais heureux, je l'avoue, d'avoir un gendre anglais. Lord Foxhunter...

GASTON. — Lord Foxhunter est mon ami.

M. DE KERYVON. — Que tu as eu d'esprit en l'amenant au Quilio ! Tu ne saurais croire avec quel plaisir j'ai appris que c'est à toi que nous devons de l'avoir pour voisin. Depuis ce moment, j'ai pris une haute opinion de ta prévoyance et de ta sagacité. — Dis, n'est-ce pas que c'est un peu pour moi que tu l'as amené ici ?

GASTON. — Je ne me défends pas d'y avoir songé.

M. DE KERYVON, *lui frappant sur l'épaule*. — Tu es un charmant garçon. Je t'en tiendrai compte : tu épouseras Charlotte. C'est une bonne fille, nous en viendrons à bout. Mais présente-moi lord Foxhunter ; que je voie de près, à ma table, à mon foyer, un membre du Parlement anglais.

GASTON. — Cela ne peut tarder. Foxhunter a lui-même le plus vif désir de revoir M^{lle} Isabelle.

M. DE KERYVON. — Sérieusement ?

GASTON. — D'honneur.

M. DE KERYVON. — Ah ! il y aurait presque de quoi me consoler de la perte de mon procès, ... si toutefois je le perds.

GASTON. — Et si vous le gagniez par dessus le marché, si vous conserviez vos prairies !

M. DE KERYVON. — Ah ! mon garçon, ce serait trop de bonheur. (*Il sort.*)

SCÈNE VII.

GASTON, *seul*.

Tout ira bien de ce côté. Foxhunter emporte d'assaut l'admiration de M. de Keryvon, et peut-être a-t-il déjà plu à Isabelle. Elle est un peu romanesque. L'aventure d'hier soir et ce chevaleresque dévouement de son protecteur, n'ont pas manqué de faire impression sur sa jeune imagination... Mais Charlotte, Charlotte ; est-ce bien là le moyen d'arriver à elle ? Je l'ai cru, et maintenant j'hésite. Si je la blesse, tout est perdu, et pendant l'initier à notre secret est impossible.

SCÈNE VIII.

GASTON, VALANGES.

VALANGES, *en costume anglais, entre sans être annoncé et s'approche de Gaston avec précaution, en regardant à droite et à gauche.* — Personne ne nous entend ?

GASTON. — Non, tu peux user en toute liberté de ta langue maternelle.

VALANGES. — Sais-tu que j'éprouve une certaine hésitation à m'introduire ici sous un pareil déguisement ?

GASTON. — J'ai tout pesé dans ma sagesse et je ne vois aucun autre moyen d'arriver à notre but.

VALANGES. — Singulière position !

GASTON. — Elle est forcée. M. de Keryvon tressaille d'horreur, à l'audition seule de ton nom. Impossible de présenter ici M. de Valanges. Je n'oserais même avouer l'amitié qui nous lie. Tu as désiré connaître Isabelle, dont je te parle depuis si longtemps...

VALANGES. — Ah ! depuis que je l'ai vue, je partage ton opinion : elle est charmante.

GASTON. — Ton caractère d'Anglais t'assure, à peu près d'avance, le consentement de M. de Keryvon ; voilà la moitié de la besogne faite.

VALANGES. — Oui ; mais sa fille, de quel œil me verra-t-elle ?

GASTON. — Elle t'a déjà vu. Cette première impression, entourée des circonstances qui l'ont accompagnée, n'a pas, il me semble, été défavorable. Elle croit aux pressentiments, à la sympathie. Tu es peut-être déjà plus avancé que tu ne penses.

VALANGES. — Quel rôle d'automate et de sourd-muet je vais jouer près d'elle !

GASTON. — Tu me baragouineras quelque chose dans l'oreille, du latin, du grec, un charabia quelconque, et je te servirai d'interprète. Tout ce que je te demande, c'est que ton regard soit éloquent.

VALANGES. — Hélas ! s'il pouvait dire ce que j'éprouve !

GASTON. — En garde ! voici M. de Keryvon.

SCÈNE IX.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE KERYVON.

Keryvon s'avançant vers Valanges et lui serrant la main avec énergie. Valanges lui rend cette politesse.

M. DE KERYVON. — *Shake hand, shake hand.*

VALANGES. — *Yes, yes.*

M. DE KERYVON. — Ah ! dame, je suis à bout de mon anglais.

VALANGES, à part. — Et moi aussi, à peu près.

M. DE KERYVON, avec effusion, appuyant sur les mots, comme pour se faire mieux comprendre. — Mon cher voisin, mon cher lord Foxhunter, je suis ravi de vous voir en France et dans ma maison. (*Plus haut encore.*) Veuillez la regarder comme la vôtre, durant le séjour que vous ferez en notre pays. Vous venez ici pour apprendre le français ; nous vous l'apprendrons. (*Plus haut encore.*) J'ai une fille qui le parle très-bien, et une nièce qui s'en tire pas mal aussi ; nous vous donnerons des leçons.

VALANGES. — *Oh ! yes, yes.*

M. DE KERYVON, à Gaston. — Mais il parle français ton ami ? Il dit : *Oh ! c'est très-français cela !*

GASTON. — Il a de grandes dispositions ; je le lui ai toujours dit.

M. DE KERYVON. — Je sais, milord, que vous êtes passionné pour la chasse, ce noble exercice, si cher à l'aristocratie anglaise. Veuillez, je vous prie, regarder ma propriété comme une annexe de la terre du Quilio. Je vous donne toute permission de chasser, à tir et à courre, à cor et à cris, sur les terres que je possède ; mais à condition que M. de Valanges ne vous accompagnera jamais. Je lui défends de mettre le pied chez moi. Autant votre présence m'est agréable, autant la sienne me serait odieuse.

GASTON. — Ce que c'est que les préventions !

VALANGES. — *Yes, yes.*

M. DE KERYVON, à Gaston. — Ton ami est charmant. Quelle dignité ! c'est un type anglais.

GASTON. — Un prototype.

SCÈNE I.

LES PRÉCÉDENTS, ISABELLE.

M. DE KERYVON, à *Valanges* qui salue *Isabelle*. — Je veux vous présenter à ma fille. Mais vous l'avez déjà vue hier. Nous avons fait ensemble un voyage à Londres, à la grande exhibition. Elle aime beaucoup l'Angleterre.

ISABELLE. — Mon père....

M. DE KERYVON. — Beaucoup, beaucoup. Elle a des goûts sérieux. Que de séances agréables et instructives nous avons consacrées à étudier les machines anglaises à l'exhibition : les locomotives, les tenders, les wagons, les rails, les steam-engines de toute espèce. Elle comprend très-bien la mécanique.

VALANGES. — *Very well, very well.*

M. DE KERYVON. — Malheureusement, elle ne sait pas l'anglais, mais elle l'apprendra ; vous le lui enseignerez.

GASTON, à *M. de Keryvon*. — Vos phrases sont un peu longues pour qu'il en saisisse le sens ; voulez-vous que je les lui traduise ?

M. DE KERYVON. — Oui, oui.

Gaston parle à l'oreille de Valanges.

VALANGES. — *Yes, yes, oh! yes.*

M. DE KERYVON. — Je vous quitte pour quelques instants. J'attends une lettre, et voici l'heure du passage du facteur ; à bientôt. (*Il sort.*)

SCÈNE XI.

LES PRÉCÉDENTS, MOINS M. DE KERYVON.

ISABELLE, à *part*. — Sa physionomie est vraiment intelligente ! je suis sûre qu'il apprendrait le français très-vite. Voyons, tâchons de causer, avec l'intermédiaire de M. Gaston. (*Haut.*) M. de Longchamp nous a raconté vos voyages en Écosse ; vous'avez visité ensemble les montagnes, les lacs et les sites les plus pittoresques de ce pays.

GASTON. — Nous avons parcouru ensemble toute cette contrée, si connue par les romans de Walter-Scott. Nous avons lu *Waverley*

sur les ruines du château de Tillietudlem, pénétré dans la grotte où se cacha le baron, cueilli des fleurs, autrefois cultivées par la charmante Rose Bradwardine, et apporté des fragments des ours de pierre qui ornaient jadis le portail du château.

ISABELLE. — Quel intérêt ces vestiges devaient avoir pour vous !

GASTON. — Un vif intérêt, je vous jure. Foxhunter est le garçon le plus sentimental que je connaisse. Il est nourri de la poésie la plus éthérée, la plus vaporeuse !..... Tenez, je me souviens d'une aventure qui vous donnera une idée de son exquise sensibilité. Dans une de nos excursions, nous visitâmes la chaumière autrefois habitée par le fameux poète écossais Burns. Sa veuve, fort âgée, y vit encore. Elle nous reçut avec cette aisance que lui donne une longue habitude de voir des étrangers de toutes nations accomplir ce pieux pèlerinage. Après avoir parcouru la chaumière dans tous les sens, nous demandâmes à la vieille de nous céder quelque objet ayant appartenu à son mari. Nous savions qu'elle vivait du produit de ce petit commerce. Elle nous avoua d'abord, franchement, qu'elle ne possédait plus rien en ce genre. Cependant, après un moment de réflexion, elle ajouta.... qu'il y avait encore, dans la chaumière, un objet ayant appartenu à son mari. Foxhunter insista pour l'avoir, et, en apprenant que c'était la vieille elle-même..... je vis le moment où, par dévouement pour la poésie, Foxhunter....

ISABELLE. — Oh ! quelle plaisanterie !

GASTON. — Ma foi, sans moi.....

Gaston s'approche de la porte comme pour sortir.

VALANGES, à Gaston. — Gaston, ne me laisse pas seul, ou je ne répons de rien, je jette le masque.

GASTON. — Tâche de te contenir. Tiens, voilà un piano et de la musique italienne. Isabelle a une voix charmante. Chantez un duo, cela vous fera passer le temps.

SCÈNE XII.

ISABELLE ET VALANGES.

ISABELLE, à part. — Seule avec lui ! que dire?... je vais prendre une broderie.

VALANGES, *à part*. — La situation devient de plus en plus difficile.

ISABELLE. — Il comprend mon embarras. Quel dommage qu'il ne sache pas un peu de français !

Valanges s'approche du piano, feuillette de la musique, et, après avoir choisi un morceau à deux, le présente à Isabelle et l'invite par un signe à se mettre au piano, Isabelle accepte. Ils chantent.

ISABELLE, *après avoir chanté*. — Il a une voix charmante et sa méthode est parfaite. Il me semble aussi qu'il prononce très-bien l'italien. Si je le savais moi-même un peu mieux... On dit que les Anglais ne comprennent pas la musique; celui-ci est une exception : il est impossible de chanter avec plus de goût.

SCÈNE XIII.

LES PRÉCÉDENTS, GASTON.

GASTON. — Pardon, j'étais allé chercher M^{lle} Charlotte, mais elle est introuvable. Je l'ai aperçue un instant, causant avec Fanny. Elles avaient l'air de former ensemble je ne sais quel complot.

ISABELLE. — Complot de toilette, sans doute.

GASTON, *à part à Valanges*. — Eh bien! comment vont les affaires? Vous avez chanté ensemble?

VALANGES. — Comme si nous avions étudié le morceau depuis quinze jours. Le timbre de sa voix est délicieux et l'expression en est si pénétrante, que j'en suis encore tout ému.

GASTON. — J'ai envie de lui faire une déclaration en ton nom; ça nous avancera d'autant.

VALANGES. — Tu es fou. Arrête, je t'en conjure.

ISABELLE *se retournant*. — Que dites-vous donc là, en anglais?

GASTON. — Mademoiselle, vous connaissez les mœurs anglaises et l'excessive loyauté du caractère national.....?

VALANGES, *à part*. — Que va-t-il dire? l'écervelé!

GASTON. — Eh bien! lord Foxhunter, qui possède au plus haut degré les vertus de sa race, me charge de vous adresser respectueusement une demande.

VALANGES, *à part*. — Ma foi, l'y voilà!

GASTON, *à Isabelle*. — Profondément touché, irrésistiblement

séduit par tout ce qu'il voit de charmant en vous, il demande, suivant l'usage anglais, l'autorisation de vous adresser régulièrement ses hommages et de prendre place au premier rang de vos adorateurs.

SCÈNE XIV.

LES PRÉCÉDENTS, CHARLOTTE, qui a entendu les derniers mots de Gaston.

CHARLOTTE, *d'un air digne et sérieux*. — Je voudrais bien savoir, Monsieur de Longchamp, ce que vous êtes venu faire ici, et dans quelles intentions vous y avez présenté ce Monsieur... Foxhunter ?

GASTON, *à part*. — Ah ! diable ! cela va mal ; voilà ce que je redoutais ! (*Haut*.) Personne ne peut douter de mes intentions : elles sont ordinairement loyales.

CHARLOTTE, *avec sévérité*. — J'aimais à le croire jusqu'ici ; mais il est des actes que la loyauté réproouve : elle défend, par exemple, d'introduire dans une maison amie, sous un nom emprunté, ou plutôt sous un déguisement ridicule, un inconnu, un aventurier peut-être, de le présenter comme un grand seigneur étranger, et, oserais-je le dire ? de s'abaisser jusqu'à se faire l'interprète de sentiments aussi faux sans doute que le masque dont on se couvre !... Comprenez-vous, Monsieur de Longchamp ? Et n'est-ce pas là ce que vous avez fait aujourd'hui, à ma très-grande surprise ?

GASTON. — D'où savez-vous.... ?

CHARLOTTE. — N'essayez pas de nier. Le valet de ce prétendu lord vient de révéler à Fanny une partie de la vérité. S'il n'a pas dit le nom de son maître, il a avoué du moins que Monsieur n'était pas plus Anglais qu'il ne l'est lui-même.

GASTON, *à part*. — Ah ! l'ivrogne !

CHARLOTTE. — Quant au but que vous vous êtes proposé en jouant cette farce indigne, il est évident pour moi, d'après les dernières paroles que je viens d'entendre sortir de votre bouché. Seulement, vous aviez compté sans moi, et, j'ose le dire aussi, sans le bon sens d'Isabelle. Mon devoir est d'instruire M. de Keryvon de ce que je viens d'apprendre et à dater de ce moment la porte de

sa maison vous sera sans doute interdite, à vous et à cet ami... pseudonyme. (*Elle se dispose à sortir.*)

VALANGES. — Arrêtez, Mademoiselle; j'ai hâte d'avouer ce que j'ose appeler une innocente supercherie. Vous connaîtrez avant peu mon nom et mes intentions....

SCÈNE XV.

LES PRÉCÉDENTS, M. DE KERYVON, M. REMY.

M. DE KERYVON. — Je vous présente M. Remy. Il nous apporte une triste nouvelle : l'arrêt est prononcé, mon procès est perdu !

M. REMY, apercevant Valanges. — M. de Valanges ici !

M. DE KERYVON, ISABELLE et CHARLOTTE, ensemble et avec étonnement. — M. de Valanges ! M. de Valanges !

VALANGES. — Je conçois votre étonnement, et c'est maintenant que je vous dois une franche et entière explication : je possède, depuis six mois, la terre du Quilio dont j'ai hérité collatéralement. Mon homme d'affaires m'a déclaré que j'étais légitime propriétaire de prairies étendues et qu'il me suffirait d'intenter un procès pour rentrer en jouissance de ces terrains. — Gaston, qui est mon meilleur ami, s'écria, en apprenant que je plaçais contre M. de Keryvon : « Malheureux procès ! » Pardonnez à la franchise de mon récit. « Je connaissais un bien meilleur moyen, ajouta-t-il, de mettre fin à cette contestation. » Mais l'affaire était engagée, elle a suivi son cours et, par une regrettable coïncidence, c'est le jour même où la décision nous est connue, que je me trouve, pour la première fois, l'hôte de M. de Keryvon. Quant à ce déguisement, il n'est que la conséquence de cette fausse position. Gaston a cru que je ne pouvais me présenter ici sous mon véritable nom. Au reste, je connaissais, depuis hier, l'issue du procès. (*Il tire un papier de sa poche.*) Voilà l'arrêt. Maintenant, j'ai le dessein d'intenter une demande bien plus sérieuse à M. de Keryvon; mais ce n'est plus au propriétaire de ce château, c'est au père de M^{lle} Isabelle que je m'adresse.....

M. DE KERYVON. — Je comprends. Diable !..... c'est dommage que vous ne soyez pas Anglais !

M. REMY, *à part, vivement et s'approchant de M. de Keryvon.*
— Mais, mon cher M. de Keryvon, je connais beaucoup M. de Valanges. C'est un excellent parti. Il n'y a pas à hésiter. Vous mariez Mademoiselle votre fille de la façon la plus brillante, et vous regagnez votre procès. Croyez-moi, cela vaut mieux qu'un appel en cassation.

M. DE KÉRYVON, *à part.* — Je vois bien que je ne puis refuser mon consentement. C'est dommage, tout de même; la race anglo-saxonne est une belle race! (*A Isabelle.*) Isabelle, vous voyez combien vous êtes intéressée dans cette affaire : je vous laisse libre.

ISABELLE. — Je respecte trop votre autorité, mon père.....

M. DE KERYVON. — Allons, je vois bien que c'est à moi de trancher la question, je parlerai pour vous. Soyez donc milady Fox..... je me trompe, madame de Valanges.

CHARLOTTE, *s'approchant de Gaston.* — Cette affaire, au surplus, ne me déplaît pas; Gaston, approchez.

GASTON, *timidement.* — Me voilà.

CHARLOTTE. — Est-ce vous qui avez imaginé ceci ?

GASTON. — Un peu.

CHARLOTTE. — Je ne vous croyais pas aussi adroit.

GASTON. — Quand je m'en mêle, je ne m'en tire pas trop mal.

CHARLOTTE. — Je le vois bien, et je vous en félicite.

GASTON. — Vous ne m'en voulez donc pas ?

CHARLOTTE. — Mais pourquoi ne m'avez-vous pas tout d'abord initiée au complot ?

GASTON. — Ah! c'est que..., s'il y avait du profit à en retirer, je ne voulais le partager avec personne.

CHARLOTTE. — Quel profit ?

GASTON. — Je prévoyais que ce mariage vous ferait plaisir. Il offre, en effet, toutes les garanties désirables. Les qualités réelles de Valanges égalent au moins ses avantages extérieurs. Je l'ai choisi comme digne de votre cousine, de votre amie, de celle que vous aimez le plus au monde, plus que vous-même, je le sais. Tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour vous plaire ne m'a valu qu'une stérile reconnaissance. J'ai compris tout à coup que le seul moyen de vous

toucher était de travailler au bonheur de votre sœur d'adoption. J'ai pris ce chemin, qui conduit si directement à votre cœur, et je m'y suis faufilé à la suite des autres,..... espérant que, s'ils arrivaient,.... je ne resterais pas en chemin.

CHARLOTTE. — Vous n'avez pas trop mal calculé.

GASTON. — Suis-je donc arrivé ?

CHARLOTTE, *d'un air un peu triste*. — Hélas ! qui voulez-vous que j'aime maintenant ! Désormais je ne tiendrai plus la première place dans le cœur d'Isabelle ; ce n'est plus moi qui veillerai sur elle. Entre elle et moi, il y en aura un autre, dont je ne puis, dont je ne saurais être jalouse ; me voilà seule. Cependant.... j'ai besoin de me dévouer ; vous avez deviné juste, Gaston : en m'isolant, vous m'avez... vaincue.

GASTON. — Vous me rendez le plus heureux des hommes !

CHARLOTTE, *s'avançant vers Valanges*. — A nous deux maintenant : vous avez demandé la main d'Isabelle à son père et vous l'avez obtenue. Ce n'est pas tout, il vous faut aussi mon consentement.

VALANGES. — Je sais, par Gaston, l'amitié de sœur qui vous lie à M^{lle} de Keryvon, et j'ai déjà presque le droit de m'en montrer reconnaissant. Puisque vous le voulez (*souriant*), je vous demande formellement et en bon français votre consentement.

CHARLOTTE. — Je vous le donne. Cependant, je vous en veux un peu : m'enlever ainsi Isabelle, sans me consulter d'avance, sans m'intéresser dans le succès !... avouez-le, il y avait, dans cette entreprise, une confiance en vous-même qui pouvait être déçue,.... et votre rôle avait un côté bien dangereux, car, enfin, vous ne pouviez ni parler ni comprendre.....

VALANGES. — Parler, non, mais comprendre.....

CHARLOTTE. — C'est vrai ; aussi est-ce le cas de dire : — IL N'EST PIRE SOURD QUE CELUI QUI NE VEUT PAS ENTENDRE.

J^s. DE L'AUNAY.

POÉSIE.

LES ILES DE SANTORIN.

A MON AMI M. FRANÇOIS LENORMANT.

I.

La mer bleue et brillante ondule sous la brise,
L'archipel s'abandonne aux longs baisers des flots,
La vague harmonieuse avec douceur se brise
De Naxia la blanche à la verte Mélos ;
Mille esquifs , balancés sous la voile latine ,
Sur les canaux étroits aux changeantes couleurs ,
Vont de Cos à Scio, vont de Lemnos à Tine,
Chargés de fruits, couverts de fleurs ;

La lumière, dorant ou dispersant la brume,
Semble avoir deux foyers : le soleil et la mer ,
Et de chaque Cyclade où l'eau joyeuse écume
S'élèvent des parfums qui se mêlent dans l'air ;
Tout brille dans l'azur , tout chante , tout enivre ,
Partout la volupté sous un ciel provoquant ;
Il est doux d'y passer , il est plus doux d'y vivre....
Non ! l'archipel est un volcan !

Sous cette mer Egée où le chantre d'Ulysse
 Entendait de Vulcain les marteaux retentir,
 Où la Chimère avait Neptune pour complice,
 Gronde un feu souterrain toujours prêt à sortir ;
 Prisonnier, mugissant , se cherchant un cratère ,
 Brûlant sans qu'aucun souffle active ses fourneaux ,
 Un abîme de feux , dans les flancs de la terre ,
 S'étend sous l'abîme des eaux.

O combats éternels de deux forces égales !
 Toujours le feu captif tourmente l'océan,
 Et toujours , pour noyer les flammes , ses rivales,
 L'eau travaille à percer le plafond du volcan ;
 Un jour, la brèche est faite : une lutte commence
 Qui n'aura que le sein du globe pour témoin ,
 La mer tombe d'un bond dans le creuset immense ,
 Et la terre s'ébranle au loin ;

Sur l'énorme brasier l'onde se précipite ,
 Là-haut l'homme à ce bruit tressaille avec stupeur ;
 Mais le torrent , saisi par le feu qu'il irrite ,
 Remonte et rejaillit en ardente vapeur ;
 Le volcan courroucé, monstrueuse fournaise,
 Indomptable élément quand arrive son jour ,
 Brisant de toutes parts sa voûte qui lui pèse ,
 Envahit la mer à son tour ;

Sur les flots lourds et noirs court un fleuve de soufre ;
 Des rochers enflammés se heurtent dans les airs ,
 Un tonnerre incessant gronde au fond de ce gouffre ,
 Et ce n'est pas du ciel que viennent les éclairs ;
 Tremblez, humains ! Tremblez, les faibles et les braves !
 Vos vaisseaux effrayés cherchent en vain le port ,
 Partout la cendre pleut, partout montent les laves,
 Partout le vertige et la mort !

Regardez : du volcan s'épuise enfin la rage,
 Et la mer, bouillonnante au loin, se calme aussi ;
 Regardez : quel est donc là-bas, près du rivage,
 Cet amas de rochers inconnus jusqu'ici ?
 C'est une île nouvelle, une fille des ondes,
 Comme Rhodes, Délos et l'antique Anaphé ;
 Elle s'élève noire, au sein des eaux profondes
 Où le volcan a triomphé.

Mais regardez toujours : près de l'île naissante
 Une autre, avec ses bois, ses vergers, ses moissons,
 Disparaît lentement, et la mer frémissante
 Va recouvrir bientôt le toit de ses maisons ;
 Comme un chêne noyé dont surnage la cime,
 Il semble, sous le flot qui déjà s'aplanit,
 Qu'un gigantesque bras la tire dans l'abîme
 Par ses racines de granit !

C'est ainsi, remontant dans le lointain des âges,
 Que de l'archipel grec nous comptons les terreurs ;
 Toujours le même drame et les mêmes présages
 Et les mêmes combats et les mêmes fureurs ;
 Jadis, c'est Hiéra, c'est Thia la divine,
 Et vingt autres encor, qui naquirent des eaux,
 Mais l'implacable feu pour tombes leur destine
 La place où furent leurs berceaux ;

Aujourd'hui Santorin, l'île chère aux abeilles,
 Que le volcan vainqueur soulève d'un seul bloc,
 Avec ses trois îlots, merveilleuses corbeilles,
 Chancelle tout à coup au formidable choc ;
 Mais le vaisseau triomphe où se perd la chaloupe ;
 La grande Santorin résiste au sombre appel,
 Et, seule, Cameni, se détachant du groupe,
 Désormais manque à l'archipel ;

Rien ne restera d'elle après ce grand naufrage ;
 Epave dans le gouffre impénétrable à l'œil ,
 Chaque jour sous les flots s'enfonçant davantage ,
 Elle ne sera plus pour nous-même un écueil !
 Nos regards chercheront celle qui te remplace ,
 Pauvre île , et dès demain l'homme ici ramené ,
 Ne songeant même plus à retrouver ta trace ,
 Fêtera le roc nouveau-né !

Ce n'est qu'un sombre amas de lave encor fumante ;
 Les hommes cependant vont accourir bientôt ;
 Travailleurs oublieux de l'affreuse tourmente ,
 Pour rebâtir leur nid prenant ce noir îlot ,
 Mettant là leur espoir , leur vie et leur fortune ,
 Fertilisant un roc sur des flots incertains ,
 Ils chasseront loin d'eux cette crainte importune :
 Les cratères sont-ils éteints ?

II.

C'est là ton imprudence , et c'est aussi ta force ,
 Humanité changeante où tout tressaille et bout ;
 Ces volcans qui du globe ouvrent la rude écorce ,
 Tes révolutions leur ressemblent partout ;
 L'inextinguible feu , l'éternelle géhenne ,
 Sous ta gloire et ta joie et tes mille splendeurs ,
 Sans cesse alimenté par quelque sourde haine ,
 Travaille dans tes profondeurs !

La paix règne , les arts embellissent le monde ,
 Par le labeur fervent aucun n'est abattu ,
 Et tout homme , le soir , fier de l'œuvre qu'il fonde ,
 Dort sur l'outil sacré , sa gloire et sa vertu ;

La puissance et la force appartiennent aux sages,
 La lumière descend des plus lointains sommets,
 Et la science, enfin, de tous les esclavages
 Va nous délivrer à jamais !...

Tout à coup un bruit sourd, comme une plainte immense,
 Frappe le genre humain et s'accroît lentement ;
 Bientôt l'éruption formidable commence ;
 Est-ce la mort qui vient ? Est-ce un enfantement ?
 Nous l'ignorons, et Dieu le veut ainsi peut-être,
 Et l'homme, épouvanté dans l'obscur ouragan,
 Songe à fuir son destin plutôt qu'à le connaître ;
 Fuir !... Où fuir ? Partout le volcan !

Il est partout, partout flambe sa gerbe énorme ;
 Contre le feu vainqueur nul abri, nul secours ;
 Il vient, changeant parfois de cratère et de forme ;
 Mais tant qu'il n'a pas fait son œuvre, il vient toujours !
 Révoltés, conquérants, envahisseurs sauvages,
 Que ce soit Alaric, que ce soit Attila,
 Que ce soit Mahomet, pour les mêmes ravages
 C'est Dieu qui tous les appela !

Obéissant à Dieu, sans remords et sans joie,
 Inflexible et muet, chacun vient à son jour,
 Et quand il a passé sur les peuples qu'il broie,
 Quelque chose de grand a péri sans retour ;
 Quand le volcan s'est tu, sous le ciel encor sombre,
 Ici que voyons-nous après ces longs combats ?
 C'est un peuple, une race, un royaume qui sombre.....
 Mais aussi que voit-on là bas ?

C'est un nouveau royaume, une terre nouvelle,
 Fille de ce volcan d'où plus d'une sortit ;
 Et les hommes déjà, s'empressant autour d'elle,

Oublieront dès demain celle qui s'engloutit ;
Ils fertiliseront ce sol qui vient de naître,
Sans songer au passé, sans jamais s'enquérir
Si le volcan, plus tard, un jour, bientôt peut-être,
Soudain ne doit pas se rouvrir !

Que dis-je?... Vain regret ! et plus injuste blâme !
N'ôtons jamais l'espoir aux hardis travailleurs ;
Quand une illusion sert à relever l'âme,
Bénédissons-la toujours... Que savons-nous d'ailleurs ?
Le volcan, il est vrai, toujours s'agite et gronde,
Bien perfide est l'abîme où flottent nos destins,
Mais peut-être le jour doit venir où le monde
N'aura que des volcans éteints !

V^{te} HENRI DE BORNIER.

GAUDIN - BÉRILLAIS

ET SA NÉGOCIATION.

ÉPISODE DE L'INSURRECTION VENDÉENNE SUR LA RIVE DROITE DE LA LOIRE.

L'insurrection vendéenne de mars 1793 eut à son début un développement plus considérable qu'on ne le croit généralement ; la presque totalité des paroisses de plusieurs départements furent, le 10 mars et les jours suivants, le théâtre d'une émeute causée par le refus des paysans de donner leurs noms aux commissaires chargés du recensement, mais l'absence de chefs, dans la plus grande partie du territoire soulevé, paralysa l'ardeur du premier mouvement, et bientôt la guerre se trouva concentrée dans quelques districts de l'Anjou et du Poitou. Sur la rive droite de la Loire, particulièrement dans cette portion de notre département qui s'étend à l'ouest de la rivière d'Erdre, l'insurrection eut une courte durée, et, dès les premiers jours d'avril 1793, la ville de Nantes avait vu diminuer les grandes inquiétudes que lui avait causées le soulèvement de cette contrée.

Plusieurs historiens ayant attribué cette prompte pacification à la négociation de Gaudin-Bérillais, j'ai pensé qu'il pouvait n'être pas inutile d'étudier cette affaire sur les documents originaux et de la présenter avec tous les détails que comporte l'histoire locale. C'est déjà une chose curieuse par elle-même qu'une tentative de conciliation faite par un chef de rebelles dans un pareil moment, mais celle-ci se recommande davantage encore à l'attention, par les circonstances particulières qui l'accompagnèrent et par le dénouement fatal qu'elle eut pour son auteur. Le manifeste, au moyen duquel la négociation fut engagée, contient un exposé très-détaillé des griefs des paysans, et le traitement infligé à M. Gaudin-Bérillais peut donner la mesure des prétendus efforts tentés par les autorités républicaines pour arriver à la réconciliation des partis.

Jacques-Aubin Gaudin-Bérillais, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment Royal-Auvergne, vivait retiré depuis plusieurs années dans sa propriété de l'Angle, située entre Cordemais et Saint-Étienne-de-Montluc, lorsque l'insurrection éclata au mois de mars 1793. Peu sympathique à la Révolution, il avait suivi avec un secret espoir la marche des événements qui se préparaient à l'étranger en 1792, mais il parait s'être, dès cette époque, retiré complètement de la vie active. Le fragment suivant d'une lettre du 29 avril 1792, demeurée à son dossier, et adressée à l'un de ses amis¹ qui devait lui aussi devenir bientôt la victime des troubles politiques, contient les renseignements les plus certains sur cette disposition de son esprit :

... Ma vieille expérience me donne à penser qu'en peu de temps cette guerre extérieure ramènera la paix, la justice et l'exécution des lois pour lesquelles tout le monde soupire. La liberté, l'innocence et

¹ Cet ami était un M. Couault (Claude-Marc), ancien procureur à la Chambre des Comptes, premier commis au bureau de la guerre du département de la Loire-Inférieure, condamné à mort le 13 avril 1793 pour avoir, étant à Vallet le 12 mars, pactisé avec les rebelles en ne se prêtant pas d'une manière suffisante à la répression de leur révolte. (Registre du Tribunal criminel. Archives du greffe du Tribunal civil de Nantes.) C'est dans ces archives, où se trouve le volumineux dossier de Gaudin-Bérillais, et aussi dans celles de la Préfecture de la Loire-Inférieure, que j'ai puisé les divers documents qui constituent l'unique intérêt de cette petite notice.

l'humanité, partout ailleurs révérees, pourront enfin jouir de leurs droits. Quant à moi, reclus dans mon humble chaumière, je n'ai d'autre société que celle de mon jardinier. J'ignore jusqu'à ce qui se dit à ma porte. L'univers se dissoudrait que je ne m'en lèverais pas de ma chaise. Je ne lis même aucun papier public afin d'être nul et neutre en toutes choses. Un ministre de quakers n'en ferait pas davantage. Tous les hommes à mes yeux sont mes frères. Il en est que j'admire et d'autres que je plains beaucoup.

Une pareille attitude pouvait être de la sagesse et de la prudence en 1792, mais l'année suivante, alors que la lutte armée était engagée entre les partis, la neutralité devenait la plus périlleuse des situations. Rien n'est plus certain que la répugnance de Gaudin-Bérillais pour la cause de la Révolution, et pourtant il agit comme s'il eût voulu la servir. L'ancien militaire, habitué à commander des soldats dociles, manqua-t-il de confiance dans les bandes disciplinées qui lui offrirent le commandement? Pensa-t-il au contraire que les autorités républicaines capituleraient en présence d'un soulèvement unanime des campagnes et qu'il fallait avant tout empêcher l'effusion du sang? Je ne saurais dire quel fut le mobile de sa conduite, mais il m'apparaît clairement qu'en présence de deux partis, Gaudin-Bérillais ne voulut en embrasser aucun.

Dès le lundi matin, 11 mars 1793, des insurgés étaient venus chez lui le sommer de se mettre à leur tête et il avait refusé¹. Le lendemain la députation était revenue plus nombreuse, plus pressante, et elle avait éprouvé un nouveau refus. Le mercredi 13, une soixantaine de paysans, dont l'un, boulanger au Temple, disait hautement qu'ils voulaient avoir M. Gaudin-Bérillais mort ou vif², envahirent sa maison; ils lui parlèrent d'une façon tellement impérieuse, qu'il finit par promettre qu'il se rendrait dans la journée au bourg de Saint-Etienne-de-Montluc, où il y avait un rassemblement, mais à la condition qu'il se bornerait à jouer le rôle de médiateur. Dans la crainte qu'il ne remplît pas sa promesse, une

¹ Tous ces faits sont établis par de nombreuses dépositions de témoins consignées dans le dossier Gaudin-Bérillais (Archives du Greffe.)

² Dixième témoin entendu dans l'instruction. (Même dossier.)

autre bande vint peu après le chercher et cette fois réussit à l'emmener.

A son arrivée au bourg, il trouva les esprits très-surexcités ; les paysans craignaient d'être trahis et sous le moindre prétexte ils menaçaient la vie de ceux dont les opinions leur paraissaient douteuses. Peu s'en fallut qu'ils ne missent à mort deux officiers municipaux, les sieurs Mabilais et Moisan, et un chirurgien nommé Nicolon. Gaudin-Bérillais leur sauva la vie¹, mit un peu d'ordre dans le bourg, et se rendit à la mairie où il exposa aux membres de la municipalité la situation qui lui était imposée et fit connaître sa ferme intention de travailler à une conciliation avec les autorités républicaines. Un procès-verbal fut rédigé dans ce sens, signé du maire, de dix officiers municipaux et de Gaudin-Bérillais lui-même². On lui permit alors de retourner chez lui, à la condition de promettre de revenir le lendemain au rassemblement. Avant de partir il réussit à décider les habitants de deux paroisses à se retirer.

A ce moment déjà d'autres chefs avaient été choisis par les paysans. Les habitants de plusieurs communes s'étaient rangés sous les ordres de MM. Morin-Premion et Richard-Duplessix, tous les deux médecins dans la commune de Saint-Étienne, tous les deux, jeunes, intrépides et remplis d'ardeur pour le succès de l'insurrection. Les révoltés de Sautron et autres paroisses environnantes s'étaient donné pour chef un jardinier d'Orvault nommé Jacques Drouet, homme complètement illettré et qui ne se distinguait de la foule que par sa qualité d'ancien militaire. Une aventure qui peint bien le tumulte des esprits à ce moment avait failli compromettre la naissante autorité de ce chef. Il avait été accusé par plusieurs d'avoir à diverses reprises usé du ministère du curé constitutionnel de sa paroisse, et pour ce fait emprisonné à son arrivée à Sautron. Mais d'autres, en plus grand nombre, ayant attesté son dévouement

¹ Divers témoins. — Lettre de M. Moisan à l'un de ses parents, administrateur du district de Savenay. (Dossier Gaudin-Bérillais.)

² Copie authentique de la délibération de la municipalité de Saint-Étienne-de-Montluc du 13 mars 1793. (Même dossier.)

à la cause de l'insurrection, il avait été remis en possession de son commandement ¹.

Le jeudi 14, Gaudin-Bérillais, suivant sa promesse, revint au bourg de Saint-Étienne où il trouva plus de trois mille hommes assemblés. On criait Vive le roi ! mais Gaudin-Bérillais cria constamment Vive la loi ² ! Une bruyante acclamation l'ayant investi de nouveau du commandement, on ne put obtenir de lui d'autres réponses que celles-ci : « Qu'il l'acceptait, mais pour mettre la paix ; qu'il ne » voulait pas commander à des brigands ³ et que si l'intention des » rebelles était de piller, il préférerait que sa maison fût brûlée ⁴. » Il se rendit alors à la mairie en compagnie de Morin-Premion et là, après s'être adjoint le juge-de-peace et un abbé ⁵ il rédigea, en forme de manifeste, une lettre dans laquelle il signalait aux autorités les griefs des insurgés et les conditions auxquelles ils consentaient à déposer les armes.

Muni de cette pièce, Gaudin-Bérillais se rendit au Calvaire où, selon l'expression de plusieurs témoins, il *prêcha* plus de trois mille hommes. Il lut à haute voix chacun des paragraphes qui ne furent pas tous également bien accueillis, car beaucoup de paysans réclamaient purement et simplement le retour à l'ancien régime.

Voici le texte de ce manifeste, dont une copie très-abrégée, lue à la séance de la Convention du 23 mars 1793, se trouve reproduite dans le *Journal des Débats* ⁶ :

Vingt-et-une paroisses rassemblées dans le territoire et dans les environs de Saint-Etienne-de-Montluc, désirant entretenir paix et fraternité avec tous les habitants des autres départements, ont forcé le citoyen Gaudin-

¹ Déclaration de la C^o Poireau, reçue au bureau de permanence du comité central, à Nantes, le 21 mars 1793. (Dossier de Jacques Drouet, Archiv. du Greffe.) Jacques Drouet fut condamné à mort comme chef d'attroupements le 20 avril 1793. Il résulte de son interrogatoire et des dépositions des témoins qu'il ne savait pas même lire.

² Plusieurs témoins, notamment les 30^e et 32^e. (Dépositions des témoins, dossier Gaudin-Bérillais.)

³ Dixième témoin.

⁴ Troisième témoin.

⁵ Deuxième témoin.

⁶ *Journal des Débats* de mars 1793, n° 186, p. 287.

Bérillais d'être leur conciliateur, et demandent conciliation avec leurs frères de Nantes, aux conditions suivantes :

1^o Que jamais, et sous quelque forme que ce soit, aucun tirage de milice ne sera proposé, ni aucune espèce de corvées quelconques.

2^o Qu'il ne sera jamais pris de chevaux, ni autres bestiaux, ou comestibles, à qui que ce soit, que de gré à gré avec les propriétaires qui voudront bien les vendre.

3^o Que les impôts seront taxés et assis sur le prisage que les municipalités ont fait et feront des biens, et non d'après les arrêtés arbitraires des directoires de district et de département.

4^o Que, sous quelque prétexte que ce soit; né et à naître, jamais les directoires de districts et de département ne s'ingéreront, de leur autorité privée, d'attenter à la liberté des citoyens; et qu'il leur sera même défendu de requérir la force armée, qui ne doit et ne peut marcher que d'après les ordres des tribunaux et des juges de paix.

5^o Que jamais l'on ne troublera le repos public par des visites de gens armés dont journellement ces mêmes directoires ne cessaient d'inquiéter les plus recommandables citoyens.

6^o Qu'il sera défendu de s'emparer comme on l'a fait des armes qu'un citoyen peut avoir chez lui pour la garde de sa maison, et que celles dont on les a privés par cet abus d'autorité leur soient rendues et remises dans la quinzaine.

7^o Que pour jamais on ne verra, à six lieues à la ronde de leurs dernières demeures, les Jourdan, Michel, Courtois et Reubion, ci-devant prêtres constitutionnels dans les paroisses de Saint-Etienne-de-Montluc et de Cordemais; qu'il en sera de même de ceux des paroisses de Guenrouet, Vigneux, le Temple et autres, dont on a sujet de se plaindre pour la désunion qu'ils mettent dans le pays.

8^o Que la pleine et entière liberté du culte ne sera troublée sous quelque raison que ce soit; qu'ainsi tout prêtre non assermenté jouira de toute sûreté publique; qu'en conséquence de cette pleine liberté qui leur est acquise par la loi, toutes les églises paroissiales, succursales, oratoires, leur seront ouverts pour y célébrer publiquement les offices de leur religion. Chacun paiera son ministre et sera maître de le choisir.

9^o Que dans la quinzaine au plus tard, il sera convoqué des assemblées primaires de tous les citoyens quelconques pour nommer de nouveaux électeurs et qu'on n'y gênera pas les suffrages, comme ci-devant, par de mauvaises chicanes et des abus d'une autorité despotique où l'on employait des menaces pour contraindre les opinions.

10^o Que sitôt cette opération finie, tous les ci-devant membres des directoires et des tribunaux des districts de Blain et de Savenay seront changés et renouvelés par une nouvelle élection.

11° Que jamais les prêtres constitutionnels et autres ne pourront y être admis, sous quelque titre que ce soit, ni même reçus à voter dans les assemblées primaires et autres de leurs paroisses.

12° Qu'il leur sera expressément défendu de s'immiscer jamais dans les affaires temporelles.

13° Que tous les citoyens jouiront pleinement de la liberté de penser, de parler et d'écrire sur toute matière et sur quelque personne que ce soit, sauf à ceux qui s'en trouveraient blessés de les poursuivre juridiquement s'il y a lieu.

14° Que sous peine de destitution de leurs charges et emplois, les directoires de district et de département ne feront pas vexer ni tourmenter des citoyens des plus recommandables, pour des propos vagues, pour d'infâmes suppositions faites par des dépositions encore plus infâmes, et même les tribunaux auront l'ordre de ne pas traiter au criminel (*sic*) des libertés permises et promises à tout citoyen par cette même loi dont ils ont souvent abusé pour satisfaire leur inimitié particulière ou celle de leurs protégés.

15° Que chaque paroisse aura cinquante hommes continuellement armés pour la sûreté publique et générale, lesquels hommes seront choisis à la pluralité des voix.

Il paraît superflu de parler des suites terribles et même inévitables que peut arrêter une prompte conciliation. C'est la seule espérance de l'obtenir qui a pu déterminer ledit Gaudin-Bérillais à se charger d'une médiation qui, toute glorieuse qu'elle soit, et malgré la sincérité de ses bonnes intentions, peut lui faire des ennemis. Mais s'il peut parvenir à empêcher l'effusion du sang de ses frères, quel triomphe pour ses longs services! Il prie seulement d'observer qu'une prompt réponse est indispensable pour calmer un peuple nombreux, qui, désormais, n'a plus de frein, et qui ne veut en ce moment écouter aucune espèce de représentations, étant toujours prêt d'accuser de trahison quiconque refuse de le seconder dans sa fureur.

A Saint-Etienne-de-Montluc, le 14 mars 1793.

Signé : J.-A. GAUDIN-BÉRILLAIS.

Ce manifeste est curieux à plus d'un titre ; il montre à quel point les paysans étaient exaspérés de toutes les vexations que les nouvelles administrations leur avaient fait subir dans leurs personnes et leurs propriétés. On a pu remarquer qu'il n'y est nullement question de la royauté ; Gaudin-Bérillais donna dans son interro-

gatoire, pour raison de cette omission, qu'il s'était attaché à ne rien demander qui fût contraire aux principes fondamentaux de la constitution. La séparation de l'Église de l'État est expressément énoncée sous forme de proposition d'un culte salarié par les seuls fidèles, et cette séparation est encore rendue plus complète par l'exclusion des membres du clergé de tous les actes de la vie politique ¹. (Art. 11 et 12.)

Je n'ai pu trouver nulle part l'énumération des vingt-et-une communes au nom desquelles Gaudin-Bérillais se dit autorisé à parler. Appartenaient-elles exclusivement au district de Savenay? Il y a lieu de le supposer d'après une lettre qui sera transcrite ci-après. Cependant une déclaration, faite au département par une personne qui arrivait de Blain, nous apprend que dans cette petite ville et dans les paroisses environnantes, on parlait beaucoup de Gaudin-Bérillais, et qu'un comité royaliste, formé au chef-lieu de ce district, expédiait, dès les premiers jours de l'insurrection, des provisions de bouche aux rebelles de Sautron.

Après la lecture de son manifeste, Gaudin-Bérillais organisa une garde de cinquante hommes; il se rendit à Sautron où un nombre considérable de gens armés s'étaient rassemblés. Il y apprit qu'on se préparait à se porter sur Couëron pour le piller. Un détachement était même déjà parti dans cette intention, et il ne put que retenir ceux qui n'avaient pas eu le temps de se joindre aux autres.² On lui demanda vainement de se rendre aux Trois-Moulins, où le commandant Drouet avait placé son quartier-général³; il n'y voulut point consentir, et il fit publier un ordre du jour adressé aux habitants de Sautron pour les engager à la patience durant un court délai, « vu que présentement on travaille à une conciliation la plus avantageuse.⁴ »

¹ Cette proposition avait déjà été faite à l'assemblée législative et repoussée par elle. (*Journal des Débats*, séance du 24 octobre 1791, n° 24, p. 6 et 10. — *L'Église et la Révolution française*, par M. de Pressensé, p. 209.)

² Déclaration faite au bureau central par le sieur Gonichon, le 21 mars.

³ Les Trois-Moulins sont un hameau situé au sud d'Orvault, auprès du village le Bignon.

⁴ Cette pièce, portant la date du 14 mars, est reproduite dans le jugement de Gaudin-Bérillais.

Le lendemain, en effet, Gaudin-Bérillais s'occupait de faire parvenir au directoire de département les conditions ci-dessus transcrites. Il crut, toutefois, ne pas devoir agir sans le concours du commandant Drouet, avec lequel il eut une conférence dans la matinée du 15¹, et en lui faisant parvenir l'instrument de la négociation, il lui écrivit la lettre suivante, qui tendrait à prouver que déjà Drouet avait acquis une certaine importance :

Le médiateur Gaudin-Bérillais a l'honneur d'adresser au commandant Drouet le mémoire en original des demandes que *nos paroisses du district de Savenay* m'ont chargé de faire pour elles au département de Nantes. J'ai l'honneur de prier le commandant Drouet d'en prendre lecture, et de vouloir bien faire passer ledit mémoire par quelqu'un capable de le faire valoir, après quoi la même personne en rapporterait la réponse, que le commandant Drouet, après en avoir pris connaissance, aurait la bonté de m'envoyer, afin qu'à mon tour, je puisse la communiquer auxdites paroisses. La plus grande diligence est nécessaire pour ces différentes opérations. Jusqu'à ce moment, nous resterons paisibles dans nos quartiers. La prompte réponse que le commandant Drouet voudra bien nous faire passer décidera du parti que nous prendrons. Il obligera infiniment son très-dévoué camarade

GAUDIN-BÉRILLAIS.

15 mars 1793.

Ce fut dans la même journée que les propositions parvinrent au Département. Selon quelques auteurs², elles y reçurent un certain accueil, et le Directoire aurait, pour gagner du temps, demandé quelques jours de réflexion, et ajourné sa réponse au 20 mars. Aucun des documents que j'ai consultés ne me paraît de nature à appuyer cette assertion. Le registre des délibérations des trois Corps administratifs³ contient la mention de plusieurs propositions

¹ Un billet transcrit dans le jugement même est ainsi conçu : « Je certifie que le commandant Drouet m'a fait l'honneur de venir chez moi et que nous nous sommes entendus ensemble de nos faits. A Saint-Etienne, le 15 mars. Signé : G.-B. »

² M. Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. 1, p. 112, 3^e édit. Beauchamp, 4^e édit., p. 111.

³ Vu la gravité des circonstances, les trois Corps administratifs, savoir : la Municipalité, le Directoire de district et celui de département s'étaient réunis en un seul corps.

de paix faites par les rebelles, et je n'en ai lu aucune d'où l'on puisse induire que le Département se soit jamais arrêté à l'idée d'entrer en accommodement avec eux. L'unique réponse qui fut faite aux diverses ouvertures en ce sens était toujours : « Livrez vos armes et vos chefs, et nous verrons. » Ce qui revenait à dire : Rendez-vous à discrétion, et nous nous réservons le droit de vous traiter à notre guise. La fameuse proclamation commençant par ces mots : « Frères égarés, » ne dit pas autre chose ¹. Un accueil semblable dut être fait aux propositions de Gaudin-Bérillais, car le procès-verbal de la séance des trois Corps administratifs se borna à constater le fait dans les termes suivants :

Il a été donné lecture des propositions de paix faites par le nommé Bérillais, expédiées au Département par le nommé Drouet, commandant les révoltés, et apportées par les nommés Saulnier, de Saint-Etienne; Jacques Ménager, de Vigneux; Pirion, de Bouvron; Julien Oresve, maire de Saint-Herblain, et Pierre Loyer, de Saint-Herblain ².

A quelques jours de là, on remarque sur le même registre la mention brève d'une nouvelle lettre que Gaudin-Bérillais aurait écrite, et que je n'ai point retrouvée. Cette lettre me ferait supposer que les autorités n'avaient point répondu, et que le négociateur désirait qu'on lui donnât quelques explications. Dans son interrogatoire très-volumineux, on ne rencontre pas la moindre allusion à une contre-proposition émanant des autorités républicaines, et la lettre d'envoi du manifeste, lue à la Convention, dans la séance du 23 mars, est également muette à cet égard.

Cependant les rebelles continuaient leurs expéditions, dont la plupart consistaient à envahir les cures des intrus et les maisons des principaux patriotes pour s'y régaler du vin et des provisions qui pouvaient s'y trouver. Le pillage de Couëron n'eut pas des consé-

¹ M. Créteineau-Joly a donné le texte de cette proclamation, t. 1, p. 71. C'est à tort que cet historien la présente comme ayant été répandue d'abord dans le Morbihan, vers la fin du mois de mars. Elle fut rédigée par les trois Corps administratifs de la ville de Nantes, et on la trouve au procès-verbal de la séance du 14 mars, fol. 4 du Registre de leurs délibérations. (*Archives de la Préfecture.*)

² Même Registre, séance du 15 mars.

quences beaucoup plus graves, si l'on en croit le rapport du maire de cette localité où on lit, au récit des faits du 14 mars :

Les malheureux se sont portés dans diverses maisons pour boire et manger. Chez moi, il en est entré plusieurs cents.

Ce jour-là ils avaient en outre forcé le domicile du commandant de Couéron et avaient brisé son mobilier. Le 15, ils s'étaient portés à la cure, et le 18, un détachement de Sautron était retourné chez le maire y prendre du pain et du vin, et avait arboré le drapeau blanc sur le clocher¹.

Une déclaration faite par un habitant du Temple parle également des déprédations des paysans dans les celliers des environs.

Bien que de pareils soldats ne dussent pas offrir à des troupes organisées une bien grande résistance, les gardes nationales ne se risquaient qu'avec une certaine prudence sur le territoire insurgé.

Nous avons vu, écrivait, à la date du 18, le capitaine Favereau, commandant d'Indret, quelques brigands courir dans la campagne. Je les ai mis en fuite. J'avais bien envie d'aller arracher le pavillon blanc qu'on m'a dit être sur le clocher de Saint-Herblain, mais, comme un homme à cheval que j'avais envoyé à la découverte me rapporta qu'il avait vu se replier sur Saint-Herblain une quantité innombrable de brigands, j'ai pensé que ce pouvait être le rassemblement de Sautron qui se repliait sur ce village, et dans l'incertitude je me suis retiré².

Plusieurs chefs du rassemblement de Sautron eurent, paraît-il, à ce moment, la pensée d'exécuter un mouvement beaucoup plus important, et dont la réussite n'était point impossible, s'ils avaient profité de la première ardeur des paysans. Morin-Premion et Richard-Duplessix notamment, songeaient, le vendredi 15, à envahir la ville de Nantes; mais, en considération peut-être de la négociation entamée, ils ne comptaient exécuter leur mouvement que le dimanche 17³. Renoncèrent-ils à cette entreprise par suite

¹ Lettre du maire de Couéron, du 29 mars 1793. (Dossier La Bérillais.)

² Lettre au Département. (Papiers mêlés des Archives du greffe.)

³ Déclaration du sieur Boutin, de Saint-Étienne, faite au Bureau central. Le déclarant y parle comme ayant entendu les chefs Morin-Premion et Richard fixer au dimanche leur projet d'invasion de la ville. (Dossier La Bérillais.)

de leur mésintelligence avec Gaudin-Bérillais ? M. Créteineau-Joly le dit, et cette opinion pourrait n'être pas très-éloignée de la vérité, car bien que rien n'établisse que Gaudin-Bérillais se soit opposé à ce projet pour l'avenir, il paraît certain qu'après avoir entamé sa négociation, il s'obstina à ne plus sortir de chez lui ¹. Il est, par conséquent, très-vraisemblable que l'inaction des paroisses qui obéissaient à Gaudin-Bérillais ayant diminué beaucoup les forces sur lesquelles comptaient Morin-Premion et Richard-Duplessix, ceux-ci aient dû, pour cette cause, renoncer à leur projet. Je ne saurais toutefois me prononcer à cet égard, en présence d'une déclaration fort nette quant aux faits, mais ne contenant aucune espèce de date, qui tendrait à établir que Premion et Richard auraient d'eux-mêmes renoncé à attaquer Nantes, par suite de la conviction où ils étaient que cette ville ne pouvait manquer de capituler. Cette déclaration émane d'une personne qui assista, chez le commandant Drouet, à une conférence où se trouvaient Drouet, un sieur Legend, Premion et Richard, et on y lit qu'ils « parlèrent longtemps » tous quatre et voulaient écrire à Blain pour avoir de la force ; » mais Premion dit : Cela n'est pas nécessaire, l'accord sera bien » doux, la ville de Nantes va se rendre petit à petit ; qu'après ce » raisonnement on n'écrivit pas ². » Ainsi, de quelque côté que l'on observe les faits, on arrive à se convaincre que l'idée de capitulation, mise en avant par Gaudin-Bérillais, empêcha l'insurrection d'un nombre considérable de paroisses de produire tout son effet.

Morin-Premion ³ et Richard-Duplessix ne tardèrent point à abandonner le pays et à se joindre aux insurgés de la rive gauche de la Loire, et Canclaux, Labourdonnaye, Beysser, à l'aide des troupes de ligne, eurent facilement raison de bandes que l'on n'était point encore parvenu à organiser ⁴. Le 4 avril, l'un de ces généraux écri-

¹ Le 20, on l'attendit vainement à Savenay, où l'on comptait sur lui. (Déclaration faite au Bureau central, le 29 mars 1793.)

² Déclaration reçue au Bureau central. (Dossier de Gaudin-Bérillais.)

³ Morin-Premion prit une part active aux opérations de la Grande-Armée, et fut tué à la bataille de Chollet (octobre 1793).

⁴ Savary, *Guerre des Vendéens et des Chouans*, t. 1, p. 107.

vait aux autorités du Département que sous peu de jours les districts de Blain et de Savenay seraient occupés par des troupes suffisantes pour contenir les rebelles ¹, et le 7 avril, on publiait le compte-rendu de l'adjudant-général Laval sur son expédition, où cet officier rapporte « qu'arrivé à Savenay avec le citoyen Gourlay, » commissaire civil de l'administration, ils y ont trouvé l'adjudant-général Beysser avec 400 hommes du bataillon de Seine-et-Marne ; que leur présence a jeté la terreur dans le pays, et que » les paroisses les plus mutines paraissent vouloir faire la paix et » rentrer dans l'ordre ². »

Le citoyen Gourlay dont il s'agit ici était un membre du Directoire de département que l'on avait envoyé pour pacifier le pays et rétablir les autorités ; il avait le titre de commissaire civil, et sa correspondance a été conservée ³. On peut y suivre les progrès de la pacification. Un grand nombre de communes se rendirent sans difficulté ⁴ ; le 7 avril, Cambon, la Chapelle-Launay et Prinquiau étaient rentrés dans l'ordre, et les jours suivants, dans beaucoup de paroisses, le recrutement s'effectuait ⁵. La plupart des chefs que l'on put saisir furent envoyés à Nantes, et jugés par le tribunal extraordinaire qui leur fit l'application de la loi du 19 mars 1793. On a déjà signalé dans une note que Drouet ne put trouver grâce devant ce tribunal ⁶.

Quant à Gaudin-Bérillais, il se tenait enfermé à sa propriété, attendant le moment où il pourrait obtenir un sauf-conduit qui lui

¹ Lettre du général Labourdonnaye mentionnée dans le registre des séances des trois Corps administratifs. (Archives de la Préfecture.)

² Bulletin des trois Corps administratifs de la ville de Nantes ; 7 avril 1793. Placard in-folio. Nantes, imp. A.-J. Malassis.

³ Archives de la préfecture. (Papiers du district de Savenay.)

⁴ Dès le 21 mars, le Croisic et Guérande avaient fait leur soumission. (Registre de la correspondance du district de Paimbœuf. 21 mars 1793, Arch. de la Préfecture.)

⁵ Lettre de Gourlay du 15 avril : à Vigneux, au Temple, à Cordemais, à Bouée ; du 30 avril, beaucoup d'autres communes. Le district de Savenay ne fut complètement réorganisé que le 24 avril 1793.

⁶ Il fut établi au procès de Drouet qu'il avait cependant sauvé plusieurs patriotes.

permettrait de vivre en repos. Etant fort loin de supposer que les autorités républicaines songeaient à lui imputer à crime le rôle de conciliateur qu'il avait joué, il leur avait écrit plusieurs lettres demeurées sans réponse.

Il se trompait; le commissaire Gourlay n'avait rien tant à cœur que de lui faire faire son procès, puisque c'est ainsi que l'on encourageait les efforts de ceux qui auraient pu avoir la tentation de se soumettre. Une des premières lettres de Gourlay eut pour objet de recommander au Directoire de tout mettre en œuvre pour s'assurer de la personne de Gaudin-Bérillais; ce commissaire ne soupçonnait pas encore que l'honneur de la capture allait lui revenir, bien qu'il dût l'obtenir au moyen d'une lâche trahison.

En effet, Gaudin-Bérillais, de plus en plus inquiet de voir qu'on ne lui répondait pas, s'était décidé à écrire à Savenay au général Labourdonnaye. Sa lettre, remise par le général au commandant Hotte, était tombée aux mains de Gourlay, qui comprit tout le parti qu'il en pouvait tirer ¹. A son instigation, Hotte expédiait, le 11 avril, de Savenay la lettre suivante à l'homme que l'on voulait saisir :

CITOYEN,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite et les certificats qui l'accompagnaient. J'aurais désiré que vous en eussiez été le porteur vous-même. Un homme innocent et distingué par 36 ans de service ne doit pas craindre de se présenter pour se justifier. La loi ne frappe que les coupables; vous deviez donc paraître avec toute la sécurité que doit vous donner la conduite que vous déclarez avoir tenue. Ainsi ne manquez pas au reçu de la présente de vous rendre à Savenay chez le commissaire du département. Je vous envoie ci-inclus une proclamation du département dont le but est de faire rentrer dans leur devoir ceux qui auraient eu la faiblesse de s'en écarter. Je suis votre concitoyen. HOTTE ².

¹ Lettre de Gourlay du 7 avril.

² Cette lettre est en original au dossier de Gaudin-Bérillais.

Plein de confiance dans la loyauté de celui qui lui tenait un pareil langage, Gaudin-Bérillais partit immédiatement pour Savenay ; là on le saisit, et sans l'entendre on l'envoya à Nantes, où il fut enfermé au Bouffay.

Gourlay annonçait, le 12 avril, cette capture au Département et pour faire valoir son patriotisme il disait : « Les belles protestations de Gaudin-Bérillais, médiateur de son métier..... rien n'a pu fléchir l'inébranlable fermeté de votre républicain collègue ; il partira demain sous bonne et sûre garde. » Dès le lendemain, Gourlay éprouvait le besoin de se glorifier encore, et, cette fois, c'était d'une trahison. Voici sa lettre du 12 avril : « La Bérillais est donc tombé dans son propre piège. Il a voulu lier une correspondance astucieuse avec moi et le commandant de la force armée à Savenay ; *j'ai tracé au commandant la marche qu'il fallait suivre* et l'expérience de l'homme à trente-six ans de service est tombée en défaut. » Le 15 avril, il accompagnait de ces paroles l'envoi de deux pièces importantes pour le procès qui s'instruisait déjà : « Nous voyons d'après toutes ces pièces tomber la guillotine sur cette tête contre-révolutionnaire. » C'était le style du temps, et Gourlay, qui devait plus tard remplir des fonctions importantes sous l'empire, après avoir traversé un instant lui aussi les prisons de la Terreur, a été loué pour sa modération ¹.

Quoi qu'il en soit, Gaudin-Bérillais comparut les 17 et 18 avril 1793 devant le tribunal extraordinaire ; cinquante témoins furent entendus et attestèrent les faits que je viens d'exposer ; il n'en fut pas moins condamné à mort, parce que, dit le jugement, les

¹ Jean-Marie Gourlay, d'abord administrateur du district de Savenay, puis membre du Directoire de la Loire-Inférieure, devint membre du Conseil des Cinq-Cents, où il fut l'un des rédacteurs de la Constitution de l'an VIII. Nommé, en 1810, député de la Loire-Inférieure au Corps législatif, il fut élevé à la vice-présidence de cette assemblée, en 1813. Élu à la Chambre des représentants, il s'y fit remarquer par son zèle bonapartiste, et suppliait, le 6 juin 1815, ses collègues de se confondre dans une seule et même opinion en faveur de l'empereur. La *Biographie bretonne*, (t. 1, p. 824.) à laquelle j'emprunte ces renseignements, ajoute que ses sentiments d'humanité lui avaient concilié l'affection de tous ceux qui avaient eu des rapports avec lui. Il mourut à Paris en 1825.

dépositions des témoins ne peuvent atténuer les charges que les pièces écrites établissent contre lui.

Les divers historiens qui ont parlé de Gaudin-Bérillais ont tous répété qu'il avait subi deux jugements et qu'ayant été acquitté par une première sentence, on l'aurait ensuite, pour satisfaire l'opinion des clubs, traduit devant une autre juridiction qui l'aurait condamné. Se pourrait-il qu'un acte de cette nature eût été commis à Nantes, en ces temps-là? Un des avocats entendus dans le procès du tribunal révolutionnaire l'articula positivement; mais il est certain que les choses ne se passèrent point ainsi pour Gaudin-Bérillais¹. Son affaire, qui avait pris deux audiences, se termina le 18 avril par une condamnation à mort, et les pièces de la procédure ne permettent pas d'en douter : les premiers juges devant lesquels il a comparu sont les mêmes qui l'ont condamné. D'ailleurs, à ce moment il n'y avait pas à Nantes deux juridictions qui pussent connaître des faits qui lui étaient imputés. Ce fut le président Phelippes qui l'interrogea dans sa prison, ce fut une sentence rendue sous la présidence de ce même Phelippes qui l'envoya à la mort. Gaudin-Bérillais crut jusqu'au dernier moment qu'il serait acquitté, et, dans l'audience du 18, il prit des conclusions tendant à faire afficher, de la même façon qu'on affichait les arrêts des condamnés, le jugement qui allait le déclarer absous. La sentence fut en effet publiée, mais non pas celle qu'il avait espérée, et le public put, en lisant sur un placard le résumé des faits que j'ai racontés, constater une fois de plus qu'en temps de révolution le caractère sert plus que le talent.

ALFRED LALLIÉ.

¹ M. Danguy, ancien seigneur de Vue, qui, lui aussi, avait prêché la paix dans le but de faire accueillir une requête présentée au district de Paimbœuf, et portée, le 12 mars, par M. Cadou, maire de Frossay, avait été arrêté. Ayant été interrogé le 31 mars, par le district de Paimbœuf, il fut relâché comme innocent, lorsque le lendemain, 1^{er} avril, on s'aperçut que la loi du 19 mars lui était applicable. Il fut alors repris et envoyé à Nantes, où on le condamna à mort le 6 avril 1793. (Son dossier au Greffe.) La tradition n'aurait-elle point, en aggravant les faits, confondu M. Danguy avec Gaudin-Bérillais?

L'AFFILIATION

DE

L'ASSOCIATION PHILARMONIQUE DE NANTES

A L'ASSOCIATION DES ARTISTES MUSIENS DE FRANCE.

Il est, dans la grande famille des musiciens, quelques sommités illustres à qui tout a souri : la fortune, le génie, la gloire. Mais si, de ces hauteurs brillantes, on descend au bas de l'échelle, on rencontre bien souvent les souffrances, l'oppression et la misère.

L'homme riche, placé dans une sphère de loisirs et d'indépendance, voit arriver la vieillesse sans d'autre souci que celui de la vieillesse même et des infirmités qui l'accompagnent. S'il est triste pour tous de vieillir, lui, du moins, a, pour atténuer ses maux, tous les soulagements que la fortune peut donner. S'il souffre, du moins, il souffre seul ; il a, pour réchauffer son cœur dans la froide saison, des visages heureux et de joyeux sourires.

Mais combien est amère la condition du pauvre, qui, dans la plénitude de son activité, suffisait à peine à soutenir sa famille, quand il sent diminuer ses forces, et qu'il voit s'approcher l'instant où il sera condamné au repos !

Parmi les hommes généreux et compatissants qui se sont préoc-

cupés de guérir les plaies de la misère honnête et laborieuse, et de venir en aide, aux jours de détresse, au travailleur malheureux, il faut placer, en première ligne, M. le baron Taylor. — Adoucir, autant que possible, les cruautés du sort, donner au travailleur pauvre la sécurité dans ses vieux jours, prêter au faible l'appui et la force qui résultent du principe d'association, faire contribuer le riche et l'heureux à la prospérité d'institutions créées pour soulager l'infortune et favoriser l'opprimé, telle est la tâche glorieuse à laquelle il a voué sa vie.

Quand M. le baron Taylor a fondé l'Association des Artistes Musiciens, il s'est proposé trois buts :

1^o Fonder une caisse de secours et de pensions au profit des sociétaires.

2^o Améliorer la position et défendre les droits de chacun de ses membres.

3^o Appliquer toute la puissance que donne la combinaison des forces et des intelligences au développement et à la splendeur de l'Art.

Pour atteindre ce triple but, il a donné à cette association pour fondements trois principes : — la modicité de la contribution pécuniaire de chaque associé, (la cotisation annuelle est de 6 francs); — le fruit du travail en commun ; — l'inaliénabilité du capital.

Cette association, qui débutait en 1843 avec 175 francs de rente, possède aujourd'hui un capital de 32,000 francs de revenu.

Les trois quarts de ce revenu sont affectés à des pensions ; l'autre quart à des secours.

On comprendra la raison qui a rendu cet accroissement de prospérité si rapide, en songeant que le capital se grossit, chaque année, du montant des cotisations, des dons volontaires, et du produit des messes, concerts ou loteries organisées au profit de l'Association, et que le revenu seul est employé en pensions et en secours.

L'Association des Artistes Musiciens se compose non-seulement d'Artistes, mais d'Amateurs, qui viennent apporter à l'œuvre com-

mune le concours de leur fortune, ou celui de leur temps et de leurs lumières, en qualité d'administrateurs.

Elle compte aujourd'hui, tant à Paris que dans le reste de la France, près de 5,000 membres. Cent vingt-cinq d'entre eux reçoivent des pensions viagères. Ces pensions varient de 180 à 300 francs. Elles sont accordées aux sociétaires que l'âge ou la maladie rend incapables de travail. Des veuves, des orphelins sont admis à en jouir, pourvu que ces personnes fassent partie de l'Association. À partir de 1868, tout sociétaire, âgé de 60 ans, ayant payé sa cotisation pendant 25 ans, aura, *de plein droit*, une pension annuelle et viagère de 200 francs. — Tout sociétaire ayant le même âge, et s'étant acquitté de la même obligation pendant 30 ans, aura droit à une pension de 300 fr.

M. le baron Taylor n'a pas borné à une seule classe de travailleurs les bienfaits d'une pareille institution. Ce qu'il fit en 1843 pour les musiciens, il l'avait fait en 1840 pour les artistes dramatiques; il l'a fait en 1844 pour les peintres, architectes et dessinateurs, en 1845 pour les inventeurs et artistes industriels, enfin, en 1859 pour les professeurs, les instituteurs et les membres de l'enseignement.

Ces sociétés, après une moyenne de 20 années d'existence, comptent environ 15,000 membres, possèdent un capital toujours grossissant de trois millions de francs, desservent des pensions à plus de 400 vieillards et infortunés, et ont répandu en secours de différentes natures plus de deux millions.

Indépendamment des résultats pécuniaires obtenus, indépendamment de l'utilité pratique de ces institutions, il faut admirer l'esprit qui a présidé à leur conception et les principes sur lesquels elles reposent.

Tous les sociétaires, le plus petit comme le plus grand, le compositeur illustre comme le musicien le plus chétif, sont égaux devant l'Association. La cotisation est la même pour tous. S'il en est qui y joignent des dons volontaires, les autres apportent le concours de leur talent et de leur travail. Tous se rapprochent et s'unissent pour travailler à un même but : la grandeur et la prospérité de l'œuvre.

La bienfaisance, organisée sur de pareilles bases, n'a plus rien dont la dignité humaine puisse souffrir. Souvent la charité humilie. Ici, ce n'est plus une aumône qu'on reçoit, c'est un droit qu'on exerce. Celui qui a travaillé toute sa vie dans l'intérêt d'une Société, ne rougira pas en recevant ses bienfaits. S'il est protégé aujourd'hui, c'est par ceux-là même qu'il secourait hier, qu'il secourera demain.

On le voit, ces associations reposent sur le principe si vrai et si fécond de la solidarité humaine d'où découle, en droite ligne, l'esprit de fraternité.

— Nul ne se suffit à soi-même ; — travaille pour les autres, afin qu'ils travaillent pour toi ; — plus tu feras pour eux, plus ils feront pour toi ; — telles sont les devises de ces Associations.

Certes, c'est une idée féconde que celle qui donne la générosité pour point de départ à l'intérêt personnel !

C'est que l'intérêt personnel bien entendu exige qu'on se dévoue aux autres. C'est que l'homme isolé est faible ; égoïste, il est malheureux. S'il se réunit avec d'autres hommes, pour vivre avec eux en société, à l'instant même, de ses relations avec ses semblables, naissent des devoirs. Quand ces devoirs sont consciencieusement remplis, quand les principes de justice et de fraternité sont rigoureusement appliqués, quand l'individu subordonne son intérêt privé aux intérêts communs, alors le corps social acquiert une puissance et une énergie qui font en même temps la puissance et la force de l'individu ; car celui-ci lui emprunte une partie de cette vigueur et de cette prospérité au développement de laquelle ses efforts ont contribué.

« L'individualisme, (dit M. J. Simon, dans son compte rendu des travaux du Comité de l'Association des Artistes Musiciens de France pendant l'année 1865), est dissolvant de toute société ; l'association, au contraire, assure le bien-être, la force et le progrès de tous et de chacun ; l'individualisme, c'est la division qui affaiblit ; l'association, c'est l'union qui fait la force ; l'un engendre la lutte intestine sans cesse renouvelée ; l'autre l'harmonie toujours persistante. Chez l'homme isolé, sans lien qui le rattache à ses

semblables, à ses frères, les appétits égoïstes ne songent qu'à se satisfaire ; chez l'homme associé, uni fraternellement à ses semblables par un lien solide et réciproque, ces mêmes appétits s'éteignent dans leur germe et font place à des besoins plus avouables et à de plus nobles désirs..... L'individualisme tend naturellement au privilège, à la tyrannie et à l'esclavage, tandis que l'association mène directement à l'autorité du droit commun, c'est-à-dire au règne de l'équité, de la justice et de la liberté. »

L'Association Philharmonique de Nantes, voulant améliorer la position des artistes, devait les convier aux avantages dont jouissent les membres de l'Association des Artistes Musiciens de France, et leur faciliter les moyens d'y participer. Pour cela, elle s'est affiliée à cette Société, en constituant un comité qui correspond directement avec le comité siégeant à Paris. Les artistes qui font partie de cette association trouveront, dans le comité nantais, un intermédiaire naturel entre eux et le comité principal, et, au besoin, un auxiliaire précieux pour appuyer leurs demandes.

Ce comité s'est adjoint un conseil médical, dans le but de procurer des soins gratuits aux sociétaires pauvres, en cas de maladie, et un conseil judiciaire, dont la fonction est de l'éclairer sur toutes les questions contentieuses ou litigieuses qui pourraient intéresser la prospérité de l'Association, et aussi de lui venir en aide pour défendre les droits de tout sociétaire, dans le cas où la moralité de la cause motiverait son intervention.⁴

L'Association Philharmonique de Nantes, pour l'encouragement des concerts de musique classique, ne se propose donc pas seulement une œuvre de haute vulgarisation artistique ; elle concourt aussi à une œuvre d'humanité, de justice, de bienfaisance.

Si, un jour, comme nous l'espérons, cet esprit d'association se développe et grandit ; si les principes de solidarité et de fraternité

⁴ Avant l'établissement de l'Association Philharmonique, l'Association des Artistes Musiciens était représentée à Nantes, mais par un simple délégué. Elle y comptait alors une vingtaine de membres. Le nombre des sociétaires est aujourd'hui de cinquante environ.

qu'il proclame doivent recevoir dans la Cité un accroissement et une sanction ; si, un jour, l'esprit communal se réveillait ; si la majorité des citoyens, au lieu de vivre isolés et absorbés dans la poursuite d'intérêts privés, se rapprochaient avec ferveur, pour marcher à la conquête du bien commun ; si l'amour de la Cité, dominant et fortifiant celui de la famille, transformait chaque ville en une école de dévouements et de vertus ; si un pareil résultat était atteint, on serait forcé d'en convenir, la musique, que beaucoup de gens appellent encore un *art d'agrément* et considèrent comme un passe-temps frivole, ne serait pas sans y avoir contribué.

L.-A. BOURGAULT-DUCOUDRAY.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

LA PAROISSE ET LE QUARTIER DE SAINT-SIMILIEN, par M. J.-C. Renoul. — Un vol. in-8°, Nantes, Veuve Mellinet, 1866.

Cet ouvrage n'est pas autre chose qu'une compilation. M. Renoul, comme il le dit lui-même, a pris dans les livres écrits sur Nantes tout ce qui a rapport à l'histoire plus spéciale du quartier de Saint-Similien ; il y a joint ce qu'il a pu rencontrer dans quelques mémoires inédits, ainsi que le résultat de ses propres recherches, et il a tiré de tout cela un recueil qui ne manque pas d'un certain intérêt. Un semblable travail fait sur chacun des quartiers de Nantes pourrait donner lieu à de curieuses découvertes. Cependant, tout en louant l'auteur et de son œuvre et de l'esprit général qui l'anime, on ne peut s'empêcher de faire quelques observations.

En histoire, M. Renoul est encore de l'école du XVIII^e siècle ; il suit Travers et dom Morice, et le dernier chevalier de Conan-Mériadec, si rudement traité dans cette même *Revue*, il y a quelques années, a en lui un second dévoué, un déterminé successeur. Toute la légende du prétendu roi breton est transcrite au long, et on n'oublie pas de mentionner la création des évêchés de Bretagne faite par ce personnage, au détriment de notre évêque Arisius. — M. Renoul tient aussi à la tradition populaire, qui veut voir dans l'église de Saint-Similien la cathédrale primitive du diocèse de Nantes depuis Ennius jusqu'à saint Félix. Il veut, comme elle, qu'Evehmerus ait bâti sur le coteau de Saint-Pierre une nouvelle basilique dans un emplacement où nulle église n'existait encore. Pourtant, le bréviaire de 1400 contredit formellement cette opinion. Il y est dit, en effet, dans la leçon de l'office de saint Clair qu'Eu-

melius ne fit que bâtir autour d'une église plus ancienne : « *Ecclesiam circumposuit.* » Quant à l'inscription d'Harel, si souvent reproduite : « *Ennius epis. eccl. Nam. hanc ecclesiam fun. anno. rep. sal. MXXXV.* » on ne comprend pas comment un homme sérieux puisse y ajouter foi ; car son authenticité tombe devant une seule remarque : l'ère chrétienne n'a été inventée que par Denys le Petit, qui vivait au VI^e siècle. L'inscription citée a donc été composée postérieurement à la date qu'elle affirme, peut-être par Harel lui-même, qui n'aurait fait en cela qu'imiter plusieurs autres savants de son époque.

En racontant la délivrance de Nantes, assiégée par les barbares, M. Renoul n'admet pas le fait miraculeux, il veut que deux processions, parties, l'une de Saint-Similien, l'autre de Saint-Donatien, et se rencontrant au milieu du parcours, aient suffi pour jeter la terreur dans l'âme des assiégeants et les contraindre à prendre la fuite. L'effet est certes plus grand que la cause, et ces barbares, que les histoires nous représentent comme si terribles, ont été de bien bonne composition pour laisser passer sans leur faire de mal quelques prêtres, quelques fidèles qui s'en allaient bien tristement tenant un cierge en main et psalmodiant des hymnes. Le récit de saint Grégoire de Tours (*De gloria martyr.*, lib. I, cap LX) n'admet pas cette interprétation. D'ailleurs, tout ce qui présente un cachet merveilleux est avec soin mis de côté, par cela même qu'il a ce caractère. Ainsi l'apparition de la fontaine Sainte-Marie, au plus fort de la bataille du Pré-Nian entre Alain Barbe-Torte et les Normands ; ainsi la fondation de N.-D. de Miséricorde, sont, pour parler comme l'auteur « dégagés de la partie mystique. » « On peut, dit-il, croire ou ne pas croire à des miracles, qui sont présentés de bonne foi sans doute, mais sans aucune preuve à l'appui. » Très-bien ; mais ces miracles ont pour eux la tradition fort ancienne ; ils ont pour eux la possibilité, et dès lors, pour les rejeter, on doit avoir des raisons positives, et ne pas se contenter d'une appréciation fort leste sur le merveilleux dans les légendes anciennes. Avec cette disposition, on fait sans le vouloir les affaires de ceux qui ne voient dans le catholicisme qu'un assemblage grossier de momeries et de balivernes. Un chrétien ne doit pas avoir tant de défiance de

la puissance de Dieu, et à moins de rejeter d'un bloc tous les miracles, même les mieux établis, il faut prendre garde de nier un prodige par là même qu'il n'est pas dans l'ordre des choses communes. — M. Renoul ne semble pas non plus s'être fait une opinion bien arrêtée sur le serment exigé des prêtres par l'Assemblée constituante, et que le recteur de Saint-Similien, M. Le Breton de Gaubert, eut l'insigne faiblesse de prêter. De ce que la formule du serment soit, à première vue, inoffensive, il ne s'ensuit pas que les engagements qu'il supposait fussent également sans danger. Les prêtres jureurs étaient par ce fait même schismatiques, et l'on comprend « qu'ils devinssent de la part d'une certaine opinion l'objet » d'une vive censure. » Mais l'auteur, reconnaissant lui-même qu'il ne lui appartient pas d'émettre une opinion sur le fond d'une pareille question, nous nous abstenons de le critiquer plus longtemps.

En résumé, ce travail, intéressant comme tout ce qui a pour objet les origines d'une cité ou d'une paroisse, n'apporte guère de lumières nouvelles, et reproduit même les errements d'une école historique actuellement condamnée.

LOUIS DE KERJEAN.

LA LÉGENDE RUSTIQUE, poème, par M. Charles Robinot-Bertrand. — Un vol. in-18. Paris, Lemerre.

En rendant compte, l'an dernier, de la séance solennelle de la Société académique, M. Louis de Kerjean signalait, dans sa chronique, l'effet produit par la lecture de quelques fragments d'un petit poème intitulé *Les Casseurs de pierres*, œuvre de l'un de nos compatriotes, M. Robinot-Bertrand. Il y louait avec raison une facture savante, mise au service d'idées énergiques, et il exprimait l'espoir que l'accueil fait à ses premiers vers déciderait l'auteur à en publier d'autres, dont il l'accusait très-justement de frustrer le public.

L'espoir de notre collaborateur vient de se réaliser. M. Bertrand a publié récemment à Paris *La Légende rustique*, poème qui ne forme pas moins d'un volume et que les amateurs de beaux vers n'accueilleront point avec indifférence. Certaines personnes, et nous sommes de celles-là, blâmeront les tendances d'esprit de

l'auteur ; on ne fera toutefois que lui rendre justice en disant qu'il a du souffle, qu'il sait composer, que son style est châtié, et qu'enfin, chose encore assez rare parmi ses émules du Parnasse contemporain, il s'est montré dans cet ouvrage capable de parcourir sans défaillance une longue carrière. S'il arrive que le public, plus facilement attiré par les pièces courtes et détachées, ne lui tienne pas un compte suffisant de son effort, nous ne doutons pas qu'en revanche, des juges éclairés ne le louent d'avoir su joindre à l'art d'écrire de beaux fragments celui de composer une œuvre. Ses concitoyens verront en outre avec plaisir la poésie donner un nouveau lustre à un nom qui fut dignement porté au commencement de ce siècle dans notre ville par son oncle, M. Robinot-Bertrand, sculpteur de mérite, dont on cite avec éloge les belles statues du fronton de la Bourse.

La Légende rustique est l'histoire d'un jeune paysan que son père a mis au collège pour en faire un *monsieur*, sur le conseil du maître d'école, qui avait remarqué les rares aptitudes de l'enfant aux travaux de l'esprit. Ainsi qu'il arrive souvent en pareille circonstance, le père a travaillé pour le malheur de son fils, et l'élévation de Gabriel, — c'est le nom du héros, — n'est pour lui que l'occasion d'une chute plus profonde. Différent en cela de la plupart de ses pareils, ce ne sont pas les difficultés matérielles de la vie qui causent sa souffrance ; il aurait pu, s'il l'eût voulu, se faire une large place dans la société ; il succombe sous le poids de tortures morales que son intelligence moins développée eût ignorées. Les écueils sur lesquels il se brise, son frère Pierre les a évités en restant au village, où son travail lui procure une existence calme et heureuse. On dirait, au premier abord, que l'auteur a voulu montrer que le bonheur est une plante rare, placée quelquefois par Dieu auprès de notre berceau, et que l'on s'expose à ne point cueillir si on va la chercher au loin.

Cette morale ne serait point pour nous déplaire ; mais la vérité nous oblige à reconnaître que tout autre nous paraît avoir été l'intention de M. Bertrand en composant son poème. Son idéal est le progrès, c'est-à-dire l'humanité glorifiée dans ses tendances révolutionnaires ; et loin de vouloir célébrer la simplicité d'autrefois,

c'est à la *mise des temps nouveaux* qu'il demande d'inspirer ses chants. Gabriel le démocrate, et à vrai dire l'homme de la ville, est sur un piédestal, tandis que son frère Pierre, l'homme de la campagne, vaqué aux occupations vulgaires de l'agriculture. Au premier doit appartenir la gloire de faire de sa vie un holocauste à la *vérité*; le lot du second est plus modeste, il a en partage la félicité des laboureurs chantée par Virgile avec la restriction bien connue : *Sua si bona norint*. La campagne est le cadre; mais l'intérêt est concentré sur la personne de Gabriel, et l'œuvre perd ainsi toute la portée morale qui naissait tout naturellement du contraste des deux destinées. C'est en vain qu'on alléguerait que la modération des désirs trouve ici dans le bonheur sa récompense; il suffit, pour faire la balance de l'autre côté, que l'infortune apparaisse ornée de quelques rayons de gloire. Le mot de de Maistre n'a point cessé d'être vrai : Où sont les hommes disposés à se contenter du bonheur ?

Nous excuserions volontiers M. Bertrand de n'avoir point fait une œuvre morale, s'il nous était possible de ne voir en lui qu'un disciple de la doctrine de l'art pour l'art, se contentant d'observer la nature et de l'idéaliser sans se soucier d'atteindre un autre but. Mais comment admettre qu'il ait voulu garder la neutralité sur les questions de principes, quand il nous donne comme un héros de devoir et de vertu un sceptique très-lettré qui entreprend de régénérer l'humanité, sans avoir sur Dieu et sur l'âme une seule notion précise ? D'autre part, l'idée religieuse n'a dans son poème d'autre représentant qu'un vieux prêtre, aussi vénérable sans doute que la couleur locale l'exige, mais auquel il s'est bien gardé de donner un rôle à la hauteur de son caractère. Ce vieux curé semble placé là uniquement pour accompagner quelques personnages dans leurs excursions, et l'on n'entend pas sortir de sa bouche une seule de ces paroles de foi, que certaines gens tolèrent par respect de la vraisemblance, lorsqu'ils font converser ensemble un libre penseur et un prêtre. La morale indépendante, au contraire, est triomphante, et elle triomphe jusque dans les derniers instants du héros. Nous avons peine à croire que le sentiment artistique ait seul inspiré le récit de cette mort. On a bientôt fait de

dire que, de temps à autre, il y a des gens qui meurent ainsi et que la mort de l'impie peut, non moins bien que celle du juste, faire l'objet d'un tableau ; il faut encore que le tableau soit vrai, et qu'on ne l'arrange pas pour les besoins d'une cause. Or, nous le demanderons de bonne foi à l'auteur, vit-on jamais, auprès d'un impénitent, un vieux et saint prêtre, son ami, ne rien trouver à répondre à une dissertation philosophique dans laquelle le mourant ne fait pas même l'honneur, à la doctrine catholique, de la placer au nombre de ses nombreuses hypothèses ? Pourquoi un prêtre au chevet de cet inspiré, de ce *voyant* de la dernière heure, qui rend le dernier soupir en s'écriant : Je vois ! sinon pour lui fournir une occasion de montrer son dédain de toute religion ?

Rien n'est donc plus évident que l'intention du poète de faire servir son art à la glorification de la libre pensée. A nous d'étudier l'existence de l'homme que l'on nous présente comme un type disposé tout exprès pour faire honneur à sa doctrine, de voir si l'on trouve dans Gabriel les caractères de la véritable grandeur, et si l'on peut, avec raison, dire de lui que *sa vie fut un martyre* ? Il est entré jeune au collège, où il a bientôt par ses succès éclipsé ses rivaux. Il s'y est lié avec un jeune gentilhomme, qui avait une sœur charmante dont il est devenu amoureux. Les circonstances lui ont permis de la voir souvent, et ayant reçu d'elle quelques timides encouragements, il a fini par croire que l'infériorité de sa naissance était le seul obstacle qui la séparait d'elle. Pour surmonter cet obstacle, il entreprend d'acquérir par son travail la noblesse du mérite personnel. Seulement il choisit un moyen peu sûr pour arriver à son but ; il veut attendrir le cœur d'une jeune fille, patricienne de famille, de mœurs et d'idées, et il se jette naïvement dans les rangs de la démocratie la plus avancée. Il ne tarde point à y devenir célèbre ; mais alors se produit un résultat facile à prévoir : la jeune fille se marie avec un autre. Cette déception est le commencement de son martyre, et le désespoir qu'il éprouve le suivra jusqu'au tombeau. C'est en vain qu'il lutte pendant quelques années pour la cause du progrès ; l'amour qu'il a voué à l'humanité ne peut chasser de son cœur le souvenir de celle qu'il a aimée une fois ; et quand un certain chan-

gement politique lui démontre l'impossibilité de réaliser prochainement son idéal social, le découragement le prend, et il revient à son village, où il meurt de la façon que l'on sait.

Malgré toute notre bonne volonté, nous avons de la peine à voir dans cet homme le type d'un héros ou d'un martyr. A quelle idée s'est-il sacrifié ? Au progrès et à la démocratie ? Nullement, car, dans le principe, il espérait servir son amour en suivant ses idées, et, plus tard, il abandonne la partie, parce qu'il croit ses efforts inutiles. Est-ce que ce n'est pas le dévouement aux causes vaincues qui fait seul les héros et les martyrs ? Sans doute, on peut s'intéresser à un homme qui, ayant pesé l'amour, l'art, la science, la politique, demeure découragé, en voyant que l'amour l'a déçu, que les joies du savant et de l'artiste sont vaines, que l'idéal politique qu'il a rêvé ne pourra se réaliser de longtemps ; et, à ce point de vue, Gabriel captive, surtout si l'on se laisse bercer par l'harmonie des beaux vers ; mais où est l'héroïsme d'un pareil caractère ? Contre quelles difficultés le voyons-nous se roidir ? Le devoir, c'est-à-dire le dévouement à sa cause, l'emporte-t-il chez lui sur sa passion ? Non, il ne réussit point à faire taire les battements de son cœur, et, désabusé de tout, le sommeil et l'oubli sont les seuls biens qu'il désire. Gabriel a le droit d'occuper une place honorable dans la nombreuse famille dont Werther est le chef ; nous croyons toutefois que les libres penseurs feront bien, dans leur intérêt, de ne pas placer sur leurs autels de pareils saints et de pareils martyrs ; ceux du Christianisme gagneraient trop à la comparaison.

La franchise avec laquelle nous venons de signaler les défauts de la *Légende rustique* nous fait un devoir de constater, en même temps, les sérieuses beautés qu'elle renferme. Nous avons déjà dit de ce poème qu'il était bien composé, et cela est vrai ; il a un commencement, un milieu, une fin ; l'intrigue, si peu qu'il y en ait, ne languit pas, elle marche au dénouement ; les scènes se succèdent avec ordre ; les descriptions sont à leur place ; les comparaisons et les images naissent tout naturellement, et l'on rencontre çà et là des tableaux qui brillent de toutes les splendeurs de la poésie. Si certains caractères, pris dans leur ensemble, manquent de vérité,

on n'en saurait dire autant d'une foule de détails qui sont rendus avec une rare perfection. Nous louerons encore M. Bertrand de la façon délicate avec laquelle il a présenté les scènes d'amour de son poème; tout ce qui a trait à ce sentiment y est d'une irréprochable pureté. Il ne s'est pas moins montré homme de goût en bannissant avec soin les déclamations contre la société, qu'un autre, moins habile, n'eût pas manqué de mettre dans la bouche de Gabriel.

Toute sa première partie, intitulée le *Retour*, est un morceau achevé; c'est le temps des vendanges et Pierre, apprenant que son frère arrive, se dispose à aller au devant de lui. Il jette un coup d'œil au pressoir et il se met en route avec le vieux curé :

Ils marchent : le sommeil bientôt sur la nature
Règnera ; l'on n'entend déjà que le murmure
De l'eau parmi les joncs, quelques chantantes voix,
Et le frémissement de la feuille des bois ;
Le ciel est parsemé d'étoiles innombrables ;
Le chemin, qui s'égayé à leurs clartés aimables,
Brille, et de la vallée et des ruisseaux errants
Monte le lent tissu des brouillards transparents ;
Un vent léger parfois comme une âme soupire.

Ils sont à la station :

Bientôt deux rouges feux, le long de la rivière,
Teignirent bois et prés d'une étrange lumière :
Comme des yeux ardents d'où jaillirait l'effroi,
Ils flamboyaient au front sinistre du convoi,
Et lui, pareil au corps d'un animal énorme,
Trafnait les noirs troncons de sa taille difforme.
Il était loin encore, et, dans l'éloignement,
On l'entendait souffler et gronder bruyamment ;
Mais le monstre irrité, la poitrine enflammée,
Lançant au ciel en lourds tourbillons de fumée
Son haleine brûlante, et, parfois insensé,
Cherchant à fuir d'un bond hors du chemin tracé,
Aussi prompt que le trait qui plonge dans l'espace
Ou que l'éclair qui sort de la nue et qui passe,
Accourt, se précipite, et sur les rails déserts
Vole : un long sifflement a déchiré les airs.

L'émotion de Gabriel en franchissant le seuil de la maison où s'écoula sa première enfance, a fourni à M. Bertrand l'occasion d'écrire plusieurs pages que nous regrettons de ne pouvoir citer en entier. Il pense tour à tour à tous ceux qui ne sont plus :

Il revit cette mère au visage modeste,
 A l'expression tendre, à la bonté céleste,
 Aux rigides vertus, aux yeux pleins de douceur,
 Qui douze ans seulement l'abrita sur son cœur.
 Près de l'âtre fumeux qui flamboie et pétille,
 Elle tient un enfant qui crie ou qui babille,
 Et, pour calmer l'humeur de ce petit démon,
 Qu'elle veut mettre au lit et qui lui répond : « Non ! »
 L'agace de la main, lui sourit, le caresse,
 Lui chante la chanson aimée, avec adresse
 Le berce, et, l'endormant d'un tranquille sommeil,
 S'enivre de ce souffle et de ce teint vermeil;
 Et, comme alors paraît le fils aîné, la mère
 Lui présente l'enfant : il l'embrasse d'abord,
 Et, sans le réveiller, sur son bras déjà fort
 Dans son berceau d'osier porte le petit frère.

C'est au commencement du second chant, *Souffles de mai*, que Gabriel entame le récit de ses infortunes sous forme de confidences faites à son frère. L'auteur a été bien inspiré en faisant remonter ce récit jusqu'à sa première enfance ; on ne trouve rien à reprendre et il y a beaucoup à admirer dans les pages où il décrit les joies du petit garçon à la campagne et le serrement de cœur qu'il éprouve en entrant au collège.

Lorsque Gabriel s'est engagé dans la mêlée et prend au sérieux son rôle de héros, on rencontre encore de beaux vers ; toutefois il nous a paru qu'ils devenaient plus rares ; on ne se joue pas impunément du précepte de Boileau :

Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable.

Personne, en effet, ne contestera la justesse de l'observation que nous avons faite en lisant cet ouvrage : c'est que, partout où l'auteur s'est placé en présence d'une situation ou d'un sentiment vrais, le vers est venu docilement, ferme et sonore, pour exprimer

l'idée. De là tant de belles descriptions que nous aurions aimé à citer et cette jolie scène dans laquelle Pierre demande en mariage une jeune fille nommée Rose, tableau où se trouve reproduite sans afféterie toute la grâce des mœurs villageoises. Malheureusement l'espace nous manque pour citer davantage, et ce n'est pas notre faute si, par ses doctrines, M. Bertrand nous a mis dans l'obligation de consacrer à le blâmer plusieurs pages qui, pour l'agrément du lecteur, auraient gagné beaucoup à se montrer pleines de vers harmonieux.

ALFRED LALLIÉ.

— Le dimanche, 6 janvier, a eu lieu, dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, la séance annuelle de la Société Industrielle de Nantes. M. Renoul, vice-président, l'a ouverte par un discours sur *l'Emulation*; puis la parole a été donnée au secrétaire, M. Hippolyte Thibeaud, pour la lecture du compte rendu des travaux pendant l'année 1866. Il est difficile, à propos d'une aride question de recettes et de dépenses, de trouver et de rendre en meilleur langage autant d'idées vraies et ingénieuses. Le jeune avocat a soutenu la cause de ses intéressants clients avec une verve éloquentes qui ne sera pas, espérons-le, sans porter d'heureux fruits. Nous regrettons beaucoup de ne pouvoir placer ici le plus petit fragment de ce spirituel et charitable plaidoyer.

— En attendant la livraison prochaine, qui en rendra compte, nous recommandons le charmant volume de poésies que M. Joseph Rousse vient de publier sous ce titre : *Au pays de Retz*, avec cette épigraphe, tirée de Hebbel, et qui caractérise si bien l'inspiration du nouveau poète breton : « Ne bois que dans une coupe de pur cristal. »

— M. Edouard de Kersabiec donne, en un beau volume in-8°, une seconde édition de sa *Françoise d'Amboise*, dont l'éloge n'est plus à faire.

L. DE K.

CHRONIQUE.

L'INAUGURATION DES CHEMINS DE FER VENDEÉNS.

Nantes, le 29 décembre 1866.

Il est dix heures ; la locomotive siffle, le panache blanc de la vapeur flotte au gré de la brise, et le Ministre des Travaux publics, qui est venu inaugurer les nouvelles lignes de Napoléon et des Sables, monte dans son salon capitonné, suivi par les regards curieux de toute une foule, qui se pâme devant ses broderies, son chapeau à plumes et ses décorations. Pour nous, qui avons eu hier l'honneur de dîner avec lui et de voir, sous cette brillante enveloppe, l'esprit le plus fin et la plus aimable urbanité, sans nous embarrasser de la mise en scène, nous nous occupons des détails de notre installation personnelle. La Compagnie ne pouvait être ingrate envers ses ingénieurs, et, grâce à leur hospitalité, je me trouve, moi aussi, dans un salon qui nous offre les divans les mieux rembourrés, une douce température et même des glaces, où il nous est loisible de suivre le jeu de nos chapeaux à claque, qui se refusent obstinément à un équilibre assez difficile. — Le train part. Des yeux perçants verraient peut-être au loin M. le Maire de Nantes justifiant une fois de plus la fable du *Lièvre* et de la *Tortue*, car nous sommes venus à pied, et il accourt, mais trop tard, de toute la vitesse de son équipage.

Au viaduc sur la Loire, voici que le cortège officiel descend pour examiner ce beau travail, et M. Béhic, comme récompense à son auteur, M. Moreau, l'ingénieur de la ligne, lui remet un ruban rouge, ainsi qu'à M. Porcherot, chef de traction à Tours. Ces messieurs remontent avec nous ; et, tout en donnant l'accolade aux nouveaux chevaliers, nous admi-

rons le point de vue et le magnifique panorama de Nantes qu'on a de cet endroit. La distinction, si bien méritée, que l'on vient d'accorder à nos compagnons de voyage, a mis tout le monde en gaieté ; la présence du docteur *** n'est pas pour la diminuer : il connaît parfaitement tout le pays que nous allons parcourir et a, sur chaque localité, une histoire toute prête. — La locomotive file rapidement ; faisons comme elle, et, après un coup d'œil sur les frais paysages de Vertou et de la Haie-Fouassière, qui seront charmants quand il y aura de la verdure et un peu plus de chaleur, arrivons au Pallet. Là, deux souvenirs nous attendent, et le docteur ne se pardonnerait pas de les laisser grelotter à la porte, d'autant plus que l'un d'eux est âgé, c'est celui d'Abélard. Quant à l'autre, qui a trait au parc et à l'amiral marquis de la Galissonnière, il ne date que de 1750. Pour un souvenir, c'est presque de la jeunesse. — Je ne profiterai pas de la circonstance pour vous raconter l'histoire d'Abélard ; qui ne la connaît pas ? Du château de son père, le comte Bérenger, il ne reste plus rien, que l'éminence où il fut bâti et un pan de murailles de l'ancienne église du bourg, qui était, dit la tradition, la chapelle du château. C'est ainsi que le monument religieux a survécu au monument féodal : aversissement à ceux qui voudraient briser toute puissance morale pour ne laisser debout que la force matérielle et les théâtres où elle recouvre, d'un velours un peu usé, son gantelet de fer... Mais pas de regard sombre sur l'avenir ; le ciel nous dit que le jour doit être heureux ; car, par une exception assez rare en décembre, il nous envoie un beau soleil et une température presque d'automne.

Donc, nous longeons le parc de la Galissonnière, que l'amiral, à son retour du Canada, dont il était gouverneur, avait planté des arbres les plus rares ; car c'était un naturaliste aussi distingué qu'un habile marin. Le vandalisme des révolutionnaires n'a pu souffrir ce vestige féodal et a rasé tous ces beaux arbres, pour en faire du bois à brûler. Ce n'étaient pourtant pas tout à fait des gens sans cœur que ces marquis. Quand l'amiral de la Galissonnière fut nommé par Louis XV au commandement de l'escadre qui devait prendre Mahon et battre l'amiral anglais Byng, qu'on pendit en guise de consolation, il était fort malade, et son médecin ne lui donnait pas deux mois de vie, s'il prenait la mer. — « Qu'importe ! répondit cet anti-patriote, (selon les lecteurs du *Phare de la Loire*), mon roi le demande, et ma mort peut être utile à la France ; je partirai demain. » — Le seul débris du château, brûlé en 93, est une ancienne tour, où l'on voit encore les armes de la famille.

Nous traversons la Sèvre sur un joli petit pont, au milieu d'une vallée de prairies et de vignes, et nous voici à Clisson. Du discours de M. le Maire et de la réponse du Ministre, je ne dirai rien, sinon que le soleil nous ayant abandonnés en ce moment, il faisait très-froid et qu'on grelottait à écouter les harangues officielles. — Nous laissons sur la gauche

le vieux château du connétable. On ne peut jeter qu'un rapide coup d'œil à ses vieilles tours démantelées. C'est comme dans la ballade de Burger : « Hurrah ! hurrah ! les morts vont vite ! » La vapeur va presque aussi vite qu'eux et sur sa croupe nous traversons Montaigu, situé dans une charmante position, sur un coteau qui doit l'été être très-pittoresque. Nouvelle harangue ; nouvelles promesses. Ici, nous avons la distraction d'un vieil adjoint de campagne qui, sachant bien qu'on doit rester au-tête devant M. le Ministre, a imaginé un compromis : un vieux bonnet de fil-selle noire lui couvre les oreilles, et il ne sort de cette fil-selle qu'un nez en éteignoir et un menton de galoche. Le bonhomme, sérieux comme un diplomate, ne se doute point à qui s'adressent nos rires et nous le laissons, bien convaincu que ce quart d'heure est le plus beau jour de sa vie. (Style prudhomme.)

Si j'avais un huissier à mes ordres, je l'enverrais au soleil pour le sommer de comparaître à nouveau, car l'enthousiasme tend à se refroidir. Le nez collé à la vitre, j'examine le pays, que je ne connaissais point et qui, je le confesse, ne fait pas ma conquête. — On passe auprès du Boiscorbeau, à M. de Villebois, et du château de la Lande, à M. Auguste de Cornulier. C'est beau, sans doute, au mois de juin ; mais en ce moment les bois sont nus, les terrains inondés, et la nature dans un déshabillé peu galant.

Nous voici à l'Herbergement. Je ne suis pas étymologiste de profession ; cependant cet *Herbergement* m'intrigue ; l'herbergement d'autrefois serait aujourd'hui un hébergement, une sorte d'auberge ; y hébergeait-on les gens ? Y avait-il là une halte pour les pèlerins qui gagnaient le Midi, se rendant en Terre-Sainte ? Je serais porté à le croire et me réserve de faire quelques investigations là-dessus, à une autre tournée.

Que dire de Belleville ? Que ce lieu est bien mal nommé, et qu'une population de tortillards et de malingres nous regarde passer, bouche béante. J'aime mieux les laisser à leur admiration et me transporter de suite à Napoléon-Vendée, où nous sommes reçus par les clairons, les tambours et l'air accoutumé : *Partant pour la Syrie*. Que n'y sommes-nous, en Syrie ? On n'y verrait pas tous les nez rouges, qui déshonorent de frais visages appartenant à l'estrade des dames. Mais ici un nouvel incident vient interrompre mes réflexions. Sur la foi du camarade Moreau, nous cherchions un petit escalier dérobé, qui, pendant l'ascension de Son Excellence sur le tapis des grandeurs, nous eût permis d'arriver à la place plus modeste qui nous était réservée. — Hélas ! le menuisier, dans sa hâte, a oublié l'escalier ; il faut escalader la tribune, avec des sous-pieds très-justes, une épée très-longue, un tricorne vacillant, sous le feu des regards féminins qui vous contemplant. — On s'en est tiré, mais ce n'a pas été sans peine !

Tout le monde est à sa place. M^r l'Évêque de Luçon, du haut de sa

tribune, vis-à-vis celle du Ministre, prononce un discours plein de tact et d'à-propos, puis bénit les locomotives. — Si nous n'étions sur un terrain sérieux, je dirais bien un mot du suisse, qui mérite une mention honorable, et du capitaine de pompiers, qui lui fait pendant; mais je pourrais troubler leur gloire; poursuivons notre route. — Les détails de la cérémonie sont si connus, qu'il est inutile de s'y arrêter.

A partir de Napoléon, ce n'est plus la Compagnie d'Orléans qui nous festoie; mais, par une heureuse transaction, nous conservons notre salon, ses divans rembourrés et ses moelleux tapis. J'en rends grâce à la Compagnie des chemins de fer de la Vendée: sans être un sybarite, on peut ne pas détester le capitonnage; puis la campagne est si triste! des plaines arides, quelques prairies marécageuses, bordées d'arbres qui ont l'air de grands squelettes; n'est-ce pas le cas de renfoncer sa tête dans le coussin et de méditer sur les conclusions du discours de M^r Collet: — Cette vapeur, qui nous fait dévorer l'espace, jusqu'où nous emportera-t-elle? Aurons-nous les fusils à vapeur, les locomotives armées de faux, qui moissonneraient les bataillons, et tant d'autres douceurs qu'on nous promet pour l'avenir? Hélas! je cherche la machine qui doit nous conduire au ciel et il me semble que, sur bien des voies, elle a complètement déraillé. — Dans cet ordre d'idées, les instants passent vite. Je traverse la Motte-Achard sans y prendre garde. Le Ministre en faisait autant, lorsqu'il est rappelé par les bras d'un maire s'agitant en télégraphe et par les acclamations de la foule. Le train revient un peu sur ses pas, et le vœu général des populations s'échappe du sein municipal par ce cri: — « Des foires, Monseigneur! des foires! » Son Excellence sourit, promet, et nous reprenons notre course.

Aux marécages s'ajoutent les dunes; nous approchons des Sables-d'Olonne, et, laissant le bourg d'Olonne sur la gauche, nous voyons devant nous la cité maritime, terme de notre course. La gare a des drapeaux en cotonnade et des trophées en carton, comme à Napoléon, comme à Clisson, cela va sans dire; les compagnies tiennent magasin de ces choses. A chaque inauguration, c'est un peu plus fripé, voilà tout. — Ce qu'il y a de particulier aux Sables, c'est l'animation de tout ce peuple de matelots et de poissonnières; c'est le bouquet et le compliment, présentés par deux sardinières, auxquelles la réponse du Ministre arrache des sanglots d'émotion. — Nous trottons, à la suite de S. E., qui, je crois, a les bottes du Petit-Poucef. On visite cette belle plage des Sables; — un coup d'œil au faubourg de la Chaume; — la tour crénelée, dont le phare éclaire la jetée, a un petit air féodal qui n'est pas sans charme. On arpente les quais, on se bouscule dans le Casino, où nous attend un lunch municipal, dont les estomacs à jeun ont le plus grand besoin. C'est regrettable, mais il n'y a place que pour les estomacs brodés et privilégiés, et je vois, autour des heureux, quantité de figures famé-

liques et de nez cramoisis qui hument l'odeur du festin, ne pouvant faire mieux. — Cependant, si j'en crois quelques indiscretions, ce ne sont pas les vivres qui manquent, car la municipalité des Sables, s'imaginant avoir l'honneur du banquet final, a commandé un superbe dîner, dont on ne sait plus que faire, puisque Napoléon-Vendée l'a emporté, grâce à son titre de préfecture. Tout au rebours de feu Vatel, le Maire est prêt, non à se poignarder, mais à se donner une indigestion en compagnie de son conseil, parce que la marée est trop abondante et que les faisans truffés se faisant trop, lorsqu'un Sablais, mieux avisé, émet cette idée lumineuse : — Il n'y a pas mal de gourmets aux Sables; eh bien! faisons tambouriner et trompeter ceci par la ville : Tout citoyen aura droit, moyennant une rétribution de 5 francs, de venir s'asseoir au festin destiné à S. E. On mangera à discrétion, mais, si l'on a soif, il faut apporter sa bouteille, ou payer un supplément. — Ainsi dit, ainsi fait. On força à jeûner beaucoup d'habits noirs qui n'auraient pas mieux demandé que de goûter les faisans faisandés; en revanche, le soir bon nombre de paletots se trouvèrent trop étroits pour la somme de satisfactions qu'on avait pu se procurer avec ses cent sous.

A trois heures et demie, départ. — Les dunes et les marais sont encore là, mais le souvenir de cette population sablaise, si animée, si riieuse, si satisfaite de son Ministre et de ses promesses, nous conduit jusqu'à Napoléon, où les derniers tableaux du programme vont se dérouler devant nous. — Napoléon est une ville bâtie tout d'une pièce, avec quatre grandes places, des édifices aussi réguliers que monotones; on dirait une vaste caserne. L'herbe y pousse dans les rues, qui sent l'ennui par tous les pores. — Aujourd'hui, la cité a mis sa chemise des dimanches et son jabot d'illuminations; la préfecture reluit comme une escarboucle, ainsi que la mairie, où a lieu le banquet. — On mange, on boit, on fait des discours; M. Béhic a réponse à tout. — Au dehors, fanfares, feu d'artifice, qui parvient un moment à dissiper les épaisses ténèbres de l'immense place, au milieu de laquelle Napoléon 1^{er}, sur son cheval, semble parfaitement insensible à la joie populaire; les fusées s'élançant, les pétards pétardent, les soleils tournent; une locomotive en feu figure le succès du chemin de fer; tout le monde est content, et les convives, pleins de champagne, de dinde rôtie et d'enthousiasmé, se rendent à la gare, escortant le Ministre, au milieu d'une rangée de lanternes vénitiennes. Cette marche aux flambeaux produit un charmant effet; c'est réussi; il ne reste plus qu'à retrouver son wagon, à s'y installer, à dormir, si l'on peut, et à se réveiller à Nantes à onze heures et demie.

CH. DU CHALARD.

UN HOMMAGE A LA BRETAGNE.

Jadis, quand un hôte illustre venait visiter un toit modeste, la maison entière était en fête. La façade cachait sa pierre sous la feuillée, le portail se changeait en voûte de fleurs, chaque fenêtre souriante avait sa guirlande et sa banderole. Tous les bras étaient tendus, toutes les mains applaudissaient, toutes les bouches saluaient de leurs cris joyeux le nouvel ami qui s'avancait, apportant à la famille un nouvel honneur, une nouvelle force, une nouvelle date mémorable à inscrire dans ses annales.

Tel était l'antique usage : s'il subsistait encore, la *Revue de Bretagne*, aujourd'hui, devrait se pavoiser du haut en bas. Car aujourd'hui, c'est la grande, la fière et forte Poésie qui daigne lui rendre visite ; bien plus, c'est un homme de cœur, un poète aussi haut par le caractère que par le talent, qui choisit de préférence notre humble foyer pour adresser à notre mère, la Bretagne, un magnifique hommage.

Oui, Poète, votre hommage à la Bretagne causera à tous les Bretons une joie et une émotion profondes, — encore moins pour être l'œuvre d'un grand talent que le cri d'un grand cœur.

Et pourtant il y a ici deux vers contre lesquels nous protesterons tous. — La Bretagne, dites-vous, « ne vous connaît pas, » elle vous « ignore ! » Ah ! détrompez-vous, retirez cette parole, ce serait trop nous faire injure.....

Il y a longtemps que nous vous connaissons, nous vous admirons, nous vous aimons, — longtemps que nous vous regardons comme un des nôtres, un vrai Breton de tête et de cœur, — et plutôt à Dieu que tous les Bretons de race eussent autant de droits que vous à se parer de notre vieille devise nationale : *Potius mori !*....

ARTHUR DE LA BORDERIE.

A LA BRETAGNE.

Potius mori quam fedari.

Tu ne me connais pas, chère et sainte Armorique;
D'un moins noble pays je suis le barde obscur ;
Je n'ai jamais encor respiré ton air pur
Et courbé mes genoux sur ton sol héroïque.

Moi, l'amoureux de l'ombre et l'écho des grands bois,
Fidèle au gui sacré, couronné de verveines,
Je n'ai pas visité tes vieux temples gaulois,
« O terre de granit recouverte de chênes! »*

Mais, du fond des cités et surtout des déserts,
Hôte ignoré de toi, j'ai fréquenté ton âme;
J'ai vécu de ta vie et brûlé de ta flamme,
J'ai rendu témoignage au vrai Dieu que tu sers.

* Vers de Brizeux.

Combien parmi tes fils n'ai-je pas eu de frères,
Toi qui nous mis à tous notre harpe à la main !
Tes bardes, les premiers, m'ont tracé le chemin,
Et je glane après eux dans le champ de vos pères.

Ma Muse, en butinant le seigle et le blé noir,
Suivit, sous les pommiers, sur la lande fleurie,
L'abeille de Brizeux au jardin de Marie ;
Elle a bu de ton cidre au seuil du vieux manoir.

Que de fois j'ai serré cette main franche et brusque !
Et comme avec amour, au soleil de ses vers,
Je cueille et je respire, en dépit des hivers,
Ta fleur d'or radieuse en son beau vase étrusque !

Jeune encore ét tremblant, j'approchai de celui
Qui menait le grand deuil des dieux et des ancêtres ;
J'ai vu René sourire en son sublime ennui ;
Moi chétif, j'entendis ce maître de nos maîtres.

Tout un siècle a germé de ce cœur soucieux !
Son vol dans l'idéal nous a frayé la route ;
Aux froids ricanements du blasphème et du doute
Il arracha la Muse et lui rouvrit les cieux.

Sois fière et dans ce fils reconnais ton génie !
Il montra le premier, fidèle à tous les droits,
Un citoyen debout devant la tyrannie,
Un poète, un penseur courbé devant la croix.

Je veux , mère des saints , des héros et des bardes ,
M'unir par un hommage à tes vaillants esprits :
J'honore à deux genoux ceux que Dieu t'a repris ,
Et je tends mes deux mains à ceux que tu nous gardes.

Accueille , au milieu d'eux , vassal ou compagnon ,
Ce pèlerin venu de la pauvre contrée
Où d'Urfé promena les bergers de l'*Astrée*.
Dans ton large Océan reçois notre Lignon.

Je viens comme l'idylle aux pieds de l'épopée.
Comme le pâtre admis devant le chevalier ,
Soldat du même Dieu , docile et familier ,
J'incline mon bâton devant ta grande épée.

Nous avons eu , pourtant , nos martyrs , nos héros ;
Les vieux murs de Lyon en savent quelque chose.
Durant vos grands combats et pour la même cause ,
Notre sang a coulé sous les mêmes bourreaux.

Au pays de Forez , où ma Muse chemine ,
De plus humbles échos s'éveillent sous ses pas ,
O terre de la gloire , et nous ne portons pas
La couronne ducale et le manteau d'hermine.

Mais , tandis que chacun dans l'or voit le bonheur ,
Chez nous , comme chez toi , c'est plus haut que l'on vise :
Et nous avons peut-être , ô terre de l'honneur ,
Le droit d'inscrire aussi ta sublime devise.

Nous bravons , comme toi , les faux dieux triomphants ;
Sous le sayon rustique et sous la noble armure ,
En face des combats promis à nos enfants ,
Nous leur disons : « La mort plutôt qu'une souillure ! »

Toi , tu seras toujours le soldat obstiné ,
La terre du vieux droit rebelle aux nouveaux maîtres.
Comme en ton dur granit un chêne enraciné ,
Tu retiens dans tes flancs la foi de tes ancêtres.

De nul vainqueur jamais tu n'as suivi le char ,
La dernière soumise et libre la première !
Ton sol a rejeté les traces de César ;
Le Christ seul t'imposa son joug fait de lumière.

Tout ce qui touche à toi s'empreint d'éternité.
Les pierres des dolmens fondront comme du sable ,
Avant qu'on ne t'ébranle en ton âme indomptable ;
Rien n'en extirpera Dieu ni la liberté.

Quand tout s'abaisserait sous la force usurpée ,
Vous seuls sur ce granit , Bretons au cœur féal ,
Vous resteriez debout , gardant à l'idéal
Une lyre toujours et toujours une épée.

VICTOR DE LAPRADE,
de l'Académie française.

L'ABBÉ CARRON.

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France.*

Je tenais beaucoup à rendre compte de cet ouvrage, par plus d'une raison. Et d'abord, pour tous ceux qui ont étudié l'histoire de l'Église de France pendant les trente ans qui suivirent 1790, la pieuse figure de l'abbé Carron se détache de l'ensemble, avec celles de l'abbé Legris-Duval, de l'abbé Emmery, de l'illustre archevêque d'Aviau, par un caractère particulier de bonté, de charité et de fermeté qui forme un saisissant contraste avec les violences et les faiblesses du temps. C'étaient les hommes les plus humbles, qui fuyaient le plus l'éclat ; aucun d'eux n'est cité comme un génie, et cependant ils comptent parmi ceux qui exercèrent le plus d'influence sur une société qui ne voulait plus en reconnaître aucune. Mais l'abbé Carron était de plus, pour moi, si je l'ose dire, un ami d'enfance : ses *Vies des Confesseurs de la foi*, ses *Héroïnes chrétiennes*, ses *Écoliers vertueux*, ses *Justes dans les divers états de la vie*, avaient servi à la nourriture de mon âme. Ils me rappelaient les plus chères impressions de l'éducation maternelle et se confondaient dans mon affectueux souvenir avec les histoires et les héros de la Bible. Bien des fois, depuis lors, j'avais recommandé aux mères et aux enfants ces petits livres d'une simplicité parfois incorrecte, je le veux bien, mais toujours attrayante et émue, et

* Un vol. in-8°, Paris, Douniol.

vingt fois je m'étais désolé de ne plus les trouver que rarement chez les libraires.

Tels étaient et tels sont toujours mes sentiments pour la mémoire vénérée de l'abbé Carron. Or, on comprendra ma surprise de me voir tout à coup signalé, dans sa *Vie*, comme un écrivain malintentionné à son égard et à l'égard des siens. J'aurais nié, à ce qu'il paraît, la noblesse de sa famille, et je lui aurais contesté à lui-même son discernement dans la direction des âmes, à propos de l'entrée dans les ordres de l'abbé de la Mennais¹. Tout le monde comprendra que je dusse tenir à m'expliquer sur ces deux points; je le ferai carrément et nettement.

Premier grief² : — J'aurais nié la noblesse de la famille Carron. Ceux qui me connaissent et qui savent avec quel soin j'évite toute négation ou contestation de ce genre, dont l'effet pourrait être d'éloigner ou d'irriter, seront, j'en suis bien sûr, tout aussi étonnés que moi du reproche. Qu'ai-je donc dit vraiment? L'abbé de la Mennais affligé, à bon droit, de ne pas voir le nom de l'abbé Carron parmi ceux des évêques nommés en 1818, écrivait : « On a laissé de côté notre bon père. Quel homme cependant était plus digne de l'épiscopat et plus capable d'en porter le fardeau! Mais quoi! *il n'est pas noble!* »

J'étais d'autant mieux fondé à ne pas admettre, pour les Bourbons et pour la Grande-Aumônerie, un pareil motif d'exclusion, qu'un neveu de l'abbé Carron, portant le même nom que lui et n'étant dès lors *pas plus noble que lui*, fut nommé évêque du Mans, en 1829. C'est ce que je me permis de faire remarquer. Ainsi je

¹ Ces reproches s'adressent à l'*Introduction* dont j'ai fait précéder les *Lettres inédites des abbés J.-M. et F. de la Mennais à M^r Bruté, évêque de Vincennes*. — Nantes, Forest, 1862.

² Je commence par celui-là parce qu'il prend l'abbé Carron au berceau. Le premier dans le livre a peu d'importance. Je ne veux cependant pas complètement l'omettre. J'avais dit que l'abbé de la Mennais avait cherché un asile, en 1815, dans l'établissement fondé par l'abbé Carron à Kensington. On me fait remarquer que cet établissement avait été fondé à Tottenham, puis transféré successivement à Somers-Town, aux Feuillantines de Paris, et, en 1815 seulement, à Kensington, où il se trouvait, en effet, comme je l'ai dit, lorsque la Mennais arriva en Angleterre. Nous apprenons d'ailleurs, par la *Vie de l'abbé Carron*, que l'établissement de Somers-Town continua d'exister en même temps que celui de Kensington.

rétorquais contre l'abbé de la Mennais une assertion qui lui appartenait en propre, et je ne pouvais m'attendre, à coup sûr, qu'on signalerait, un jour, à cette occasion, les *allégations tranchantes de M. de la Gournerie*. Pourquoi ne pas dire les allégations de M. de la Mennais ? car enfin je ne viens qu'après lui, comme autorité et comme date ¹.

Deuxième grief : — Je me serais *exclamé* à propos de l'entrée de la Mennais dans le sacerdoce, entrée peu spontanée, longtemps incertaine, et décidée enfin par les conseils de l'abbé Jean et de l'abbé Carron : *fatale erreur des intentions les plus saintes!* « ... Les *gens* qui se flattent d'être perspicaces, me répond-on, ont beau jeu pour signaler, après coup, les indices fâcheux que présentait dès l'abord un caractère et pour conduire savamment leur étude morale jusqu'à la catastrophe. C'est oublier que le directeur, obligé, lui, de se prononcer avant l'événement, doit tenir compte de la liberté donnée à l'homme pour réagir contre les dangereuses tendances, de sa nature. S'il y a une doctrine odieuse à un chrétien, c'est bien le fatalisme des instincts naturels, qui prétendrait juger par des signes infailibles, et avec des règles invariables, un résultat dernier, qui dépend de deux éléments occultes, la grâce de Dieu et le libre arbitre personnel ². »

Voilà de bien gros mots ! Comme il s'agit, après tout, beaucoup moins d'avoir raison que d'être toujours sincère et vrai, je rappellerai qu'une observation analogue, conçue d'ailleurs dans des termes fort obligeants, m'a déjà été faite par un prêtre distingué,

¹ *Vie de l'abbé Carron*, pp. 615 et 616. — Voici, au reste, les notes que je trouve, dans le nouvel ouvrage, sur la famille Carron. Elle remonte à Pierre Carron, sieur de la Carrière, gendarme dans la compagnie d'ordonnance du maréchal de Brissac, en 1596. Ses armoiries sont *d'azur au chevron d'or, deux croissants d'argent en chef et trois carreaux du même en abîme*. Les Carron avaient toujours porté le titre d'*écuyer*. Enfin des lettres de noblesse furent accordées, par Louis XVIII, à M. Malo Carron, avocat à Rennes, en reconnaissance des éminents services rendus par son frère l'abbé; mais ces lettres n'étaient qu'une confirmation officielle des anciens titres. — On comprend que je ne pouvais deviner des détails en présence de l'assertion de l'abbé de la Mennais, compatriote et ami de M. Carron. Si j'ai mérité un reproche, ce ne pourrait être, dans tous les cas, que de n'avoir pas attaché assez d'importance à une question de noblesse pour un prêtre et une famille dix fois nobles par leurs vertus.

² *Vie de l'abbé Carron*, p. 553.

dont les cheveux blancs ne m'inspireront jamais autant de respect que son talent et son caractère. Les lecteurs de la *Revue* savent tous que je veux parler de M. de Lézeleuc. Je me suis fait un devoir, en effet, de mettre sous leurs yeux sa critique, bien qu'elle ne fût pas destinée à la publicité ¹.

M. de Lézeleuc avait sur moi l'avantage d'avoir connu la Mennais et ses premiers directeurs, tandis que moi, je ne pouvais le juger que par sa correspondance. Or, je trouvais dans les lettres que m'avait transmises M. de Courcy, ces mots de l'abbé Jean : « Il lui en a singulièrement coûté pour prendre sa dernière résolution. M. Carron, d'un côté, moi, de l'autre, nous l'avons entraîné; mais sa pauvre âme est encore ébranlée de ce coup ². » Je trouvais, d'un autre côté, dans la collection de M. Forgues, ce mot de la Mennais lui-même, écrit, non après coup, mais à l'instant : « *Ce n'est assurément pas mon goût que j'ai écouté, me décidant à reprendre l'état ecclésiastique; mais enfin, il faut tâcher de mettre à profit cette vie si courte. Ce qu'on donne à Dieu est bien peu de chose, rien du tout, et la récompense est infinie* ³. » Malgré le sentiment profondément religieux qui termine la phrase, comment ne pas rester quelque peu sous l'impression du commencement ? On sait, par le cardinal Bernetti, le jugement que le saint pape Léon XII porta sur la Mennais, après une seule entrevue, dix ans avant sa chute : — « Nous l'aurons mieux jugé que pas un, dit le pape au cardinal. Quand nous l'avons reçu et entretenu, nous avons été frappé d'effroi ⁴. » Enfin, nous connaissons aujourd'hui cette exclamation de Lacordaire : *Si j'avais découvert en lui un seul sentiment d'humilité* ⁵ !... Voilà mes excuses.

Mais ai-je jamais eu la pensée que l'abbé Carron fût coupable et eût besoin de justification, comme on voudrait me le faire dire

¹ *Revue de Bretagne et de Vendée*, 2^e série, t. IV, p. 313.

² *Lettres inédites des abbés J.-M. et F. de la Mennais à M^{re} Bruté, évêque de Vincennes*, p. 125.

³ *Correspondance*, t. I, p. XII.

⁴ Lettre du cardinal Bernetti au duc de Laval — 30 août 1824 — citée par Crétineau-Joly, — *L'Église romaine en face de la Révolution*, t. II, p. 340.

⁵ *Lettres à des jeunes gens*, p. 225.

aujourd'hui ? Nullement. Autant vaudrait faire un crime au saint évêque Achillas de s'être trompé sur Arius, et à saint Grégoire de Nazianze de n'avoir pas deviné cet homme, dont l'illustre évêque de Poitiers nous rappelait, il y a quelques années, le souvenir ?

— « Sans doute, poursuit-on, il y a des marques peu rassurantes en pareil cas ; mais sont-ce bien celles que met en avant l'estimable auteur que nous citons ? *Je ne sais, dit-il, si la vie passionnément studieuse qu'il avait adoptée était la plus propre à le conduire au sacerdoce*. »

— J'en demande pardon à mon docte contradicteur ; mais il m'est impossible de me reconnaître complètement ici. J'ai dit : « Fatale erreur des intentions les plus saintes ! *Féli (l'abbé de la Mennais) n'avait ni le calme des pensées, ni l'amour de la discipline qu'exige le sacerdoce*. » Voilà les *marques* que je mettais en avant. Le reste n'était que subsidiaire. Je maintiens d'ailleurs, et je maintiendrai ce que je dis de l'étude portée jusqu'à la passion, tant qu'il sera vrai que *la science enfle*, comme le disait la Mennais lui-même, en citant l'Écriture, ce qui s'entend évidemment de la science qui absorbe la vie, sans être soumise à une règle et à une discipline.

Enfin, on me reproche ces deux mots : *Le sacerdoce exige une vie d'action plus encore qu'une vie d'étude* ; et l'on ajoute : « Nous ignorons jusqu'à quel point cette *grave doctrine* d'un écrivain *laïque* est bien fondée, si nous considérons, non pas les idées à

¹ « Puisqu'on semble souvent leur faire des reproches, au nom de l'Église elle-même... » — p. 555.

² *Vie de l'abbé Carron*, p. 554. — « Admettons, si l'on veut, poursuit l'auteur, que tout ce qui est passionné est mauvais, bien qu'il fût difficile, d'autre part, de faire consister la vertu dans l'impassibilité... » Je suis vraiment bien à plaindre si, depuis plus de trente ans que j'écris, on en est encore à supposer que je considère comme une vertu l'impassibilité en fait d'étude et surtout d'étude religieuse ! Mais de l'impassibilité à la passion, il y a loin, ce me semble.

³ *Lettres inédites*, p. XXIII.

⁴ Ce mot de laïque est souvent jeté, comme une fin de non-recevoir, aux personnes qui, sans être revêtues d'un caractère sacré, se vouent à la défense de l'Église. Que de fois ne l'a-t-on pas opposé à Louis Veillot ? Sans doute les laïques peuvent se tromper, et ils se tromperont plus souvent que les ecclésiastiques ; mais ils rendront aussi des services qu'un ecclésiastique ne peut pas toujours rendre, et s'ils

part d'une époque ou d'une société, mais la pratique générale de l'Église dans le choix de ceux qu'elle a élevés au sacerdoce. »

Eh bien ! le dirai-je ? c'est surtout après avoir lu l'histoire de l'Église et celle des ordres religieux que cette pensée s'est souvent présentée à mon esprit. J'ouvre à l'instant le troisième volume des *Moines d'Occident*, et ce n'est assurément pas lui qui pourrait me faire renoncer à ce qu'on appelle ma doctrine. Toujours et partout, en effet, même dans les ordres les plus spécialement voués à la science, je vois l'étude ne venir qu'après les œuvres et la prière. Et quelle prière ! non pas seulement celle du prêtre, mais une prière qui interrompt chaque nuit le sommeil, chaque heure l'étude, pour ramener sans cesse l'esprit, si prompt à se complaire dans ses pensées, devant Dieu et aux pieds de Dieu. Lorsque j'allai, pour la première fois, à Solesmes, la mémoire pleine des nombreux ouvrages qui sont déjà, aux nouveaux Bénédictins, une si riche couronne de science et de mérites, *Institutions liturgiques, Année liturgique, Vie de sainte Cécile, Vie de saint Léger, Vies des saints de l'Anjou, Histoire de l'église du Mans, Spicilegium Solesmense, Essai sur le Naturalisme, discussions sur le Traditionalisme, etc.*, je me figurais des religieux en société à peu près constante avec leurs livres. Qu'ai-je vu, au contraire ? Cette société brisée à tout instant et comme à dessein, afin sans doute que ce qu'il y a de plus particulièrement humain dans l'étude : l'imagination, le contentement de soi, l'esprit de système, ne finissent jamais par prévaloir. Voilà ce que j'ai vu avec admiration et avec respect ; et jamais je n'ai mieux senti, quoique simple laïque, la beauté de la règle qui place ainsi l'étude au second rang, afin qu'elle soit toujours plus sûrement l'œuvre de Dieu ¹.

En était-il ainsi pour l'abbé de la Mennais ? j'en doutais en lisant

se trompent, leurs erreurs ne compromettent pas. Aussi le Saint-Siège, moins sévère, se plait-il à leur donner des encouragements, et, parfois même, des éloges.

¹ C'est dans ce sens, indiqué d'ailleurs par les phrases suivantes, et mettant de côté les voies extraordinaires qui sont l'effet d'une grâce spéciale, que je crois pouvoir maintenir ma pensée. On peut s'assurer d'ailleurs, par les vies des prêtres qui se sont consacrés uniquement à l'étude, que chez presque tous, le prêtre a disparu peu à peu pour ne laisser voir que le philosophe ou le savant avec ses systèmes et quelquefois ses erreurs.

sa correspondance, et j'en doute plus encore aujourd'hui, en trouvant, dans le nouveau livre, cette phrase de M^{me} Agathe Carron : « Il ne remplissait aucune autre fonction sacerdotale que sa messe et son bréviaire ; mais il consacrait tous ses instants à l'étude et à la composition ¹. »

Ceci une fois dit, livrons-nous sans réserve au plaisir d'étudier une belle vie et un bon livre. Quelques personnes seront peut-être étonnées de la grosseur du volume pour une vie modeste, qui ne se trouva mêlée qu'en sous-ordre à de grands événements et n'a pas créé d'institutions qui lui aient survécu. Mais l'érudition de nos jours est curieuse et minutieuse ; elle épuise les documents, et ce n'est pas nous qui lui en ferons un reproche. Walkenaër a bien consacré un volume tout aussi gros à la Fontaine et quatre ou cinq à M^{me} de Sévigné ; encore n'a-t-il pas conduit celle-ci, à beaucoup près, jusqu'au tombeau. L'érudition actuelle tient bien moins à nous faire des récits comme en faisait l'excellent abbé Carron, qu'à donner la parole aux personnages eux-mêmes et à leurs contemporains, à ressusciter en quelque sorte les temps et les lieux, de manière à ce que chacun y joue lui-même son rôle. Les livres ainsi compris ne sont pas, il est vrai, des livres populaires, mais les livres populaires en sortent tout naturellement par l'abondance des matériaux qui y sont rassemblés. Il y a donc tout ensemble agrément pour ceux qui aiment les sujets approfondis et utilité pour tous.

Prenons pour exemple les vingt premières années de l'abbé Carron. Il serait assurément très-facile de les raconter, sans grande lacune, en cinq ou six pages, tandis que le nouvel historien leur en consacre plus de soixante ; mais nous y gagnons d'avoir sous les yeux les premiers élans de cette âme expansive et pieuse, ses petits sermons de quinze ans aux pauvres qu'il évangélisait, et sa correspondance avec sa sœur Marie-Anne, deux enfants qui avaient déjà sur le monde, sur Dieu, sur l'avenir, toutes les vues élevées et les émotions des saints. L'histoire même du temps y rencontre plus d'un trait dont elle peut profiter. Ainsi, le jeune abbé se trou-

¹ *Vie de l'abbé Carron*, p. 560. Il est juste d'ajouter néanmoins que la Mennais s'occupait alors de l'instruction d'un petit juif qui le servait.

vant dans la petite ville de Hédé, en 1773, écrivait à sa sœur : « Hier au soir, je soupois chez M^{me} L.... Mon frère parla de moi, au sujet de la tonsure. L'un disoit que les prêtres ne valaient rien ; l'autre, qu'il ne recevroit jamais de prêtres chez lui. Celui-ci me disoit que le mariage étoit le premier des sacrements. Tous ces obstacles m'e firent réfléchir. Je pensai combien le monde est perversi¹. »

Voilà ce qui se disoit en pleine Bretagne et dans un monde soi-disant bien élevé. C'étoit cependant au milieu de ce monde que devait vivre, et c'étoit sur lui que devait agir le jeune clerc. Afin d'avoir plus d'action sur lui, il commença par chercher dans ses rangs des leçons et des exemples. Chaque jour, sans doute, la sainteté devenait plus rare ; mais il n'étoit pas difficile cependant de rencontrer, dans beaucoup de familles, des fleurs de piété et de vertu. Les mettre en évidence, les proposer à l'émulation de tous, telle fut la première pensée de l'abbé Carron. Ses *Héroïnes chrétiennes* parurent en 1781, c'est-à-dire lorsqu'il n'avait que vingt ans, et obtinrent un très-grand succès.

Qu'étoit-ce cependant ? un recueil de vies de quelques jeunes filles inconnues du monde et mortes dans la douce innocence d'une première ferveur. Peu ou point d'événements, mais partout l'amour de la famille et l'amour de Dieu. L'une de ces jeunes filles étoit la sœur que l'abbé Carron avait perdue, cette confidente de toutes ses pensées, cette amie si dévouée et si mûre à quinze ans ; et dans tout le livre se retrouvait le cœur de Marie-Anne. Les *Héroïnes chrétiennes* furent louées à l'envi par les plus hauts personnages du temps. Les évêques surtout félicitèrent le jeune auteur et, parmi eux, se fit remarquer, dit le nouvel historien, Talleyrand lui-même, évêque d'Autun, malgré les préoccupations révolutionnaires qui commençaient dès lors à l'assaillir².

De tels encouragements ne purent que fortifier l'abbé Carron dans la voie d'édification littéraire qu'il s'étoit tracée. L'auteur du *Comte de Valmont*, l'abbé Gerard, avec lequel il se mit en rela-

¹ *Vie de l'abbé Carron*, p. 25.

² On sait, en effet, que Talleyrand ne parvint à l'évêché d'Autun qu'en octobre 1788.

tion, lui écrivait que ce genre de lectures pourrait produire de grands fruits et plus que n'en produiraient aujourd'hui malheureusement les vies des saints qu'on regarde pour la plupart, disait-il, ou comme apocryphes, ou comme inimitables, ou comme étant faites seulement pour des personnes religieuses et ecclésiastiques¹. Rien de plus vrai, à coup sûr, comme expression des idées du temps, mais rien aussi de plus triste comme diagnostic des maladies d'une époque. On en était venu, en effet, les uns à ne plus vouloir du surnaturel, et les autres, les meilleurs, à avoir peur du surnaturel. Les vrais chrétiens ne sauraient assurément trop réagir contre cette peur qui oublie, suivant le mot du nouvel historien, que, *si la faiblesse humaine est extrême, tout est possible à la grâce de Dieu*².

Les ouvrages de l'abbé Carron ne peuvent donc nullement suppléer les vies des saints ; mais ils y préparent et ils les complètent. Ce fut dans cette pensée qu'il les composa et l'effet a prouvé que cette pensée venait de Dieu, car elle a produit un grand bien.

Les *Héroïnes chrétiennes* furent promptement suivies des *Époux chrétiens* et des *Modèles du clergé*, que l'abbé Carron trouva le temps d'écrire au milieu des fatigues du plus pénible apostolat. N'étant encore que diacre, il avait été invité par l'abbé de Forsanz, curé de Saint-Étienne de Rennes, à prononcer le panégyrique de l'illustre diacre et martyr qui était le patron de sa paroisse. C'était le 14 mai 1782. L'abbé Carron avait vingt et un ans ; il profita avec empressement de cette occasion pour se tracer à lui-même, devant les habitants de sa paroisse natale, une voie dont il ne lui fut plus possible de dévier jamais. Prenant à témoin son *divin Maître*, le *peuple fidèle* au sein duquel sa jeunesse s'était écoulée, les *ministres du Seigneur* qui éclairèrent son berceau, l'*autel de l'Agneau*, la *chaire de vérité*, les *voûtes du temple*, il s'engagea à ne plus vivre que pour bénir Dieu, l'aimer et le faire aimer des hommes, à consacrer à ce but ses forces, ses travaux, ses veilles, à ne réserver pas même son sommeil, et à *voler nuit et jour sur les pas du pécheur pour le convertir*³. Ce vœu solennel produisit sur l'assis-

¹ Vie de l'abbé Carron, p. 209.

² Vie de l'abbé Carron, p. 576.

³ Vie de l'abbé Carron, p. 90.

tance des effets divers. Ostentation ! dirent les uns ; imprudence ! dirent les autres ; mais on tarda peu à voir qu'il y avait eu quelque chose de plus élevé que les vaines pensées de l'homme, qu'il y avait eu inspiration de Dieu.

A peine en effet l'abbé Carron est-il prêtre que son vœu s'accomplit. Nommé vicaire de Saint-Germain, il réclame pour son zèle une partie éloignée et séparée de la paroisse, qui était le refuge de toutes les misères et de toutes les hontes. La *Rue-Haute* était connue dans tout Rennes comme un de ces lieux qu'on ne fréquente pas, surtout la nuit. Et voilà ce prêtre de vingt-trois ans, car il avait été ordonné avant l'âge, qui le fréquente à toute heure, accueilli d'abord comme un ennemi, puis comme un conseil, puis comme un père. Parmi ces âmes avilies, beaucoup n'étaient qu'oppressées par le vice et se sentent soulagées à sa voix ; de jeunes enfants, qui ne savaient pas ce que c'était que le bien parce qu'ils n'avaient jamais vu que le mal, s'attachent au bien en le voyant, et méritent d'être cités dans ses livres. Il en est d'autres qu'il n'a cités jamais, cet homme surtout dont il avait converti la concubine et qui, pour se venger, le fit demander la nuit, dans une maison écartée, sur le bord de la rivière. Lorsque l'abbé Carron entra, il était mort. Le bruit de cette mort se répandit dans toute la ville ; les deux complices, qui étaient allés chercher l'abbé Carron, confessèrent leur faute en allant subitement s'enfermer à la Trappe ; mais lui, il ne dit rien. Interrogé, un jour, sur cette mort terrible, par M^{lle} de Lucinière, il se contenta de répondre : « S'il m'était permis de vous rapporter tous les traits de la justice divine dont j'ai été témoin dans le cours de mon ministère, je vous ferais frémir ¹. »

Mais l'abbé Carron n'avait pas seulement le zèle de la charité ; il y joignait ce que j'appellerai la science de la charité. Non-seulement il consolait, mais il s'efforçait de soulager. Convertir n'était pas tout pour lui ; il s'étudiait ensuite à garantir. Trente ans auparavant, un gentilhomme dévoué à toutes les œuvres utiles, M. du Sel des Monts, avait fondé à Sallevette, près du Mail de Rennes, une manufacture de toiles et plus tard de dentelles, dans laquelle les

¹ Vie de l'abbé Carron, p. 118.

enfants de l'hôpital étaient admis. S'inspirant de cette idée, l'abbé Carron se fait industriel, à son tour, et fonde à la Piletière, vaste établissement occupé aujourd'hui par les *Petites-Sœurs des Pauvres*, une manufacture de toiles à voiles pour les pauvres de sa ville natale. Ils devaient y trouver à la fois et du pain et une surveillance paternelle et religieuse ; mais, ce qui est plus rare, c'est que les personnes qui l'aidèrent à cette œuvre de charité, y trouvèrent, de leur côté, d'importants bénéfices, jusqu'au jour où l'établissement fut saisi par la Révolution. Au nom de la Fraternité et de l'Égalité, bienfaiteurs et pauvres furent alors ruinés du même coup.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

(La fin prochainement).

LA MOLIÈRE.

JOURNAL DE DEUX GENTILSHOMMES BRETONS AU XVII^e SIÈCLE.

1636-1711.

SOMMAIRE. — Le château de la Molière et ses anciens possesseurs jusqu'au XVII^e siècle. — Jean Robinaud père et fils, seigneurs de la Molière, auteurs du journal (1636 à 1711). — Reconstruction de la Molière en 1636. — Complainte satirique sur la mort du Père Joseph, confidant de Richelieu, (mort en 1638). — Dialogue en vers du duc *Jean Nu-Pieds* et du *Peuple*; la révolte des Nus-Pieds (1639). — Épitaphe en vers de la reine Marie de Médicis (1642). — Les États de Bretagne en 1671 et M. du Boschet.

Parmi tous les châteaux qui bordent la Vilaine, sur le parcours du chemin de fer de Rennes à Redon, il en est un dont jusqu'ici l'on a peu parlé, et qui cependant mérite l'attention du voyageur. Ce n'est pas toutefois que l'architecture en soit bien remarquable. Bâti en 1728 par Jacques Desclos de la Fonchais, il se compose d'un corps de logis et de deux pavillons à toits plats, comme on commençait à les faire alors; les murs sont revêtus de briques et dépourvus de toute sculpture. Ce qu'il faut admirer plutôt, c'est la magnifique position de ce château, sur la crête d'un coteau, à plus de cent pieds, presque à pic, au-dessus de la rivière, dominant toute la vallée de la Vilaine et du Samnon, d'un côté jusqu'à Laillé, de l'autre jusqu'à Poligné et au Tertre-Gris ¹. Là existait, avant la construction que nous voyons aujourd'hui, un antique manoir ou plutôt château-fort; car la position que les premiers

¹ Colline escarpée près de Pancé, que plusieurs géologues considèrent comme marquant le lieu d'un ancien volcan.

possesseurs avaient choisie montre assez qu'ils voulaient en faire un lieu de défense. Peut-être aussi, comme les barons des bords du Rhin, voulaient-ils, du sommet de leur coteau, exercer un droit de surveillance et de péage sur la Vilaine et le pays d'alentour.

La Molière ¹ était d'ailleurs une terre féodale au premier degré ; elle avait haute, moyenne et basse justice, et relevait directement du roi. Possédé d'abord par les sires de Quintin dès le XIII^e siècle, ce fief passa aux Rohan vers 1486, par suite du mariage de Jeanne du Perrier, comtesse de Quintin, avec un seigneur de cette famille, puis à Guy, comte de Laval, Montfort, Quintin, vicomte de Rennes, baron de Vitré, etc. Ce seigneur posséda la Molière assez peu de temps, et la vendit à Pierre de Thierry, seigneur du Bois-Orcan, en 1524. A sa mort, elle passa à Marguerite de Thierry, douairière de Pougny, qui épousa Jacques d'Angennes, ambassadeur en Angleterre, puis Nicolas de Morays. Leurs héritiers échangèrent cette terre avec Jean Robinaud, écuyer, sieur de la Haye de Mordelles.

Ce dernier possesseur, qui avait épousé dame Perronnelle du Bouëxic, a laissé un journal assez curieux, que son fils, appelé aussi Jean Robinaud, a continué après lui. Ce journal, qui eut la chance d'échapper aux bandes venues de Bain pendant la Révolution pour piller la Molière, nous a été conservé. Nous allons essayer de le faire connaître.

Il semble, au premier abord, qu'un tel document doive avoir peu d'intérêt sérieux ; toutefois on aime à ressaisir les pensées, les goûts, les sentiments de ceux qui nous ont précédés ; et peut-être sera-t-on surpris de trouver dans cet obscur gentilhomme breton toute l'élévation d'idées et la somme de connaissances que nous révèle son journal.

On peut y distinguer trois parties ou trois ordres de matières : la politique, — les livres et l'étude, — enfin les événements ordinaires de la vie ².

Et tout d'abord, avec cette épigraphe : *Memor fui dierum antiquorum*, qu'il fait bientôt suivre de cette maxime pratique tirée de

¹ Ce château est situé en la commune de Saint-Senoux, qui fait aujourd'hui partie du canton de Guichen, dans l'arrondissement de Redon (Ille-et-Vilaine).

² Dans les extraits qui vont suivre, l'enchaînement naturel des idées nous a

la Sainte-Écriture : *Juste vivere summa calliditas*, écuyer Jean Robinaud nous raconte qu'en 1636, voulant commencer de bâtir à la Molière, il a démolì ce qui restait de l'ancien château. Ceci n'a d'autre intérêt pour nous que de confirmer ce que nous avons dit d'abord de l'existence d'un château-fort en ce lieu, puisque Jean Robinaud dut combler les douves, abattre ce qui restait d'une tour où étaient autrefois les prisons et basses-fosses, niveler des portions de terrain en certains endroits plus haut qu'un homme, restes, sans doute des anciennes fortifications, et qu'il fallut plus de trois cents ouvriers pour un pareil travail. L'histoire de Bretagne ne nous dit rien de ce château ; Ogée, dans son *Dictionnaire*, ne fait que le nommer comme fief, sans indiquer autrement son importance ; nous n'avons donc pour base de notre opinion que les notes fournies par l'auteur du journal, et, commé on l'a déjà dit, la position exceptionnelle de ce castel, dominant tout le pays, — d'autant mieux qu'aux environs rien n'indique une autre position fortifiée jusqu'à Lohéac, ni un autre fief d'une telle valeur, possédé par d'aussi puissantes maisons. Il ne reste plus rien aujourd'hui qui puisse guider les recherches sur ce point : Jean Robinaud avait tracé, sur ce terrain nivelé, un jardin à la française avec des terrasses, dont les deux plus belles subsistent encore. Peut-être Le Nôtre, venu au château du Boschet pour faire de cette résidence un petit Versailles, monta-t-il jusqu'à la Molière et y laissa-t-il quelque trace de son talent : Châtelain, appelé par le possesseur actuel, a remué la terre à son tour, et les débris jetés sur le penchant du coteau ne peuvent plus nous donner là-dessus aucune lumière.

Quant à ce qu'on peut appeler la partie *politique* de notre journal, ce n'est qu'un écho très-affaibli des choses et des bruits du temps, sans presque aucune réflexion, aucune appréciation qui puisse faire connaître l'opinion de l'auteur. Toutefois, l'on peut juger que le sieur de la Molière était Breton du fond du cœur, et que, s'il allait aux États, comme le demandait son titre de gentilhomme, il se rappelait avant tout que la Bretagne avait eu son indé-

semblé préférable à la rigueur trop précise de l'ordre chronologique ; mais nous avons soigneusement rétabli cet ordre dans notre sommaire.

pendance, ses franchises et ses lois propres. En effet, au sujet de la mort de M. du Boschet (10 avril 1703), il signale cet homme « comme un des cinq traîtres qui vendirent la province aux États » de Vitré, en 1671, » et raconte que « sa mort fut digne d'une » telle vie ; en sorte que les personnes qui assistèrent au convoi et » qui connaissaient très-bien le personnage, rougirent du panégy- » rique que le recteur de Guichen en faisait. » Voilà la seule trace d'appréciation personnelle que nous ayons pu saisir ; et, en effet, ce fut dans ces États que la pauvre Bretagne, déjà à demi-ruinée, fut vendue, en quelque sorte, au duc de Chaulnes et à Louis XIV, par ses trop dociles représentants, « qui semblaient (disait un Bas- » Breton à M^{me} de Sévigné) sur le point de mourir, faisant ainsi » leur testament et donnant leur bien à tout le monde. »

Quand Jean Robinaud commença son journal, la France était agitée par les calvinistes mécontents et par les partis qui se servaient du pusillanime Gaston d'Orléans, frère du roi, pour tâcher d'enlever à Richelieu la direction du pouvoir. Alors, comme à toute époque de troubles, ne manquaient pas ces précurseurs des chefs de la Fronde, *poursuivants d'essais et nouvelletés* dont parle Montaigne, qui promettent monts et merveilles à qui veut les écouter et les suivre. Disons-le aussi, les lourds impôts exigés par la guerre poussèrent à bout la patience de certaines provinces plus éprouvées que les autres. La Bretagne avait senti la dure main du ministre de Louis XIII s'appesantir sur elle ; elle avait vu ses places démantelées, et Henri de Talleyrand, prince de Chalais, décapité à Nantes. Nous ne serons donc pas surpris de cette sédition populaire qui s'éleva en Normandie et menaça de gagner la Bretagne, sous le nom de révolte des *Nus-Pieds*. Jean Robinaud nous a conservé le récit en vers de l'entrevue du *duc Jean Nu-Pieds* et du *Peuple*, sorte de manifeste colporté sans doute par les mutins pour gagner des partisans. Nous donnons ici cette curieuse pièce telle qu'elle est dans le journal de notre gentilhomme, avec toutes les fautes de prosodie, qui n'ont pas lieu d'étonner d'ailleurs dans un pareil morceau, de facture essentiellement populaire et même rustique :

LE DUC.

« Je suis Jean Nu-Pieds, qui, les armes au poing,
 Veult secourir le peuple en son pressant besoing,
 Qui vous viens présenter, d'une main libérale,
 L'assurance et le bien d'un secours favorable;
 Et qui, pour vous tirer de la captivité
 Où plusieurs partisans vous ont précipités,
 Veult prodiguer son sang et marquer sa mémoire
 Pour votre liberté d'une heureuse victoire.
 Voulez-vous m'obéir, peuple, dites-le moy;
 Me voulez-vous jurer une inviolable foy ?

LE PEUPLE.

» De longtemps désiré, ô duc grand et céleste,
 Nous mettons en vos mains ce qui nous est de reste;
 Et du profond du cœur prions votre valeur
 De vouloir nous ayder contre un tas de volleurs
 Qui mangent notre pain, et d'un nouveau *salaige* ¹
 Veulent encore enfler et grossir leur pillage.
 Abattez les impôts qu'un fâcheux partisan
 Practique chaque jour sur le pauvre paisan;
 Secourez, s'il vous plaist, cette troupe fidelle
 Qui se range et se met en l'abri de vos ailes,
 Et qui vous fait serment que plus tost mille morts
 Luy feront passeport au royaume des morts
 Que de vous estre ingratte; ains, que sa bienveillance
 Ferme secondera toujours votre vaillance.

LE DUC.

» C'est assez : je l'accepte et ay pour asseuré
 Par le Dieu souverain dont je suis commandé,
 Que je rendray en bref la première franchise
 Du noble, du paisan, et de la sainte Eglise,
 Je veux dire, en l'état où nous étions alors
 Que Louis douziesme menait un siècle d'or :
 Et malgré le génie dont la science noire
 A dessus l'innocent toujours eu la victoire,
 Et qui, par les esprits que lui fournist l'Enfer,
 Vous a toujours tenus en un siècle de fer,
 Heureux je vous feray. Cependant, que les armes
 Soient prestes à servir aux premières allarmes !

¹ *Salaige*, *salage*, impôt sur le sel. Ce fut là, en Basse-Normandie, la principale cause de la révolte; voir ci-dessous, p. 112, l'extrait que nous donnons de l'*Histoire de Louis XIII*, de M. Bazin. (Note de la Rédaction.)

» *Signé* : JEAN NUPIEDS ; *et plus bas* : GIROUFLE SANS-SEMELLE,
 » *contrôlé, vérifié par lettres expédiées du camp de Bonvouloir,*
 » *signé BRASDEMER, scellé du sceau de nos armes ;* et au-dessous
 » est un placart de cire verte couvert de papier sans armes.

» *De la part du seigneur JEHAN NUPIEDS, général des Souffrans.*
 » Ce que dessus étant tumbé entre mains du seneschal de Fou-
 » gères, par la voie du Messenger, il l'a envoyé au Parlement de
 » Bretagne, au mois de septembre 1639 ¹. »

Cette pièce, que nous croyons inédite, venait donc du côté de la Normandie ; elle avait pénétré dans la première ville bretonne de ce côté, et avec elle pouvait se répandre la sédition qui venait d'éclater à Rouen et dans plusieurs villes de la province, sédition à laquelle le parlement de Normandie s'était si faiblement opposé que le roi crut devoir le suspendre et envoya de suite dans la province le chancelier Séguier pour y faire de cette révolte une justice exemplaire. Les troubles furent assez graves pour que le colonel de Gassion fût chargé de les réprimer, avec l'assistance de La Vrillière, secrétaire d'Etat. Nous ignorons d'où venait aux rebelles le nom de Nu-Pieds, mais la concordance des dates ne permet guère de douter que notre dialogue en vers ne se rattache précisément aux faits de cette révolte ².

Quant aux vers suivants, aussi extraits du journal de Robinaud, il n'y a à leur sujet aucun doute ; c'est l'épithaphe de la reine, mère de Louis XIII, Marie de Médicis, morte à Cologne en 1642 :

Le palais florentin m'a donné le berceau,
 Le Louvre de Paris a vu régner ma gloire ;
 Le nom de mon époux, d'immortelle mémoire,
 Brille dedans les cieulx comme un astre nouveau.
 J'ai pour gendres deux rois, pour filz un clair flambeau,
 Qui de mille rayons éclairera l'histoire.
 Parmy tant de grandeurs, — le pourrait-on bien croire ? —
 Je suis morte en exil : Cologne est mon tombeau,
 Vieille université de la terre allemande.
 Si jamais y passant, curieux, tu demande

¹ Cette note est inscrite au-dessous de la pièce de vers dans le journal de Jean Robinaud.

² Voir à la fin de l'article la note sur la révolte des Nu-Pieds.

Le funeste récit des maux que j'ay soufferts,
Lis sur ce mien tombeau, qui chestive m'enserre :
La royne dont le sang règne en tout l'univers,
N'avait pas en mourant un seul poulice de terre.

Sur ces vers (peu connus, je crois) Robinaud ne fait d'ailleurs aucun commentaire. En voici d'autres plus curieux : c'est encore une épitaphe, celle du fameux Père Joseph; capucin¹, qui, ayant d'abord embrassé le parti des armes, avait fait une campagne au siège d'Amiens, sous le nom de *baron de Mafée*. Ces vers sont une mordante satire contre le confident, bras droit et *âme damnée* de Richelieu; l'esprit gaulois y abonde, et l'on ne peut qu'y voir un reflet de l'opinion du temps. Les voici :

1.

L'on a semé soubz cette terre
Les os d'un père de la guerre :
Si le fonds est bien de façon
Que pour un grain cent il rapporte,
Que Dieu en gresle la moisson
Et qu'il nous gard' de la récolte.

2.

Le chapelet est défilé,
Le gros *pater* s'en est allé ;
Que Dieu dispose aussi de l'autre
Pour achever la patenostre.

3.

Cy gist un père trop actif
Qui n'engendra jamais personne ;
De quoy, passant, ne t'en estonne,
C'était un père putatif.

4.

En finissant les destinées
D'un père digne d'estre de choix²,
Qui, le long de plusieurs années,
Fut amy d'un bon saint François,

5.

La France qu'il a bien servye
Publie, en l'honneur de son nom,
Qu'il a eu moins soing en sa vie
De la reigle que du canon.

6.

On dit que l'Ordre de ce Père
Est uni à la Passion :
L'habit de pourpre, en ce mystère,
Était sa méditation³.

7.

La pauvreté luy fut si chère
Cependant qu'il fut parmy nous,
Que, sans prescher Dieu ny sa Mère,
Il l'a rendu commune à tous.

8.

Il est mort deux fois en ce monde ;
De l'une il franchit le tumbeau :
S'il revient de cette seconde,
On luy donnera le chapeau.

¹ De son nom patronymique il s'appelait Le Clerc du Tremblay (François), né en 1577, mort en 1638.

² Vers faux et peu intelligible, mais qui est ainsi transcrit au journal de Robinaud.

³ Il aspirait à estre cardinal. (Note du journal de Jean Robinaud.)

9.

Passant, tu le peux bien cognoistre,
C'est un bon serviteur de Dieu,
Qui, dans la pauvreté du cloistre,
A sceu trouver un riche lieu.

10.

N'use contre luy de vengeance,
Prye pour le père trépassé,
Qui n'a jamais dit pour la France.
Un *Requiescat in pace*.

L'esprit de parti se laisse voir dans cette épitaphe, et l'on peut supposer que l'histoire n'a pas été aussi sévère pour le Père Joseph.

L'ABBÉ A. GUILLOT.

(*La fin au prochain numéro.*)

NOTE SUR LA RÉVOLTE DES NU-PIEDS.

Pour se convaincre que le *Dialogue de Jean Nu-pieds*, imprimé ci-dessus, p. 109, se rapporte incontestablement aux troubles de la Normandie en 1639, il suffit de lire le récit abrégé de ces événements dans l'excellente histoire de Louis XIII, de M. Bazin :

« C'était, dit-il, un soulèvement de gens qui prétendaient avoir faim, de paysans et de bourgeois se refusant à payer la taille, sans aucun égard pour l'honneur que leur rapportaient tant d'armées employées en Italie, en Flandre, dans l'Artois, dans la Lorraine et devers le Roussillon. La principale cause du mécontentement avait été une disposition de la loi fiscale qui rendait les habitants de chaque commune solidaires pour le paiement de la taxe imposée aux particuliers. Ceux qui ne payaient rien et exposaient les autres à payer pour eux, crièrent le plus fort, comme de coutume. Ce fut en Normandie surtout qu'ils firent entendre leurs plaintes. Le parlement de Rouen et la cour des Aides se montrèrent favorables aux réclamations de ces malheureux. Soutenus dans leur droit par leurs magistrats, ils voulurent résister par la force aux officiers de finances, et en tuèrent quelques-uns. Dans la ville même de Rouen, le peuple (21-23 août 1639) envahit les bureaux de recettes, brûla les registres, enleva l'argent et chassa les commis, qui allèrent s'établir au Pont-de-l'Arche.

» Presque en même temps, les paysans de la basse Normandie, menacés de l'établissement de la gabelle, prirent les armes, se choisirent un chef, qu'on dit avoir été un prêtre, et marchèrent fièrement par le pays en se proclamant *Nus-pieds* ou *Souffrants*. Le colonel Gassion, avec son corps de soldats étrangers, eut ordre d'exterminer ces rebelles. Il partit de Picardie, s'avança en toute hâte (24 novembre) vers Caen où l'on croyait que l'insurrection avait son appui, força les habitants de cette ville à lui remettre toutes leurs armes, et sachant que les séditieux s'étaient enfermés dans Avranches, il y mena aussitôt une partie de ses

troupes. Il paraît que l'organisation militaire des rebelles avait fait de rapides progrès, car ils avaient de la cavalerie. Le colonel les trouva campés en bon ordre et fortement barricadés sur les avenues d'Avranches. Attaqués avec cette ardeur confiante que donne aux soldats l'habitude de la guerre (30 novembre 1639), ils se défendirent bravement et tuèrent des premiers coups le baron de Courtaumer, qui commandait l'infanterie. Mais enfin, ils furent écrasés par la force régulière, les uns tués en combattant, les autres noyés en voulant fuir, de sorte qu'à la fin de la journée il ne resta plus rien de leur rassemblement. Le colonel entra ensuite dans Avranches, en désarma les habitants, et alla rejoindre devant Rouen le chancelier Séguier, pour lui servir d'escorte à son entrée dans la ville.

» Le chancelier avait été envoyé par le roi comme représentant de son autorité en Normandie. Il arrivait (2 janvier 1640) avec une déclaration portant interdiction du parlement, de la cour des Aides, du corps de ville, et même des officiers de finances, tous suspects de connivence ou de mollesse.... A la place de tous ces pouvoirs il devait établir celui du roi, absolu, sans limites, sans autre forme que la notification de sa volonté.... et le colonel Gassion restait placé sous ses ordres, comme une espèce de prévôt chargé d'exécuter les rigueurs; car il n'y avait plus à combattre.... » (Bazin, *Histoire de France sous Louis XIII*, liv. XIV, chap. III, 2^e édit., t. III, p. 33-35.)

Ces renseignements concordent entièrement avec le *Dialogue de Jean Nu-pieds*, qui s'intitule, on l'a vu, « général des Souffrants, » et où le *Peuple* articule pour premier grief l'établissement d'un « nouveau salage, » c'est-à-dire un accroissement de la gabelle. N'est-il pas bien clair aussi qu'Avranches ayant été le quartier-général des séditieux en basse Normandie, l'arrivée du *Dialogue de Jean Nus-pieds* en Bretagne par la ville de Fougères, si voisine d'Avranches, s'explique tout naturellement?

Dans son *Récit de la vie et de la mort du maréchal de Gassion*, publié à Orléans en 1647, l'abbé de Pure dit de son héros : « En 1639, il fut » choisy du roy pour dissiper une racaille de paisans et de malôtrus qui » s'étaient mis en armes sous un gueux nommé *Va-nuds-pieds*.... » (*Archives curieuses de l'hist. de France*, 2^e série, t. VI, p. 46.) L'abbé se trompe légèrement, le chef des rebelles s'intitulait lui-même le *duc Jean Nu-pieds*; mais en rapprochant ce passage de la note qui suit le dialogue en vers, il semble que dans le principe le nom générique des mutins, celui qu'ils se donnaient à eux-mêmes, était « les Souffrants, » tandis que le nom de « Nu-pieds, » qui cependant leur est resté dans l'histoire, aurait d'abord désigné exclusivement leur chef, d'où il se serait plus ou moins légitimement étendu à tout le parti.

(Note de la Rédaction.)

LE GÉNIE DE LA BRETAGNE.*

De la grâce printanière et souriante ou soupirant à demi, passons à la grâce attendrie et mélancolique, aux accents pathétiques de l'âme douloureusement émue. La note moqueuse et gaie n'est pas absente de la poésie bretonne, comme le prouve la *Meunière de Pontaro*, mais elle y est peu fréquente, et je n'ai pas le temps de m'y arrêter.

Le *Barzaz-Breiz* est riche, au contraire, en poésies d'une tristesse exquise et pénétrante; le *Retour d'Angleterre*, *Azénor la Pâle*, le *Page du roi Louis XI*, les *Fleurs de mai*, offrent plus d'un exemple de ces plaintes d'un cœur frappé injustement par la vie, atteint dans ses amours, dans ses illusions, dans sa fleur de jeunesse, et se faisant un chant de ses soupirs.

Le *Retour d'Angleterre* nous montre une mère attendant anxieusement son fils parti pour le « pays des Saxons » avec les Bretons auxiliaires de Guillaume le Conquérant :

« J'ai près de ma porte une petite colombe blanche qui couve dans le creux du rocher de la colline; j'attacherai à son cou, j'attacherai une lettre avec le ruban de mes noces, et mon fils reviendra.

» — Lève-toi, ma petite colombe, lève-toi sur tes deux ailes; volerais-tu, volerais-tu loin, bien loin par delà la grande mer, pour savoir si mon fils est encore en vie? »

La scène change :

« — Voici la petite colombe blanche de ma mère, qui chantait dans le bois; je la vois qui arrive au mât, je la vois qui rase les flots.

* Voir la livraison de Janvier, pp. 5-24.

« — Bonheur à vous, Silvestik, bonheur à vous, et écoutez : J'ai ici une lettre pour vous.

» — Dans trois ans et un jour, j'arriverai heureusement ; dans trois ans et un jour, je serai près de mon père et de ma mère. »

Et la colombe et la chanson retournent au pays.

« Deux ans s'écoulèrent, trois ans s'écoulèrent... — Adieu, Silvestik, je ne te verrai plus ! Si je trouvais tes pauvres petits os, jetés par la mer au rivage, oh ! je les recueillerais ! je les baiserais ! »

Mais un vaisseau de Bretagne, « fracassé de l'avant à l'arrière, » est venu se perdre à la côte :

« Il était plein de morts ; nul ne pourrait dire ou savoir depuis combien de temps il n'avait vu la terre ; et Silvestik était là ; mais ni père ni mère, hélas ! ni ami n'avait aimé ses yeux ! »

Le Breton dit *aimé* et non *fermé* les yeux ; dans l'emploi de ce mot, quelle nuance de délicate affection !

Azénor la Pâle est tout un drame d'amour sacrifié, et ce drame est un chef-d'œuvre. Le dialogue, coupé, heurté, poignant, se précipite et retentit comme un long sanglot :

« La petite Azénor la Pâle est fiancée, mais elle ne l'est pas à son plus aimé ;

» La petite Azénor la Pâle est fiancée ; mais à son doux clerc, elle ne l'est pas. »

Assise au bord de la fontaine, toute seule, « assemblant des fleurs de genêt, » elle en faisait un bouquet pour le jeune clerc de Mezléan, destiné à être homme d'Église, quand le seigneur Yves de Kermorvan l'aperçut et résolut de l'épouser bon gré mal gré. Or, voici les noces qui approchent, et le clerc de Mezléan d'écrire une lettre à sa « douce amie. »

« Elle la posa sur ses genoux, et se mit à la lire.

» Elle n'en pouvait venir à bout, tant elle avait de larmes aux yeux.

» — Si cette lettre dit vrai, il est sur le point de mourir. »

Et la petite Azénor d'aller par la maison, demandant avec amertume pourquoi tant d'appêts de fête et ce qu'il y a de nouveau céans ?

« Ce soir, il n'y a rien de nouveau céans ; mais vos noces auront lieu demain.

» Si mes noces ont lieu demain, je m'irai coucher de bonne heure.

» Et je ne me lèverai que pour être ensevelie. »

Et le lendemain, au matin, sa petite servante monte et lui annonce la riche cavalcade qui s'avance, avec « messire Yves » en

tête. Elle sait bien ce que pense sa jeune maîtresse de tout ce pom-péux cortège :

« Maudite soit l'heure qui l'amène ! Maudits soient mon père et ma mère tout les premiers.

» Jamais les jeunes gens, en ce monde, ne feront ce que leur cœur désire. »

Heureux cependant, petite Azénor, le cœur qui se brise, mais qui aime ! O rare et douce fraîcheur de l'âme, que la douleur même n'altère pas, il est beau déjà que tu aies pu fleurir ! Celui qui calcule de bonne heure sa vie comme une affaire, celui qui marche prématurément dans le sentier des vieillards, n'est pas jeune : toi, du moins, tu as la jeunesse, la vraie jeunesse !

« La petite Azénor la Pâle pleurait en allant à l'église ce jour-là.

» La petite Azénor demandait, en passant près de Mezléan :

» — Mon mari, s'il vous plaît, j'entrerai un moment dans cette maison.

» — Pour aujourd'hui, vous n'entrerez pas ; demain, si cela vous fait plaisir.

» La petite Azénor pleurait amèrement, et personne ne la consolait ;

» Et personne ne la consolait, que sa petite servante.

» La petite Azénor pleurait auprès de l'autel à midi ;

» De l'autel à la porte de l'église, on entendait son cœur se fendre.

» — Approchez, ma fille, que je vous passe l'anneau au doigt.

» — M'approcher me semble bien dur ; je n'épouse point celui que j'aime.

» — Petite Azénor, vous péchez, vous épousez un homme *comme il faut* ;

» Un homme qui a de l'or et de l'argent, et le clerc de Mezléan est pauvre.

» Quand je serais réduite à mendier avec lui mon pain, cela ne regarderait personne ! »

Fi ! les sentiments bas que voilà ! Azénor est bien peu digne de cet homme *comme il faut*.

» — Madame ma mère, s'il vous plaît, où est allée ma femme ?

» Se coucher dans la chambre haute ; montez-y et consolez-la.

» Quand il entra dans la chambre de sa femme : — Bonheur à vous, dit-elle, ô veuf !

» — Par Notre-Dame et la Trinité ! est-ce que vous me prenez pour un veuf ?

» — Je ne vous prends point pour un veuf, mais dans peu vous le serez.

» Voici ma robe de fiancée qui vaut, je pense, trente écus ;

» Ce sera pour la petite servante, à qui j'ai donné bien des peines,

» Qui portait des lettres perdues....., de Mezléan chez nous, mon mari.

» Voici un manteau tout neuf que m'a brodé ma mère ;

» Celui-ci sera pour les prêtres, afin qu'ils prient Dieu pour mon âme.

» Quant à ma croix et à mon chapelet, ils seront pour vous, mon mari ;

» Gardez-les bien, je vous en prie, comme un souvenir de vos noces. »

Qui ne serait touché de la rencontre de cette jeunesse de cœur, dans la fiction ou dans la réalité, dans la fiction d'autant plus que la réalité l'offre moins ? Aimons donc la petite Azénor la Pâle ! Sous les traits d'une simple enfant bretonne, c'est la poésie infiniment tendre et idéalement belle, qui passe devant nous dans la blancheur de ses voiles.

Le *Page du roi Louis XI* est également un poème d'une allure élégiaque et dramatique tout ensemble. Le jeune page est en prison pour « avoir joué de l'épée sans l'agrément du roi » et « tué le plus beau de ses pages. » En grand danger de perdre la vie, il réussit à envoyer un messager en Bretagne, vers sa sœur, qui traite la noblesse du pays dans son manoir de Bodinio : s'il la revoit, il mourra consolé ! La noble dame franchira-t-elle assez vite les cent trente lieues environ qui la séparent du pauvre enfant ?

« — Alerte ! palefrenier, alerte ! douze chevaux, et partons !

» Quand je devrais en crever un à chaque relai, je serai cette nuit à Paris, cette nuit !

» Quand j'en devrais crever un à chaque heure, je serai cette nuit près de mon frère ! »

N'entendez-vous pas le galop du cheval qui bondit, et les battements du cœur de la châtelaine ? Mais nous sommes loin de la Bretagne maintenant :

« Le petit page du roi disait, en montant le premier degré de l'échafaud :

» Peu m'importerait de mourir, n'était loin du pays, n'était sans assistance !

» N'était loin du pays, n'était sans assistance, n'était une sœur que j'ai en Basse-Bretagne !

» Le petit page du roi disait, en montant le second degré de l'échafaud :

» — Je voudrais, avant de mourir, avoir des nouvelles de mon pays ;

» Avoir des nouvelles de ma sœur, de ma chère petite sœur. — Sait-elle ? »

Ce *sait-elle* ? vaut un poème de larmes et de suprêmes angoisses !

« Le petit page du roi disait, en montant sur la plate-forme de l'échafaud :

» — J'entends résonner le pavé des rues ; c'est ma sœur et sa suite qui viennent !

- » C'est ma sœur qui vient me voir ! Au nom du ciel, attendez un peu !
- » Le prévôt répondit au page, quand il l'entendit :
- » Avant qu'elle soit arrivée, votre tête aura été coupée. »

Elle arrive, mais pour voir tomber la tête de l'adolescent :

- « Et le sang jaillit sur son voile, qu'il rougit du haut jusqu'au bas. »

Elle se rend au palais du roi :

« — Je vous salue, roi et reine, puisque vous voilà réunis dans votre palais :

- » Quel crime a-t-il commis, que vous l'avez décapité ? »

Le roi prononce le nom d'*assassin* ; la douleur de la sœur, de la noble dame qu'on outrage avec la victime ne connaît plus de bornes :

« Des assassins ! nous ne le sommes pas, Sire, pas plus qu'aucun gentilhomme de Bretagne ;

» Pas plus qu'aucun gentilhomme loyal ; quant aux Français, je ne dis pas ;

» Car je le sais bien, fils de Loup, vous aimez mieux tirer du sang que d'en donner. »

Le roi rappelle un vieux dicton, qui applique aux Bretons le nom de « pourceaux sauvages. »

Mais la dame de Bodinio :

« — Tout roi de France qu'il est, Louis n'est qu'un méchant railleur.
» Mais tu verras prochainement, si c'est à tort ou à raison que tu railles ;

» Quand bientôt j'aurai fait voir à mes compatriotes mon voile ensanglanté,

» Alors tu verras bien si la Bretagne est véritablement peuplée de pourceaux sauvages. »

Et elle part, le cœur navré, le front haut, avec ce *voile ensanglanté*, qui doit soulever tout un pays : le petit page du roi sera vengé ! Tendresse et force, tout n'est-il pas là ?

Un suave parfum de mélancolie s'exhale des *Fleurs de mai*. « Un poétique et gracieux usage, dit le traducteur du *Barzas-Breiz*, existe sur la limites de la Cornouailles et du pays de Vannes : on sème de fleurs la couche des jeunes filles qui meurent au mois de mai... On chante en Cornouailles une élégie composée sur ce doux et triste sujet par deux sœurs paysannes, » qui sont aussi les auteurs de la chanson des *Hirondelles*. Je cite :

- « Qui aurait vu Jeff sur la grève, les yeux brillants et les joues roses ;
- » Qui aurait vu Jeff au pardon, aurait eu le cœur réjoui.

- » Mais qui l'aurait vue sur son lit, eût pleuré de pitié pour elle ;
 » Pour la pauvre fille malade, aussi pâle qu'un lis d'été.
 » Elle disait à ses compagnes assises sur le banc de son lit :
 » — Mes compagnes, si vous m'aimez, au nom de Dieu, ne pleurez pas.
 » Vous savez bien, il faut mourir : Dieu lui-même est mort en croix. »

C'est ainsi qu'elle chante, résignée, et, de sa voix pure, elle continue :

« Comme j'allais puiser de l'eau à la fontaine, le rossignol chantait d'une voix douce :

- » — Voilà le mois de mai qui passe et les fleurs des haies avec lui ;
 » Heureuses les jeunes personnes qui meurent au printemps !
 » Comme la rose quitte la branche du rosier, la jeunesse quitte la vie ;
 » Celles qui mourront avant huit jours, on les couvrira de fleurs nouvelles.
 » Et du milieu de ces fleurs, elles s'élèveront vers le ciel, comme le passe-voile du calice des roses. »

Le temps est venu : il faut partir. Elle prie et incline la tête :

- « Elle pencha la tête, et puis ferma les yeux.
 » En ce moment, on entendit le rossignol qui chantait encore au courtil :
 » Heureuses les jeunes personnes qui meurent au printemps,
 » Heureuses les jeunes personnes que l'on couvre de fleurs nouvelles ! »

Jamais, ce me semble, — j'en appelle aux échos de l'Italie et de la Grèce, — jamais, ni de cette Hellade embaumée, pleine d'harmonies délicieuses, et où la grâce savait parer jusqu'à la mort même ; ni de ces rivages latins où tant d'élégances divines ont régné, soupir plus charmant et plus doux n'est venu voltiger au-dessus du linceul de la jeunesse, pour toujours endormie avec une étoile d'or au front, des roses et des fleurs d'aubépine dans les mains.

J'ai dû beaucoup citer, pour donner une juste idée et de l'inspiration et du tour de ces poésies populaires. Toutefois, je n'ai rien dit encore des chants où la légende et le sentiment religieux interviennent et se déploient de préférence. La croyance au fantastique dans ses rapports avec l'histoire des vieux temps apparaît dans la *Submersion de la ville d'Is* ; ce thème, auquel le *Barzaz-Breiz* doit un morceau d'une concision antique, est devenu pour un jeune poète contemporain, breton et bretonnant, M. Olivier Souvestre, un sujet très-largement développé. La légende du *don*

Juan breton, ou le *Carnaval de Rosporden*, n'est pas moins curieuse dans son genre. Parmi les chants spécialement consacrés aux traditions ou dogmes catholiques, je pourrais facilement choisir un nouveau bouquet de citations; mais outre que nous y retrouverions plus d'un trait commun aux autres poésies, ce côté du génie breton est un des plus connus : je n'ai donc pas besoin d'y insister. Ceux qui aiment les chants graves et profonds, rappelant les grandes vibrations de l'orgue sous les voûtes d'une cathédrale, ou les notes argentines d'une voix jeune qui monte avec des nuages d'encens, auront de quoi admirer dans la *Légende de saint Ronan*, dans celle de *saint Eflamm* et de *saint Enora*, dans le *Chant des âmes du purgatoire*, dans le *Paradis*. Quant au chant de l'*Enfer*, il contient des beautés d'une horreur sublime, qui font songer au Dante; on frémit au spectacle de cet abîme où les damnés sont plongés du sein des flammes dans un lac de glace, « et du lac de glace dans les flammes, » et dont la *clef est perdue!* En dehors du *Barzañ-Breiz*, le *Mystère de Jésus*, publié par M. de la Villemarqué, mérite une mention. C'était jadis l'usage, aux veillées, de conter quelqu'un de ces dévots *Mystères* légués par le moyen âge aux populations rustiques; quelquefois on le représentait, avec une naïveté primitive, dans la salle du manoir ou de la ferme : bien des gens en France se souviennent d'avoir été, dans leur enfance, témoins de pareils spectacles, où paysans et artisannes figuraient les saints personnages. Le *Grand mystère de Jésus*, refondu au XVIII^e siècle, mais antérieur à cette époque, célèbre dans les veillées et imprimé dès le XVI^e siècle, est un drame breton du moyen âge comprenant les scènes de la Passion et de la Résurrection. Il renferme plus d'un passage remarquable par une austère ou touchante expression, et le rôle du *Témoin* semble y tenir l'emploi du *Chœur* dans la tragédie grecque. Les *Dialogues de la Passion*, qui accompagnent ce drame religieux, ont encore plus d'intérêt, selon nous; tandis que le langage du *Mystère* est assez peu différent de celui des compositions de même espèce qui avaient cours alors par toute l'Europe et dans toutes les langues, l'expression et le sentiment des *Dialogues* sont empreints d'une vive originalité. C'est peu de chose, en somme, que ce spécimen de l'art dramatique

chez nos Armoricaïns ; pourtant, si l'on veut réfléchir que nombre de poèmes du *Barzaz-Breiz* ont, en raccourci, l'allure dramatique par excellence, ne trouvera-t-on pas, dans l'ensemble de ces diverses productions, de quoi juger des aptitudes de ce peuple pour le théâtre ? Que si l'on rapproche de ces rudiments l'existence d'un théâtre gallois et d'un théâtre cornouaillais ou cornique, anciennement florissants de l'autre côté du détroit, on pensera, sans doute, que la race bretonne pouvait aborder la scène et y développer un génie spécial et national, les circonstances aidant. L'élément fantastique ou féérique y eût très-probablement gardé une large place auprès de l'élément national. Je ne saurais m'imaginer ce théâtre complètement épanoui en dehors de la légende. On n'ignore pas combien, ailleurs, le théâtre de Shakspeare et le théâtre espagnol ont profité de l'histoire et de la légende pénétrées l'une par l'autre.

..... Les chanteurs populaires de la Bretagne française ont un patron, poète errant et aveugle, Homère chrétien, que l'Église catholique invoque sous le nom de saint Hervé ; la vie de saint Hervé est un des coins fleuris de cette *Légende celtique* si bien mise en lumière par M. de la Villemarqué. Outre ses actes officiels, l'Église d'Irlande, de Cambrie et d'Armorique, possède, nous dit-il, un cycle de légendes formant un genre littéraire tout original, « toléré par l'Église catholique comme un art pieux et charmant. » Laissons l'apôtre de l'Irlande, saint Patrick ou Patrice, et saint Kadok, l'apôtre de la Cambrie, qui sont, avec saint Hervé, les héros de ces merveilleuses histoires. Mais la vie du *saint* bas-breton et celle de son père, qui fut barde en Gaule près du roi frank Childebert, puis en Armorique, sont empreintes d'une grâce naïve et attendrissante dont je voudrais donner quelque idée par une ou deux citations. Hervé est né aveugle, et, tout petit, n'ayant plus de père, il commence par les campagnes sa vie de chanteur nomade, tendant la main pour sa mère impotente. Après sept ans de courses difficiles, au milieu de paysans barbares et païens qui l'insultent, il se retire dans un ermitage, d'où il ne sort que pour voir sa mère et l'assister quand elle meurt. Plus tard, il tient école de religion, de morale, de poésie et de musique pour les enfants du pays, et adoucit les

mœurs sauvages ; plus tard, il s'occupe de bâtir une église et un couvent, pour coloniser, défricher, répandre aux alentours les bienfaits de l'agriculture ; et, de rechef, pasteur vagabond, architecte mendiant, il va par les chemins chanter et quêter pour son œuvre. Enfin, plus tard, dans un synode d'évêques armoricains, l'humble ermite concourt aux cérémonies de l'excommunication d'un chef du nom de Kon-Mor, exécré en Bretagne pour ses cruautés. Rien de plus intéressant que la légende de ce ferme et doux aveugle, établissant partout le travail, la justice, l'amour du bien et du beau, et suivi dans la mort par la petite Kristina, sa filleule et sa compagne, *blanche colombe* que sa mère lui avait léguée. Voici un fragment de la légende en vers bretons de Rivanone et de son fils Hervé :

« Un jour, l'orphelin disait à sa mère malade, en la serrant dans ses petits bras :

» — Ma chère petite mère, si vous m'aimez, vous me laisserez aller à l'église ; car voilà que j'ai sept ans accomplis, et à l'église je ne suis pas encore allé.

» — Hélas ! mon cher enfant, je ne puis vous y conduire, quand je suis sur mon lit, malade ; quand je suis malade d'une maladie qui dure depuis si longtemps, que je serai forcée d'aller demander l'aumône.

» — Demander l'aumône, ma mère, vous n'irez point, j'irai pour vous, si vous le permettez. J'irai avec quelqu'un qui me conduira, et, en marchant, je chanterai ; je chanterai vos beaux cantiques, et les cœurs seront attendris. »

» Et il partit afin de chercher à manger pour sa mère qui ne pouvait pas marcher. Or, il eût été dur le cœur qui n'eût point été ému sur le chemin de l'église, quel qu'il fût, en voyant le petit aveugle de sept ans, sans autre guide que son chien blanc ; en l'entendant chanter, grelottant, battu par le vent et la pluie, sans chaussure à ses petits pieds, et ses dents claquant par le froid. »

Voici un autre fragment qui nous montre Rivanone jeune fille, la première fois qu'elle rencontra le barde Hyvarnion dans la forêt. Le barde avait fait un rêve où une ravissante et virginale figure lui était apparue au bord d'une fontaine. Il confie ce beau songe au représentant du roi frank en Bretagne, chargé de lui offrir l'hospitalité, et celui-ci l'emmène dans une partie de chasse :

« Comme ils entraient dans la forêt .. ils entendirent une voix qui chantait au loin, avec un charme-inexprimable. Le jeune homme tressaillit et retint son cheval par la bride : « J'entends, dit-il, chanter la voix que j'entendis la nuit dernière. »

» Sans répondre un mot, l'officier royal le conduisit vers le point de la forêt d'où partait la voix, et suivant un sentier qui courait le long d'un

ruisseau, ils arrivèrent à une source près de laquelle une jeune fille s'occupait à cueillir des simples.

» La jeune fille était près de la fontaine, dit un barde populaire breton ; sa robe était blanche et rose son visage.

» Si blanche sa robe, si rose son visage, qu'elle semblait une fleur d'églantine sortant de la neige.

» Et elle ne faisait que chanter : — « Quoique je ne sois, hélas ! qu'une pauvre iris du bord de l'eau, c'est moi qu'on nomme la *Petite Reine*. »

» Le seigneur comte dit à la jeune fille en s'approchant : « Je te salue, *Petite Reine de la fontaine*. Comme tu chantes gaiement et comme tu es blanche !

» Comme tu es blanche et comme tu chantes gaiement ! Quelles fleurs cueilles-tu donc là ?

» — Je ne suis pas blanche, je ne chante pas gaiement, ce ne sont pas des fleurs que je cueille ;

» Ce ne sont pas des fleurs que je cueille, mais deux ou trois espèces de plantes salutaires ;

» L'une est un baume pour les gens tristes ; pour les aveugles, l'autre est bonne ; et, si je puis trouver la troisième, celle-là guérira de la mort.

» — Petite reine, je t'en supplie, donne-moi la première de ces plantes.

» — Sauf votre grâce, seigneur, je ne la donnerai qu'à celui que j'épouserai.

» Tu l'as donnée ! donne-la donc, s'écria l'officier royal, tu l'as donnée à ce jeune homme qui est justement venu ici pour te demander en mariage. »

» Et la *Petite Reine de la fontaine* donna au barde, en gage de sa foi, la plante qui produit la gaieté. »

N'est-ce pas une apparition idéale que cette *Petite Reine de la fontaine* surprise par l'amour, alors qu'avertie aussi par un rêve, elle cherchait dans ces lieux hantés par les fées « l'herbe qui produit l'union des cœurs et donne la joie, quand, trempée dans l'eau des fontaines par une vierge, elle a été secouée sur le front de l'homme qu'elle veut prendre pour époux... la fleur d'or qui répand la lumière et qui, en ouvrant les yeux du corps et de l'esprit, ouvre l'intelligence des choses de l'avenir... l'herbe de la mort, qu'on eût mieux nommée l'herbe de la vie, parce qu'on ne mourait pas quand une fois on l'avait trouvée ?¹ »

FÉLIX FRANK.

¹ La *Légende celtique*, etc., par M. de la Villemarqué.

QUI A BU BOIRA.

—
PROVERBE.
—

LA SCÈNE SE PASSE A PARIS, EN 1784.
—

Personnages :

LE COMTE.

LA COMTESSE.

ROUSSILLON, valet du Comte.

PAQUERETTE, camériste de la Comtesse.

UN LAQUAIS.

Un salon Louis XVI, très-richement meublé. — Grande porte au fond, portes dans les angles. — A droite, une cheminée avec pendule; à gauche, une fenêtre. — Au premier plan, cabinets latéraux. — Lustres et girandoles, dont les bougies sont en majeure partie consumées. — Le désordre des meubles annonce le lendemain d'un bal. — Roussillon dort dans un fauteuil.

SCÈNE PREMIÈRE.

ROUSSILLON, seul, se réveillant.

Ouff!...

(Se frottant les yeux et regardant à la pendule.)

Dix heures trois quarts...

(Se levant.)

Oh! le mauvais sommeil!

(Regardant autour de lui.)

Ont-ils dansé longtemps!...

(Composant sa phrase et s'écoulant.)

J'ai vu ton front vermeil,

Aurore!.... Et, pour mes yeux, qui l'ont cent fois bénie,

La nuit a commencé... quand elle était finie...

(Se rengorgeant.)

Je parle mieux qu'un livre....

(Rangeant les meubles.)

Ex-garçon perruquier,

Je dois l'art de bien dire à mon ancien métier....

C'est tout simple... mon maître avait la clientèle

Des auteurs.... J'ai rasé la phalange immortelle...

(Prenant un plumeau sur un guéridon.)

Que de soins m'a coûtés le menton de Parny !

J'ai tenu, sous mon fer, Marmontel rajeuni....

J'étais superbe à voir, la serviette en écharpe,

Poudrant l'abbé Delille ou savonnant La Harpe...

(Sur le devant de la scène, son plumeau sous le bras.)

Mais, trop voisin du feu, l'on se brûle. — Un matin,

(J'épilais, ce jour-là, le chaleureux Bertin)

Mon cerveau tout à coup s'enflamme.... J'abandonne

Le rasoir... A la Muse en entier je me donne...

Hélas ! je pris si haut mon vol parnassien,

Je fis de si beaux vers... qu'on n'y comprenait rien...

(Avec une résignation orgueilleuse.)

C'est le sort des esprits qui dépassent les cimes....

Les sots, pour les-siffler, se disputaient mes rimes...

Les sots n'ont triomphé qu'un jour... Le lendemain,

Cet éloquent plumeau voltigeait dans ma main...

A mon siècle puni j'ai refusé ma gloire...

Hippocrène ! jamais je ne reviendrai boire

A tes eaux.

(Epoussetant un fauteuil.)

Le valet fera ses trois repas ;

Mais le poète est mort... vengé !

(Se retournant.)

J'entends des pas.

(Entre Paquerette, elle tient à la main un gros anneau de cuiver.)

SCÈNE II.

ROUSSILLON, PAQUERETTE.

ROUSSILLON, avec joie.

Dois-je en croire mes yeux ?

QUI A BU BOÏRA.

PAQUERETTE, *froidement.*

Roussillon.

ROUSSILLON.

Paquerette,

On se fait annoncer...

PAQUERETTE.

L'anneau de la sonnette

Dans les doigts m'est resté.

(Elle le jette sur un meuble.)

ROUSSILLON.

Qui t'amène en ce lieu,

Ma Philis ?

PAQUERETTE.

Le hasard.

ROUSSILLON.

Le hasard est un dieu.

PAQUERETTE.

Un diable... car il veut qu'ici je te revoie,

Ingrat, monstre... J'étais heureuse à Courbevoie,

Je t'oubliais...

ROUSSILLON.

Oui dà !

PAQUERETTE.

Je presentais le jour

Où, dans mon cœur, l'absence aurait tué l'amour...

ROUSSILLON.

Tu m'aimes donc encor ?

PAQUERETTE.

J'en serais bien fâchée...

Mais la mauvaise chance à moi s'est attachée...

Je servais une dame excellente... Hier matin,

Cette dame me dit : « La comtesse d'Hortin,

» Ma nièce, me demande une femme de chambre.... »

ROUSSILLON.

Vive, jolie, adroite et fine comme l'ambre... ?

PAQUERETTE.

« La place, ajouta-t-elle, est fort douce ; prends-la. »

Je me laisse gagner, je pars.... et me voilà.

Quel bonheur !

ROUSSILLON.

PAQUERETTE.

Quel malheur !

(Croisant les bras et regardant Roussillon.)

Dire qu'un pareil homme

M'enjola !...

(Soupirant.)

Mais on est fille d'Eve, et la pomme

Vous tente....

ROUSSILLON.

C'est heureux !

PAQUERETTE.

Tu n'étais pas si beau !

Comment t'avais-je vu ?

ROUSSILLON.

Sans être dans la peau

D'Adonis, j'ai su plaire.

PAQUERETTE.

Innocence ! innocence !

Tu chantais au lutrin... mais faux.

ROUSSILLON.

La médisance !

PAQUERETTE.

Dans l'almanach, c'est vrai, tu lisais couramment...

ROUSSILLON.

Neveu d'un magister, on sait son rudiment.

PAQUERETTE.

On peut savoir cela sans en être moins bête.

ROUSSILLON.

D'un substantif commun tu fais une épithète
Blessante... Qui t'apprit les lettres de ton nom ?

(Tendrement.)

Nous épelions sous l'orme, ensemble....

PAQUERETTE.

Sot ou non,

Je t'aimais.... et voilà qu'un matin tu me lâches !

Les événements...

ROUSSILLON.

PAQUERETTE.

Ah ! que les hommes sont lâches !

ROUSSILLON.

N'accuse que Pégase... il m'emporta trop loin...

PAQUERETTE.

Si je comprends un mot...

ROUSSILLON.

Épargne-toi ce soin...

D'un noble espoir ma tête un jour s'est enivrée,
Et la réalité... ce fut cette livrée...

(Avec chaleur.)

Mais je t'adore.

PAQUERETTE.

Et moi, je te hais, entends-tu ?

Ton infidélité me rend à la vertu.

ROUSSILLON.

L'amour...

PAQUERETTE.

Ne parlons plus d'amour ; voilà son compte

Réglé... Quel est ton rôle, ici ?

ROUSSILLON.

Valet du comte...

PAQUERETTE.

D'Hortin ?

ROUSSILLON.

Oui.

PAQUERETTE.

Depuis quand ?

ROUSSILLON.

Dix fois, le blond Phébus,

Dans le sein d'Amphitrite...

PAQUERETTE.

Oh ! oh ! pas de rébus !

Quand, chez le comte, as-tu commencé ton service ?

ROUSSILLON.

Le trois janvier...

PAQUERETTE.

Dix jours... et tu n'es pas novice.

En dix jours, un valet sait son maître par cœur.

Raconte-moi le tien.

ROUSSILLON.

Libertin et joueur.

PAQUERETTE.

Riche?

ROUSSILLON.

Demande-moi s'il fait beau dans la lune.

PAQUERETTE.

Imbécile !... Et madame, une grande fortune ?

ROUSSILLON.

Elle a de beaux salons où danse tout Paris,
Sa loge à l'Opéra, six chevaux gris-souris,
Un carrosse jonquille avec des housses bleues,
Et des robes traînant d'interminables queues.

PAQUERETTE.

La femme et le mari... ?

ROUSSILLON.

Sont au mieux... Seulement,

Ils se voient peu... Chacun a son appartement ;

La comtesse, au premier, et le comte, au deuxième.

Monsieur vit en garçon...

PAQUERETTE.

Et madame ?

ROUSSILLON, *malicieusement*.

De même.

PAQUERETTE, *réfléchissant*.

Écouter sans entendre et regarder sans voir,

D'une fille qui sert c'est le premier devoir.

ROUSSILLON.

Te voilà renseignée...

(On entend un coup de sonnette à gauche.)

PAQUERETTE.

On sonne.

QUI A BU BOIRA.

ROUSSILLON.

C'est madame.

(Indiquant une porte à gauche.)

Par là...

(Cherchant à embrasser Paquerette, qui l'évite.)

Rien... Pour t'avoir si bien instruite ?

PAQUERETTE, *sur le seuil de la porte à gauche, avec une indignation comique.*

Infâme !

*(Elle sort.)***SCÈNE III.**ROUSSILLON, *seul.*

Elle me boude... Eh ! bien, malgré tant de rigueur,

Sa présence a versé du baume dans mon cœur.

Que m'avait-elle fait pour être abandonnée ?

Rien... non plus que Didon à l'inconstant Enée...

(Soupirant et rêvant, les yeux au plafond.)

Paquerette d'amour,

Quand ton œil m'assassine,

Je sens, dans ma poitrine,

Mon cœur plus chaud qu'un four...

(S'interrompant.)

Des vers !... oui ; malgré moi... La muse me tourmente...

Un brûlant madrigal dans mon cerveau fermente.

Et comment résister ?...

(Voyant entrer le comte.)

Le comte... Il était temps ;

J'allais me parjurer...

SCÈNE IV.

LE COMTE, ROUSSILLON.

LE COMTE.

Es-tu sourd ?

ROUSSILLON.

Moi, j'entends

Fort bien.

LE COMTE.

Voilà vingt fois au moins que je t'appelle.

ROUSSILLON.

L'écho des escaliers, monsieur, n'est pas fidèle
Comme l'écho des bois.

LE COMTE, *haussant les épaules.*

Il devient fou ! Pourquoi
Es-tu chez la comtesse au lieu d'être chez moi ?

ROUSSILLON.

Laperle, le valet de madame, est malade ;
C'est mon ami, je fais sa besogne ; Pylade
Remplace Oreste...

LE COMTE, *l'interrompant.*

Assez de Pylade !... Va voir
Si madame est levée et veut me recevoir...

ROUSSILLON, *sortant.*

Les pavots de Morphée, un lendemain de fête,
Sont lourds à secouer...

(Il sort par la gauche.)

LE COMTE, *seul.*

Oh ! la fâcheuse bête
Qu'un valet bel esprit !

(Sur le devant de la scène — qu'il parcourt, pensif et agité.)

Quelle nuit de malheur !

Toujours le dé fatal ou la fausse couleur !...
Mille louis perdus... que je dois... Où les prendre ?

(Très-réfléchi.)

Ma tante... Mais, hélas ! voudra-t-elle comprendre ?

(Tirant un billet de la poche de sa veste.)

Ce billet suppliant pourra-t-il l'émouvoir ?
J'en doute.

(S'asseyant et se relevant aussitôt.)

Je n'ai plus aujourd'hui qu'un espoir :
La comtesse... Elle est riche... Allons ! un coup de maître,
Et me voilà sauvé.

ROUSSILLON, *rentrant.*

Madame va paraître.

Madame était joyeuse et son regard brillait,
Limpide.

QUI A BU BOIRA.

LE COMTE, à lui-même.

A tout hasard, lançons notre billet.

(Remettant le billet à Roussillon.)

A la marquise d'Hertz, ma tante... Cela presse.

ROUSSILLON, prenant le billet.

Zéphyre, prête-moi tes ailes.

(Il sort par le fond. — Entre, par la gauche, la comtesse suivie de Paquerette.)

LE COMTE, à part.

La comtesse.

LA COMTESSE, à part, du fond.

C'est dit... Vous me plaisez...

(Regardant le comte qui se frotte joyeusement les mains.)

(A part.)

Le comte a l'air bien gai...

Il a donc de l'argent... Tant mieux !...

(Tirant un billet de son sein et le donnant à Paquerette.)

Au duc d'Arquai,

Mon oncle... son adresse est sur la lettre... vite !

(Paquerette sort par le fond.)

SCÈNE V.

LE COMTE, LA COMTESSE.

LA COMTESSE.

Eh ! qui peut me valoir votre chère visite,
Comte ?

LE COMTE.

Le souvenir de votre bal.

LA COMTESSE, assise.

Vraiment ?

Mon bal vous a plu ?

LE COMTE, assis.

S'il m'a plu ! c'était charmant.

Trianon copié... Vous faites bien les choses !

J'ai trouvé ravissant ce portique de roses,

Où passaient, saluant la dame du château,

Vos danseurs travestis en bergers de Watteau.

Et ce jet d'eau?

LA COMTESSE.

LE COMTE.

Parfait.

LA COMTESSE.

Et ces airs de village

Que l'orchestre jouait?

LE COMTE.

Exquis.

LA COMTESSE.

Et ce feuillage

En verdoyant berceau transformant mon boudoir?

LE COMTE.

D'un goût divin... C'est là qu'étaient venus s'asseoir
Berquin et Florian, tandis que, l'âme pleine
D'émotion, muets, retenant notre haleine,
Nous écoutions la voix du rossignol...

LA COMTESSE.

C'est vrai :

Garat chantait!

LE COMTE.

Quel bal!... Oh! je m'en souviendrai.
C'était l'illusion d'une fête champêtre.

LA COMTESSE.

Elle valait son prix.

LE COMTE.

Cinq cents louis, peut-être?

LA COMTESSE.

Mille... au moins.

LE COMTE.

Pour le bal... et mille pour le jeu.

LA COMTESSE.

Vous les avez perdus?

LE COMTE, *gaiement.*

Je vous en fais l'aveu...

LA COMTESSE, à part.

Il est donc cousu d'or ?

(Haut.)

La somme est assez ronde...

LE COMTE.

Puis-je la regretter ? Oh ! jamais ! rien au monde
Ne paierait le bonheur que vous m'avez donné...

(La comtesse fait un geste de surprise.)

Ne me regardez pas de cet air étonné...

Votre bal, grâce à vous, à vous seule, comtesse,
D'un légitime orgueil m'a fait goûter l'ivresse.
Vous êtes apparue à mon cœur transporté,
Rayonnante d'esprit, d'entrain et de beauté ;
Et, joyeux, fier, les cils trempés de douces larmes,
Je me disais tout bas : « C'est à moi tant de charmes ! »
Mais, cachant mon bonheur, pour le savourer mieux,
Je jouais, sans cesser de vous suivre des yeux ;
De l'ombre au pharaon, j'allais, la bourse ouverte,
Rêveur, ne calculant ni le gain ni la perte,
Provoquant les paris, tenant tête aux plus fous,
Et de mes doigts distraits laissant fuir les atouts...
J'ai perdu mon argent... j'aurais perdu mon âme,
Si j'en avais pu faire un enjeu... mais, madame,
Tant qu'a duré le bal, attachée à vos pas,
Mon âme, cette nuit, ne m'appartenait pas !

(A part.)

Émue!... Elle paiera pour moi.

LA COMTESSE, à part.

Monsieur se range.

(Se rapprochant du comte.)

Tirons sur sa tendresse une lettre de change.

(Haut.)

Comte, ménagez-moi, ma joie est grande aussi,
Bien grande... J'ai voulu vainere, et j'ai réussi.
Une seconde fois, j'ai fait votre conquête ;
Cette chère victoire a couronné ma fête ;
Elle en était le but... Oui, le seul!... Croyez-vous

Que les succès du bal à mon-cœur soient bien doux ?

Ah ! je sais trop combien vos ailes sont légères ,

Plaisirs étourdisants , ivresses mensongères !

Je sais combien l'encens du monde est frelaté ;

Combien la médisance , avec habileté ,

Enveloppe de fleurs le trait qui nous déchire ;

Combien on peut cacher de fiel dans un sourire !...

Mais , en ouvrant ma porte au bal jeune et doré ,

J'espérais que par lui vous seriez attiré ;

Je n'ai point épargné ma peine pour vous plaire ,

Et cette peine heureuse a reçu son-salaire...

Votre cœur m'a coûté mille louis... Eh ! bien ,

A ce prix-là , le cœur d'un mari , c'est pour rien !

(Designant le comte.)

Le voilà mon trésor.

(Elle tend la main au comte , qui la lui baise.)

LE COMTE.

Ma déesse !...

LA COMTESSE , avec amour !

Cher comte !

(A part.)

L'entrepreneur du bal peut apporter son compte.

LE COMTE.

Ne désunissons plus nos deux âmes.

LA COMTESSE.

Pourquoi

Chercher loin le bonheur , quand on l'a près de soi ?

Fuyons le bruit , l'éclat , n'éveillons plus l'envie ;

Le secret d'être heureux , c'est de cacher sa vie.

LE COMTE.

Ne vivons , tous les deux , que l'un pour l'autre.

LA COMTESSE.

Oh ! oui.

LE COMTE.

Suivant l'article trois d'un contrat inouï ,

Nos biens sont séparés... Cette clause importune ,

Biffons-la... Dès ce jour , faisons bourse commune.

LA COMTESSE.

Bourse commune... Ah ! oui ; j'avais rêvé cela.

LE COMTE.

Un rêve bien charmant que vous aviez fait là !

A le réaliser votre mari s'empresse...

Je dois huit mille écus... Prêtez-les-moi, comtesse.

Hier mon dernier louis, et mon dernier espoir,

Sur un as sont partis, sans me dire au revoir...

L'honneur est engagé... Mais, madame, je compte

Sur vous pour m'acquitter... Ma bourse est vide...

LA COMTESSE.

Comte,

La mienne l'est aussi.

LE COMTE.

Vous êtes sans argent,

Et vous donnez des bals ?

LA COMTESSE.

Le comte est obligeant,

Me disais-je... il paiera.

LE COMTE, *se levant.*

Vraiment vous êtes folle.

LA COMTESSE, *se levant.*

Vous êtes bien plus fou... Risquer votre parole

Et votre honneur !

LE COMTE.

Madame !

LA COMTESSE.

Ah ! votre bel amour,

Je le comprends... C'était un perfide détour ;

Vous vouliez, par mon cœur, arriver à ma bourse...

Un mari livre au jeu sa dernière ressource,

Mais sa femme lui reste... Elle n'était pour lui,

Tant qu'il roulait sur l'or, qu'une source d'ennui ;

Monsieur n'a plus un sou, madame est adorable...

LE COMTE.

Comtesse !

LA COMTESSE.

Ce mari, dédaigneux et coupable,
 (Oui, coupable; on connaît vos tendres liaisons;
 Les boudoirs vainement font doubler leurs cloisons)
 Ce mari, d'un amant prend le visage et l'âme,
 Et, dans un but vénal, vient séduire sa femme!...
 Mes compliments! le piège était bien inventé...
 Un mari qui s'enflamme est une étrangeté,
 Un phénomène... Mais, aveugle quand on aime,
 Au devant de l'erreur, on se jette soi-même;
 J'aimais, j'ai cru... Mon bal...

LE COMTE, *l'interrompant.*

Parlons-en, votre bal
 Était un sacrifice à l'amour conjugal?
 Vous le donniez pour moi... moi seul?.. Le joli conte!
 Mon cœur s'y laissait prendre... Ah! que j'étais sot!

LA COMTESSE.

Comte!

LE COMTE, *raillant.*

Voyez-vous mon Annette, assise au coin du feu,
 Et pour son cher Lubin tricotant un bas bleu?

LA COMTESSE, *colère.*

Monsieur.

LE COMTE, *sérieusement.*

Le masque usé laisse voir le visage.
 De votre liberté vous avez fait usage;
 Fort bien... Vous donniez bal, pour que, le lendemain,
 Le sceptre de la mode échût à votre main...

LA COMTESSE.

Parce que vous savez exploiter le mensonge...

LE COMTE.

Finissons... L'entretien trop longtemps se prolongé...
 Qu'ai-je besoin de vous?.. Ma tante acquittera
 Ma parole...

QUI A BU BOIRA.

LA COMTESSE.

Le duc à mon bal pourvoira.

Le duc chérit sa nièce...

LE COMTE.

Et ma tante m'adore.

(Saluant la comtesse.)

Votre humble serviteur.

LA COMTESSE, *saluant.*

Votre servante.

(Entrent ensemble, par le fond, Roussillon et Paquerette.)

PAQUERETTE, à Roussillon.

Encore !

ROUSSILLON, à Paquerette.

Tout péché, confessé, mérite son pardon.

LA COMTESSE, *allant à Paquerette, vivement.*

Eh ! bien, le duc ?

PAQUERETTE, *montrant un billet à la comtesse.*

Voici sa réponse.

(La comtesse prend la lettre et fait signe à Paquerette de la suivre. Elles sortent par la gauche.)

SCÈNE VI.

LE COMTE, ROUSSILLON.

LE COMTE, *regardant Roussillon, qui est resté à l'écart.*

Viens donc !

Tu sors de chez ma tante... Eh ! bien ?

ROUSSILLON.

Je sonne ; on m'ouvre ;

Votre lettre à la main, j'entre ; je me découvre...

Mais quel charmant visage a captivé mes yeux !...

LE COMTE.

Ma tante est belle encor.

ROUSSILLON.

D'une fille des dieux,

Comme c'est bien l'image.

LE COMTE, *impatient.*

Abrège.

ROUSSILLON.

Blonde.

LE COMTE.

Oui, blonde.

ROUSSILLON.

N'ayant pour vêtement... que sa pudeur profonde.

LE COMTE.

Impertinent.

ROUSSILLON.

J'ai vu... Ses pieds effleuraient l'eau...

LE COMTE.

Qu'as-tu donc vu? Réponds.

ROUSSILLON.

J'ai vu, dans un tableau,

Diane au bain.

LE COMTE.

Bourreau!.. Mais ma tante?

ROUSSILLON.

Partie

Pour son château, depuis ce matin.

LE COMTE, *à part.*

Avertie

Trop tard!...

(Sur le devant de la scène, très-agité. — Roussillon, au fond, achevant de ranger les meubles.)

Quand le guignon vous a sauté dessus,

C'est comme un créancier, il ne vous lâche plus...

Après tout, quel espoir fonder sur la marquise ?

Dans sa bourse, voilà bien longtemps que je puise.

Ma tante, l'autre jour, ne m'a-t-elle pas dit :

« C'est la dernière fois, cher neveu ! » Sôt maudit,

Que t'ai-je fait ?

(Remontant la scène.)

Allons méditer.

ROUSSILLON.

Si l'on sonne ?

QUI A BU BOIRA.

LE COMTE.

Je sors.

ROUSSILLON.

Alors, Monsieur n'y sera pour personne ?

LE COMTE, *sortant.*

Animal.

ROUSSILLON.

Animal !... C'est un moment d'oubli...

(Regardant à gauche.)

Ma Paquerette est là... Minois frais et joli,

Souris-moi... Mon bonheur a retrouvé son astre.

(Entre Paquerette, par la gauche.)

Paquerette d'amour,

Quand ton œil m'assassine...

SCÈNE VII.

ROUSSILLON, PAQUERETTE.

PAQUERETTE, *vivement.*

Roussillon...

ROUSSILLON.

Ma beauté...

PAQUERETTE.

Je prévois un désastre

Dans cette maison.

ROUSSILLON.

Bah ! Par quel avant-coureur

S'annonce l'ouragan ?

PAQUERETTE.

Madame avec fureur

De son oncle a froissé la lettre.

ROUSSILLON.

C'est la foudre,

Que précède l'éclair.

PAQUERETTE.

Je cherchais de la poudre

Dans un coffret d'ébène... Oh ! que ça sentait bon !

La bergamote ?

ROUSSILLON.

PAQUERETTE.

Non.

ROUSSILLON.

La menthe ?

PAQUERETTE.

Le citron.

Sais-tu ce que je vois dans le coffret ? Devine...

Du papier timbré...

ROUSSILLON.

Ciel !

PAQUERETTE.

Plein d'écriture fine.

ROUSSILLON.

Des grimoires d'huissier ?

PAQUERETTE.

Oui.

ROUSSILLON.

Gare !

PAQUERETTE.

Un gros paquet.

La comtesse, frappant du pied sur le parquet,

Parlait bas. J'ai surpris ces mots : « Tailleuse, orfèvre ;

» Tous mes meubles saisis ; chien d'oncle... »

ROUSSILLON.

J'ai la fièvre.

PAQUERETTE.

Une débâcle.

ROUSSILLON.

A fuir il faut se dépêcher.

PAQUERETTE.

Nigaud... C'est de l'eau trouble, il fait bon d'y pêcher.

Restons.

ROUSSILLON.

Tu dis : Restons ?... Que ce pluriel m'enchanté ?

Restons ; et fais-moi grâce.

QUI A BU BOIRA.

PAQUERETTE.

A toi ? Jamais.

ROUSSILLON.

Méchante !

Quand je trahis pour toi mon serment ?...

PAQUERETTE.

Quel serment ?

ROUSSILLON.

Celui que l'Hippocrène a reçu.

PAQUERETTE.

Franchement,

Tu m'agaces... Parlons français... Que veux-tu dire ?

ROUSSILLON, *tirant un papier de sa poche.*

Ecoute... et sur mon cœur reconnais ton empire.

(Lisant le papier.)

Paquerette d'amour,
Quand ton œil m'assassine,
Je sens, dans ma poitrine,
Mon cœur plus chaud qu'un four
Où le pain cuit encore ;
Car c'est toi que j'adore,
Paquerette d'amour !

PAQUERETTE, *attendrie.*

Les jolis vers !... Pourtant, je leur préférerais

La prose d'un contrat.

ROUSSILLON.

Quoi !... tu consentirais...

(Entre la comtesse.)

PAQUERETTE.

Chut !... Madame.

LA COMTESSE, *à elle-même.*

Eh bien !... oui... Le désespoir rend brave.

Agissons...

ROUSSILLON, *à Paquerette.*

Du naufrage à toi la moindre épave.

LA COMTESSE, *à Roussillon.*

Roussillon, prévenez le comte ; je l'attends.

ROUSSILLON.

Madame la comtesse attendra bien longtemps.
Monsieur n'est pas chez lui.

(Entre le comte.)

LA COMTESSE.

Non... car le voici.

ROUSSILLON, à lui-même.

Dame !

Je ne suis pas devin.

LA COMTESSE, à Roussillon.

Sortez.

(A Paquerette, en lui faisant signe de rentrer dans l'appartement à gauche.)

Chez moi.

(Roussillon sort par le fond, en envoyant un baiser à Paquerette, qui sort par la porte indiquée.)

SCÈNE VIII.

LA COMTESSE, LE COMTE.

LE COMTE.

Madame,

En m'éloignant d'ici, j'avais là, sur le cœur,
Quelques mots échappés à la mauvaise humeur...

LA COMTESSE, à part.

Il fait les premiers frais.

LE COMTE.

S'il restait quelque trace

De ma vivacité, que mon retour l'efface.

LA COMTESSE.

Vous êtes un peu vert.

LE COMTE.

Je m'emporte d'abord.

LA COMTESSE.

S'emporter, n'est-ce pas prouver que l'on a tort ?

Mais, moi-même, souvent pour un rien je bouillonne,

Et je dois pardonner afin qu'on me pardonne.

(Ils s'asseyent.)

LE COMTE.

Je suis bien éprouvé.

LA COMTESSE.

Le sort est rigoureux

Envers moi.

LE COMTE.

Mais le Duc pour vous est généreux ?

LA COMTESSE.

Il le fut !

LE COMTE.

Quoi ! le duc...

LA COMTESSE.

Est sourd à ma détresse.

Si j'avais, comme vous, une tante...

LE COMTE.

Oui, comtesse,

Une tante... qui fuit quand je lui tends les bras...

Beau secours !

LA COMTESSE.

Les parents sont de fameux ingrats !

LE COMTE.

Tirons-nous du fossé, nous-mêmes... A personne

Ne laissons cette gloire...

LA COMTESSE.

Et comment ?

LE COMTE.

Rien ne sonne

Dans votre bourse... Mais vos diamants sont beaux...

Eh ! que ne mettez-vous en gage ces bijoux ?

Ainsi faisaient les rois quand ils allaient en guerre.

LA COMTESSE.

Comte ! mes diamants se sont changés en verre...

D'effrontés créanciers s'acharnaient à mes pas.

Vous pâlissez, monsieur... Mais ne pouvez-vous pas

Battre monnaie avec votre riche vaisselle,

Inutile trésor qu'un vieux bahut recèle ?

LE COMTE.

Hélas ! un beau matin, (le cas était urgent),
 J'ai fondu, chez un juif, mes derniers plats d'argent !
 J'arrivais de Versaille... et je trouve à ma porte
 Une lettre de change et sa hideuse escorte...
 Vous n'étiez pas chez vous... alors...

LA CONTESSSE, *se levant.*

Tout est perdu !

Luxe, luxe fatal, à ton fruit j'ai mordu !
 Son éclat m'attirait, son parfum m'a séduite ;
 Il enivre d'abord, il empoisonne ensuite !...
 Soyez maudits, salons au décor fastueux,
 Lustres étincelants, miroirs voluptueux,
 Tapis où l'œil se perd, sofas où l'on se noie,
 Robes folles, amas d'arrogance et de soie,
 Plumes, rubans, pompons, et tous les oripeaux
 A la mode, payant de ruineux impôts !...
 Soyez maudits, galas de cour, bals chez la Reine,
 Plaisirs, que l'orgueil change en belliqueuse arène !...
 Ah ! la vie à grands frais, la vie aux jours ardents,
 C'est le ciel au dehors, c'est l'enfer au dedans !

LE COMTE, *levé.*

Qu'est-ce que votre enfer auprès du mien, madame ?
 Le véritable enfer, c'est celui dont la flamme
 Nous consume le corps et l'esprit, c'est le jeu ;
 Cet enfer qui nous prend notre dernier cheveu !...
 Cartes, dés, qu'inventa le démon ; tables vertes,
 Que d'un or corrosif la démence a couvertes ;
 Cornets, engins fiévreux, que ma brûlante main
 Tant de fois agita du soir au lendemain,
 Ah ! que sur vous le ciel fasse éclater sa foudre !
 Que ne puis-je moi-même en poussière vous moudre !
 Espérer tout d'un trèfle et tourner un carreau,
 C'est sentir sur son cou la hache du bourreau !
 Tentations du jeu, dans mon cœur soyez mortes !
 Je les reconnaitrai vos infernales portes,

Tripots, qui sur l'honneur jetez votre harpon,
Où l'on est entré dupe et d'où l'on sort fripon !

LA COMTESSE.

Mon mobilier saisi... C'est à prendre une pierre
Et plonger avec elle au fond de la rivière...
Luxe affreux !

LE COMTE.

Plus un liard chez moi... Plus de crédit...
Et l'honneur engagé... Jeu, mille fois maudit !...
Je n'ai plus qu'à lancer ma cervelle aux murailles...
Déshonoré !

LA COMTESSE.

Cruel duc !

LE COMTE.

Tante sans entrailles !

(Entre Roussillon, portant deux lettres sur un plateau d'argent.)

ROUSSILLON.

Deux lettres dans mes mains remises à la fois.

LE COMTE, prenant les deux lettres, l'une après l'autre, et regardant la suscription.

(Roussillon sort.)

De ma tante.

(Donnant une des deux lettres à la comtesse.)

Pour vous.

LA COMTESSE, reconnaissant l'écriture.

Oh ! qu'est-ce que je vois ?

Mon oncle... qui m'écrit !...

LE COMTE, lisant.

Une roue de ma berline s'étant cassée, un peu avant le village de Vincennes, j'ai pris le coche qui passait et je suis rentré à Paris, où je trouve votre désolée supplique. — Vous êtes un vaurien, monsieur mon cher neveu ; et, si je vous envoie, en billets au porteur, la somme que vous implorez, c'est par respect pour la mémoire de votre père, que je chérissais, et non par affection pour vous, que je déteste. — MARQUISE D'HERTZ. — *Post-scriptum* : N'y revenez plus ; c'est pour la dernière fois.

(Riant.)

Post-scriptum adorable !

Chère tante !...

(A la comtesse.)

Et le duc, est-il inexorable ?

LA COMTESSE, gaiement.

Jugez-en.

(Lisant la lettre du duc.)

Le plus grand malheur de ma vieillesse, c'est de trop vous aimer. J'aurais dû vous laisser sous le coup de ma première réponse. Je n'en ai pas eu la force. Vous méritiez pourtant bien cette leçon. Votre contrat de mariage ayant stipulé, entre vous et votre mari, la séparation de biens, vous ne pouvez pas le rendre responsable de votre ruine. Dans tous les cas, madame ma nièce, ne comptez plus à l'avenir sur moi. — DUC D'ARQUAI.

(À partir de ce moment, jusqu'à la fin de la scène, Roussillon et Paquerette se montrent, écoutant à la porte des cabinets latéraux.)

Et plus bas :

(Lisant.)

Cette après-midi, mon intendant vous apportera les mille louis.

Cher oncle !

LE COMTE, regardant la comtesse.

Eh ! bien ?

LA COMTESSE, de même.

Eh ! bien ?

LE COMTE.

Vous allez payer ?

LA COMTESSE.

Tout... plus tard ; aujourd'hui, rien.

Il me faut remplacer, car j'en étais honteuse,

Par de vrais diamants ma parure menteuse ;

Je ne les obtiendrai que l'argent à la main ;

La somme y passera... Cela fait, dès demain,

J'annonce un nouveau bal... Comte, je vous invite...

LE COMTE.

J'accepte.

LA COMTESSE.

Vous payez sur le champ ?

LE COMTE.

Pas si vite !

On accorde aux joueurs vingt-quatre heures... Ce soir,

Si certain coup savant répond à mon espoir,

(Il est temps que la veine enfin me favorise)

Le jeu centuplera l'argent de la marquise.

UN LAQUAIS, entrant, du fond.

Madame, le carrosse est attelé.

LA COMTESSE, au laquais.

Fort bien.

(Le laquais sort.)

(Au comte.)

Venez-vous ?

LE COMTE.

Volontiers... Le grand air fait du bien ;
C'est le meilleur calmant des émotions fortes.

LA COMTESSE, *au bras du comte, le raillant.*

« Tentations du jeu, dans mon cœur soyez mortes ! »
Comte, vous l'avez dit ; je l'ai bien entendu.

LE COMTE, *raillant la comtesse.*

Et vous : « Luxe fatal, à ton fruit j'ai mordu ;
» Sois maudit ! »

*(Ils remontent la scène.)*LA COMTESSE, *très-gaiement.*

Nous étions de vrais fous.

(Roussillon et Paquerette, qui écoutaient, l'un à droite et l'autre à gauche, derrière la porte des cabinets, croyant leurs maîtres sortis, s'élancent sur la scène, en riant aux éclats.)

LE COMTE, *se retournant.*

Qu'est-ce à dire ?

(Le comte et la comtesse redescendant.)

LA COMTESSE.

Vous écoutiez.

LE COMTE.

Pourquoi ce double éclat de rire ?

PAQUERETTE, *cherchant une excuse.*

Je ris... de Roussillon... parjure à son serment,
Qui ne veut plus rimer et rime constamment...

ROUSSILLON, *embarrassé.*

Moi,

(Montrant Paquerette.)

je ris d'Ariane... à mes remords sensible.

(Se désignant.)

Epousant son Thésée...

LE COMTE, *gaiement.*

En effet... c'est risible...

Où l'on glisse une fois toujours on glissera ,

(En regardant Roussillon.)

Et, (risquons l'hiatus ?) et qui a bu boira !

HIPPOLYTE MINIER.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

ANTÉCÉDENTS DE L'HÉGÉLIANISME DANS LA PHILOSOPHIE FRANÇAISE. — DOM DESCHAMPS, SON SYSTÈME ET SON ÉCOLE, par M. Emile Beaussire, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers. — Paris, Germer-Baillière, 1 vol. in-12.

Nous venons bien tard parler, à notre tour, de la curieuse publication de M. Beaussire. Elle n'a pas attendu, d'ailleurs, que nous lui apportions notre contingent de publicité, pour faire son chemin dans le monde philosophique et littéraire. Ce livre nous offre, en effet, une piquante révélation. Nous connaissions le XVIII^e siècle railleur, sceptique, économique, encyclopédique, sensualiste, si vertueux en maximes, pratiquement si corrompu, et qui, à quelques vérités neuves et fécondes, mêla tant de légèreté et d'erreurs. Mais nous ignorions que ce siècle étonnant et disparate eût pressenti la philosophie allemande de nos jours dans ce qu'elle a de plus pédantesquement obscur et, si j'ose dire, de plus subtilement épais. — Vous figurez-vous l'aile de l'épigramme voltairienne alourdie par ce plomb ! — Et pour comble de surprise, c'est dans un monastère, et du Poitou, s'il vous plaît, de ce pays où germe déjà le nom immortel de Vendée, — que s'élabore la doctrine nouvelle... si tant est qu'elle soit nouvelle, car le mot fameux de Salomon est surtout vrai de la philosophie, cette éternelle trame tissée de quatre ou cinq fils principaux, que tant de Pénélopes se sont évertuées à mêler, à démêler et surtout à emmêler. — Ce précurseur de Hegel et de Feuerbach, ce fut un moine, un bénédictin, né à Rennes, le 10 janvier 1716.

Je regrette de ne pouvoir suivre M. Beaussire dans les détails biographiques qu'il nous donne sur dom Deschamps, — un nom jusqu'ici à peu près ignoré et avec lequel les historiens des systèmes philosophiques auront désormais à compter. Ignoré, ai-je

dit, moins pourtant en son temps que dans le nôtre. Avec le manuscrit de l'auteur, M. Beaussire a découvert à la Bibliothèque de Poitiers et publié des lettres inédites, qui démontrent l'existence de relations suivies entre le moine philosophe et plusieurs des coryphées du mouvement d'alors. C'était déjà pour plusieurs le *maître*, prudemment caché toutefois dans la pénombre crépusculaire de sa doctrine. Non point que cette doctrine fût timide. Le XVIII^e siècle, cet âge par excellence des témérités de la pensée, n'en vit peut-être pas de plus audacieuse au fond. Avec la rigueur de logique d'un esprit éminemment métaphysicien, dom Deschamps, après quelques tâtonnements préliminaires, en arriva à pousser le futur système hégélien jusqu'à ses dernières conséquences, résumant par avance à lui seul Hegel et ses enfants terribles, Bauer et Arnold Ruge.

On connaît en raccourci le système de Hegel, conception si remarquable comme effort d'esprit, mais si chimérique par la base : l'idée-néant sortant d'elle-même et devenant le monde, revenant à elle-même et devenant l'esprit, en un mot l'idée-univers, l'idéalisme panthéistique¹. — C'était déjà tout le système de dom Deschamps. A le regarder de bien près, ce système ne serait-il pas un peu, comme tant d'autres, renouvelé des Grecs, ces subtils et maîtres sophistes qui ont laissé à leurs successeurs si peu de régions vraiment nouvelles à découvrir dans le domaine philosophique ? Sans remonter plus haut, l'idéalisme de dom Deschamps n'est-il pas, en ligne plus ou moins collatérale, arrière-petit-neveu de l'idéalisme alexandrin de Proclus, rajeuni de nos jours par M. Vacherot avec une si remarquable éloquence ? Comme si l'esprit humain était condamné à tourner dans le même cercle, et comme si toutes les époques de lassitude intellectuelle devaient se ressembler et se repaître des mêmes vaines et vides abstractions ! Je

¹ Cette conception est peut-être, au fond, moins originale qu'elle n'en a l'air. Avant Hegel, Goëthe, son précurseur aussi et peut-être son maître secret, voyait déjà dans la nature l'universel *devenir*. Chez lui, de même que le savant avait devancé Geoffroy Saint-Hilaire dans la conception scientifique du monde (unité de plan et symétrie organique), — le philosophe avait également devancé Hegel dans son panthéisme. Brochant sur le tout, le poète s'évertua à réaliser les rêves panthéistiques du philosophe et du savant. *L'homunculus* du second *Faust*, qu'est-ce, sinon le symbole de l'aspiration de la nature vers la vie ? De même, le sabbat de la nuit du Walpurgis n'est que la vision des évolutions de la nature en voie de formation. (Voir, dans la *Revue des Deux-Mondes*, les récentes et belles études de M. Caro sur la philosophie de Goëthe.)

ne parle pas du panthéisme proprement dit, lequel est vieux comme la philosophie elle-même, et dont la science soi-disant positive de nos jours prétend faire une vérité toute neuve. — Un autre nom doit encore être prononcé ici. Dom Deschamps, dont M. Beaussire fait à bon droit le précurseur de Hegel, que fut-il autre chose au fond sinon un disciple, plus ou moins conscient, de Spinoza, le géomètre de la métaphysique, qui prétendit régler la pensée humaine, chose si ondoyante, avec l'équerre et le compas. Et notez que dom Deschamps nous a laissé une réfutation de Spinoza ! C'est à croire qu'en réfutant le juif de La Haye, notre moine aura, sans y prendre garde, emprunté quelque chose de ses doctrines à son contact. Ce « tout universel » de dom Deschamps, « seul principe, dont les êtres sensibles sont des nuances, » pourrait être aisément confondu avec la « substance unique » de Spinoza. En rattachant aussi étroitement dom Deschamps à Hegel, M. Beaussire me paraît avoir été quelque peu exclusif : au fond, notre bénédictin est spinoziste autant que hégélien, spinoziste tout idéaliste, il est vrai, et avec l'élément de l'*étendue* en moins ; il fut le chaînon qui relia les deux systèmes. Quoi qu'il en soit, dom Deschamps avait déjà trouvé le secret de ces formules abstraites et obscures, si rebutantes pour la clarté de notre langue et de notre sens national, et dans lesquelles affecte de s'envelopper la métaphysique d'outre-Rhin, — à peu près comme la sagesse égyptienne dérobaît ses arcanes au vulgaire sous les voiles hiératiques de ses hiéroglyphes. Par là aussi notre moine est déjà un hégélien tout venu. Jugez-en : «Par delà ces deux *moi*, le métaphysique et le physique, qui comprend le moral, il y a le *moi en soi*, qui, étant *tout* et non plus le *tout*, donne pour dernière vérité que *tout est tout*, et alors tout est dit. » — Et ailleurs : « *Tout* qui ne dit point de parties, existe et est inséparable *du tout* qui dit des parties et dont il est l'affirmation et la négation tout à la fois. *Tout* et le *tout* sont les deux mots de l'énigme de l'existence, mots que le cri de la vérité a distingués en les mettant dans notre langue. — *Tout* et *rien* sont la même chose. »

Ne croirait-on pas lire déjà quelque sentencieux apophthegme de la *Phénoménologie de l'esprit* ?

O Voltaire !

« Quand celui à qui l'on parle ne comprend pas, disait ce grand railleur, et que celui qui parle ne se comprend plus,

c'est de la métaphysique. » — Et ce frivole XVIII^e siècle de rire ! — Et par une piquante coïncidence, à cette même date, à la date de *Candide*, à cent lieues du salon de M^{me} Geoffrin, dans un recoin ignoré de la province, une cellule du monastère de Montreuil-Bellay voyait un moine libre-penseur s'empêtrer déjà dans tout l'amphigouri transcendantal du futur idiome hégélo-germanique. Rien n'y manque, pas même le fameux soi-disant principe de l'*identité des contraires*, identité qui s'explique du reste, les contraires étant supposés n'être qu'apparents et se concilier dans *le tout* (à moins que ce ne soit dans *tout*, car je ne manie qu'en tremblant le patois sacro-saint de cette métaphysique, où un peu de *fiat lux* ne serait vraiment pas du superflu).

Oh ! qu'on respire délicieusement une bouffée d'air pur et de sens commun au sortir de cette atmosphère lourde et sans clarté, que l'on dirait déjà épaissie de vapeurs de bière et de fumée de tabac, comme celle de cette taverne de Heidelberg où je m'assis un soir, moi profane, après Hegel et Strauss, qui y étaient sans doute venus plus d'une fois chercher au fond de leur *seidel* de bière et de leur pipe, la solution de quelque haut problème de psychologie ou d'exégèse.

Non point que j'aie la pensée de chercher à jeter du ridicule sur un système qui, tout erroné qu'il est, dénote en son auteur une rare force d'intelligence, système ingénieux et subtil souvent, parfois profond. En le faisant connaître, M. Beaussire a ajouté un chapitre intéressant et, à coup sûr, inattendu, à l'histoire de la philosophie française. D'ailleurs le jeune professeur vendéen accompagne l'exposé de sa théorie d'un commentaire critique, qui, tout en discutant victorieusement le côté faible de celle-ci, accuse dans le savant éditeur un esprit des plus exercés en ces difficiles matières, et, ce qui vaut mieux encore, des principes franchement spiritua-listes. De ces mêmes principes devait s'inspirer bientôt l'éloquent auteur de l'*Essai sur la liberté*, dont M. Edmond Biré nous faisait ici même récemment un si sympathique compte rendu. Le nom de M. Beaussire sera cité désormais à côté de ceux de MM. Janet, Lévesque et Caro, les chefs de cette vaillante phalange qui vient de relever avec tant d'éclat le drapeau de la philosophie spiritua-liste.

Nul doute que ces précieux auxiliaires n'aident puissamment la grande armée religieuse (dont plusieurs, en outre, sont des

membres dévoués), à repousser l'invasion de barbares néo-matérialistes qui nous menace. L'esprit humain procède d'ailleurs ainsi, par *action* et réaction : c'est comme le flux et le reflux de cet océan, aussi mobile que l'autre. De l'excès des spéculations hasardées est né le terre-à-terre positiviste ; l'idéalisme effréné de Hegel a abouti au matérialisme de Wirchow et de Büchner. L'esprit humain, l'esprit français surtout ne peut en rester là et s'attarder longtemps dans la boue où plusieurs voudraient le noyer. Un jour, ses ailes moins alourdies s'ouvriront d'elles-mêmes, et, s'échappant de la matière, il reprendra son essor vers les pures et hautes régions du spiritualisme.

LUCIEN DUBOIS.

LE POÈTE DU PAYS DE RETZ.

AU PAYS DE RETZ, poésies, par M. Joseph Rousse. — Nantes, Vincent Forest et Émile Grimaud, imprimeurs-éditeurs, 1867. Un vol. in-12.

C'est un fort joli coin de terre ce pays de Retz, et qui mérite bien avoir son poète. La Loire d'un côté, l'Océan de l'autre, lui font une ceinture splendide ; — la Loire « aux bords si frais en avril » quand les peupliers et les saules se parent de leur jeune feuillage, » si mélancoliques en hiver quand l'air est chargé de nuées ; » — l'Océan bordé de dunes, où le promeneur se plaît « à suivre des » cours d'eau sinueux et limpides à travers des vallées sablonneuses, » toutes fleuries d'œilletons, de thlaspi blanc, d'euphorbes veloutés, » de chardons bleus, de giroflées qu'on dirait poudrées avec une » poussière de cristal, » — l'Océan avec ses grèves immenses, ses » rochers vêtus de goëmons et d'algues vertes, ses salines qui étincellent comme des miroirs parmi les champs de fèves aux fleurs » parfumées ; » — et, tout au beau milieu du pays, brillante elle-même comme une glace immense, la nappe du lac de Grand-Lieu, qui cache sous ses flots unis un monde mystérieux de ruines et de légendes.

Ah ! oui, vraiment, M. Rousse — à qui j'emprunte presque tous ces traits, — M. Rousse, dans sa préface, a bien raison de dire que « tout ce pays de Retz, parsemé de débris celtiques, de

» vieux donjons et de jeunes églises, » habité par « des populations » toujours fidèles aux croyances et aux chansons d'autrefois, ne » dépare pas la Bretagne ; que Nominoë a eu bon goût de l'ad- » joindre jadis à son royaume ; et que les barons de Retz , au temps » où la patrie bretonne était libre, avaient bien le droit de placer » leur écusson — *d'or à la croix de sable* — au quatrième rang » parmi les armes des neuf anciens barons de Bretagne. » — Cette Bretagne d'outre-Loire, cette vieille *marche bretonne*, n'est-ce pas en effet le vrai trait d'union entre les deux nobles contrées dont les noms s'unissent au frontispice même de notre *Revue* ? N'est-ce pas le terrain où les deux races bretonne et vendéenne se rencontrent, se touchent, s'allient, et mêlent fraternellement leurs vertus, leurs usages, leurs traditions ? Et enfin n'est-il pas vrai que M. Rousse a été bien inspiré de vouloir « rendre la poésie des sites et des mœurs » d'un tel pays ?

L'exécution a répondu à l'idée. En homme bien avisé, qui connaît son temps, qui sait que—si déjà Boileau préférerait à *tout un long poème* un seul sonnet parce qu'il n'a que quatorze vers, — aujourd'hui, dans notre époque affairée, hâtée, heurtée, bousculée, les longs poèmes ne se lisent plus du tout et sont, malgré leur mérite, condamnés à moisir chez Barbin, — M. Rousse a évité de s'embarquer en de longues narrations, et s'est, tout au contraire, efforcé de condenser le plus possible ses inspirations poétiques. De là ce recueil, formé d'une trentaine de pièces, dont trois, les plus longues, ont cinquante vers, une autre quarante, et tout le reste, en moyenne, de dix à vingt-cinq. A qui voudrait critiquer cette brièveté de forme, la taxer par exemple de *courte-haleine*, M. Rousse peut répondre avec Brizeux :

Court est le chant de la mésange,
 Mais qu'il s'élève au ciel mélodieux et clair !
 Un mot suffit au blâme, un mot à la louange :
 Dites, mes bons amis, est-il long le *Pater* ! ?

Il est vrai que plus le cadre est étroit, plus l'idée doit être haute, la forme achevée et précise. Hé bien, à mon sens, presque partout M. Rousse a satisfait à ces conditions. Il nous présente une galerie de petites toiles exprimant chacune un site, un détail de mœurs, une vieille légende ou quelque épisode touchant de la vie de nos Bretons d'outre-Loire, tout cela en quelques traits, quelques coups

¹ Brizeux, *Journal poétique*, 2^e partie, XIII.

de pinceaux, mais qui donnent à sa peinture le relief, la couleur et la lumière, et par-dessus cela l'idée qui lui donne la vie.

Ainsi, un jour, en se promenant, le poète rencontre un vieux colombier croulant, la porte encombrée de houx et d'églantiers, la muraille tapissée de ronces et de scolopendres; jadis, avant que cette tour fût une ruine, le poète l'avait connue joyeuse, sonore, animée incessamment par des volées de colombes, blanches et murmurantes, qui y faisaient leur séjour; mais maintenant plus rien, le lieu est morne et solitaire, à peine si de loin en loin un oiseau vient quelques instants reposer sur les débris de la toiture. Dix-huit vers suffisent à M. Rousse pour peindre ces deux tableaux, en opposant fortement à la joie et à la lumière de l'un, l'ombre et la tristesse de l'autre : puis il se tait. Un rimeur ordinaire n'eût point manqué de partir de là pour s'épandre en gémissements infinis sur le vide, la désolation du cœur dont les illusions se sont envolées, comme les colombes de la tour; M. Rousse écrit seulement en tête de sa poésie : *Ut turris sic anima*, et laisse le commentaire au lecteur. Cela n'est pas d'un poète vulgaire.

Un autre jour, le poète s'arrête dans un vallon et il aperçoit... Mais laissons-le dire lui-même ce qu'il y vit, ce sera plus tôt fait :

Je vis une chaumière au fond d'une vallée :
Des aulnes l'entouraient ; à sa porte un ruisseau
Coulait sous un vieux pont, dont l'arche était voilée
Par les rameaux touffus et fleuris d'un sureau.
Fraîche et blonde, une fille à la fenêtre assise
Filait. Tout était calme, et le soir approchait.
Les glaïeuls du ruisseau frissonnaient à la brise,
Derrière les coteaux le soleil se couchait.
— « Fille heureuse ! disais-je ; ô séjour plein de charmes ! » —
J'avancai..... son visage était baigné de larmes.

C'est tout le tableau, et il est « de main d'ouvrier. » Le trait final, inattendu, qui donne seul le sens de la pièce, a dans sa coupe une sobriété magistrale où se révèle le vrai artiste.

Voici une autre petite toile d'un ton différent, moins finie de détail que la précédente, mais plus forte et plus puissante par l'idée ; — l'idée même ici, à le bien prendre, déborde le cadre :

Un chevreuil est sorti de ses forêts natales
Et dans les champs, voilés de brumes matinales,
Il erre en bondissant, fier de sa liberté.
Par l'Océan bientôt dans sa course arrêté,
Il s'étonne devant cette beauté nouvelle.
Plus verts que l'émeraude, aussi limpides qu'elle,

Les flots se balançaient sous le ciel infini.
 Le globe du soleil en sortait à demi,
 Splendide, étincelant. — Aussitôt sur la plage
 L'hôte des bois s'élançait, et le voilà qui nage
 Vers l'astre dont l'éclat grandissant l'a séduit.
 Aveuglé par la vague, étourdi par le bruit,
 Il est jeté sanglant sur des roches aiguës;
 Mais il voit le soleil qui monte dans les nues
 Et, combattant les flots par un suprême effort,
 Il meurt — en admirant l'astre auteur de sa mort.

Ce morceau a pour titre : *l'Idéal*. On voit que M. Rousse ne se borne point à peindre fidèlement la nature en de pittoresques tableaux, mais à ces tableaux il donne une âme, sous la nature il fait transparaître l'idée. C'est dans ce goût que sont conçues la plupart des pièces du recueil, entre autres *le Menhir, A un poète sceptique, Près d'un dolmen, l'Urne de marbre, la Route abandonnée, le Sonneur de biniou, la Rose d'églantier, etc.*

Mais en tout cela, dira-t-on, où est le pays de Retz? D'abord tous les paysages des pièces précédentes sont des sites du pays de Retz, mais si l'on veut des peintures plus spéciales et plus caractérisées, on en trouvera d'excellentes dans *un Jour d'automne, la Lanterne des morts, les Passereaux* (charmante idylle), *les Chansons d'une folle, le Mendiant de Prigny, la Fontaine de saint Martin, le Bourg natal* (deux pièces des meilleures), *le Pavillon des dunes, le Tombeau du croisé, la Chapelle de Saint-Gildas*. Pour faire connaître la manière de M. Rousse dans ce que l'on pourrait appeler le paysage historique, je citerai la pièce suivante, qui regarde la capitale même du pays de Retz :

Le Donjon de Machecoul.

Il est beau dans la nuit, ce donjon solitaire,
 Drapé comme un géant dans son manteau de lierre,
 Quand la lune, au milieu des nuages errants,
 Laisse tomber sur lui ses rayons blanchissants;
 Il est beau quand le vent tourmente les grands chênes,
 Et qu'au bord des fossés les saules et les frênes,
 Avec un bruit sinistre agitant leurs rameaux,
 Se penchent sur l'eau sombre où tremblent les roseaux;
 Il est beau quand la neige au loin couvre la terre.
 Sous un ciel morne et gris, cette tour solitaire,
 Débris silencieux des siècles écoulés,
 Semble régner encor sur les champs désolés.

Mais, quand les violiers dorment les murs antiques
 Et qu'un ciel bleu sourit aux fenêtres gothiques;

Quand l'abeille bourdonne autour du saule en fleurs
 Où l'orageux matin a répandu ses pleurs;
 Que la verte lentille avec les renoncules
 Fait un tapis sur l'eau, séjour des libellules;
 Que la fauvette chante au pied du vieux château
 Sur son nid balancé par un frêle roseau,
 — Alors, les souvenirs qui peuplent son histoire,
 Ces souvenirs sanglants traversent ma mémoire,
 Et le donjon me semble un spectre grimaçant
 Qui s'est paré de fleurs où j'aperçois du sang.

L'inspiration de M. Rousse est toujours pure, élevée, franchement chrétienne et bretonne. Ce n'est pas qu'il fasse nulle part de sermons, et je l'en félicite : rien de pire que les poètes-prédicateurs. Mais partout un souffle chrétien et spiritualiste pénètre et anime ses vers ; sans Dieu, pour lui, pas de poésie. Plus d'une fois même, dans son recueil, il proteste explicitement contre les lâches pratiques et les énervantes doctrines du matérialisme contemporain :

Les ombres des faux dieux s'approchent en silence;
 Ils régneront bientôt : les hommes à genoux
 N'adorent que la Force en tremblant sous ses coups !

dit-il dans la belle pièce *Près d'un dolmen*. Et plus loin, à l'occasion d'une *Jeune martyre* des catacombes, transférée dans l'église de Paimbœuf :

Fille des vieux Romains, son âme était romaine :
 Le bourreau dans sa gorge enfonça le couteau,
 Mais elle souriait, et tomba plus sereine
 Qu'un bluet renversé sous les pieds d'un taureau.

Dans ces jours de mollesse, elle semble nous dire
 Qu'il faut savoir aimer la mort et la douleur ;
 Elle avait devant soi le printemps, le bonheur,
 La richesse, l'amour,.... et choisit le martyre !

Quant à la fibre bretonne, lisez seulement ces deux strophes, les dernières du recueil, où l'auteur fait appel aux poètes bretons :

Dans les champs de Kerné résonnent les bombardes ;
 J'entends les harpes d'or aux montagnes d'Arez ;
 Le son d'un cor d'ivoire a réveillé les bardes
 Depuis l'île de Sein jusqu'au pays de Retz.

C'est toi qu'ils chanteront, ô Bretagne héroïque !
 Pour tes cheveux blanchis ils tresseront des fleurs.
 Les Français n'ont conquis que le sol d'Armorique :
 Toujours libres et fiers, nous garderons nos cœurs !

Ces derniers vers nous révèlent un poète de la famille de Brizeux,

et qui même, à en juger par le volume dont nous rendons compte, ne fera nullement rougir son aîné.

Est-ce à dire que nous ne trouvions rien à reprendre chez M. Rousse? Non certes; la critique après l'éloge peut avoir son tour. On a reproché à notre poète de ne pas soigner assez ses rimes; je n'insisterai pas beaucoup sur ce grief. Je n'ai point — je m'en accuse — la superstition de la rime riche; j'en pense exactement comme Musset et comme M. Louis Veillot, dont on peut voir l'opinion supérieurement développée et motivée dans une de ses meilleures et de ses plus spirituelles *Satires*. Toutefois, plus le cadre où l'artiste enferme sa pensée est étroit, plus la forme doit être soignée; en tous cas rien n'autorise un auteur du talent de M. Rousse à laisser passer des rimes insuffisantes, telles que *cadencés* et *alternés*: je n'ai trouvé, il est vrai, que celle-là dans son recueil, mais c'est déjà trop.

Je crois aussi qu'en variant un peu plus son mètre, M. Rousse obtiendrait, avec ses petites pièces, de très-heureux effets. Et quant à son goût très-décidé pour la brièveté et la concision de la forme, je n'ai certes rien à y reprendre, car il dénote à mes yeux l'horreur des deux choses les plus antipoétiques que je connaisse: le délayage et le lieu-commun. Pourtant, il y aurait danger à laisser ce goût si légitime passer en système. Il est des idées qu'on ne peut mettre dans tout leur jour, dans toute leur valeur, sans des développements plus amples; j'en pourrais citer quelques-unes, restreintes par M. Rousse à quinze ou vingt vers, qui semblent près de faire éclater leur cadre, et eussent certainement gagné, je le crois, à s'étendre tout à leur aise en une centaine de rimes. Et toutefois, entendons-nous: l'excès de concision, surtout en vers, n'est qu'un excès de vertu, comme l'excès de macération chez un chrétien; l'excès contraire est un vice insupportable. Mais il n'y a pas lieu de craindre d'y voir tomber M. Rousse; son talent est trop original, trop ferme, trop distingué.

Puisque j'ai tant parlé de forme, un mot encore de la forme *matérielle* du volume. Mon Dieu, je n'irai pas par quatre chemins: c'est simplement à mes yeux un petit chef-d'œuvre d'impression. Sauf les merveilles de Perrin, de Lyon, qui a de nos jours renouvelé l'âge des Estienne et des Elzévir, je ne connais vraiment rien de mieux dans la typographie contemporaine. Titre rouge, caractères elzéviriens du meilleur style, beau papier de Hollande, et sur-

tout cette netteté, cette élégance, ce goût si apprécié des connaisseurs, qui distingue éminemment l'imprimeur-artiste du simple ouvrier typographique, on a tout cela dans ce petit volume. Allons, encore quelques pas, Monsieur Forest; semez-nous à propos, parmi ces beaux types si bien employés, des fleurons de têtes, des culs-de-lampes, des lettres ornées dans le grand style du XVI^e siècle, — et alors, si Louis Perrin est vraiment l'Elzévir de Lyon, je ne vois pas pourquoi vous ne seriez point à votre tour le Perrin de la Bretagne.

ARTHUR DE LA BORDERIE.

NOUVEAUX SAMEDIS. *Troisième série*, par M. Armand de Pontmartin. — Un vol. in-18. Paris, 1867, chez Michel Lévy frères.

Ce volume comprend un choix des causeries littéraires publiées par M. de Pontmartin, de septembre 1865 à juin 1866. Il renferme vingt-deux chapitres, dont plusieurs compteront au nombre des meilleurs qui soient sortis de cette plume élégante, spirituelle, distinguée, honnête. Les pages consacrées à M. Victor Hugo, aux *Chansons des rues et des bois* et aux *Travailleurs de la mer*, sont dignes de prendre place à côté de celles de M. Louis Veuillot sur le même sujet dans les *Odeurs de Paris*. A propos du *Lion amoureux* et de *la Contagion*, le talent de M. Ponsard et celui de M. Augier sont appréciés avec un rare *bon sens*, ce dont ces Messieurs ne sauraient se plaindre, en leur qualité de chefs de feu l'*Ecole du bon sens*. M. Guizot est noblement loué, M. Renan est vertement fustigé. Sauf une indulgence peut-être excessive pour deux jeunes écrivains, M. Jules Vallès et M. Jules Claretie (qui n'a point encore mérité l'honneur d'être appelé *Claretie* tout court), je ne vois rien à reprendre dans ces causeries, où tant de science vraie et d'esprit critique se cache sous tant de grâce et de vive et belle humeur.

LE BÉARNAIS, drame historique, en cinq actes et en prose, par M. Charles de Batz-Trenquelléon. — Un vol. in-18. Bordeaux, 1867, chez Veuve Justin Dupuy.

Ce drame, représenté pour la première fois, le 24 novembre

1867, sur la scène du Théâtre-Français de Bordeaux, a obtenu un succès éclatant et il le mérite. La pièce s'ouvre en 1579, à l'époque des conférences de Nérac entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre; elle se termine en 1587 par la victoire de Coutras. Les grandes lignes de l'histoire sont observées et le caractère du Béarnais est rendu avec une heureuse fidélité. J'aime moins celui de la Reine-Mère, jeté dans un moule un peu banal. Un personnage épisodique, celui du chevalier Bordenas, est d'un comique de très-bon aloi et fait un heureux contraste avec le sévère Agrippa d'Aubigné. Le drame de M. de Batz-Trenquelléon est écrit avec soin, d'un style ferme et pur, qui n'a qu'un tort, celui de ne pas valoir le style du *roi Henri*. — Heureuse la ville de province qui possède des auteurs dramatiques tels que M. Hippolyte Minier et M. de Batz-Trenquelléon! Grâce à eux, la *décentralisation littéraire*, qui n'est qu'un *mot* dans tant d'autres villes, est devenue à Bordeaux une *réalité*.¹

CH. DUCLOS, de l'Académie française (1704-1772), par M. J.-M. Peigné.
Paris, 1867. Un vol. in-32, chez Dentu.

M. Peigné a entrepris une série d'études biographiques sur les Dinannais et les Malouins célèbres, Châteaubriand, La Mennais, Broussais, Duclos, le comte de la Garaye. Duclos, l'auteur de l'*Histoire de Louis XI* et des *Considérations sur les mœurs*, secrétaire perpétuel de l'Académie française, est de ceux qui ont failli atteindre la gloire et qui n'ont conquis que la réputation; il s'en est fallu de peu qu'il ne devînt un grand écrivain : à quoi cela a-t-il tenu? On le verra dans la très-intéressante notice de M. Peigné, et peut-être eût-il dû insister davantage sur ce point. Je lui ferai une autre petite chicane : pourquoi décerne-t-il à M. Arsène Houssaye le titre de *maître*? Quand on a l'honneur d'être le compatriote de Châteaubriand et de La Mennais, on ne va pas à l'école de M. Houssaye.

EDMOND BIRÉ.

¹ En ce moment même, le proverbe de M. Minier, que renferme notre livraison, est joué à Bordeaux, et obtient un véritable succès. Nos lecteurs ne s'en étonneront pas.
(Note de la Rédaction.)

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — Un romancier de Saint-Petersbourg. — Les âmes mortes et les âmes vivantes. — M. Cousin. — M. Ingres. — La musique est-elle toujours l'harmonie ? — Beaucoup de monde au *Désert*. — Le château de Dinan. — L'avenir est aux Vaucansons.

Nicolas Gogol, le romancier russe, nous a initiés aux détails de la vie de son pays. En ajoutant à la peinture de l'existence intime une teinte de fantaisie et d'imprévu, il s'est fait à la fois le Balzac et le Dickens du Nord. Son œuvre des *Âmes mortes* est justement populaire. C'est l'histoire des âmes serviles, qui n'ayant pas pensé à grand'chose pendant qu'elles étaient sur terre, sont fort ingénieusement utilisées alors qu'elles n'y sont plus. De cette contrée-là à la nôtre, il y a une grande distance : car, paradoxe à part, si là-bas on sait se servir des esprits sans valeur, et même quand ils ont disparu, chez nous, au contraire, c'est à peine si les livres et les exemples des hautes intelligences qui s'en vont sont d'une utilité éphémère. Le sillon que les grands hommes creusent s'efface vite par le temps d'indifférence qui court. C'est contre cet abandon et cette légèreté que notre chronique d'aujourd'hui protestera ; et ce que je veux faire en parlant d'âmes, non pas mortes, mais éternellement vivantes, c'est une louange adressée moins à elles ou à leur œuvre, qu'aux résultats qu'elles ont produits. Les grands esprits, en effet, sont comme les grands arbres : ils sont moins admirables par eux-mêmes que par le bien qu'ils répandent autour d'eux ; et, devant ceux-ci, tel qui ne vante que la hauteur de la tige ou l'exubérance de la végétation, ne se doute pas que c'est à la beauté de l'arbre qu'il doit la pureté de l'air qu'il respire.

Dans le domaine de la science, une perte considérable a marqué le mois dernier. Le 24 janvier, M. Cousin mourait à Cannes, jeune encore d'intelligence et d'ardeur. Né en 1792, parti du rang le plus obscur, grâce aux études les plus brillantes et les plus rapides, il arrivait à l'École Normale, à la Sorbonne où son professorat faisait époque, et enfin à la plus haute situation politique que l'homme de science puisse occuper. Ses cours publics pendant la Restauration, ses œuvres philoso-

phiques, ses discours en tant que pair de France et que ministre attestent que chez lui le génie était toujours aux ordres du travail. Ce n'est pas limité dans une causerie comme celle-ci, que nous pourrions chercher à retracer son œuvre, à analyser sa pensée. A ceux qui veulent une identité absolue entre la doctrine philosophique et le dogme religieux, M. Cousin paraîtra toujours attaquable; mais aux esprits plus calmes qui permettent à la Science de vivre près de la Religion, et qui considèrent avec bonheur l'accord de leur foi avec les théories d'une philosophie élevée, M. Cousin apparaîtra comme la plus haute et la plus heureuse personnification du spiritualisme au XIX^e siècle.

Son œuvre philosophique a été complexe. Il a tout d'abord glorieusement créé l'histoire de la philosophie; et ne s'est jamais montré plus complet que dans la critique des systèmes de tous les temps et de tous les pays. Des siècles voisins et du fond des âges, des contrées les plus proches et des régions les plus lointaines, il a rappelé les doctrines et les hommes; il les a fait comparaitre devant nous, acceptant celles de leurs pensées qui cadraient avec ce haut spiritualisme qu'il a professé partout et toujours, rejetant celles qui par leur déduction amènent la raison à des conséquences fatales. C'est dans cette lutte qu'il a terrassé à tout jamais cette philosophie sensualiste ou sceptique, et abattu par avance les statues à cinquante centimes que l'on élève à ses grands hommes.

L'œuvre de M. Cousin n'a pas été qu'une critique; il a formulé sa doctrine; mais, pour la formuler en lui donnant des bases déjà acquises, il a cherché le bien là où il l'avait tout d'abord remarqué. Cette méthode a été celle de l'éclectisme, celle du choix libre et intelligent; et c'est alors que contre ce mode de procéder et les théories auxquelles on croyait qu'il allait conduire, s'élevèrent des objections nombreuses. Celles-ci tenaient en grande partie à ce que l'on confondait la méthode avec la doctrine elle-même. Alors que le philosophe élucidait des idées étrangères, on était naturellement porté à lui en attribuer quelques-unes. Une preuve en existe dans la contradiction du double reproche qui lui était fait. C'est ainsi que, à la suite de son exposition des théories de l'École écossaise, théories si nettes et si lumineuses, mais d'où la métaphysique est souvent absente, on reprocha à l'écrivain de n'avoir rien de scientifique; puis, lorsqu'il introduisit pour la première fois en France l'analyse des écoles allemandes, et disséqua cette idéologie abstruse dont le P. Hyacinthe a fait si éloquemment justice une dernière fois, — on reprochait à M. Cousin de se perdre dans les brumes panthéistes de Hegel. Et avec quelle vigueur, depuis lors, M. Cousin n'a-t-il pas démenti ces opinions; avec quelle netteté de termes, avec quelle propriété d'expression n'a-t-il pas rejeté comme loin de sa croyance ces théories germaniques qui, sortant de l'inconnu, vont aboutir à l'absurde, et, partant

d'une donnée rêvée qu'on estime être l'absolu, viennent gravement ou déchoir l'identité des contraires !

Une étude approfondie de l'âme, une analyse ingénieuse de ses facultés, l'affirmation la plus éloquente de la liberté propre, et, comme corollaire, la responsabilité morale et la liberté politique affirmées, une théodicée qui nous montre un Dieu, Bonté Beauté et Vérité essentielles et dont toutes choses bonnes, belles ou vraies ne sont qu'un reflet lointain, — voilà l'œuvre de l'homme qui n'appartient à aucune secte, qui n'a pas été un chef de secte, mais un penseur ; qu'à juste titre ont le droit de dire un des leurs une religion qui veut le bien des âmes et toute doctrine qui combat l'athéisme et le panthéisme, cette double forme d'une même erreur.

Chaque période séculaire a une existence qui peut se comparer à une vie humaine : il y a des siècles dont la jeunesse à peine éclos est déjà productive, abondante, et dont l'âge mûr n'a pas pour cela moins de séve ; d'autres sentent leur force épuisée avant la fin de leur carrière. Ainsi du nôtre : il est vieux avant l'âge ; aux deux tiers de son cours, non-seulement il a donné depuis longtemps tout ce qu'il promettait, mais encore ses grands hommes s'éteignent sans que d'autres viennent les remplacer ; on dirait d'un vieillard dont les facultés s'épuisent et ne se renouvellent plus. Dans le domaine de l'art, le grand nom d'Ingres vivra à tout jamais. Né en 1780, le temps ne lui a pas été compté pour combattre et pour triompher. Sa mort récente a pris tous les caractères d'un deuil public. La presse entière a rendu compte de sa fin calme et profondément chrétienne, de ses funérailles princières, et des regrets que, pour l'honneur de l'art, je voudrais pouvoir dire unanimes, inspirés par cette perte irréparable.

Par son testament, M. Ingres a laissé au musée de Montauban, sa ville natale, tous les objets d'art qu'il possède, ses esquisses et sa dernière œuvre, *Jésus au milieu des docteurs*, la seule peut-être de ses toiles que je ne connaisse que de nom. Les Montalbanais doivent être doublement fiers de leur compatriote. Le musée de Nantes, plus heureux que bien d'autres, car les cadres du maître sont en nombre restreint, possède une toile d'Ingres. Ce n'est, à vrai dire, qu'un simple portrait, celui de M^{me} de Sénones, une commande bourgeoise, exécutée vers 1815, à l'époque où M. Ingres vivait à Rome, dans une période de lutte, où « la critique pouvait lui arracher des cris de douleur, mais sans l'accabler jamais. » Si le peu d'importance de ce tableau ne donne pas l'idée des grandes qualités de l'artiste, il reproduit néanmoins les caractères originaux de ses peintures : le modelé dans la lumière et le relief sans opposition vigoureuse. A ce titre, ce sera là toujours une œuvre précieuse pour l'étude du maître français.

M. Ingres a passé plus de vingt années de sa jeunesse en Italie, et per-

sonne ne peut s'y tromper. Élève de David, il avait hérité du maître l'amour du contour sévère ; et ses ennemis n'ont voulu voir en lui que cet héritage. Grand prix de Rome dans un temps où les dépenses militaires ne permettaient pas de payer aux lauréats leur pension en Italie, ce n'est qu'en 1806 qu'il put y arriver. C'est là que, devant les chefs-d'œuvre de l'antiquité vraie, il modifia ses impressions premières et renonça à la sécheresse et à la raideur théâtrale de l'école où il était né. C'est là que, devant les toiles immortelles de la Renaissance, il se créa une foi. Unir la pureté de l'art antique au charme atteint, à l'idéal entrevu par l'école romaine, voilà quelle fut la recherche de toute sa vie. L'étude de la nature, à l'exclusion de la laideur, qui, disait-il, n'est qu'un accident, voilà son moyen ; et cette étude sans trêve fit qu'il considéra toujours la richesse obtenue par un travail facile comme de l'argent mal acquis. Son inspiration n'était donc point de la fougue ; son pinceau ne fut jamais une brosse. Reproduire la pensée par l'harmonie calme de la forme, tel fut son but, plutôt que de peindre la passion en mouvementant les figures. Aussi ses adversaires, et leur nombre a été en proportion de son génie, ont-ils parfois réussi à le frapper juste, non pas en critiquant ce qu'il faisait, mais en lui reprochant amèrement ce qu'il ne faisait pas. Quant à la vieille querelle du dessin et de la couleur, elle commence à aller rejoindre les disputes démodées des classiques et des romantiques, — et aussi les neiges d'antan. Personne n'incrimine plus aujourd'hui le dessin de Delacroix, parce qu'il est en pleine pâte. Quant à ceux qui trouvent Ingres uniformément gris, je les renvoie à sa Chapelle sixtine ; et à qui ne veut pas voir l'âme sous la ligne, je rappellerai la tête de M. Molé, toute une existence se déroulant dans un portrait. Ne craignons donc pas d'être accusés de partialité en admirant sans réserve l'œuvre du maître, et en affirmant, devant l'ensemble de ses ouvrages, comme nous l'avons fait devant ceux de Flandrin, que, maintenant comme jadis, l'idée chrétienne peut être la grande inspiratrice des arts.

Dans la bataille de la vie, il n'y a pas que les généraux qui succombent. Parmi les officiers modestes qui combattent sans autre récompense que la satisfaction du devoir accompli, ceux qui sont frappés ont droit à ce que nous apportons aussi un grain de sable à leur monument. Ce droit devient un devoir, quand ces hommes de bien sont bretons. Aimé Paris est né à Quimper en 1798. En 1820 il était avocat. Sa première cause, brillamment plaidée, lui valut l'acquiescement d'un voleur ; celui-ci vint lui faire une visite de remerciement, et pour tous honnaires lui enleva adroitement son chapeau. Paris jura que sa première cause serait la dernière. Ce fut alors qu'il suivit les cours de Galin. Celui-ci est une des figures originales de cette époque. Philosophe et mathématicien, il voulut être musicien par surcroît. Mais arrêté par les difficultés de la lecture de la musique écrite, il chercha à faire pour cet art ce que Marle a voulu faire

pour l'orthographe. Déjà J.-J. Rousseau avait préconisé les chiffres comme pouvant remplacer les notes. Galin fit plus ; il divisa les mesures et les temps, et rendit pour ainsi dire sensibles ces divisions par un système de barres horizontales. Les clefs étaient supprimées, les dièses et les bémols remplacés eux-mêmes par des accents. Le moyen d'instruire les élèves ne consistait plus qu'à promener à travers des barreaux une baguette indicatrice de notes qui n'existaient même pas. On chantait dans un ton que l'on remplaçait par un autre ton, mais toujours sur l'indication du maître, et sans changer pour cela la note elle-même, bien qu'on modifiât sa valeur. Cette méthode, dite du Méloplaste, fut prônée à Nantes, il y a quelque quarante ans, et non sans succès.

Pendant que Galin recherchait sa nouvelle écriture musicale, Paris se vouait à la vulgarisation de la philosophie générale des signes. Il parcourait les provinces et donnait des leçons gratuites de mnémotechnie. Les leçons se terminèrent à Nantes par une petite catastrophe. La science parfois un peu enfantine de la mnémotechnie rappelle les choses par des figures ; trois de ces figures juxtaposées représentaient un enfant jouant à l'émigrant, un empalé et un pendu. On vit là une allusion politique, et l'autorité expliqua ce rébus en disant que Paris enseignait qu'il fallait empaler les émigrés ou tout au moins les pendre. Cette explication, vraiment trop ingénieuse, interrompit l'apostolat de Paris, et le jeta dans une direction meilleure. Il reprit l'application des signes à la musique ; avec l'aide de M. Chevé, son beau-frère, il compléta la méthode de Galin qui venait de mourir.

A partir de ce moment, les premières écoles Galin-Paris-Chevé furent créées tant à Paris qu'en province. L'avantage qui résulte de la notation abrégée en chiffres, c'est qu'elle permet d'étudier le rythme d'un côté et l'intonation de l'autre. Diviser la difficulté n'est pas l'anéantir, mais c'est la diminuer. De plus, cette méthode rend la mesure si facilement saisissable, que les élèves peuvent arriver rapidement à écrire sous la dictée quelque mélodie facile.

Décrire les luttes incroyables dans lesquelles les deux inventeurs se sont jetés depuis cette époque pour populariser leur œuvre serait chose impossible ; il y a là une épopée au petit pied, et qui a son côté comique. Le Conservatoire attaqué par l'école nouvelle, les assaillants armés d'un côté de croches et de doubles croches, les novateurs brandissant les signes et les barres, ceux-ci appelant ceux-là des encroûtés, ceux-là rendant coups pour coups et à cheval sur le bécarre ne voulant pas qu'on les en désarçonnât, voilà quelle était l'harmonie des musiciens entre eux. Charlatans mercenaires ! Plaisantins musicaux ! telles étaient les aménités que comme les héros de l'*Iliade* ils échangeaient en frappant toujours d'estoc et de taille. Obscurantistes ! disaient les uns. Ignorantins ! criaient les autres. On a vu jusqu'à M. Edmond About se précipiter dans la mêlée, une noire pointée à

la main, et M. Sarcey renversant les rangs ennemis cuirassé d'une armure de sept bémols. L'Institut tout entier descendu dans la carrière n'a pas fait reculer l'école d'une semelle : Rossini la soutenait. C'est ainsi que s'est passée une guerre plus longue que celle de Troie, car il y a vingt ans qu'elle dure et elle n'est pas finie. Si le ciel m'avait départi le sentiment poétique, je n'aurais d'autre ambition que d'être l'Homère de ces luttes entre les fils du vieil Orphéon et les descendants du Méloplaste.

En résumé, l'enseignement de MM. Pâris et Chevé a de grands avantages ; avec eux on lit plus rapidement la musique et on la comprend mieux. Il y a à Paris des milliers d'ouvriers qui sont arrivés rapidement à chanter des chœurs par cette méthode, et à les chanter fort bien. En Bretagne l'expérience a été faite, et dans les ports de Brest et de Lorient, l'honorable M. Gouzien a obtenu des résultats prompts et excellents. Seulement, il faut bien avouer que le chanteur qui suit toujours le même ton apparent se rend un compte médiocre des modulations ; et de plus que cette notation ne paraît en rien applicable à la musique instrumentale. Il y a donc là une grande route, plus facile que les chemins déjà tracés, mais qui jusqu'ici ne mène pas loin.

Le rôle de propagateur, M. Pâris l'a rempli avec un zèle et un dévouement tels qu'il y a sacrifié sa fortune et peut-être sa vie. Il a parcouru la France entière faisant des cours gratuits, formant des élèves pour le remplacer, et par son exemple, par la sympathie qu'inspirait son ardeur et sa foi, vivifiant tout sur son passage. Le nombre de tableaux, de machines, de moyens matériels, originaux, frappants, qu'il a inventés pour rendre sa pensée, est incroyable. Il a en outre publié à ses frais des méthodes, des traités, des recueils d'airs ; son désintéressement allait jusqu'à l'héroïsme : à son lit de mort, il donnait l'ordre que le cours ne fût pas retardé à cause de lui. M. Chevé et M. Pâris qui avaient consacré leur vie à la même œuvre sont partis presque à la même heure ; cette œuvre n'est pas parfaite, mais elle vivra parce qu'elle a été inspirée par l'amour du bien.

Ce n'est pas, il est vrai, avec la notation des signes que Félicien David eût pu écrire sa partition du *Désert*, si excellemment interprétée à Nantes il y a quinze jours par la Société pour la propagation de la musique classique. La salle des Beaux-Arts et le Théâtre ont tour à tour servi d'asile à cette interprétation, et n'a pas été auditeur qui a voulu¹. Les

¹ Tandis que le cercle des Beaux-Arts donne des matinées musicales et des conférences, son émule, le club du Sport, fait, de temps en temps, jouer des comédies et des proverbes, dans sa charmante petite salle de spectacle. Les pièces sont, en général, bien choisies, et les interprètes valent les pièces, puisqu'ils viennent tantôt du Théâtre-Français, comme M. et M^{lle} Lafontaine, tantôt du Théâtre de Nantes, comme M^{lle} Saint-Marc et M. Béjuy, l'excellent comique. Nous rendrons, une autre fois, plus ample justice à ces efforts intelligents.

applaudissements n'ont manqué à aucune des parties de cette symphonie merveilleuse, qui jette en plein Orient les spectateurs éblouis. La marche de la caravane, le simoun, le calme, la nuit sous la tente, le chant des muezzins, la fantasia arabe, le lever du soleil, tout cela a été rendu au mieux par les solistes, les chœurs et l'orchestre. L'appel du haut de la mosquée a produit notamment son effet bizarre et saisissant. En somme, il y a eu là un succès d'enthousiasme, et chacun s'en allait dans la rue en fredonnant :

Allons,
Trottons,
Cheminons,
Marchons.
Nous respirons
A pleins poumons.

Car telle est la poésie grandiose dont a dû se pénétrer le compositeur pour rythmer la marche cadencée de la caravane; c'est grâce à des vers aussi harmonieux et aussi bien scandés, qu'il a réussi à nous montrer ce défilé de chameaux, de burnous, de bédouins en armes et de femmes voilées, qui apparaissent dans le lointain, viennent camper près de nous, et, toujours sur le même rythme et les mêmes paroles, reprennent leur voyage interrompu et disparaissent à l'horizon.

Il y a des chroniqueurs qui gardent une bonne nouvelle pour la fin : ce sont les habiles. J'en ai ménagé une qui est tout le contraire. Un honnête journal de Saint-Malo et de Saint-Servan, ces deux villes qui m'ont toujours fait l'effet de frères Siamois gigantesques, annonce la prochaine mise en vente sur trois feux et au dernier enchérisseur du château de Dinan. Ce château a abrité nos ducs et nos rois; à son ombre, et grâce à une victoire en champ-clos, Bertrand Duguesclin délivrait son frère Olivier. Ce vieux manoir est une des gloires de la Bretagne et l'une de ses beautés architecturales. Aussi était-il étonnant qu'il n'eût pas été dépecé, morcelé, disséqué, vendu pierre à pierre. On va heureusement réparer cet oubli. J'ose même dire que, si ma fortune répondait à mes désirs, je me précipiterais, le jour de l'adjudication, chez l'honorable tabellion qui allumera les bougies, et je me rendrais acquéreur de cet édifice. Je ne doute pas que je ne pusse revendre, en valeur de pierres de taille, ce que m'eût coûté le siège de la duchesse Anne, consacré par la tradition il est vrai; mais qu'est la tradition, que sont les légendes, que sont les souvenirs? Billevesées que la Bourse ne cote point et qu'il faut laisser aux rêveurs d'un autre temps. Tout cela ne m'étonne pas, moi qui naguère ai entendu sérieusement soutenir, par un personnage grave ou soi-disant tel, que si on détruisait le château de Nantes, on aurait un emplacement dont l'aire revendue indemniserait au double des frais de démolition. Marchons donc sans crainte dans cette voie si largement ou-

verte. Anéantissons un passé ridicule au profit d'un présent insoucieux et d'une ère future que nos amis les progressistes vont nous constituer de toutes pièces avec les découvertes nouvelles. Dans un siècle, nous ne verrons plus ni monuments antiques, ni ruines respectées. Nous nous serons créé un monde tout neuf, tout confortable, et dont nous n'avons encore qu'une idée superficielle. Les villes ne seront qu'un réseau de grandes percées à perte de vue; tous les logis semblables les uns aux autres seront si agréablement habitables que la campagne ne sera peuplée que des animaux dont parlait La Bruyère; les chemins de fer, remplacés par des moyens de locomotion infiniment plus prompts, ne serviront que pour les distances les plus courtes; ce seront railways de poche, pouvant être utilisés dans les maisons, voire même d'étage en étage. La galvanoplastie sera perfectionnée à ce point qu'on pourra instantanément se revêtir d'un métal et prendre une couverture de cuivre quand il fera froid, comme je prends mon paletot, et la quitter de même. Les télégraphes électriques, création déjà vieillotte, ne serviront alors qu'au commerce de la conversation. Ceux qui voudront bien marcher et causer eux-mêmes seront notés comme rétrogrades. Courage donc! En avant vers cet avenir enivrant où sur la table rase que s'efforce de faire notre temps, le progrès nous donnera des petits-neveux, qui ne seront plus des hommes, mais des mécaniques, si ingénieuses, si mathématiquement organisées qu'elles ressembleront parfaitement à des hommes — sauf peut-être qu'elles n'auront qu'un grand ressort à la place du cœur!

LOUIS DE KERJEAN.

CHANTS ET CHANSONS POPULAIRES.

La poésie, à son berceau, se manifesta par des paroles cadencées jointes à un rythme musical. Chez les Grecs qui cultivèrent la musique et le chant avant même de connaître les premiers éléments des lettres, les meuniers, les tisserands, les vendangeurs, les moissonneurs, les femmes mariées, les jeunes filles, les esclaves berceuses, enfin chaque profession avait sa chanson particulière.

Orphée et Linus passent pour être les premiers auteurs de ces poésies, dont l'usage s'est conservé chez tous les peuples modernes et surtout chez les Français qui, au dire de Voltaire, possèdent le plus grand nombre de jolies chansons et dont, suivant Rousseau, l'humeur chansonnière est un des principaux caractères. Et, en effet, en France, on improvise, dans toutes les circonstances, et sur les événements même les plus graves et les plus importants. On rima sur la Ligue, la Fronde, la Régence, la Révolution de 89; pendant la Terreur même s'entonnaient, aux frontières, en face de l'ennemi, la *Marseillaise* et le *Chant du départ*, en même temps que la populace, en présence de la guillotine, hurlait le *Ça ira* et la *Carmagnole*.

Aucun nom historique n'échappa aux couplets : ni le duc de Guise, ni le bon roi Henri, ni le puissant Richelieu, ni l'habile Mazarin, ni les favorites intrigantes, ni les intelligences honnêtes qui secondaient les pures intentions de Louis XVI, ni les membres du Directoire, du Conseil des Anciens, des Cinq-Cents. Tous

furent chansonnés sans merci. Disons aussi que nos meilleurs écrivains, nos maîtres en fait de goût, n'ont pas su résister à l'entraînement de cette poésie si gaie et si franche. Montaigne appréciait son mérite et lui accordait une préférence qu'il explique dans ses ouvrages. M^{me} de Sévigné s'amusait des mazarinades qui, trouvait-elle, avaient le diable au corps. Molière opposait aux compositions prétentieuses, à la mode de son temps, cette simple chanson populaire :

Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville
Et qu'il me fallût quitter
L'amour de ma mie,
Je dirais au roi Henri :
Reprenez votre Paris,
J'aime mieux ma mie, o'gai !
J'aime mieux ma mie.

Mais les poésies lyriques des troubadours, produit de l'art, les chansons guerrières, politiques ou satiriques composées par des contemporains et signées; les chants nationaux comme *la Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *God save the king*, le *Rule Britannia*, ne sont pas des chants populaires. Le chant populaire, souvent anonyme, naît spontanément au sein des masses. « C'est le fils dévoué de la patrie, qui en revêt les mœurs, en garde les coutumes et se fait l'arche dépositaire de ses plus précieux souvenirs; c'est la ronde de noce, la chanson de berceau, de table ou de métier, c'est la ballade amoureuse ou guerrière, c'est la saga scandinave et le rune finnois; c'est le chant que les mères de Lithuanie, d'Allemagne, et de Norvège apprennent à leurs enfants pour les prémunir contre le danger des ondines et du roi des aunes; c'est la dumka russe, le crakowik polonais, la saltarelle ou la tarantelle napolitaine, la barcarolle vénitienne, le yole tyrolien, le kuhreihein des Alpes; c'est enfin toute une mélodie qui porte empreints la nationalité d'un peuple, ses guerres, ses mœurs, ses jeux, ses traditions et ses croyances.¹ »

¹ *Dictionnaire de la conversation*, par une société de savants et de gens de lettres, sous la direction de M. W. Duckett.

Chaque nation a ses chants qui, sauf chez les peuplades les plus sauvages, furent d'abord religieux et passèrent du temple dans les festins, dans les palais, dans les camps et dans les danses. Les Brésiliens, les habitants des îles Sandwich, des Philippines, des îles d'Afrique, les Chinois, les Indiens, les Egyptiens, les Caraïbes, les Cannibales même expriment en chantant les sentiments que le climat, les mœurs, les coutumes, les temps font bien différents. Tantôt ce sont ou des vociférations, ou des psalmodies, ou des chants sans tonalité ni mesure, pouvant à peine se noter ; ailleurs, au contraire, on surprend de véritables mélodies empreintes de mollesse et de mélancolie, ou des airs vifs, ardents, très-rhythmés.

En Europe, au Midi, nous trouvons des souvenirs de la mélopée antique ; en Italie, la chanson galante et amoureuse, peu soucieuse du passé ; au Nord, au contraire, en Suède et en Danemark, les vieillards et les jeunes gens, sur leurs montagnes, au bord de leurs grands lacs solitaires, devant cette austère nature, répètent encore les vieilles traditions dont les notes sourdes et monotones semblent s'harmoniser avec le souffle de la brise dans les pins. Les chants norvégiens, quoique graves, sont plus gais ; mais ceux d'Islande, semblables au murmure continuel de l'Océan, sont à la fois monotones, sombres et plaintifs. Les chants d'Angleterre, bizarres dans leur originalité, contrastent avec les airs des clans écossais et surtout avec ceux d'Irlande, infiniment plus doux et plus mélodieux. Mais c'est dans les Alpes suisses qu'il faut aller chercher des chants d'un caractère à la fois primitif et original, portant l'empreinte de cette nature simple, forte et belle ; c'est là qu'abondent des couplets satiriques, des complaintes amoureuses, des rondes villageoises, de vieilles ballades curieuses à plus d'un titre.

Nous ne pouvons signaler tous les chants populaires implantés dans le souvenir des peuples et nous ne ferons qu'indiquer en passant les airs hongrois, les runes de la Finlande, les chants grecs modernes et les chants illyriques, tous si poétiques. « Chaque branche de la famille des Slaves, dit M. Ampère, est riche en poésies populaires dans lesquelles on retrouve toujours un caractère semblable de vivacité, de chaleur, de passion et souvent même

une hardiesse et une imagination tout orientales. » A ce trait général chaque province ajoute sa couleur locale et sa beauté particulière. Les Polonais, par exemple, comme tous les peuples malheureux, ont une grande puissance de souvenirs et d'inspiration qui leur est propre, et c'est en parlant des chants répétés par toute cette nation, que le poète Mickiewicz disait : « Chants populaires ! arche d'alliance entre les temps anciens et les nouveaux ! c'est en vous qu'une nation dépose les trophées de ses héros, l'espoir de ses pensées et la fleur de ses sentiments. Arche sainte ! nul coup ne te frappe, ne te brise, tant que ton propre peuple ne t'a pas outragée. O chanson populaire ! tu es la garde du temple des souvenirs nationaux ; tu as les ailes et la voix d'un archange ; souvent aussi tu en as les armes. La flamme dévore les œuvres du pinceau, les brigands pillent les trésors ; la chanson échappe et survit ; elle court parmi les hommes. Si les âmes avilies ne la savent pas nourrir de regrets et d'espérances, elle fuit dans les montagnes, s'attache aux ruines et de là reedit les temps anciens ; ainsi le rossignol s'envole d'une maison incendiée, et se pose un instant sur le toit, mais si le toit s'affaisse, il fuit dans les forêts et, d'une voix sonore, il chante un chant de deuil aux voyageurs entre des ruines et des sépulcres. »

En France, notre fonds commun se compose de chansons sur des airs de chasse ; de cantilènes et de plaintes dont la mélodie est empruntée aux chants d'église ; de barcarolles venues des bords de l'Océan et de la Méditerranée ; de noëls bourguignons, poitevins, francomtois, béarnais, provençaux, languedociens, gascons ; de romances, de ballades qui commencèrent d'éclorre et s'emparèrent de l'idiome vulgaire, au XII^e siècle, et dont on retrouve le souvenir dans les chansonnettes servant au jeu des enfants dans le genre de : *Nous n'irons plus au bois, — Quand Biron voulut danser, — La tour, prends garde.*

Quant au fonds spécial à chaque province, et qui comprend un certain nombre de chansonnettes, destiné, de temps immémorial, à égayer tel ou tel village, ou tel groupe de hameaux, il diffère suivant les habitudes, le climat, le caractère de la race. Dans les

chansons de l'Île-de-France, de la Normandie et de la Picardie, on peut remarquer le goût des propos goguenards et licencieux ; celles de la Bretagne sont graves, et quelquefois même dramatiques. « Elles semblent réunir, dit M. de la Villemarqué, la sensibilité exquise et recueillie de la poésie germanique, le génie épique des poètes serviens et la tristesse douce de la poésie écossaise. » Tandis qu'en Alsace on célèbre de préférence le vin et la bonne chère, au contraire, dans le Béarn, les pensées adoucies, élevées, ont une suavité pleine de coloris, et dans le Languedoc, elles renferment un sentiment pieux et délicat. En général, dans les pays de labour, l'harmonie se ressent de la pesanteur des habitants. Mais en quittant les plaines, les mélodies s'épurent, s'animent, et les chants du Jura et des Pyrénées ont une franchise de rythme et une poésie naturelle d'une grande beauté. — Les chants funèbres de la Corse, appelés *vocero* ou *ballata*, et ceux d'amour, ou *serenata*, ont aussi leur cachet particulier et leur caractère propre.

Des littérateurs distingués se sont occupés de cette intéressante branche des lettres. M. Fauriel, savant philologue, d'une immense érudition, préféra toujours aux plus belles œuvres d'art la poésie inculte, naturelle, spontanée, « cette poésie, comme il le dit lui-même, qui vit, non dans les livres, d'une vie factice, mais dans le peuple même et de toute la vie du peuple, et qui laisse une impression semblable à celle que l'on éprouve à contempler le cours d'un fleuve, l'aspect d'une montagne, une masse pittoresque de rochers, une vieille forêt, car le génie inculte de l'homme est aussi un des phénomènes, un des produits de la nature. »

M. Fauriel fit paraître un recueil des chants populaires de la Grèce, persuadé qu'il était que ces poésies originales, hardies, pouvaient ouvrir à notre littérature épuisée des sources nouvelles. Et, en effet, son livre exerça une influence durable et, on peut le dire, réveilla le goût et ranima l'étude des poésies populaires. M. de la Villemarqué fit, avec infiniment de talent, pour les chants de notre Bretagne, ce que son illustre devancier avait fait pour ceux de la Grèce. Bientôt parurent successivement des recueils

de chants des Serbiens, de ballades allemandes, de chansons du Nord, du Béarn, de romances espagnoles. Enfin, en 1852, le ministre de l'instruction publique fit rendre un décret qui ordonnait la publication d'un recueil général des poésies populaires de notre pays, et confia cette œuvre vraiment nationale au comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France. Ce grand ouvrage n'est pas encore exécuté, mais deviendra possible quand toutes les provinces auront mis au jour leurs richesses diverses. Il offrira un intérêt immense au point de vue littéraire, par les caractères si originaux, si simples, si francs, qui distinguent ces compositions, et au point de vue historique, par les faits que les chansons retracent ou auxquels elles font allusion, et par le tableau des mœurs qu'elle reproduisent.

Depuis cette époque, plusieurs départements ont apporté de nouveaux contingents aux monuments déjà connus. « D'autres, dit M. Wekerlin ¹, n'ont pas donné signe de vie. En Champagne, par exemple, M. Tarbé a bien fait paraître cinq volumes de cantiques, noëls et chansons populaires, sous le titre *Romancero de Champagne*, mais sans musique. C'est donc la moitié seulement de la besogne, ou plutôt c'est à recommencer ; car on ne peut assez répéter que la chanson populaire, sans musique, ne représente qu'une œuvre informe ; ce n'est pas une littérature : il faut l'air et les paroles, l'un tenant l'autre, et ce tout forme la chanson. » M. Ampère dit aussi : « L'air, mieux que le mot, révèle le nom du pays où la chanson est éclosé ; le caractère de la musique nationale traduit le fond même de l'âme d'un peuple. Cependant quelques recueils sont venus prouver, de la part des investigateurs, un goût et une persévérance remarquables. Un écrivain de notre ville, un modeste et intrépide travailleur, un de ces hommes consciencieux que ne rebutaient ni les recherches, ni les difficultés, M. Armand Guéraud, enlevé trop tôt à sa famille, à ses amis, à sa vie de labeur, quoique n'ayant pu achever la tâche qu'il avait entreprise, nous a laissé un très-beau travail dans son étude sur les *Chants*

¹ Ménéstrel,

populaires de la Bretagne et du Poitou. « Pour offrir une réunion de trois cents chansons, il en a recueilli plus de huit cents, qu'il a dû analyser et choisir, et, s'il en a sacrifié les deux tiers, son ouvrage n'en sera pas moins un des livres les plus curieux nés en Bretagne ¹. »

Quelques années plus tard, MM. Champfleury et Wekerlin ont publié les *Chansons populaires des Provinces de France*. Enfin, M. Bojeaud vient de faire paraître un recueil des *Chants et Chansons populaires des Provinces de l'Ouest*, (Poitou, Saintonge, Aunis et Angoumois), avec les airs originaux. Ce travail à double titre, c'est-à-dire considéré comme une nouvelle pierre au monument qui se fera dans l'avenir, et comme œuvre se rapportant aux provinces qui nous avoisinent, mérite notre intérêt et notre sérieuse attention.

« Cette partie de l'Ouest de la France ², enserrée entre la Loire et la Gironde, semble former une grande province, une par le langage et les coutumes.

» Partez à vol d'oiseau de la rive droite de la Basse-Garonne et pointez vers la rive gauche de la Loire ; et, dans un autre sens, des limites extrêmes de l'Angoumois, celles qui confinent au Périgord et au Limousin, volez aux bords de l'Océan ; dans ce vaste et plantureux pays qui se nommait jadis l'Angoumois, l'Aunis, la Saintonge et le Bas-Poitou, vous signalerez peu de différences génériques de langage, mais seulement des diversités de prononciation qui ne seront jamais assez tranchées pour empêcher un paysan de l'une de ces provinces de comprendre les paysans des autres provinces, ses voisins. De plus, si vous surprenez ici une croyance vivace, soyez assurés de lui découvrir des rejetons là-bas ; et il en sera de même des coutumes. Cette unité devait de toute nécessité relier ces peuplades, d'autant que la nature n'avait posé aucune barrière entre elles, ni montagnes escarpées, ni fleuves rapides, ni

¹ M. Gautier, *Etude sur les Chants populaires*. (Annales de la Société Académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure, 1859.)

² Introduction aux *Chants et Chansons populaires*, par M. Bojeaud.

landes infranchissables. Aussi de temps immémorial leurs intérêts ont-ils été solidaires; et tandis que l'Angoumois et la Saintonge fournissaient au Bas-Poitou et à l'Aunis l'élève de leurs bestiaux, l'Aunis et le Bas-Poitou leur rendaient en échange les blés de leurs plaines et les bœufs gras de leurs immenses marais...., etc. Ces relations, ces mélanges, pour mieux dire, ont établi entre ces provinces une communauté d'esprit, d'où est née une poésie populaire qui porte l'empreinte d'un caractère général incontestable.

» Écoutez une chanson du Bocage, chanson lente et mélancolique, lente comme l'esprit même du Bocain ¹, suivez-la à travers ces pays; vous la verrez se dégourdir dans la Plaine poitevine; plus loin, en Saintonge, vous la rencontrerez décidément gaie, troussée à la mode de l'endroit, et enfin en s'introduisant dans l'Angoumois, elle se déridera tout à fait et pétillera de verve et d'entrain, tandis que sur la côte elle résonnera encore traînante et monotone comme le vent de la mer. Le fond n'en aura pas changé, l'allure seule aura varié en s'imprégnant du caractère particulier à chaque province. »

L'auteur n'affirme pas que toutes ces chansons, réunies par lui, aient pris naissance dans les provinces désignées, mais il assure qu'elles y sont populaires. Nous comprenons la réserve de M. Bujeaud et l'impossibilité de satisfaire sur ce point la curiosité du lecteur. Dans un classement et des recherches semblables, la question des origines est évidemment la plus difficile. — « La chanson à peine éclose vole, de voix en voix, par tous pays, cherchant les hommes dont elle allégera le travail, dissipera l'ennui, charmera le cœur et égayera l'esprit. »

Des chants du Nord ont voyagé d'un bout de l'Europe à l'autre. Il existe des traditions qui ont réellement fait le tour du monde. Parties du Caucase ou de l'Inde, elles ont parcouru l'est de l'Europe, l'Allemagne, la Suède, la Norvège, l'Irlande, sont venues mourir ou en Angleterre ou en Écosse, ou même en Normandie et jusque dans le royaume de Naples. — Dans le Bas-Canada, vivent encore

¹ Bocain, habitant du Bocage vendéen.

² M. Bujeaud, *Introduction*.

d'anciennes chansons françaises. Un voyageur y entendit la romance de la *Claire fontaine*, dans laquelle il reconnut un chant populaire qu'on chante encore dans la Franche-Comté et dans la Bretagne :

En revenant des noces, dondaine,
Bien las, bien fatigué, dondé,
Bien las, bien fatigué (*bis*).

Près la claire fontaine, dondaine,
Je me suis reposé, dondé,
Je me suis reposé (*bis*).

A la claire fontaine, dondaine,
Les mains me suis lavé, dondé,
Les mains me suis lavé (*bis*).

A la feuille d'un chêne, dondaine,
Me les suis essuyé, dondé,
Me les suis essuyé (*bis*).

A la plus haute branche, dondaine,
Le rossignol chantait, dondé,
Le rossignol chantait (*bis*).

Chante, rossignol, chante, dondaine,
Puisqu'tu as le cœur gai, dondé,
Puisqu'tu as le cœur gai (*bis*).

Le mien n'est pas de même, dondaine,
Car il est affligé, dondé,
Car il est affligé (*bis*).

C'est mon ami Pierre, dondaine,
Qui avec moi s'est brouillé, dondé,
Qui avec moi s'est brouillé (*bis*).

C'était pour une rose, dondaine,
Que je lui refusai, dondé,
Que je lui refusai (*bis*).

Je voudrais que la rose, dondaine,
Fût encore au rosier, dondé,
Fût encore au rosier (*bis*).

Et qu'mon ami Pierre, dondaine,
Fût encore à m'aimer, dondé,
Fût encore à m'aimer (*bis*).

« Il y a plus ¹, les Indiens *coureurs de bois* savent encore de vieux refrains français qui, égarés bien loin de leur berceau, retentissent aujourd'hui dans les forêts et les déserts immenses situés entre le Canada et l'Orégon. M. de Tocqueville a entendu, dans l'Amérique du Nord, un *bois-brulé* ² chanter, sur un air très-mélancolique, une chanson française qui commençait ainsi :

Entre Paris et Saint-Denis
Il était une fille, etc.

» De même le chant de la Vallière, qui n'est qu'un refrain des montagnards du Quercy, a été retrouvé, sous la Restauration, par un Périgourdin, sur les rives du Mississipi. »

Il existe en Grèce un chant populaire sur une donnée semblable à celle que nous rencontrons dans le Haut-Béarnais :

Ces montagnes qui sont si hautes
M'empêchent de voir où sont mes amours.
Si je savais où les voir, où les rencontrer,
Je franchirais le torrent sans crainte de me noyer.
De la patience, les montagnes s'abaisseront,
Et mes amours reparaitront.

Et dans celui de la Corrèze :

Baichate, montagne,
.....
Baisse-toi, montagne,
Lève-toi, vallon ;
Vous m'empêchez de voir
Ma Jeanneton.

Quelques chants de Bretagne semblent rappeler les traditions mythologiques des anciens Scandinaves. Le morceau suivant qui, par ses allusions aux anciennes superstitions et par ses évocations des éléments, fait penser aux runes finnois, se retrouve dans plu-

¹ M. Ampère. — *Bulletin du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France*, année 1853, n° 4.

² On nomme ainsi un métis né d'une Indienne et d'un Européen.

sieurs parties de la France sans qu'aucun vestige ait pu jusqu'à présent indiquer son point de départ :

Le Conjurateur et le Loup.

Il y a un loup dedans un bois,
 Le loup ne veut pas sortir du bois.
 Ha ! j'te promets, compèr' Brocard,
 Tu sortiras de ce lieu-là.
 Ha ! j'te promets, compèr' Brocard,
 Tu sortiras de ce lieu-là.

Le loup ne veut pas sortir du bois,
 Il faut aller chercher le chien.....
 Il faut aller chercher le chien,
 Le chien n'veut pas japper au loup,
 Le loup ne veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher l'bâton,
 L'bâton n'veut pas battre le chien,
 Le chien n'veut pas japper au loup,
 Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher le feu,
 Le feu n'veut pas brûler le bâton,
 L'bâton n'veut pas battre le chien,
 Le chien n'veut pas japper au loup,
 Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher de l'eau,
 L'eau n'veut pas éteindre le feu,
 Le feu n'veut pas brûler le bâton,
 Le bâton n'veut pas battre le chien,
 Le chien n'veut pas japper au loup,
 Le loup n'veut pas sortir du bois.....

Il faut aller chercher le veau,
 Le veau ne veut pas boire l'eau,
 L'eau ne veut pas éteindre le feu,
 Le feu n'veut pas brûler le bâton,
 L'bâton n'veut pas battre le chien,
 Le chien n'veut pas japper au loup,
 Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher l'boucher,
 L'boucher n'veut pas tuer le veau,
 Le veau ne veut pas boire l'eau,
 L'eau n'veut pas éteindre le feu,
 Le feu n'veut pas brûler l'bâton,
 L'bâton n'veut pas battre le chien,
 Le chien n'veut pas japper au loup,
 Le loup n'veut pas sortir du bois....

Il faut aller chercher l'diable,
 Le diable veut bien venir,
 L'boucher veut bien tuer le veau,
 Et le veau veut bien boire l'eau;
 L'eau veut bien éteindre le feu,
 Le feu veut bien brûler l'bâton,
 L'bâton veut bien battre le chien,
 Le chien veut bien japper au loup,
 Le loup veut bien sortir du bois.
 Ha ! j'te promets, compèr' Brocard,
 Tu sortiras de ce lieu-là.
 Ha, j'te promets, compèr' Brocard,
 Tu sortiras de ce lieu-là.

L'ouvrage de M. Bujeaud présente successivement des berceuses, des chansons dansantes, des chansons d'amour, de mariage, des chants historiques, des plaintes, des légendes, des satires et des chansons diverses.

Les *berceuses*, destinées à apaiser les premières souffrances, ont, en général, du charme et de la fraîcheur; celles du recueil joignent à de la naïveté quelque chose de cette grâce enfantine que revêt instinctivement l'esprit en présence de ces petits êtres dont l'intelligence commence à s'ouvrir aux choses de la nature et de la vie. Quoique l'auteur ait tenu à ne faire entrer dans son répertoire que des refrains non publiés, tout le monde, dans le comté nantais, connaît et entend répéter tous les jours aux mères endormant leurs enfants :

Papa l'a dit fallait dormi,
 Maman l'a dit fallait dormi
 Dodo le petit,

Puisque papa, maman l'ordonnent,
 Dodo le petit,
 Puisque papa, maman l'ont dit.

Et cette autre :

C'était une poule grise
 Qu'allait pondre dans l'église,
 Pondait un petit coco
 Que l'enfant mangeait tout chaud.

Après les *berceuses* viennent tout naturellement les chansons dont se servent les enfants dans les jeux et celles, plus vives, plus animées, propres à la danse. La *ronde* est notre véritable danse nationale. C'est par des rondes que les enfants s'épanouissent au grand soleil et que les paysans célèbrent l'heureux achèvement de la moisson et des vendanges. Cette danse se plie facilement à la chanson et son mouvement s'adapte à toutes les allures. Dans le Poitou la ronde prend le nom de *branle*. Les branles, autrefois répandus dans plusieurs provinces de France, ressemblaient à une danse grecque qui consistait dans l'imitation des mouvements propres à certaines professions. Ainsi nous avons le branle des lavandières où les danseurs frappaient dans leurs mains; celui des sabots où l'on battait du pied le sol; celui de la torche, parce que le danseur tenait à la main une torche ou un flambeau allumé. Le bal s'ouvrait ordinairement par le branle simple, suivi du branle gai et se terminait par le branle de sortie. Tous ces branles se fondirent plus tard dans le branle à mener, où chacun conduit la danse à son tour et se met ensuite à la queue; d'où il résulte que cette danse semble avoir une certaine analogie avec notre antique *boulangère*. « Les branles du Poitou, jadis renommés pour leur entrain, ne cessent de mériter leur vieille réputation, et si le roi Louis XI reparaisait aujourd'hui dans son château de Plessis-lès-Tours et qu'il voulût égayer, comme autrefois, sa chagrine vieillesse, il pourrait encore s'adresser aux bergers et aux bergères poitevines qui dansent parfois jusqu'à l'extinction de leurs forces.¹ »

¹ Introduction aux *Chants populaires de la Bretagne et du Poitou*, par M. Armand Guéraud.

Parmi les rondes nous avons remarqué la suivante, qui, quoique dédagée de la croyance au diable et de l'invocation des éléments, n'en semble pas moins avoir été inspirée par le *Conjurateur et le Loup*, cité plus haut :

Ah ! tu sortiras, biquette.
 Ah ! tu sortiras, biquette, biquette,
 Ah ! tu sortiras de ces choux-là.

Il faut aller chercher le loup (*bis*)
 Le loup n'veut pas manger biquette,
 Biquett' n'veut pas sortir des choux.
 Ah ! tu sortiras, biquette, biquette,
 Ah ! tu sortiras de ces choux-là.

Il faut aller chercher le chien (*bis*);
 Le chien n'veut pas manger biquette,
 Biquett' n'veut pas sortir des choux....

Il faut aller chercher l'bâton,
 L'bâton n'veut pas battre le chien,
 Le chien n'veut pas manger biquette,
 Biquette n'veut pas sortir des choux....

Il faut aller chercher le fermier,
 L'fermier veut bien prend' le bâton,
 L'bâton veut bien battre le chien,
 Le chien veut bien mordre le loup,
 Le loup veut bien manger biquette,
 Biquett' veut bien sortir des choux.
 Ah ! tu sortiras, biquette, biquette,
 Ah ! tu sortiras de ces choux-là.

Cette même chanson se retrouve en Allemagne, dans un pays dont la langue n'a aucun rapport d'origine avec la nôtre.

La ronde *Le peureux* :

Tout en passant par un petit bois,
 Tous les coucous chantaient
 Et dans leur joli chant disaient :
 Coucou, coucou, coucou, coucou,
 Et moi je croyais qu'ils disaient
 Cop' li le cou, cop' li le cou,
 Et moi je m'en cour, cour, cour,
 Et moi je m'en courais,

est remplie de naturel et de mouvement.

Nous sommes forcée d'abrégé les citations et nous renvoyons le lecteur à toutes ces chansons de ronde si pleines d'entrain, de vivacité et d'insouciance. Cette partie de l'ouvrage avait, à mes yeux, un attrait particulier, car non-seulement je reconnaissais des airs répandus dans le comté nantais, et qui y sont aussi familiers que chez nos voisins, mais je retrouvais, avec le plaisir, charmant quoique mélancolique, que donnent certaines réminiscences du passé et de la jeunesse, les joyeux refrains que j'avais entendu chanter en Vendée dans des fêtes champêtres où régnaient la cordialité la plus franche et la gaieté la plus expansive.

La *bourrée*, originaire de l'Auvergne et encore en honneur dans ce pays et dans l'Angoumois, fut très-populaire. Ce pas de danse se compose de deux mouvements : un demi-coupé, ou pas marché sur la pointe du pied, et un demi-jeté, ainsi nommé parce qu'il n'est sauté qu'à demi. Les bourrées ne peuvent être dansées qu'avec des jupes très-courtes. Marguerite de Valois, qui avait les jambes fort belles, les introduisit à la cour où elles prirent faveur et continuèrent d'être à la mode jusqu'au règne de Louis XIV. L'air sur lequel se danse la bourrée, porte le même nom. M. Bujeaud en a réuni plusieurs, ainsi qu'une valse et quelques chansons dansantes ne rentrant pas dans les catégories précédentes.

Les *chansons d'amour* sont en tout pays très-nombreuses. Parmi celles que contient le recueil, quelques-unes se distinguent par la pureté, la délicatesse, la grâce même du sentiment ; mais elles sont rares, la plupart sont d'un prosaïsme fort grossier.

Les *chansons de la mariée*, toujours graves, renferment pour les époux de sages conseils et leur présentent la vie de ménage sous ses aspects les plus sérieux.

Les *chants historiques* ont pour sujet la guerre de la Vendée. La collection en est pauvre et l'auteur a montré, dans ses notes, combien peu lui étaient sympathiques les héros royalistes vendéens. Dans un travail où la question d'art devrait primer, il est à regretter que se soient développées des opinions politiques personnelles ne pouvant que nuire à la bonne et douce impression qu'a le privilège de laisser toute œuvre exclusivement littéraire.

Les *chansons satiriques*, si bien dans l'esprit français, offrent quelques traits remplis de verve et d'originalité; mais *la muse gauloise y a ses coudées par trop franches*.

Tout en restant peu sévère, tout en comprenant la nécessité dans un recueil bien fait, de mettre au jour toutes les richesses que présente la poésie populaire, afin de prouver et sa diversité et son caractère original, nous croyons cependant que l'ouvrage eût gagné à la suppression de quelques chansons de mauvais goût, et d'ailleurs, sous d'autres rapports, sans aucune valeur. Nous regrettons aussi que M. Bujeaud n'ait pas compris, dans sa collection, les chants religieux, parmi lesquels on compte tant d'œuvres vraiment remarquables. S'il est vrai que des recueils de noëls très-complets ont été publiés, il en existe sûrement d'inédits. Du reste, en dehors des noëls, la foi chrétienne compte des légendes, des cantiques, dont M. Bujeaud n'a pas dit un mot.

C'est, dans l'ensemble, la note grave, sérieuse, qui fait défaut; c'est une lacune dont ne nous dédommagera pas très-certainement la page sur l'esprit satirique de la muse populaire ni les couplets cités qui sont loin d'être l'expression du génie français, tout à la fois caustique, sagace et fin. Non, ce n'est pas dans les invectives grossières ou haineuses, ce n'est pas dans la *Carmagnole vendéenne*, dans la complainte sur Marat, *cette lumière de la France*, que nous apprendrons à connaître ce que la poésie populaire doit nous présenter : le caractère, les croyances, le tableau des mœurs d'un peuple, surtout quand on ne peut mettre en regard les compositions qui renferment tout un autre ordre d'idées et découvrent d'autres aspects.

Malgré ces restrictions, qui sont loin de vouloir combattre le mérite de l'ouvrage de M. Bujeaud, nous nous plaisons à reconnaître que l'auteur a fait preuve d'érudition, de savoir et de véritable patience. Des juges compétents ont déjà rendu justice à ce recueil, précieux au double point de vue littéraire et musical, car nous devons ajouter que M^{me} Bujeaud a noté, avec talent, d'après la diction populaire, les airs de ces chansons et, grâce à ces mélodies, a complété l'œuvre.

AMÉLIE HUBANS.

L'ABBÉ CARRON.*

VIE DE L'ABBÉ CARRON, par un Bénédictin de la Congrégation de France.¹

L'abbé Carron n'avait pas voulu émigrer ; mais il fut déporté, peu de jours après le massacre des Carmes. Débarqué à Jersey, le 16 septembre 1792, avec 250 ecclésiastiques chassés comme lui, il trouva cette vieille île normande courbée sous le joug le plus intolérant, et malheureusement toute disposée à faire peser ce joug sur les autres. • Quand ma mère se rendit à Jersey, racontait une jeune émigrée, il n'y avait même pas moyen d'obtenir la permission de célébrer la messe dans une chambre. Les protestants menaçaient de mettre le prêtre qui célébrerait, dans une chaudière d'huile bouillante, comme cela s'était fait sous le règne de la *bonne* Élisabeth. Enfin, un Irlandais, prêtre catholique, promit à ma mère de célébrer le saint sacrifice chez elle, et mon père répondait cette première messe, son épée nue près de lui, se promettant de défendre chèrement la vie du prêtre. Ma pauvre mère était tremblante, mais enfin Dieu la soutint. Elle gagna son hôte et obtint de lui qu'elle serait libre chez elle et que lui-même ferait la garde pendant le saint sacrifice. Un peu plus tard, il y avait neuf messes chaque matin dans notre petit parloir². »

Ainsi peu à peu la pitié se fit jour, puis l'admiration, puis le respect, et l'on finit par ne plus comprendre l'intolérance en présence

* Voir la livraison de février, pp. 94-104.

¹ Un vol. in-8°, Paris, Douniol.

² *Vie de l'abbé Carron*, p. 463.

de tant de malheurs et de tant de vertus. L'abbé Carron contribua plus qu'aucun autre à ce résultat, d'abord à Jersey, puis à Londres, lorsque le gouvernement britannique, pour soustraire les émigrés, pendant la guerre, aux dangers du voisinage de la France, leur ordonna de passer sur le sol anglais ¹. On peut dire, en effet, que l'abbé fut l'âme et la voix de cette pauvre colonie errante, sans toit, sans asile et n'ayant gardé des temps prospères que la foi qui sauve et la charité qui ne meurt pas. Mais cette charité, sous l'active impulsion de l'abbé Carron, fit réellement des merveilles. On se rappelle les vers de Delille :

Salut, ô Somers-Town, abri cher à la France!
 Là, le malheur encor bénif la Providence;

 Là, près d'un Dieu sévère éclate un Dieu propice;
 Quel riche bienfaisant a fondé cet hospice?
 A la voix de Carron le luxe s'attendrit.

 Par lui, pour l'indigent, la douce bienfaisance
Trouve le superflu même dans l'indigence;
 Et, parmi les bannis, ses pieuses moissons
 De l'avare opulence ont surpassé les dons ².

La poésie ne doit rien ici à l'imagination; tout est vrai. Ce fut, en effet, parmi les pauvres, parmi ces bannis spoliés et ruinés que l'abbé Carron trouva ses premières ressources. A ceux qui avaient sauvé quelques livres, il demande ces livres et fonde pour toute la colonie une bibliothèque; à ceux qui avaient quelque argent, il demande cet argent et fonde une pharmacie gratuite; à tous il demande leurs fils et leurs filles et fonde pour eux des écoles. Tant qu'on fut à Jersey, ces écoles se tinrent dans sa chambre, une pauvre chambre qui servait tour à tour de classe, de chapelle, de salon et de chambre à coucher. Mais à Londres, le développement que prirent ces écoles en fit bientôt de véritables établissements d'utilité publique. L'Angleterre s'émut devant cette charité vivante; le gouvernement alloua des pensions; les particuliers multiplièrent

¹ Les émigrés quittèrent Jersey en 1796.

² *La Pitié*, ch. II, v. 217.

les offrandes. « Ce ne sont pas des mille guinées que j'ai eues à ma disposition, disait plus tard le vénérable prêtre, ce sont des millions¹. »

Comment lui venait cet argent ? de la manière souvent la plus imprévue. De tout temps, à Rennes comme à Londres, l'abbé Carron avait beaucoup compté sur Dieu. Sa ressource ordinaire était même, lorsque les fonds commençaient à lui manquer, de faire une grande aumône, et Dieu demeurait rarement sourd à cet appel de la charité². Un jour, c'était à Rennes, au milieu des angoisses que lui donnait la fondation de la Piletière, il est accosté tout à coup par M. de la Bourdonnaye-Blossac qui lui dit brusquement : — N'est-ce pas vous, monsieur, qui faites tant de bonnes œuvres ? — et lui remet un billet de 25,000 livres avec demande de prier pour lui. Un autre jour, c'est un joueur qui l'arrête en pleine rue et lui verse, dans son chapeau, 6,000 fr. qu'il vient de gagner. L'ancien curé de St-Germain, l'abbé Després, aimait aussi à raconter l'anecdote suivante. L'abbé Carron, se promenant, un jour, à Londres, avec lui, vit des papiers tomber de la poche d'un passant. Il les ramasse ; c'était un rouleau de *bank-notes*. Aussitôt il appelle celui qui les a perdues et court après lui : — Voilà ce qui vous appartient, lui dit-il. — Moi, je n'ai rien perdu, répond le passant. — Mais vous ne voyez donc pas que ce sont des *bank-notes* ? — Je vous dis que je n'ai rien perdu. — D'où ces papiers sont-ils donc tombés ? lui demande alors l'abbé avec insistance. — Du ciel, répond l'Anglais, et il court encore. Il y avait *plusieurs dizaines de mille francs*³.

Mais les rencontres n'étaient pas toujours aussi heureuses. On lit dans les *notés* des œuvres de Delille, que l'abbé Carron, quêtant un jour pour ses œuvres, dans une société protestante, reçut d'un des assistants un soufflet au lieu d'aumône ! Tout le monde fut indigné ; l'abbé Carron seul garda le plus grand calme, et tendant la

¹ *Vie de l'abbé Carron*, p. 332.

² *Vie de l'abbé Carron*, p. 365.

³ *Vie de l'abbé Carron*, pp. 216, 217, 218, 333.

main à celui qui l'avait insulté : « Le soufflet est pour moi, lui dit-il, mais n'avez-vous rien à donner pour les pauvres ? ¹ »

En définitive, les œuvres se multipliaient autour de l'abbé Carron : hôpital pour les Françaises malades, hospice pour les ecclésiastiques vieux ou infirmes, *chambre de la Providence* pour les indigents ; (c'était à la fois un vestiaire et une maison de secours) ; chambre de *la Conférence* pour les aspirants au sacerdoce ; écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, Anglais et Français ; enfin, pensionnats de jeunes gens et de jeunes filles qui comptèrent, chacun, jusqu'à soixante-dix élèves. Les jeunes gens avaient pour professeurs des prêtres émigrés et quelques laïques, M. du Bourblanc, entre autres, qui enseignait les mathématiques, et M. de la Fruglaye, le dessin. Leurs surveillants étaient tous des chevaliers de Saint-Louis. C'étaient MM. de Rumédon, de Godefroy, de Lancesseur, de Verdun et de Payen.

Là, nos fiers vétérans retrouvent le repos
Et le héros instruit les enfants des héros ².

Les institutrices des jeunes filles étaient, à Jersey : M^lles de France, de Landal, de Villiers et de Bédée ; à Londres, ce fut M^{me} du Quengo et, avec elle, M^les de France, de Tremereuc, de Kersalio, de Villiers, de Cornulier-Lucinière et de Couëssin du Bois-Riou. On apprenait tout avec ces dames, disait une pensionnaire, *depuis les points cardinaux jusqu'aux points de couture.*

Voilà où en était l'abbé Carron lorsque le concordat de 1801 rouvrit tout à coup aux prêtres émigrés les portes de la patrie. Ce qui était un bienfait pour tous le jeta néanmoins dans une anxiété pénible. Abandonnerait-il ses œuvres et tout le bien qu'elles produisaient ? Reprendrait-il le chemin de la France lorsque les princes, qui avaient son affection et dont les encouragements ne lui manqueraient à aucune époque, semblaient condamnés plus que jamais à

¹ Ce fait a été souvent cité et quelquefois prêté à d'autres. Est-il authentique ? Je n'oserais le dire, car il ne se trouve pas dans l'ouvrage actuel qui est très-complet. L'auteur des *notes* a commis, dans tous les cas, une erreur évidente, en racontant que la quête avait lieu dans un *temple protestant.*

² Delille. — *La Pitié*, ch. II, v. 219.

l'exil ? Pouvait-on compter d'ailleurs sur la liberté d'un culte qu'en-serraient de toutes parts les *articles organiques* ? Ces considérations diverses furent mûrement pesées dans la balance de son jugement et de son cœur, et il se décida à continuer le bien où il le faisait, dans l'incertitude des moyens qui lui seraient donnés ailleurs de le faire. Et cependant les plus belles perspectives se présentaient devant lui. En donnant sa démission au Saint-Père, M. de Girac, évêque de Rennes, nommait l'abbé Carron comme étant le plus digne de lui succéder. Le pouvoir lui-même l'engageait à revenir ; ses parents l'appelaient de tous leurs vœux ; il demeura non pas sourd mais inflexible ; son cœur fut brisé, mais il resta.

Et il fit bien ; il nous est facile, en effet, de deviner aujourd'hui quel eût été son sort, comme évêque de Rennes, par celui de M^{sr} de la Tour-Landry qui remplaça M^{sr} de Girac. M. de Maillé de la Tour-Landry, ancien évêque de Saint-Papoul, n'avait pas quitté la France, même aux plus mauvais jours de la Terreur, et c'était vers lui qu'allaient les jeunes clercs de tous les diocèses qui voulaient recevoir les ordres. Plus tard il fut déporté à l'Île-de-Rhé et souffrit courageusement pour la foi. Personne enfin n'avait plus mérité de l'Eglise et personne ne lui était plus dévoué. Mais à Rennes il se trouva en face du parti constitutionnel qui était dévoué à l'erreur, et d'un préfet, Mounier, le célèbre Mounier de l'Assemblée Constituante, le rapporteur éloquent de la *Déclaration des droits de l'homme*, et qui, tout législateur qu'il fut, n'avait jamais beaucoup médité sur les droits de l'Eglise¹. Mounier prétendit imposer à l'évêque, comme curé de Saint-Sauveur, le premier vicaire de l'évêque intrus Le Coz ; l'évêque refusa. De là une lutte ardente, à la suite de laquelle M. de la Tour-Landry, malade de corps,

¹ Tout le monde sait que Mounier, après avoir fait de son mieux pour lancer le char de la Révolution, s'effraya, au bout de six mois, de son œuvre, et qu'au lieu de lutter, il quitta la partie ; sa démission de député fut donnée le 22 novembre 1789. Un an avant de venir à Rennes, il avait publié à Tübingue où il était émigré un volume intitulé : *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*. Cet ouvrage était dirigé contre les curieux mémoires de Barruel, sur le *Jacobinisme*. Une faute d'impression fait de Mounier Monnier, à la page 419 de la *Vie de l'abbé Carron*.

d'esprit et de cœur, comme il le disait lui-même, se rendit à Paris où il mourut (27 novembre 1804).¹

Voilà quelles étaient les difficultés et les hommes que l'abbé Carron eût rencontrés sur son chemin. Les hommes ! il les connaissait de vieille date ; l'ancien vicaire de Le Coz était même du nombre de ses plus anciennes relations de jeunesse et de famille, et le coup, pour une âme aussi sensible que la sienne, n'en eût été que plus douloureux.

Mais s'il évita de grandes douleurs, il en eut d'autres à subir en Angleterre. Elles se bornèrent toutefois à des calomnies, la chose du monde dont la vertu triomphe le mieux et se préoccupe le moins. Le Concordat avait soulevé là, plus encore qu'ailleurs, de grosses questions et de grosses passions. Nous ne comprenons plus rien à ce trouble des âmes, aujourd'hui que la Révolution a balayé, à force d'orages, les traditions royales et nationales de la France. Mais, en 1801, on n'était point accoutumé encoré à séparer le droit divin du droit royal, ni le code politique de la loi religieuse qui est la sanction naturelle de tous les devoirs et de tous les droits. Le traité conclu entre Pie VII et un pouvoir issu de la Révolution, attrista donc quelques fidèles, surtout de ceux qui, éloignés de la patrie, ne pouvaient suivre de l'œil les progrès croissants de l'incredulité et de la démoralisation. Cette tristesse d'ailleurs était permise. Il était facile de s'expliquer aussi l'inquiétude que causait à beaucoup de bons esprits cette restauration incomplète qui

¹ Les évêques de 1802 eurent tous plus ou moins à subir les mêmes difficultés. On peut lire dans la vie de M. Montault des Isles, évêque d'Angers, par l'éloquent et pieux évêque de Saint-Denis, M^{re} Maupoint, comment la pensée d'une rétractation fut accueillie par les prêtres constitutionnels de son diocèse. A Nantes, M^{re} Duvoisin essaya de tourner la difficulté. Le ministre Fouché n'admettait pas qu'on demandât autre chose aux prêtres, assermentés ou insermentés, qu'un acte de soumission au Concordat. M^{re} Duvoisin, au moment de la signature, fit remarquer que cet acte de soumission contenait implicitement une adhésion à tous les actes du Saint-Siège. Le premier appelé fut un des principaux curés de la ville, lequel, si nous en croyons la tradition, s'exprima ainsi : « *Quoi qu'on dise que cette signature est une adhésion à tous les actes du pape, je signe.* » A Rennes, M^{re} de la Tour-Landry ne parvint à éloigner de la cure de Saint-Sauveur le prêtre dont nous avons parlé qu'en le nommant chanoine.

nous rendait sans doute la religion, mais comme un vieil arbre dépouillé de ses branches, sans ses droits propres, sans congrégations et sans liberté. Que tels aient été les sentiments de l'abbé Carron, nous l'avons déjà dit, on ne peut en douter. Mais d'autres allèrent plus loin, et, le gallicanisme aidant, ils contestèrent plus ou moins ouvertement au Pape le droit qu'il s'attribuait de paître avec indépendance les brebis comme les agneaux du troupeau de Jésus-Christ. Or ceux qui agirent ainsi étaient précisément par leur âge, leurs titres et leurs dignités, les personnages les plus éminents de l'émigration ecclésiastique. L'abbé Carron était accoutumé à les vénérer ; leurs sentiments même étaient les siens jusqu'à une certaine limite ; mais, à partir du point où commença l'opposition, il n'hésita point ; lui simple prêtre, lui comblé des bontés des Bourbons dont les prélats dissidents affectaient d'épouser la querelle, il n'hésita pas, disons nous, à se séparer d'eux. Il le fit d'ailleurs sans éclat, avec la douceur qui était toujours unie chez lui à la fermeté de la conscience ; mais il le fit simplement et résolument. Cette conduite profondément chrétienne lui attira, il faut bien le dire, des ressentiments et des rancunes qui se manifestèrent surtout par l'injure et par l'intrigue. Mais il est consolant d'ajouter que les princes, qui semblaient les plus intéressés dans la question, ne lui retirèrent jamais leur faveur. Faisant un jour allusion aux nombreux ennemis du vertueux prêtre, le comte d'Artois dit publiquement : « Quant à moi je trouverais très-mauvais qu'on parlât mal de lui, en ma présence. Que ceux qui l'ont égalé en bonnes œuvres lui jettent la première pierre¹. » Il fit plus, et, afin de témoigner, aux yeux de tous, de son estime, il choisit le moment où l'abbé Carron était attaqué avec le plus d'aigreur, pour aller distribuer les prix aux enfants de ses écoles².

¹ *Vie de l'abbé Carron*, p. 420.

² Suivant le nouvel historien, ce seraient les rancunes dont nous venons de parler qui auraient empêché l'abbé Carron d'être évêque en 1818. On peut le croire, d'autant mieux que la feuille des bénéfices était alors entre les mains d'un prélat dont la conduite avait été très-différente de la sienne. L'abbé Carron s'oubliait, au reste, tellement lui-même, que ses amis, dans cette circonstance, l'oubliaient, je crois,

Enfin 1814 arriva et l'abbé Carron revit la France; mais il avait trop de liens avec l'Angleterre, il s'y était naturalisé par trop de grandes et saintes œuvres pour ne pas éprouver, au moment du départ, cet *exil du cœur* dont parle le pieux auteur de *l'Imitation*. Ses œuvres d'ailleurs subsistèrent; il les confia à des mains sûres; sa chapelle de Somers-Town devint la propriété du vicaire-apostolique de Londres et des catholiques anglais; puis, après s'être dépouillé de tout, n'ayant pas même gardé de quoi payer le voyage de son domestique, l'humble apôtre se mit en route pour venir fonder un autre Somers-Town à Paris.

Il y avait autrefois, rue Saint-Jacques, un couvent de Feuillantines, fondé en 1620 par Anne Gobelin, dame d'Estourmel, d'une famille qui figure à plus d'un titre parmi les illustrations de Paris. La chapelle du couvent présentait sur la rue une façade pyramidale, à deux ordres de colonnes, dans le style monotone et froid qui fut, pendant plus d'un siècle, l'unique forme de la pensée religieuse dans l'architecture. Cette chapelle fut détruite par la Révolution, mais le couvent existait encore avec son vaste enclos et ses beaux ombrages. Ce fut là, dans ce qu'on appelait l'impasse des Feuillantines, que l'abbé Carron fixa sa demeure, avec ses pieuses coopératrices et les jeunes filles qui les avaient suivies.

Peu d'années auparavant, cette impasse lointainé et ignorée avait été habitée par une famille peu connue alors, mais qui allait devenir célèbre. Je veux parler de la famille du général Hugo. Tandis que le général guerroyait en Espagne, sa femme, une Bretonne, une *brigande*¹, que la Révolution avait faite l'épouse d'un général républicain, s'était retirée dans ce coin solitaire

un peu. Il est certain, en effet, que Louis XVIII lui témoignait la plus haute estime. Quant à Charles X, ne pouvant le nommer évêque, puisqu'il était mort lors de son avènement au trône, il nomma son neveu.

¹ « Sa mère, pauvre fille de quinze ans, en fuite à travers le Bocage, a été une *brigande*, comme M^{me} de Bonchamps et M^{me} de la Rochejaquelein. » (Victor Hugo, préface des *Feuilles d'Automne*). M^{me} Hugo était sœur de M. Trebuchet qui a été, jusqu'à sa mort en 1828, chef du secrétariat et des archives, à la préfecture de la Loire-Inférieure. Elle avait, en outre, deux sœurs Ursulines, à Nantes, dont l'une, Sœur Aimée-de-Jésus, vit peut-être encore,

de la capitale pour y élever ses fils. Le général Lahorie, un ami de Moreau, compromis dans la conspiration de 1804, leur y donnait secrètement des leçons; puis, après l'arrestation de Lahorie en 1812, l'éducation des jeunes Hugo, parmi lesquels se trouvait Victor, l'*enfant sublime*¹, fut confiée à un vieux prêtre dont les enseignements ne furent pas sans influence sur la première direction des idées du poète. Ce fut, en effet, aux Feuillantines, que le chantre futur des *Vierges de Verdun*, de la *Vendée* et de *Quiberon*, ébaucha ses premiers vers. Qui ne connaît la pièce intitulée : *Ce qui se passait aux Feuillantines, en 1813* :

J'eus, dans ma blonde enfance, hélas ! trop éphémère,
Trois maîtres, un jardin, un vieux prêtre et ma mère².

A cette illustration naissante devait succéder bientôt, au même lieu, une autre illustration également à son aurore. Pendant son court exil des Cent-Jours, l'abbé Carron reçut à Londres le jeune abbé de la Mennais, fugitif comme lui, et, après son retour aux Feuillantines, il lui offrit de nouveau l'hospitalité. Les Feuillantines devinrent donc la demeure de l'éloquent écrivain, chaque fois qu'il fit quelque séjour dans la capitale, et ce fut de ce pieux asile que sortit l'*Essai sur l'indifférence*. Victor Hugo, la Mennais, Carron ! quels souvenirs et quels contrastes ! O mon Dieu ! que le génie est peu de chose près de la vertu !

L'abbé Carron reprit, à Paris, sa vie de Londres, mais avec une santé épuisée et une bourse plus souvent vide. Louis XVIII lui alloua des pensions pour un certain nombre de jeunes personnes appartenant à des familles victimes de la Révolution. On les

¹ Mot de Châteaubriand, à la première lecture des *Odes et Ballades*.

² La famille Hugo dut quitter l'impasse des Feuillantines vers 1814. Ce n'est donc point là que Victor offrit un asile à son ami Delon, compromis dans la conspiration de Saumur. On sait qu'il écrivit à la mère de celui-ci : « Je suis trop royaliste pour qu'on s'avise de venir le chercher dans ma chambre. » Le lettre fut interceptée et mise sous les yeux du roi. « Je connais ce jeune homme, répondit simplement Louis XVIII; il se conduit en ceci avec honneur; je lui donne la première pension qui vaquera. » La pension fut donnée peu après et acceptée.

appelait les *Elèves royales*. Le pensionnat en comprenait d'autres qui payaient elles-mêmes leurs dépenses, et de ce nombre furent les nièces de l'abbé Carron, qu'il se refusa toujours à porter sur la liste des élèves du roi. Les maîtresses continuèrent d'être ses anciennes auxiliaires déjà nommées, M^{lles} de Lucinière, de Villiers, de Trémereuc, auxquelles était venue se joindre M^{me} de Cougnac. Plusieurs prêtres habitaient la maison, l'abbé Carissan, entre autres, souvent l'abbé de la Mennais; et les visiteurs s'y pressaient, chaque jour. C'étaient surtout l'abbé Rauzan, l'abbé Lowembruck, des riches qui venaient donner, des pauvres qui venaient implorer une assistance trop souvent à bout de ressources; tels furent, de 1814 à 1821, l'aspect et le mouvement de l'impasse des Feuillantines.

A l'intérieur, on eût dit une vie de famille douce, facile, enjouée, pour les élèves comme pour les maîtres, et sous cet enjouement se cachait l'enseignement le plus sérieux et le plus solide. L'affection même n'y trompait jamais le jugement. Quand parut le second volume de l'*Indifférence*, le bon abbé Carron fut le premier à en signaler les dangers à son ami, et, lorsque ce malheureux ami approcha de l'abîme, ce fut encore de cet ancien cercle des Feuillantines que lui vinrent le plus affectueux appel et les plus hautes leçons. Ai-je besoin de rappeler les admirables lettres de M^{lle} de Lucinière, celle-ci, surtout : « Quel bruit vous faites, mon pauvre ami!.... »

M. l'abbé Carron rendit son âme à Dieu le 15 mars 1821, en répétant les paroles qui suivent la communion : *Quid retribuam Domino pro omnibus quæ retribuit mihi?* Ses derniers mots à ceux qui l'entouraient avaient été : « Soyez toujours unis, aimez Dieu, et lorsque, rassemblés près de votre foyer, vous parlerez de votre pauvre maître, songez à prier pour lui ¹. »

Je me suis peu arrêté aux livres de l'abbé Carron, qui prirent cependant une part très-notable de sa vie. On est tout étonné, en parcourant la liste, de compter jusqu'à vingt-huit ouvrages différents, dont un grand nombre en plusieurs volumes. Ses *Pensées*

¹ *Vie de l'abbé Carron*, p. 623.

chrétiennes pour tous les jours de l'année en forment, à elles seules, douze. Ses *Vies des justes dans l'état du mariage*, un nombre pareil. On se demande comment des jours, absorbés par les œuvres, pouvaient encore suffire à un travail de tête et de plume aussi prolongé. Sans doute l'abbé Carron visait peu au succès littéraire ; mais ses œuvres n'en forment pas moins un ensemble remarquable par la piété et l'érudition pratique, la simplicité et l'onction. Ajoutons que les justes dont il a écrit la vie seraient aujourd'hui pour la plupart oubliés sans son pieux souvenir.

L'*Ami de la religion* faisait remarquer dans le temps que la famille de saint Louis avait fourni à l'abbé Carron la plupart de ses notices sur les *Justes dans les plus hauts rangs de la société*. Le fait est vrai, et c'est là encore la plus grande gloire de cette famille. Sans doute il est à regretter, comme je le lis dans le nouvel ouvrage, que tous les rois qu'elle a donnés à l'Europe n'aient pas été des saints, et que plusieurs, dans le dernier siècle, notamment en Espagne et en Italie, aient porté de rudes coups à l'Eglise. Ces regrets sont justes ; mais n'oublions pas, en les exprimant, qu'au XVIII^e siècle, d'un bout de l'Europe à l'autre, les rois furent presque tous frappés de vertige et d'erreur. Triste temps que celui où des prélats couronnés rédigeaient les *articles d'Emis*, et où le chef du saint empire romain, Joseph II, sapait, jusque dans sa base, la discipline ecclésiastique. Si Louis XVI, *le plus vertueux des princes régnants*¹, commit des fautes, il eut du moins le rare courage de les reconnaître et de s'humilier. L'auteur considère sa mort, *si affreuse et si injuste qu'elle fût*, plutôt comme une *expiation sublime* que comme le *martyre d'une âme vierge de toute erreur*. Eh ! mon Dieu, sont-ils donc si nombreux, depuis saint Pierre, les martyrs dont l'âme fut vierge de toute faute ? Rappelons-nous la magnifique allocution de Pie VI dans le consistoire du 17 juin 1793 : « O jour de triomphe pour Louis ! le ciel lui a donné la patience dans les plus rudes épreuves et lui a fait trouver la victoire dans les bras de la mort. Oui, nous en avons la confiance,

¹ *Vie de l'abbé Carron*, p. 584.

il n'a laissé cette couronne périssable et ces lys si tôt flétris que pour en recevoir une immortelle, tressée de la main des anges. » Après de tels mots, sortis d'une telle bouche, que reste-t-il à dire ?

J'ai dit, en commençant cet article, que l'abbé Carron n'avait pas laissé d'œuvre qui lui eût survécu. Il est certain, en effet, qu'il n'a pas, comme le P. Rauzan, comme le P. Libermann et bien d'autres, fondé un institut, et prolongé ainsi sa mission par delà les limites si courtes toujours de la vie. Et cependant ne peut-on pas dire que son œuvre dure ? Rappelons-nous l'état du catholicisme en Angleterre lorsqu'il y débarqua. Sans doute le prêtre, qui revenait du continent sans abjurer sa religion *dans trois jours*, n'était plus condamné à être *pendu, éventré, écartelé*, comme le voulaient les actes du Parlement de 1652; mais il ne célébrait néanmoins l'office qu'à la dérobée, et nous n'avons point oublié ces messes de Jersey où l'épée était debout, comme une sauvegarde, près des burettes. Le clergé émigré fit, par sa seule présence, nous l'avons dit, une large trouée dans le vieux boulevard de la tyrannie protestante¹; mais nul plus que l'abbé Carron, nous l'avons dit encore, n'agrandit la brèche par sa charité, son prosélytisme, ses conversions et ses exemples. Sa chapelle de Somers-Town, cette chapelle qui lui coûta cent mille francs et qui accusait nettement la forme d'un oratoire public, fut à Londres une des premières expressions monumentales du catholicisme, un des premiers actes publics de reprise de possession de *l'Île des Saints* par la foi d'Alfred-le-

¹ La trouée fut assurément large, car on vit l'université d'Oxford publier une édition de la *Vulgate*, ou mieux, dit-on, du *Bréviaire romain*, pour les prêtres français qui en étaient dépourvus. C'est à ce souvenir que Delille fait allusion, au 1^{er} chant de la *Pitié* :

Sion, dans son exil, chante le saint cantique.

 Pour corriger encor la fortune ennemie,
 Du vénérable Oxford l'antique Académie
 Multiplia pour vous ce volume divin
 Que l'homme infortuné ne lit jamais en vain.

Et aujourd'hui c'est d'Oxford qu'est parti, avec l'illustre docteur Newmann, le mouvement catholique.

Grand et de saint Edouard. Le mouvement était donc imprimé, et l'émancipation des catholiques en 1829, le rétablissement de la hiérarchie en 1850, n'en ont été que les conséquences. En 1765, le nombre des catholiques d'Angleterre et d'Ecosse n'était que de 60,000; en 1821 il atteignait 500,000, et aujourd'hui il dépasse deux millions. Que de noms illustres ont marqué dans cette marche triomphale de la foi : Weld, Wiseman, Manning, Newmann, Oakeley, Wilberforce, Faber, etc., etc. ! mais, en les prononçant, il est impossible d'en oublier un autre, et de ne pas ajouter : cette œuvre de Dieu, cette grande conquête qui se poursuit et qui s'achèvera, est aussi, et peut-être avant tout, l'œuvre de l'abbé Carron.

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

LA MOLIÈRE.*

JOURNAL DE DEUX GENTILSHOMMES BRETONS AU XVII^e SIÈCLE.

1636-1711.

SOMMAIRE. — Arrêt du Parlement sur la chasse (1643). — Discours attribué à Louis XIV, à l'occasion de sa majorité, (1651). — Vers satiriques concernant la répression de la révolte du Papier-Timbré en Bretagne, en 1675. — Instruction littéraire et bibliothèque d'un gentilhomme breton au XVII^e siècle. — Remarques sur la température : hiver de 1709 ; grêle et gelées de 1710. — Cas de longévité extraordinaire en 1703 et 1711. — La politique de Louis XIV et les moulins de la Molière. — Mobilier, portraits, sépulture des Robinaud. — Possesseurs de la Molière depuis 1711 jusqu'à nos jours.

Voilà les trois seules pièces politiques que l'auteur a insérées dans son journal ; on pourrait juger d'après leur choix qu'il était lui-même un peu frondeur ou du moins ne rejetait pas tout ce qui ressemblait à la critique de l'autorité. On le penserait de même à la façon singulière dont il raconte la cérémonie de la majorité du roi Louis XIV :

« Après les formalités d'usage, le roi s'assit (écrit-il), en son lit de justice et dit : « Estant parvenu en l'âge où, par les lois du » Royaume, j'espère de la bonté divine des forces suffisantes pour » gouverner l'Etat selon piété et justice... Mon chancelier dira le » reste. »

* Voir la première partie de ce travail dans notre livraison de février, pp. 105-113.

Il est difficile de croire que Louis XIV, si rempli d'égards pour tout ce qui tenait à l'étiquette, ait agi aussi cavalièrement dans une cérémonie de cette importance, et l'on voit plutôt percer, dans l'arrangement de ce récit, quelque chose de cet esprit breton qui s'opposa longtemps à l'union complète avec la France¹. Du reste du couronnement Robinaud ne parle que pour rappeler le don fait au roi par les Etats de Bretagne, lequel, avec les intérêts et gratifications, s'éleva à la somme, considérable alors, de trois millions cinq cent mille livres.

Presque plus rien ensuite qui ait trait aux affaires publiques, si ce n'est un arrêt de la cour du Parlement, « portant règlement sur » le fait de la chasse, » motivé sur ce que « l'usage des fusils » s'étant rendu commun, les fuyes des gentilshommes seront » ruinées et les campagnes dépourvues de gibier, » parce que « les » laboureurs, artisans et autres personnes de condition commune » abandonnent leur mestier et labour de la terre, les escholliers » leurs études et les clerks leurs pratiques pour le plaisir de la » chasse.... La Cour fait inhibition et deffense à ces personnes, de » porter fusilz et autres armes à feu et tirer sur les pigeons, » chasser aux bêtes fauves, noires, lièvres, lapins, faisans, perdrix,

¹ En arrangeant de la sorte les paroles où Louis XIV déclara au parlement sa majorité, Jean Robinaud semble effectivement avoir eu une intention ironique. Toutefois le jeune prince n'en dit guère plus long; il est vrai que le *grand roi* n'était encore alors qu'un petit garçon; né le 5 septembre 1638, il avait précisément, lors de la cérémonie de la majorité (7 septembre 1651), treize ans et deux jours. — Une relation quasi officielle de cette cérémonie nous a été conservée dans les mémoires de M^{re} de Motteville, d'après laquelle le roi en son lit de justice, s'adressant aux pairs de France et à tous les membres du parlement, parla en cette sorte : « Messieurs, je suis venu en mon parlement pour vous dire » que, suivant la loi de mon Etat, j'en veux prendre moi-même le gouverne- » ment; et j'espère de la bonté de Dieu que ce sera avec piété et justice. Mon » chancelier vous dira plus particulièrement mes intentions. » Suivant lequel commandement de Sa Majesté, le chancelier fit une harangue en laquelle il s'étendit fort éloquemment sur ce qu'avoit dit le roi, y ajoutant des réflexions très-judicieuses sur le passé et sur le présent. » (Mémoires de M^{re} de Motteville, édition Charpentier, 1856, t. III, p. 438.) — Au reste, l'étiquette habituelle des lits de justice voulait que le roi n'y fit qu'une allocution très-courte, et remit à son chancelier la charge de faire connaître plus explicitement la volonté royale.

(Note de la Rédaction.)

» oiseaux de rivière, se servir de furets, collets et autres engins,
 » sur peine de punition corporelle, cinq cents livres d'amende, et
 » de confiscation de leurs armes et engins, dès à présent desclarez
 » acquis aux dénonciateurs et à ceux qui les arrêteront. » Le
 présent arrêt devait être lu et publié aux lieux ordinaires, « mesme
 » aux prosnes des églises parrochiales par les recteurs d'icelles et
 » affixé aux portes desdites églises. — Faict en Parlemēt, à
 » Rennes, le 1^{er} jour de décembre 1643. Signé Aulnette. A Rennes,
 » cheix François Harau, imprimeur et libraire ordinaire du roy. »

Voilà à peu près les seules traces qu'ait laissées dans son journal la vie politique de ce gentilhomme breton. Dans un espace de soixante-quinze ans, de 1636 à 1711, ce journal, continué en 1649 par son fils, messire Jean Robinaud, époux de dame Marie Ravenel, ne nous dit absolument rien des grands événements de cette époque. Les États de Bretagne sont convoqués, l'auteur s'y rend et le consigne sur son livre ; voilà tout. Pourtant, à force de recherches, j'ai découvert enfin, entre un acte de naissance et un compte de paille d'orge, écrits en divers sens et divers endroits de la page, des vers inachevés pour la plupart, et dont la pensée n'est pas toujours complète. Ils se rapportent sans doute à la cruelle répression qui suivit la révolte du *Papier-Timbré*, advenue en Bretagne en 1675 ; mais il semble difficile d'en bien préciser le sens. — La facture de ces vers indique, croyons-nous, qu'ils appartiennent à Jean Robinaud ; et ainsi nous savons que c'est un Breton de pure race, qui déplore les outrages faits à son pays, et sait trouver de rudes accents pour les flétrir. Je les donne dans l'ordre que j'ai pu établir et avec toutes leurs incorrections :

C'est un tas d'innocents qu'un Hérode nouveau
 Passant (?) dans ta province,
 Par les mains cruelles d'un prince
 Veult bien lui servir de bourreau.
 O bourreau de Paris ! Fallait-il, misérable,
 Pendre tant d'innocents pour sauver un coupable ?
 Fallait-il, pour un estranger,
 Trahir ton pays et ta gloire ?

Et te rendre, pour te venger,
Le plus laid objet de l'histoire ?

Une meschante soldatesque
Jura tousiours par la foy
De nous couper je ne sais quoy
Qu'on couppa jadis à un autre
D'un pays fort voisin du nostre,
Et qui mesme estait, ce dit-on,
Un peu de meilleure maison.¹

Mais si seulement Paris
Eust été le but de leur rage !
Mais qu'avaient faict aux favoris
Tous ces pauvres gens de village ?
Après tous les impôts, devaient-ils..... etc.

Cet anti-dieu qui veult, quand sa rage l'obstine,
Par miracle eschanger l'abondance en famine.....

Qui pourra lire sans effroy,
Sinon qu'il corrompe l'histoyre,
Comme ils ont abuzé du roy
Pour cette trahison si noire ?

Ce malheureux n'excelle enfin qu'en cruauté,
Et monstrant bien qu'il n'eust jamais de vrai courage,
Il mord en trahison, comme un chien plein de rage.

Rapprochons maintenant de ces pensées à peine formulées quelques mots des lettres de M^{me} de Sévigné, et nous y trouverons le véritable commentaire de nos vers :

« Il y a présentement cinq mille hommes à Rennes ; ils vivent,
» ma foi, comme en pays de conquête..... C'est une chose pitoyable que l'étonnement et la douleur des Bretons, qui n'avaient rien vu de pareil depuis les guerres de Montfort et de Blois. Ce sont des larmes et des désolations ! On a fait une taxe de cent mille écus sur le bourgeois : et si on ne trouve cette somme dans vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats. On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de les recueillir sur peine de la vie ; de sorte qu'on voyait tous ces mi-

¹ Allusion faite, on peut le croire, au supplice du roi d'Angleterre Charles I^{er}.

» sérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs
 » au sortir de cette ville, sans savoir où aller, sans avoir de nour-
 » riture ni de quoi se coucher..... On a pris soixante bourgeois, on
 » commence demain à pendre..... Tous les villages contribuent
 » pour nourrir les troupes, et l'on sauve son pain en donnant ses
 » denrées..... Enfin, vous pouvez compter qu'il n'y a plus de Bre-
 » tagne, et c'est dommage. »

Dans la pensée de Jean Robinaud, Hérode est sans doute le duc de Chaulnes, et les autres favoris, ces habitués de Versailles auxquels, toujours selon M^{me} de Sévigné, on sacrifia les pauvres Bretons. L'auteur de notre journal, avec un sentiment plus patriotique que la spirituelle marquise, a traduit dans l'intimité le sentiment pénible que lui faisaient éprouver les exactions, les rigueurs, et l'on peut même dire les cruautés infligées à son pays.

Plus rien désormais qui ait rapport à la politique : écuyer Jean Robinaud et son fils y semblent complètement étrangers. Faudrait-il partir de là pour voir en eux des hommes que leur peu de capacité ou leur indolence éloignait de la vie publique ? — A s'en tenir simplement à leur journal, à ce qu'il nous révèle de leurs études et de leurs connaissances personnelles, cette conclusion serait très-fausse.

Nous savons tous qu'au XVII^e siècle, si grand en toutes choses, les études n'étaient pas bornées, comme aujourd'hui, à ce cours, aussi vaste que rapide, qui se termine, pour la plupart, au baccalauréat. Alors on étudiait longtemps, toute sa vie même, et nous avons droit d'être surpris, effrayés, de la profondeur des investigations des savants et des moralistes de cette époque, eux qui n'avaient pas, comme nous, et en aussi grand nombre, les travaux de leurs devanciers pour appui. Regardez les écrivains de ce siècle : ils semblent tous formés à une régularité, une précision qui nous désespère aujourd'hui. L'éducation devait être forte, l'imagination y avait sans doute peu de place ; on habitua l'enfant, sans charger sa mémoire, à se rendre compte de tout ce qu'il apprenait ; l'idée n'était point alors sacrifiée à une forme vaine et fantasque, et la phrase la rendait avec cette simplicité grande et vigoureuse qui,

même dans les moindres écrivains, constitue le caractère de cette époque.

Écuyer Jean Robinaud avait reçu cette éducation sans doute, et il la fit goûter à son fils. Nous sommes loin déjà de ce moyen âge où le haut baron, fier de sa vaillance et de son épée, se glorifiait, dit-on, de ne savoir lire. L'auteur de notre journal a fait ce qu'on appelait alors de bonnes *humanités* : il possède une connaissance de la sainte Écriture qui ferait honneur aujourd'hui à plus d'un prédicateur, et il en sait user à propos. Les événements qu'il raconte, les incidents de la vie domestique, sont caractérisés par une sentence pieuse, qui atteste la foi du gentilhomme breton et le sentiment élevé qu'il a des choses de la vie. Son mariage lui rappelle ce précepte : *Honora patrem tuum et matrem tuam, ut sis longævus super terram* ; la mort de son père, celle de ses enfants, de ses proches, ces touchantes pensées : *Deus adsit. Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus. Justorum animæ in manu Dei sunt, non tanget eas malignus. Beati mortui qui in Domino moriuntur*. De M. du Plessix-Bardoul, qui lui avait fait du tort, il ne sait que dire : *Mihi vindicta, ego retribuam, dicit Dominus* ; et d'un autre, dont il raconte en deux mots la vie dissipée : *Vox quidem Jacob, est autem manus Esau*.

Il analyse les livres dont il fait sa lecture, et l'on peut s'en faire une idée fort exacte par ce qu'il en dit. Ainsi donne-t-il un résumé succinct des ouvrages sur *la Perfection et l'Oraison* du capucin anglais le P. Benott de Caufeld ; il prend note des sermons du chanoine Hippolyte Caracciolo, traduits par Coëffeteau, prédicateur du roi. La *Somme théologique* du jésuite François Garasse lui est connue, et il écrit dans son journal toute la division de ces ouvrages. Sa bibliothèque, augmentée par son fils, et dont il fait le catalogue, a droit de nous surprendre par le choix judicieux et distingué des auteurs qui la composent. Il connaît les bons, les meilleurs même, ceux d'autrefois comme ceux de son temps ; et la plupart ne seraient point rejetés aujourd'hui d'un homme de goût. J'en cite quelques-uns à titre d'exemple :

La Guide universelle des Pays-Bas, par le P. Boussingault ;

- Les Méditations historiques* de Camérarius ;
Les Lettres provinciales de Pascal ;
La Méthode des histoyres, par Bodin ;
 Les ouvrages de la Mothe Levayer ;
 Ozorius, *De l'Hystoire du Portugal* ;
 Gomaza, *De l'Hystoire des Indes* ;
Le Journal des Sçavans ;
Dictionnaire poétique et hystorique ;
Saint Thomas annoté, par le dominicain Gonet ;
L'Hystoire des Croisades, de l'Arianisme, des Iconoclastes, du Schisme d'Occident, par le P. Maimbourg ;
Les Intérêts et les Maximes des Princes ;
Le Mercure Hollandais, en cinq vol. ;
Le Mercure François ;
Nouveaux Éléments de Géométrie ;
La Suite de l'Hystoire Romaine depuis Constantin ;
 Justin, — Tacite, — César, — Térance, — Claudian, — Vitruve ;
Les Propositions de Jean Cousin sur la Peinture ;
Annales de Grotius ;
 Davila, *Des Guerres civiles de France* ;
L'Hystoire Sainte, avec l'explication des points controversés de la Religion, par le P. Gautruche.
Œuvres morales de Godeau, évêque de Vence ;
Les Négociations de Nimègue, par Saint-Didier ; *de Suède*, par Chanut ;
 Bossuet, — Moréri, — Boileau, — Bourdaloue, — Fléchier ;
Hystoire de la Régale ;
Vie de Gustave-Adolphe, — *du roi Jacques d'Angleterre*, — *du P. Joseph* ;
 Le Bail, *De triplici examine ordinandorum confessoriorum et pœnitentium*.

J'omets un certain nombre de livres de piété, qui ne m'ont pas paru empreints de l'esprit de Port-Royal.

On voit que la variété ne manque pas dans le choix de ces ou-

vrages, et qu'elle prouve en même temps l'étendue des connaissances et le bon goût de ces deux gentilshommes bretons. J'ai retrouvé bon nombre de ces livres dans la bibliothèque de la Molière, quoique les *Cent-Sous* de Bain, comme on les appelait alors, en aient brûlé une partie pendant la Révolution. La plupart ont des notes marginales ou écrites sur des bandes laissées entre les feuillets, qui témoignent du soin que les deux Robinaud apportaient à leurs lectures.

Après cela, je ne trouve plus que des remarques sur la température et sur les récoltes de diverses années. Les événements qui regardent la vie intime de ces deux gentilshommes nous intéresseraient peu ; c'est la mort et la naissance des vieux parents et des enfants, racontées avec calme et simplicité, la perte des amis, d'un vieux recteur de Saint-Senoux, messire Jean Le Viel, sans doute commensal et confident du château, car c'est le seul que le journal mentionne ; c'est quelque tracasserie suscitée par un voisin incommode, et supportée, comme tout le reste, avec la philosophie du Breton et du chrétien. Mais nulle part, pas plus que pour les choses publiques, il n'y a de réflexions capables de nous faire connaître les sentiments qui, dans ces diverses situations, ont dû agiter ces deux hommes. A en juger par leur style, par ce qui reste d'eux dans les peintures qui les représentent, ce devaient être des caractères froids, sérieux, bien trempés, bretons enfin.

Quant aux remarques sur les saisons, je transcris ici seulement ce qui a rapport aux années 1709 et 1717 ; les autres ressemblent toutes à peu près à ce que nous voyons aujourd'hui :

« L'hiver commença le 6 janvier (1709) avec un vent si brûlant
 » pendant trois semaines, que les jasmins, romarins, lauriers,
 » abricotiers et noyers périrent ; tous les boutons des poiriers et
 » pommiers brûlèrent, partie des châteigners moururent en may,
 » après avoir poussé. Tous les blés gelèrent : le bled valait 28 et
 » 29 livres à la récolte. Malgré la rigueur du froid, la pescherie ne
 » gela point comme en 1684. La glace étoit épaisse d'une brasse
 » sur le Rhin et sur le Danube. Il faut attribuer au vent brûlant la
 » ruine des arbres, et la pluye a continué depuis la fin de janvier

» jusqu'à deux ou trois jours avant la Madeleine (22 juillet). Il
 » gelaît encore deux jours auparavant. Les vignes ont péri ; il n'y
 » avoit pas une pannerée de raisin dans celle de la Mollière ; partie
 » des ceps de vigne sont morts, le reste a repoussé au pied. La
 » famine a été épouvantable et sera encore plus grande l'année
 » prochaine. La plus part des païsans n'ont vécu que d'avoine, dont
 » ils faisaient des *noces*, du gruau, de la galette, etc.

» On couppa du bled un peu après la Madeleine, et on mettait la
 » paille au four pour battre le bled. Les païsans, même les plus
 » riches, ont vendu leurs bestiaux et leurs meubles pour subsister.
 » Il venait tous les jours cinquante à soixante pauvres, qui estoient
 » tous nus et nuds-pieds. Je ne crois pas que, depuis le règne du
 » roy Robert, que les hommes se mangèrent les uns les autres, on
 » ayt veu une plus grande misère. Malgré tout cela, notre bon roy
 » (remarquez l'à-propos de cette épithète) a augmenté les imposi-
 » tions et les taxes.

» L'hyver de 1710 n'a pas esté extraordinairement froid ni plu-
 » vieux. Le printemps a esté humide et froid. Le 2 juin, il tomba
 » une gresle épouvantable, qui ruina tout le pays jusqu'à Guignen :
 » tous les bleds compris dans cet espace ont été ruinés sans qu'il
 » en soit demeuré un grain, la gresle ayant deux pouces en quarré.
 » On faucha les pailles et on en brûla pour ressemer du bled noir.
 » On n'avait jamais vu une pareille désolation : les arbres fruc-
 » tiers et les chesnes mêmes furent désolés. Il a faict des gelées
 » continuelles en may, juin et juillet ; les vignès sont toutes gelées.
 » Il a faict des tonnerres en novembre et décembre, huit ou dix
 » jours avant Noël avec des pluyes continuelles. »

Les autres remarques consignées dans le journal, au sujet des
 saisons, constatent toutes des années plutôt mauvaises que bonnes,
 des pluies excessives ou des sécheresses désolantes. Puis j'y trouve
 diverses recettes médicales, et enfin un certain nombre de notes
 pour signaler les centenaires, par exemple : l'évêque de Viviers, mort
 en 1698, à près de 120 ans, et cette autre mention assez curieuse
 d'un « François Lébaupin, apotiquaire de Châteaubriand, qui a vécu
 » 107 ans. Il se maria à 50 ans et eut seize enfants ; se remaria à

» 80 ans et eut seize autres enfants, plus deux jumeaux à 103 ans. »
 — Comme il faut bien trouver la raison d'une vie si longue, jointe à une santé si vigoureuse, l'auteur du journal en rapporte le mérite à un prétendu élixir des plus merveilleux, découvert par Lébaupin au cours de ses manipulations pharmaceutiques. Quel malheur que ce savant apothicaire ait tenu son élixir secret et emporté la recette avec lui ! — A moins pourtant qu'il n'en eût fait part à certain matelot de Taillebourg en Saintonge, mentionné aussi dans notre journal sous la date de 1711, et « qui, nous dit Robinaud, est mort » âgé de cent douze ans. Sa femme, qui est vivante, en a cent neuf. » Ils ont vécu ensemble pendant quatre-vingt-huit ans et dix mois : » ce qui n'a peut-être pas d'exemple en Europe. » — Nous le croyons aisément.

Enfin, la dernière page du journal est signalée par cette appréciation politique, à propos des moulins de la Molière, à la construction desquels messire Jean Robinaud avait donné tous ses soins : « Comme il n'y a rien de fixe dans un règne comme celui-ci, » j'ai tiré peu de revenu de cette entreprise si magnifique, ne se » faisant plus aucun commerce à Rennes. » — Puis sentant approcher sans doute la fin de sa vie avec celle des longs travaux qu'il avait entrepris pour l'amélioration de ses terres et l'embellissement de la Molière, il laisse échapper de sa plume cette pensée de Salomon, qui lui faisait si bien comprendre toutes les vanités de la vie : *Cumque me convertissem ad omnia opera quæ fecerant manus meæ et ad labores in quibus desudaveram, vidi in omnibus afflictionem.* (ECCLI.)

Ici s'arrêtent les notes. Messire écuyer Jean Robinaud, sieur de la Molière, de la Haye de Mordelles, de la Richardière et de la Fonchaix, mourut peu de temps après. Sa femme l'avait précédé dans la tombe. Outre les portraits de famille, il reste de cette maison deux magnifiques babuts en ébène, à incrustations d'écaïlle et d'ivoire : l'un d'eux surtout est remarquable par ses panneaux intérieurs, sur lesquels toute la Fable est représentée ; des fauteuils à bras recourbés du temps de Louis XIII, et d'autres de la belle époque de Louis XIV, dont je n'ai vu d'analogues qu'au château de

Goulaine, près Nantes. Il y a encore deux fort bons tableaux, richement encadrés, et représentant en pied le comte de Toulouse, gouverneur de Bretagne, et sa femme de la maison de Noailles. Au cimetière qui entoure l'humble église de Saint-Senoux, paroisse de la Molière, reste encore debout une croix de deux pieds de haut à peine ; on y lit ces mots : *Priez Dieu pour luy*. Au-dessous est une pierre de schiste bleu, comme la croix, à demi-cachée sous la terre et la mousse. Je l'en ai débarrassée, et j'ai pu lire le nom de Robinaud. La Révolution est venue gratter les titres inscrits sur cette tombe pourtant si modeste ; elle a respecté, je ne sais pourquoi, le seul qui fût vraiment hors de ses atteintes, le seul aussi auquel, d'après leur journal, les deux gentilshommes bretons semblaient surtout tenir : « mort.... chrestien.... »

Jean Robinaud laissait un fils qui épousa demoiselle Eugénie Le Bastard de Villeneuve. Mort sans postérité, il laissa la terre de la Molière à sa sœur Agnès, qui, ayant épousé N... Ferron du Chêne, près Dinan, le vendit en 1718, à escuyer Jacques Desclos, qui prit le surnom de la Fonchaix. Les auteurs du journal croyaient travailler plus longtemps pour leur race. En 1775 restaient de ce Jacques Desclos trois fils et trois filles. L'aîné, seigneur de la Molière, mourut dans l'émigration. C'était son père qui avait bâti et terminé, en 1728, le château actuel, à peu près comme il est aujourd'hui. En quittant la France, il laissait sa fille Emilie sous la garde d'un serviteur dévoué ; elle passa à la Molière tout le temps de la Révolution au milieu des craintes continuelles qu'excitaient les incursions des gens de Bain, les *Cent-sous* dont j'ai parlé déjà, qui venaient y brûler les papiers en vidant les tonneaux. Cette jeune fille épousa, en 1802, Guy-Victor-Uniac Huchet de Quenetain, père du possesseur actuel.

L'ABBÉ A. GUILLOT.

UN HÉBRAISANT BRETON.

Chacun connaît le zèle si louable que déploie le savant conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes, pour rechercher et collectionner tous les travaux imprimés ou manuscrits qui ont pour auteurs des Bretons. Cette collection, déjà considérable, et qui s'accroît chaque jour, formera certainement, bientôt, la partie vraiment originale de notre Bibliothèque, sinon la plus intéressante.

Il y a quelques mois, un heureux hasard fit tomber entre les mains de M. Péhant de volumineux manuscrits sur la philologie sacrée. Ces manuscrits, qui paraissaient remonter au commencement du siècle, étaient, pour la plupart, dans un parfait état de conservation ; mais le désordre qui régnait dans leur classement témoignait assez des vicissitudes par lesquelles ils avaient dû passer. Il était aisé, cependant, de voir qu'ils formaient un ouvrage conçu d'après un plan d'ensemble, et le désir de nous rendre compte de l'importance scientifique de ce travail et d'en connaître l'auteur, nous en fit entreprendre le dépouillement.

Notre peine ne fut pas perdue. Une brochure, adressée à M. Besnard, prêtre à Josselin, et couverte de caractères hébraïques, nous apprit bientôt où nous devions nous adresser pour avoir de plus amples renseignements. Écrire à Josselin, à notre collaborateur M. A. de Bréhier, dont le lecteur a pu apprécier dans ces pages la science historique, telle était la voie, aussi simple que sûre, qui

s'offrait à nous pour arriver au but de nos recherches ; et ce fut avec la plus parfaite obligeance que M. de Bréhier, s'associant à notre idée de rendre hommage à la mémoire du trop modeste travailleur, nous fournit l'intéressante biographie qu'on va lire.

L'abbé François-Marie Besnard, auteur des manuscrits en question, naquit le 26 février 1758, d'une honnête famille de laboureurs, qui exploitait alors la métairie de la Villeplançon, dans la commune de la Croix-Helléan (Morbihan). Réduite à l'état de simple ferme, cette maison appartenait, au XII^e siècle, à un seigneur nommé Plançon, qui figure dans un acte de donation en faveur des moines de Marmoutiers, du prieuré de Saint-Martin de Josselin.

Dès sa plus tendre enfance, le jeune Besnard annonça des dispositions pour l'étude. Sa vocation et ses goûts s'accordaient d'ailleurs parfaitement avec sa constitution frêle et délicate, qui le rendait impropre au rude labeur des champs. Ce goût prononcé pour la science dégénéra plus tard en une passion exclusive, qui le détourna pendant toute sa vie de l'exercice des fonctions du ministère dans une paroisse.

A peine ordonné prêtre, il accepta le modeste emploi de précepteur et d'aumônier au château de la Riaye, dans la famille du Plessix de Grénédan. Il y demeura jusqu'à l'époque de la Révolution, lorsqu'au nom de la liberté et de la tolérance religieuse, (tolérance sans limite, à la vérité, pour toutes les erreurs et toutes les folies), il fut défendu aux seuls catholiques d'adorer Dieu suivant leurs croyances. Il est digne de remarque, en effet, — et cela est vrai pour tous les siècles et pour toutes les histoires, — que les chaînes ne sont jamais plus lourdes qu'alors que le nom de la liberté se lit en gros caractères dans les lois et les constitutions, et qu'il résonne bien haut dans toutes les bouches.

Forcé de quitter ses élèves, l'abbé Besnard jugea qu'il pouvait rendre plus de services à ses compatriotes et à la religion en demeurant dans le pays, qu'en s'exilant sur la terre étrangère. Il resta donc longtemps caché à la métairie de la Villeroncelin et dans les bois du château de Penhouët, dont elle dépend ; mais la persécution devenant plus ardente, l'honnête fermier qui l'avait recueilli

obtint d'un de ses parents, alors membre de la municipalité de Josselin, les moyens de faire entrer le fugitif dans l'intérieur de la ville, où il trouva un refuge chez M. Rougeard de Coessou. Cette retraite forcée fut loin d'être oisive et surtout inutile à la population chrétienne de Josselin. La nuit, le courageux prêtre visitait les malades, baptisait les enfants et célébrait la sainte messe ; le jour, il payait la dangereuse hospitalité qu'on lui accordait en enseignant les belles-lettres au fils de la maison et à un autre jeune homme qui, dans la suite, est parvenu aux plus hautes fonctions de l'ordre rigoureux qu'il avait embrassé. Nous voulons parler du révérendissime Père Joseph-Marie Hercelin, mort, il y a peu d'années, supérieur général de toutes les Trappes de France.⁴

Lorsqu'enfin on parla moins de liberté et qu'il fut permis de rouvrir les églises, M. Besnard refusa une cure, voulant se consacrer entièrement à l'étude de l'Écriture Sainte et continuer les travaux commencés dans l'ombre de sa cachette. Le défaut de fortune le contraignit cependant d'accepter la charge d'aumônier des forges de la Nouée, tout en continuant d'habiter avec la famille Rougeard, près de laquelle il est demeuré jusque vers l'année 1835, époque où cette famille quitta la ville de Josselin. Alors le pieux savant, retiré dans une modeste chambre, se plongea plus exclusivement encore dans ses études favorites. Il ne voyait personne et ne fré-

⁴ Cf. *Les Trappistes, ou l'Ordre de Cîteaux au XIX^e siècle*, par C. Gaillardin, Paris, 1844. On doit à dom Joseph-Marie la restauration de l'abbaye de la Trappe, qui avait été supprimée, ainsi que tous les couvents de Trappistes, par Napoléon I^{er} (décret du 28 juillet 1811). Il contribua puissamment au rétablissement de cet Ordre en France, et ce fut même lui qui y mit la dernière main. Lorsque l'abbé Hercelin entra à la Trappe en 1817, il était alors professeur au séminaire de Vannes. « L'étude profonde de la théologie, » dit son historien (*Les Trappistes*, t. II, p. 454) « et une connaissance remarquable de l'Écriture ne lui avaient point été le souvenir de fortes études classiques qui se retrouvait dans la facilité de sa parole et la pureté de sa diction. » Or, cette profonde connaissance des saintes Écritures, nous savons de bonne source que le jeune Hercelin l'avait puisée dans les leçons de l'abbé Besnard, qui poussa fort loin les études de son élève et lui fit même commencer, sous sa direction, les études théologiques. C'est donc à l'abbé Besnard qu'appartient l'honneur d'avoir formé cet homme éminent, fils d'un simple laboureur de la commune de Saint-Congard (Morbihan), dont nous ne pouvons nous lasser d'admirer, dans l'ouvrage cité, la grande et noble figure.

quantait que ses livres. Les infirmités, suite inséparable de la vieillesse, l'obligèrent bientôt à renoncer au voyage hebdomadaire des forges ; puis, désireux de se procurer les soins que nécessitait son âge avancé, il prit un appartement, ainsi que sa pension, chez M^{me} Le Galles, où il mourut, le 20 juin 1847, âgé de plus de quatre-vingt-neuf ans.

« Si pour les temps plus reculés, » nous dit M. de Bréhier, dont nous tenons tous ces détails, « je me suis vu forcé d'aller aux informations, il n'en est plus ainsi à partir de 1830, et je n'ai besoin que d'évoquer mes souvenirs. Il me semble voir encore ce petit vieillard, à la taille voûtée, aux cheveux rares et argentés, recouverts d'un chapeau haut et un peu conique en feutre grossier, rougi par un long service ; vêtu d'une soutane courte et étroite, d'une couleur indéterminée ; enveloppé, toute l'année, d'un manteau très-court, dont le collet droit et roide laissait à peine voir un nez proéminent et un peu recourbé, une bouche légèrement rentrée, encadrée de lèvres minces, et des yeux petits, mais intelligents. Malgré l'irrégularité des traits, cette figure exprimait tant de calme, tant de bienveillance, qu'elle inspirait le respect. Toute la vie du bon abbé était réglée avec une précision astronomique, et l'on pouvait être certain de le voir, à huit heures sonnantes, se rendre à l'église, dont il revenait à neuf heures. »

S'il faut en croire quelques personnes, la passion de l'étude n'aurait pas été la seule cause qui empêcha l'abbé Besnard d'accepter aucune charge d'âmes ; mais, appartenant à cette école ultra-gallicane dont la morale sévère a donné lieu à ses adversaires de l'accuser de tendances jansénistes, il ne voulut jamais se charger de la direction des consciences.

Pendant les rares visites qu'il faisait ou qu'il recevait, il se montrait gai et d'une grande politesse. M. de Bréhier doit à quelques-unes de ces visites la connaissance de la chambre qu'habitait notre savant. Qu'on se figure une vaste pièce, sans plafond ni tentures, — à moins qu'on ne veuille accorder ce nom à quelques lambeaux de papier humide et décoloré ; — pas d'autres meubles qu'un lit des plus simples ; quelques tables grossières et des chaises non moins

rustiques ; une cheminée dont le seul rôle était, en hiver, de maintenir la température de la chambre au niveau de celle de la rue. C'est que toutes les ressources du bon vieillard étaient absorbées par l'acquisition des livres qui garnissaient les rayons disposés le long des murailles, dont ils cachaient seuls la froide nudité. Le plus grand nombre, ne pouvant y trouver place, jonchaient le parquet, couvraient les tables, les chaises, et envahissaient le lit lui-même. Ici, une *Vulgate*, recouverte d'une précieuse reliure en peau de truie imprimée, git auprès d'un rouleau de cuir et de divers instruments de cordonnerie ; plus loin, de charmants *Elzévir*s et plusieurs beaux volumes de la *Bible polyglotte* supportent une écuelle ébréchée et des lambeaux de draps destinés au raccommodage d'une soutane, le docte abbé employant ses courts loisirs à confectionner sa chaussure et à rapiécer ses vêtements.

Ne pouvant résister à l'atmosphère glacée de cette pièce vaste et mal close, l'habitant de cette chartreuse avait imaginé de se faire construire une caisse en menuiserie, vitrée par devant, à peine assez large pour contenir un fauteuil de paille et une tablette sur laquelle il écrivait. Pour parvenir jusqu'à ce sanctuaire de l'étude, le visiteur embarrassé devait enjamber plusieurs piles de *Commentaires* grecs, syriaques et latins, respectables in-folio qui n'étaient eux-mêmes que les ouvrages avancés d'une triple muraille d'autres volumes, non moins formidables par leur taille et leur contenu, rangés à la portée de la main du savant.

Cette riche bibliothèque, lentement amassée au prix de tant de sacrifices, a sans doute été dispersée et vendue après la mort du bon abbé. Quant à ses manuscrits, et c'est là le plus important, ils sont aujourd'hui déposés à la Bibliothèque publique de Nantes, et répartis, d'après un premier classement, en vingt-cinq fascicules, formant ensemble plus de quatorze mille pages, numérotés comme suit :

- Nos 1-16. Texte hébreux des saintes Écritures, avec notes philologiques et grammaticales.
 17-19. Études lexicologiques.

20. Etudes grammaticales (langues hébraïque et chaldaïque).
21. — — (langues grecque, arabe et syriaque).
22. — sur les particules hébraïques et chaldaïques.
23. — sur divers passages des saintes Écritures.
Traductions, observations et recherches diverses. Concordances ; parallélismes.
24. Brouillons ; feuilles volantes ; débris.
25. Travaux laissés en préparation.

. Quant à la valeur scientifique réelle de ces immenses travaux, j'avoue n'avoir pas compris le plan d'ensemble de l'auteur ; mais il n'en faut accuser que mon incompetence, et je désire vivement qu'un juge plus éclairé les vienne parcourir. Toujours est-il que ces manuscrits représentent aux érudits qui voudront les consulter soixante années au moins du travail assidu d'un homme intelligent qui a fait de l'étude des textes sacrés son occupation unique. Il me paraît bien difficile de croire qu'il n'y ait pas là quelque chose à glaner pour ceux qui, de nos jours, se livrent aux mêmes études. Les hébraïsants, grâce aux soins du vénérable supérieur du Grand-Séminaire de Nantes, deviennent de jour en jour moins rares, au moins dans notre diocèse ; puissent les travaux du modeste prêtre de Josselin, tout en nous rappelant sa mémoire, leur être de quelque secours.

LÉON BUREAU.

POÉSIE.

A Monsieur le Directeur de la Revue de Bretagne et de Vendée.

Saint-Uhel, 25 février 1867.

MON CHER DIRECTEUR,

Débuter à cinquante ans dans le métier de rimeur, publier des vers pour la première fois, à l'âge où l'on quitte plutôt la poésie pour la prose et finir par où les autres commencent, c'est peut-être me donner un ridicule aux yeux du public. Laissez-moi donc lui dire, à titre d'excuse, que les stances sur La Moricière ne sont pas, en réalité, mon début poétique, que j'ai fait beaucoup de vers dans ma vie, et que, si je les ai presque tous gardés en portefeuille ou déchirés, c'est que généralement ils ne m'ont point paru mériter les honneurs de la publicité.

Peut-être, cette fois encore, eût-il été plus sage de ne rimer que pour moi seul et pour quelques amis intimes; mais, vous le savez mieux que personne, il a été fait à ma discrétion une douce violence, et si elle se trouve en défaut, je ne suis ni le seul, ni le premier coupable.

Tout à vous de cœur,

Vincent DE KERDREL.

Nous nous sommes fait un devoir de publier la lettre ci-dessus pour satisfaire au désir de notre excellent ami et collaborateur, M. de Kerdrel; mais nous ne pouvons, quoi qu'il en pense, nous empêcher de la trouver presque superflue.

En lisant la pièce suivante, nul — nous le croyons — n'eût été tenté d'y voir le coup d'essai d'un novice; et si l'on regarde au sujet, on comprend assez qu'en le choisissant, en burinant d'un trait énergique la grande figure d'un héros si essentiellement français, chrétien, libéral, M. de Kerdrel n'a fait que suivre et confirmer une fois de plus la ligne ferme et courageuse à laquelle il a voué toute sa carrière.

Il nous reste à le remercier d'avoir bien voulu se rendre à nos instances et donner à notre *Revue* la primeur de ces beaux vers, auxquels l'exécution, tout récemment commencée, du monument de La Moricière, prête encore le mérite de l'à-propos.

Pourquoi faut-il que le conseil de la *prudence* nous force de supprimer, dans la cinquième strophe, un vers où le poète a peint d'une touche vigoureuse le coup étrange qui jeta, il y a quinze ans, le héros breton hors des frontières de cette France, dont il était dès lors l'une des gloires les plus éclatantes et les plus pures? — Prudence excessive, dira-t-on peut-être, surtout quand on nous annonce..... — Pas un mot de plus, cher lecteur, je ne sais pas ce qu'on nous annonce, je sais seulement que la presse fera bien encore, pendant quelque temps, de parodier Racine et de répéter :-

Je crains *tout*, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte!

Le Directeur de la REVUE,

A. DE LA BORDERIE.

LA MORICIÈRE.

STANCES.

I.

Il a vingt ans à peine et les vieux généraux
 Admirent son coup d'œil, l'appellent un héros.
 Encore un peu de temps et parmi nos phalanges
 Son nom en dira plus que toutes les louanges,
 Il aura je ne sais quel prestige vainqueur,
 Les zouaves, au feu, l'acclameront en chœur,
 Un cri dominera la fanfare guerrière :

« La Moricière! »

II.

Médéah , Mouzaïa, lieux d'un terrible accès,
 Sont témoins tour à tour de ses hardis succès.
 Il campe sur l'Atlas, il ouvre Constantine,
 Et, s'il faut châtier quelque tribu mutine,
 Qui franchira ces pics dont l'abord fait frémir ?
 Qui saisira d'un bond l'insaisissable Emir
 Et rendra nos soldats au toit de leur chaumière ?

La Moricière.

III.

Plus tard, qui sauvera l'ordre et la liberté
 Sur le pavé sanglant de Paris révolté ?
 Quel sera, pour combattre un peuple qu'on égare,
 Le chef assez français pour n'être pas barbare ?
 Qui peut nous ramener, glorieux, triomphants,
 Nos jeunes bataillons, des conscrits, des enfants,
 Et finir en trois jours la lutte meurtrière ?

La Moricière.

IV.

Quand la paix au guerrier a donné le repos,
 C'est son droit de dormir à l'ombre des drapeaux.
 Mais du héros breton la nature énergique
 Voulut d'autres combats après ceux de l'Afrique.
 Quel est cet orateur, à l'œil vif, au front haut,
 Qui monte à la tribune aussi prompt qu'à l'assaut,
 Dont la voix, vrai clairon, retentit libre et fière ?

La Moricière.

V.

A le voir si brillant sur des terrains divers,
 Ne l'aurait-on pas dit à l'abri des revers ?
 La fortune pourtant avait juré sa chute.
 Du moins tombera-t-il au milieu de la lutte
 Et l'épée à la main ? Non, il ne pourra pas
 Affronter, cette fois, un glorieux trépas

.....
 La Moricière !!

VI.

Pour longtemps à la France il lui faut dire adieu ;
 Mais s'il perd sa patrie, il retrouve son Dieu,
 Ce Dieu qu'on aime enfant, que plus tard on délaisse,
 Mais pour lui revenir si la route vous blesse.
 C'est si triste l'exil ! Le guerrier, l'orateur,
 A besoin d'y chercher le vrai consolateur,
 Et le ciel, dans la joie, a reçu ta prière,
 La Moricière.

VII.

Qu'importe désormais cet assaut répété,
 Que te va, nuit et jour, livrer l'adversité !
 La foi revêt ton cœur d'une armure invincible ;
 Il saura défier le coup le plus sensible.
 Et cependant pour lui quels douloureux instants !
 De l'Alma, d'Inkermann voici les combattants,
 Mais je n'aperçois pas sous leur noble bannière
 La Moricière.

VIII.

Qui rendra donc l'épée à sa vaillante main ?
Oh ! qui la lui rendra ? . . . Le Pontife romain.
Menacé de nouveau dans la Ville éternelle
Par des fils, les bénis de sa main paternelle,
Il a des défenseurs, mais il faut devant eux
Un chef dont le nom seul puisse enfanter des preux.
Qui fera ce rempart au trône de saint Pierre ?
La Moricière.

IX.

Mais il sera vaincu, sa gloire en souffrira,
Plus d'un, qui l'admirait, demain le raillera !
Peut-être aurait-il pu bientôt servir la France ?
Il est vrai, mais plus haut il place l'espérance ;
Et les rires moqueurs, les paroles de fiel
Ne sauraient l'effleurer, car il cherche le ciel.
Oui, pour toi maintenant tout le reste est poussière,
La Moricière.

X.

O Castelfidardo ! de nobles jeunes gens
Sont surpris , égorgés contre tout droit des gens.
Bientôt à rendre Ancône il fallut se résoudre,
Après avoir brûlé son dernier grain de poudre.
Le brave fut vaincu, comme on l'avait prédit ;
Mais loin de s'éclipser, sa gloire resplendit ;
Elle a comme entouré de céleste lumière
La Moricière.

XI.

Dieu n'a jamais donné cet éclat qu'aux élus :
 Le héros est complet, il ne combattra plus.
 Un soir, des Livres saints méditant une page,
 Il pensait à la mort, mais sans triste présage ;
 Soudain elle apparaît, il la reconnaît bien,
 Il prend un crucifix, cette arme du chrétien,
 Puis s'agenouille... ainsi termine sa carrière
 La Moricière.

XII.

Après avoir été cent fois victorieux,
 Tu fus, dans la défaite, encor plus glorieux ;
 On t'avait vu toujours sublime en la bataille ;
 Des sots et des méchants tu bravas la mitraille ;
 Acclamé, méconnu, tu fus fort, tu fus grand ;
 Jamais pourtant, jamais tu ne le fus autant
 Qu'au suprême combat de ton heure dernière,
 La Moricière.

XIII.

Nos fils au premier rang ne pourront plus te voir,
 O toi qui leur traças le sentier du devoir ;
 Et pour que l'avenir y demeure fidèle,
 Il faut qu'un monument t'honore et te rappelle.
 A l'œuvre donc, sculpteurs ! Mais quelle inscription
 Parlera de sa gloire à toute nation ?
 Pour moi, je n'écrirais qu'un seul mot sur la pierre :
 « LA MORICIÈRE ! »

Vincent AUDREN DE KERDREL.

POÉSIE BRETONNE.

L'ÉTÉ EN BRETAGNE.

A M. VANNIER, RECTEUR ET BARDE DE SAINT-HENVEL.

La voûte des cieux est sans nuages et belle comme la soie bleue ;
le soleil , semblable à un grand roi , y poursuit sa marche grave et
lente pour caresser de ses rayons les fruits que rapporte la terre ,
et en hâter la maturité pour les besoins de l'homme.

ANN HANV.

D'ANN AOTROU VANNIER, PERSOUN HA BARZ ZAND-HENVEL.

Bolz ann env zo digoumoul ha kaer evel zeiz glaz,
Ann heol a weleur enn-hi, evel eur roue braz,
O kerzout , goreg ha drand , da ober gweladen
D'ar frouez a daol ann douar , d'ho darevi d'ann den.

* Je compte publier un jour , dans la *Revue*, la légende bretonne de ce saint.

Par la vertu de l'œil vivifiant de cet astre, les épis, dans les champs, prennent une teinte dorée, et, chargés qu'ils sont du poids de leurs grains, baissent tous la tête, tandis que la sauterelle et le grillon, perchés dans le gazon des contre-fossés, chantent, dans un délicieux silence, leur chanson courte et monotone.

Dans les hautes régions de l'air, on entend le trône¹, qui, sans jamais se laisser voir, chante ses louanges en l'honneur de Dieu; le papillon voltige devant la poursuite de l'hirondelle, et les merles flûtent, à l'envi, au sommet des plus hauts arbres.

La perdrix perce le fossé pour se saupoudrer de terre; le cerf, altéré, s'empresse d'aller boire au courant du ruisseau limpide, pendant que le lièvre et le lapin broutent le trèfle, et qu'on entend les gousses des ajoncs crépiter au haut des haies.

Sur le versant de la colline, les brebis se couchent à l'ombre, vaincues par la chaleur et ne pouvant brouter une seule pousse d'ajoncs; les linges, récemment lavés, mis au soleil dans la vaste lande, brillent comme la neige dans le lointain de l'horizon bleu.

Gand he lagad buezeg ann toc'hed, er parkou,
 Vel ann aour a zo melen hag a bleg ho fennou;
 Gwintet war geod ar c'hrimen, ar c'hril hag al lamper,
 Enn eur sioulded dudiu, a gan ho zounik verr.

Ann troua a gleveur huel, heb he welout morse,
 O kana meuleudiou enn enor da Zoue;
 Ar valafen a darnij araog ar gwennili,
 Ha war ar gwez huella e kan ar vouilc'hi.

Ar c'hlujar a doull ar c'harz hag en em zouara;
 Ar c'haro az a founnuz d'ann dour-red da eva;
 Ar c'had hag ar c'houlin besk war ar melchoun a beur,
 O stlaka war ar c'hirsier ann had-lann a gleveur.

War grab ar roz ann denved, enn disheol gourvezet,
 Gounezet gand ann tomder peuri lann n'hellont ket;
 Ar c'houezou o sec'ha, gwenn-kan el lannek vraz,
 Evel ann erc'h a lugern du-hond enn dro-heol c'hlaz.

¹ On donne ce nom à un bourdonnement semblable à celui d'un essaim d'abeilles, qu'on entend dans l'air et sur une vaste étendue, pendant les grandes chaleurs de l'été, mais toujours invisible, introuvable, et ainsi nommé parce qu'il semble venir du ciel.

Les faucheurs, dans les prés, coupent le foin en sillons, et tirent souvent de son étui leur pierre à aiguiser; le bruit de cette pierre grinçant sur l'acier court d'écho en écho, et l'œil perçant du maître est bien joyeux en l'entendant.

Après eux viennent garçons et filles, munis chacun d'un râteau et d'une fourche en bois; ils retournent le foin dans la prairie; les cœurs sont réjouis et les corps souples; pour ce qui est de la réjouissance, rien ne saurait être comparé à la jeunesse.

Quand le foin est sec et mis en vieillotes, le premier garçon de ferme vient avec un grand chartil, attelé de trois ou quatre chevaux pommelés; le fouet éclate, les grelots bruissent, il arrive au pré et la charretée est faite, propre, haute et de main de maître.

Les petits enfants du village, sous la surveillance d'un valet, attendent, à la ferme, l'arrivée du foin; ils le reçoivent dans les greniers, et l'entassent, avec nombre de petites culbutes, mille et mille éclats de rire; ce qui fait voir qu'on y travaille avec courage et contentement.

Ar falc'herien, er prajou, a ra ervennou foen,
 Hag a denn euz he voutek dalc'h-mad ho higolen;
 Trouz ar mean war ann diren gand ann ekleo a red,
 Ha lagad lemm ann Aotrou a zo zeder meurhed.

Goude, gant peb a rastel, ha gant peb a forc'h koad,
 Paotred ha merc'hed az a da drei ar foen d'ar prad;
 Ar c'halounou zo laouen, hag ar c'horfou mibin,
 N'euz ket vel ar iaouankiz evit beza lirin.

Hag ar foen seac'h ha bernied, e teu ar mevel braz
 Gand eur c'hastel-kar-eost, tri pe bevar marc'h glaz;
 Arc'hrizillounou a drouz hag ar skourjez a stlak,
 Setu gread ar garg er prad, kempen, huel, distak.

Er vereuri eur mevel hag ar vugaligon,
 Da zigemeroud ar foen az a er zolierou;
 Gant lampou choug-a-bennik, mil ha mil c'hoarzaden,
 E poanier, war ar geod seac'h, kalouneq ha laouen.

Au marché, sur les places publiques, on voit, exposées en vente, des faucilles neuves, par tas, et liées avec des cordons de paille; c'est que froment, avoine et seigle sont mûrs à couper, et les maîtres de maison, s'approchant des marchands, demandent à acheter.

D'aussi bon matin que le soleil et les petits oiseaux, les moissonneurs, tout courbés, se rendent aux champs; aussitôt les tiges et les épis gémissent sous leurs coups; et, tôt après, ils jonchent le sol, comme les cadavres jonchent un champ de bataille.

Le froment et le seigle seront d'abord relevés, liés en gerbes et emmulonnés; après la coupe de l'orge, on ramasse l'avoine, et le tout est entassé tout autour de l'aire pour y attendre la venue du batteur.

Aujourd'hui on ne rencontre plus de fléaux en Bretagne; on ne jouit plus du plaisir que l'on avait au temps de mon enfance, en allant du haut au bas de l'aire, en bras de chemise, pieds nus, frappant le blé, comme autrefois nos pères frappaient leurs ennemis.

War leuriou-kear, er marc'had, e weleur, a verniou,
Filsier nevez, ereet gant kerdenn plouzennou;
Gwiniz ha kerc'h ha zegal zo daro da drouc'ha,
Ann tieged a dosta hag a c'houlenn prena.

Ker mintin hag ann heol, al labousedigou,
Ar vederien az a kroum a vagad d'ar parkou;
Dindan ann taol ec'h hirvoud ar gorzen, ann toc'hed,
Hag, evel korfou maro, kerkend ind astennet.

Ar gwiniz hag ar zegal a vezo endrammet,
Ereed a foeskennou ha goude grac'hellet;
Pa vezo troc'hed ann heiz, ar c'herc'h a zastumer,
Ha war al leur ez eond da c'hortoz ann dorner.

Na weleur ken a c'houistou, allaz ! e Breiz-Izel,
N'en d-euz ken a blijadur evel pa oann bugel,
O vont kreac'h-traoun d'al leuriou, korf-roched, diarc'hen,
O skei evel hon tadou war ho enebourien.

Comme les loups, dans les bois, on entend, nuit et jour, la machine à battre hurler dans les campagnes; maintenant les blés sont bruyamment battus par l'entremise des animaux, et la tâche de l'homme est réduite à secouer la paille.

Écoutez les hourras! ils annoncent quelque part la clôture de la moisson; la maîtresse du logis, assise sur une gerbe (réservée à cet effet), est promenée en triomphe tout autour de l'aire; après la joie qui fait tressaillir les cœurs, une ration d'eau-de-vie, versée à plein verre, ranime les forces du batteur.

Maintenant c'est au vanneur de visiter les aires; la paille est transportée au pailler et les blés vont aux greniers; les champs et les prés sont tondus au ras, et les hommes, en prévision de l'hiver, ont mis leur nourriture en réserve.

Les animaux ont aussi leurs petits greniers, et y déposent leurs provisions avec art, coquetterie et promptitude; le hérisson emmagasine des pommes et l'écureuil des noisettes; la belette et l'hermine font aussi leur moisson.

Noz ha deiz, war ar mezou, e kleveur o iuda,
Vel ar wan-waon er c'hoajou, ann ijinou dôrna;
Breman e torn al loened ann ed gant kalz a drouz,
Ann dud n'ho deuz ken labour nemed da heja plouz.

Klevid ar iouc'hadennou, gwastel eunn tu a zo,
Greg ann ti, war eur foesken, d'al leur a ra ann dro;
Goude reuz ann drid-kaloun, eur banne jigoden,
Diskenned a leiz gweren, a zalc'h ann dorner gren.

Setu tro ar wenterez da zont war al leuriou,
Ar plouz az a d'ar blouzeg, ann ed d'ar zolierou;
Ar parkou hag ar prajou a-rez a zo touzet,
Ann dud, a benn ar gouanv, ho boed ho deuz tuet.

Al loened ho deuz ivez ho grinielou bihan
Hag enn-ho e lekeont, kleng ha brao ha buan,
Ann hurusoun avalou, ar wiber kraou-kelvez;
Ar gerel, ann hermini a ra hoc'h eod ivez.

Quand le soleil darde ses rayons ardents, on rencontre, dans les chemins qu'elles traversent, des multitudes de fourmis allant à la recherche de leurs petites proies; on les voit s'éloigner de leur château fort, par bandes et avec ordre, comme des guerriers marchant au combat.

Écoutez,... c'est un père et une mère qui pépient dans le buisson; leurs petits, faibles encore, leur demandent la becquée,... mais un chat, qui sait son métier, rôde aux environs, faisant le guet; les ailes battent lugubrement; l'un des petits est pris, il est mort!...

Combien vous êtes heureux, vous, chers enfants chrétiens, d'avoir toujours auprès de vous un père et une mère; ils sauvent de tout danger et votre corps et votre âme, et, si la mort vient vous ravir à leur amour, vous allez aussitôt dans le ciel.

Faisons d'abondantes moissons pour le paradis; c'est là le véritable grenier de réserve pour nous tous, jeunes et vieux; les souris et les rats n'y vont point faire leurs dégâts; car le blé qui s'y trouve durera éternellement.

J.-M. LE JEAN.

Pa vez ann heol o tomma e kaveür enn henchou,
Euz ann eil tu d'egile, merrien a c'hrubuillou,
Da vond da glasg ho freizig ez eond a vanden
A-bell oud ho c'hastel-kre gant reiz brezelourien.

Klevid eunn tad hag eur vamm o tika er voden,
Ho re vihan, dinerz c'hoaz, magadur a c'houlenn,
Eur c'haz, a oar he vicher, a ra d'ezho ann dro...
Ann diouaskel a ziflap... unan a zo maro!

Pegen evuruz oc'h-hu, c'houi, bugalez kristen,
Da gaoud eunn tad hag eur vamm bepred enn ho kichen;
A heb droug e tiwallond ho korf hag hoc'h eme,
Ha mar deuid da vervel ez id d'ann env goude.

Dastumomp eostou founnuz da gas d'ar baradoz,
Hou-nez eo ar wir zolier d'ann holl, iaouang ha koz;
Al logod hag ar razed eno n'az eont ket
Rag ann ed a zo eno a zo da bad bepred.

I.-M. AR IANN.

SCÈNES ET TABLEAUX

DE

LA VIE RUSTIQUE EN BRETAGNE

AU XVI^e SIÈCLE.*

I.

Une Ferme bretonne.

— « Monsieur, dit Eutrapel à Polygame, il semble que vous ayez perdu tous vos biens aux dés ; vous êtes aussi mélancolique, » aussi atterré ; *faites grand'chère, corbeau, le roi le veut bien*¹. » Voilà le soleil qui jà ayant découvert la cîme du tertre de Saint-Laurent et voltigé sur la chèneaie de Bonespoir², nous invite » sortir hors et nous essorer³. »

* Nous extrayons les morceaux qui suivent des œuvres, aujourd'hui rares, d'un conteur breton du xvi^e siècle, Noël du Fail, conseiller au parlement de Bretagne, mort en 1585. Nous publierons prochainement une notice, où nous essaierons de jeter quelque lueur nouvelle sur la vie de cet auteur. Disons simplement ici que, dans la plupart de ses récits, du Fail lui-même figure sous le nom d'*Eutrapel* et se donne pour interlocuteur un de ses voisins ou amis, déguisé sous le surnom de *Polygame*, parce qu'il s'était marié plus d'une fois. — UN VIEUX BOUQUINISTE.

¹ Proverbe populaire, cité par Eutrapel pour engager son ami à secouer sa torpeur et se donner du bon temps.

² *Bonespoir*, ancien fief, aujourd'hui village de la commune de Saint-Erblon, canton et arrondissement de Rennes (Ille-et-Vilaine). Bonespoir est sur le bord de la petite rivière de la Seiche, au nord-est et à peu de distance de Château-Letard, terre et résidence champêtre de Noël du Fail, c'est-à-dire d'Eutrapel ; ainsi celui-ci va nous peindre les mœurs ordinaires de sa paroisse, et qu'il avait chaque jour sous les yeux.

³ *Essorer*, prendre son essor.

Polygame, qui jamais ne contrarioit personne, fut content, et ayant à toute peine monté sur sa mule et Eutrapel sur son petit chevalin, prirent chemin tout le long de la prairie, toujours balivernant et riant du meilleur de la ratelle ¹. Au bout, le bonhomme Polygame eut soif, et par une même impression, convenance et sympathie de mœurs, Eutrapel commença enrager de même accident. Il fallut descendre; mais où, à votre avis? Chez un prud'homme rustique et bon vilain ², qui jamais ne reculoit quant au fait et train de bien boire. Écoutez donc comme le vilain étoit logé.

Étant entrés en la cour, close de beaux églantiers et épines blanches, voyez en une orée ³ un beau fumier amassé; des tects ⁴ çà et là, bâtis en forme carrée, hauts de trois pieds et quelques poucées. Je laisse un petit appentis joignant l'entrée, sous lequel étoient force charrues, charrettes, essieux, timons et limons, et je viens au principal étage ⁵, qui en sa circonférence avoit dix-sept pieds en carré et vingt-huit en large et non plus, à raison que le villageois disoit le nid être assez grand pour l'oiseau. La paroi ne fut de jaspe, porphyre, marbre, encore moins *rajasse* ⁶, tufeau, *quérignan* ou *dingé* ⁷, ains ⁸, de belle terre détrempee avec beau foin. Sur la muraille étoient très-bien et beau entravées quatre

¹ Diminutif de *rate*.

² *Vilain* a ici partout le sens de campagnard, paysan, villageois, conformément à l'étymologie de *villanus*.

³ Sur un des côtés de la cour.

⁴ *Tects*, étables.

⁵ Le principal *étage*, c'est le principal bâtiment de ceux qui composent la ferme, l'habitation du fermier.

⁶ Ou *rajace*, pierre blanche, très-dure et très-propre à la sculpture par la netteté de sa coupe. (Voir Duboille, *Manuel lexicque des mots françois dont la signification n'est pas familière à tout le monde*; Paris, 1788.)

⁷ Le *quérignan* et le *dingé* sont deux granits bretons, dont le second se tirait de la paroisse de Dingé, (canton de Hédé, arrondissement de Rennes, Ille-et-Vilaine), et l'autre, de celle de Languedias, (arrondissement de Dinan, Côtes-du-Nord), près du château de Quérignan ou Quérinan, ancien fief qui fut érigé en vicomté par Henri IV, en 1598. « Le granit exploité à Quérinan est fort estimé en Bretagne (dit le nouvel éditeur du *Dictionnaire d'Ogée*); il a servi à construire Notre-Dame de Lamballe, la cathédrale de Saint-Malo, Saint-Sauveur de Dinan, et aussi, dit-on, la cathédrale de Dol. »

⁸ *Ains*, mais.

poutres en quatre mortaises, le tout perpendiculairement et au niveau jointes ; au-dessus, force sablières et chevrons, dont étoit enlevé ¹ le beau pignon vers soleil couchant, guinchant ² un peu sur le midi d'un côté ; de l'autre, regardant sur les prés de la Barmette, avec la lucarne que j'ai cuidé ³ oublier. La couverture fut de paille et joncs entremêlés ; car, disoit le vilain, l'ardoise me coûterait à mener. — Toutefois, le tout étoit si proprement agencé, que Hugues même, excellent couvreur, confessa que de mieux étoit impossible ; et au-dessus du faite, force marjolaine et herbe au charpentier.

Mais entrons en la maison. Devant, à l'entrée, en lieu d'escalier, étoit le billot de bois plus bas que le seuil de l'huis, afin que sans se malaiser ⁴, on entrât facilement.

Entré, voyez justement près l'huis une cheville à laquelle pendoient d'ordre colliers, estulles ⁵, aiguillons, fouets, paronnes ⁶, brides et semblables équipages du métier, et ce à main gauche ; de l'autre, vous détournant, voyiez, si le vouliez regarder, tant en juste ordre que l'un ne passoit l'autre, faucilles, vouges ⁷, serpes, fourches, leviers, socs, coûtres, avec un boisseau plein de clous, tenailles, marteaux, cordes, alènes et menues ferrailles, qui toutes servoient à ménage, ainsi que l'affirmoit le villageois. De là en avant trouveriez, si voyez l'avoir affaire, une table de bonne étoffe ⁸ sans mignarderie, sans ouvrage que plain, sur le bout de laquelle la touaille ou nappe, ce m'est tout un, étoit encore de reste du dîner, comme voulant inviter et semondre l'étranger ou le las se recréer ou solacier ⁹ avec elle, et ce qu'étoit dedans, c'étoit de bon pain frais et quelque lopin de lard restant du dîner : en

¹ Sur lesquels étoit élevé le beau pignon, etc.

² Tournant un peu vers le midi.

³ Que j'ai pensé oublier.

⁴ Sans se gêner.

⁵ Estule, boule de bois (Glossaire de Roquefort).

⁶ Paronne, pièce de la charrue à laquelle on attelle les chevaux (Roquefort).

⁷ Vouge, serpe attachée à un long manche pour divers usages des champs et des jardins (Duboille).

⁸ De bonne matière.

⁹ Semondre, avertir ; le las, l'homme las ; solacier, soulager, consoler.

rien ressemblant ces beaux et magnifiques bâtiments où les yeux sont aucunement recréés, mais le ventre crie à la faim, à l'aide.

Tirant vers le foyer, étoit un coffre, auquel étoient en élégante disposition les hardes du bourgeois champêtre, comme chapeau, gibecière, sa ceinture bigarrée et demi-ceint¹ de sa femme, entremêlées d'odorante marjolaine ; et là-dessus étoient les écuelles de bois, vollets², un picher de terre, (vous appelez celui-ci un pot à eau), une bue ou un cruon³, un tranchoir ou (selon la petite bouche) une toude⁴. Le lit du bonhomme étoit joignant le foyer, clos et fermé de même et assez-haut enlevé.

Je laisse les selles⁵ et chaises de bois, tortues de nature, et les pièces bien rapportées, et je viens au tect aux vaches⁶, car celui des brebis étoit de l'autre côté, clos de gaules de coudre entrelacées subtilement.

Je vous assure que Polygame trouvoit cela fort bon, et contemploit tout d'assez bonne forme, estimant la vacation être de beaucoup meilleure condition qu'une plus haute, et moins sujette, et plus affranchie d'envie et émulation.

II.

Veillée rustique.

Robin Le Clerc fut moult prud'homme⁷ et celui de tout son quar-

¹ *Demi-ceint*, tablier; ceinture d'argent avec des pendants que portoient les femmes du peuple (Roquefort).

² Dans un assez grand nombre d'anciens textes, ce mot de *volet* désigne un trait d'arbalète; mais ici nous sommes dans la vaisselle, il a un tout autre sens et s'applique à des couvercles de vases tels que pots, écuelles, etc. (Voir Duboille.)

³ *Cruon*, grande cruche.

⁴ Nous ne connaissons pas ce mot de *toude*, qui, d'après du Fail, ne serait qu'un synonyme de *tranchoir*, introduit par les beaux parleurs du temps (*selon la petite bouche*): pour *tranchoir*, c'est une assiette, ou plutôt un plat sur lequel on découpaient la viande.

⁵ *Selles*, sièges.

⁶ Malheureusement du Fail n'y vient pas du tout et ne parle pas autrement de l'étable aux vaches.

⁷ Très-brave homme.

tier qui autant bien faisoit un guéret ; qui inventa, la bonne personne, mille bons mots concernant le fait d'agriculture. Volontiers après souper, le ventre tendu comme un tabourin, jasait, le dos tourné au feu, teillant bien mignonnement du chanvre, ou raccourrant à la mode qui couroit ses bottes, cousant des mains et chantant de la gorge mignonnement, comme il le savoit faire, quelque chanson nouvelle ; Jeanne, sa femme, de l'autre côté, qui filoit, lui répondant de même ; le reste de la famille ouvrant¹ chacun en son office : les uns adoubant² les courroies de leurs fléaux, les autres faisant dents à râteaux, brûlant harts pour lier l'aixeul³ de la charrette rompu par trop grand faix, ou faisant une verge de fouet de néflier ou meslier.

Et ainsi occupés à diverses besognes, le bonhomme Robin, après avoir imposé silence, commençoit le conte de la cigogne, du temps que les bêtes parloient, — ou comme le renard déroboit le poisson, — comme il fit battre le loup aux lavandières lorsqu'il l'apprenoit à pêcher⁴, — comme le chien et le chat alloient bien loin, — du lion, roi des bêtes qui fit l'âne son lieutenant, et [celui-ci] voulut être roi du tout⁵ — de la corneille qui en chantant perdit son fromage, — de Mélusine — du loup-garou, — du cuir d'Anette⁶ — du moine bourru, — des fées, et que souventes fois il parloit à elles familièrement, même la vèprée, passant par le chemin creux, qu'il les voyoit danser au branle près la fontaine du Cormier, au son d'une belle vèze⁷ couverte de cuir rouge, ce lui sembloit, car il avoit la vue courte.

Disoit, en continuant, que en charriant elles le venoient voir, affirmant qu'elles sont bonnes personnes et que volontiers leur eût

¹ Travaillant.

² Adouber, apprêter, mettre en état.

³ L'essieu.

⁴ C'est évidemment le renard qui fit battre le loup par les lavandières, pour le payer de ses leçons de pêche.

⁵ Roi tout à fait.

⁶ Le cuir d'Anette, c'est précisément le conte de *Peau d'âne*, populaire (on le voit) dans nos campagnes bretonnes dès le xvi^e siècle, aussi bien que la fable du renard et du corbeau.

⁷ Instrument de musique analogue au biniou.

dit le petit mot de gueule s'il eût bien osé, ne se défiant point qu'elles ne lui eussent joué un bon tour; aussi, que un jour les épia lorsqu'elles se retiroient en leurs caverneux rocs, et que soudain qu'elles approchoient d'une petite motte, elles s'évanouissaient : dont s'en retourna, disoit-il, aussi sot comme il étoit venu. — En ce disant faut penser qu'il ne rioit aucunement, ains faisoit bonne pipée.

Que si quelqu'un ou une se fût endormie d'aventure, comme les choses arrivent, lorsqu'il faisoit ces hauts contes — desquels maintes fois j'ai été auditeur, — maître Robin prenoit une chenevotte allumée par un bout, et souffloit par l'autre au nez de celui qui dormoit, faisant signe d'une main qu'on ne l'éveillât; lors disoit : — « Vertugoy! j'ai eu tant de mal à les apprendre, et me romps la » tête ici pensant bien besogner; encore ne daignent-ils m'é- » couter! » — Que s'ils ne rioient de ce, le bonhomme, las de conter, pour ce qu'il s'oubloit le plus souvent en ses fables, demandoit à Jeanne, sa femme, un petit à boire, qu'il avoit bien gagné.

III.

L'Image de saint Roch.

Le prieur de Châteaubourg ¹, successeur de ce docte Pierre Colson, qui a laissé une belle mémoire par sa bombarde, voyant que l'image de saint Roch, qui étoit en son église, gagnoit honnêtement ses dépens et étoit de bon revenu, encore qu'il fût tout poudreux et pourfilé d'iraignes ², s'avisa de le faire repeindre tout à neuf, jugeant par l'argument *a majori ad minus* (qu'on estime valoir beaucoup en logique) que, si les bonnes gens lui apportent force dons, présents et offrandes, étant si pauvrement vêtu et accou-

¹ Chef-lieu de canton du département d'Ille-et-Vilaine, arrondissement de Vitré.

² Brodé, festonné de toiles d'araignée; iraigne, araignée.

tré en gueux, à plus forte raison hausseroient-ils les brevets et s'élargiroient davantage ¹ quand il seroit magnifiquement habillé et bien en point.

Mais, — comme disoit de bonne mémoire Mérence, — *la chose tourna sur le chose* ²; il arriva tout au rebours, comme il survient bien des inconvénients entre bouche et cuiller. Car les pauvres villageois, voyant ce bon patron saint Roch ainsi brave et en équipage de chevalier de l'ordre de la grande année ³, cessèrent de lui rien donner, disant entre eux : — A cette heure qu'il est gentilhomme, pensez-vous qu'il voudroit prendre un denier, une poignée de filasse, deux œufs, comme il faisoit lorsqu'il étoit roturier et du tiers-état ?

Tels étoient les discours et pourparlers de cette superstitieuse simplicité rustique en matière de théologie ; — car en choses politiques et où il va de leur profit ou perte, ils sont autant avisés qu'en autre saison qui ait jà pieçà passé. — Ce fut occasion que le saint fut remis en son premier état, sali et barbouillé comme devant.

Ceci soit dit sans offenser la mémoire et vénération des vertueux et saints personnages, passés de ce siècle en l'autre ⁴, qui jouissent bienheureux du repos éternel.

IV.

Breton et Normand.

Tourtelier étoit l'un des plus gentils et experts maréchal, serrurier, arquebusier, fondeur de cloches et artillerie qui fut en tout notre *océan* ⁵. Il savoit forger et polir fort proprement les arcs d'arbalète ;

¹ Augmenteraient leurs largesses.

² L'un de ces proverbes populaires dont du Fail est si prodigue ; quant à ce Mérence qui l'avait mis à la mode, il nous est inconnu.

³ Façon de parler proverbiale : *la grande année* est ici apparemment celle où le roi avait fait une nombreuse promotion dans son Ordre.

⁴ De ce monde en l'autre.

⁵ Manière facétieuse et drôlatique de dire : *En tout notre monde, en tout notre pays*. Peut-être aussi serait-ce une faute d'impression pour : *En tout notre occident*.

mais la manière et industrie de les bien tremper, comme faisoit Houlard d'Avranches, le plus expérimenté en cet article qui fût deçà les monts, — lui défalloit.

Tourtelier, toutes choses cessantes, habillé en gueux, se présenta à la forge de Houlard, et après plusieurs injures reçues : — *coquin, grand truand, grand pendard*, — fut installé à fendre le bois, porter le charbon et frapper sur la grosse enclume, où il faisoit mille fautes et incongruités : tantôt il frappoit à côté, tantôt de travers, et le plus souvent sur le billot où elle est plantée. Les serviteurs, qui tous étoient venus de parties lointaines ¹ pour apprendre de Houlard, et notamment pour *crocheter* ce secret de la trempe, donnoient avis qu'on devoit chasser et renvoyer ce grand vilain Breton, larron et ignorant, en son pays. Les autres disoient que ce seroit grande aumône lui faire gagner sa vie : ce qui émut Houlard à le prendre de plus près à son service, estimant qu'il pourroit s'aider de ce gros ânier à bourrelet pour faire ses eaux et trempes, sans crainte qu'il en eût compris la science. Il entre au cabinet; il soufflait à grandes tirasses ²; mais Houlard, en riant, lui apprenoit à modérer les soufflets et les mener par les moyens compassés et requis.

Tourtelier fit tant en ses journées ³, qu'il apprit, par ses feintes niaisetés, tout ce que son maître savoit. Et un jour de petite fête, que les compagnons étoient allés à la débauche et le bonhomme de Houlard à sa grand'messe, Tourtelier, — lequel, comme dernier venu, portoit la clef de la forge, — fit un petit arc d'arbalète bien trempé et mignonement dressé, lequel il mit sur la grosse enclume, la clef sous l'huis, et tira au pied vers les Trois-Maries ⁴, près Rennes, dont il étoit.

Le lendemain, vous n'eussiez ouï que : « Où est la clef ? où le » Breton ? Je disois bien qu'il nous donneroit un coup de son mé-

¹ De régions lointaines.

² A tours de bras.

³ En ses travaux.

⁴ Cornuz-les-Trois-Maries, absurdement orthographié aujourd'hui *Corps-Nuds*, commune du canton de Janzé, arrondissement de Rennes, Ille-et-Vilaine.

» tier ou de son fouet ! » — Finalement, cet arc trouvé et appris n'être de la façon de pas un, Houlard, l'ayant fait monter et connu qu'il étoit de sa trempe, se happa au nez, disant aux compagnons, pour s'assurer encore de plus : — « Est-ce point quelqu'un de vous » qui l'a fait ? » — Mais il ouït *una voce dicentes* ¹ : — « Ce n'a » pas été moi, ne moi, ne moi ; » *et per omnes casus* : « Ne moi, » ne moi. » — La plupart disoient que c'étoit bien fait, et qu'il n'eût pas montré son secret à l'un d'eux, qui le venoient trouver de si loin et à grands frais.

Ce fut à Houlard à piller patience de Lombard ². Mais un jour, étant venu à Rennes, comme étoit sa coutume, avec dix ou douze chevaux chargés d'arbalètes, il va reconnoître à la butte du Champ-Jaquet ³ son valet Tourtelier, qui de sa part avoit apporté pareille marchandise. Ce fut alors qu'après avoir honnêtement celui Tourtelier requis pardon de telle tromperie, qu'il baptisoit du nom de bonne (*nam veteres bonum dolum dixerunt*), laquelle lui avoit coûté maintes injures et coups de poing sur les épaules, ils s'embrassèrent d'un haut appareil, burent ensemble, à la charge que Tourtelier cèleroit la science de tremper et aurait bon bec ⁴, et que Houlard, de son côté, l'accorderoit avec les compagnons de la *Frairie blanche* ⁵, auxquels il se recommandoit *omisso medio* ét sans autrement approuver leurs qualités.

¹ Il les entendit tous disant d'une seule voix, etc.

² A faire contre fortune bon cœur : encore un proverbe.

³ La place du Champ-Jaquet, encore existante à Rennes.

⁴ Bon bec pour se taire et cacher secret.

⁵ La confrérie des forgerons initiés à ce fameux secret de la trempe, appelée *blanche* sans doute par antiphrase.

CHRONIQUE.

BRASCASSAT.

L'Académie des Beaux-Arts est de nouveau douloureusement éprouvée; le mois de janvier dernier, c'était son illustre doyen, le grand Ingres, qu'elle conduisait au tombeau, et voilà que son deuil se ravive par la mort de Raymond Brascassat, l'un des plus éminents de ses membres.

En publiant cette triste nouvelle, plusieurs journaux de Paris et des départements l'ont accompagnée de notes biographiques auxquelles il y a lieu de faire des rectifications, et surtout d'ajouter quelques détails inédits. Cependant je ne prétends pas aujourd'hui rédiger une étude complète sur l'œuvre et la vie de Brascassat: bien des raisons s'opposent à ce projet; mais en ma qualité de compatriote du célèbre peintre, en retour de la bienveillance avec laquelle il me conseillait, et surtout comme membre de la commission du Musée qui possède la plus haute expression du talent de l'artiste, je viens accomplir un devoir en déposant une couronne sur la tombe de cet homme de mérite et de bien, couronne pieusement tressée par l'amitié, la reconnaissance et l'admiration.

C'est à Bordeaux que naquit Brascassat, dans la vieille et peuplée paroisse Sainte-Croix, non pas le 30 août 1805, comme on l'a généralement avancé ¹, mais bien le 30 août 1804, ainsi que le prouve l'extrait du registre des actes de naissance pour l'an XII de la République française.

¹ Les anciens catalogues du Musée de Nantes, 4^e et 5^e éditions, indiquaient la ville de Toulouse comme lieu de naissance de Brascassat; mais on a corrigé cette

Je n'irai pas puiser les éléments de cette notice dans le *Dictionnaire encyclopédique* de Le Bas, dans celui de la *Conversation* ou des *Contemporains* de M. Vapereau, et je délaisserai même la *Nouvelle Biographie* de F. Didot. Mais je vais emprunter les faits de ce récit à des publications oubliées depuis longtemps, aux notes de MM. Lacour et Jules Delpit, de Bordeaux, aux confidences de la vieille mère de Brascassat et de ses amis, aux souvenirs de M^{me} la comtesse de Bouillé, fille du généreux donateur du Musée de Nantes ; enfin à mes souvenirs personnels.

Jacques-Raymond Brascassat était le fils aîné d'un pauvre ouvrier tonnelier, et son goût pour la peinture se développa tout naturellement. Il était à peine âgé de douze ans, lorsqu'il entra dans l'atelier d'un peintre obscur, nommé Lacaze, qui, malgré sa grande médiocrité, avait un ardent amour de l'art et sut l'inspirer à son élève. Là, Brascassat peignit des sujets d'attiques et des trumeaux pour l'ornementation des cheminées, et contribuait puissamment aux bénéfices de l'atelier, ou, pour mieux dire, de la boutique de son patron. Mais, comprenant qu'il perdait un temps précieux dans ce bas métier de l'art, Brascassat laissa le peintre Lacaze pour suivre les conseils d'un jeune élève de l'école de peinture de la ville de Bordeaux, nommé Dubourdieu, condisciple d'Alaux (devenu directeur de l'École de Rome), de Monvoisin et de Michel Gué, qui ont laissé un nom dans les arts. Brascassat ne resta pas longtemps sous la direction de son jeune maître, et, sur les conseils de ce dernier, il suivit les cours de l'école municipale, où il obtint le prix de figure dessinée d'après nature, prix qui se voit encore dans la galerie de cet établissement. Si rapide qu'ait été son séjour dans l'atelier du peintre Dubourdieu, Brascassat s'en souvenait quarante ans plus tard, en envoyant à Bordeaux deux exemplaires de ses lithographies la *Lutte de Taureaux* et la *Vache attaquée par des*

erreur dans les éditions suivantes. Plusieurs journaux de Paris ont adopté comme date de naissance du célèbre artiste le 30 août 1805, qu'ils ont empruntée au *Dictionnaire* de M. Vapereau ou à la *Nouvelle Biographie* de Didot. L'*Opinion nationale* a pensé rectifier cette date en désignant le 19 août 1804 ; sans être dans la vérité, elle s'en est beaucoup plus rapprochée que les catalogues du Musée de Bordeaux, qui indiquent le 30 avril de cette même année.

Loups, exemplaires sur lesquels j'ai lu cette dédicace : « A mon ancien maître M. Dubourdieu. — R. Brascassat. »

C'est peu de temps après son entrée à l'école de dessin, alors dirigée par M. Lacour fils, que Brascassat fut remarqué de M. Théodore Richard, ancien élève du paysagiste Bertin, et qui était alors ingénieur en chef du cadastre à Bordeaux. — M. Richard prit le jeune peintre sous sa protection et l'emmena plusieurs années de suite étudier la nature dans les montagnes de l'Aveyron. C'est de là qu'il revint à Paris, en 1825, quelques mois avant le concours de paysage historique; et, pour s'y préparer, il entra dans l'atelier de Hersent (Louis), membre de l'Institut.

Admis au concours de Rome, Brascassat s'y livrait avec une ardeur tellement fiévreuse, que parfois sa nature débile et malade l'obligeait à se faire transporter à l'École des Beaux-Arts. Et c'est en reconnaissance des soins que le docteur Vitrac lui avait alors prodigués, que ce dernier reçut du jeune artiste un petit tableau, ayant pour motif : *La Laitière et le Pot au lait*.

Le concours de paysage de l'année 1825 avait pour sujet la *Chasse de Méléagre ou le sanglier de Calydon*. — Brascassat produisit une œuvre où se révélait une étonnante habileté d'exécution, qui lui fit obtenir un véritable succès; néanmoins le jugement de l'Institut ne lui fut pas entièrement favorable, et Giroux (André) obtint le premier grand prix. — Voici comment les *Annales de la littérature et des arts* (t. XXI, p. 73) rendent compte de l'incident qui eut lieu à la distribution des prix : — « Le public et les jeunes » élèves ont porté sur l'issue de ce concours un jugement contraire » à celui de l'Académie; cette jeunesse, ayant cru reconnaître plus » de mérite et de talent dans le tableau de M. Brascassat (Jacques), de » Bordeaux, âgé de vingt-un ans, élève de MM. Hersent et Richard, » qui a obtenu le second grand prix, que dans celui de M. Giroux, » a salué, par une triple salve d'applaudissements, le nom de » M. Brascassat, lorsqu'il a été prononcé dans la séance académique. » Cette manifestation eut un tel retentissement, qu'elle attira l'attention de la duchesse de Berry. Citons encore les *Annales* qui conservent le récit d'un événement dont l'influence a été bien grande sur l'avenir de Brascassat.

« Le roi, qui accorde aux beaux-arts une si généreuse protection, » vient d'en donner une nouvelle preuve en envoyant à Rome, aux

» frais de la liste civile, M. Brascassat, jeune artiste de la plus
 » haute espérance, au talent duquel l'Académie des Beaux-Arts
 » a rendu tout récemment une justice éclatante. Qu'il nous soit
 » permis de révéler la part que S. A. R. Madame, duchesse de
 » Berry, a eue à ce bienfait : Madame arrivait de Saint-Cloud ; on
 » lui dit que l'élève de M. Richard avait mérité le second grand
 » prix de paysage ; qu'il pouvait peut-être aspirer au premier :
 » aussitôt elle se rend dans la salle même où les couronnes
 » venaient d'être distribuées ; elle examine, elle étudie les ouvrages
 » exposés, et son goût lui fait bientôt distinguer celui qu'on a
 » signalé à sa bienveillance. Aussitôt elle revient chez elle, va chez
 » son auguste père, et, la justice d'une bonne cause lui inspirant
 » tout ce qu'elle doit faire et dire, elle détermine Sa Majesté à
 » accorder au jeune Brascassat la récompense de ses heureux
 » essais. Puisse-t-il se rendre digne du double honneur qu'il
 » reçoit dans cette circonstance ! » (*Annales de la littérature et des
 arts*, Paris, J. Trouvé, 1825, t. XXI, p. 281.)

Jamais auguste protection ne fut plus heureusement accordée. —
 Brascassat partit pour Rome, et M. le comte de Peyronnet, alors
 ministre de la justice, fit l'acquisition du tableau du jeune artiste
 bordelais et l'offrit au musée de sa ville natale.

Sous le ciel poétique de l'Italie, le jeune paysagiste redoubla
 d'ardeur et de zèle et parcourut sans relâche les plaines et les
 montagnes, le sac au dos, l'album à la main, des rives du Tibre
 aux rochers sauvages de la Calabre¹. Non-seulement ses porte-
 feuilles s'emplirent de belles études et de nombreux dessins, mais
 ses envois de pensionnaire lui obtinrent des succès au Salon de
 Paris, notamment son tableau d'*Argus et Mercure*, actuellement au
 Musée d'Aix.

De retour en France, Brascassat, déjà connu, commença l'expo-
 sition plus régulière de ses œuvres et sa réputation prit un rapide
 essor. Au Salon de 1831 il exposa des paysages d'Italie et des
 études d'animaux, qui attirèrent vivement l'attention des artistes et
 lui gagnèrent la faveur du public. Cependant c'est ici que je dois

¹ J'ai vu, chez l'un des frères de Brascassat, le portrait de ce peintre, par Duval
 Le Camus, peint en pied et dessinant le sac au dos. Au Salon de 1835, Dantan jeune
 exposa le buste de Brascassat ; enfin, le portrait de l'artiste, peint par lui-même, a
 été exposé à Paris en 1855 et à Bordeaux en 1856.

placer un fait qui n'est pas à l'honneur des anciens administrateurs bordelais.

En 1831, dame Jeanne Papon, par acte du 1^{er} septembre, passé chez M^e Loze, notaire à Bordeaux, fit donation d'immeubles en faveur des trois enfants Brascassat; pour payer une partie des frais de cet acte, le jeune peintre vint à Bordeaux, où il exposa publiquement deux petites toiles: bien qu'elles fussent cotées à des prix très-minimes, elles ne trouvèrent pas d'acheteurs. — Cette indifférence froissa le cœur de l'artiste; il remporta ses tableaux à Paris, où des amateurs mieux inspirés en firent l'acquisition. Et voilà peut-être comment il faut expliquer l'absence si regrettable, au Musée de Bordeaux, d'une œuvre sérieuse de Brascassat, même après le vote des conseillers municipaux qui, comprenant la faute de leurs devanciers, voulurent, en 1846, obtenir du membre de l'Institut ce qu'on avait dédaigné du pensionnaire de Rome.

Si la réputation naissante de Brascassat n'était pas encore très-répandue à Bordeaux en 1831, ses lauriers d'école, ses rapides progrès, ses fortes et nombreuses études, annonçaient à coup sûr qu'il deviendrait un peintre distingué. Eh bien! tous ces témoignages ne furent pas assez puissants pour rompre l'indifférence de ses concitoyens, de ceux qui, par leur fortune ou leurs fonctions administratives, sont les protecteurs-nés des beaux-arts. Ces faux Mécènes oublient trop souvent que leur rôle ne consiste pas seulement à couvrir d'or aux enchères les œuvres des artistes en renom, de ceux qui s'imposent par une supériorité incontestée, mais bien à distinguer les vocations sérieuses et vraies, à leur venir en aide et à encourager leurs premiers succès.

J'arrive à des temps plus heureux. Le jour de l'ouverture du Salon de 1833, un gentilhomme breton, député de la Loire-Inférieure, visitait les galeries de peinture; il s'arrêta devant un paysage, représentant une *Sortie de forêt*, signé Brascassat. L'exécution brillante de ce tableau, la fluidité de son horizon lumineux, séduisirent l'amateur. Le lendemain, M. Urvoy de Saint-Bedan se présentait dans l'atelier du peintre, faisait l'acquisition de son œuvre, et dès lors naissaient d'affectueuses relations qui devaient à jamais unir dans une commune renommée les noms de l'artiste célèbre et du riche et généreux bienfaiteur.

En effet, c'est à dater de cette année et pendant la plus belle

période de la vie du maître, de 1833 à 1844, que les tableaux les plus importants de Brascassat passèrent des Salons de Paris dans la galerie de l'hôtel de Saint-Bedan, et même l'un des plus remarquables vint directement de l'atelier de l'artiste et ne fut jamais exposé ¹.

Je ne veux point analyser maintenant l'œuvre de Brascassat au Musée de Nantes ² : un jour, je l'espère, j'en ferai l'objet d'un travail spécial ; mais puisque je désire être ici tout simplement anecdotique, je dois relater les particularités qui se rapportent aux toiles principales de cette galerie.

Quelque temps avant l'ouverture du Salon de 1837, M. de Saint-Bedan se trouvait dans l'atelier de Brascassat, qui donnait alors les dernières touches à son véritable chef-d'œuvre, la *Lutte de Taureaux* (première édition, et la meilleure), tableau qui avait été commandé par l'amateur nantais, pour un prix librement convenu. Sur ces entrefaites, survint un marchand belge, qui n'hésita pas à faire à l'artiste les offres les plus séduisantes. Tout aussitôt M. de Saint-Bedan dégagea le peintre de sa parole ; mais loin d'être ému par la sonorité des chiffres, Brascassat répondit : « Si mon tableau n'eût pas été réussi, vous l'eussiez assurément gardé. Eh bien ! quelles que soient les propositions brillantes qui me seront faites, ce tableau vous appartient désormais. » La générosité de l'amateur ne fut pas moins grande que celle de l'artiste : il augmenta de beaucoup le prix qui avait d'abord été fixé.

Avant de poursuivre cette étude biographique, rappelons sommairement que le tableau dont il vient d'être question eut un immense succès au Salon de 1837, et qu'il fit obtenir à Brascassat la croix de la Légion d'honneur. Cette distinction, si bien méritée, me rappelle une douce impression : En 1848, la vieille mère de Brascassat habitait Bordeaux, cours d'Aquitaine, n° 88, au deuxième, et c'est là que j'allais, à mon retour de Paris, porter à

¹ *Repos d'animaux sous un chêne*, H^r, 1 95; L^r, 1 70; signé: J.-R. Brascassat. 1843-1844.

² A Nantes, tout le monde connaît la généreuse donation de M. de Saint-Bedan ; mais, pour les personnes étrangères à cette ville, il est juste de leur indiquer le 2^e volume de la *Revue des provinces de l'Ouest*, Nantes, A. Guéraud, 1854, p. 27, dans lequel se trouvent tous les « Documents officiels concernant la donation artistique et charitable faite à la ville de Nantes par M. Urvoay de Saint-Bedan. »

cette respectable veuve des nouvelles de son illustre fils. Dans la petite pièce où l'on m'accueillait si bien, tout respirait une touchante simplicité : aux murs étaient appendus des dessins d'après la bosse, une tête de Diane datée de 1822, une étude peinte d'après un tableau de Gros, et des lithographies de paysages et d'animaux ; mais ce qui attirait surtout l'attention, c'étaient deux petites toiles, dont l'une représentait un ouvrier tonnelier, en costume de travail, et l'autre, une modeste ouvrière, assise et raccommoant des vêtements. A ces deux tableaux-portraits se trouvaient juxtaposés d'autres portraits de famille, et l'un d'eux représentait un jeune homme, au teint méridional, au regard sévère et rêveur. Touchant ce dernier, et suspendu par un lien, se voyait un petit sabot d'enfant, bien usé, bien usé, et semelé de quelques clous... Et tous ces souvenirs formaient l'encadrement d'une croix d'honneur, surmontée de cette dédicace : *A mon père, Raymond Brascassat !*

Je reprends le récit des diverses phases de cette vie d'artiste. Brascassat vint deux fois à Nantes, la première vers 1835, au retour d'un voyage en Basse-Bretagne, en compagnie d'un homme de lettres, Henry Berthoud, et la seconde en 1839. A cette époque, il séjourna deux mois au château de Casson, résidence d'été de son noble protecteur, où il fit de nombreuses études, entre autres celle du *Taurcau brun*, qui lui a servi pour son tableau du Musée de Nantes, acheté par la Ville en 1840. — C'est à Casson que Brascassat exprima hautement la pensée de prouver qu'il savait peindre la figure, en représentant *Pépin-le-Bref combattant un lion*¹. J'ignore les circonstances qui ont empêché l'exécution de ce sujet. Peut-être retrouvera-t-on, dans les albums ou dans les portefeuilles de l'artiste, l'esquisse ou le dessin de ce tableau projeté.

Le dernier tableau que peignit Brascassat pour M. Urvoy de Saint-Bedan, fut le *Repos d'animaux sous un chêne*, celui que j'ai déjà cité comme n'ayant jamais figuré dans aucune exposition, et qui porte la double date 1843-1844. C'est une des toiles qui nous montrent le talent de l'artiste sous ses aspects les plus variés. Jus-

¹ Camille Mellinet, dans son discours prononcé en 1840 à la Société Académique de Nantes, mentionne en ces termes le projet de l'artiste : « Plus près de nous, Brascassat y médite, en présence de son magnifique taureau, la belle et audacieuse pensée de son lion combattu par le fils de Charles-Martel. » (*La Commune et la Milice de Nantes*, t. III, p. 5.)

qu'en 1845, Brascassat se produisit assez régulièrement au Salon, où il exposa le tableau qui fait partie du Musée du Luxembourg, et sa *Vache attaquée par des loups*, scène dramatique qu'il a choisie pour faire pendant à sa *Lutte de taureaux*. Il a reproduit lui-même ces deux sujets par la lithographie.

A partir de cette époque, Brascassat subit l'influence des succès de l'école réaliste, de l'école qui sacrifiait tout au coloris, et, sous prétexte qu'on ne peut exalter les uns qu'en abaissant les autres, les œuvres du nouveau membre de l'Institut¹ furent l'objet de critiques outrageantes : comme si le grand chemin de la célébrité n'était pas assez large pour laisser passer de front Rosa Bonheur, Troyon et Brascassat!

La seule excuse honnête qu'on puisse donner, pour expliquer l'injustice ou la malveillance de quelques critiques, c'est leur ignorance des œuvres du maître. Ils n'ont jugé l'artiste que par son tableau du Luxembourg, ou sa répétition du tableau de Nantes, maintenant à Reims, après avoir été exposée à Paris en 1855. Si, lors de ce grand concours, Brascassat eût envoyé la première pensée de ce *Combat de taureaux*, peint à l'époque où ses facultés physiques n'étaient pas affaiblies, et réuni à ce chef-d'œuvre ses admirables études du *Taureau se frottant contre un arbre* ou des *Vaches à l'abreuvoir*, je ne crains pas d'avancer qu'il eût soutenu, à son honneur, toute comparaison avec les plus célèbres peintres animaliers d'Angleterre, de Belgique et de France.

Mais, vieilli avant l'âge, pratiquant son art avec une extrême conscience et le respect des traditions, et peut-être trop esclave du précepte de Boileau, il voulut réagir contre l'indépendance de l'école moderne et le désordre de ces systèmes qui ne visent qu'à l'impression et dédaignent toute minutieuse analyse. Quoi qu'il en soit, les œuvres de Brascassat ont toujours une correction, une science profonde, qui doivent imposer, sinon le plus vif enthousiasme, du moins la plus respectueuse admiration.

Les événements de 1848 et les violentes secousses politiques et sociales qui en furent les conséquences, augmentèrent les inquiétudes et la tristesse naturelle de l'artiste. Il vint alors à Bordeaux,

¹ Nommé le 28 novembre 1846, en remplacement du paysagiste Bidault. (*Dictionnaire de l'Académie des Beaux-Arts*, 1858, t. 1, p. 137.)

où de nombreux amis des arts lui firent une magnifique réception; il en a consacré le souvenir en adressant à tous les souscripteurs du banquet qui lui fut offert, un exemplaire d'une eau-forte, uniquement tirée à cette intention et portant une dédicace personnelle. De retour à Paris, Brascassat vécut dans la solitude de l'atelier et ne prit aucune part aux expositions publiques. Il reparut seulement en 1855, mais avec la mélancolie d'un soleil couchant. Depuis lors, il habitait souvent le village de Magny, près de Chevreuse, dans une résidence charmante, entourée d'un petit bois de chêne et d'où la vue s'étendait sur une étroite, ombreuse et fraîche vallée. C'est là qu'au milieu de quelques amis et livré à ses études favorites, « il achevait sa vie en faisant le bien. » Mais, affaibli, souffrant, il revint à Paris, où cette belle et frêle existence était alors près de s'éteindre; encore quelques années, et Dieu paralysait cette intelligence d'élite, qui exhalait son dernier souffle dans la nuit du 28 février 1867.

Et maintenant, administrateurs de la patrie d'Ausone, laisserez-vous passer dans des mains étrangères les plus remarquables études de cette grande illustration bordelaise? Ne disputerez-vous pas, au poids de l'or, les dessins et les dernières peintures du maître? Où placerez-vous son buste? Quelle rue, quel boulevard portera son nom? Voici l'heure d'atténuer la déplorable insouciance de vos prédécesseurs; l'honneur de la cité vous impose ce devoir.

Mais quels que soient les sacrifices et les désirs de mes compatriotes, la galerie Urvoy de Saint-Bedan possédera toujours les plus précieux fleurons de la couronne de l'artiste; et si, pour étudier Paul Potter il faut aller à La Haye, il faudra venir à Nantes pour étudier Brascassat.

Charles MARIONNEAU.

MÉLANGES.

— En attendant une étude plus sérieuse, nous tenons à appeler l'attention de nos lecteurs sur l'*Histoire de sainte Paule*, par M. l'abbé F. Lagrange, vicaire général d'Orléans. (Paris, M^{me} Poussielgue-Rusand, rue Cassette. 7 fr.) Sainte Paule est une sainte contemporaine de sainte Monique, dont un autre vicaire général d'Orléans, M. l'abbé Bougaud, vient de nous retracer l'histoire. Elle compte parmi les plus grandes âmes de ce IV^e siècle, qui en a tant vu naître. Patricienne des plus illustres, elle méprisa toutes les splendeurs du monde, pour aller cacher sa vie à Bethléem, près du berceau de Jésus-Christ, et son existence fut intimement mêlée à celle de saint Jérôme, un des plus éloquents docteurs de l'Église d'Occident. On comprend que la pensée se porte avec plus d'attention vers cette époque troublée et orageuse qui offre tant d'analogies avec la nôtre, et que les exemples de ces grandes saintes sont d'autant plus utiles à contempler à cette heure, que les âmes ont plus besoin d'être relevées et fortifiées.

Il nous a été déjà donné de lire d'importants fragments de cette monographie, dans un volume dont nous avons rendu compte ici même, les *Études littéraires et religieuses de l'Académie de Sainte-Croix*. L'ouvrage réalise pleinement les espérances que ces premières pages nous avaient fait concevoir. C'est à la fois un livre d'histoire sérieuse et de haute édification pour les âmes. Nous nous bornons aujourd'hui à le recommander comme une des lectures les plus utiles pour ce Carême.

— Nous ne pouvons pas, malheureusement, faire, à l'égard de l'*Éducation homicide, plaidoyer pour l'enfance*, que vient de publier notre collaborateur, M. Victor de Laprade (Paris, Dentu), ce qui nous sera permis pour l'*Histoire de sainte Paule*, cette vive et excellente brochure n'étant pas autre chose qu'une discussion d'économie sociale. « Ces pages, dit l'Avertissement, ne sont pas dictées par un sentiment politique; elles ont une source plus haute. C'est le cri de la sollicitude paternelle, c'est l'expression d'un amour ardent pour l'enfance et la jeunesse, pour ces générations en fleurs, de qui dépend l'avenir du pays... Pour réclamer une meilleure éducation physique en faveur de la jeunesse lettrée, un régime moins contraire au développement des forces du corps et de l'énergie vitale, il ne fallait qu'écouter, en père de famille, nos souvenirs d'écolier et l'expérience d'une carrière dont la moitié s'est passée sur les bancs ou dans les chaires de l'instruction publique. » Puisse cette voix éloquente être entendue, pour le plus grand bien des générations à venir !

— La télégraphie électrique, qui rend tant de services, réaliserait un immense progrès par le secret de la transmission des dépêches. M. Arnoux, chef d'escadron d'artillerie à Lorient, nous paraît avoir résolu le problème avec les appareils qu'il décrit dans son ouvrage, intitulé *La Lettre électrique*. (Paris, Arthus Bertrand.) Nous faisons des vœux pour que le succès couronne ses efforts.

— M. J.-M. Peigné a bien voulu reproduire, dans le *Dinannais*, les lignes où nous déplorions, le mois dernier, la prochaine mise en vente du

château de Dinan; puis il ajoute : « Rassurez-vous, les Dinannais ne sont pas gens à laisser déchirer, sans mot dire, une page de leur histoire. Les Bretonnes filaient autrefois pour payer la rançon du connétable de la Motte-Broons; chacun de nous donnerait son obole pour mettre l'antique demeure de la duchesse Anne à l'abri des spéculations de la bande noire. Nous y porterions nos dix sous plus volontiers qu'à la statue de Voltaire; mais, Dieu merci! nous n'aurons pas besoin de recourir à ce moyen. La municipalité dinannaise s'est émue comme vous, comme tous ceux qui tiennent aux nobles souvenirs et respectent les derniers témoins d'un passé qui ne fut pas sans gloire. La ville paiera le vieux château, si le gouvernement l'exige: mais le château ne peut et ne doit appartenir qu'à elle. »

— La commission pour le monument du général de la Moricière a choisi, à l'unanimité, le projet soumis à son examen par M. Paul Dubois, l'auteur de ce ravissant chanteur florentin qui a obtenu la grande médaille d'or au dernier Salon. — Il se compose d'un tombeau sur lequel est couché le glorieux mort, enveloppé dans un suaire, pressant le crucifix contre sa poitrine et ayant son épée étendue à ses côtés. Quatre colonnes s'élèvent du tombeau et supportent une sorte de baldaquin, au-dessus duquel est un lion, dans une pose magnifique, protégeant de ses griffes puissantes la tiare et les clés de saint Pierre. Enfin, aux quatre angles du monument, se dressent quatre statues symboliques: la Religion brisant des fers, et la Foi, d'un côté; de l'autre, le Courage militaire et le Courage civil. En outre, deux bas-reliefs montrent: l'un, la Moricière sur la brèche de Constantine, d'après le tableau d'Horace Vernet; et l'autre, la Moricière offrant son épée au Chef de l'Église.

— M. le marquis du Hallay-Coëtquen, dernier représentant d'une des plus anciennes familles de Bretagne, vient de mourir à Paris. Capitaine aux grenadiers à cheval de la garde royale, M. du Hallay brisa son épée en 1830 pour demeurer fidèle à la foi politique de ses pères. Ce fut pour lui un véritable sacrifice, car une brillante carrière s'ouvrait devant lui, et il aimait avec passion le métier des armes.

On sait que, dans la haute société parisienne, les jugements du marquis du Hallay, en matière d'honneur, étaient toujours acceptés comme des arrêts.

— Nous avons lu avec grand plaisir, dans le *Moniteur* du 23 février, la nomination au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur de M. Prosper Choyau, de Luçon (Vendée), interne des hôpitaux de Paris. — M. Choyau s'était distingué d'une façon toute spéciale pendant l'épidémie du choléra à Paris. Proposé alors pour recevoir la récompense qu'on lui accorde aujourd'hui, son extrême jeunesse seule l'empêcha de l'obtenir, mais sa belle conduite à Amiens a fait oublier ses vingt-quatre ans.

— Au concert donné, à Rennes, le 15 mars, au bénéfice des pauvres, on a joué un opéra-comique en un acte, *Michel Colomb, le sculpteur breton*, dont les paroles sont de notre collaborateur, M. S. Ropartz, et la musique, de M. P. Thielemans, organiste à Guingamp. Nous dirons bientôt quel accueil a été fait à cette œuvre toute bretonne.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDEENNE.

Liste mensuelle des ouvrages imprimés dans les départements de la Bretagne et de la Vendée, et de ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements.

ALMANACH ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL DE NANTES ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE, pour l'année 1867. In-18, 250 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud. 1 fr. 25

ALMANACH DU COMICE AGRICOLE DE NOZAY ET DE DERVAL; calendrier du cultivateur; année 1867. In-18, 36 p. — Châteaubriant, lib. Marchand.

ANNETTE TAUDET, ou les sorciers du Poitou au XIX^e siècle, croquis de mœurs d'après nature; par Henri-Edme Bouchard. In-12, 186 p. — Poitiers, imp. Dupré; Paris, lib. Douniol. 2 fr. 50

ANNUAIRE DU COMMERCE pour l'année 1867 (Étrennes nantaises), précédé d'une description de Nantes. In-18, 324 p. — Nantes, imp. V^e Melinnet. 1 fr. 25

CHRONOLOGIE DE L'HISTOIRE DE BRETAGNE, contenant les faits principaux arrivés chaque année, la nomination des évêques aux différents sièges, le catalogue des saints nés dans cette province, les familles nobles qui ont existé en Bretagne et l'ont illustrée, de l'an 275 à 1866, d'après dom Lobineau, dom Morice, Albert de Morlaix, Travers et quelques auteurs estimés; par un ancien professeur. Orné de photographies authentiques des ducs et personnages les plus remarquables de cette province. Livraison 1 à 4. In-4^o, 72 p. — Nantes, imp. Charpentier; l'auteur, rue Lafayette, 4.

COURS DE CHIMIE AGRICOLE, professé en 1866, par M. G. Lechartier, à la faculté des sciences de Rennes, sous les auspices de M. le Ministre

DEUX SOLDATS DU CHRIST, ou Guillaume le Grand et La Moricière; par Aug. Cizel. In-8^o, 11 p. — Besançon, lib. Jacquin.

Extrait des *Annales franc-comtoises*.

DES DEVOIRS DE L'HOMME. Discours à un jeune homme, par Silvio Pellico. Traduction avec une introduction et des notes par Alfred-Louis Renneume, avocat. In-8^o, 230 p. — Saint-Nazaire-sur-Loire, imp. Richier.

ESSAI DE CULTURE. Plan général de la culture qui tire de la terre le plus grand bénéfice possible. Application. Transformation de la culture. In-8^o, 77 p. — Saint-Malo, imp. M^{me} Hamel.

ÉTUDES SUR LA MARINE, CANONNAGE; 2^e partie; par C.-A. Thomassin, lieutenant de vaisseau. Exercice des armes en usage dans la marine: petites armes, pièces de mer. In-18, 420 p. avec fig. — Nantes, imp. Bourgeois.

La 1^{re} partie contenant: le questionnaire sur les amarrages; mouvements de pièces dans les batteries; exercices de pièces de côté, exercice du revolver, a été publiée en 1865.

GUIDE DES CONCERTS DE MUSIQUE CLASSIQUE. Nos 1, 2, 3 (novembre 1866 à janvier 1867), 32 p. in-4^o. — Nantes, imp. Merson.

Ce recueil, publié sous la direction de M. L.-A. Bourgault-Ducoudray, s'adresse aux personnes qui composent l'auditoire ordinaire des concerts de musique classique. Il a pour but de répandre certaines connaissances utiles à la complète intelligence des œuvres qu'on y exécute. — Chaque n^o, composé de 8 à 12 p., se vend 20 c.

HISTOIRE DE LA VILLE ET DU PORT DE BREST; par P. Levot, conservateur de la Bibliothèque du port de Brest. - Tome 3, la ville depuis 1861. In-8^o, 387 p., et plan. — Brest, imp. Anner. — Paris, Bachelin-Deflorenne. 7 fr.

Les deux premiers volumes contiennent: la ville et le port jusqu'en 1861. — Le premier a été publié en 1864, le second en 1865.

BIENHEUREUSE FRANÇOISE D'AMBOISE, DUCHESSE DE BRETAGNE (1a); par le vicomte E. Sioc'han de Kersabiec. 2^e édition. In-8^o, XXI-360 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud; Paris, Bray. 3 fr. 50

DUNES DU NORD ET DU SUD-OUEST DE LA FRANCE (1es); par M. Béraud, conservateur des forêts. In-8^o, 35 p. — Amiens, imp. Yvert.

EUROPE NOUVELLE (1^{re}); par le vicomte de l'Écuyer. In-8^o, 16 p. — Rennes, imp. Leroy.

LIBERTÉ DE LA PRESSE ET LA RÉPUBLIQUE (1a); par Ernest Merson. In-8^o, VIII-318 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, Dentu. 4 fr. »

Extrait du journal *l'Union Bretonne*.

OFFICIERS DU CHATEAU DE NANTES ET DE LA FORTERESSE DE PIRMIL (1es); de l'agriculture et du commerce. In-12, 179 p. — Rennes, imp. Oberthur. par Charles Bougoûin fils. In-8^o, 16 p. et 1 pl. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

TOME DEUXIÈME DE L'HISTOIRE DE JULES CÉSAR (1e); par Ernest Merson. In-8^o, 110 p. — Nantes, imp. Merson; Paris, Dentu.

Extrait du journal *l'Union Bretonne*.

ORDO DIVINI OFFICII RECITANDI ET MISSÆ CELEBRANDÆ AD USUM DIOECESIS NANNETENSIS, pro anno 1867. In-12, LVIII-227 p. — Nantes, imp. V^e Mellinet.

UNE FAMILLE CHRÉTIENNE.

RÉCIT D'UNE SŒUR, souvenirs de famille, recueillis par M^{me} Augustus Craven, née La Ferronnays ¹.

Je viens, bien tard, rendre compte d'un livre qui en est déjà à sa sixième ou septième édition ; mais ces éditions ont passé si vite que je suis, en vérité, très-excusable. Ce en quoi je le suis moins, c'est que j'ai hésité quelque temps à ouvrir ce livre. Les personnes qui y figurent ne m'étaient pas complètement inconnues ; j'avais encore très-présent Albert de la Ferronnays, bien que je ne l'eusse rencontré que dans deux circonstances, et non moins présent l'ange qui porta son nom, bien que je ne l'eusse vu qu'une seule fois dans ma vie. Mais j'avais surtout le souvenir très-vif des moindres détails de leurs derniers moments ici-bas, et j'hésitais, je le répète, à revoir, sous le charme romanesque d'un premier amour, deux pieuses mémoires que je ne considérais plus, depuis vingt et trente ans, que dans la sereine grandeur de leur mort. Ajouterai-je que le tableau tracé par l'abbé Gerbet de la mort d'Albert, cette messe nocturne, cet autel orné de toutes les parures d'un mariage qu'allait suivre une si prompte séparation, cette dernière communion

¹ Paris, Didier. 2 vol. in-12.

de l'époux à laquelle s'unissait la première communion de l'épouse, restait pour moi une de ces pages consacrées auxquelles on ne voudrait retrancher rien ni ajouter rien.

Et cependant le nom de M^{me} Craven était une sûre garantie du sentiment élevé et profond qui avait inspiré l'ouvrage. « Quand Pauline s'est emparée de moi, disait de M^{me} Craven son admirable sœur Eugénie, j'étais un morceau brut; elle m'a polie et façonnée. Les portes de mon intelligence étaient toutes fermées; elle les a toutes ouvertes, et ce temps est toujours resté dans ma mémoire comme le passage de la nuit au jour. » C'est ce que M^{me} Swetchine résumait en deux mots, lorsqu'elle disait de M^{me} Craven, qu'elle avait été pour sa sœur *sa première étoile sur la route du ciel*¹. Bien d'autres depuis ont trouvé la même étoile toujours sur la même route, et aujourd'hui il est impossible de lire le *Récit d'une sœur*, sans la retrouver encore².

Mais pourquoi, disent quelques-uns, avoir livré à la curiosité exigeante du monde tant de souvenirs privés et de confidences intimes? Les vertus du foyer se plaisent surtout dans l'ombre et le silence; pourquoi les en avoir tirées? Le demi-jour ne leur allait-il pas mieux qu'une pleine lumière qui, si elle éclaire les uns, offusque les autres? Que beaucoup aient été offusqués, cela me semble tout au moins douteux, à voir les exemplaires sans nombre qui ont été enlevés en moins d'un an. Je ne sache même pas de succès plus consolant et plus extraordinaire que celui qui s'attache à des ouvrages tels que le *Journal* et *les lettres* d'Eugénie de Guérin, la *Vie de M^{me} de Montagu*, le *Récit d'une sœur*, au milieu du dévergondage de la littérature actuelle. Jamais protestation contre les mémoires et les romans à l'eau forte n'a été ni plus heureuse, ni plus marquée. On s'est reporté avec un sentiment voisin de l'enthousiasme vers le vrai, vers l'honnête, vers le simple, le simple

¹ *Lettres de M^{me} Swetchine*, t. II, p. 402.

² La dédicace du nouveau livre en indique toute la pensée : « Mon Dieu, dit M^{me} Craven, votre nom est le premier que je veux écrire en commençant ces pages. Je désire qu'elles vous fassent aimer plus encore que je ne désire faire aimer ceux à qui elles sont consacrées. »

ému et chrétien se présentant, non plus comme un produit de l'imagination, mais comme l'expression vivante de caractères vivants hier encore au milieu de nous.

Ce n'est point, au reste, à M^{me} Craven qu'est venue la première pensée d'écrire la vie et la mort de son frère Albert de la Ferronnays. M. de Montalembert l'avait eue dès 1837; il l'avait même communiquée à la pieuse veuve de son ami, et celle-ci, loin de le détourner de son projet, s'estimait heureuse d'entendre louer Albert. « Cher ami, répondait-elle, cette idée que vous écrirez notre histoire me sourit. Imaginez que j'avais eu vaguement la même pensée. C'est à vous seul que je voudrais confier ce soin, car vous l'écrieriez chrétienne, comme elle doit l'être, cette histoire, et, en même temps, pas austère, chose qui me fait toujours peur. Je connais aussi, cher ami, votre amour du vrai et je sais que, quoi qu'en l'arrangeant comme épilogue, vous ne voudriez rien dire qui n'eût été en réalité, et, pour cela, celle que j'écris vous servira beaucoup¹. »

Il était assurément impossible de tracer plus exactement à l'avance ce qui a été fait, sinon par M. de Montalembert, du moins par une plume non moins chrétienne et non moins dévouée. Le journal de M^{me} Albert de la Ferronnays, ce journal en trois volumes, dont le premier était intitulé *Amour*; le second, *Amour et Mariage*; le troisième, *Amour, Mariage et Mort*, a servi également, suivant son vœu, de base au récit. Le texte même en a été reproduit souvent, et, si la teinte est parfois romanesque, c'est que le roman se trouve souvent dans la vie.

Mais cette vie si courte ne trahit-elle pas un peu trop la passion? dit-on encore. Je ne prétends point, à coup sûr, qu'Albert n'aimât pas Alexandrine d'Alopeus *comme un fou*, car il eut l'imprudence

¹ *Récit d'une sœur*, t. II, p. 139. — Comment ne pas transcrire encore ces lignes : « Oh ! oui, cher ami, c'est digne de vous et cela sera infiniment doux pour moi, que Dieu a rendue si heureuse par un amour légitime, de voir enfin ce bonheur célébré et rendu souhaitable, de voir montré comment il n'y a jamais eu un aussi délicieux amour que celui qui peut paraître toujours devant Dieu et devant les hommes ; que jamais deux êtres n'auront tant de jouissances en s'aimant que lorsqu'ils aiment Dieu aussi. »

de le lui dire à elle-même. Cela seul, toutefois, dans une lecture entre une mère et ses enfants, pourrait donner lieu à d'utiles réflexions. Voilà un jeune homme d'une admirable candeur, jointe à l'esprit le plus élevé et au cœur le plus délicat. A peine âgé de vingt ans et à l'heure où l'on abandonne si souvent ses résolutions premières, il *retrempe* les siennes dans une retraite fervente et s'impose un genre de vie où Dieu occupera toujours la première place. Dès lors cependant une autre place y est prise, qui trop souvent est la première. Il a rencontré, le 27 janvier 1832, une amie de ses sœurs, dont il traçait immédiatement ce portrait : « Elle a tout ce qui fait les fortes passions : la grâce, la timidité, la décence, avec une de ces âmes passionnées pour le bien, qui aiment parce qu'elles vivent... Elle a un corps délicat et tout ce qui annonce la faiblesse et la dépendance, mais une âme forte et courageuse qui braverait la mort pour la vertu¹. »

C'était beaucoup voir en peu d'instants, et cependant Albert n'avait rien vu que de vrai, ainsi que la suite l'a prouvé.

Cette première émotion d'un cœur tout jeune, qui aime et qui se sent aimé, laisse d'ailleurs la foi d'Albert toujours active. S'il se trouve seul, avec Alexandrine, c'est pour lui parler de religion et d'immortalité, et Alexandrine écrit sur son journal : « Cette conversation, si différente de toutes celles qui avaient fatigué mes oreilles dans le monde, cette conversation descendit au fond de mon cœur². » La rencontre-t-il sur les marches de Saint-Pierre, à Rome, le jour du Jeudi-Saint, il se laisse aller à dire : « Je suis bien heureux ; j'ai communiqué ce matin et je vous aime ! » Il est impossible, à coup sûr, de ne pas être touché de cet amour qui ne craint pas l'œil de Dieu ; mais, avec les meilleures intentions du monde, le cœur va vite, et, tandis qu'Alexandrine cherchait à entendre de l'amitié ce mot : *Je vous aime*, qui lui semblait un peu fort, Albert sentait poindre déjà la jalousie pour peu ou pour rien. Aussi lorsque je le vois écrire, presque à la même date : « *Spleen* affreux ; il me semble que je traîne des siècles après moi et non des

¹ *Récit d'une sœur*, t. 1, p. 35.

² *Récit d'une sœur*, p. 26.

jours.... Je me sens comme mort quoique je marche et que je respire, » je ne suis nullement surpris ; lorsqu'il dit : « Quand je lui parle, quand elle me tend la main, j'oublie totalement ce que je fais, je ne sais plus où je suis », rien ne m'étonne.

Albert avait sur le mariage une théorie très-belle, mais à laquelle je voudrais changer un mot : « Il n'y a de concevable, écrivait-il à M. de Montalembert, que les mariages d'inclination ; il n'y a, selon moi, de tout à fait heureux que ceux-là, quand on s'est assez éprouvé pour espérer que des liens essentiels nous lient l'un à l'autre et qu'on est sûr enfin que l'âme et l'esprit vivent le plus en vous. J'avoue que j'ai la plus grande admiration pour le courage de ceux qui se marient par calcul et *sans entraînement* ; il en faut plus pour cela que pour rester debout près d'une mine prête à éclater. Je ne l'aurais jamais eu ; et probablement, sans la rencontre de mon Alexandrine, sans cette délicieuse atmosphère qui l'entourait à Rome, cette vie retirée et presque monastique qu'elle menait, et au sein de laquelle naquit mon amour ; sans tout cela, je crois que je ne me serais marié de ma vie. Je trouve que le mot *mariage* par lui-même est un mot qui fait peur. ¹ »

Eh bien ! l'avouerais-je ? ce qui m'effraierait plus que le mariage, ce serait l'*entraînement*, qui est toujours plus ou moins une diminution de la raison et de la liberté. J'admire comme Albert le courage de ceux *qui se marient par calcul*, mais, au lieu d'ajouter : *et sans entraînement*, j'ajouterais : *et sans sympathie*. L'*entraînement* ; mais c'est la passion ! et la passion a, de vieille date, le renom d'être aveugle. Que faut-il souvent pour la faire naître, même dans les cœurs les plus honnêtes et les plus candides ? Un sourire, un regard, un *cheveu*, comme dit l'Écriture (*in uno crine colli sui*). Or, il n'est pas difficile de prévoir, à la suite, de cruelles déceptions.

Sans doute les mobiles d'Albert étaient bien autrement élevés, et cependant telle est la fascination d'un sentiment exalté qu'il passait ses nuits dans une agitation fébrile. « Si vous ne me permettez pas de vous écrire, mandait-il alors à M^{lle} d'Alopeus, les émotions

¹ *Récit d'une sœur*, t. 1, p. 351.

qui me remplissent le cœur me suffoqueront. Que direz-vous si vous voyez cette lettre ? vous rirez peut-être encore ; eh bien ! oui, riez ; je suis un enfant, je suis un fou ; *mais je ne suis pas ridicule, car je vous aime.*¹ » Voilà de ces mots que le cœur trouve seul, un mot profond et fier, profond pour soi, fier pour l'objet aimé. « Il est trois heures, ajoutait-il ; je n'ai pas la moindre envie de dormir. A quoi bon, au fait ? je rêve si délicieusement éveillé. »

Il n'est pas assurément difficile d'imaginer l'impression que devait produire un pareil style sur l'âme candide et confiante de M^{lle} d'Alopets. Dès le premier jour, elle avait remarqué l'expression des yeux d'Albert et le souvenir lui en était agréable. Deux semaines après, le voyant à genoux dans une église, elle se sentit de l'intérêt pour ce jeune homme si étranger au respect humain et *une singulière confiance en lui*. La confiance alla même si loin bientôt qu'elle lui remit le cahier où elle inscrivait ses pensées de chaque jour ; ce n'était pas précisément jeter de l'eau sur le feu. A la dernière feuille se trouvait écrit : « Je crois que j'aime Albert. » Au lieu de déchirer la feuille, Alexandrine s'était bornée à la cacheter, certaine qu'Albert l'aimait trop pour briser le cachet. Mais, au contraire, Albert l'aimait trop pour laisser la feuille close. Il rompit le cachet ; n'en aurions-nous pas fait autant ?

Eh bien ! je le demande, tous ces préludes de ce qu'on appelle mariage d'inclination sont-ils sans péril ? En Angleterre et en Allemagne, je le sais, c'est chose habituelle et reçue ; mais avouons le flegme allemand et la gravité britannique ? Qu'un obstacle se fût opposé à l'union de ce jeune homme et de cette jeune fille si chastement épris, et leur vie eût été brisée. Un pareil résultat ne vaut-il pas la peine qu'on y pense ?

Les obstacles cependant s'élevaient d'eux-mêmes entre Albert et Alexandrine ; premièrement, différence de religion ; Albert était catholique et Alexandrine luthérienne ; secondement, deux santés faibles et l'une même plus ou moins gravement atteinte. On passa outre néanmoins ; c'était, je crois, le seul parti à prendre. Lorsque

¹ *Récit d'une sœur*, pp. 48 et 49.

l'amour, en définitive, ne fait *jamais oublier Dieu*, on a bien quelque raison de compter sur la grâce divine. Que ceux ou celles cependant qui s'imagineraient que la différence de foi est peu de chose, et qu'une conversion vient d'elle-même lorsque l'on s'aime, lisent attentivement les lettres recueillies dans ces deux volumes, ainsi que le récit de la mort d'Albert. Ils verront ce qu'il en coûte souvent et à quel prix fut obtenue la conversion d'Alexandrine.

Jusqu'ici j'ai fait quelques timides réserves, mais dorénavant je n'en ferai plus et je ne puis qu'admirer l'action persévérante de la grâce sur ces âmes qui, même en s'aimant, *osaient parler de Dieu*. Quelle est, en effet, la principale préoccupation d'Albert dans le premier billet qu'il adresse à M^{lle} d'Alopeus? la préoccupation de la seule chose qui lui manque, la foi! « D'où vient l'ascendant que vous avez sur moi? lui écrit-il; *personne n'aura-t-il sur vous celui qui vous serait nécessaire pour vous guider sur ce point qui vous rend si souvent triste et rêveuse? Oh! joignez-vous à moi pour obtenir du Seigneur cette joie qui donne le bonheur.* » Et Alexandrine, relisant ces lignes après la mort d'Albert, ajoutait : « O mon Dieu, dans son premier billet, tu l'as vu, plus encore que son amour, il exprimait le désir de me voir posséder la foi. J'ai plus vite acquis la certitude de son désir de me voir catholique que celle de ses sentiments pour moi ! »

Et cependant son amour *était parvenu au plus haut degré*, comme il l'écrivait à M. de Montalembert; il avait même tous les enfantillages de l'amour. Ainsi, suivre en voiture découverte la voiture d'Alexandrine et ne pas reculer, malgré une pluie d'orage, afin de la voir plus longtemps; la suivre même, à pied, au pas de course, le soir, à la sortie du monde, afin d'apercevoir une fois encore, à l'arrivée, sa robe blanche, tels étaient ses jeux. Un bouquet, un ruban qui venaient d'elle étaient des reliques pour Albert; mais ces reliques ne lui faisaient du moins pas oublier celles qu'il portait toujours sur lui, c'est-à-dire son ruban de première communion, une prière de sa mère et une relique de saint Alphonse de Liguori.

¹ *Récit d'une sœur*, p. 28.

S'il sentait quelquefois sa ferveur décroître, il recourait à la prière. « Mon Dieu ! disait-il, donnez-moi la ferveur que je n'ai plus. On est si heureux en priant bien et c'est un bonheur qui doit durer toujours ! tous les sentiments vagues et passionnés qu'on éprouve, lorsqu'on est jeune, donnent à la religion quelque chose qui calme et satisfait tellement l'âme... ! Oh ! mon Dieu, j'ai oublié cette langue qui n'est comprise que de ceux qui n'aiment que vous. Cette langue qu'on ne parle que dans une église, tout seul, je la savais autrefois, je la trouvais si belle, j'aimais tant à la parler ; mon Dieu ! rendez-la moi ! »

Albert demandait à Dieu, au prix même de sa vie et de son bonheur, la conversion de celle qu'il aimait. Il fit, un matin, dans ce but, le pèlerinage des sept basiliques de Rome, nu-pieds et sous l'humble habit de pèlerin. Sa mère et sa pieuse sœur Eugénie montaient, de leur côté, à genoux, les vingt-huit degrés de la *Scala Sancta* pour Alexandrine. « Nous avons bien prié, lui écrivait Eugénie. Dieu nous entende, ami chéri ! cela nous a fait plaisir de faire complètement un acte de pèlerins. J'ai fait ce que j'ai pu pour être aussi humble qu'eux ¹. »

Parmi les écrits d'Albert, écrits qui tous expriment les mêmes sentiments, se trouve une lettre adressée à un jeune Anglais qu'il avait rencontré à Rome et avec lequel il avait eu quelques discussions religieuses. Elle prouve combien ses préoccupations personnelles, si vives qu'elles fussent alors, l'absorbaient peu lorsqu'il s'agissait des grandes questions de cette vie et de l'autre. M. de Montalembert, rappelant un jour quelques lignes admirables, sublimes, délicieuses d'Albert dans son *Journal*, disait : « Je ne connais rien de plus beau dans *René* ou dans aucun des chefs-d'œuvre de la littérature du cœur ². » Eh bien ! moi, je serais presque tenté de dire : Je ne connais rien de plus vrai, de plus simple et de plus

¹ *Récit d'une sœur*, t. I, p. 43.

² *Récit d'une sœur*, t. I^{er}, p. 138. — Tout le monde sait que la *Scala Sancta* est l'ancien escalier du palais de Pilate que Jésus-Christ monta et descendit durant sa passion. Il fut transporté à Rome par sainte Hélène.

³ *Récit d'une sœur*, t. II, p. 68.

éloquent que cet exposé de notre foi, fait par un jeune homme du monde, qui comptait à peine vingt ans, et qui se plaignait tristement de son éducation manquée. J'ai voulu revoir, après l'avoir lue, la lettre du P. Lacordaire à la comtesse Edling et mon impression première n'en a nullement été affaiblie. Quelle précision surtout à démêler le point capital dans toute discussion de ce genre! « Dieu, dans sa bonté, nous a donné un flambeau pour nous préserver de l'erreur. *L'Eglise est la forme visible de la foi.* Elle est la base de laquelle nous devons nous élaner vers le ciel par notre amélioration constante; tandis que si nous passions notre vie à chercher le point de départ, *la mort nous surprendrait avant d'avoir commencé l'œuvre principale*¹. »

Suit un passage admirable sur la confession et sur le *bonheur qu'elle procure*. Quelle vérité dans ce mot pour qui connaît le cœur de l'homme : « Parce que, comme vous le dites, chacun sait qu'il doit être bon, pensez-vous qu'il soit inutile de se l'entendre répéter, et que nos réflexions suffisent? » Et, sur la sécurité du catholique dans sa foi : « Le prêtre ne peut ni se tromper ni nous tromper, car la doctrine qu'il nous enseigne *n'est pas la sienne.* » Ailleurs, en effet, autant de doctrines que d'individus. Le catholique seul n'en a qu'une, celle de l'Eglise. On le voit; la réponse est toujours brève, prompte et porte coup. Comme on reconnaît, en lisant ces pages, *ce cœur si plein d'amour et de dévouement pour ses semblables, ce cœur le plus sûr*, disait M. de Montalembert, qu'il eût jamais rencontré².

Me sera-t-il permis, après avoir cité ce jugement du plus distingué et du plus intime des amis d'Albert, de rappeler quelques impressions qui me sont personnelles? La première fois que je me trouvai avec Albert de la Ferronnays, c'était en 1829; son père venait de quitter le ministère des affaires étrangères et de partir pour l'Italie. Lui-même devait l'y rejoindre; mais, en attendant, il

¹ *Récit d'une sœur*, t. 1^{er}, p. 172. — Joffroy disait la même chose en voyant M. Cousin passer son temps à raisonner sur l'*origine des idées*, et il ne le disait pas avec plus d'éloquence.

² *Récit d'une sœur*, t. 1, p. 171.

était venu avec une partie de sa famille au château de Dangu qu'habitaient son frère Charles et sa belle-sœur Emma auxquels me liaient amitié et parenté¹. Albert se présente souvent dans son *Journal* comme timide, comme sauvage même. Il est certain qu'il était loin d'avoir la faconde importante de beaucoup de jeunes gens dont la jeunesse cependant ne s'est pas toujours passée, comme la sienne, dans les ministères et les ambassades. Très-jeune alors et d'une santé déjà faible, il se mettait peu en avant; mais il semblait aimer les longues conversations à deux. Je n'oublierai jamais, pour mon compte, une conversation de ce genre que nous eûmes sur la terrasse de Dangu, tandis que ses plus jeunes sœurs et une de ses cousines se préparaient pour une noce villageoise. Ce qui me frappa dès l'abord, ce fut bien moins une timidité naturelle qu'une défiance extrême de lui; mais parlait-on de la foi? touchait-on aux cordes du cœur? la défiance faisait aussitôt place à l'élan. Je lis dans son *Journal*: « Oh! que j'aime à rencontrer excès de foi, excès d'amour! combien alors mon cœur a soif d'épanchement! mais en présence du doute, du non-croire, je sens le besoin de me taire, de rentrer en moi-même comme un limaçon qui s'épanouit au soleil et se retire dans sa coquille, quand il disparaît². » Le voilà bien tel qu'il se représente à mon souvenir! j'ai reconnu aussi, non sans émotion, dans le *Récit d'une sœur*, plus d'une des pensées qu'il exprimait alors sur son éducation imparfaite et sur son besoin d'étude, qui ne savait où se fixer. M^{me} d'Alopeus disait d'Albert qu'il y avait *tout un ciel* dans ses yeux. Il est bien évident que l'éclat devait en être tout autre près d'elle et de sa fille à Rome, que près de moi à Dangu; mais leur expression, parfois triste, était, je me le rappelle, toujours douce et profonde. Et, lorsqu'il parlait du bonheur

¹ Dangu, dont il est plusieurs fois question dans le *Récit d'une sœur*, est situé à l'extrémité est du département de l'Eure, sur un coteau qui domine la petite rivière d'Epte. Ce château, qui appartient aujourd'hui au comte Frédéric de Lagrange, était alors la propriété de sa mère, Françoise-Jeanne de Talhouët, comtesse de Lagrange, dont la troisième fille, Emma, avait épousé, en janvier 1829, Charles de la Ferronnays. Il m'est impossible de rappeler ces temps lointains sans un souvenir ému pour ceux qui ne sont plus comme pour ceux qui restent.

² *Récit d'une sœur*, t. 1^{er}, p. 277.

domestique, de sa famille, de Montigny, noble et belle habitation de son père, où il aspirait à voir tous les siens réunis, on sentait son cœur dans sa voix. L'impression qui m'en resta fut telle que, dix ans après, en 1839, et lorsqu'Albert était déjà mort depuis trois ans, je ne voulus pas traverser la Beauce sans aller voir Montigny, bien que ce château n'appartint plus à sa famille¹.

Tels sont les premiers souvenirs que j'aie conservés d'Albert de la Ferronnays. A le voir et à l'entendre, il me sembla, suivant une expression vulgaire qui me vint alors à l'esprit, que son âme était de ces lames qui usent le fourreau.

Les années suivantes, j'entendis fréquemment parler de lui et appris plus ou moins les incidents divers qui forment le fonds du récit de M^{me} Craven. J'étais enfin à Rome, en 1834, lorsque son mariage me fut annoncé. De Rome j'allai naturellement à Naples et de Naples à Castellamare où Charles de la Ferronnays avait bien voulu me donner rendez-vous. M^{me} Craven a décrit, avec complaisance et émotion, l'élégante *villa* dans laquelle la famille entière se trouvait alors réunie. « Un escalier couvert d'un berceau de vigne et de roses, dit-elle, conduisait de la route à cette jolie maison dont le rez-de-chaussée, occupé par Albert et Alexandrine, s'ouvrait par de grandes fenêtres sur le jardin. Charles et Emma habitèrent le premier étage; mes parents, Fernand, mes sœurs et moi, le second; et, à chaque étage, se trouvaient des terrasses, communiquant les unes avec les autres par des escaliers extérieurs. Outre les repas que nous faisons en commun et les lectures qui nous réunissaient, nous étions sans cesse en communication, les uns avec les autres, par ces terrasses, et toujours charmés de tous les prétextes pour nous retrouver; car jamais, je le crois, frères, sœurs, beaux-frères et belles-sœurs n'ont été plus joyeusement, plus cordialement unis². »

¹ « Tu me parles de Montigny! Montigny est vendu et tu ne saurais croire la peine que j'en ressens... Que de châteaux en Espagne n'avais-je pas faits! car, cher ami, après s'être bien nourri d'impressions sous ce beau ciel d'Italie, la félicité n'est pas complète si l'on ne peut pas venir les savourer *at home*. » (Lettre d'Albert à M. de Montalembert, t. 1^{er}, p. 186.) Alexandrine, qui n'avait jamais vu Montigny, tenait beaucoup, par souvenir d'Albert, à aller le voir. (T. II, p. 131.)

² *Récit d'une sœur*, t. I, p. 198.

Je n'ai assurément oublié ni ces terrasses, ni ces berceaux de vigne et de roses, ni surtout cette union confiante et cordiale d'une famille nombreuse sous les yeux d'un père et d'une mère en qui tout était distinction, prévenance et bonté. Je vois encore la nouvelle épouse d'Albert, sa taille noble et élégante et cette grâce de l'expression, dont la mémoire est toujours celle qui s'efface le moins. Une promenade à *Qui-si-sana* proposée, après le dîner, par quelques amis du voisinage, promenade que devait présider, sur une très-modeste monture, le général Oudinot, le futur vainqueur de Rome, abrégée, à mon grand regret, le temps que j'espérais passer dans cette atmosphère *imprégnée de bonheur*¹. La promenade fut, sans doute, très-agréable et très-gaie; mais elle ne me rendit pas le charme intime du cercle moins bruyant dans lequel j'avais été admis.

On comprend combien le souvenir de ce jour m'est revenu vif et profond lorsque j'ai lu dans le livre de M^{me} Craven : « Jamais la tendresse de nos parents n'avait été plus complètement satisfaite; jamais peut-être ils n'avaient joui, avec un plus grand repos, du bonheur de nous voir tous réunis autour d'eux. Nous étions, hélas! au sommet; mais il faut convenir que ce sommet était doré et que, si jamais on a pu dire d'un bonheur qu'il était trop grand, trop complet pour pouvoir durer, on a pu le dire du nôtre alors². »

Et cependant dès lors un point noir se montrait de temps en temps à l'horizon. Dix jours s'étaient à peine écoulés depuis le mariage d'Albert que sa femme l'avait vu porter son mouchoir à sa bouche et le retirer taché de sang. « *Dix jours* sans trouble, sans inquiétude, sans nuage, s'écrie avec émotion M^{me} Craven, dix jours de possession pleine et entière de tout le bonheur imaginé sur terre : voilà ce qui a été accordé à une vie heureuse néanmoins et privilégiée; car y en a-t-il beaucoup qui obtiennent ici-bas, même pour un seul instant, la parfaite réalisation de toutes leurs espérances, la complète satisfaction de tous leurs désirs?³ »

¹ « Dans ce moment-là, nous étions, pour ainsi dire, si *imprégnés de bonheur*. » M^{me} Craven, t. I, p. 203.

² *Récit d'une sœur*, t. I, p. 199.

³ *Récit d'une sœur*, t. I, p. 200.

Pensée profondément triste, mais qui n'est que trop vraie si l'on songe à tout ce que comprend le mot *désir*.

A partir de l'automne de 1834 jusqu'à l'été de 1836, la vie d'Albert et de sa tendre, de son admirable compagne, n'est plus qu'une suite d'angoisses entremêlées de joies passagères, comme il arrive toujours lorsqu'on s'aime et qu'on est jeune. L'hiver passé à Pise, avec M. de Montalembert, offre surtout un épisode charmant qui fait oublier momentanément l'inquiétude. M. de Montalembert n'avait pas encore vingt-cinq ans à cette époque, et, depuis plus de quatre ans déjà, il était célèbre. Son éloquente participation au journal l'*Avenir*, son voyage à Rome avec l'abbé de la Mennais et l'abbé Lacordaire, lorsque les doctrines de l'*Avenir* furent attaquées, sa prompte soumission au jugement du Saint-Siège, soumission qui ne se démentit pas ensuite comme celle de la Mennais¹, tout se réunissait pour faire à son caractère, non moins qu'à son talent, une haute place dans l'estime publique. Ses relations avec Albert de la Ferronnays dataient du célèbre voyage de Rome, et il leur avait suffi à l'un et à l'autre de se rencontrer pour se lier. Aujourd'hui, M. de Montalembert arrivait d'Allemagne, le cœur plus fervent que jamais, et l'imagination toute parfumée de la poésie des légendes qu'il avait recueillies çà et là, en écrivant sa pieuse et belle histoire de sainte Elisabeth. On comprend ce que dut être sa société pour les deux solitaires de Pise. De son côté, M. de Montalembert, bien qu'un peu effarouché d'abord de la pensée qu'Albert n'était plus seul, se trouva tout à coup charmé et touché de l'accueil cordial de la femme de son ami et de la *simplicité de son affection*.

La vie à trois fut donc des plus gaies et des plus douces. Alexandrine accompagnait les deux amis partout, même à l'église, et, lorsque Albert se séparait d'elle pour aller à la table sainte, elle fondait en larmes. Et, cependant, loin de se rapprocher du ca-

¹ Le *Récit d'une sœur* (t. 1, p. 158-166) contient des lettres d'Albert, d'Alexandrine et de M. de Montalembert, qui expriment vivement les sentiments de chacun d'eux, à cette époque si douloureuse pour tous ceux qui avaient eu foi dans la sincérité du grand écrivain.

tholicisme depuis qu'elle vivait avec des catholiques, on eût dit qu'elle s'en éloignait. A l'âge de quinze ans, se sentant des doutes sur la doctrine luthérienne, Alexandrine avait écrit une prière qui ne la quittait plus, prière admirable par laquelle elle faisait à Dieu *le solennel abandon de son bonheur en cette vie*, lui demandant, à ce prix, *la claire vue de la vérité*.¹ Et, en effet, elle sembla aller au-devant tant qu'elle vécut avec les hérétiques; mais transportée soudain dans un milieu tout différent où elle se trouvait, disait-elle, *seule de son espèce*, un certain désir de se défendre et de défendre sa famille se fit jour dans son esprit, et lui suggéra mille objections qui se résumaient en un mot peu réfléchi, mais touchant : « Si l'on me disait, écrivait-elle, que mon pauvre père a la *mauvaise* part et qu'Albert est destiné à avoir la *bonne*, puis, qu'après en avoir choisi une, je me sépare de l'autre à jamais, je crois que, puisque le bonheur serait promis à Albert, je l'y laisserais seul et que je voudrais rejoindre mon pauvre père². »

Vainement lui rappelait-on qu'à part son père et son grand-père, ses aïeux avaient été catholiques, et que l'Eglise d'ailleurs n'a jamais condamné à la *mauvaise* part tous les hérétiques sans exception³, elle restait comme aveuglée par sa tendresse. Albert se contentait de prêcher de foi et d'exemple sans paraître jamais vouloir attaquer. « Je voyais seulement en lui, disait Alexandrine, un tendre et constant espoir que nous aurions un jour la même foi; » mais M. de Montalembert plus à l'aise, parce qu'il n'avait pas de position officielle, mettait tout à profit, la lecture surtout qui, dans sa bouche, avait toujours le don de charmer ses amis. Il leur lisait des légendes qu'Alexandrine était la première à trouver *délicieuses*; il leur parlait de la vie de sainte Elisabeth qu'il écrivait, et Alexandrine comprenait que ce *serait charmant*. Remarquait-elle, avec surprise, que tous les livres qui formaient sa bibliothèque de

¹ *Récit d'une sœur*, t. 1, p. 30.

² *Récit d'une sœur*, t. 1, p. 327. La lettre entière, adressée à M. de Montalembert, est des plus confiantes et des plus touchantes.

³ Voir particulièrement des fragments de lettres de ses deux pieuses belles-sœurs, Pauline et Eugénie.

voyage, avaient un but religieux, il ouvrait aussitôt un de ces livres et lui lisait, *en triomphe*, un beau passage de saint Alphonse de Liguori sur le culte de la Vierge. Profitant même de la familiarité des longues causeries et de cette douce intimité de frère et de sœur qu'autorisait sa confiance, il l'engageait à jeter au feu *le P. Clément*, un mauvais livre contre le catholicisme, qui lui avait été donné comme antidote ; ou quelquefois il la querellait sur ce qu'il appelait sa vie *dissipée et dangereuse*, celle d'avant son mariage, et les 379 admirateurs qu'il lui supposait généreusement. Alexandrine se défendait alors par respect pour son père et pour sa mère, puis elle ajoutait doucement : « Cher bon ami, il me semble que vous êtes toujours trop sévère pour ce pauvre monde. »

M. de Montalembert avait rapporté de ses voyages une foule d'airs nationaux et de charmants cantiques qu'Alexandrine chantait le soir. L'un de ces cantiques surtout, traduction allemande d'une prière de saint Bernard, *Jesü wie sus*, « Rien n'est doux que Jésus ! » était dit par elle avec une expression que M. de Montalembert comparait à celle des pieuses jeunes filles de Ratisbonne, de la bouche desquelles il l'avait recueilli, et, tout en disant que c'était *presque une profanation* de le laisser chanter à une luthérienne, il se sentait ému ¹.

« Reste son ami, lui écrivait plus tard Albert, lorsqu'il entrevoyait déjà, de plus ou moins près, la mort... tes lettres sont toujours attendues et reçues comme celles d'un frère. Ecris-nous donc souvent, à elle *plutôt qu'à moi*; tu peux lui faire grand bien. *Il est un sujet qu'un ami seul peut aborder* ². » Touchante confiance d'une amitié vraiment chrétienne ! M. de Montalembert fut l'ami fidèle de l'âme d'Alexandrine, ami sévère quelquefois, dévoué toujours.

Je ne dirai rien de la longûe et douloureuse maladie d'Albert, des soins pieux d'Alexandrine, de sa résolution définitive de rompre la seule barrière qui existât encore entre son mari et elle, et de la lettre inspirée qu'elle adressa alors à sa mère. Sa mère lui avait dit que le jour où elle embrasserait la foi d'Albert, elle *la clouerait dans le cercueil*. Alexandrine se mit à genoux et, après avoir demandé à

¹ Voir t. 1^{er}, pp. 228, 229, 253, etc.

² T. 1, p. 344.

ceux de sa famille qui avaient été catholiques et qui étaient au ciel de prier pour elle, elle écrivit d'un trait, à sa *douce mère*, cette lettre où le sentiment religieux rend plus respectueux encore et plus tendre son affection de fille. M. de Montalembert écrivait : « Si par bonheur pour Albert et par *malheur* pour elle il est mieux, elle reculera ; » et, sans se froisser, Alexandrine lui répondait : « Cher ami, j'ai hâte d'être des vôtres; vous me croyez capable de faiblesse, de froideur, d'indifférence, et moi, je crois pourtant que j'ai senti que *je serais probablement plus heureuse, veuve et catholique, que toujours femme d'Albert et toujours protestante ou entre les deux* ¹. » Ceci n'est pas seulement sublime, on dirait une voix céleste.

Les derniers instants d'Albert sont trop connus pour que je me permette de rien dire après l'abbé Gerbet et M^{me} Craven. Il y a là une scène inénarrable comme la religion seule peut en produire. Je ne veux en relever que quelques traits : ce père désolé, cet ancien ministre, servant lui-même la messe où va communier pour la dernière fois son fils, cette épouse vêtue de blanc comme les premières communiantes, près du lit de mort de son époux, et tenant serrée sa main défaillante; ce mourant enfin si serein et si calme, retirant doucement sa main de cette main chérie au moment où le saint sacrifice commence, et disant à celle qui semble chercher encore son appui : *Va, va, sois tout à Dieu.*

Et elle fut tout à Dieu, non-seulement à cette heure solennelle, mais durant les douze années qu'elle devait être encore exilée sur la terre. Le second volume du *Récit d'une sœur* est consacré à cette seconde-partie de la vie d'Alexandrine, *vie active et féconde*, dit M^{me} Craven, *vie même heureuse et dont le bonheur surnaturel et mystérieux était utile non moins que doux et consolant à révéler.* L'impression dans ce second volume n'est plus absolument la même. Ce n'est plus l'amour humain, sanctifié, il est vrai, par une pensée constamment élevée et religieuse, mais tenant toujours plus ou moins des agitations de cette vie; c'est l'amour divin que rien ne trouble, que tout occupe, la piété surtout et la charité, pour

¹ T. I, p. 380.

qui le passé, même triste, est sans amertume, le présent plein de résignation et de paix et l'avenir radieux d'espérance. Que ceux qui doutent du bonheur que donne la foi, lisent et méditent ce volume. Or ce n'est pas seulement l'histoire d'une femme, c'est celle de toute une famille; c'est celle de ce noble comte de la Ferronnays qui ne voit plus, depuis la mort d'Albert, qu'une *douce apparence à la mort*; on sait quelle fut la sienne! C'est l'histoire de sa pieuse et héroïque compagne, de cette mère *qui donna tant au ciel*, pour répéter un mot de M. de Montalembert qui dit tout. C'est l'histoire d'Eugénie, de cette sœur d'Albert, dont Alexandrine disait : Il n'y a pas, je crois, sur la terre, une seule *femme aussi ressemblante à un ange*. Elle en avait en effet la candeur, le dévouement, la piété, joints aux dons et aux talents qu'apprécie le plus le monde, et à une gaieté qui s'associait au désir constant de la mort. *Votre âme a un timbre dont le son fait monter la mienne*, écrivait l'abbé Gerbet à Alexandrine; il n'est personne qui ne sente la même impression en lisant les lettres ou en entendant parler d'Eugénie. C'est enfin l'histoire d'Olga, de cette autre sœur, morte à vingt ans, et dont les dernières paroles devraient être citées toujours à ceux qui meurent : *Je crois, j'aime, j'espère, je me repens*. C'est enfin la vie intérieure, douce, bénie et profondément chrétienne d'une famille qui nous tient à tous comme chrétiens et plus directement à nous autres, comme Bretons, par son nom, son origine et la naissance de son illustre chef¹. « Rien de triste et d'austère ne frappait ceux qui

¹ Pierre-Louis-Auguste Ferron, comte de la Ferronnays, premier gentilhomme de S. A. R. M^{te} le duc de Berry, maréchal de camp, pair de France, ambassadeur et ministre, marié à Klagenfurt, en 1802, à Charlotte-Albertine du Bouchet de Sourches de Montsoreau, était né en Bretagne, et ses deux sœurs passèrent leur vie, comme religieuses, au couvent de la Visitation de Nantes. Les Ferron paraissent dans l'histoire de Bretagne dès l'an 1118; Guillaume Ferron était chevalier du Temple en 1160, Payen Ferron, croisé en 1248. Cette famille a produit six officiers généraux depuis le milieu du dernier siècle, et un évêque, Jules-Basile Ferron de la Ferronnays, qui occupa successivement les sièges de S^t-Brieuc, de Bayonne et de Lizieux, de 1769 à 1799. Cet évêque est resté célèbre pour sa charité. A Bayonne, les paroisses voisines de la ville ayant été ravagées par une épizootie, il leur fournit des bœufs pour le labourage, et, à Saint-Brieuc, il avait sauvé un enfant lors de la terrible inondation dont Chatelaudren fut victime en 1773. Ce fut à cette occasion que Louis XV dit : « Ces Ferronnays vont à l'eau comme au feu. » Le fief de la Fer-

arrivaient par hasard, dit M^{me} Craven...., et jamais de cette retraite (Boury ¹) ne fut bannie cette gaieté naturelle et vraie qui, lorsqu'elle naît de la sérénité de la vie et de la pureté du cœur, survit à la douleur et reparait après tous les orages, comme le véritable soleil de l'âme en paix. »

Peu de jours après la mort d'Albert, Alexandrine s'écriait : « Oh ! si je pouvais recommencer notre doux ménage, tout en sachant qu'il finirait le jour où il a fini ! » Mais elle sentit, plus vivement chaque jour, que l'amour ici-bas n'était qu'une ombre, et que la *vérité de tout était au ciel* ; elle comprit que le cœur pour qui une absence, même courte, est un *déchirement*, était trop *insatiablé de bonheur* pour qu'il ne lui en fallût pas un *éternel et parfait*. M^{me} Craven lui disant un jour : « Mais si on remettait là, devant toi, la vie telle que tu l'avais rêvée avec Albert et qu'on te la promît pour de longues années ! » Elle n'hésita pas à répondre : « Je ne la reprendrais pas ! » réponse qui peut surprendre, mais qui n'est cependant au fond que le développement réfléchi d'une pensée qui lui était familière. *Ici on n'a pas le temps de s'aimer*, disait-elle, et elle le disait, sans y bien songer peut-être et en se jouant, même avant son mariage. Albert voulant avoir une bague qu'elle portait au doigt et dont l'inscription était : *Pour la vie. -- C'est trop court la vie*, répondit-elle ².

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

ronnays est situé en Calorguen sur la Rance. Les la Ferronnays possédaient, en outre, au diocèse de Nantes, la belle seigneurie de S'-Mars-la-Jaille, depuis 1697, par suite du mariage de Pierre-Jacques Ferron de la Ferronnays avec Marie-Anne-Gabrielle Constantin, dame de Saint-Mars. Ce fut à Saint-Mars que naquit, en 1735, l'évêque de Saint-Brieuc. Saint-Mars-la-Jaille appartient toujours à la famille.

¹ Boury est situé à l'extrémité sud-ouest du département de l'Oise, non loin de Dangu et des bords de l'Epte. Je me rappelle l'avoir visité, en juin 1835, avec le noble comte de la Ferronnays, au moment où il allait l'acheter. Boury, si bruyant naguère, était alors désert et morne. La nombreuse et ancienne famille qui porte son nom, venait de se disperser, et nous parcourions seuls ces grandes salles où trente enfants et petits-enfants se pressaient, la veille encore, autour d'un aïeul vénéré. M^{me} Craven dit toujours *ce triste Boury*. Il est certain que cette belle habitation, cachée en quelque sorte dans une oasis de verdure, au milieu d'une plaine triste et nue, forme contraste avec Montigny dominant fièrement la petite ville de Cloye et la vallée du Loir.

² Voir *Récit d'une sœur*, t. I, pp. 176, 181, et t. II, pp. 27 et 372.

GALERIE DES POÈTES BRETONS.

PIERRE-LOUIS GINGUENÉ.

Notre compatriote Ginguéné est plus connu comme critique et historien que comme poète, et, cependant, c'est à la poésie qu'il dut ses premiers succès. Son nom fut dans toutes les bouches, aussitôt après la publication de sa *Confession de Zulmé*, qui eut un succès incroyable, je ne sais vraiment pas pourquoi. Je viens de relire ce poème, dans la *Nouvelle encyclopédie poétique de Capelle* (1830), et certes, je n'y vois rien d'extraordinaire ni de remarquable. Dans cette pièce — comme dans la *Confession du Confesseur*, qui est en quelque sorte le pendant, et que je trouve dans le même recueil, — il y a des vers assurément très-faciles, mais à coup sûr trop licencieux pour être goûtés de beaucoup de monde.

Non-seulement la *Confession de Zulmé* fit du bruit, mais plusieurs personnes se l'attribuèrent. Publiée sans signature, à Paris, en 1779, toutes les feuilles de l'époque la reproduisirent sous divers noms : les unes, du marquis de Pezay, du poète Barde de Lyon, les autres, du duc de Nivernais, de M. de la Faré, etc., etc.. Ces Messieurs ne protestèrent pas le moins du monde et l'un d'eux même, le marquis de Pezay, dit hautement qu'elle était de lui. Heureusement pour Ginguéné qu'il avait lu ses vers à plusieurs amis, longtemps avant qu'ils fussent imprimés, car sans cela il eût

eu bien de la peine à s'en faire restituer la paternité. Les journaux de l'époque s'en émurent et s'en occupèrent. Rochefort et Garat, amis du poète, prirent sa défense et flagellèrent les plagiaires de toute la force de leur talent.

Pierre-Louis Ginguené naquit à Rennes le 25 avril 1748, d'une famille bourgeoise extrêmement honorable et considérée. Après lui avoir fait faire d'excellentes études au collège de sa ville natale, — d'abord, sous les Jésuites, et, après leur expulsion, sous les prêtres séculiers, — son père, d'une érudition remarquable, voulut lui-même compléter l'instruction de son fils et lui inculqua de bonne heure des goûts littéraires, en lui faisant comprendre et admirer la beauté des œuvres de Milton et du Dante.

Dès cette époque, Ginguené consacra ses loisirs à la poésie, et à vingt ans, il avait acquis une certaine célébrité, surtout parmi les dames rennaises, qui trouvaient charmantes les tendres élégies du débutant. A vingt-quatre ans, il s'en alla comme précepteur à Paris, où il devint aussitôt le collaborateur assidu de *l'Almanach des Muses*, et de plusieurs autres recueils.

Lorsque le maestro Piccini vint à Paris, en 1776, sans savoir un mot de français, il fit la connaissance de Ginguené, qui parlait sa langue presque aussi bien que lui et qui put, par cela même, lui être très-utile : aussi se lièrent-ils bientôt d'une étroite amitié. L'illustre, musicien — choisi pour maître de chant par Marie-Antoinette, — fit représenter devant la cour un opéra bouffe en deux actes, intitulé le *Tuteur mystérieux*, dont Ginguené avait fait le libretto. A l'apparition de cette œuvre, deux camps se formèrent, pour et contre la musique italienne. Notre compatriote se lança dans l'arène pour défendre son ami et se révéla, tout à coup, comme critique d'un talent véritable. A partir de ce moment sa réputation fut établie.

Employé tout le jour au ministère des finances, Ginguené consacrait ses soirées à la poésie et à un ouvrage de longue haleine, qu'il faisait alors en collaboration avec Framery : *L'Encyclopédie méthodique des différents systèmes de musique*. En 1790, il entra à la rédaction du *Moniteur*, où il resta toute sa vie. Il écrivit aussi,

avec Cerutti et Chamfort, dans la *Feuille villageoise*, journal très-avancé, dont il blâma souvent les excès. Enfin il créa, avec d'autres écrivains, la *Décade philosophique*, journal littéraire et politique, fondé dans le but d'empêcher l'argot d'envahir la langue française.

Malgré des idées fort libérales, Ginguené fut incarcéré et ne dut sa liberté qu'au 9 thermidor. Il fit preuve de courage en conduisant presque seul, avec Siéyès et Vampraët, le convoi funèbre de son ami l'infortuné Chamfort, mort en avril 1794, qui avait été lui aussi emprisonné comme suspect et qui avait essayé de se suicider dans sa prison.

La Convention chargea le poète breton, en même temps que Garat, en 1795, de réorganiser l'instruction publique. On ne pouvait guère, en ce temps-là, faire un meilleur choix. Plus tard le Directoire le nomma ministre plénipotentiaire à Turin, son pays de prédilection, où il ne recueillit cependant qu'ennuis et déceptions. Des difficultés de toutes sortes surgirent entre la cour de Sardaigne et lui. M^{me} Ginguené (sa *Nancy*, comme on l'appelait alors), qui, nécessairement, avait accompagné son mari, fut présentée à la reine en robe à la française et non en robe de cour, ce qui ne s'était pas encore vu. Cette anecdote fit beaucoup parler d'elle.

Le poète revint en France, sans avoir même visité l'Italie, le cœur plein d'amertume, et regagna le nid qu'il s'était fait à Saint-Prix, dans la vallée de Montmorency. Pour se consoler de ses chagrins il se livra tout entier à la littérature et entassa œuvre sur œuvre. Ce fut vers ce moment qu'il écrivit un très-grand nombre de fables, que j'ai sous les yeux, et parmi lesquelles il s'en trouve d'assez jolies. Les critiques du temps leur reprochèrent de manquer de naïveté, ce qui est malheureusement vrai. *Le Fablier des dames* en contient trois, qui sont charmantes : *La poule, la fauvette et le coucou*, — *Les femelles des oiseaux en ambassade devant Jupiter*, — *La sensitive et la violette*. Seulement, toutes sont trop longues pour le cadre que nous nous sommes imposé. *La Muse bretonne de 1811* en contient également trois qui ont bien leur mérite : *Le vieux rossignol*, — *L'amant poète*, — *Les deux guerriers blessés*. Enfin, le tome XII de l'*Encyclopédie poétique* renferme *Le loup converti*, que je puis transcrire en entier.

Le Loup converti.

Un jour un loup des plus gloutons,
 Après avoir, dans une bergerie,
 Assouvi sa fureur sur de pauvres moutons,
 Se mit à réfléchir sur cette barbarie.
 Pour la première fois il sentit des remords
 Naître dans son cœur sanguinaire.
 Quoi ! toujours, disait-il, d'une aveugle colère
 Ecouterai-je les transports !
 Toujours du sang ! toujours des morts !
 Je suis las à la fin de ce train de corsaire.
 Que m'a fait ce peuple innocent
 Qui de ma rage est la victime ?
 Il est faible, et je suis puissant,
 Mais sa faiblesse est-elle un crime ?
 C'en est fait, je veux aujourd'hui
 Quitter des mœurs que je déteste ;
 Au lieu de l'opprimer devenir son appui,
 Et déponiller, en vivant avec lui,
 Cette férocité funeste.
 Cela dit, maître Loup vers le troupeau voisin
 Tourne ses pas, repassant dans sa tête
 Et la sérénité des plaisirs qu'il s'apprête,
 Et quelle joie et quelle fête
 Ce sera de le voir, devenu plus humain,
 Près du petit mouton Robin
 Bondir et folâtrer. Tout plein de cette idée,
 Il arrive auprès d'un troupeau,
 Qui, sortant du prochain hameau,
 Broutait le serpolet, et foulait la rosée.
 A cet aspect, adieu ses beaux projets ;
 De la rage la plus cruelle
 Il sent renaître les accès :
 Il s'élançe, il saisit la brebis la plus belle,
 Et court la dévorer dans le fond des forêts.
 — A ces beaux pénitents bien simple qui se fie :
 Dès la première occasion,
 Les serments du matin le soir on les oublie :
 Le loup n'est pas longtemps mouton.

Toutes ces fables furent publiées en un volume in-18, intitulé : *Fables nouvelles*, chez Michaud frères (1812).

Le 18 brumaire rappela le poète sur la scène politique, où il fut aussitôt nommé membre du Tribunal. Ses idées républicaines le firent éliminer en 1802. Il reprit avec ardeur ses travaux littéraires et fit paraître une traduction remarquable, en vers français, des vers de Catulle. Je viens de lire *les Noces de Thétis et de Pélée*, qui m'ont causé un sensible plaisir. La versification en est facile, les idées fidèlement rendues et les nuances admirablement saisies. Cette traduction, pleine d'érudition, avec des notes fort intéressantes, fut soumise à la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut, qui la mit au nombre des lectures publiques, dans sa séance d'avril 1803.

Il publia plus tard, à partir de 1811, les premiers volumes de son œuvre capitale : *Histoire littéraire de l'Italie*, qui fut traduite en italien dès son apparition. Malheureusement la mort vint enlever l'auteur avant l'achèvement complet de ce grand ouvrage, qui a été terminé par Salfi, en 1819. Une édition complète parut en 1824, 10 vol. in-8°.

Le poète breton mourut à Paris le 16 novembre 1816 et fut enterré auprès de Parny, dans le cimetière du Père Lachaise. Voici son épitaphe (composée par lui-même) :

Celui dont la cendre est ici
Ne sut, dans le cours de sa vie,
Qu'aimer sa patrie,
Les arts, l'étude et sa Nancy.

Tous les articles publiés à sa mort lui prodiguèrent les plus grands éloges et convinrent qu'il avait été toujours inspiré des meilleurs sentiments, et s'était montré le modèle des époux et des amis.

Ginguené fut nommé membre de l'Institut en 1803. — Il a laissé : des *Lettres sur les Confessions de Jean-Jacques Rousseau*, 1791, in-8°, — de nombreux *mémoires*, sur les travaux de la classe d'histoire et de littérature ancienne, dont il faisait partie à

l'Institut, — des articles et des notices dans la *Décade philosophique*, — la *Revue philosophique*, — le *Mercur de France*, — le *Moniteur*, — l'*Encyclopédie méthodique*, — l'*Histoire littéraire de la France*, — la *Biographie universelle de Michaud*, etc., etc.
— Ginguené a mis en ordre et publié les œuvres complètes de Lebrun-Pindare son ami (1811, Gabriel Warée, — 4 volumes in-8°).

Il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, — associé correspondant de l'Académie *Della Crusca*, membre de l'Académie de Turin celtique, — des sociétés académiques de Nantes, Niort, Vaucluse, etc., etc.

Adolphe ORAIN.

NOYAL - MUZILLAC

(MORBIHAN).

I. — Constitution du sol.

Le sol de la commune de Noyal-Muzillac est généralement granitique. Il renferme cependant peu de bonnes pierres de taille. La partie nord contient un schiste grossier, de l'est à l'ouest, remarquable surtout dans la lande du village de Trebigan; une chaîne de rochers quartzeux semble sortir de terre par un effet violent d'une combustion intérieure, et porte partout des traces vives de feu. Par endroits, on rencontre des carrières de quartz, des fragments de minerai de fer et d'étain en très-petite quantité. Dans les ruisseaux on rencontre du grenat; j'y ai même vu trois ou quatre paillettes d'or. Des cailloux, sur la surface de la terre, semblent formés de quartz, de silex et d'agates grossières. La terre est généralement légère et sablonneuse.

Le terrain est accidenté. Plusieurs vallées profondes et sinueuses sont bordées de mamelons, de rochers, de bois et de terres en culture ou prairies.

L'agriculture a fait peu de progrès apparents. Cependant, depuis une vingtaine d'années, il y a eu beaucoup de défrichements et

d'améliorations. Il reste encore beaucoup de landes. Le défaut d'engrais est ici comme ailleurs l'obstacle principal à la marche de l'agriculture. Les bestiaux sont les mêmes que dans les autres parties de la Bretagne. On engraisse les bœufs dans presque toutes les fermes afin de les vendre à la boucherie.

II. — Occupation celtique du territoire.

S'il est vrai que les monuments spéciaux d'un peuple, demeurés sur le sol, y attestent son passage, les Celtes ont occupé Noyal-Muzillac et les environs. En effet, depuis dix-huit ans que je suis dans cette paroisse, j'ai trouvé sept celtæ, sur les landes et en d'autres endroits; un dolmen entre les villages de Kerluré et Kermabalan, deux autres sur la lande située entre la Maison-Neuve et Cocar. Il m'a semblé voir les ruines de quelques autres encore, mais si mal conservées que je n'ose rien affirmer.

Les communes environnantes m'ont offert les mêmes indices. Ainsi, j'ai rencontré un celtæ en Muzillac, un dans Ambon, deux dans Berric, trois dans Questembert, un dans Limerzel, deux dans Péaule, un dans Marzan.

III. — Occupation romaine.

Il y a dans nos contrées immensément de débris romains. M. Louis Galles et moi, en dépensant quinze francs fournis par la Société Archéologique, avons découvert un hypocauste au village de l'Elvéno. Il renfermait seulement trois chambres, le *calidarium*, le *tepidarium* et le *frigidarium*. Les piliers, en briques, étaient assez bien conservés, ainsi que quelques tuyaux. Nous avons constaté une quantité de cendre. — A la porte de la ferme qui a remplacé l'antique manoir de Carné, dans le grand champ, et à droite comme on y entre, se trouvent des briques à rebords et le tracé d'un mur. Un peu plus loin, au sud, mêmes indices. — Entre les villages de Bodrefaux et de Kermoridon, dans le grand champ de cette dernière ferme, est une lande boisée, qui est à côté; il y a une

quantité de fragments de briques à rebords. Ils sont même si condensés par endroits qu'ils forment le sol. A côté, sur la partie sud du commun de Lanvais, on remarque des trous, qui ressemblent presque à des carrières, et des tronçons de routes. J'ai toujours pensé que les Romains avaient là une fabrique de tuiles. — La route romaine de Vannes vers Nantes passe au sud de Noyal-Muzillac, et est bien conservée dans les landes du Camp et de Liniac. Malheureusement, le chemin vicinal de cette dernière commune à Marzan en a effacé environ un kilomètre en la remplaçant. Dans la lande de Grâce, sur les bords de cette route, on remarque en deux endroits des débris de constructions romaines. Vers le pont Marchant, il y a encore des briques, et les apparences d'un tronçon de route, qui semble se diriger vers l'embouchure de la Vilaine. — J'ai trouvé aussi différentes pièces de monnaies des empereurs romains, et j'en ai remis quelques-unes au musée de Vannes. Je n'entends pas ces remarques aux paroisses voisines, qui toutes offrent les mêmes renseignements sur leur circonscription territoriale.

IV. — Nom de la commune.

La première fois que je trouve le nom de Noyal-Muzillac dans l'histoire du pays, c'est en 1252. Agathe, du bourg de Noyal-Muzillac, écrivit à Cadioc, évêque de Vannes, qu'elle avait été payée pour les propriétés qu'elle avait cédées au duc de Bretagne pour la fondation de l'abbaye de Prières. Sa lettre était datée du samedi d'avant l'ascension 1252. Le latin porte : *Agatha de villa Noal*.

Par suite du conflit de juridictions temporelles entre l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon et les officiers du duc, Jean II donna, le samedi après l'exaltation de la Sainte-Croix 1289, des lettres patentes pour trancher les difficultés. Dans ces lettres, écrites en langue romane, et rapportées parmi les *Preuves* de dom Lobineau, il est déclaré que les terres et hommes de l'abbaye seront soumis pour certaines choses aux juridictions ducales, « excepté ce que

lesdits religieux ont dans les paroisses de Redon, Blain, Brein, Longon et au village de Breulis, en la paroisse de *Noéal*, qui ressortira uniquement de la juridiction abbatiale. » L'orthographe du village de *Breulis*, situé au midi de Noyal-Muzillac, n'a pas changé, mais celui de la paroisse s'est transformé comme on le voit.

Quoique le grand saint Martin de Tours ait toujours été patron principal de l'église, il fut un temps où sainte Noyale était patronne secondaire. Je ne sais si son nom serait pour quelque chose dans l'origine de celui de la paroisse, mais il n'y en a point de preuves. Le nom de Muzillac a été visiblement ajouté pour distinguer la localité en question des autres qui portent la même appellation.

Les actes de l'abbaye de Prières constatent qu'en 1403, Pierre le Chastelier, du village de Beizit en Noyal-Muzillac, donna à l'abbaye une tenue. Depuis lors, nous ne voyons plus de changement dans le nom de la commune.

V. — Châteaux situés sur son territoire.

1^o Le premier, en date, est certainement celui de *Carné*, qui a donné son nom à la célèbre famille du même nom. Il est situé au nord du bourg, à environ trois kilomètres. Il ne reste rien des anciennes demeures ; cependant, le colombier, le portail, une tourelle aux écuries, qui pourraient remonter au XVI^e siècle, s'y voient encore. La chapelle, dédiée à saint Sébastien, fut détruite pendant la Révolution.

L'écusson de la famille de Carné est placé sur le mur du colombier. Il est d'or, à deux fasces de gueule. On le voit aussi sur les murs de l'église paroissiale. Elle avait pour devise : « Plutôt rompre que plier. » La tradition locale la rendait : « Bras d'acier, plutôt rompre que plier. »

En 1248, Olivier de Carné alla aux croisades, et ses armes sont demeurées au musée de Versailles. — En novembre 1392, Jean de Carné est mandataire pour le duc de Bretagne, dans une transaction à faire pour dommages causés au connétable Olivier de Clisson. — En 1419, un membre de la même famille assiste à une

assemblée de la noblesse à Dinan. — En 1424, Jeanne, duchesse de Bretagne, envoya Rolland de Carné vers le maréchal de Rieux. Ce même Rolland fut échançon de Jeanne, maître d'hôtel de François, son fils. Le 27 septembre 1451, il est maître d'hôtel de Pierre II. En 1452, il est ambassadeur pour le même duc auprès du roi de France. — En 1420, Jeanne de Carné est fille d'honneur de M^{me} de Châteaubriand. — En 1433, Sylvestre de Carné reçoit des étrennes du duc, avec son frère Rolland. En 1440, il reçoit l'ordre du Camail du duc d'Orléans. — Aux Etats de Vannes, en 1455, Eon de Carné fut placé à la gauche du duc et l'abbé de Prières à sa droite. — En 1474, Jeanne de Carné est condamnée à élever une croix expiatoire sur l'endroit où elle avait consenti à l'assassinat de Berthelot l'abbé, dans la forêt du Cellier.

La famille de Carné possède de bonne heure le château de Cohignac en Berric. Un chemin le reliait avec celui de Noyal-Muzillac ; on en voit encore les traces. Elle possède aussi le manoir de la Touche, dans la paroisse de Roc-Saint-André ; Coëtbihan et Kerbourdin, en Questembert ; Bleheban, en Caden ; Lestier, en Béganne ; Castellan, en Saint-Martin ; Crémeur, en Guérande. Le 10 octobre 1850, on trouva, dans la chapelle de Saint-François, de l'église de Guérande, une pierre tombale, sur laquelle étaient représentés en relief un chevalier et une dame, avec cette inscription : « Ci git tre noble puissant seigneur Tristan de Carné, en son vivant chevalier héréditaire, premié maistre dostel des ducs de Bretagne servant en ledit estat la roine Anne, duchesse de Bretagne, maistre doste des rois Louis, François et de monseigneur Fran.... » Ici le coin de la pierre était brisé. Une autre inscription était ainsi conçue : « Ci-gît tre noble et vertueuse dame, madame Jeanne de la Salle en son vivant femme de monsieur Tristan de Carné e dame de Carné, de la Touche, de Cohignac, Crémeur, héritière de la Salle, etc., laquelle trépassa à Crémeur l'an 1526. Dieu lui fasse miséricorde. » Notre manoir de Carné appartenait donc alors à Tristan du nom. Il fut en grande estime auprès de la duchesse Anne, qui lui demanda son fils à son service, en 1513 ; et la même année, elle lui confia 500 hommes pour la défense de son duché. Il était gouverneur de Guérande.

En 1568, Charles IX écrit à Jérôme de Carné, gouverneur de la ville et du château de Brest, et le fit chevalier de son ordre. En 1565, ce Jérôme avait fait relever une partie de la chapelle de Cohignac, comme le porte l'inscription qui est sur une pierre du chœur. Sa femme était Alice de Kerloaguen.

Deux frères de Carné prirent part aux guerres de la Ligue, sous le duc de Mercœur. L'un fit des prodiges de valeur à Hennebon, en 1590. Ils étaient tous les deux à l'attaque du château de Kérouserai, près de Saint-Pol-de-Léon, vers la fin de la même année. Après la soumission du duc de Mercœur, ils passèrent au service de Henri IV. François de Carné, sieur de Rosampoul, était le fameux gouverneur du château de Morlaix, en 1594, et l'oncle des précédents.

Parmi les titres manuscrits que j'ai trouvés en Noyal-Muzillac, je signale les suivants : 1° En 1691, demoiselle Jeanne Huart de Carné se déclare seigneur du manoir de Carné. 2° François de Carné, chevalier, chef de nom et d'armes, vicomte de Cohignac, baron de Kerliver, Kerversio, seigneur de Kervi, Kerbriant, Trumelin, est propriétaire de Carné, en 1596. 3° En 1783, César-Hippolyte-Jean-Baptiste-René de Trecesson (en Campenéac), des sires de Carné, chevalier, etc., est propriétaire de Carné et de la ferme noble de Trebica.

La seigneurie de Carné avait haute, moyenne et basse justice, droit à une fourche pátibulaire à trois poteaux.

2° Le deuxième château fut *Kerdréun*, détruit vers la fin du XVII^e siècle. En 1785, il en restait encore des pans de murs considérables, dont on se servit pour relever le portail et le pignon de l'église. Le peu de ruines que j'ai pu voir, annonçaient une construction du XIV^e siècle.

Ce manoir me semble avoir été constamment habité par la famille de Muzillac.

En 1089, Bernard de Muzillac est témoin d'un accord passé entre Robert, abbé de Saint-Sauveur de Redon, et les chapelains d'Alain Fergent. — En 1250, Pierre de Muzillac cède quelques propriétés au duc pour la fondation de l'abbaye de Prières. — En 1381, Pierre

de Muzillac ratifie le traité de Guérande. — En 1402, Olivier de Muzillac est capitaine du château de l'Isle en Marzan. — En 1425 et 1430, nous voyons Jean de Muzillac à la cour du duc. — En 1428, Guillaume de Muzillac est ambassadeur du duc vers le roi de France. — Enfin, pendant tout le XV^e siècle, nous voyons cette famille mêlée aux affaires publiques.

Les registres de la paroisse de Noyal-Muzillac, qui ne remontent qu'à 1610, renferment fréquemment les noms de Jeanne et de François de Muzillac de Kerdréan pendant la première partie du XVII^e siècle. Ils tenaient un bon nombre d'enfants pauvres sur les fonts du baptême et faisaient beaucoup d'aumônes. Le 28 juillet 1637, Jeanne de Muzillac, vivante dame de Kerdréan, mourut au château de Kerdréan à neuf heures du matin. Elle fut enterrée le 30 dans l'église; Jean le Bot, subcuré, lui avait administré les derniers sacrements. François mourut vers le même temps. En 1648, Kerdréan appartenait à dame Olive du Coudrai, douairière de Limoges, de Brouel, en Arzal, et y résidant. En 1665, il appartenait à M. Vincent-Exupère de Larlan, et depuis, il a toujours été attaché à Rochefort et à Keralio. On a trouvé dans les décombres du château, et à ma connaissance, une pièce de monnaie de François I^{er} et une autre de Henri IV. Aujourd'hui les vipères sont nombreuses parmi les pierres qui restent et les broussailles qui les recouvrent.

Kerdréan avait haute, moyenne et basse justice, fourche patibulaire.

3^o *Trémondet* est le troisième château que nous devons remarquer. Une tourelle et plusieurs pans de murs ont été abattus les années dernières pour refaire la ferme.

Le 11 juillet 1484, N..., écuyer de Lesnare, sieur de Trémondet, fait un échange de biens avec l'abbé de Prières.

Le 20 novembre 1704, François-Joachim Descartes, chevalier, seigneur de Kerleau, conseiller du roi, est propriétaire de Trémondet.

René-Jacques-Louis Le Prestre, chevalier, seigneur de Château-giron, conseiller du roi, président à mortier au parlement de Bretagne, est propriétaire de Trémondet, en 1763, par suite de son mariage avec dame Marguerite-Sylvie Descartes de Kerleau en Elven.

En 1784, Marie-Rose-Françoise de Larlan, dame de Rochefort, possédait la terre, le manoir et la seigneurie de Trémondet, sans doute par achat. Cette seigneurie avait haute, moyenne et basse justice.

4° *Le Closne* appartenait à la famille de Noyal. Ce château avait été fortifié. On y voit encore le fossé et les douves. Il est tombé au moment de la Révolution, et les pierres ont servi à reconstruire plusieurs fermes de Keralio sous la Restauration.

Au moment de la fondation de Prières, en 1250, nous voyons Agathe de Noyal écrire à l'évêque de Vannes pour lui attester qu'elle a été payée pour les terres cédées par elle au duc à cette occasion.

Amaury de Noyal vivait en 1330; seigneur du Closne, il épousa Hélène de Carné. Roland, son fils, épousait Jeanne de Loyon, en 1380. Montre de 1479 et 1480. Réformations de 1427 et 1536; à celle de 1669, 14 générations.

Les registres de la paroisse nous fournissent les indications suivantes : 1° De 1622 à 1634, dame Isabeau de Bréhant, femme et compagne de François de Noyal, seigneur du Closne, tient un certain nombre d'enfants pauvres sur les fonts du baptême. Elle assiste aux cérémonies religieuses qui ont lieu à l'occasion de baptêmes et mariages des familles nobles. Parfois, elle signe seulement dame du Closne. 2° En 1648, Adrien de Noyal, fils de François et de dame du Quingo, reçoit le sacrement de baptême. François de Noyal était donc remarié. L'acte est signé par Jacques du Quingo, parrain, Suzanne de Bréhant, Michelle de la Salle, dame de Kerambart, Charles de la Pommeraye, sieur de Kerambart, Charles de Vallois de Séréac, Claude de Boju, dame de Keralio, de Kerméno, Jeanne de Tregouët et Anne de Tregouët. 3° En 1646, mort d'André de Noyal du Closne. 4° Le 13 mars 1660, mort de Mathurin de Noyal. 5° Le 9 mars 1666, mort de Simon de Noyal. 6° Le 17 septembre 1671, Sébastien de Noyal, chevalier, seigneur du Closne, tient un enfant sur les fonts du baptême.

Après cela on ne trouve plus la famille de Noyal. Les Boisorhant ont aussi occupé le Closne, dont la seigneurie avait haute, moyenne et basse justice.

5° *Keralio*. Ce château existe encore. Il est du XV^e siècle. Il a dû être bâti par la famille de Kerméno.

En 1573, M. de Kerméno, sieur de Keralio, est gouverneur de la ville de Vannes. En 1574, René de Kerméno stipule pour l'érection d'un collège dans la même ville. En 1626, Préjant de Kerméno, chevalier de l'Ordre du Roi, commandeur pour Sa Majesté des villes de Guérande et du Croisic, est seigneur de Keralio, et des seigneuries de Bopilio et Liniac en Noyal-Muzillac. Nous le voyons paraître sur les registres de la paroisse en 1629 et 1647.

En 1588, Jean de Kerméno achète la seigneurie de Liniac. En 1658, la famille de Kerméno vendit Liniac, Keralio et Bapilio à M. Vincent-Exupère de Larlan, la somme de 120,000 francs.

A la même époque M. de Larlan acheta le château et le comté de Rochefort, qui lui furent cédés par Charles de Lorraine, pair de France, chevalier des Ordres du Roi, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté dans la province de Picardie, de l'Artois, du Boulonnais, comte d'Harcourt, duc d'Elbœuf, seigneur de Rieux, etc.

M. de Larlan était conseiller du Roi, membre du Parlement de Bretagne, chevalier. Dans le pays on l'appelait le président de Rochefort.

Le 19 mai 1662, M. de Larlan tient un enfant sur les fonts du baptême, dans l'église de Noyal-Muzillac. Sa fille Catherine-Marie fut marraine. En 1663, il est encore parrain, et M^{me} du Quingo du Closne, marraine.

Le 17 août 1667, M. de Larlan accompagne sa fille Catherine-Marie, qui est marraine. En 1672, M. de Larlan assiste, avec sa femme Renée de Querouartz, à un mariage : M^{me} de Larlan écrivait son nom, indifféremment, Kerouartz ou Querouartz. Elle est marraine en 1673.

En 1670, M. de Larlan et sa femme fondent le couvent des Ursulines de Muzillac, qui prospéra jusqu'à la Révolution. Les religieuses faisaient l'école, tenaient des pensionnaires, donnaient des consultations et des remèdes aux malades. En 1754, sœur Agathe

Le Reste était supérieure et avait remplacé Claude Lory ; vinrent ensuite une demoiselle de Sesmaisons et une d'Armaillé ; la dernière supérieure, M^{me} Crespel, fonda les Ursulines de Vanves après le rétablissement du culte, vers 1808. Je n'ai pas les actes sous les yeux, mais il me semble avoir vu que ce furent encore M. Vincent-Exupère de Larlan et sa femme qui établirent les Ursulines de Ploërmel et de Malestroit. M. de Larlan mourut à Rennes en 1692. Ses entrailles furent inhumées dans l'église des Cordeliers de Rennes, son cœur dans l'enfeu de Keralio, situé dans l'église de Noyal-Muzillac, et son corps dans l'église de la collégiale de Notre-Dame-de-la-Tronchaye, à Rochefort.

Julien-François de Larlan succéda à son père dans la jouissance du comté de Rochefort. J'ai vu plusieurs actes faits en son nom, pour ses propriétés de Keralio et Liniac, Bopilio, Kerdréan et Bocquai en Noyal-Muzillac. Voici les titres qu'il prenait : chevalier, comte de Rochefort, marquis de la Dobiais, baron de Kerouserai et Trongof, seigneur de Questenbert, des châtellenies de Malestroit, Enquidice, Saint-Jean-sur-Coason, Chienné, vicomte de Liniac, Keralio, etc., conseiller du roi en ses conseils, président à mortier au parlement de Bretagne. Il mourut en novembre 1722, laissant ses enfants mineurs, Jean-Anne et Thérèse. Il avait fondé à Rochefort des écoles charitables et des bouillons pour les pauvres. Il habitait tantôt à Rochefort, tantôt à Keralio et autres lieux.

Jean-Anne de Larlan succéda à son père. Tous les actes se font en son nom jusqu'en 1760. Il prend tous les titres seigneuriaux de ses ancêtres, même celui du château de Bleheban en Caden, à l'exception de ceux qui se rattachaient aux fonctions civiles. Il laissa une fille, qui suit.

En 1761, Marie-Rose-Françoise de Larlan, en se mariant au marquis Hay des Nétumières, transporta le château et le comté de Rochefort, avec toutes ses dépendances, dans cette dernière famille. Elle faisait cependant tous les actes en son nom, et aux titres déjà signalés, elle ajoutait ceux de Cohignac en Berric, de Trémondet et du Closne en Noyal-Muzillac. Elle habita continuellement Rochefort ou Keralio. Elle était fort simple et très-charitable. Quatre bœufs,

attelés à sa voiture, la conduisaient sur ses dernières années de Keralio à l'église. Elle mourut vers la fin de l'année 1785, et son fils aîné, Marie-Paul Hay, chef de nom et d'armes, chevalier, marquis des Nétumières, lui succéda dans le comté de Rochefort, dont le château fut démoli en avril et mai 1793.

Tandis que je me trouve sur la question de la seigneurie de Rochefort, je vais relater quelques faits peu connus. Cette seigneurie passa, en 1374, dans la famille de Rieux, et y demeura jusqu'en 1567, moment de la mort de Renée de Rieux, dernière de la branche aînée de sa maison. Guy XIX de Laval hérita d'une partie des biens de sa tante, et transmit Rochefort à son fils Guy XX, qui décéda sans héritiers directs en 1606. Alors Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf, etc., devint propriétaire du comté, et son fils, qui porta aussi le nom de Charles, le conserva jusqu'en 1658. — Pendant la Ligue, le château, qui était ordinairement entre les mains des royalistes, subit plusieurs assauts. En 1598, Henri IV, en passant à Rennes, donna « ordre à Sully de donner une gratification à la garnison de Rochefort, et ensuite d'en faire raser le château. » Quelques années après le bon roi permettait à Charles de Lorraine de le réparer, et ce qui reste des anciennes fortifications laisserait penser que les premiers ordres ne furent guère exécutés.

6° *Vicomté de Liniac*. A quelle époque a commencé le vicomté de Liniac? Nous ne le savons pas. Nous sommes obligé de prendre les renseignements qui nous restent, dans les archives de l'abbaye de Prières.

Le frère dom Pardy écrivait ce qui suit vers 1695 : « On ne peut présentement dire comment cette rente de 90 perrées de seigle, mesure de Vannes, nous vient sur Liniac. »

Est-ce une fondation ou une aliénation de rente? Nous l'ignorons. Cependant la tradition porte que cette propriété appartenait à l'abbaye, qui la vendit, en se réservant la rente actuelle. En 1426, le monastère soutint pour elle un procès, devant la Cour de Vannes, contre le sieur de Plessix-Angier. Il finit par transaction en 1477, et il fut reconnu qu'il devait recevoir annuellement sur cette propriété 120 boisseaux, mesure de Muzillac, ou, ce qui est la même

chose, 90 perrées, mesure de Vannes. En 1575, Jérôme de Carné, alors propriétaire et seigneur, intenta un nouveau procès. Le 10 juillet 1576, un jugement de la Cour de Vannes fit droit à l'abbaye. Jérôme forma appel, la discussion traîna, et le 27 mars 1588 les sieurs de Carné vendirent Liniac à Jean de Kerméno, seigneur de Keralio, et tout cela sans rien stipuler en faveur de Prières. Pendant les longueurs de l'appel, la rente n'avait point été payée, Jean de Kerméno n'avait rien fait, son fils Claude se vit assigné pour solder vingt-neuf années d'arrérages, sauf son recours vers les sieurs de Carné. Le 16 mars 1625, les religieux sont maintenus par arrêt de la Cour, et saisie mise sur la terre de Liniac et toutes autres appartenant au sieur de Kerméno. Ils reçoivent alors 14,046 fr. pour le passé et 522 fr. pour les frais. En 1658, Guillaume de Kerméno vendit ses terres, dont Liniac faisait partie, à M. Vincent-Exupère de Larlan et depuis lors l'abbaye toucha régulièrement ses 90 perrées de revenus annuels.

Un décret de 1792 transféra cette rente aux hospices du département, et les familles des Nétumières et de Lauzanne l'ont toujours acquittée.

VI. Clergé de la paroisse.

La tradition locale porte qu'un recteur de Noyal-Muzillac fut tué par les protestants, et que c'est en expiation et en mémoire de ce fait qu'une croix fut érigée dans la lande de Kervi, au nord, route de Kanter. Il y a là en effet une croix qui porte la date de 1590.

En 1609, lors des préludes d'un procès qui a duré deux siècles avec les Trévien du Guerno, nous trouvons que messire Sempton est recteur de Noyal et défend ses droits curiaux contre leurs assertions. Après lui vint M. Le Gallois qui était en même temps grand vicaire de l'évêque et official à l'officialité de Vannes. Son nom paraît dans beaucoup d'actes publics de ce temps-là. C'était un homme remarquable. Messire Le Bot, subcuré, remplissait presque toutes les fonctions religieuses à sa place.

En 1646, il a pour successeur messire Jean Coué, docteur en

théologie de la faculté de Paris. Il mourut le 24 novembre 1666, et fut enterré dans le chœur de l'église paroissiale. On lui mit une pierre tombale, mais il fallut pour cela l'autorisation du seigneur de Keralio, M. de Larlan, attendu que les seigneurs de ce château étaient les fondateurs de l'église.

M. Le Vergotz fut recteur de 1666 à 1670.

M. Le Roux vint ensuite et mourut en 1683. Il fut enterré dans le chœur.

Charles Guillo mourut en 1702. Voici son testament, que je ne puis m'empêcher de donner en entier :

« *In nomine Jesu Christi. Amen.* A tous ceux que les présentes verront, salut et bénédiction. Comme par la miséricorde de Dieu, le 3 décembre 1689, j'ai évité une mort imprévue, suis encore revenu en parfaite santé et plein jugement, considérant qu'il n'y a rien de plus certain que la mort, rien de plus incertain que son heure, désirant pourvoir au salut de mon âme, j'ai fait et déposé mon testament ainsi qu'il suit : 1° Je recommande mon âme à Dieu mon créateur, à la bienheureuse vierge Marie et à tous les saints. 2° Je veux que mon corps soit inhumé dans le cimetière qui est le lieu ordinaire destiné au repos des corps, et non dans l'église qui est la maison de Dieu. 3° Trois cents messes seront dites pour le repos de mon âme, celles de mes parents et amis. 4° Je fonde sur les biens que je laisserai, provenant de mon bénéfice, deux messes par semaine à perpétuité. La propriété de la Miche-au-Chêne que j'ai acquise au bas du bourg, servira pour cette fondation. 5° Je ne réclame rien de la fabrique pour le rétable que j'ai placé à mes frais à l'église. Je n'impose que cette réserve, que mes héritiers ne soient pas inquiétés pour les réparations du presbytère. 6° Mes héritiers n'auront rien à réclamer les uns des autres pour les fruits perçus sur ma propriété patrimoniale de la Coudrâie, en Sérent. 7° A ma mort on donnera un tonneau de seigle et un tonneau d'avoine aux pauvres de la paroisse. 8° Je nomme mon subcuré, messire Robinet, mon exécuteur testamentaire.

Fait à Noyal-Muzillac, le 22 février 1702.

Signé : Charles GUILLO, recteur. »

M. Guinarho succéda à Charles Guillo et mourut en 1735. Il fit beaucoup de bien. Son procès avec les Trévien du Guerno le rendit plusieurs fois malade.

En 1736, vint M. Pierre Jouin ; il mourut en 1771. C'était un homme très-instruit et très-capable. Il donna plusieurs missions. Son neveu Jacques Jouin lui succéda et fonda une rente pour des retraites. Au mois d'août 1792 il partit en exil pour l'Espagne. Il en revint en 1802 et mourut en 1817 sans rien laisser à ses parents. Il avait reconstruit à ses frais la chapelle de Bengué.

Au XVII^e siècle il y avait un certain nombre non de vicaires, mais de prêtres auxiliaires, dans la paroisse. Au siècle suivant, il y en avait moins. Ces prêtres avaient été reçus pour la plupart grâce à un titre constatant des biens patrimoniaux suffisants pour leur existence. Ils vivaient donc chez eux, disaient la messe, confessaient, voyaient les malades, surtout faisaient l'école aux enfants qui ne manquaient pas d'instruction.

Le recteur avait généralement un subcuré, qui l'aidait dans l'accomplissement de toutes ses fonctions curiales et pastorales. Ordinairement il était nourri à sa table, logé au presbytère et recevait une certaine somme de lui.

Les honoraires des messes étaient à douze sous. Quand il y en avait, c'était une ressource de plus.

VII. — L'église paroissiale.

La nef de l'église, reconstruite en 1850, parce qu'elle menaçait ruine, était entièrement romane, à l'exception du portail et du pignon refaits en 1785. Les chapelles collatérales de la Vraie-Croix, de saint Jean-Baptiste et de saint Yves appartenaient à la famille de Keralio. Celle du Rosaire avait été reconstruite en 1639, sur l'emplacement et avec les débris de celle dite des Champions, qui appartenait à M. Prément de Kerméno de Kersalio. La sacristie fut faite en 1636, et servit d'abord pour la réserve du Saint-Sacrement. En 1854, elle fut détruite par un incendie dont la cause est restée inconnue.

L'église, telle qu'on la voit aujourd'hui, a la forme plutôt d'un *tau grec* que d'une croix latine, avec une abside demi-circulaire. La tour sur le transept sud, avec flèche en ardoise et contreforts élevés, simples et peu saillants, est carrée. La flèche fut renversée par la foudre en 1812. Le chœur est relié aux transepts par des arcades en cintre brisé, portées sur de lourds piliers entourés de colonnettes engagées, à chapiteaux ornés de feuillages et dentelures, à base peu élevée. Arc plein cintre et petites fenêtres romanes sur les côtés. Ecussons : 1^o à deux fasces plusieurs fois répété ; c'est celui de Carné ; 2^o parti au 1^{er} de Carné, au 2 à un sautoir ; c'est celui de Boisorhant du Closne ; 3^o écartelé au 1^{er} de Carné, au 2 vairé de Rochefort, au 3 à la croix de mâcles de Larlan, au 4 à neuf besants de Rieux.

L'église renferme plusieurs tableaux remarquables venus du château de Keralio : le *Crucifement*, l'*Annonciation*, la *Visite de Jésus enfant à saint Jean-Baptiste*, une copie du *Songe de saint Bruno*, par Le Sueur, obtenu par l'entremise de M. Jolivet Castellot, député.

Saint Martin de Tours a toujours été le patron principal de l'église. Au commencement du XVII^e siècle, les curés s'intitulaient *recteurs de l'église de Saint-Martin de Noyal*. En 1853, on obtint des reliques de ce grand saint de Mgr Morlot, archevêque de Tours. On les expose à la vénération des fidèles le jour de sa fête.

VIII. -- Chapelles de la paroisse.

Les chapelles de la paroisse sont les suivantes : 1^o La chapelle de Notre-Dame-de-Bengué, située dans le bourg, brûlée en 1793 par Le Batteux ; elle fut relevée en 1817. Elle possède une statue de la Vierge en albâtre, qui vient de Keralio. C'est un simple vaisseau qui n'a rien de remarquable. 2^o La chapelle de Notre-Dame-de-Grâce, située sur un monticule qui domine la mer à l'embouchure de la Vilaine, fut longtemps entretenue par les marins qui y venaient en pèlerinage, y faisaient dire des messes et la blanchissaient de chaux à l'extérieur. Elle leur servait, dit-on, de phare.

C'est la forme d'un vaisseau simple. Elle est du XVII^e siècle et renferme un calice de ce même temps. 3^e Logoreenne est une chapelle reconstruite en 1701. Elle est dédiée à la Sainte-Trinité. Un *lec'h*, carré et élevé, est à la porte. 4^e Brangolo passe pour avoir appartenu aux Templiers. Elle est dédiée à la sainte Vierge. Sa forme est la croix latine. Elle a un clocheton en ardoises et une cloche de l'an 1658, qui fut cachée dans les vases du moulin du Pomin pendant la Révolution. Ses portes sont en anse de panier. Celle de l'ouest, à pilastre et entablement, avec traces d'écussons et la date de 1627 ; au-dessus, blason à une croix formée de neuf mâcles ; c'est celui de la famille de Larlan, et c'est la première date de son apparition dans le pays. Au-dessus de la porte du nord, est la date de 1590. Les transepts, séparés du chœur par des arcs plein cintre, sont portés sur des colonnes cylindriques engagées. Les fenêtres sont en cintre brisé dans les transepts ; celle du fond du chœur est en plein cintre de la Renaissance. Un petit vitrail, représentant le crucifiement, est au milieu. Les niches sont à coquilles. Une vieille statue représentant le mystère de la Sainte-Trinité : le père est un vieillard qui tient le Christ en croix et l'Esprit-Saint en forme de colombe sur son cœur. A l'intérieur, est l'écusson de Carné avec la date de 1723. Il est aussi à l'extérieur au sud. Les jeux des seigneuries de Carné et Cohignac avaient lieu sur la lande au nord. La fontaine porte la date de 1607 et l'inscription : « Faite par F. Glouzey. »

Cette chapelle allait être brûlée en 1793 par Le Batteux : un traître vint lui dire d'arriver à l'église paroissiale, où était la population assemblée, et la chapelle fut sauvée. Elle renferme un calice qui porte cette inscription : *Donné par L.-G. Dréano, 1617*. Mais il est bien plus ancien ; sa coupe est évasée comme ceux des siècles précédents. Il est en argent doré.

Paul V, pape, donna une bulle pour cette chapelle, la neuvième année de son pontificat, c'est-à-dire en 1613. Elle nous fait connaître : 1^o qu'une confrérie de personnes de l'un et de l'autre sexe existait dans cette chapelle ; 2^o que les confrères exerçaient les œuvres de charité, de piété et de miséricorde, surtout envers les pé-

lerins qui y venaient en pèlerinage ; 3^o qu'en continuant ces œuvres, ils auront désormais des indulgences à gagner. Or, les œuvres, que leur demande la bulle, sont : l'assistance aux prières de la confrérie, à ses processions ordinaires et extraordinaires, aux offices publics qui se célébreront dans la chapelle ; la dévote réception des sacrements, les prières pour les morts, le logement des pauvres pèlerins, la réconciliation des ennemis, la conversion des pécheurs, l'enseignement des commandements de Dieu aux ignorants.

L'official de Vannes, au nom de l'évêque, ordonna à tous les vicaires et recteurs de lire et publier cette bulle au prône des messes paroissiales dans tout le diocèse, afin d'exciter les fidèles à s'associer à la confrérie. Il ajoute que les deniers qui seront perçus, par suite du désir de gagner les indulgences, auront pour emploi les réparations, l'ornementation et la solennité des offices divins dans la chapelle. M. Le Gentil était official, et son mandement est du 25 octobre 1613. — Les jours d'indulgences étaient ceux des fêtes de Saint-Philippe et Saint-Jacques, de l'Assomption, de la Circoncision, de la Toussaint. L'original de la bulle est aux archives de la mairie de Noyal-Muzillac.

5^o Le prieuré de Bourgerel avait une belle chapelle du XVI^e siècle. Découverte au moment de la Terreur, de crainte qu'elle ne fût brûlée, elle n'a pas été restaurée. Elle avait pour patron saint Gildas de Rhuis et dépendait de cette abbaye. On lit dans une charte de Charles IX, roi de France, à la date de 1565, que Jehan de Broël, prieur de Bourgerel, a fait remarquer que, lors de la fondation de ce prieuré par les ducs de Bretagne, il fut doté de plusieurs domaines. En effet, il possédait la ferme et la maison à côté de la chapelle et des champs en Limerzel, Questembert et Ambon. Les prieurs, par suite de fondations, devaient aller dire la messe, une fois chaque semaine, aux chapelles du Moustéro, alors dans Ambon, et de Saint-Nicolas à Muzillac. Cette dernière chapelle n'existe plus. Les prieurs, dont les noms ont pu être conservés, sont : François de Broël, en 1545 ; Jean de Broël, en 1565 et 1580 ; Jean Bouxo, en 1601 ; dom Ambroise de Trégouët, en 1624 ;

Jacques Morin, prieur claustral de Saint-Gildas de Rhuis, en 1625; Guy Macé, en 1669; dom Antoine Loverot, en 1673; dom Guillaume Crin, en 1677; frère Jean-René Rouault, en 1722 et 1737. En 1761, messire Le Govello, vicaire à Noyal-Muzillac, reçoit une certaine somme pour dire la messe une fois chaque semaine à la chapelle du prieuré, et à la décharge des fondations. Le 26 février 1671, procès-verbal est fait *du lieu et manoir noble de la prieuré de Bourgerel et de la chapelle qui y est*. Le 10 octobre 1790, la municipalité de Noyal-Muzillac constate que la métairie du prieuré de Bourgerel a besoin d'urgentes réparations, et que le fermier a droit à des dédommagements de 600 fr. pour les pertes qu'il a déjà subies.

IX. — Miracles de S. Vincent Ferrier à Noyal-Muzillac.

Au moment des recherches faites pour la canonisation de saint Vincent Ferrier, plusieurs personnes de Noyal-Muzillac furent appelées en témoignage. Guillaume Levrarin, âgé de cinquante ans, rapporta que Marie, sa fille, femme de Jean Le Duc, tous deux demeurant dans la même maison, tomba malade au mois d'août 1451. Longtemps; elle fut atteinte de la peste, qui sévissait alors. Elle devint frénétique au point de sortir toute nue de la maison : son père eut peine à la faire rentrer. Pendant trois semaines on la crut folle, et pendant neuf jours, elle perdit l'usage de la parole. Elle avait également au côté gauche un charbon, qui était une suite de la peste, et entre deux côtes un trou qui donnait lieu à la respiration. Pendant neuf jours, elle ne but ni ne mangea presque pas; on lui arrosait les lèvres avec une plume trempée dans de l'eau. Elle n'ouvrait pas la bouche. Des signes de mort commençaient à paraître. Alors il se souvint de maître Vincent. Il tourna les yeux vers l'église de Vannes, où son corps était enterré. Il se mit à genoux et lui recommanda sa fille. Aussitôt la malade recouvra la parole et dit qu'elle se sentait mieux. Elle mangea d'une pomme cuite, but du vin dont elle n'avait pu goûter pendant sa maladie. Elle garda néanmoins le lit pendant deux mois. Quand cette déposition fut faite,

elle souffrait encore un peu du charbon et de la tumeur purulente.

Le même témoin assura qu'il devait à l'intercession du même Vincent la guérison de son fils Jean, qui fut également atteint de la peste au mois d'août précédent; que, du reste, toute la paroisse avait horriblement souffert du fléau, qui emportait jusqu'à cent personnes par semaine; qu'on avait fait une procession publique et solennelle au tombeau du serviteur de Dieu à Vannes, qu'à partir de ce moment la peste avait bien diminué, et qu'aujourd'hui on ne voyait plus qu'une victime par semaine ou à peu près.

Olivier Denoual, laboureur, de Noyal-Muzillac, âgé de cinquante ans, vit et entendit maître Vincent célébrer la messe et prêcher dans le bourg de Muzillac, ainsi qu'à Questembert. Un de ceux qui le suivaient lui apprit à faire le signe de la croix. Un jour étant allé à Vannes au tombeau du serviteur de Dieu, afin d'y gagner une indulgence plénière, il remarqua un grand nombre de vœux, ou *ex-voto*. De retour à la maison, et voyant son fils, âgé de cinq ans, privé de la parole depuis environ un an, il raconta à sa femme ce qu'il avait vu. Ils s'encouragèrent à le mettre sous sa protection. Ils le firent en ces termes : « Maître Vincent, nous savons que Dieu opère de grands miracles par votre intercession. Daignez le prier de rendre la parole à notre fils. Alors nous irons visiter votre tombeau et nous y ferons une offrande. » L'enfant recouvra la parole et ne la perdit plus. — Ils accomplirent leur promesse. Il rapporta aussi que Perrine, fille d'Yves Dagaud, fut guérie de la peste par le même Vincent, et que cette guérison fut regardée comme miraculeuse dans tout le voisinage.

Saint Vincent Ferrier passa à Questembert, à Muzillac et à l'abbaye de Prières sur ses derniers jours; rendu à Vannes, il y mourut peu après.

Abbé PRÉDERRIÈRE.

(La fin prochainement.)

POÉSIE.

A Monsieur le Directeur de la Revue de Bretagne et de Vendée.

MONSIEUR,

Le magnifique hommage rendu à la Bretagne par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, nous a rappelé une ode, sur un sujet presque identique, pour ainsi dire improvisée par un officier, M. Groschan de Rouville, lieutenant au 8^e lanciers, régiment alors en garnison à Pontivy, dont un détachement avait été envoyé, par ordre du Ministre de la guerre, pour honorer, avec d'autres détachements d'infanterie, d'artillerie et de gardes nationales, l'inauguration de la statue élevée à Carhaix à la mémoire de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de France, le 27 juin 1841.

Ce détachement, fort de cent-vingt hommes, commandé par un capitaine, aujourd'hui général de brigade, un lieutenant et un sous-lieutenant, morts tous deux depuis, était logé au château de Kerampuil¹ que le propriétaire, qui l'habitait alors, avait mis à la disposition de la ville de Carhaix, pour l'exonérer d'autant de l'embarras du logement des hommes et des chevaux.

Au déjeuner du 27, deux bardes très-connus, dont l'un est membre de l'Institut, mais dont les œuvres n'avaient pas encore acquis l'éclat dont elles ont brillé depuis, firent entendre une cantate et des couplets très-applaudis en l'honneur du héros breton.

M. Groschan de Rouville, ayant été dénoncé par son capitaine comme s'occupant aussi de poésie, après quelques hésitations, se mit à la disposition du maître de la maison, et lui demanda un sujet qu'il s'efforcerait de traiter et de présenter au dîner du même jour. M. de Saisy lui donna pour sujet : *La Bretagne et la Tour d'Auvergne*, et certes il n'y avait pas ici de compérage.

Les nombreux convives du soir ne furent pas peu charmés d'entendre la belle ode, composée sur le sujet donné, ni M. de Saisy peu reconnaissant de l'aimable attention de l'auteur à lui en offrir la dédicace. Voici cette remarquable pièce de vers :

¹ Le château de Kerampuil est inhabité depuis le départ de M. Paul de Saisy, en juin 1860, pour s'engager dans les zouaves pontificaux. Il est capitaine de la 2^e compagnie de ce régiment, dévoué à la vie, à la mort, à la défense du pontife-roi.

LA BRETAGNE & LA TOUR D'AUVERGNE.

Carhaix, le 27 juin 1841.

Oui ! la noble Bretagne a sous sa rude écorce
Un instinct glorieux de courage et de force
 Qu'on sent sourdre en tout lieu ;
C'est un géant armé, qui baisse sa visière,
Pour cacher sous l'acier son attitude altière :
 C'est du fer, c'est du feu !

Dans le cours du passé, si haut que l'on remonte,
De la gloire toujours ! Jamais défaite ou honte
 N'a sali son blason ;
Et son hermine blanche a traversé les âges
En préservant toujours, vierge de tous outrages,
 Sa splendide toison.

Quand César sous ses pieds abaissait tous les glaives,
La voyez-vous d'abord, se dressant sur ses grèves,
 Accepter son défi ;
Et, repoussant bientôt le barbare et ses aigles,
Seule rester debout... et moissonner ses seigles,
 Libre encor devant lui ?

Ensuite le Normand, jaloux de ses rivages,
D'innombrables vaisseaux vient inonder ses plages :
 Victoire !... Il s'écriait ;
Mais une sainte voix, la voix de l'Armorique,
A cet appel altier devait une réplique :
 L'histoire la connaît.

Albion de sa honte a, sur ce sol qui brûle,
— Où tout combat ou meurt, mais jamais ne recule, —
 Plus d'un sanglant témoin ;

Et ses trente guerriers, que sa noblesse pleure,
Sont couchés là, vaincus, pour lui dire à toute heure :
Tu n'iras pas plus loin !

Des bataillons gaulois ardente sentinelle,
Elle a sur l'Océan qui murmure autour d'elle
L'œil sans cesse arrêté ;
Puis, lorsque le destin du vaisseau franc se joue ;
Son fils, dur matelot, reste fier sur sa proue,
Le front en liberté.

Point de fers à ses mains, point de joug, point d'entrave :
Du faible elle a pitié ; les forts, elle les brave
En maintenant ses droits,
Et viendra quelque jour, fiancée à la France,
Apporter en grondant sa fière indépendance
Jusqu'au trône des rois.

Implacable au combat, mais après, débonnaire,
Ouvrant de ses forêts l'ombrage tutélaire
A d'immenses malheurs,
Elle rompra, soumise à sa foi légitime,
Le pacte qui la lie, et d'un manteau sublime
Couvrira ses erreurs !

Tout palpitant d'honneur, de force et de colère,
Ce pays qui toujours fume comme un cratère,
N'a pas que des guerriers :
Il a sa large part à toutes nos victoires ;
Il compte un de ses fils près de toutes nos gloires,
Près de tous nos lauriers.

Parmi tous les anneaux de l'éternelle chaîne
Que Dieu dans sa bonté donne à la race humaine
Pour monter jusqu'à lui ;
Parmi tous ces héros, ces bardes, ces martyres,
Qui parlent par le fer, qui pleurent par les lyres,
Que de ses fils ont lui !

Intelligence et foi, divine poésie,
 Saint respect du serment, amour de la patrie,
 Haine pour le méchant,
 Vos apôtres sont là!... noble et brillante histoire
 Qui commence à Guesclin, et va de gloire en gloire
 Jusqu'à Châteaubriand!

Jusqu'à vous, qui versez dans les sables d'Afrique
 Le sang pur et brûlant des fils de l'Armorique,
 Moricière et Bedeau;
 Bourgeons déjà fleuris du vieil arbre des pères,
 Qui viendrez ombrager leurs cendres séculaires
 D'un feuillage nouveau.

Jusqu'à toi, dont ici nous célébrons la fête,
 D'Auvergne, sorti pur des flots de la tempête
 Et mort au champ d'honneur!
 Breton de bronze et d'or, héros digne d'Homère,
 A qui manque un Plutarque, et dont la rude mère
 Vient de revoir le cœur.

Elle en aura frémi jusque dans ses entrailles,
 Cette vieille Bretagne, au corset de murailles,
 A la robe d'airain,
 En voyant dans les airs s'élever ta statue,
 Et briller, haut et fier, au milieu de la nue,
 Ton profil aquilin.

Honneur donc à vous tous, heureux fils, noble terre!
 Et, si dans l'avenir quelque ligue étrangère
 Menaçait nos sillons,
 Mêlons tout noble sang à tout sang de vaillance:
 Imitons tous Corret, simple soldat de France,
 Quoique fils des Bouillons.

Alors à rangs serrés, frères de cœur et d'âme,
 Élevant du pays l'éclatante oriflamme,
 Autour du piédestal
 Nous dirons : En avant ! union et courage ;

Et debout sur son roc, ce *Memnon* de notre âge
Donnera le signal!

M. de Saisy, ayant fait lithographier ces vers, les adressa à différentes personnes, entr'autres à M. de Châteaubriand; ce fut à cette occasion que M. Groschan de Rouville écrivit à M. de Saisy :

• Pontivy, le 20 juillet 1841.

» MONSIEUR,

» Vous m'aviez promis un petit mot, et je vois avec douleur que vous
» m'oubliez; seriez-vous malade? Vos hôtes du 8^e lanciers sont plus
» mémoratifs, et ils se rappellent à votre souvenir. Ils n'oublieront jamais
» votre si bieuveillant accueil. Je viens de recevoir une lettre charmante
» de M. de Châteaubriand, sous les yeux duquel mes vers sont tombés, je
» ne sais comment. Ne seriez-vous pas coupable de cette douce indis-
» crétion? »

M. de Saisy fit la réponse suivante :

• Kerampuil, le 26 juillet 1841.

» MONSIEUR,

» Je n'ai pas oublié que je m'étais engagé à vous donner de mes nou-
» velles; mais j'ai été absent plusieurs fois depuis un mois, et je ne rece-
» vais pas votre belle ode, que j'avais recommandé de me faire lithogra-
» phier à Brest. Il ne m'en a été adressé que cinquante exemplaires qui
» ont été bientôt épuisés, et je regrette de ne vous en avoir envoyé que
» dix. Votre œuvre a été justement appréciée par le juge le plus compé-
» tent. Mon regret est que vous ne m'ayez pas fait connaître en quels
» termes il vous en félicite.

» J'étais trop fier de la dédicace de ce beau morceau de poésie pour
» n'en pas revendiquer la propriété, après vous; et j'en ai fait hommage,
» à mon tour, à beaucoup de personnages hauts placés, tant en France
» qu'à l'étranger. Il sera même lu par d'augustes exilés qui croiront en-
» tendre l'écho de la patrie; car ils ne renient aucune des gloires fran-
» çaises; et ces gloires, célébrées dignement par le petit-fils de l'illustre
» amiral de Grasse, si connu par son héroïque courage, auront un intérêt
» de plus aux yeux de celui dont Châteaubriand disait, en s'adressant à
» sa mère : Madame, votre fils est mon roi! »

Voilà, Monsieur le Directeur, un incident qui s'est passé il y a plus
d'un quart de siècle. J'en livre la publication à votre discernement.

Votre dévoué serviteur et abonné,

C^{te} DE SAISY.

LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE.

Il y a environ un an, je passais à Saint-Pol-de-Léon. Je résolus de m'y arrêter dans un de ces hôtels qui ont conservé l'aspect et les habitudes des anciennes auberges de Bretagne. Bien que j'y fusse inconnu, je trouvai chez les maîtres de la maison, ainsi que chez les habitués de la table d'hôte, un mélange de politesse simple et de respectueuse déférence que l'on rencontre encore souvent dans ces hôtelleries bretonnes, situées en dehors du parcours des voyageurs affairés et un peu exigeants de notre temps. Je me sentais même flatté d'être considéré, à cause sans doute de la voiture assez confortable que j'avais fait remiser dans l'arrière-cour et du domestique un peu parisien qui m'accompagnait, comme une sorte de grand seigneur voyageant incognito.

Durant le premier dîner de table d'hôte où j'assistai et où je tenais beaucoup à prendre mon repas, afin de me mettre au courant des nouvelles de l'endroit, on parla d'une vente de meubles qui devait avoir lieu le lendemain, par l'entremise d'un commissaire-priseur. Ces meubles provenaient d'un château voisin, qui lui-même venait, ainsi que le domaine dont il était le centre, d'être dépecé et vendu en détail. C'étaient les derniers débris d'une fortune dévorée par l'unique rejeton d'une famille fort ancienne du pays. Le jeune héritier était mort phtisique en Egypte, où ses médecins l'avaient envoyé, avec l'espérance qu'il trouverait sa guérison sur les bords du Nil. Il avait expiré à Jaffa, justement à quelques

pas d'un vieux rempart au pied duquel avait été enterré un de ses ancêtres, mort glorieusement dans la croisade de saint Louis, en escaladant les murs de cette cité. Ses nombreux créanciers, auxquels il avait emprunté à-gros intérêts des sommes considérables, dépensées sur le turf ou employées à satisfaire mille ruineuses folies, après avoir liquidé tous les gages immobiliers laissés par le jeune prodigue, faisaient vendre, le lendemain, à Saint-Pol, le reste du mobilier du château de Kerivor.

J'ai toujours eu un goût très-vif, et ce goût, devenu malheureusement très-général, est aujourd'hui fort coûteux à satisfaire, pour les vieux meubles. Une des meilleures occasions de le satisfaire consiste, comme tout le monde le sait, à rechercher avec soin ces ventes opérées dans une petite ville éloignée, où les connaisseurs sont rares, où la concurrence doit être par suite moins à craindre, et où l'on peut rencontrer un commissaire-priseur assez ignorant pour confondre avec de la faïence la porcelaine de Chine, ou pour ne pas savoir distinguer les deux LL entrelacées, initiales de Louis XV ou de Louis XVI, qui servent de marques distinctives aux pièces si élégantes et si légères sorties de l'ancienne manufacture de Sèvres. On se figure aussi que personne, dans ces encans de village, ne saurait justement apprécier un meuble sculpté, une pendule de Boule, ou un panneau de tapisserie des Gobelins. Je recueillis donc avec un vrai plaisir ce que j'entendais raconter du luxe du château de Kerivor, de l'ancienne splendeur de la famille qui l'avait habité durant des siècles, et je restai persuadé que, le lendemain, je rendrais un véritable service au notaire et au commissaire-priseur chargés de la vente, en acquérant, à des prix fort modérés, ces débris luxueux et un peu vermoulus auxquels les bons bourgeois de Saint-Pol hésiteraient à donner asile, près de la commode et du lit de cerisier ornant l'intérieur de leur maison.

Dès dix heures du matin, je m'en allai, modestement vêtu, afin de donner un peu le change sur ma situation financière, à la salle de vente, qui était tout simplement un hangar attenant à l'habitation du notaire. Du premier coup d'œil, je vis qu'il fallait rabattre beaucoup de mes espérances. Evidemment je n'avais plus devant moi que le résidu d'un triage fait par des connaisseurs qui m'avaient

devancé. J'appris, en effet, que des marchands de Rennes, de Paris même, et que des agents du grand commerce de bric à brac qui exploite l'Europe entière, avaient enlevé à Kerivor ce qu'il y avait de plus rare et de plus précieux. Le *caput mortuum* déposé sous le hangar contenait encore quelques débris propres à déceler l'ancien luxe du manoir de Kerivor ; mais ce n'étaient plus que des bribes insignifiantes. On y voyait, par exemple, des haillons de soie, tristes échantillons des rideaux et des courtes-pointes brodées de ces lits magnifiques en leur temps, en ce temps où leurs hôtes s'en allaient aux Etats de Bretagne, *dorés jusqu'aux yeux*, comme dit M^{me} de Sévigné, à propos des Etats de Vitré où elle assista. A côté, gisaient des fragments d'ornements d'église, provenant de la chapelle de Kerivor, et auxquels on avait arraché la passementerie d'or pour la vendre au poids, des dossiers, des accoudoirs, ou des bâtons de fauteuils et de chaises brisés ou disjoints, des tessons de faïence ancienne ou de porcelaine, des fragments de cuivre autrefois dorés, et enfin toute la partie à peu près moderne, mais sans valeur, du mobilier ; en un mot, tout ce que des brocanteurs expérimentés avaient dédaigné d'exporter de la Bretagne en le dirigeant sur Paris. A cet aspect, si décevant pour moi, je me disposais à retourner à mon hôtel et à dire adieu à Saint-Pol, après avoir visité une dernière fois le Kreisquer et la vieille et vénérable cathédrale, siège de l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, lorsque je m'avisai de soulever des fragments, à moitié rongés par les rats, d'une vieille tapisserie que je reconnus pour un des morceaux de cette antique légende reproduite en laine et en soie passée dans de nombreux manoirs de Bretagne, et qui consiste à représenter les amours et le mariage de la bonne duchesse Anne et de son second mari, le roi Louis XII.

Un instant de digression, je vous prie ; il m'est impossible de passer outre, sans m'arrêter ici un moment. D'où vient cette légende bretonne, adoptée aussi par quelques historiens français, suivant laquelle la bonne duchesse Anne aurait voué dès son enfance au duc d'Orléans une affection romanesque, affection couronnée, contre toutes les probabilités, par son second mariage avec l'objet de cette première passion ? L'histoire ne nous fournit aucune preuve déci-

sive à ce sujet. Anne avait épousé jeune Charles VIII adolescent. Peu de temps après ce mariage, le jeune roi avait traversé triomphalement l'Italie et ajouté à sa couronne celle de Naples. Il avait combattu vaillamment à Fornoue, monté sur un magnifique cheval de bataille, vêtu d'une jaquette brodée de croisettes de Jérusalem. Le bouton de la visière de son casque avait été brisé par l'épée d'un chevalier italien. Quoi de plus séduisant pour une reine de dix-huit ans ? Comment croire que la jeune princesse et la jeune mère avait mis quelque partie de son cœur en réserve, et comment admettre qu'elle célébrait en elle un vœu qui n'avait aucune chance alors de se réaliser ? Cherchons donc ailleurs l'origine et l'explication de cette légende. Louis XII, comme duc d'Orléans, avait combattu à Saint-Aubin du-Cormier pour l'indépendance de la Bretagne. Il avait cousu sur sa poitrine, aussi lui, la croix noire qui distinguait ce jour-là les Bretons croisés pour défendre leurs libertés et leur constitution un peu saxonne. En épousant plus tard la veuve de Charles VIII, il avait, mieux que le premier époux, respecté dans le contrat de mariage la dot de sa fiancée, c'est-à-dire la Bretagne elle-même. Voilà pourquoi les Bretons, s'identifiant avec leur bonne duchesse et lui prêtant leurs propres sentiments, se sont imaginé que cette dernière avait aimé, dès son jeune âge, le défenseur de leurs droits et préféré plus tard au jeune conquérant de la Bretagne le prince qui avait montré plus de respect pour l'indépendance de la patrie commune.

Mille pardons de la digression ; je reviens au haillon de laine et de soie que je soulevais au fond du hangar de Saint-Pol-de-Léon. C'était, comme je l'ai dit, un des sept ou huit morceaux de la légende dont je viens de parler, et je reconnus, du premier coup d'œil, celui qui représente le festin de noces de Louis XII et d'Anne, où l'on remarque, à gauche, une immense cheminée devant laquelle tourne un énorme rôti, porté sur des chenêts antiques, avec un soufflet pendu à l'âtre et un chat qui fait le gros dos, comme s'il guettait un moment opportun pour goûter à la sauce. Attendu que je possède déjà ce morceau et que l'exemplaire m'appartenant est beaucoup mieux conservé que celui dont je soulevais un pan déchiré et poudreux, j'allais le laisser tomber à

terre, lorsque j'aperçus une petite cassette en bois noir ou noirci, à moitié cachée sous cet amas de vieilles tapisseries. Je m'en emparai pour l'examiner au jour. C'était évidemment un morceau qui avait échappé aux recherches des agents et des courtiers du bric à brac. La cassette était en bois d'ébène artistement sculpté. On aurait dit l'œuvre d'un artiste italien du XVI^e siècle, époque à laquelle, conduits par François I^{er}, tant de chevaliers français et bretons avaient occupé la haute Italie et rapporté sans doute de leurs campagnes des objets d'art italien. Des moulures rehaussées de baguettes d'ivoire encadraient, sur le couvercle et sur les quatre côtés, tantôt des scènes où figuraient des muses, groupées comme celles qui couronnent le Parnasse de Raphaël, tantôt des bouquets de fleurs ou des grappes de fruits. Aux quatre coins, des chimères ailées, à la croupe écaillée et recourbée des sirènes, encadraient les quatre panneaux. Une serrure garnie de sa clef fermait ce petit bijou. Je l'entr'ouvris et j'y remarquai plusieurs tiroirs qui, à la première inspection, me semblèrent vides. Je remis cet objet à sa place et j'allai m'asseoir sur une des chaises grossières destinées aux acheteurs. La vente ne tarda pas à commencer. Un des premiers objets placés sur la table fut le coffret d'ébène. La mise à prix me parut modérée. Un ou deux habitants de Saint-Pol enchérèrent sur moi; mais le ton décidé avec lequel je couvris leurs enchères les effraya sans doute, et bientôt je pus emporter à l'hôtel, après l'avoir payé comptant, ce charmant spécimen de l'art italien au XVI^e siècle.

A peine rentré, je visitai avec soin l'intérieur de mon coffret. Je remarquai en l'entr'ouvrant qu'il s'en exhalait une odeur d'ambre. On sait combien ce parfum est persistant. — Quelle châtelaine, me disais-je, imprégna ce petit meuble de cette senteur qu'elle aimait sans doute? — Il me vint à la pensée que ce parfum si durable avait quelque analogie avec celui de la vertu. Inépuisable aussi, il s'exhale parfois dans la solitude, sans que les années en atténuent l'intensité. Tout en faisant ces réflexions, je découvris un bouton d'ivoire, qui me servit à ouvrir un tiroir secret. Ce tiroir renfermait pour tout bien un rouleau de papier, noué au moyen d'une longue tresse de cheveux bruns, mince comme un cordonnnet. Je me hâtai

de développer ce rouleau. C'était un manuscrit, d'une écriture d'homme, mais fine et serrée. J'allai m'asseoir près de la fenêtre et je lus, avec quelque intérêt, je l'avoue, le récit suivant :

— Je suis né aux États-Unis, dans un vaste domaine situé sur les bords de l'Ohio. Mon père, cadet de la maison bretonne de Kerestuër, avait servi la France, comme officier dans le régiment des dragons de Soubise. Brave, mais un peu étourdi, il avait entamé sa petite fortune de cadet. Un duel avec un de ses supérieurs et quelques aventures qui le brouillèrent avec ses frères, dont l'aîné était le marquis de Kerestuër, l'engagèrent à chercher fortune dans le Nouveau-Monde. A cette époque, justement, commençait la lutte des colonies anglaises du nord de l'Amérique contre l'Angleterre. La France, jalouse de la prospérité de sa rivale, voyait avec faveur la rébellion des provinces qui sont devenues depuis la république des États-Unis. Mon père prit un des premiers la résolution de jeter son épée de gentilhomme français dans le plateau républicain de la balance. Il s'embarqua pour Boston, traçant la route à quelques gentilshommes qui ne tardèrent pas à le suivre, et bientôt même à la grande expédition française qui vint décider la question. Il avait obtenu, par sa bravoure et ses talents militaires, un grade élevé dans l'armée américaine. A la fin de la guerre et après la déclaration d'indépendance des États-Unis reconnue par la métropole, il reçut au-delà des monts Alleghanys, sur les bords de l'Ohio, alors déserts, un vaste domaine comme marque de reconnaissance des services rendus à l'État naissant, et comme compensation du sang qu'il avait versé deux fois sur les champs de bataille. Devenu citoyen des États-Unis, il résolut de s'y fixer sans esprit de retour. Il s'allia à une ancienne famille catholique anglaise, originaire du Cumberland qui, fuyant autrefois la mère-patrie, chassée, comme les puritains, par les persécutions religieuses, était venue chercher dans ces solitudes la liberté de conscience et le droit d'adorer Dieu suivant les préceptes de son antique croyance. Ces familles catholiques ne sont pas rares aux États-Unis; on les remarque pour la pureté de leurs mœurs, la ferveur d'une foi conservée avec une constance d'autant plus louable, que les occasions de réunions et de prières

en commun, sous la direction d'un membre du clergé, sont, et étaient autrefois surtout, plus rares. La famille de ma mère s'appela O'Donoghue.

Mon père alla s'établir, avec ma mère et un de ses beaux-frères, sur sa concession au bord de l'Ohio. Il s'y livra à des travaux de défrichements sur une échelle très-étendue. Il y joignit des exploitations de forêts, dont les produits s'exportaient par la rivière navigable voisine. C'est dans ces circonstances et sur ce domaine que je vins au monde.

Tous mes souvenirs d'enfance se rattachent à cette vie libre du planteur américain et toutes les scènes dont je fus témoin alors sont de celles qui appartiennent à la nature sauvage et grandiose des forêts primitives du Nouveau-Monde et au spectacle que m'offraient les grands lacs et les vastes fleuves, coulant dans des vallées peuplées d'animaux à peu près indomptés. J'ai à peine connu mon père, qui mourut des suites de ses blessures, peu de temps après ma venue au monde. C'est à ma mère, Américaine de naissance et de traditions, et à mon oncle Tobie O'Donoghue que je dois les premières notions offertes à mon esprit ou gravées dans ma mémoire. Elles étaient tout à fait américaines, sans emprunts à l'histoire et aux mœurs de l'ancien monde. On m'apprenait à me montrer fier d'appartenir à une société libre. Il est vrai que parfois on m'avait dit que nos ancêtres paternels et maternels avaient fait partie d'une autre société. Mais ces notions de ma primitive enfance se présentaient alors à mon esprit, comme on peut supposer que des souvenirs d'un état antérieur pourraient apparaître à l'âme parvenue à un second degré de métempsychose.

La population étant devenue plus dense et s'accumulant chaque jour par suite du flot croissant de l'immigration, nos domaines acquirent une valeur considérable, surtout sous l'active et intelligente direction de mon oncle Tobie O'Donoghue. Resté seul, j'étais destiné à recueillir une fortune considérable. Ma mère et mon oncle ne négligèrent rien pour me donner une éducation digne de la position que je devais occuper. A l'âge de quinze ans, je fus dirigé sur Boston, qui a toujours été la ville des écoles et des universités d'Amérique. J'y passai cinq années, durant lesquelles j'étudiai les

langues anciennes et les sciences exactes. Je m'y adonnai même à l'étude des lois, j'eus soin d'y cultiver aussi la langue française, que de nombreux domestiques français m'avaient habitué à parler dès mon enfance. J'avais vingt-un ans lorsque je revins près de ma mère et de mon oncle Tobie. Ce dernier ne tarda pas à mourir et à me laisser la direction des affaires de nos domaines. Je m'en occupai activement. Je commençai même à me mêler des affaires publiques. J'assistai à plusieurs réunions politiques où s'agitaient les grandes questions qui divisent ordinairement la population des États-Unis ; c'étaient alors des questions de douane ou de banques qui préoccupaient l'opinion. Je prononçai, dans plusieurs circonstances, de ces discours improvisés, familiers, mais énergiques, où j'essayais cependant, sans que mes auditeurs en eussent conscience, de m'astreindre aux règles et aux divisions que j'avais étudiées dans mes auteurs classiques ou observées dans les chefs-d'œuvre de l'éloquence ancienne. L'effet en fut si satisfaisant, sur mes auditeurs peu cultivés, que j'eus occasion d'en conclure que les principes posés par Quintilien et pratiqués par Démosthènes et Cicéron, devaient être le résultat d'une longue expérience, facile du reste à acquérir chez des nations où les affaires publiques, librement discutées au forum, se trouvaient naturellement confiées aux orateurs les plus entraînants.

On parlait déjà dans le pays de me confier un mandat politique, lorsque ma mère reçut une lettre importante, qu'elle me communiqua aussitôt. Nous n'avions conservé, depuis la mort de mon père, que de rares relations avec la France. Nous savions que la Révolution avait dispersé les membres de sa famille. Tous ses frères, excepté l'aîné, y avaient péri. Le marquis seul avait survécu à ces grands événements et conservé une fortune, amoindrie sans doute, mais encore considérable. Il vivait en Bretagne, veuf et sans enfants. J'étais donc le seul représentant des Kerestuër. La lettre qui m'était communiquée venait du notaire chargé des affaires du marquis. Il mandait à ma mère, sous la dictée de mon oncle, privé par une paralysie de la faculté d'écrire, que son plus vif désir était de me connaître et de me voir avant de mourir. Il déplorait les malentendus qui l'avaient autrefois brouillé avec mon père ; il protestait

des sentiments paternels qu'il éprouvait pour le représentant des Kerestuër ; et il déclarait que , dans le cas même où je résisterais à l' instante prière qu'il m'adressait de venir lui fermer les yeux, tout ce qu'il possédait, surtout en domaines de famille, serait ma propriété après sa mort, et que nulle affection, nulle relation, sauf quelques legs de peu de valeur, ne prévaudrait contre les devoirs que lui imposait son nom.

Cette lettre touchante me faisait un devoir d'obéir au vœu d'un mourant, de mon plus proche et, pour ainsi dire, de mon seul parent du côté paternel ! Un voyage en Europe était d'ailleurs un excellent moyen de compléter mon éducation. Je me décidai donc à m'embarquer pour la France. Ma mère, au moment où je pris congé d'elle, me recommanda de conserver soigneusement les croyances dans lesquelles elle m'avait élevé. Elle ajouta avec cette gravité peinte sur son visage si calme et si digne, de me souvenir, au milieu de cette Europe qui de là-bas nous semblait si frivole et si agitée, si passionnée et si inconstante tout à la fois, de me souvenir, dis-je, qu'il y avait un asile sûr en Amérique, où les hommes se faisaient un devoir de n'attenter ni à la vie, ni à la propriété, ni à la conscience des autres, et où ils avaient résolu, par un profond respect des droits d'autrui, le problème de leur liberté personnelle. Toutefois, à la fin de ce discours, elle tira d'un livre d'heures de famille un morceau de parchemin plié en quatre, et elle me dit en me le remettant :

— « Silas (c'est mon nom de baptême), votre père qui, à l'époque où il m'épousa, n'avait, pour ainsi dire, aucune relation avec ses frères, se borna à leur faire connaître son mariage sans leur donner aucun détail sur cette union. Voici une généalogie des O'Donoghue, remontant fort haut. Vous y verrez que la famille, dont je suis issue et que seule peut-être je représente encore, a produit de nombreux chevaliers décorés des ordres de l'Angleterre, et qu'avant de préférer l'exil à l'abandon de sa foi, elle était alliée aux plus nobles familles du Cumberland. Si votre oncle a quelques doutes à ce sujet, ceci servira à lui prouver que, bien que citoyen des États-Unis, vous pouvez porter la tête haute dans les foules orgueilleuses de l'ancienne Europe. » —

J'admirai la discrétion de ma mère et celle de mon oncle Tobie, qui ne m'avaient jamais parlé du lustre dont avait brillé jadis le nom des O'Donoghue, et je souris en pensant que l'intention de ma mère, en me confiant ce parchemin, était de m'en faire une cuirasse pour abriter mes sentiments de citoyen des Etats-Unis.

La traversée fut heureuse et prompte. Débarqué dans un port de Normandie, au Havre, je me hâtai de prendre le chemin de la Bretagne. C'était au mois de mai 1817. La France, après avoir traversé près de trente années de révolutions sanglantes et de guerres civiles et extérieures tout à la fois d'abord, puis étrangères et ruineuses, se retrouvait, à la suite de deux invasions, provoquées par ses attaques répétées contre l'indépendance des nations voisines, réduite aux frontières, toutefois un peu rétrécies, qu'elle avait conquises sous son ancienne monarchie. Cette ancienne monarchie, qu'elle avait renversée pour s'affranchir du despotisme, venait de lui concéder plus de libertés qu'elle n'avait su s'en donner elle-même dans des constitutions que l'on disait émanées de sa propre initiative ou consacrées par la solennelle acceptation du peuple. Telle fut, du moins, l'impression que produisit sur moi, étranger aux partis qui divisaient la France, la situation générale d'un pays où, conduit par le respect et l'affection que je devais à des proches, je venais, — je le croyais du moins, — remplir des devoirs et non chercher une nouvelle patrie. Cependant, une étude un peu plus approfondie de la situation des partis, ne tarda pas à me prouver que les plus beaux titres de la monarchie restaurée à la confiance de la nation n'étaient peut-être pas assez justement et généralement appréciés par ses amis les plus dévoués, tandis que chez d'anciens adversaires la reconnaissance était loin d'égaliser le bien-fait.

L'Empire, préoccupé de fonder sa prééminence en Europe et de s'assimiler ses conquêtes, avait laissé dans le plus complet abandon les provinces de l'ancienne France. Ses préfets, préposés avant tout à la rentrée des impôts et principalement de celui du sang, n'avaient ni le temps ni les moyens de s'occuper des routes détériorées, de l'industrie privée de tout débouché, de l'agriculture épuisée, ni des écoles absentes ou désertes. L'ancien système de

prévoyance et de bienfaisance de la France avait été complètement bouleversé par la vente des biens du clergé et la suppression des couvents. Au lieu d'appliquer ces dotations, faites la plupart dans un but charitable, au soulagement des misères humaines, on les avait vendues sans aucune réserve, et le produit en avait été dépensé à solder des frais de guerre. Ce déficit dans le budget de la prévoyance et de la charité n'avait pu être comblé durant une période où le travail ne recevait aucun encouragement et où les capitaux ne se formaient qu'avec les plus grandes difficultés. Je fus donc frappé, comme le devait être un jeune homme appartenant à une société où le travail et la prévoyance sont si honorés et si hautement encouragés, de la misère des provinces françaises et du haut prix auquel ce pays, qui avait fait tant de bruit en Europe depuis le commencement du siècle, avait acheté sa gloire.

Quoique nous fussions au printemps, je ne franchis que difficilement, à cause du mauvais état des voies de communication et de la lenteur des voitures publiques, la distance qui me séparait de Saint-Pol-de-Léon. Le château de Kerivor, habité par mon oncle et une de ses nièces à la mode de Bretagne, orpheline et portant notre nom, était situé à trois lieues de cette petite ville, au bord de la mer. Je trouvai facilement une voiture et un conducteur pour atteindre cette vieille résidence, très-connue dans le pays. J'éprouvais un désir assez vif de voir ce lieu, possédé et habité pendant des siècles par ceux dont je portais le nom et où m'attendait un vieillard qui, malgré des malentendus et des dissentiments que mon père, s'il avait encore vécu, aurait sûrement oubliés et pardonnés du fond de son cœur, avait manifesté à mon égard les sentiments les plus propres à mériter mon respect et mon affection. Ce fut donc avec un mélange de vive curiosité et d'étonnement que j'aperçus, du haut d'une colline, au fond d'une vallée largement ouverte, la masse granitique du château de Kerivor. Quel contraste cette demeure offrait avec les établissements des colons américains dans les solitudes du Nouveau-Monde ! Sauf la façade principale, qui se développait comme une courtine entre les pavillons dissemblables qui flanquaient les deux extrémités, il n'y avait rien de régulier, ou même de contemporain dans cette cons-

truction. La partie moyenne, qui était la plus moderne, était percée de fenêtres, à peu près de la même grandeur et du même style. Mais la porte principale, précédée d'un portique soutenu par deux colonnes de granit et recouvrant un perron presque monumental, n'était pas au milieu de la façade. A droite, l'édifice s'appuyait sur une grosse tour octogone, couronnée de créneaux et surmontée d'un toit aigu, du haut duquel s'élançait l'élégant campanile d'une horloge. A gauche, on distinguait un massif pavillon carré qui formait une telle saillie en avant, que dans l'angle de la potence un architecte du XVI^e siècle avait pu loger une charmante cage d'escalier à jour, dont les arcades superposées dessinaient extérieurement les volées et les paliers des degrés de granit que cet élégant appendice renfermait. A ce pavillon de gauche se rattachait une longue galerie de rez-de-chaussée un peu ruineuse, conduisant du château à la chapelle. De magnifiques orangers, mêlés à des massifs de buis et d'ifs artistement taillés en boules, en pyramides et même en formes d'animaux, ornaient une terrasse que nous contournâmes pour aller chercher une porte massive, en granit aussi, qui servait d'entrée à une vaste cour d'honneur. Mais, pour le moment, cette cour contenait plus de charrues et de véhicules propres aux travaux d'agriculture, que de carrosses et de voitures de luxe. Je dois même ajouter que le gazon en était peu soigné, que le sable manquait, soit à l'allée principale, soit à celles que les habitants du château se frayaient en lignes à peu près droites et souvent croisées, pour se rendre au poulailler, au cellier et aux diverses entrées des servitudes. Je traversai à pied cette large cour, avec l'assurance d'un descendant des anciens maîtres de ces lieux. J'entrai dans un vestibule désert; je traversai une antichambre, également déserte, j'allai droit à une porte à deux vantaux qui, selon moi, devait donner entrée dans le grand salon du château. Je ne m'étais pas trompé: j'étais dans une longue pièce, éclairée par quatre fenêtres ouvrant sur la terrasse, mais assombrie par d'épais rideaux et par des tapisseries de laine encadrées dans des lambris de vieux chêne. A l'extrémité opposée, j'aperçus, assise dans un fauteuil antique, une femme dont je ne pus d'abord distinguer l'âge et les traits. Devant elle, il m'en sou-

vient , et sur un tapis dormait étendu un chien de chasse de grande taille. J'approchai. Au bruit de mes pas, l'animal, se levant à demi sur ses pattes de devant, et entr'ouvrant ses deux mâchoires, me regarda, muet encore, mais avec cette fixité qui dénote l'inquiétude et précède la colère. Je continuai de m'avancer, et quand j'eus tout près, le molosse, comme s'il m'avait reconnu, laissa retomber sa tête sur le plancher et, me suivant encore de l'œil, mais d'un regard amical, se mit à battre en mesure, pour ainsi dire, de sa queue le parquet du salon. Je me trouvai alors devant une jeune personne qui, se levant tout à coup de son fauteuil, et laissant de côté un ouvrage d'aiguille, fixa sur moi à son tour ses regards étonnés. Le manège du chien, qui continuait d'agiter, en signe de joie et de reconnaissance, sa queue aussi régulièrement que le balancier d'un métronome, lui sembla, m'a-t-elle dit depuis, inexplicable; puis soudain, s'élançant vers moi : — « Vous êtes un Kerestuër, s'écria-t-elle, vous êtes Silas, mon cousin ! Il n'y a que vous dans le monde auquel Ralph puisse faire cet accueil !....

— Vous attribuez à ce bel animal, dis-je en m'inclinant profondément, plus d'intelligence qu'il n'en a peut-être...

— Oh ! repartit-elle vivement, la fidélité est la source de l'instinct des animaux. Pourquoi cacher votre nom ? D'ailleurs, vos traits vous décèlent. Tenez, jetez les yeux sur ce portrait ; c'est celui de votre aïeul... Qui méconnaîtrait en vous un de ses descendants ?...

— Hélas ! m'écriai-je, je n'ai aucune intention de céler mon nom. Je suis Silas, votre cousin, votre ami avant peu, j'espère, et je suis heureux de me trouver dans la demeure de mes pères, près d'un oncle auquel j'apporte du fond de l'Amérique un dévouement filial.

La joie la plus vive se peignit sur les traits d'Eliane de Kerestuër ; car tel était son nom.

— O mon Dieu ! s'écria-t-elle en serrant ma main dans les siennes, béni soit le jour où le soutien et le représentant de notre nom, l'héritier de ce domaine vient prendre possession de ce manoir. Vous arrivez à temps, Silas, pour fermer les yeux de votre oncle. Il vit encore, mais cloué sur un lit de douleur. La paralysie

a atteint et troublé profondément chez lui les organes de l'intelligence : le pauvre oncle ne vit plus que d'une vie végétative. J'ignore même si nous réussirons à lui faire comprendre que vous êtes ce neveu si impatientement attendu et dont il se proposait de fêter solennellement l'arrivée... Prenez un instant de repos, et après que je l'aurai préparé à vous recevoir, je vous conduirai près de lui... Mais, hélas ! je crains bien de ne pouvoir lui faire comprendre que le moment qu'il a tant souhaité avant cette funeste attaque, est enfin arrivé...

J'avais réellement besoin de quelques moments de calme ; car j'avais éprouvé une émotion plus vive que celle à laquelle je m'attendais. J'allai m'asseoir sur un de ces fauteuils antiques, en priant ma jeune cousine de s'occuper de ses devoirs habituels de maîtresse de maison, sûrs que nous étions d'avoir désormais tout le temps d'échanger sur mille sujets nos questions et nos réponses.

Je savais que Élie-Anne, et par contraction, usitée en Bretagne, Élianne, de Kerestuër avait à peu près mon âge. Fille d'un cousin-germain de mon père, seul de sa branche, elle était restée orpheline fort jeune et presque sans fortune. Son père, officier de marine et émigré, avait été fusillé à Quiberon, et sa mère, restée seule avec cette enfant, était morte de douleur, peu de temps après cette catastrophe. Recueillie par mon oncle, Élianne avait été élevée à Kerivor. Elle n'en était sortie que pour aller passer quatre années, consacrées à son éducation, dans un couvent de Quimper. Elle était d'une taille au-dessus de la moyenne, parfaitement prise, bien que svelte et élancée. Le caractère le plus frappant de sa personne était une extrême distinction. Ce que l'on remarquait tout d'abord dans sa physionomie, c'était l'expression de ses yeux noirs, trop grands peut-être, et dont son teint un peu mat, mais sans pâleur, faisait ressortir la vivacité. Il y avait dans ce regard, comme je l'ai souvent remarqué depuis, une singulière variété d'expression. Mais, lorsqu'elle y joignait un sourire que je n'ai retrouvé sur aucune autre physionomie humaine, tant il était doux et profond tout à la fois, les moindres manifestations de sa pensée apparaissaient empreintes d'une bonté et d'un charme indicibles. Voilà ce qu'elle était aux yeux du monde ; mais il y avait aussi parfois, dans l'expression

générale de son visage, quelque chose au-delà du temps, ou du moins quelque chose qui semblait ne pas lui appartenir, et quand elle devenait pensive, ce qui lui arrivait souvent, on aurait dit que, préoccupée de Dieu, du devoir et de rêveries éthérées et immortelles, elle ne conservait la faculté de douter, inséparable, hélas ! de l'âme humaine, que pour la concentrer presque indifférente sur elle-même, sur sa personnalité ou sa destinée, sur ce qu'elle pouvait espérer ou craindre, mais seulement ici-bas. Ceux qui ne sauraient concevoir la beauté sans éclat, sans assurance et sans un effet constant, auraient pu réserver leur assentiment, pas pour longtemps peut-être. Pour moi, je restai tout d'abord persuadé que ce front élevé, ce regard limpide et pénétrant tout à la fois, et ce charmant sourire, ne pouvaient appartenir qu'à un être doué d'une extrême noblesse de sentiments et en pleine possession de la faculté de s'abstraire et de se désintéresser des choses vulgaires.

Élianne ne tarda pas à venir me rejoindre au salon.

— Je crains bien, me dit-elle, comme je vous le disais tout à l'heure, que mon pauvre oncle ne reste insensible à votre arrivée ici. J'ai voulu le préparer à vous recevoir, et je n'ai pu réussir à lui faire comprendre un bonheur qu'il aurait autrefois si vivement ressenti. Venez, toutefois, je vous précède.

Nous montâmes au premier étage, par le grand escalier intérieur dont chaque marche était formée d'un énorme bloc de granit de Kersanton et dont la rampe était ornée d'une série d'enroulements en fer, terminés au centre par une rosace dorée. Je me trouvai bientôt en face d'un lit antique à baldaquin, sur lequel reposait un vieillard chauve et à la barbe blanche; son profil fortement accentué me fit souvenir d'un portrait de mon père. Sa taille, bien au-dessus de la moyenne, et la puissance musculaire d'une de ses mains étendue sur la couverture du lit, me firent songer à la force physique qui avait caractérisé de tout temps, m'avait-on dit, les hommes de notre race. Mais le regard fixe du vieillard avait perdu tout éclat. La pensée et le souvenir semblaient pour toujours éteints en lui. Je me penchai vers son visage, je saisis sa main, à moitié refroidie : — Je suis votre neveu Silas, lui dis-je lentement et distinctement. J'ai traversé les mers pour embrasser le frère de mon père. C'est à votre

appel que j'ai obéi... — Puis, j'ajoutai, après un moment de silence : — Si vous ne pouvez exprimer vos pensées par la parole, veuillez, du moins, serrer ma main dans la vôtre, et cette pression, si légère qu'elle soit, m'apprendra que vous accueillez avec bienveillance le fils de votre frère, de ce frère qui, comme vous, naquit sous ce toit.

Aucune marque ne témoigna du retour, même le plus passager, de l'intelligence ou de la mémoire du vieillard. Son regard resta vague et morne, et aucun muscle de sa large main ne tressaillit au contact de la mienne.

Je me tournai vers Élianne. Je remarquai que ses yeux étaient humides comme les miens. Il n'y a rien de plus triste que cette existence prolongée, chez ceux qui nous sont chers, au-delà de la pensée et de l'exercice de l'intelligence : parfois, du moins, cette flamme interne, après avoir été quelque temps latente, se réveille pour jeter quelques lueurs, avant de s'éteindre pour toujours. Telle était évidemment la seule espérance que nous pouvions encore conserver.

Je commençai, ce jour-là, à vivre à Kerivor, comme si j'y étais établi pour longtemps. J'occupais, dans la tour octogone percée de fenêtres ogivales, une chambre qui m'était destinée depuis le moment où l'on avait reçu l'avis de mon projet de départ pour l'Europe. C'était celle que mon père avait habitée autrefois. Élianne, qui en avait disposé l'ameublement, m'y installa. Quant à Ralph, il s'établit à la porte, qu'il ne quittait que pour me suivre. Ma cousine me montra ensuite tous les grands appartements du château. Ils étaient meublés à l'antique et remplis de portraits de famille, dont elle me citait les noms. Celui de mon père encore enfant avait été placé dans ma chambre. A quelques-uns de ces appartements se rattachaient des légendes ou des souvenirs touchants. Il y en avait un, par exemple, destiné de tout temps aux dames de la maison et où plusieurs générations étaient venues au monde. Quels étranges événements il avait fallu, me dis-je, pour que le dernier représentant des Kerestuër fût né citoyen des États-Unis sur les bords de l'Ohio !

A peine fus-je établi dans le château, que je me vis l'objet du

respect général, non-seulement de la part des domestiques dont beaucoup étaient d'anciens serviteurs, mais de tous les fermiers du domaine et même de tous les voisins. Cette déférence m'embarassait et blessait ma délicatesse. Je ne manquais aucune occasion de dire que je n'étais rien qu'un parent venu pour passer quelques mois en Europe, sans autre but que de faire connaissance avec mon vieil oncle et de raviver des souvenirs de famille. Le marquis, — car c'est le titre qu'on lui donnait, — avait si hautement proclamé que son héritage m'appartiendrait tout entier, conformément, du reste, aux lois françaises, puisque je représentais le seul de ses frères qui eût laissé un héritier, que tout le monde, et surtout Élianne, me regardait comme si je possédais déjà Kerivor et tous les domaines qui l'entouraient. Quoi que je fisse, j'étais obligé de m'avouer à moi-même combien il était difficile de combattre ou de modifier l'opinion publique sur ce point.

Je m'accoutumai promptement à la vie que je menais à Kerivor. Elle était parfaitement régulière. L'usage était alors, en Bretagne, de faire deux repas principaux, le dîner à midi et le souper à huit heures du soir. Je ne voyais guère qu'au milieu du jour Elianne, occupée tout le matin de ses devoirs de piété et de la direction de la maison, direction dans laquelle je refusai péremptoirement d'intervenir en aucune manière. Nous passions ensuite quelques instants ensemble, au bord du lit de mon oncle, plongé toujours dans la même insensibilité, état automatique que le médecin déclarait pouvoir se prolonger assez longtemps. Une promenade, une lecture, de longues conversations prenaient une partie de l'après-midi. Une course à cheval, dirigée vers quelque site curieux ou quelque ruine pittoresque, une visite en voiture à la ville voisine ou à quelque famille des alentours habitant un manoir isolé, variaient souvent nos après-midi.

Nous commençâmes, Elianne et moi, par nous questionner beaucoup sur notre passé. Elevés, sauf ce qui concernait nos principes religieux, dans des milieux si différents, nous étions sans contredit l'un pour l'autre un intéressant objet d'étude. Elianne représentait à mes yeux le vieux monde, avec ses recherches, ses

délicatesses, mais aussi avec ses préventions. Je supposais que j'étais à ses yeux un véritable sauvage, tout au plus une sorte de Chactas ; car je m'aperçus qu'elle ne connaissait l'Amérique que par l'admirable épisode du *Génie du Christianisme*, livre qui lui était d'autant plus cher, qu'il avait été écrit par un Breton. Elle écoutait donc attentivement mes récits, lorsque je lui parlais des scènes de mon enfance, de nos forêts vierges, de nos lacs immenses, et surtout lorsque mes observations portaient sur les relations habituelles de la société américaine ; mais elle éprouvait un étonnement qu'elle avait peine à me cacher, lorsque je louais nos mœurs, nos lois, et que je lui laissais entrevoir l'attachement que je sentais réellement en moi pour le pays qui avait toujours été jusque-là et qui, selon toute probabilité, devait rester ma seule patrie. Cependant elle me laissait parler librement, et quand j'avais achevé mes récits, elle se gardait de heurter de front des opinions qui se détruiraient d'elles-mêmes, croyait-elle, lorsqu'elles se trouveraient en contradiction avec de nouvelles habitudes, des mœurs différentes, d'autres devoirs de société et peut-être aussi une ambition plus haute. Elle ne doutait point qu'en visitant l'Europe, en trouvant mon nom honoré dans le pays habité de tout temps par mes pères, en devinant l'avenir qui m'y attendait, à la seule condition de redevenir Français et Breton, je n'oublie facilement que j'étais le fils d'une Américaine et que l'eau avec laquelle j'avais été baptisé avait été puisée dans le lit sauvage de l'Ohio.

Pour le moment, aucune pensée de ce genre ne s'éveillait en moi. La vieille Europe, à mon arrivée, m'avait inspiré une vive curiosité sans doute, mais aucune admiration, aucun regret d'être né loin d'elle. Je ressemblais un peu, — qui pouvait m'en faire un crime ? — à ce savant français du dernier siècle qui, délaissé par une grande dame, sa véritable mère, recueilli et tendrement élevé par une artisane, puis sollicité, plus tard, de désavouer sa mère adoptive pour retrouver la fortune et recouvrer son nom, préféra à la dame de haut rang celle qui avait réchauffé sur son sein l'enfant abandonné.

Quelles étaient les raisons qui faisaient agir Elianne, et pour les-

quelles elle désirait si vivement que j'abjurasse ma patrie américaine ? J'ai hâte de le dire, les motifs de sa conduite vis-à-vis de moi étaient aussi purs que son cœur. Il y avait, en toute occasion, deux principaux mobiles en elle : ses croyances d'abord, et, comme je l'ai dit, elles étaient désintéressées dans cette question ; puis le dévouement, le zèle, l'abnégation, dont elle se sentait remplie, quand il s'agissait du nom qu'elle portait. Ce nom antique, dont nul en Amérique ne connaissait la valeur, se fondrait-il dans cette société lointaine, où le pouvoir n'appartient qu'à l'intelligence, comme la fortune au travail et à l'économie ? Le domaine des Kerestuër aurait-il un maître absent ? appartiendrait-il à un citoyen des États-Unis, discutant dans les meetings du Nouveau-Monde des questions de banque ou d'impôt ? Dans un moment comme celui où se trouvait la France, à une époque où renaissent tant d'espérances, où se ravivaient tant de souvenirs, l'écusson des Kerestuër resterait-il à terre et sa vieille devise : *Resurgam*, serait-elle un mensonge ?

En me voyant jeune, plein de force et d'activité, en devinant les dispositions viriles de mon esprit et ma propension à m'occuper de questions sérieuses, elle se promettait de ne rien épargner pour me gagner à sa cause, justement parce qu'elle pensait que j'avais ce qu'il fallait pour la servir et travailler utilement à son triomphe. Quant à elle, désintéressée de ce monde et d'elle-même, elle obéissait à ce qu'elle croyait être un grand devoir, sans y mêler aucun intérêt personnel.

J^s DE L'AUNAY.

(La suite prochainement).

FÊTE PUBLIQUE A RENNES EN 1744.*

Relation de la feste donnée par M. le duc de Rohan, le 18 novembre 1744, pendant l'assemblée des Etats dans la ville de Rennes, à l'occasion du rétablissement de la santé du Roy et de ses conquêtes.

Les Etats voulant laisser un monument de leur zèle et de leur amour pour le Roy, ordonnèrent, le 5 novembre 1744, qu'il seroit erigé, dans la ville de Rennes, une statue pedestre de Sa Majesté, en mémoire du rétablissement de sa santé et de l'heureux succez de ses armes, avec une inscription dont ils ont chargé M. Duclos de l'Académie royale des Belles-Lettres, et membre de l'ordre du tiers.

M. le duc de Rohan, président de la noblesse, plus distingué encore par son zèle pour le Roy que par sa naissance et ses dignités, offrit à l'instant de donner une feste, qui fut exécutée le 18 de ce mois.

Les Etats en ont été satisfaits, le nom de M. le duc de Rohan est si cher à la province, et l'objet de la feste leur est si précieux, qu'ils ont cru donner une nouvelle marque de leur amour pour le Roy, en ordonnant qu'on insereroit dans leurs registres le détail de cette feste.

Elle fut annoncée le matin par plusieurs salves de canon, la milice bourgeoise s'étant mise en bataille sur la place du palais: M. le

* Ce curieux document a été communiqué à la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine par M. Duportal, sur une copie du temps.

maréchal de Brancas , commandant de la province , accompagné de MM. les Commissaires du Roy et l'assemblée des Etats , après avoir assisté au *Te Deum* chanté dans la chapelle des Etats , se rendirent dans la grande salle du palais pour être présents au banquet public ; deux trompettes et deux cors de chasse , escortés de plusieurs chevaliers commencèrent la marche et entrèrent dans la place en sonnans des fanfares , qui donnèrent le signal aux salves du canon et de la mousqueterie et aux cris de joye du peuple ; on vit en même temps paroître une troupe de jeunes gens , vêtus de blanc et ornés de rubans bleus , portant des corbeilles pour distribuer les pains ; une pareille troupe , distinguée par des rubans rouges , étoit chargée de la distribution des viandes. Ces deux troupes étoient accompagnées de bergers , également habillés et marchant au son des musettes , des hautbois et des tambourins.

Deux Suisses et douze hommes de livrée de M. le duc de Rohan marchaient ensuite et précédoient un grand char tiré par six chevaux couverts de caparaçons armoriés , et menés en main par des palfreniers de la même livrée. Le char , monté sur huit roues , orné de lauriers , de festons , de guirlandes et de banderolles , formoit une table couverte d'une toile , qui en couvroit toute la charpente , et sur laquelle étoient peints tous les attributs de l'abondance ; sur cette table étoit un plat argenté de trente pieds de long sur dix de large , au milieu duquel s'élevoit un surtout portant un bœuf et deux veaux rôtis posés sur leurs pieds ; les flancs du plat étoient garnis de douze moutons rôtis et flanqués de cent pièces de différentes especes de viandes ; le tout parsemé de fleurs et de branches de laurier.

Vingt cavalliers ouvroient et fermoient la marche. Le char étant entré entre deux barrières , la distribution du pain et des viandes se fit au peuple avec autant d'ordre qu'il fut possible d'en observer avec la multitude.

On avoit élevé aux quatre coins de la place des échafauds ornés de pampres et de lierre , sur lesquels étoient des tonneaux de vin , que des hommes , deguisés avec les attributs de Bacchus , versoient à tous ceux qui se presentoient.

Des troupes de chanteurs, vêtus d'habits de caractère, répandus dans la place et dans les rues, et animés par la joye publique, la redoublaient encore par des chansons vives et convenables à la feste. Le repas fut suivi de danses au son des musettes, des tambours de basque et autres instruments, qui ne finirent qu'avec le jour. La feste fut terminée par la comédie que M. le duc de Rohan fit donner gratis au peuple.

Cette feste, marquée par la magnificence, a été accompagnée d'une charité d'autant plus respectable, qu'elle a eu moins d'éclat. On a fait une distribution abondante aux prisonniers. Ce fut dans ce jour que ces malheureux cessèrent de l'estre.

Après la feste du peuple, M. le maréchal de Brancas et ses états se sont rendus chez M. le duc de Rohan où l'on a trouvé un nouveau spectacle du goût de ceux à qui il étoit destiné.

Une illumination prodigieuse et faite avec intelligence formoit une architecture très-bien ordonnée, composée d'un portique qui couvroit le portail, et de 27 arcades qui ornoient la cour.

Le souper, où les trois ordres des Etats, et toutes les personnes distinguées étoient invitées, a été de la dernière magnificence. La première table étoit de cent couverts, et les autres en formoient environ trois cents; mais indépendamment des personnes invitées par billet ou qui étoient censées l'estre par leur état, il suffisoit de se présenter pour estre admis. On dressoit à l'instant de nouvelles tables, de sorte qu'il a été distribué mil à douze cents couverts; on a surtout admiré l'élégance du fruit qui étoit une allegorie noble tirée de la fable et relative aux vertus du Roy, au bonheur de la gloire de son règne et ornée de devises ingénieuses; le repas fut suivi d'un bal masqué qui termina la feste.

Tout s'est passé avec un goût et un ordre qui se rencontrent rarement avec tant de magnificence, et l'on a trouvé la feste aussi royalle dans son exécution que dans son objet.

Relation fidelle et véritable de la fête donnée à Rennes le 18 novembre 1744 par Monseigneur le duc de Rohan à l'occasion de la convalescence du Roy.

Sur l'air : *Y allons donc, Mademoiselle.*

De la plus vive allégresse
 Goûtons enfin les douceurs ,
 Le ciel à notre tendresse
 Rend l'idole de nos cœurs.
 LOUIS vit , plus de tristesse :
 LOUIS vit : séchons nos pleurs.

Pour cette convalescence ,
 Partout on a fait des feux :
 En fait de rejoüissance ,
 Que Rohan l'entend bien mieux.

Que l'on vante ,
 Que l'on chante
 Notre grand
 Duc de Rohan.

Du bon pays de Cocagne ,
 Son aimable attention
 Fait débarquer en Bretagne
 La plus riche cargaison.
 Que l'on vante, etc.

On voit, dans un char splendide,
 Veaux, cochons, poulets, moutons
 Former une pyramide,
 Avec canards et dindons.
 Que l'on vante, etc.

Cette table magnifique
 Est *gratis* ouverte à tous :
 Traiteurs, fermez la boutique,
 On n'a plus besoin de vous.
 Que l'on vante, etc.

Notre duc qui sçait l'histoire
 De notre pays breton ,
 A lû , que chez nous , sans boire ,
 Jamais repas ne fut bon.
 Que l'on vante , etc.

Dans cette feste galante ,
 Coulent cent ruisseaux de vin ,
 Dont l'impression charmante
 Inspire à tous ce refrain :
 Que l'on vante , etc.

Chacun ménage sa tête ,
 Par respect pour ce grand jour ;
 Mais , pour l'auteur de la fête ,
 Les cœurs sont yvres d'amour.
 Que l'on vante , etc.

Si l'adorable duchesse ,
 Dont le ciel le fit l'époux ,
 Partageoit notre tendresse ,
 Que notre sort seroit doux !
 Mais , hélas ! elle nous laisse ,
 Sans penser , peut-être , à nous.

Que jusqu'aux dernières races
 Ses illustres rejettons
 Portent les vertus , les grâces ,
 Des Rohans , des Châtillons.
 Que l'on vante , etc.

Qu'il soit toujours de son prince
 Aussi chéri , qu'estimé :
 Qu'il aime cette province
 Autant qu'il en est aimé.
 Que l'on vante , etc.

Que cet aimable vicomte ,
 Qui dans ces lieux l'a suivi ,
 Daigne un peu nous tenir compte
 De tout ce qu'on sent pour lui.
 Que l'on vante ,
 Que l'on chante ,
 Les deux frères à l'envy.

NOTICES ET COMPTES RENDUS.

L'ILIADÉ d'Homère, traduction nouvelle par M. Leconte de Lisle. — Un vol. in-8°, Paris, Alph. Lemerre.

Qui ne sait que, depuis un demi-siècle, le goût littéraire français a subi une révolution profonde et, à tout prendre, salutaire ? Pour n'insister que sur un point, le seul qui doive nous occuper ici, la façon dont étaient jadis jugées et appréciées chez nous les littératures étrangères, s'est singulièrement modifiée et élargie. Nous avons renoncé pour toujours à cet exclusivisme, aussi étroit qu'injuste, qui nous faisait nous renfermer chez nous, comme dans l'arche sainte du goût et du génie, tout le reste étant estimé indigne de notre étude, à peu près comme les Grecs et les Romains flétrissaient du nom de barbares tous les peuples qui ne parlaient pas leur langue.

Le temps où Voltaire appelait Shakespeare un *Gilles ivre*, et Dante un *babouin*, est à jamais passé. Sans que notre admiration pour nos génies nationaux en soit en rien diminuée d'ailleurs, nous savons reconnaître et saluer chez les autres les gloires qu'ils ont vues naître et briller. Nous pourrions nous appliquer, au point de vue littéraire, le mot fameux d'un ancien : rien de ce qui est humain ne nous est étranger désormais. Notre goût, plus large et plus compréhensif, s'il sait choisir encore et s'il n'admire pas tout, ne rejette rien du moins de parti pris. Chants nationaux, simples chansons populaires, cantilènes barbares, ou même sauvages (comme ces chants traditionnels de la Nouvelle-Zélande, qui ont permis à l'anglais Hale d'éclaircir en partie le mystère des migra-

tions polynésiennes): tout est bon à l'intelligente curiosité moderne, qui a su trouver tant de perles dans ce fumier d'Ennius inconnus. Supposez le *Barzaz-Breiz* publié un siècle plus tôt : au lieu d'un succès éclatant, quel profond silence et quel long oubli !

De cette disposition nouvelle devait naître, comme conséquence, une nouvelle façon de rendre en notre langue les ouvrages étrangers, même les classiques. La méthode qui, jusque-là, avait présidé aux traductions, devait recevoir le contre-coup de cette révolution du goût. Ainsi est-il arrivé. Le grand révolutionnaire de notre littérature en ce siècle, celui que l'on retrouve comme un rénovateur au seuil de toutes les branches littéraires, l'initiateur de Lamartine et de Hugo en poésie, et d'Augustin Thierry en histoire, — Châteaubriand enfin, fut également le premier à donner, dans sa traduction du *Paradis perdu* de Milton, l'exemple et le modèle de la nouvelle méthode : exemple vivement discuté d'abord, modèle contesté, mais trop conformes au courant des choses pour ne pas finir bientôt par être acceptés. En s'attachant trop obstinément à reproduire la *littéralité* du texte, La Mennais, dans sa traduction posthume du Dante, me paraît avoir outré parfois le nouveau système : par un respect trop scrupuleux pour les subtiles obscurités du poète, sa traduction aurait elle-même quelquefois besoin d'être traduite. Car la méthode nouvelle a ses écueils comme l'ancienne : si celle-ci, par une trop libre paraphrase, fait perdre à l'auteur sa physionomie, l'originalité propre de son génie, — celle-là, trop littérale, finit par parler grec ou latin en français. Il ne faut *trahir* ni l'auteur que l'on traduit, ni la langue dans laquelle on le traduit.

La nouvelle traduction de *l'Illiade*, qui nous a inspiré ces trop longues réflexions préliminaires, nous paraît réunir cette double qualité. Constamment littérale, serrant toujours de près l'expression grecque et s'attachant à la rendre par un équivalent, suivant, autant que la clarté le permet, le tour de la phrase ou du vers, — cette traduction cependant est d'un bout à l'autre éminemment française. Précision, limpidité, surtout franchise d'expression : le vieux poète se retrouve là, vraiment traduit enfin et non *trahi*,

avec sa mâle beauté, sa rudesse héroïque, sa majesté simple, et non plus édulcoré, mitigé, affadi. Combien nous sommes loin de M^{me} Dacier, de Bitaubé et autres *traditori* ! En ce temps-là, il en était des traductions comme du théâtre : on ne se permettait de présenter au public les auteurs grecs ou latins, comme les personnages dramatiques — qu'ils fussent persans ou chinois — que dûment habillés à la française, avec haut-de-chausses, perruque, tricorne et jabot à dentelles. Autres temps, autre goût. Depuis Lekain, les personnages ne paraissent plus sur la scène que sous leur costume national. En ce qui concerne les auteurs traduits, la réforme s'est fait attendre plus longtemps ; mais elle est venue, et vraisemblablement elle restera. M. Leconte de Lisle aura puissamment contribué à la faire prévaloir. Poète lui-même, plus éminent que célèbre, *maître*, au sens pythagoricien, de toute une jeune école, dont je regrette de ne pouvoir louer toutes les tendances morales et littéraires, — il était, mieux que bien d'autres, préparé à la tâche. Le style de sa traduction a une netteté, une fermeté, une précision nerveuse et, pour tout dire, un relief et une saveur des plus rares. Ce français, si clair et si correct pourtant sous ses apparences rugueuses, finit, si j'ose ainsi dire, par sonner grec à vos oreilles. Au bout de quelques pages, l'illusion est quasi complète : il vous semble entendre ou lire le poète dans sa langue originale. Si je ne me trompe, c'est bien là l'idéal que le traducteur doit se proposer d'atteindre.

Sommes-nous donc ici en présence d'une œuvre sans défauts ? Je n'oserais le dire. Sans parler des inévitables erreurs de détail qui ont pu se glisser dans un travail d'aussi longue haleine, et que je laisse aux hellénistes le soin de relever, il est une objection qui a été et sera faite par beaucoup, tant une longue routine est malaisée à extirper.

Tout d'abord, dans la traduction qui nous occupe, les yeux se heurtent à une nouveauté qui, à vrai dire, n'en est plus une, plusieurs l'ayant déjà tentée, et dans laquelle nos voisins, les Anglais et les Allemands, nous ont devancés : les noms propres grecs, que nous sommes habitués à recevoir traduits du latin, restent ici

tels quels. Jupiter s'appelle bravement *Zeus*, Junon *Héré*, Minerve *Athéné*, et ainsi des autres personnages mythologiques, historiques ou simplement allégoriques. Au premier moment, vous êtes étonné et dérouté, sinon choqué. Mais, à la réflexion, cela paraît non-seulement logique, la méthode de traduction littérale étant admise, mais encore conforme à nos propres habitudes. Quel traducteur a jamais eu l'idée de franciser ces noms modernes à physionomie si étrange pourtant, tels que Fichte, Zimmermann, Gogol, Shakespeare, etc. ? Pourquoi user d'un autre procédé à l'égard des noms propres grecs et latins ? Habitude consacrée, dira-t-on. Habitude illogique, répondrons-nous, et qu'il est toujours temps de réformer. N'est-il pas d'ailleurs contradictoire, entre autres exemples, d'appeler *Ulysse* le héros, et *Odysée* le poème qui chante les aventures de celui-ci ? Appeler *Minerve* la déesse qui donna son nom à *Athènes*, n'est-ce pas également étrange ? Aussi bien, nos traités classiques de mythologie, cause première du mal (si mal il y a), sont à revoir, à modifier et surtout à compléter en bien des points. Se copiant les uns les autres, depuis des siècles bientôt, ils ne semblent pas se douter des découvertes de l'érudition moderne, laquelle a élucidé cependant tant de points obscurs du sujet complexe qu'ils ont la prétention d'enseigner.

En confondant, en unifiant presque, comme ils l'ont fait jusqu'ici, la mythologie latine et la grecque, ces traités sont-ils bien assurés d'être dans le vrai, au point qu'il soit permis de traduire indifféremment tel nom propre grec par tel nom latin ? Il est permis d'en douter. Sans doute les divinités qui peuplaient l'Olympe des Grecs et celui des Romains, se ressemblaient de plus ou moins près, puisqu'elles procédaient d'une origine commune, la grande source des traditions orientales. Mais, à y regarder de près, chaque divinité eut sa physionomie propre, chacun des deux Olympes subit l'influence des circonstances locales, du génie particulier, des origines plus immédiates, ici étrusques, là doriennes et arcadiennes.

D'ailleurs ces noms de divinités ne sont, au fond, ni latins ni grecs. Ils remontent bien plus haut, ils appartiennent à cette langue primitive des Aryas, nos pères, langue qui vit ses rameaux se dis-

perser, en même temps que s'éparpillèrent les branches de la race, de la Bactriane et de l'Oxus jusqu'à l'Indus au sud, et, vers l'occident, jusqu'à l'Islande, au Groënland et peut-être au-delà. L'étude du sanscrit et du zend, deux des dérivés les plus anciens de l'idiome aryaque, a jeté sur ces points, d'un intérêt si capital pour nous, une lumière inattendue. La mythologie grecque, notamment, et, par suite, la latine voient leurs mystères s'éclaircir peu à peu. Si le génie poétique des Grecs perd, à ces éclaircissements, quelque chose de sa réputation de fécondité et d'originalité, nous y gagnons la solution de problèmes longtemps obscurs et discutés. Nous savons enfin que les dieux de la mythologie gréco-latine furent, non point des personnages historiques divinisés comme plusieurs l'ont cru depuis Evhémère jusqu'à Ottfried Müller exclusivement, mais bien des personnifications symboliques des forces et des phénomènes de la nature. Se transformant peu à peu, le naturalisme mystique des antiques Aryas aboutit à un pur et simple anthropomorphisme, sous l'influence de l'imagination sensuelle des Grecs. En nous offrant les mêmes mythes dans leur pureté originelle, ou à peu près, les *Védas* de l'Inde nous permettent d'en saisir le sens et d'en suivre les transformations successives. Si l'érudition contemporaine ne les a pas encore tous expliqués, le doute du moins n'est plus permis relativement à leur origine orientale, à leur parenté avec les mythes hindous. — Zeus (génitif *dios*, en sanscrit *dyans*, jour, lumière; d'où *Jupiter*, père du jour, d'après la même étymologie sanscrite), Prométhée (en sanscrit *Pramathyus*), Vénus, personnification de l'Aurore, s'élevant du sein des ondes, et ses compagnes les trois grâces (en grec *Χαριτες*, en sanscrit *Haritas*, cavales du char de l'Aurore); Ganymède (*Canwoa-médhya*), Bacchus, sa mère Sémélé (*Sómalatá*, vigne, mère du vin), Centaures (*Gand harvas*), Pan (racine *pá*, pâture, pasteur, etc.),¹ Orphée, etc. : — toutes ces fables allégoriques se retrouvent dans les poèmes védiques; sans oublier les rites symboliques des vendanges, qui donnèrent naissance à la tragédie et à la comédie, les deux formes les plus originales du génie

¹ Une autre étymologie rattache le mot Pan au vocable sanscrit *Pána*, pileurs de raisins, buveurs de moût.

grec. Ces poèmes hindous sont désormais le commentaire obligé d'Hésiode, d'Homère et de Pindare.

Chez les Grecs comme chez les Romains, la mythologie d'ailleurs fut loin d'être fixe et varia avec le temps. C'est au point que d'ingénieux critiques ont remarqué que l'Olympe de l'*Odyssee* n'est déjà plus le même que celui de l'*Iliade*, celui-ci étant peuplé de dieux plus violents, plus querelleurs et, pour tout dire, plus grossiers ; dans le second au contraire, ces mêmes dieux étant devenus plus policés, plus « comme il faut. » Le point géographique lui-même, où trône Jupiter avec sa cour, a changé dans l'intervalle, l'Olympe de l'*Iliade* étant l'Olympe réel de Bithynie, dernier pic de la chaîne asiatique qui commence à l'Himâlaya ; tandis que l'*Odyssee* nous peint un Olympe fantastique, juché au-dessus des nuées, à la façon du *Borj* des Perses et du *Mérou* hindou. — Ces différences, jointes à plusieurs autres tirées de la comparaison des dialectes, de la forme épique, du style, des mœurs sociales, des détails géographiques, mythologiques et même zoologiques (tant la critique est méticuleuse et s'ingénie), — toutes ces différences, disons-nous, paraissent à plusieurs autant de preuves péremptoires que les deux fameuses épopées ne sont pas l'œuvre d'un seul et même poète, et qu'un long intervalle, de plusieurs siècles peut-être, a dû séparer les époques qui les virent naître.

Probablement d'origine gréco-asiatique, l'*Iliade*, la première en date, incarnation littéraire du moyen âge féodal grec, poème violent et sublime, analogue à notre rude et héroïque *Chanson de Roland*, l'*Iliade* nous raconte ce que — toutes réserves faites quant au temps, aux hommes et au but — on pourrait appeler la croisade de Troie, et retentit des disputes d'un Achille et d'un Agamemnon, à peu près comme nos *Chansons de gestes* célébrèrent depuis les démêlés de nos preux, d'un Richard-Cœur-de-Lion et d'un Philippe-Auguste. L'*Odyssee* nous peint des mœurs plus douces ; c'est un *Roman d'aventures* comparable à ceux que notre vieille littérature vit succéder aux cantilènes héroïques de Théroutd et de ses émules.

La Grèce eut ses troubadours et ses trouvères dans ses *aèdes*,

poètes primitifs, auteurs de ces chroniques rythmées, de ces chants destinés à se transformer plus tard en grandes épopées. Elle eut aussi ses jongleurs et ses ménestrels dans ses *rhapsodes*, qui s'en allaient de ville en ville, chantant sur la lyre ou déclamant les poèmes des aèdes, comme les premiers vulgarisaient chez nous les poésies des trouvères et des troubadours. La Grèce moderne a encore ses aèdes et ses rhapsodes. Ou plutôt n'est-ce pas là un phénomène littéraire à peu près universel, du moins chez les diverses branches de la race Aryaque, Hindoux, Persans, Latins, Celtes, Germaïns, Slaves, Scandinaves ? Tant l'humanité se ressemble à elle-même !

Le problème posé par Wolff dans ses fameux *Prolegomènes*, relativement à l'authenticité de l'existence d'un Homère, auteur de l'une ou de l'autre épopée, sinon des deux, — est lui-même bien près d'être résolu par les mêmes érudits d'une façon décidément négative. Les raisons sur lesquelles ils s'appuient, raisons tirées surtout des analogies que présentent nos littératures modernes en ce qui concerne la composition anonyme et collective de plusieurs poèmes célèbres (par exemple, les *Nibelungen*, avec lesquels l'*Iliade* a de si frappants rapports et qui, bien que faisant un tout complet, sont en partie formés de sagas scandinaves et islandaises), ces raisons paraissent, sinon décisives, du moins d'un poids considérable. La question, toutefois, sera-t-elle jamais complètement résolue ?

Cette légende qui nous peint Homère comme un mendiant vagabond et aveugle, ne se rapporterait-elle pas plutôt à un rhapsode fameux, qui aurait laissé un nom célèbre entre tous et dans lequel la tradition se serait insensiblement habituée à voir l'auteur même des poèmes qu'il chantait ? Aujourd'hui encore, ne sont-ce pas les mendiants et les aveugles qui sont les plus actifs vulgarisateurs des chants populaires, aussi bien dans l'Attique que dans notre Cornouailles armoricaine ? Il serait d'ailleurs de toute impossibilité d'attribuer à un poète aveugle-né la composition de vastes épopées où les phénomènes physiques sont décrits avec une si merveilleuse exactitude. En outre, la profonde incertitude qui voile

la vie d'Homère et le lieu de sa naissance, n'est pas de nature à éclaircir l'énigme.

Pour en revenir enfin à M. Leconte de Lisle, il évite sagement de poser ces problèmes, d'entrer dans ces controverses. Il prend le texte homérique tel que la tradition nous l'a transmis, sans s'inquiéter des inévitables modifications que lui ont fait subir les nombreux remaniements dont il a été l'objet, depuis Pisistrate jusqu'aux scolastes alexandrins.

Et ce texte, il s'applique à le traduire fidèlement, littéralement, en lui conservant avec un soin constant son relief, sa physionomie à la fois simple et sublime et jusqu'à ses rudesses, luttant pied à pied avec son inimitable modèle, rarement inférieur, égal souvent. C'est comme un moulage admirablement réussi d'un chef-d'œuvre de la statuaire antique, — moulage qui restera lui-même comme un modèle et qui de longtemps ne sera pas surpassé.

L'*Odyssée*, dont la traduction ne se fera pas attendre, nous l'espérons, sera sans doute digne de sa sœur l'*Iliade*. Pour élever à Homère ce double monument, M. Leconte de Lisle aura trouvé un aide intelligent, j'allais dire un collaborateur, dans son éditeur M. Alphonse Lemerre, actif et *oseur* comme la jeunesse, un naïf qui croit encore à la poésie en ce temps de prose et de prosaïsme, et qui, tout en ne craignant pas de publier, en l'an 1867, un *Parnasse contemporain*, élabore une splendide réédition de la *Pléiade* et d'un monumental *Montaigne* avec commentaires.

LUCIEN DUBOIS.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE. — La musique en Bretagne : Un concert à Nantes; — *L'hymne à la joie*, de M. Bourgault-Ducoudray; — *Michel Colomb*, de MM. Ropartz et Thielemans. — Le P. Hyacinthe à Rennes. — Notre part dans les médailles décernées pour le choléra. — Le Combat, peint par un général breton.

Un concert de charité bien réussi, c'est à la fois une bonne chose et une belle chose. La charité, qui partout ailleurs entraîne avec soi un peu de sacrifice, devient ici presque de l'égoïsme. Il fallait être, en effet, ennemi de soi-même et de son plaisir pour ne pas assister à la solennité donnée, il y a quelques semaines, à la Société des Beaux-Arts, en faveur des bonnes œuvres de la ville. — C'est à la généreuse initiative de M. Bourgault-Ducoudray fils qu'était due la condensation de toutes les forces musicales qui ont concouru à cette soirée. Le jeune maître avait déployé toute son influence, toute son énergie, et, grâce à elles, des chœurs de plus de cent cinquante exécutants, et un orchestre nombreux s'unissaient pour interpréter cinq œuvres chorales remarquables. — Nous avons dit, il y a deux ans, ce que nous pensions du *Stabat* de M. Bourgault. C'est un grand ensemble, où l'inspiration un peu archaïque, ce qui ne messied pas dans un tel sujet, est traduite par les formes les plus sévères et en même temps les plus modernes de l'art. L'auteur nous a fait entendre cette fois une partie seulement de l'œuvre, le *Pro peccatis*, et ce n'est pas la moins belle. Toutefois, j'aimais mieux cette page quand elle faisait corps avec le reste de la composition magistrale dont on l'a détachée. Qu'il nous rende donc le *Stabat* en entier, l'année prochaine, qu'il nous fasse encore entendre ces voix de basses tranchant sur les masses chorales dans le *Quis est homo*, la douce prière du *Virgo virginum*, et enfin l'ensemble grandiose du finale fugué, précédé de cet *Inflammatum*, si facile à saisir et si émouvant.

Le second chœur était pour voix de dames; c'était le chœur des *Péris* de Schuman. Par le temps qui court — notons bien que je ne parle

que d'art, — je ne suis pas fanatique de tout ce qu'on entend au-delà du Rhin; et il y a là certaine musique qui ferait aussi bien de ne pas passer la frontière. Schuman est pourtant fort à la mode chez certaines gens. Mais il y a tant d'esprits qui aiment la nouveauté parce qu'elle est nouvelle, plutôt que parce qu'elle est belle, qu'il faut se défier de ces appréciateurs-là. Au reste, et pour rentrer plus encore dans notre sujet, disons que le chœur des *Péris* est gracieux et charmant justement parce qu'il ressemble assez peu aux œuvres heurtées et savantes d'un homme dont les quintetti et les quatuors sont des combinaisons plus mathématiques que mélodiques.

Le troisième chœur était la prière de *Joseph*. Ce cantique si simple et si beau de Méhul a été largement interprété. Puis est venu l'*Alleluia* du *Messie* de Haëndel, ce noble et lumineux génie, que l'Angleterre appelle le plus grand de ses compositeurs; ce en quoi elle a raison, parce qu'il est le seul, mais ce en quoi elle a tort, parce que Haëndel n'était pas Anglais du tout, mais tout ce qu'il y a de plus Allemand. C'est ce même Haëndel, qui, riche pourtant lui-même de mélodies, s'appropriâ un motet de Lulli, écrit pour la chapelle de Versailles ou de Saint-Cyr, et le transforma de manière à mettre dessus les paroles du *God save the king*. Tout cela prouve que les nations et les musiciens, il y a deux siècles, ne regardaient point à prendre hardiment sur leurs voisins. Aujourd'hui nous avons de bien autres délicatesses.

Le dernier chœur avait pour titre : *L'hymne à la joie*, de M. Albert Bourgault. Cet hymne, j'allais dire cette hymne, tant ce chant a le caractère élevé et religieux, est une œuvre de valeur. Mais ce n'est pas l'expansion de la joie qui y est peinte; c'est la joie intime, la joie grave, douce, pénétrée plus que pénétrante, qui a inspiré cette composition complexe et qu'il faudrait entendre plus d'une fois pour en apprécier tous les détails et tout le mérite.

— C'est aussi à un concert de bienfaisance qu'à été joué à Rennes, le mois passé, l'opéra-comique, ou plutôt la pastorale, de *Michel Columb*, dont notre collaborateur M. S. Ropartz a fait les paroles et M. Thielemans la musique. Voici la donnée, dans sa plus simple expression : — Michel Columb, qui était parti du Folgoët, il y a dix ans, obscur tailleur d'images, rentre au pays natal, où son absence l'avait fait oublier de tous, excepté de sa fiancée, Annaïc, qui a refusé les meilleurs partis pour rester fidèle à son serment. Michel Columb a imité cette noble constance, malgré les séductions de la gloire, et il rapporte à la gracieuse Annaïc, fille de Morvan, le descendant des vieux rois de Léon, un nom que l'art a illuminé, depuis que le sculpteur breton « a fait, dans l'église des Carmes de Nantes, le tombeau du feu Duc » dont on « parle comme d'un morceau de premier mérite et sans égal dans le duché. »

Aussi, Michel a-t-il été comblé des faveurs de la duchesse Anne : pour le payer du tombeau de son père, François II, elle l'a nommé son *imagier*, elle l'a enrichi, elle l'a ennobli; et Columb peut s'écrier : *L'art m'a fait gentilhomme.*

Nul ne s'étonnera que la plume finement taillée du librettiste ait tiré un bon parti de ce thème, tout local, qui a fourni au compositeur une occasion précieuse de « mettre, comme on l'a dit, nos airs nationaux à la portée de tous. » Seulement, il est regrettable que, dans les deux concerts où il s'est produit, *Michel Columb* ait été exécuté d'une manière insuffisante, et nous sommes persuadé que, quand cette pièce sera donnée dans des conditions favorables, elle obtiendra tout le succès auquel elle a droit.

— Nous n'avions pas, par malheur, la chance d'être au nombre des trop rares élus qui, le vendredi 8 avril, se pressaient dans l'élégante chapelle bâtie par M. l'abbé Brune, pour les Carmes de Rennes, et que M^{sr} Saint-Marc venait de consacrer. L'orateur, chargé de prendre la parole en cette fête, était cet illustre religieux, le P. Hyacinthe, dont les accents remuaient nos âmes, il y a un an, dans la chaire de notre cathédrale de Nantes. Plus favorisé, notre ami, M. Ropartz (que des raisons de famille ont récemment forcé à quitter la Basse-Bretagne pour se fixer à Rennes), a eu la bonne fortune d'entendre ce discours « exquis et de tout point éloquent. » Laissons-le nous l'analyser en quelques phrases :

« Le P. Hyacinthe a exposé la raison d'être des Ordres monastiques dans tous les temps, et en particulier leur raison d'être dans le temps présent. Deux aspirations contraires et que l'Eglise devait fondre dans une complète harmonie, se partagent le cœur de l'homme : il aspire à la solitude, il aspire à la société. Son aspiration à la solitude, s'il est livré à lui-même, le conduira à la misanthropie, à l'abstraction stérile, au songe-creux, au rêve; son aspiration à la société, même à la société la plus sainte, à la famille, constamment contrariée par les courants sociaux et par les intérêts individuels, n'aboutira à rien si elle s'épanche, n'aboutira qu'à l'égoïsme si elle se concentre. Mais avec le vœu de chasteté, qui élargira le cœur au-delà du cercle de la famille, et même du cercle de la patrie; avec le vœu de pauvreté, qui anéantira les effets dissolvants de l'intérêt; avec le vœu d'obéissance, qui ne laisse place ni à l'abstraction, ni au rêve, les institutions monastiques donneront complète et parfaite satisfaction au double instinct du cœur humain. Mais ces institutions, vieilles de tant de siècles, ne sont-elles pas incompatibles avec l'esprit moderne et ne faut-il pas les reléguer, avec tant d'autres institutions dont on a fait table rase, dans le domaine des choses purement archéologiques? Le siècle affairé se

livre avec fièvre au travail, à l'industrie; la richesse n'est plus un immeuble: que peuvent signifier au milieu de nous des gens qui ne font rien et qui ne veulent rien posséder? Le siècle, avide de progrès, change et modifie toutes choses; que peuvent prétendre au milieu de nous des gens qui, soumis à des règles séculaires, ne peuvent jamais changer? Le siècle, avide de liberté, ne peut se coudoyer avec des hommes éternellement courbés sous le joug de la servitude absolue.

» La réponse à ces objections, dont la première a fourni à l'orateur une brillante allusion à l'exposition universelle de 1867, a été faite dans le langage le plus ému et le plus convaincu. La nécessité de la prière, pour ceux-là même qui n'ont plus le temps de prier assez, la nécessité de la sainteté, plus féconde dans les cloîtres, à propos de quoi le P. Hyacinthe a dit en termes magnifiques ses impressions de Rome, où il assistait naguère à une canonisation; l'immense variété des ordres monastiques, leurs réformes, leur transformation, qui lui ont donné sujet de rendre hommage à l'éminent historien des *Moines d'Occident*; enfin la solennelle et perpétuelle consécration du principe même de la liberté, par la soumission libre, volontaire et intelligente de l'homme; tous ces grands principes ont été exposés avec une clarté, une précision de langage auxquelles n'enlevait rien l'émotion chaleureuse et communicative du débit. Le P. Hyacinthe a ensuite expliqué les rôles relatifs du clergé séculier, armée permanente, et comme l'a reconnu humblement l'éminent religieux, armée principale de l'Eglise, attachée aux autels permanents comme aux foyers sacrés des chrétiens; et du clergé monastique, armée volante, auxiliaire, n'ayant point de campements fixes, prête à courir en tout lieu où les chefs l'appellent.

» Enfin, et pour péroraison, après un délicat hommage rendu à M^r Saint-Marc pour la part qu'il a prise à l'établissement des Carmes de Rennes, s'est échappé des lèvres et du cœur du P. Hyacinthe un inimitable dithyrambe en l'honneur de la Bretagne, cette terre si éminemment monastique. »

— Un hommage d'un autre genre, mais qui, sous sa forme un peu aride, n'en a pas moins sa haute éloquence, c'est celui que renferme le *Moniteur* du 20 mars dernier, où se trouve une liste motivée des médailles décernées par le ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1866. Le chiffre, pour toute la France, s'en élève à 687; les départements de la Bretagne en ont reçu 78. Nous y voyons figurer 9 religieuses, 9 ecclésiastiques, 10 maires et adjoints, 25 médecins, 15 fonctionnaires, dames ou particuliers, et 10 gendarmes. — A Nantes, un médecin, M. le docteur Galicier, a été décoré à cette occasion.

Ne pouvant citer tous les noms, nous donnerons, au moins, ceux des

religieuses et des ecclésiastiques : Sœur S.-Lazare du S.-Esprit, à Brin-golo, (Côtes-du-Nord); — la Supérieure des dames de S.-Thomas de Vil-leneuve, à Brest; — sœur Marie-Cyrille, des filles de la Sagesse, à Gouësnoù, (Finistère); — sœur S.-Célestin, supérieure de la Charité, à Concarneau; — sœurs S.-Jean-Baptiste et S^{te}-Elisabeth, à Moëlan; — sœurs Stéphanie et Marie-Perpétue, arrondissement de Quimper. — Une médaille d'or est décernée, en général, aux sœurs de S.-Laurent-sur-Sèvre, dites *Sœurs de la Sagesse*, qui, chargées de la direction des hôpitaux de Nantes et de Paimbœuf, ont vu quatre des leurs succomber presque foudroyées par l'épidémie, sans que leur zèle et leur dévouement aient un instant faibli, et qui ont puissamment concouru à relever le moral de la population.

Les neuf ecclésiastiques sont : MM. Quéré, recteur, Quéménéur et Car-roff, vicaires de Moëlan; — Monfort, recteur de Lanvéoc; — Cascavin, vicaire de Carhaix; — Combot, recteur, Rolland et Le Saün, vicaires de Guilvinec, (Finistère); — Thomin, desservant d'Arzon (Morbihan).

Dans le Finistère, nous remarquons le nom de M^{me} la comtesse de Bre-mond d'Ars, dont nous avons, l'an dernier, signalé la généreuse con-duite, et à qui la Société nationale d'Encouragement au Bien a décerné, au mois de juin 1866, une médaille d'honneur de première classe. — Enfin, la Vendée, qui a été beaucoup moins atteinte par le terrible fléau, a vu récompenser trois de ses docteurs et un ancien infirmier de la marine.

Cette distribution de médailles nous rappelle une pensée de Montaigne, qui trouve ici sa juste application : — « C'a esté une belle invention, et receuë en la plus part des polices du monde, d'establir certaines marques vaines et sans prix, pour en honorer et recompenser la vertu : comme sont les couronnes de laurier, de chesne, de meurte.... et choses sem-blables... Si au prix qui doit estre simplement d'honneur, on y mesle d'autres commoditez, et de la richesse, ce meslange au lieu d'augmenter l'estimation, il la ravale, et en retranche. »

— Nous recueillons avec un soin jaloux, on le sait, tout ce qui accroît l'honneur de notre chère province. Aussi, n'oublions-nous pas d'en-registrer le succès prodigieux qu'obtient, en ce moment même, un livre émané d'un des plus nobles enfants de la Bretagne. — *L'Armée fran-çaise en 1867* n'avait pas paru depuis quinze jours, que déjà l'on en publiait la onzième édition ! L'auteur n'a pas cru devoir signer; mais son nom n'est un secret pour personne. A ceux de nos lecteurs qui l'igno-reraient encore, nous dirons que celui qui le porte est ce vaillant gé-néral qui s'écria, la main étendue sur le cercueil de Lamoricière : « Nous jurons, sur cette tombe qui va se fermer, de vivre et mourir comme lui, catholiques dévoués et fidèles Bretons ! »

L'Armée française en 1867 échappe, hélas ! à notre appréciation. Du moins avons-nous eu la joie d'y découvrir un passage où la politique et l'économie sociale n'ont absolument rien à voir, et nous détachons avec empressement ce sobre et énergique tableau du *Combat*, heureux de contribuer, pour notre faible part, à la diffusion de cette œuvre si remarquable :

«.... Les troupes sont encore tout entières à leurs généraux; elles ont les yeux sur eux, elles attendent tout d'eux, et elles obéissent silencieusement à leur parole. Encore un instant, et leur voix et toutes les voix du commandement seront dominées par la tempête du combat. Le canon se rapproche et tonne, la fusillade éclate. Les boulets passent en trouant les lignes; les balles pleuvent en blessant et tuant; des ondes de mitraille, dessinées sur le sol par les soulèvements réguliers d'une poussière épaisse, cheminent en ricochant vers les rangs, les atteignent et les renversent. L'atmosphère est tourmentée par mille bruits à la fois sourds et aigus. Le terrain se couvre de morts, de mourants qui expirent dans d'intraduisibles convulsions, de blessés qui se traînent péniblement, cherchant l'abri des haies, des fossés, des murs de clôture, pour échapper aux pieds des chevaux et aux roues de l'artillerie. Partout des amas d'armes, de coiffures, de havre-sacs; partout des chevaux étendus ou qui errent épouvantés sans maître, annonçant à l'infanterie immobile que la charge vient de passer près d'elle! des soldats accumulés en nombre toujours excessif¹ autour de leurs officiers blessés, les transportent sur les derrières, cherchant le drapeau rouge des ambulances et réclamant des secours. Des groupes dépareillés, qui ont subi des pertes extraordinaires, désertent la tête égarée, annonçant que l'ennemi les suit, que tous leurs camarades ont été tués, que tout est perdu. D'autres groupes réguliers venant des réserves, opposent aux premiers le contraste de leur confiance et de leur ardeur; ils courent en avant, s'excitant mutuellement à une offensive résolue.

» O vous tous, hommes de gouvernement et de commandement, qui avez été les témoins de ces crises indescriptibles, dites, pensez-vous qu'à ce moment, l'appât de la gloire pour quelques-uns, des récompenses

¹ « Quand, en vue du combat, les troupes n'ont pas reçu une forte préparation; quand elles n'ont pas été à l'avance pénétrées de cette idée que *« le plus sûr moyen de servir les blessés, c'est de battre l'ennemi, attendu que dans la défaite ils sont horriblement sacrifiés, »* on voit une foule extraordinaire de soldats se jeter sur eux pour les emporter, malgré le règlement qui le défend. L'effectif des combattants en est réduit dans une proportion notable, et c'est un grave désordre. Il y a là un premier sentiment naturel et très-avouable, celui d'assister, et un deuxième, naturel aussi, mais moins avouable, celui de se soustraire aux coups, en donnant à cette retraite le passe-port d'une bonne action. »

pour quelques autres, suffise à soutenir les cœurs soumis à de telles épreuves? Non, il leur faut un plus noble excitant. Il leur faut le haut sentiment des grands devoirs et du sacrifice. C'est alors que, dans leur liberté, ils marchent fermement et dignement à la mort. Et parmi eux, ceux-là seulement ont la sérénité, qui croient à une autre vie!

» Au milieu de ce désordre et de cette destruction, qui sont comme le chaos, les individualités, même les plus grandes dans la hiérarchie, semblent disparaître. Les troupes ne voient plus leur chef, lui-même ne les aperçoit que dans un ensemble tumultueux et confus. Les officiers, porteurs de ses ordres, n'arrivent pas tous à leur destination, ou ne reviennent pas tous à leur point de départ. Quelques-uns ont été tués, blessés, pris ou se sont égarés. Les nouvelles manquent; si elles abondent, celles qui sont défavorables et inquiétantes priment le plus souvent les bonnes, particulièrement quand l'action est incertaine et longtemps disputée. Les officiers qui sont jeunes, inexpérimentés, impressionnables, sont là « de vrais enfants terribles. » Un premier accourt effaré, il annonce que la droite plie; un deuxième, que le centre est menacé d'un gros orage de cavalerie; un troisième, que la gauche est tournée. Tous se font l'écho des instances des commandants particuliers, lesquels, ne se préoccupant que de leur propre situation, et n'apercevant pas les exigences de l'ensemble, demandent des renforts. Si le chef se laissait aller aux premiers mouvements provoqués par les observations et avis qui se succèdent autour de lui, toutes les réserves auraient marché avant l'heure et, au moment décisif, il serait désarmé. Il faut qu'il reste froid, étudiant, jugeant, attendant qu'une éclaircie se fasse au milieu de ces obscurités, qu'un apaisement momentané de la lutte se produise par un commencement de retraite de l'ennemi ou par d'autres circonstances. Alors, il parcourt les lignes, rétablit l'ordre, prescrit des dispositions, ressaisit enfin le *commandement personnel* et poursuit le combat. »

Que vous en semble, ami lecteur? Cette effrayante peinture, (j'allais dire cette photographie,) est-elle bien propre à vous inspirer la passion de la guerre? Quant à moi, je l'avoue humblement, elle me fait aimer la paix de toutes les forces de mon âme, et je m'écrie, comme un poète breton, Boulay-Paty, qui l'a dignement célébrée :

La Paix est belle avec son front riant et calme,
Compagne des beaux-arts, sœur de la liberté,
Reine ayant dans la main pour son sceptre une palme,
Et mère inépuisable en sa fécondité.

LOUIS DE KERJEAN.

MÉLANGES.

— Le Musée de Rennes vient de s'enrichir d'un objet d'art qui comptera parmi les plus remarquables sculptures dont il est décoré. Nous voulons parler de la belle statue colossale de Louis XVI, en marbre blanc de Carrare, œuvre d'un de nos artistes vivants les plus connus et les plus féconds, Dominique Molknecht. . . Elle avait été commandée, en 1827, à Molknecht, alors dans tout l'éclat de son talent et de sa réputation, par la ville de Rennes. Elle était destinée à remplir ce vide disgracieux de la niche ouverte au centre de l'hémicycle de l'Hôtel-de-Ville, où figurait, avant la Révolution, le beau groupe de Le Moyne, représentant Louis XV, avec la Santé et la Bretagne. Elle allait recevoir sa destination, quand éclata la catastrophe de 1830. Les passions politiques du temps laissaient peu de place à l'art. La statue fut reléguée dans les ateliers de l'État, à l'île des Cygnes, près du Champ-de-Mars de Paris. Il ne fut plus question de la faire venir à Rennes. — Elle était payée pourtant, et avait coûté à la ville 40,000 fr.

M. le Maire a pensé que cette œuvre d'art ne devait pas rester plus longtemps absente de notre ville, à qui elle appartient. Il a donc fait les démarches nécessaires auprès du Gouvernement, qui a accordé l'autorisation de retirer la statue du dépôt. Le transport s'est effectué dans les meilleures conditions, et aujourd'hui Louis XVI est placé sur un socle de granit dans la grande salle des sculptures de notre Musée. . . Il y a là une inspiration grandiose et largement traduite par le ciseau de l'éminent artiste. Le Roy-Martyr est en costume royal; son regard s'élève vers le ciel; sa tête est admirable d'expression et de fidélité historique. Son bras gauche, se dégageant des riches draperies, s'étend dans l'attitude de la prière; l'auguste victime implore Dieu pour la France, tandis que sa main droite tient les feuillets de son immortel Testament. — (*Journal de Rennes.*)

— M. Robinot de Saint-Cyr, maire de Rennes et président honoraire de la cour impériale de cette ville, vient de mourir à l'âge de 76 ans.

— Le 25 mars, à Paris, l'association des artistes musiciens a fait exécuter, par 400 artistes, dans l'église de Notre-Dame, une messe solennelle de M. Charles Colin, organiste distingué de la cathédrale de Saint-Brieuc, et compositeur de talent.

— Le Saint-Père a accordé la décoration de chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire le Grand à notre honorable compatriote, M. le baron Onffroy, qui s'est si activement employé à la propagation de l'œuvre des volontaires pontificaux, représentants des paroisses de France à Rome.

— M. le comte de Falloux, élu directeur de l'Académie française, pour le trimestre qui s'ouvre au 1^{er} avril, se trouve par là même chargé de faire le rapport sur les prix Montyon. — M. Cuvillier-Fleury, succédant à M. Dupin, a été reçu, le 11 avril, par M. Nisard.

L'ANCIENNE UNIVERSITÉ NANTAISE.

Il est bon, dans notre siècle, de remuer les ruines amoncelées par la tempête révolutionnaire, de jeter un coup d'œil en arrière sur les institutions qui firent la gloire de nos aïeux et que rien ne représente aujourd'hui. Renouer le passé au présent, ou plutôt, oublier un peu le présent pour revivre dans le passé, tel est le besoin que l'on éprouve. C'est en cédant à ce besoin que nous consacrons ici quelques pages à l'histoire de l'Université nantaise. Parmi nos contemporains, il en est bien peu qui l'aient vue existante, et encore étaient-ils au début de leur vie. Aussi, maintenant, comme bien d'autres choses, l'a-t-on entièrement oubliée.

Les universités naquirent, au moyen âge, de la transformation des écoles épiscopales et abbatiales. Dans les plus mauvais jours des siècles que l'histoire a stigmatisés du nom, beaucoup trop dur, de siècles de fer, les monastères gardèrent seuls le culte des sciences. Les évêques, sortis presque tous des ordres religieux, transportèrent dans leur palais épiscopal les écoles dans lesquelles eux-mêmes avaient été élevés, et chargèrent des hommes de leur entourage, un membre de leur chapitre, *le scolastique*, de donner des leçons aux jeunes clercs. Peu à peu, ces écoles grandirent, elles prirent un caractère moins exclusivement ecclésiastique ; à l'étude de la théologie elles joignirent celle du droit, de la médecine et des lettres, et l'on vit apparaître les universités. De toutes, la plus

célèbre fut, sans contredit, l'Université de Paris, centre des lumières au moyen âge, illustre pépinière de savants de toute sorte, de saints prélats et de prêtres dévoués, comme aussi d'habiles légistes et de grands magistrats. Les jeunes gens affluaient de toutes parts dans ces écoles, et suivaient avec empressement les leçons des maîtres; des collèges nombreux, fondés par la charité des particuliers et la prévoyance de l'Eglise, leur offraient le logement et la nourriture¹. Puis, quand les études étaient terminées, quand, après des examens sévères, ils avaient obtenu les titres enviés de docteur en théologie ou en droit, ou encore celui de maître ès-arts, ils retournaient dans leur pays, légers d'argent, mais riches d'espérance. Ils se présentaient devant les évêques, qui examinaient sérieusement leurs mœurs et leurs dispositions, puis leur assignaient, soit d'eux-mêmes, soit sur la demande des seigneurs qui avaient droit de présentation, un bénéfice ecclésiastique. Ainsi la science acquise par un pénible travail était récompensée; ainsi l'Eglise, non contente de répandre partout l'instruction, faisait de cette instruction même, de la correspondance à ses soins, la base de ses appréciations, la condition première, indispensable, du succès et de la richesse.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir nous étendre sur l'histoire de l'Université de Paris. Cette école ne fut pas, en effet, sans avoir sur notre diocèse quelque influence, et nous en trouvons la preuve dans le titre de docteur que plusieurs de nos évêques surent y conquérir. Olivier Saladin (1339), Simon de Langres (1366), Pierre I (1397), Henri le Barbu (1404), étaient docteurs en théologie, et nous ne sommes pas téméraires en avançant que d'autres ecclésiastiques de Nantes avaient la même qualité. Que firent ces évêques pour répandre l'instruction dans le diocèse? Quelles institutions existaient avant eux? quelles écoles laissèrent-ils, en descendant au tombeau? Il est difficile de le savoir. Tout ce qu'on

¹ Entre ces collèges, il convient de citer la Sorbonne, fondée par Robert de Sorbon, confesseur de saint Louis, et qui devint par la suite une assemblée illustre de théologiens, une sorte de concile permanent, comme l'appelèrent les papes. Rappelons, en passant, le collège de Montaigu, où tout était aiguisé, s'il faut en croire le dicton : *Mons acutus, ingenium acutum, et, hélas! dentes acuti.*

peut dire, c'est que, dès 1263, le scolastique était une des dignités du chapitre, et qu'en 1325, Eudes de Rougé en remplissait les fonctions. On peut, en outre, affirmer que les ordres religieux fondèrent des écoles à Nantes, comme ils en fondèrent partout ailleurs. Les Dominicains ou Jacobins, établis en 1240, les Cordeliers, en 1250, les Carmes, en 1327, enseignèrent la théologie et les autres sciences, dans des cours publics, qui subsistaient encore en 1659. Un peu plus tard, mention est faite de certaines écoles de grammaire, dont un recteur, nommé Pierre Briant, peut-être le scolastique, légua en mourant (1396) son missel, estimé quarante francs, au chapitre de la Collégiale. Puis, viennent la fondation de la Psalette, par l'évêque Henri le Barbu, et, vers 1440, l'obligation rappelée au chantre du chapitre de tenir école de musique, au scolastique, école de grammaire. A cette même époque, on peut retrouver la trace de deux collèges déjà bien anciens, celui de Sainte-Croix, peut-être chez les Jacobins, et celui de Saint-Jean. Ce dernier était établi dans l'hôpital du même nom, fondé, vers le XII^e siècle, dans la rue de l'Echellerie, actuellement la rue des Carmes.

Qu'enseignait-on dans ces collèges? On le voit : la théologie et la grammaire, auxquelles on joignait, sans aucun doute, le droit et la médecine. Quelques-uns trouveront peut-être que c'était bien peu de choses pour occuper l'intelligence des enfants et les loisirs d'un homme instruit. De nos jours, on professe un dédain marqué pour la théologie, reléguée dans les grands séminaires et considérée, tout au plus, comme bonne à former des prêtres. Au moyen âge, on jugeait autrement. La théologie, c'était la science de Dieu, et, comme telle, elle primait toutes les sciences. D'ailleurs, elle comprenait, comme dans une vaste synthèse, la science de l'homme, de son origine et de sa fin, la science du monde dans ses rapports avec son créateur et avec l'homme, la science des relations de l'homme avec Dieu et avec ses semblables, c'est à dire, de la religion et de la morale; en un mot, l'ensemble de toutes les connaissances sur les points les plus importants, ceux-là seuls qu'il est essentiel d'approfondir. Qu'on parcoure le chef-d'œuvre de la théologie, la *Somme* de saint Thomas d'Aquin, l'ouvrage peut-être qui fait le plus d'honneur à l'esprit de

l'homme, et l'on comprendra ce qu'était cette science, dont maintenant on rougirait de s'occuper. La philosophie, simple servante de la théologie, lui fournissait des moyens de preuve et des formes de discussion. Elle ne se substituait pas encore à sa maîtresse, et ne s'enorgueillissait pas de quelques lambeaux de ses dépouilles, enlevés sans pudeur et donnés au monde comme des découvertes nouvelles. Les grandes querelles théologiques divisaient les savants; les nominalistes et les réalistes, et, sous ce nom, le matérialisme et le spiritualisme, faisaient retentir toutes les chaires de leurs disputes, subtiles parfois, plus souvent éloquents, grandes toujours par l'importance même des questions qu'elles soulevaient et prétendaient résoudre. Nantes, la patrie d'Abélard¹, ne pouvait manquer d'entendre comme un écho des discussions du célèbre professeur avec des adversaires demeurés victorieux parce qu'ils étaient plus éloquents et plus chrétiens. Qu'on cesse de juger toutes choses au point de vue exclusif de notre époque. Que la passion des sciences physiques et naturelles ne fasse pas mépriser le culte de la science spéculative. Que l'esprit, penché vers la matière, pour en analyser les éléments et en déduire les lois, se relève parfois et s'occupe de lui-même, de sa dignité, de sa pensée, des lois spéciales qui le régissent.

La théologie traitait les questions les plus hautes; la grammaire donnait les éléments des lettres. Elle ne se contentait pas d'apprendre les règles du langage, elle indiquait, en même temps, celles de la composition, elle analysait les auteurs anciens, elle en relevait les beautés, elle s'essayait à les reproduire. Il y a loin, nous en convenons, de ces essais inféconds des maîtres du XII^e et du XIV^e siècle, aux compositions brillantes des savants de la Renaissance; mais ces maîtres traçaient la voie; ils faisaient disparaître les difficultés; ils conservaient le précieux trésor, légué par l'antiquité, et le transmettaient à ceux qui devaient s'en servir, en oubliant de qui ils le tenaient. Les régents des écoles de grammaire ne se bornaient pas à cela. Maîtres ès-arts, ils enseignaient à leurs élèves toutes les sciences classées par Alcuin et ses prédécesseurs dans le trivium ou le quadrivium : la grammaire, la rhéto-

¹ Né au Pallet, en 1079. -

rique et la dialectique, d'un côté ; l'arithmétique, l'astronomie, la géométrie et la musique, d'un autre ; — division bien ancienne, et que l'enseignement de nos jours n'a fait que reproduire, en croyant peut-être l'inventer, lorsqu'il a séparé la faculté des arts en deux facultés, celle des lettres et celle des sciences. Et qu'on ne croie pas que les savants de cette époque étaient des hommes de peu. Sans doute, manquant d'une bonne méthode scientifique, ils avaient fait trop souvent fausse route ; mais leurs études étaient longues, leurs connaissances variées, l'objet de leurs investigations, étendu. Les *Miroirs* de Vincent de Beauvais, précepteur de saint Louis, et, bien auparavant, les *Etymologies* de saint Isidore de Séville, ces deux encyclopédies universelles de la science de leur époque, suffisent pour montrer ce qu'étaient ces hommes, et comment ils savaient étudier. Ne croyons donc pas être seuls louables, nous, les héritiers ingrats de nos devanciers, et qui, venus à une époque où tout est fait, ne savons que mettre en œuvre les matériaux amassés depuis des siècles. Saluons, au contraire, ces penseurs profonds, ces chercheurs infatigables, qui consacrèrent à s'instruire une somme d'étude et d'attention telle, qu'il est difficile de s'en faire une idée complète.

Tous ces établissements d'instruction, quelque florissants qu'ils fussent, manquaient d'un centre qui les reliât entre eux et leur communiquât une même et énergique impulsion ; ils la trouvèrent dans l'Université de Nantes. Les ducs de Bretagne, jaloux de donner à leur duché une institution faite sur le modèle de celle qui était l'illustration de Paris, résolurent de la fonder à Nantes, dans la ville, qui alors, comme maintenant, était la plus importante de toute la province. Ils demandèrent au Saint-Siège de l'ériger dans les formes ordinaires, et leurs demandes furent favorablement accueillies. Aux yeux des hommes de ce temps, le pape était comme la source unique de tout progrès et de toute science ; le trône pontifical paraissait comme un brillant soleil d'où se répandaient dans le monde les flots d'une lumière éclatante. Certes, il ne se trompaient pas, et l'histoire est là pour témoigner que l'initiative de tout progrès véritable, que le signal d'une marche nouvelle dans la voie de l'intelligence, est toujours parti de Rome.

D'ailleurs, les titres décernés par l'Université devant donner droit aux bénéfices ecclésiastiques, il était nécessaire qu'ils émanassent, en dernier lieu, du suprême dispensateur des dignités dans le sanctuaire. Jean XXIII en 1414, Martin V en 1418, Nicolas V en 1448, donnèrent des bulles d'érection qui, pour divers motifs, restèrent sans résultats. François II, monté sur le trône ducal en 1458, fit des démarches nouvelles, et, le 4 avril 1460, Pie II accorda l'institution demandée, par la bulle : « *Inter cæteras felicitates* ¹. » Le Souverain-Pontife, après avoir fait l'éloge de la science, dont l'acquisition, dit-il, est l'un des plus grands bonheurs que l'on puisse goûter ici-bas, concède à Nantes une Université, dans laquelle on enseignera la théologie, le droit canon et le droit civil, la médecine et toute autre science. Il lui accorde les mêmes privilèges qu'aux universités de Paris, de Bologne, d'Avignon et de Sienne, et confère à l'évêque de Nantes le titre de chancelier.

Dès que les lettres pontificales furent arrivées, on s'occupa de la cérémonie d'installation. L'évêque, Guillaume de Malestroit, les fit publier le 21 juillet. Le 23, il réunit dans son palais épiscopal tous les gradués des diverses universités qui se trouvaient à Nantes, et leur donna lecture de la bulle d'érection. Tous les gradués présents furent déclarés suppôts de l'Université nouvelle, qui se trouva de la sorte définitivement fondée. On en compta soixante-dix-sept, à savoir : quarante-un canonistes, vingt-sept légistes, quatre médecins et quatre maîtres ès-arts. Un seul docteur en théologie, le carme Jean Longue-Espée, forma la première des cinq facultés. On s'occupa aussi de distribuer les dignités et les offices. Thomas de Metz, chescier de la Collégiale, fut nommé recteur ; Jean Huaud, recteur de Saint-Vincent, scribe ; le chanoine Jacques de la Motte, syndic ; Jean Guitton, receveur, et Pierre Garnier, bedeau. Jacques Longue-Espée reçut, par honneur et exceptionnellement, le titre de doyen perpétuel. L'année suivante, les statuts furent arrêtés. Les classes devaient être fermées à la mi-août, et ouvertes le lendemain de la Saint-Clair, 11 octobre, à moins que ce ne fût un samedi. La faculté de théologie était tenue de donner un sermon, toutes les fêtes principales de l'année. L'Université jouit immédiatement de

¹ Dom Morice, *Preuv.*, t. II, col. 1748.

grands privilèges. Son procureur-général exerça même la police à Nantes, d'accord avec le prévôt de la ville. La cité dut payer quatre cents livres pour l'entretien de quatre professeurs. Tous les membres du docte corps, maîtres et suppôts, furent autorisés à porter un costume distinctif. Ils eurent, dans le principe, une robe et une chape rouges; dans la suite, ils changèrent cette couleur et prirent le noir. Le recteur seul conserva l'ancien costume. L'Université se choisit également un patron : ce fut saint Yves. Elle en célébra la fête en grande pompe, à la Collégiale, en 1486 et les années suivantes. Après 1507, elle le fit à la cathédrale, grâce à la munificence d'Yves de Quérissec, archidiacre et grand-vicaire, qui fit une fondation dans ce but. Elle n'était pas très-riche, en effet, et, en 1508, pour la fête de son patron, elle dut borner sa dépense à quatre misérables francs.

L'Université prit aussitôt la direction des anciens collèges. Celui de Saint-Jean était tombé; il fut relevé, et enrichi, en 1471, par Guillaume de Launay, qui lui donna un fonds de terre considérable. Par reconnaissance, l'établissement prit le nom de son bienfaiteur. Ce collège avait pour régent principal le scolastique du chapitre, qui se faisait représenter par un sous-régent, chargé d'enseigner à sa place. Outre les leçons de grammaire, on faisait à Launay des cours de droit. Cette dernière faculté avait d'autres cours dans le collège de Melleray en Saint-Denys, dans ceux du cloître Saint-Martin, en Sainte-Croix, et de la Porte-de-Fer, rue Saint-Guédas, ou Gildas, maintenant, rue des Carmélites. Quant à la théologie, les moines se chargeaient de l'enseigner dans leurs couvents.

Le collège de Saint-Jean ou de Launay ne jouit pas longtemps de cette prospérité. Il fut éclipsé par celui de Saint-Clément, qui fut fondé en 1555, à la place de l'hôpital de ce nom. Cet hôpital remontait peut-être au IX^e siècle et avait remplacé l'ancienne abbaye du même nom. Il était placé en dehors de la ville, près de la porte Saint-Pierre¹. On supprima l'hôpital, dont les malades furent

¹ C'était dans cet hôpital que les nouveaux évêques de Nantes passaient leur première nuit. Le lendemain, ils faisaient leur entrée solennelle dans la ville, sur une chaise magnifiquement ornée, que portaient les quatre barons de Pontchâteau, de Retz, d'Ancenis et de Châteaubriant. C'est Olivier Saladin, qui le premier, en

transportés dans celui de Toussaints, sur les Ponts, en 1557, et dans les bâtiments demeurés vides on établit les classes.

Saint-Jean tomba rapidement. En 1582, l'évêque Philippe du Bec donna un mandement pour le rétablir; mais ce fut sans résultat. On obligea le régent de cet établissement à n'enseigner que les premiers principes de la grammaire, et la décadence s'accéléra de jour en jour. Enfin, en 1657, il fut totalement supprimé. Les bâtiments furent vendus, l'argent qu'on en retira servit à rebâtir le collège de Saint-Clément, et une nouvelle classe, établie dans ce dernier, servit seule à rappeler la maison disparue. Au-dessus de la porte de cette classe, on mit une plaque de marbre, avec ces mots en lettres d'or : « SCOLA JOHANNEA, » et tout fut terminé. Quant à Saint-Clément, il se vit enrichi, en 1559, par l'union qui lui fut faite des dîmes de Saint-Julien de Vouvantes. Cependant on n'en retira pas tout le profit qu'on avait lieu d'attendre.

Vinrent les troubles de la Ligue. L'Université s'y jeta à corps perdu, et, dans l'effervescence de ses manifestations, les études durent grandement souffrir. Elle montra une exaltation sans pareille, et l'un de ses membres, frère Jacques le Bossu, égala, par son pagnyrique public de Jacques Clément, les prédicateurs les plus avancés de la capitale. Si grande fut la perturbation, que l'évêque de Nantes, Philippe du Bec, soupçonné de calvinisme, parce qu'il était plus calme, dut quitter la ville et se retira près d'Henri IV. Ainsi dégénéra, par l'imprudence d'esprits turbulents et sous l'impulsion de grands seigneurs ambitieux, l'une des manifestations les plus éclatantes de la vieille foi française. La Ligue eut un résultat magnifique : elle nous maintint catholiques; mais, ce résultat obtenu, elle devait s'arrêter. Malheureusement, elle alla plus loin : elle devint un parti politique, et, les démagogues s'en mêlant, on la vit se livrer, au nom de la religion, à des excès que les jacobins devaient, trois siècles après, renouveler au nom de la liberté. Triste destinée des choses les plus saintes, de servir ainsi de drapeau à

1339, fut honoré de cette pompe, et ses successeurs en jouirent jusqu'à Philippe du Bec (1566), qui fit son entrée simplement à pied. C'était aussi à l'hospice Saint-Clément, que les magistrats lavaient en public les pieds aux pauvres, le jour du Jeudi Saint.

des hordes d'insensés, qui salissent l'étendard sous lequel ils s'abritent, et font maudire les grandes causes dont ils ont voulu faire des instruments de tyrannie !

Une fois que les troubles furent apaisés, les études reçurent une impulsion nouvelle. En même temps, la ville prenait une décision qui devait amener un important résultat. Les Oratoriens furent appelés à Nantes par l'évêque Charles de Bourgneuf. Pour les établir, le cardinal de Bérulle, leur fondateur en France, acheta l'hôtel dit de Briord, qui, plus tard, servit de séjour aux Jésuites et qui a donné son nom à la rue actuelle. Les magistrats firent d'abord quelques difficultés, et l'établissement projeté fut différé jusqu'en 1617. Les Pères, en attendant, se retirèrent au faubourg de la Fosse, et y enseignèrent la théologie morale. Enfin, approuvés par le chapitre et par l'autorité civile, ils virent en 1625 le bureau de la ville, entièrement revenu de ses préventions, leur offrir la direction du collège Saint-Clément. L'Université avait, l'année précédente, empêché les Jésuites d'obtenir cette faveur ; elle se montra de même mal disposée contre les nouveaux venus¹. On passa outre ; les Oratoriens prirent à bail pour six ans le collège, et s'engagèrent à y tenir un principal et six régents. La ville devait payer 1500 livres par an pour l'entretien de ces professeurs. Le bail fut renouvelé plusieurs fois ; enfin, en 1672, le bureau, reconnaissant des soins qui étaient donnés aux études et des progrès accomplis par les écoliers, transmit aux religieux la pleine propriété du collège. L'Université, de son côté, se les affilia et en composa presque exclusivement sa faculté des arts. La congrégation, à cette occasion, étendit ses premiers engagements et consentit à fournir désormais un préfet, six régents pour les lettres, deux pour la philosophie, et deux pour la théologie. Ils s'engageaient aussi à prendre des pension-

¹ L'Université nantaise se montra toujours tracassière et jalouse de conserver le monopole de l'enseignement. En 1659, elle contraignit les Jacobins à fermer les écoles d'humanités, qu'ils tenaient dans leur monastère. Un peu plus tard, M^{re} de Beauveau ayant fait enseigner la théologie dans son grand-séminaire, l'Université lui fit défendre de continuer par le parlement de Bretagne. Il fallut, pour casser cet arrêt et triompher du mauvais vouloir de la faculté, un arrêt royal, qu'obtint M^{re} de Tressan. Pour prévenir de nouvelles difficultés, les professeurs du séminaire furent affiliés à l'Université.

naires. En 1756, leur programme comprenait le latin, depuis la sixième⁴ jusqu'à la philosophie inclusivement ; de plus, les mathématiques, l'histoire, la géographie et le blason. Le prix de la pension était fixé à 330 livres. En outre, les Pères consentaient à faire représenter des tragédies par leurs élèves ; mais, en 1767, ils se firent décharger de cette obligation, qui n'était pour eux et pour les classes qu'une occasion de trouble, et qui même, à plusieurs reprises, avait failli être la cause d'inconvénients fort graves. On les remplaça par des exercices littéraires, qui augmentèrent le nombre des actions publiques et des discours, qui se faisaient à des époques réglées. La ville accepta également de payer chaque année une somme assez importante, destinée à acheter des livres qui devaient être donnés en prix à la fin des classes. Les bâtiments de l'ancien collège furent remplacés par des constructions nouvelles. On en posa la première pierre en 1655, et, en 1716, les Pères en prirent définitivement possession. L'église avait été commencée dès 1654. Le collège, après avoir servi longtemps de caserne de gendarmerie, a fini par céder la place à des hôtels. Quant à l'église, elle contient maintenant le Musée archéologique.

L'Université avait subi les Oratoriens ; elle repoussa les Jésuites. En cela elle épousait la cause de l'Université de Paris et déguisait mal une jalousie de métier. L'instruction plus sérieuse et mieux entendue donnée par les Révérends Pères, la meilleure tenue de leurs collèges, la plus grande faveur dont ils jouissaient dans les hautes classes de la société, faisaient craindre à l'ancien corps enseignant une dangereuse concurrence. Pour se faire pardonner cela, ou bien pour détourner l'attention du public, on faisait retentir les beaux mots de patriotisme, de dévouement à la cause royale, on parlait des libertés de l'Église gallicane, on peignait la Société redoutée avec les plus noires couleurs. Se rappelant sa propre conduite pendant la Ligue, l'Université de Nantes, ainsi que celle de Paris, cherchait à la faire oublier, en chargeant les Jésuites de tout le mal qui s'était fait alors. C'était eux qui avaient assassiné Henri III, soudoyé Châtel et Barrière, armé le bras de Ravillac. Rien n'était plus faux. Quelques Jésuites avaient pu proférer des

⁴ C'était cette classe de sixième qui portait le nom de *Schola Johannea*.

paroles imprudentes, mais l'Université les avait laissés bien loin derrière elle dans la fougue de son emportement. On les déclara néanmoins coupables. Ainsi va la nature humaine ; plus on a été plongé dans une erreur, plus on est acharné à la reprocher aux autres, à leur en faire un crime. La passion s'augmentant, elle en vient même à se faire illusion, à oublier le passé, et à se croire, presque de bonne foi, parfaitement innocente. Les rancunes parlementaires firent cause commune avec les craintes de l'Université, et à Nantes les Jésuites ne purent avoir gain de cause. Il fallut un ordre exprès de Louis XIV, en 1668, pour contraindre le corps de la ville à passer par dessus des préjugés, et les Pères s'établirent, en 1671, dans l'hôtel de Briord. Ils avaient dû s'engager, auparavant, à ne pas tenir de collège. Cependant ils ouvrirent une école d'hydrographie, conformément aux intentions du roi ; mais la ville leur montra tant de mauvaise volonté, que cette école fut pendant longtemps insignifiante. Ils la gardèrent jusqu'en 1762, époque à laquelle ils furent violemment expulsés. Un professeur, désigné par l'Académie des sciences, fut chargé d'enseigner à leur place.

De pareilles dispositions contre les Jésuites indiquaient nettement quelle voie l'Université suivrait dans la question du Jansénisme. Elle ne manqua pas d'y entrer. Dès le principe, elle se déclara formellement contre les décisions pontificales, et, le 10 mars 1717, la faculté de théologie avec la faculté des arts adhéra à l'appel fait par plusieurs ecclésiastiques de la constitution *Unigenitus* au futur concile. M^{sr} de Beauveau interdit immédiatement les deux facultés. Ce scandale heureusement fut promptement étouffé, du moins, en partie. L'exclusion des six principaux meneurs, les mesures énergiques des évêques, en particulier, de M^{sr} de Tressan, ramenèrent au devoir la faculté de théologie, qui, le 1^{er} février 1723, cassa solennellement la décision de 1716. Elle continua dès lors de suivre cette marche vraiment catholique, et, le 19 avril 1746, elle censura quatre-vingt-dix-neuf propositions extraites d'un livre de l'abbé Travers : « Pouvoirs légitimes du premier et du deuxième ordre dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'Église. » Quant à la faculté des arts, elle resta plus ou moins at-

tachée à ses anciennes erreurs, et nous la verrons, avant peu, mettre le comble à son égarement.

La conduite de l'Université nantaise dans l'affaire du Jansénisme, les difficultés que l'administration épiscopale rencontra dans le clergé de Nantes et qui exigèrent de fréquents recours à l'autorité royale, indisposèrent vivement la cour, et lui firent prêter l'oreille à des démarches faites depuis longtemps, pour transférer à Rennes les deux facultés de droit. Un avocat au parlement de Bretagne, né à Nantes, M. Arot, homme de bien et remarquable par sa piété, fut un des principaux instruments de cette translation. Les réclamations de la ville furent inutiles, et, le 1^{er} octobre 1735, un arrêt royal consumma la séparation. Peu s'en fallut qu'en 1762, les autres facultés ne suivissent le même chemin; peu s'en fallut que, par un juste châtement de la Providence, l'Université nantaise ne pérît, au moment même où elle voyait bannis et dépouillés ces mêmes Jésuites, qu'elle avait poursuivis toujours avec autant d'acharnement que d'injustice.

Vint la Révolution. Depuis plusieurs années déjà, les Oratoriens de Nantes comptaient dans leurs rangs Joseph Fouché, destiné à devenir tristement célèbre, sous la République, comme régicide et émule de Carrier dans la Nièvre; sous l'Empire, comme duc d'Ortrante et ministre de la police. Cet homme sans conviction, ne cherchant que sa propre fortune, et la poursuivant à travers les trahisons de tout genre, s'était jeté dans les idées nouvelles et n'avait pas eu de peine à y entraîner à sa suite la plus grande partie de ses collègues. L'Oratoire, pour soutenir ses nombreux collègues, avait été obligé d'accepter tous les aspirants qui se présentaient, et, de cette manière, avait accueilli bien des sujets indignes. Aussitôt que la constitution civile du clergé eut été décrétée par l'Assemblée nationale, des avis de la municipalité enjoignirent à tous les instituteurs ecclésiastiques de prêter le serment qu'elle exigeait. L'Université ne se fit pas attendre. Dès le 21 janvier 1791, elle se présenta devant les magistrats. La faculté de théologie, il faut le dire à sa gloire, était presque toute absente, deux de ses membres avaient cédé. Quant à la faculté des arts, elle était là tout entière, et tout l'Oratoire s'y trouvait, sauf le supérieur, le P. Latyl, fidèle à son devoir. Le recteur, M. Lefèvre, docteur-mé-

decin, prit la parole, et, au nom de ses collègues, prononça un discours dans lequel il s'élevait fortement contre « les déclama-
tions insensées et furieuses que se permettaient des prêtres éga-
rés. » Or, parmi ces prêtres, se trouvaient l'évêque de Nantes,
Mgr de la Laurencie, et la presque totalité du clergé. Le président
répondit par un discours analogue, et l'Université, fondée trois
siècles auparavant par l'Eglise, signa son arrêt de mort, en aban-
donnant sa fondatrice dans une démarche solennelle. Cet acte de
complaisance ne la sauva pas. Enveloppée dans le décret du 14 juin
1791, qui proscrivait toutes les corporations, elle s'éteignit sans
bruit, et sans laisser derrière elle de bien vifs regrets. Les Ora-
toriens subsistèrent, en se déclarant complètement pour le nouvel
ordre de choses, et en transformant leur établissement en un collège
national, sous la direction de Fouché.

La tempête révolutionnaire eut son cours, et au milieu de toutes
les horreurs de Carrier et de l'armée de Marat, l'instruction ne fut
guère en honneur. En 1796, quand le calme commença à renaître,
on s'occupa d'organiser quelque chose et l'on créa l'Ecole centrale,
qui s'établit rue Pigalle, dans les bâtiments des anciennes Ursulines
(partie du Lycée actuel).

Napoléon sentit qu'il y avait davantage à faire, et qu'il fallait, de
toute nécessité, remplacer les institutions détruites et les corpora-
tions religieuses. De cette pensée naquit l'Université de France.
Créée en 1806, organisée en 1808 et 1811, cette institution se dis-
tinguait de l'ancienne en ce qu'elle centralisait tous les établisse-
ments particuliers, autrefois indépendants les uns des autres. A la
nouvelle du projet impérial, Nantes s'émut ; elle essaya de devenir
le chef-lieu d'une académie. Des démarches pressantes furent faites
auprès du gouvernement. Elles demeurèrent sans résultat, et
Rennes qui, en 1736, nous avait enlevé les facultés de droit, s'en-
richit du reste de nos dépouilles. Un lycée seulement fut accordé à
Nantes ; il ouvrit ses classes le 1^{er} mai 1808, dans le local qu'il
occupe encore aujourd'hui, c'est-à-dire à la place de l'Ecole cen-
trale, dans l'ancien grand séminaire et la communauté des Ursu-
lines. Ainsi, Nantes, qui avait tant acclamé la Révolution à son dé-
but et qui, en 1793, avait été si cruellement récompensée de son

enthousiasme, y perdit encore un établissement dont elle avait eu lieu d'être fière. Depuis lors, elle a renouvelé ses plaintes; mais la création de l'École de Médecine et celle de l'École préparatoire aux lettres et aux sciences (1854), ne l'ont que bien faiblement dédommagée de ce qu'elle a perdu. Espérons qu'un avenir plus heureux se lèvera pour elle.

Somme toute, l'histoire de l'Université nantaise n'offre pas, à part les souvenirs locaux, un très-grand intérêt. Elle ne semble pas s'être distinguée entre tous les établissements du même genre, et son existence de trois siècles s'écoule au milieu de luttes mesquines avec les congrégations religieuses, ou de résistances malheureuses aux décisions de l'autorité ecclésiastique et du pouvoir civil. La Ligue, le Jansénisme, le schisme constitutionnel, la trouvèrent toujours disposée à la révolte, et l'on ne peut douter que ces dispositions malheureuses et ces agitations sans but n'aient influé d'une façon regrettable sur les progrès des études. Et cela est d'autant plus triste, que cette compagnie, fille de l'Église par son origine et dans ses constitutions, n'avait besoin, pour se signaler, que de rester fidèle à sa condition. Cette réflexion sur la nature de l'Université en suggère tout naturellement une autre, qui est une réponse aux attaques continuelles dont l'Église est l'objet : c'est que, bien longtemps avant les philosophes du XVIII^e siècle et les libres penseurs de notre époque, le clergé catholique s'était ému de la situation intellectuelle des masses, et qu'il avait multiplié les moyens de répandre partout l'instruction. On peut sans crainte défier qui que ce soit d'indiquer, dans la France au moins, une institution sérieuse existant avant la Révolution, qui ait été absolument indépendante, à son origine première, de l'influence ecclésiastique, et qui ne paraisse, d'une manière ou d'une autre, comme la transformation, le développement naturel, régulier, d'un établissement fondé par le clergé ou soutenu par lui. Sans doute, quelques-uns nieront ce que nous avançons; mais ils le nieront sans preuve; fidèles à leurs habitudes, ils se déroberont à une discussion sérieuse, et jetteront, pour unique réponse, quelques plaisanteries de mauvais aloi, quelques phrases stéréotypées sur l'obscurantisme et l'inquisition.

Abbé P. TEULÉ.

UN COUP D'ŒIL

SUR

L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME

JOURNAL HISTORIQUE DE DENIS GÉNÉROUX, NOTAIRE A PARTHENAY,
DE 1567 A 1576.*

Dans le tableau des luttes sanglantes qui ont signalé l'établissement de la *Réforme*, c'est un parti pris pour certains écrivains de représenter les protestants toujours comme victimes, comme *persécutés*, jamais comme *persécuteurs*. Il semble, dit un auteur allemand¹, qu'on ait voulu imputer aux catholiques comme le *monopole* de la persécution. Contre une pareille prétention l'histoire se révolte. On se dit : Mais qu'était-ce donc que ces exécutions qui se succédèrent en Angleterre sous Henri VIII, sous Elisabeth, les massacres d'Irlande et d'Ecosse, les guerres implacables de l'Allemagne, les égorgements et les violences de toutes sortes dont le parti protestant a souillé la France pendant tant d'années ?

En ces temps, il faut le reconnaître, dans chaque parti, soit qu'il s'agit de défendre l'ancienne religion vivement attaquée, soit qu'il s'agit d'en établir une nouvelle, l'opinion *prédominante* admettait généralement l'emploi de la force. Les docteurs de la Réforme n'étaient

* Publié pour la première fois et annoté par M. Bélisaire Ledain, membre de la Société française d'Archéologie, de la Société des Antiquaires de l'Ouest et de la Société statistique des Deux-Sèvres. 1 vol. in-8°, Niort, chez Clouzot, libraire.

¹ Jarcke, *Etudes historiques sur la Réforme et son époque*. Bruxelles, 1854.

point en arrière sur ce point. « Il faut, disait Luther, chasser du » pays tout ce qui porte le nom de juif, arracher des mains juives » leur Talmud, leurs livres de médecine et de sciences et jusqu'à » la Bible elle-même, mettre le feu à toutes leurs synagogues pour » la plus grande gloire de Dieu, y secouer la poix, le soufre et les » flammes d'enfer pour purifier ces demeures abominables ¹. » A l'épiscopat il criait : « Attendez, évêques, attendez, larves et diables, » le docteur vient vous lire une bulle qui sonnera mal à vos » oreilles : bulle du docteur Martin : quiconque aidera de son » corps, de ses biens, à dévaster l'épiscopat et à tuer l'ordre » épiscopal est enfant chéri de Dieu, bon chrétien ². » Dans l'assemblée des Luthériens tenue à Hombourg le 7 août 1536, et à laquelle il avait envoyé ses instructions, il fut passé un décret portant : « Qui rejette le baptême des enfants, qui transgresse les ordres des magistrats... qui péche contre la foi soit puni de mort ³. »

Celui qu'on a appelé le *doux* Mélanchton proclamait les mêmes principes. Il a écrit un traité particulier qui a pour titre : « Comme » quoi l'autorité civile est tenue de frapper les anabaptistes de » peines corporelles. » Il y décide que, selon la gravité des circonstances, ils doivent même être punis par le glaive. « De même, » ajoute-t-il, qu'il est du devoir de l'autorité de réprimer et de » punir les sacrilèges, les blasphèmes, les parjures, de même il » est de son devoir de réprimer et de punir les fausses doctrines » publiques, les faux cultes et les hérésies ⁴. » Au landgrave Philippe de Hesse il envoya un *responsum* dans le même sens. Toute l'orthodoxie luthérienne partagea ce sentiment.

Calvin ne fut pas plus tolérant. « Quiconque, écrivait-il, outrage » la gloire de Dieu, doit périr par le glaive. » Dans le code politico-religieux qu'il imposa à Genève, l'idolâtrie, le blasphème, l'hérésie sont déclarés crimes capitaux et punis de mort. Contre la sorcelle-

¹ Voir *Vie de Luther*, par Audin, et les autorités qui y sont citées. Paris, 1839, t. 1, p. 103 et 146.

² *Traité contre la hiérarchie sacerdotale*.

³ On pourrait citer de Luther beaucoup d'autres paroles dans le même sens.

⁴ *Etudes historiques sur la Réforme*, par le docteur Jarcke, déjà citées.

rie il décréta le supplice du feu, et dans l'espace de soixante ans, d'après les registres de la ville, cent cinquante individus furent brûlés pour crime de magie ¹.

La persécution pénètre jusque dans l'intérieur des familles, elle épie tous les actes de la vie. La possession d'images papistes est proscrite comme idolâtrie. Le nombre des plats, la forme des souliers, la coiffure des femmes, l'habillement, tout est réglé sévèrement; la danse, les instruments de musique, les jeux de cartes sont défendus. L'absence au prêche est punie soit d'une amende, soit même corporellement; tout citoyen qui manque de participer à la cène pendant une année est banni du territoire ².

La torture n'est point épargnée. Sur la saisie de quelques lambeaux de papiers trouvés à son domicile, le poète Gruet, « *comme contrevenant à la Réforme tant par parole que par vouloir,* » est livré aux tourments les plus cruels pendant un mois entier et périt sur l'échafaud. A l'instigation de Calvin, Servet est condamné comme anti-trinitaire par le tribunal criminel de Genève et il est brûlé vif.

Théodore de Bèze disait sérieusement : « *Libertas conscientiarum diabolicum dogma.* »

En Angleterre la législation fut encore plus dure.

La peine de mort était prononcée contre l'hérésie, c'est-à-dire, principalement contre les catholiques désignés sous le nom de Papistes. Avoir dit que l'on croyait le roi hérétique, ne pas reconnaître sa suprématie en matière de foi, étaient des crimes de haute trahison qui étaient punis comme tels. (Statuts 25 et 34 de Henri VIII.)

Sous Elisabeth la situation des catholiques ne devint pas meilleure.

Contre ceux qui admettaient la suprématie du pape *en matière religieuse*, et refusaient de reconnaître celle que s'attribuait la reine, la peine de mort fut de nouveau décrétée. (Statute Book.)

Il est ordonné aux catholiques d'assister aux offices protestants,

¹ Audin, *Vie de Calvin*, pp. 293, 299, 300, 304. Paris, 1851.

² Audin, pp. 304, 305, 308.

sous peine de 6,500 livres d'amende par an. (Acte du Parlement, Will. Cobbett.)

Il est défendu à tout jésuite, à tout prêtre de séminaire et à tout autre prêtre d'entrer dans le royaume sous peine de mort et de confiscation des biens. (Acte du Parlement de 1585.)

Ce régime atroce continua pendant bien des années.

Un acte de 1652 décréta que tout prêtre catholique qui reviendrait en Angleterre et n'abjureraït pas sa religion dans les trois jours serait condamné à être pendu, éventré, écartelé et à avoir les entrailles arrachées...; que toute personne qui embrasserait la religion catholique ou contribuerait à la faire embrasser à un autre, serait également condamnée à être pendue, écartelée, etc.

La tête d'un prêtre catholique fut mise au même prix que celle d'un loup, — 5 livres sterl. (Acte de 1681.)

Contre tout prêtre ayant dit la messe ou confessé, peine de mort. (Acte de 1698.)

Contre ceux qui entendraient la messe ou se confessaient, peine de mort. (Statute Book et Will. Cobb., p. 265).

Un nouvel acte du Parlement condamna à l'amende répétée de 500 livres tout catholique qui n'entrerait pas dans le temple protestant. (Will. Cobbet, p. 335).

Les catholiques étaient privés de tous droits politiques et civils. Ils ne pouvaient être ni tuteurs, ni médecins, ni avocats. (Acte du Parlement, *id.*)

La succession d'un protestant dont les héritiers directs se trouvaient être *catholiques*, était enlevée à ces héritiers, *parce qu'ils étaient catholiques*, et était dévolue au plus proche parent protestant. (Acte du Parlement, Will. Cobb., p. 335.)

Tout protestant qui voyait entre les mains d'un catholique un cheval valant plus de 125 livres, pouvait, en comptant seulement ces 125 livres, s'emparer du cheval, quelque haute valeur qu'il eût. (Acte de 1696.)

L'obligation de prêter le serment du *Test* excluait tous les catholiques des fonctions publiques et notamment de prendre séance au Parlement. Ce n'est qu'en 1829 qu'ils ont été relevés de cette interdiction par ce qu'on a appelé l'*émancipation catholique*.

M. Thiers avait bien raison de dire, dans la séance du Corps
 » Législatif du 14 avril 1865 : « Il faut que vous sachiez qu'en
 » Angleterre, malgré la grande liberté qui y règne, l'église nationale
 » a entraîné des tyrannies insupportables, des exactions de tous
 » genres. »

La législation des autres peuples qui adoptèrent les nouvelles doctrines ne furent guère moins persécutrices.

En Suède, en 1595, il fut arrêté, dans une assemblée des Etats, que l'on ne souffrirait pas d'autre doctrine que celle de la confession d'Augsbourg, que les prêtres de la religion romaine seraient obligés de sortir du pays dans l'espace de six semaines, qu'à l'avenir les Suédois qui embrasseraient une autre religion que la protestante, seraient inhabiles à succéder et bannis du royaume, et qu'à l'égard de ceux qui avaient professé la religion romaine avant le couronnement du roi Sigismond, ils pourraient demeurer en Suède, mais sans y faire l'exercice public de leur religion, ni posséder aucune charge.

Plus tard dans ce pays la persécution ne fit que s'accroître. Gustave-Adolphe, *ce glorieux champion de la liberté religieuse*, fit trancher la tête à deux bourgeois de Stockholm coupables du crime d'avoir professé *en secret* le catholicisme ¹.

Il y a à peine quelques années, des familles suédoises étaient encore exilées de leur patrie pour le seul motif qu'elles avaient embrassé la religion catholique. Si, en 1860, une loi ² a supprimé la peine de l'exil, elle met aux conversions de telles conditions, elle y attache de telles conséquences qu'elle les rend, pour ainsi dire, impossibles, et l'exercice du culte catholique reste entouré d'entraves ³.

¹ Ce fait a été cité en 1857 dans les chambres suédoises lors de la discussion d'un projet de loi relatif à la liberté religieuse, mais qui fut rejeté (*Constitutionnel* du 17 novembre 1857).

² Loi du 23 octobre.

³ En plein XVIII^e siècle l'*exclusivisme* était encore tellement dans les idées et dans les mœurs, que Jean-Jacques Rousseau lui-même s'exprime ainsi dans son *Contrat social* : « Il y a une profession de foi purement civile, dont il appartient » au souverain de fixer les articles. . . . , sans lesquels il est impossible d'être » bon citoyen ni sujet fidèle. Sans pouvoir obliger personne à les croire, il

En France les Huguenots mirent, aussi eux, largement en pratique la doctrine de la légitimité de l'emploi de la force pour faire triompher leur cause. Ce n'est pas la croix à la main qu'ils se présentaient, mais c'est avec l'épée, la hache et la torche. La dévastation, le pillage, l'incendie des églises, les massacres, toutes les violences, ils se les permirent.

Dès 1561, un an à peine après la conjuration d'Amboise, ils envahissent Nîmes, chassent les religieux de leurs maisons, dévastent les églises ¹.

En Provence, en Gascogne, dans le Bas-Languedoc, nul *prêtre romain n'ose plus se montrer* ².

A Montpellier, un grand nombre de catholiques sont massacrés.

A Rabastens, des religieux tombent aussi sous le fer des Huguenots.

- Dans ces deux villes, à Castres, à Montauban et dans une infinité d'autres, les églises sont pillées et dévastées ³.

Dans une partie même de la Normandie, le culte catholique est mis en interdit ⁴.

« Les Aquitains, qui ont maintenant pleine liberté pour leur religion, écrit Bèze le 6 janvier 1562, viennent d'abattre les idoles » et de massacrer les prêtres ⁵. »

Tout cela se passe avant l'affaire de Vassy, qui n'a lieu que le 1^{er} mars 1562 ⁶.

Depuis, que de *Saint-Barthélemys protestantes* se succèdent dans les provinces, avant que n'éclate à Paris celle du 24 août 1572!

» peut bannir de l'Etat quiconque ne les croit pas ; il peut le bannir non comme » impie, mais comme insociable, comme incapable d'aimer sincèrement les lois, » la justice... : que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes » dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort (chap. 8).

¹ Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*.

² *Lettres de Languet*, historien du parti protestant.

³ Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, t. v.

⁴ *Lettres de Stuckens*, envoyé de Zurich au colloque de Poissy.

⁵ Voir dans le *Correspondant*, t. I, p. 102 et suivantes, année 1860, une étude très-remarquable sur le *Calvinisme en France*, au XVI^e siècle, par M. Ernest Grégoire, et aussi dans la 1^{re} et la 2^e livraison de la *Revue des Questions historiques*, 1866, un article également très-distingué sur la *Saint-Barthélemy*, par M. Georges Gandy.

⁶ *Mémoires de Castelneau*, t. I, p. 80.

A Orléans, et dans les environs, prêtres et religieux sont égorgés ¹.

A Lyon, des prêtres et des religieux sont précipités vivants dans des puits ². Les démolitions s'exécutent systématiquement ³. Les protestants exilent et dépouillent tous ceux qui ne veulent pas de leur bannière. (Archives du Rhône, mars 1828.)

A Monbrison, un grand nombre de catholiques sont mis à mort avec les raffinements de la plus horrible barbarie ⁴.

Au Mans, des incendies, des massacres ⁵.

A Troyes, les enfants massacrés, les femmes outragées, les habitants ruinés ⁶.

A Tours, à Bayeux, des prêtres, des catholiques sont pendus ou égorgés ⁷.

A Venèz, en Languedoc, plus de cent prisonniers catholiques sont massacrés et jetés dans un puits. Le sang ruisselle dans la rivière ⁸.

A Nîmes, le 30 septembre et le 1^{er} octobre 1567, ce sont les massacres désignés sous le nom de la *Michelade* ⁹, et en 1569, la journée dite des *Grilleurs*.

En Béarn, le sang des catholiques coule à flots ¹⁰.

Nous passons sous silence bien d'autres horreurs et tous les faits de guerre; et nous ne parlons en ce moment que d'événements qui précédèrent le 24 août 1572.

Dans la plupart des lieux où le parti huguenot venait à dominer, il faisait peser sur les catholiques le plus dur asservissement. Il

¹ Guyon, *Histoire d'Orléans*.

² *Histoire de France*, du P. Daniel, t. x, p. 202.

³ De Rubys, *Hist. de Lyon*, et M. de Montfalcon.

⁴ Voir l'article déjà cité de M. G. Gandy, et les autorités qui y sont indiquées. Gabriel Sagonay, *Troubles advenus à Lyon, etc. Lyon 1569, Hist. de France*, de Velly, Villaret et Garnier, t. 30.

⁵ Le Courvaisier, *Histoire des Evêques du Mans*.

⁶ Courtalon, *Topographie hist. de la ville de Troyes*.

⁷ Hermant, *Histoire du diocèse de Bayeux*.

⁸ Mémoires de Jacques Gache (protestant).

⁹ *Massacre prémédité. Enquête du lieutenant du juge de Beaucaire*, 2 janvier 1568, et *Arrêt du Parlement de Toulouse*, du 28 mars suivant.

¹⁰ Soulier, *Hist. du Calvinisme*, p. 119, et dom Vaissette, t. v, etc. — Dans cette province, les protestants continuèrent leurs violences et leurs persécutions jusque sous Louis XIII.

prohibait l'exercice de leur culte. Les prêtres, les religieux, quand ils n'étaient pas égorgés, étaient outragés, chassés, exilés. Tous les moyens étaient employés pour forcer les catholiques à abjurer leur foi et à assister au prêche. Les autels étaient renversés, les tombeaux violés. Citons seulement deux pages de l'impartial historien du Languedoc ; les faits se passent à Montpellier, en 1561, le 20 octobre.

« Le peuple, animé, se répandit dans la ville et les faubourgs, et massacra sans miséricorde tous les prêtres, religieux et principaux catholiques qu'il rencontra sur son chemin ; pilla et détrouilla entièrement toutes les églises, couvents et chapelles, au nombre de soixante, en sorte qu'on compte qu'il périt dans cette émotion environ cent cinquante prêtres ou religieux¹. Tous les autres furent obligés de se cacher ou de se déguiser ; et on ne célébra plus ni la messe, ni l'office divin dans aucune église.... »

« Le 20 novembre fut publié un nouvel édit du roi, enjoignant aux chefs des religionnaires de désenparer les églises dont ils s'étaient saisis, de les laisser pour l'usage auquel elles étaient destinées, avec défense de briser les images et les croix et de s'injurier en se nommant Papistes ou Huguenots... Les catholiques, qui étaient restés dans la ville, n'osèrent se montrer... La messe ne fut point rétablie à Montpellier, non plus que dans les villages voisins, et les religionnaires y continuèrent leurs excès. Ils mirent en pièces, entr'autres, tous les anciens tombeaux qui étaient dans les églises, et en détérèrent les corps et les ossements, qu'ils abandonnèrent à la merci des chiens. Leur haine et leur fureur contre la religion catholique allèrent si loin qu'ils tentèrent d'en effacer jusqu'aux moindres vestiges, et que lorsqu'ils rencontraient quelque prêtre ou religieux, ils le forçaient malgré lui d'assister au prêche, d'embrasser le calvinisme et de renoncer à sa profession et à l'Eglise romaine. C'est ce qui est rapporté par un historien calviniste contemporain et témoin oculaire, qui n'est pas suspect. On força aussi, ajoute-t-il, les religieuses à quitter leurs habits et à assister au prêche ; et on obligea ceux qui, après avoir embrassé la prétendue réforme,

¹ Plus les laïcs qui tombèrent victimes des Huguenots, mais dont le nombre n'est pas indiqué.

» étaient retournés à l'Eglise catholique, de faire une confession
 » et une pénitence publiques, tant hommes que femmes. Enfin,
 » cette haine monta à un tel point, qu'ils obligèrent tous les gens
 » de robe qui portaient des bonnets quarrés, à prendre des cha-
 » peaux ou des bonnets ronds, pour ne conserver aucune confor-
 » mité avec les ecclésiastiques romains; et on en fit de même à
 » Nismes. Les calvinistes de Castres ne furent pas plus modérés...¹»

Voilà quels furent en France les procédés de la Réforme, et tout ce que nous avons dit n'est qu'une énumération écourtée. Que l'on jette les yeux sur le *Theatrum crudelitatum hæreticorum*², et l'on verra à quels tourments, à quels supplices étaient votés les catholiques. Ce qu'il y a de certain, c'est que les protestants ne se refusèrent aucune sorte de persécution.

Sur ce point, comme sur bien d'autres, la lumière se fait de plus en plus. Chaque jour, pour ainsi dire, les recherches des érudits, le hasard même, nous apportent de nouveaux documents; tantôt c'est la *Chronique des Trois Henri*; tantôt c'est le *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*; tantôt c'est la *Chronique de Langon*, c'est le journal de Pierre Brisson, celui du siège de Poitiers....

Aujourd'hui, c'est le *Journal historique de Denis Gêneroux, de Parthenay*. Pour celui-là, on en doit la découverte au hasard. Les liquidations de successions sont la mort des manuscrits. On sait ce qu'ils deviennent le plus souvent, en pareil cas. Celui dont nous avons à parler aurait été la proie d'un marchand de tabac, si la bonne étoile d'un avocat du Poitou, M. Paul Taudière, ne l'eût amené sur les lieux au moment décisif, et c'est des mains généreuses de l'intelligent enchérisseur qu'il est passé dans celles du jeune savant à qui l'on en doit aujourd'hui la publication³.

Ce journal embrasse la période la plus terrible des guerres civiles et religieuses qui ont désolé notre pays, car le récit s'étend du

¹ V. Dom Vaissette, t. v, p. 208, 209.

² *Antuerpia*, 1587.

³ M. Ledain l'a enrichi (c'est bien l'expression) de nombreuses notes très-importantes, qui supposent une grande érudition, et ont dû nécessiter d'immenses recherches.

14 novembre 1567 au 26 décembre 1575. Il ne pouvait donc manquer d'être très-intéressant.

La plupart des événements dont il parle, l'auteur les a vus, ou il y a été mêlé. Il était l'aîné de vingt-et-un frères et sœurs d'un seul mariage. En ce temps-là, les familles nombreuses n'étaient pas rares. Ses études faites, il alla à Paris et obtint gratuitement de Léonor d'Orléans, comte de Dunois, seigneur de Parthenay, un office de notaire dans cette ville, sa ville natale. Plus tard, il cumula les fonctions de greffier de la Gâtine.

Quand les événements devinrent plus graves, quand la guerre éclata de nouveau plus terrible, plus menaçante, Denis Généroux, catholique de cœur et d'âme, n'hésita pas : il suivit l'exemple presque général de la bourgeoisie du XVI^e siècle. Malgré les exigences de sa profession, malgré les attaches de la famille, il prit les armes pour la cause de l'Église, pour la religion de la France. Au mois de janvier 1568, on le trouve servant en qualité de volontaire à Saint-Maixent, dans la compagnie du capitaine Signac, tandis que son frère Nicolas était à Sainte-Gemme, dans la compagnie du capitaine Baigne. Tout annonce qu'il n'était point un homme ordinaire, qu'il jouissait d'une grande considération, d'un grand crédit. La ville de Parthenay le chargea plusieurs fois de missions importantes près du duc de Longueville, près du duc d'Anjou, plus tard encore près de celui-ci devenu Henri III, et on le voit faire pour cela les voyages de Paris et de Lyon. Il fallait aussi qu'il jouit d'une certaine fortune, car, à ses frais, il fit plusieurs fois représenter, pour le plaisir de ses concitoyens, des tragédies alors en vogue. Il a donc été dans une excellente position pour connaître et apprécier les faits, et, en notaire et greffier de la Gâtine, il les enregistre scrupuleusement, minutieusement. Sans doute il y a dans son journal des détails de naissances, de mariages et de décès qui n'intéressent guère que la localité, mais il s'en trouve beaucoup qui ajoutent aux faits déjà connus, qui les éclairent, qui les expliquent et les confirment, et on y découvre en même temps des événements jusqu'ici complètement inconnus. Le vandalisme, la barbarie des Huguenots éclatent à chaque page, presque à chaque ligne.

En voici quelques exemples :

« En ce mois de janvier (1568), dit l'auteur, pages 14 et 15, les
 » habitants de la Rochelle se mutinèrent de façon que les hugue-
 » nots ayant fait entrer en icelle plusieurs de leurs complices
 » étrangers, furent enfin les maîtres sur les catholiques, prirent
 » tous les prêtres qu'ils purent trouver, les menèrent prisonniers
 » en la tour du Garot, et quelques jours après les précipitèrent tous
 » d'icelle en la mer, chose très *sithique* et cruelle. Le curé de
 » Saint-Barthelemi exhorta fort tous ses compagnons à prendre
 » patiemment leur martyre en gré. La négligence du seigneur de
 » Jarnac, gouverneur d'icelle, et l'intelligence qu'ils avaient avec
 » le prince de Condé, fut cause de ce malheur, ruine de tout
 » Poitou, Saintonge, Angoumois et Aunis. »

Aux pages 15 et 16 : « Le vendredi 6 du mois de février, la ville
 » de Blois fut prise par les huguenots et Provençaux et *rendue par*
 » *composition* par les capitaines Montreuil et Richelieu, après
 » brèche faite et avoir soutenu quelques assauts, à *condition que la*
 » *ville ne serait pillée et que lesdits soldats et gens de service sorti-*
 » *raient leurs bagues (bagages) sauves moyennant IIII mille escus*
 » *que donnèrent les habitants. Et néanmoins contre leurs promesses*
 » *et toute discipline de guerre fut la ville pillée et plusieurs habi-*
 » *tants et soldats tués, et lesdits soldats tous dévalizés.* »

Page 17 : « Le mercredi 18 février, les séditions rochelais pri-
 » rent Luçon où ils tuèrent VI soldats de la compagnie des Verts,
 » et entr'autres le fils aîné du seigneur de Lingremière ; ils pen-
 » dirent tous les chanoines et clergeons, pillèrent tout le bourg,
 » mirent le feu en l'évêché et l'église, l'une des plus belles de
 » France, et firent des maux infinis selon la coutume des ré-
 » formés. »

Page 53 : « Le 30 juillet 1569, les huguenots de Parthenay,
 » (profitant du départ du capitaine Allard, qui y commandait alors
 » pour le roi), y arrivèrent le soir, qui y firent mille maux et plu-
 » sieurs meurtres, et entr'autres le Sr de Magot, comme on dit,
 » tua Thomas Jaulnay ; un sellier, beau-frère du Rat, tua Jaquette
 » la Laquaise et la veuve de Blaise Moreau. »

Page 75 : « Le dimanche second jour du mois de juillet

» (1570), le capitaine Sore (Souriet, originaire de Dieppe), pirate
 » huguenot, défit quelques navires portugais près de l'île de Palme-
 » es-Canaries, où étaient entr'autres XXXVIII jésuites, qui s'en
 » allaient prêcher l'évangile de Jésus-Christ aux barbares, mais le
 » corsaire cruel et sanguinaire les fit tous noyer. Ils portèrent leur
 » martyre fort constamment, et ne regrettaient sinon le fruit qu'ils
 » espéraient faire envers ces pauvres sauvages à la connaissance de
 » Dieu, pour quoi ce fut un merveilleux dommage. »

Page 84 : « Le mercredi 25 du mois de juillet (1571), les
 » S^{rs} de la Baubetière, de la Guyonnière, la Mothe, Laspaye,
 » Damiette et autres huguenots en armes et à cheval, entrèrent au
 » logis d'Étienne Mousnier, dit Gendrière, au Marchioux, et
 » comme il tirait du vin lui baillèrent un coup d'épée sur le visage.
 » De là ils rencontrent Jehan Rougeau, mon cousin, sur le chemin
 » de Saint-Christophe, auquel ils donnèrent VI grands coups d'épée
 » et le laissèrent pour mort. Autant en faillirent faire à Jacques
 » Amidoux, Laurent Guy et autres qui avaient porté les armes
 » pour le Roi. Dont il cuida y avoir une grande sédition à Par-
 » thenay, car on était alors en paix. »

« Le dimanche 19 du mois de septembre (1567), les troupes de
 » Dandelot ayant passé la rivière de Loire, volèrent, pillèrent et
 » rançonnèrent le Sr d'Argénton-Château au dit lieu et lui firent
 » mille maux. » (Page 29.)

« Ledit jour, le seigneur de Coulombiers entra sous ombre
 » d'amitié à Oiron, appartenant à M^e le Grand-Ecuyer, et se voyant
 » maître audit logis, prit ledit Sr le Grand-Ecuyer prisonnier, ses
 » serviteurs et chanoines, vola et pilla sa dite maison, armes,
 » meubles, grands chevaux du Roi et eut X mille écus pour les
 » meubles qu'il ne pouvait emporter. Bref, ils firent dommage au
 » dit seigneur de L ou LX mille écus avec dix mille cruautés et se
 » l'emmenèrent avec ses dits chanoines prisonniers à la Rochelle.
 » Ils gâtèrent toute l'église dudit lieu, et les tombeaux de marbre,
 » bronze et autres choses excellentes qui y étaient. » (Page 30) ¹.

¹ La publication de M. Ledain a pour Nantes un intérêt particulier. Elle fait connaître les origines de plusieurs des familles qui l'habitent.

Inutile de prolonger les citations. En définitive, si en histoire il est quelque chose de certain, c'est que le protestantisme, en principe, en législation et en fait, fut intolérant et persécuteur.

Ce n'est pas sans regret que nous avons rappelé d'aussi tristes souvenirs ; mais quand, sur tous les points, par tous les moyens, on attaque le catholicisme, quand on fait tout pour en inspirer la haine, quand « on ne cesse de dire à la foule qu'à l'époque des guerres » de religion le catholicisme fut constamment cruel, qu'il bénit les » poignards qui devaient verser le sang dans la nuit du 24 août » 1572, quand le théâtre s'est emparé de cette imposture, qu'il lui » a prêté dans un opéra, devenu populaire, les enchantements de la » musique et de la mise en scène¹, » il est impossible de rester muet ; la défense est alors un droit et un devoir.

Sans doute il vaudrait mieux se serrer la main. L'unité de la Foi ne repousse que l'erreur et non les personnes. Aujourd'hui que l'on voit à quelles dénégations entraîne l'anarchie des idées, vers quel chaos s'achemine l'humanité, la nécessité d'un commun symbole ne se fait-elle pas invinciblement sentir, et ne devient-il pas de plus en plus manifeste que là seulement, dans l'unité de la Foi, est le port de salut ?

Louis-Hippolyte THIBEAUD père.

¹ *Revue des questions historiques*, article sur la Saint-Barthélemy déjà cité.

LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE*

Il entra dans les vues de M^{lle} de Kerestuër de me faire connaître la Bretagne en me la présentant sous ses côtés les plus poétiques; elle voulut d'abord que j'étudiassse l'histoire de cette province et elle me fit lire plusieurs résumés de ses annales.

Elle avait parlé, dès son enfance, la langue bretonne, et c'était le dialecte le plus pur, parmi les deux ou trois qui se partagent la presque île armoricaine, qui lui était familier. Elle connaissait toutes les légendes qui se rattachaient aux ruines ou aux antiques oratoires du Léonais. Sa mémoire était ornée de tous les chants nationaux des anciens bardes. Elle avait même fidèlement retenu tous les refrains populaires et toutes les pastorales chantés dans les veillées ou répétés dans les landes par les pâtres gardant leurs troupeaux. Quand je le lui demandais, elle m'en donnait aussitôt la traduction. Elle n'adressait jamais la parole aux serviteurs de la maison et aux habitants du voisinage que dans la langue nationale. J'étais toujours frappé de l'attention avec laquelle elle était écoutée. Il me semblait lire sur le visage de ses interlocuteurs un mélange de reconnaissance pour le respect qu'elle leur montrait en se servant du vieil idiome et aussi d'étonnement à cause de la pureté avec lequel elle le scandait et de l'euphonie ravissante dont elle savait revêtir les rudes voyelles et les aspirations gutturales qui attestent, suivant les grammairiens, l'antiquité et la lointaine origine de la langue bretonne.

* Voir la livraison d'avril, pp. 297-315.

Dispensatrice des aumônes du château, elle y joignait toujours sa douce et bienveillante parole. Il n'y avait point de chaumière pauvre qu'elle n'eût visitée, dans un rayon fort étendu, point de misère qu'elle n'eût essayé de soulager. Aussi, à quelque distance que nous nous éloignassions de Kerivor, dans nos excursions à pied ou à cheval, toutes les têtes aux longs cheveux se découvraient devant elle. Nous apercevions souvent, à une grande distance des chemins de traverse que nous suivions, des laboureurs qui, nous reconnaissant de loin, arrêtaient leurs charrues et, levant en l'air leurs chapeaux ou leurs bonnets, essayaient d'attirer notre attention sur ces marques de respect destinées à la bonne demoiselle de Kerivor. Un jour, il m'en souvient, dans une de nos courses à cheval, nous arrivâmes au bord d'un gué que les pluies de la veille avaient fait déborder. Je me mis à le sonder en faisant avancer avec précaution mon cheval, d'une plus haute taille que celui d'Élianne, afin de m'assurer si elle pourrait le traverser sans danger. Un jeune paysan aux longs cheveux et entièrement vêtu de toile, suivant l'usage du pays, devinant sans doute ma pensée, s'avança vers M^{lle} de Keres-tuër, son chapeau à larges bords à la main, et, après un court colloque en bas-breton que je ne compris pas, mais qui avait eu évidemment pour résultat de rassurer entièrement la jeune écuyère, je le vis saisir la bride du poney, et, guidant l'animal avec une extrême sollicitude, traverser, avec de l'eau jusqu'à la ceinture, le gué débordé. Quand il arriva de l'autre côté, il était ruisselant. J'interrogeai Élianne du regard, pour savoir d'elle si c'était un de ces services que l'on paie avec de l'argent. Elle me répondit brièvement en français de n'en rien faire ; puis, serrant cordialement la main calleuse de son guide, après un autre colloque durant lequel j'éprouvais quelque étonnement de l'assurance et de la dignité naturelle avec laquelle le paysan prenait part à la conversation, nous nous éloignâmes du gué. Élianne me dit alors : — « Ne soyez surpris ni des façons de mon guide, ni de son désintéressement, ni de la manière dont j'ai cru devoir le remercier. Ce jeune homme porte un nom fort ancien dans le pays, et il aurait incontestablement le droit d'assister aux États de Bretagne dans l'ordre de la noblesse. Quant à y donner son avis, il ne pourrait le faire sans interprète, car

il ne sait pas un mot de français. Il n'est pas rare, du reste, de rencontrer dans ce pays de ces gentilshommes, si pauvres, qu'ils ont été contraints de revenir à la charrue abandonnée autrefois par leurs pères. Quant à celui-ci, l'offre d'une rémunération en argent l'aurait d'autant plus humilié, qu'il saisissait avec empressement, en me rendant ce petit service, l'occasion de reconnaître les bienfaits que sa famille a reçus de mon oncle. Aussi, l'ai-je remercié en gentilhomme, comme il me parlait lui-même, et dans cette langue que vous ne comprenez pas, mais qui conserve ces grandes formes cavalières, ou plutôt chevaleresques, du moyen âge. »

De semblables rencontres n'étaient pas rares en Bretagne, il y a bientôt cinquante ans. Des familles très-nombreuses de bons gentilshommes, sans avoir tout à fait repris la houe et les manchons de la charrue, vivaient avec la plus grande simplicité dans leurs manoirs délabrés. Un jour, par exemple, nous allâmes rendre visite à une de ces familles, à l'occasion de la mort de son chef. Nous trouvâmes sa veuve en vêtement de deuil, assise près de l'âtre d'une vaste salle servant de cuisine. Elle allaitait le dernier de ses enfants. Deux jeunes filles nubiles berçaient deux de leurs jeunes sœurs. Une autre enseignait à lire à deux garçons de dix à douze ans, et nous apprîmes que des trois aînés l'un dirigeait les travaux de l'exploitation agricole et les deux autres chassaient ou pêchaient tour à tour pour alimenter le garde-manger. La conscription avait, durant l'Empire, décimé beaucoup de ces familles. Mais il en était aussi sorti des hommes qui, par leur vigueur et leur bravoure sur les champs de bataille, avaient fait honneur à la forte race dont ils étaient issus.

Eliaane me dit un jour : — « Nous aurons prochainement une occasion excellente de vous faire passer en revue les costumes si variés de notre Bretagne. La semaine prochaine, (c'était vers la fin du mois de juin), aura lieu le grand pardon de Notre-Dame de Guingamp. Les pèlerins y affluent de toutes parts. Il en vient même de la Haute-Bretagne, et, comme ils ont soin de revêtir ce jour-là leurs plus beaux costumes, vous verrez, réunis sur un seul point, des spécimens de tous les clans de l'Armorique. » — J'acceptai avec grand plaisir, et nous nous rendîmes à Guingamp pour ce

jour solennel. Une foule bigarrée de pèlerins occupait les places, les promenades et surtout les abords de l'antique église du chef-lieu du duché de Penthièvre. A l'intérieur de l'édifice gothique, on avait exposé, dans de riches reliquaires, les ossements vénérés de plusieurs saints. La statue, très-ancienne, de la sainte Vierge avait été revêtue de riches ornements, et des plats de cuivre, larges comme des boucliers, déposés sur des crédences, recevaient les offrandes des pèlerins. Il régnait dans les groupes de ceux-ci une activité extrême. Il y en avait même qui, ayant promis de faire le tour du sanctuaire à genoux, s'occupaient à accomplir l'obligation qu'ils avaient contractée, soit pour obtenir la guérison d'un enfant malade, soit pour détourner quelque malheur dont ils se croyaient menacés. Tout était sacré à leurs yeux dans ce sanctuaire vénéré. Aussi je fis remarquer à Elianne, qui s'empressa de la détromper en breton, une pauvre Léonaise qui, accompagnée de son enfant, s'était agenouillée devant la statue, cuirassée et couchée sur un tombeau, d'un seigneur de Locmaria, sénéchal, en son temps, du malheureux prétendant au duché de Bretagne, Charles de Blois. Elle sollicitait naïvement de ce vaillant défenseur d'une cause perdue il y a plus de quatre siècles, l'accomplissement de quelque vœu modeste et pieux. Je remerciai Elianne, qui n'avait pu d'abord s'empêcher de sourire de cet acte de charité; mais, une fois sorti de l'église, je me crus obligé d'ajouter que la bonne Léonaise n'était peut-être pas aussi ignorante que nous l'avions supposé. Il est possible, dis-je à Elianne, qu'en s'adressant au fidèle sénéchal de l'infortuné duc de Bretagne, cette pauvre femme se soit souvenue que ce prince avait été, à juste titre, regardé même par ses contemporains comme un saint. Dans l'enquête qui précéda sa canonisation, que de traits de générosité, de piété naïve et de courage ne remarque-t-on pas? Combien le souvenir de ce bon duc était resté profondément gravé dans la mémoire de ses vieux serviteurs, ruinés pour sa cause! C'est un sire de Montbourcher qui raconte que, chaque matin, il avait soin, par l'ordre de son maître, de conserver du feu dans une marmite, afin qu'il y en eût toujours pour que l'aumônier du prince pût dire la messe à quelque heure que ce fût. C'est un vieil écuyer qui, trouvant un matin son cheval,

son unique avoir peut-être, crevé dans l'écurie, adresse une prière à son ancien maître, et, grâce à l'intercession du bienheureux Charles de Blois, voit son destrier revenir à la vie. — « La pèlerine léonaise, dis-je à Elianne, me semble, en y réfléchissant bien, plus juste et plus respectueuse vis-à-vis de ce souvenir, que ne s'est montrée la Bretagne. J'ai vu avec un sentiment douloureux, (nous avions fait une visite le matin même à la vieille église de Grâces, près de Guingamp, où se trouve le tombeau de Charles de Blois), j'ai vu avec quelque indignation l'abandon dans lequel on a laissé les restes d'un prince qui avait entraîné la moitié de la Bretagne dans sa querelle. Il me semble que l'on a trop imité sa levrette, qui, au milieu de la bataille d'Auray, abandonna son maître à moitié vaincu (Ralph l'aurait étranglée), pour aller lécher la main de son heureux rival. Pourquoi la pèlerine, en s'agenouillant devant le tombeau du sénéchal de Locmaria, n'aurait-elle pas songé que le meilleur moyen d'obtenir la protection d'un saint, autrefois trahi comme prince par la fortune, était d'implorer près de lui l'intercession d'un de ses plus fidèles serviteurs ? »

— Que ne m'avez-vous fait toutes ces belles réflexions dans l'église ! me dit Elianne ; j'aurais laissé la bonne pèlerine achever son oraison. Du reste, je partage votre opinion, touchant l'abandon dans lequel la Bretagne a laissé les restes d'un prince pour lequel nos pères ont versé tant de sang, et dont la vertu et le courage ne furent point égalés par son rival plus heureux. Comme vous, c'est avec indignation que j'ai vu, ce matin, le coffre de bois, dressé près de l'autel de Grâces, dans lequel on a déposé les restes du héros mort sur le champ de bataille d'Auray. J'ai peine à comprendre que les Bretons ne se soient pas associés pour réparer un oubli qui fait tort à leur patriotisme.

C'est au coucher du soleil que s'organise la longue procession de pèlerins qui, partant de l'église, fait le tour de la ville et dont la tête revient souvent à Notre-Dame avant que le clergé, qui forme avec les autorités de la ville les derniers anneaux de cette immense chaîne, soit sorti de la chapelle de la sainte Vierge. Elianne tenait beaucoup à se placer au nombre des pèlerins. Je l'accompagnai ; c'est à dire que je marchais du côté des hommes et vis-à-vis d'elle.

C'est là que je passai en revue les costumes si variés des différents cantons de la Bretagne.

On remarquait des femmes de Douarnenez, dont les coiffes, hautes et brodées comme celles des Normandes, étaient ornées de larges barbes retombant des deux côtés comme des voiles affalées, faute de vent. Les manches de leur spencer ajusté se terminaient par des bandes de passementerie de diverses couleurs, et le bas de leurs robes reproduisait le même ornement. A côté d'elles, des filles de Kerlouan, coiffées, comme des religieuses, de bonnets empesés et sans plis, rattachaient la piécette brodée de leurs tabliers, plissés aussi régulièrement que les vêtements des statues étrusques, sur une large collerette en forme de mouchoir. Des femmes de Pont-Aven, coiffées de bonnets sans barbes, portaient l'un sur l'autre plusieurs spencers, bordés de couleurs variées et tranchantes, se détachant sur un plastron bariolé qui leur servait de collerette. Des filles de Kerfuntun, cuirassées dans des vestes noires, découpées et bordées de galons, étaient coiffées de simples bavolets, tandis que les coiffes élégantes des habitantes de Rosporden, ainsi que leurs collerettes, se distinguaient par une profusion de festons et de dentelles. Une ceinture rose serrait leur taille. On reconnaissait les femmes de Pleyben au béguin de religieuse qui enveloppe leur figure. La coiffe de Landerneau, au contraire, s'allonge par derrière, comme la cornette du moyen âge. Mais un des plus riches costumes était celui des filles de Pont-l'Abbé. La coiffe, appliquée sur le front et descendant le long des tempes, rappelle un peu les coiffures persanes. La jupe, le corsage, les manches, sont ornés de larges galons, rouges, bleus, verts, dorés, ainsi que de broderies, de torsades de soie, de laine de toutes couleurs, et de fils d'or et d'argent, le tout harmonieusement entremêlé.

Les costumes des hommes n'étaient pas moins variés. Il y en avait dont le long habit brun ou noir, doublé de rouge ou de vert, rappelait les amples formes du siècle de Louis XIV. Beaucoup, au contraire, portent de longues vestes blanches, couvertes de rangs de boutons serrés et de broderies de soie rouge. A côté du bragou-

bras ou braie celtique à mille plis, bouffante et terminée au genou, on remarquait de larges pantalons débordant sur le cou-de-pied. D'autres portaient des culottes collantes, boutonnées sur la jambe. Des guêtres de cuir, piquées de fils colorés, serrant la jambe, faisaient souvenir des jambières des palicares grecs. Quant aux coiffures des hommes, elles étaient très-variées. Généralement, c'était de larges chapeaux de feutre, quelquefois relevés sur un côté, et dont la forme était entourée de rubans de velours et de chenilles aux vives couleurs. On distinguait, dans la pénombre de ces vastes sombreros, des traits fortement caractérisés, et le galbe du visage disparaissait sous des flots de chevelures brunes, retombant sur les épaules. Ces hommes ne portaient point de cravates, et le revers de la chemise s'étalait librement, attendu que les vestes n'ont ordinairement pas de collet.

Des milliers de cierges, portés par les pèlerins et que l'on dépose à l'issue de la procession sur l'autel de la sainte Vierge, avaient été allumés après le coucher du soleil. De grands feux de joie, préparés dans les carrefours, projetaient vers le ciel leurs langues de flamme, éclairant les pignons gothiques des maisons de bois qui bordent les rues et la grande place triangulaire, voisine de Notre-Dame.

Cette fête est la grande solennité religieuse de la Bretagne. Mais chaque village a sa fête patronale, que l'on appelle *pardon*, parce que c'est une occasion d'invoquer l'intercession d'un saint renommé et d'obtenir, par sa puissante intervention, le pardon de ses fautes. Souvent aussi, quand les cérémonies religieuses sont accomplies, on se livre, dans ces occasions, à des plaisirs chers aux Bretons. La danse s'organise sur un pâtis voisin, au son du *biniou*, instrument national, mais aussi peu harmonieux que varié. A la gravité avec laquelle on se livre à ce plaisir, à la lenteur des mouvements des figurants, et cependant à la passion qu'éprouvent ces populations pour cet exercice, on croirait que les combinaisons fort simples de ces danses, où l'on figure généralement deux à deux, remontent à quelques cérémonies religieuses antérieures au christianisme. Du reste, on a remarqué, depuis longtemps, que ce sont les peuples septentrionaux ou les colonies provenant des races

parties du nord, qui se livrent à la danse avec le plus d'ardeur, sans abandonner dans cet exercice la gravité qui les caractérise. Ce plaisir est abandonné aux esclaves en Orient, tandis que les peuples du Nord l'ont toujours tenu pour noble et comme empreint primitivement d'un caractère religieux.

Souvent, à côté du pâtis qui sert de salle de danse, s'organise la lutte, exercice viril aimé des Bretons. Le prix destiné au vainqueur est ordinairement un mouton, offert par la commune ou par un propriétaire aisé du voisinage, ou bien encore acheté par souscription. L'animal est attaché à un pieu, au moyen d'un licou formé souvent d'une simple hart. Un cercle s'établit, le premier rang des spectateurs couché à terre, le second à genoux, et le troisième debout. Hervé, Ledhu, Scaër, ou tout autre champion renommé dans le pays, saisit le mouton par le licou et le promène lentement en faisant le tour de l'intérieur du cercle. C'est le défi, c'est le bouclier du chevalier appendu dans l'arène du tournoi et qu'on touchera de la lance, si l'on accepte le combat. Qui met la main à la hart de l'animal accepte la lutte. Le rival trouvé, les deux champions s'avancent au milieu du cercle. Veste et gilet sont mis de côté. Le bragou-bras et la chemise de grosse toile sont les seuls vêtements de combat. Les parrains s'avancent, et rassemblant derrière la tête les longs cheveux des champions, les lient soigneusement avec un ruban. Quelquefois, c'est un homme dans la force de l'âge qui lutte avec un jeune débutant. Des rides creusées par le travail des champs sillonnent déjà le visage du premier; mais ses bras nerveux, ses jambes nues aux muscles saillants, parfois aussi la renommée acquise par de nombreuses victoires, font craindre que son jeune concurrent, malgré sa forte musculature, ne soit couché sur l'arène, victime de sa témérité.

Le signal donné, les deux lutteurs font le signe de la croix, puis se joignent de près. Les bras s'entrelacent; chacun applique ses deux mains crispées sur les flancs de son adversaire, sans pouvoir le saisir à bras le corps; car la règle fondamentale et toujours respectée est de renverser son rival sur le dos, de façon que les deux épaules touchent à la fois le gazon, mais sans qu'il soit permis d'entraver avec ses jambes celles du vaincu, et sans autre effort

que celui des deux mains appliquées sur ses flancs, dont elles déchirent souvent la peau. Que de péripéties ! En voilà un qui chancelle ; il se redresse. C'est l'autre qui tombe, mais si adroitement, qu'il touche la terre de côté : coup nul. Il se relève. Il a plus de souffle que son adversaire. Ce dernier se fatigue ; sa respiration bruyante devient haletante. Tout à coup, au grand étonnement des spectateurs, celui qui semblait le plus faible fait un suprême effort. Soit adresse, soit vigueur mieux économisée, il parvient à soulever son rival et à le renverser à plat sur l'herbe du pré. On bat des mains. Si le vainqueur est le plus jeune des combattants, et surtout si son nom est inconnu jusque-là sur le turf, ce nom circulera de paroisse en paroisse et quand il reparaitra sur l'arène, il promènera le mouton plusieurs fois autour du cercle, avant que personne ose y toucher. Il lui arrivera même parfois de ne pas trouver d'adversaire et de s'approprier le prix, sans qu'aucun rival ait osé le lui disputer.

J'aimais ce spectacle : tout ce qui est lutte et *challenge* devait plaire au fils d'un Breton et d'une Saxonne. Mais, lorsque j'avais l'occasion d'en être témoin, Elianne, qui le trouvait cruel, se gardait bien de m'accompagner. Elle allait avec les jeunes filles du pays écouter dans l'église de la paroisse quelque sermon prêché en breton, en l'honneur du saint patron, par un prêtre du voisinage renommé pour son éloquence et sa connaissance du vieil idiome national.

Cependant mon oncle, selon l'opinion du docteur, n'avait plus que quelques jours à vivre. A la torpeur dans laquelle nous l'avions vu plongé, succédait par moments une agitation qui, sans réveiller son intelligence, annonçait une crise prochaine et probablement mortelle. Un matin, le curé de la paroisse fut mandé et, pendant la cérémonie si touchante de l'extrême-onction, Elianne et moi nous nous agenouillâmes près du lit du mourant, ainsi que tous les serviteurs de la maison. Puis Elianne plaça sur la poitrine du vieillard une croix antique de cuivre doré, ornée de pierres précieuses, et renfermant un morceau de la Vraie-Croix. Selon la tradition, c'était un don que Baudouin de Jérusalem avait fait à un Kerestuër, qui l'avait apporté en Bretagne, au retour de la croisade. Cette sainte

relique avait reçu le dernier baiser de nombreuses générations. Tout à coup, au milieu des convulsions de l'agonie, mon oncle saisit de ses mains tremblantes cette croix vénérée et l'approcha de ses lèvres. Dans son regard, éteint jusque-là, se ralluma au même instant une flamme vacillante, dernier reflet de la vie. Muet, il considéra d'abord Elianne, avec l'expression d'une infinie reconnaissance, puis, se tournant vers moi, il me regarda d'un œil fixe et doux. Sa poitrine se souleva légèrement, ses lèvres s'agitèrent, sa langue embarrassée essaya d'articuler quelques paroles confuses, parmi lesquelles, au milieu d'un profond silence, nous distinguâmes nettement celles-ci : « Silas, fils de Philippe, mon frère.... seul ... héritier du nom.... marquis.... » Un profond accablement succéda à cet effort suprême. Nous comprîmes que le vieillard entraînait, pour ainsi dire, dans le vestibule de la mort. Nous commençâmes à réciter les prières des agonisants. A peine pûmes nous distinguer le moment où les portes du temps se refermèrent sans bruit sur le passage à l'éternité du vieux marquis de Kerestuër.

La mort du chef de la famille est une circonstance où, même dans le plus pauvre manoir de gentilhomme, reparait en Bretagne une pompe inaccoutumée. Mais, à cette époque éloignée où la difficulté des communications était extrême et où l'on ne pouvait convoquer ses voisins dans un rayon étendu que par messagers, l'usage était de renvoyer au service de quinzaine les invitations nombreuses que nous devons adresser au clergé de tout le pays et aux familles en relations de parenté ou d'amitié avec mon oncle. Les obsèques se firent donc avec le seul concours du clergé des paroisses très-voisines.

Nous adressâmes, pour le service qui devait avoir lieu à la paroisse, quinze jours après l'enterrement, des invitations à la ville voisine, aux parents, — il n'y en avait que d'éloignés, — et à presque toute la noblesse du pays de Léon. La plus grande partie du clergé de l'ancien évêché avait été conviée à la cérémonie. L'usage, facile à comprendre, du reste, à cause des points éloignés d'où viennent les invités, est qu'à l'issue du service, tous les assistants prennent part à un repas préparé pour eux par la famille du défunt. Les pauvres du pays ne sont pas oubliés et ils reçoivent

toujours, dans cette occasion, des secours en aliments et en argent. D'immenses tables, posées sur des tréteaux, avaient donc été dressées dans le grand salon du château et dans la longue galerie conduisant de l'aile droite à la chapelle. Le clergé et les invités de tout rang arrivèrent en foule, à pied, à cheval et en voiture. La cour, les écuries, étaient remplies de véhicules de toute forme et de chevaux de tout âge et de tout prix, mais généralement assez beaux, car le pays est une contrée d'élevage. Je remarquai une famille de ces cultivateurs-gentilshommes, alliés même aux Kerestuër, qui arriva de dix lieues, représentée par son chef, vénérable vieillard à la longue chevelure blanche, vêtu de noir, mais à la façon des riches paysans du Léonais, monté sur un étalon et suivi de ses sept fils, vêtus de la même manière, chevauchant sans selle, sur sept poulains gris. Ils étaient de ce clan qui porte pour marque distinctive une croix entourée de rayons, brodée en soie de couleur vive, juste entre les deux épaules, au milieu du dos de leur veste à longues basques.

La cérémonie achevée, nous revînmes à Kerivor, en suivant une longue avenue conduisant de la porte de l'église paroissiale à celle du château. Là, vêtu en grand deuil, je reçus dans le salon les condoléances, tant en breton qu'en français, de chacun des invités. Plus de deux cents convives prirent ensuite place aux tables, couvertes d'énormes plats de viande. Le vin n'avait pas été oublié; car je dois dire qu'en semblable occasion, il en est consommé une grande quantité. L'héritier qui aurait oublié, dans ce temps-là du moins, d'en verser largement à ses invités, aurait couru risque d'être mal noté dans le pays pour le reste de sa vie. Elianne, qui avait tout disposé de manière que l'honneur séculaire de la maison de Kerestuër n'éprouvât aucune éclipse, avait fait ranger, sur la haute cheminée de marbre du salon et sur des buffets, placés dans la grande galerie, non-seulement des bataillons serrés de bouteilles de vin de Bordeaux, mais un resplendissant état-major, composé de cruchons de vins de liqueurs, offrant sur leur face antérieure des étiquettes imprimées en lettres d'or, accompagnées de vignettes coloriées, représentant des scènes bachiques,

champêtres ou même légèrement anacréontiques. Ce luxe auquel, du reste, les invités s'attendaient généralement et qui figurait, il faut bien le dire, parmi les causes pour lesquelles nos invitations avaient été reçues avec une faveur marquée, ne tarda pas à dérider les convives. Je présidais au banquet du salon, où se trouvait un grand nombre de membres du clergé, réunis aux personnages les plus âgés et les plus marquants de l'assemblée. Il y régna un complet décorum. Mais des conversations très-bruyantes ne tardèrent pas à s'établir dans la longue galerie, où beaucoup de petits propriétaires et de riches paysans en costumes variés formaient la majorité des convives. La langue dominante était le breton. Il se fit là une consommation effroyable de vivres et de boissons de toute espèce, et le soir arriva avant que la majorité pût se décider à quitter la partie. La plupart des invités ne se levèrent qu'en chancelant de cette table vraiment hospitalière. Heureusement on ne se querella pas; mais divers convives ne se hissèrent, dit-on, qu'avec peine sur leurs chevaux, et, le lendemain, dans un coin de la galerie on trouva, oubliés par leurs maîtres, un faisceau de ces bâtons noueux à tête, que les Bretons appellent *penbas* et dont l'abandon aurait été fort inopportun, si leurs possesseurs n'avaient pas eu pour les ramener chez eux le secours de leurs montures.

Le testament de mon oncle me proclamait, conformément, du reste, à la loi, son seul héritier. Tous les domaines m'étaient dévolus. J'acquittai facilement, au moyen des valeurs mobilières faisant partie de la succession, les legs constitués en faveur des anciens serviteurs de la famille.

Mon premier soin fut de prier Elianne de regarder ma maison comme la sienne et de continuer à y exercer une autorité, que je m'étais empressé de proclamer, devant les serviteurs du château, comme aussi entière que par le passé.

Hélas! ce n'était pas là, tant s'en fallait, tout ce que j'aurais eu à lui dire; car, je dois l'avouer, je ne pouvais plus me méprendre sur la nature des sentiments que m'avait inspirés Elianne. Mais ses manières à mon égard, si cordiales, si affectueuses qu'elles fussent, n'avaient aucune de ces significations qui eussent pu me

donner la hardiesse de lui ouvrir mon cœur tout entier. Un instinct secret me faisait même redouter le moment où la vérité m'échapperait. Etranger, d'ailleurs, à la rhétorique des passions, à ce langage qui, du reste, n'aurait eu aucune autorité sur une personne si simple et si franchement affectueuse, je comprenais que tous mes discours ne pourraient rien sur le cœur d'Elianne, si elle n'était vaincue d'avance. Aucun symptôme ne pouvait, pour le moment, me donner cette espérance ni même l'illusion qui la remplace si souvent.

J'avais dans l'esprit qu'Elianne avait formé, depuis longtemps, quelque projet dont l'exécution devait suivre de près le décès de mon oncle. Je ne pouvais me dissimuler qu'il en devait être ainsi chez une personne aussi sérieuse et aussi résolue. Ce qui contribuait à m'effrayer le plus, c'est que le testament de mon oncle ne contenait aucune disposition en faveur de sa nièce qui lui avait été cependant si dévouée et si chère tout à la fois. Je savais qu'elle ne possédait qu'un petit domaine de très-peu de valeur, mais qui se trouvait avoir été le berceau même de notre famille. C'était une vieille tour en ruines, bâtie sur un rocher battu par la mer, sur la côte du Léonais. Cette ruine, qui ressemblait à un nid de forbans et qui l'avait peut-être été, s'appelait *la Tour de Kerestuër*. Deux ou trois petits domaines congéables, ne valant pas ensemble mille francs de rente, y étaient restés attachés. Pourquoi mon oncle n'avait-il pas légué à sa nièce, soit en capitaux, soit en terres, une provision suffisante pour lui assurer une complète indépendance ?

Je ne pouvais expliquer cette omission que par un refus positif de la part d'Elianne, refus motivé sur quelque projet de retraite, qui devait l'exiler loin du monde et de ses exigences. J'étais prêt, sans doute, à réparer ce que je ne pouvais malheureusement considérer comme un oubli ; mais cette prétérition, que je ne pouvais expliquer autrement que je viens de le dire, me frappait comme un douloureux et funeste pressentiment.

D'autres que moi, d'ailleurs, présumaient quelque résolution de ce genre, arrêtée depuis longtemps chez M^{lle} de Kerestuër, et je n'avais pas été sans recueillir de vagues soupçons à ce sujet, de la part des voisins du château.

Avais-je contribué, par mes façons ou mes discours, à créer entre nous quelque incompatibilité secrète et inavouée ? Non, sans doute.

Si, dans les premiers jours de mon arrivée en France et à Ke-rivor, j'avais exprimé avec la franchise naturelle à un étranger et surtout à un jeune Américain du Nord, mon étonnement, vis à vis certains faits commentés habituellement, ou certaines idées échangées chaque jour dans la société qui nous entourait et avec laquelle Elianne était en parfait accord, je n'avais pas tardé, cependant, à comprendre combien la situation du pays où j'étais né était différente de celle de la France. Bien que je n'eusse pas dès lors acquis l'expérience que j'ai due plus tard à l'âge mûr, il était déjà évident pour moi que les principes dans lesquels j'avais été élevé ne convenaient point à l'Europe, en général, ni à la France, en particulier. Je comparais la liberté, dont on m'avait enseigné à connaître le prix dès mon enfance, à un arbre disposé à végéter vigoureusement dans une terre neuve et franche, mais qu'on ne saurait planter avec succès dans un sol formé de décombres et où ses racines rencontreraient mille obstacles en se heurtant à d'antiques substructions. Aussi, j'avais de bonne heure pris l'habitude de renfermer en moi mes réflexions sur ce sujet et de n'émettre que des idées fort générales, lorsque la conversation s'égarait sur des questions de cette nature entre Elianne et moi. Il s'était produit, d'ailleurs, en France une erreur fondamentale, à mes yeux, durant la révolution politique de la fin du dernier siècle, et c'était principalement à cette erreur que j'attribuais la fragilité de ces constitutions renversées les unes sur les autres à de si courts intervalles. Cette erreur était le mépris que les réformateurs avaient montré pour la liberté de conscience et l'obstination aveugle avec laquelle ils avaient essayé, — ce qui constitue la plus effroyable tyrannie aux yeux d'un Américain du Nord, — d'anéantir cette première des libertés de l'homme en société. Cette opinion, que j'avais émise parfois devant Elianne, établissait, il est vrai, un point de contact entre elle et moi ; mais je m'aperçus bientôt que je ne pouvais guère m'y appuyer. Comme cela était naturel chez une jeune fille, qui n'avait pas fait une étude appro-

fondie de ces questions , les idées politiques de ma cousine ne formaient qu'un bloc avec ses principes religieux , et je vis , tout de suite , qu'elle ne me comprendrait jamais , si j'essayais de défendre des maximes de droit public , qui , malheureusement en France , par suite d'une profonde erreur , s'étaient produites comme incompatibles avec ses propres croyances. Je me souviens que , dans une circonstance où , par mégarde , — car , je le répète , j'évitais avec soin toute discussion de ce genre , — j'avais été amené à établir une distinction , fondamentale en Amérique , entre les croyances et les lois , il se peignit sur son charmant visage un mélange de tristesse et d'étonnement. Nous étions assis , en ce moment , sur un rocher de la côte. On apercevait de là , par dessus les futaies de Kerivor , à une grande distance , les ruines d'une abbaye , détruite durant la Révolution et dont le clocher antique , à moitié démoli , s'élevait à l'horizon , comme une main accusatrice et mutilée tendue vers le ciel. Elle dirigea son bras vers ce point , et me montrant du doigt la ruine , rougie par les feux du soleil couchant : — « Silas , me dit-elle , prenez garde de faire cause commune avec ceux qui brûlèrent l'église de Saint-Houardon. » — Je vis combien il était difficile de séparer , dans le cœur de cette excellente et aimable fille , ce que Dieu a posé face à face dans le cœur de l'homme , la foi et l'amour de la liberté ; je veux dire ce qu'il y a établi comme deux sentiments , solidaires sans doute , mais entre lesquels il a placé la charité , cette divine conciliatrice , afin qu'ils ne se heurtent jamais. On comprend , d'après cela , quel embarras je devais éprouver pour avouer à Elianne la chère ambition que j'avais conçue , celle de l'emmener avec moi au-delà des mers , d'en faire la compagne de ma vie , la mère et l'éducatrice de futurs citoyens des Etats-Unis. Ces réflexions aboutissaient d'ordinaire à de tristes conclusions. Je me disais que , si j'étais condamné à traverser seul de nouveau l'immense Atlantique , et à laisser sur la vieille terre d'Europe cette fille , si isolée elle-même dans ce monde , et dont mon cœur croyait connaître tout le prix , je partirais , un jour , pour retourner dans ma véritable patrie , aussi triste qu'un exilé qui , ne pouvant emporter avec lui son unique trésor , l'enterre sous le foyer désert de la maison paternelle.

Si je me rendais bien compte des sentiments qui animaient Élianne, je discernais tout d'abord en elle, ainsi que je l'avais fait au premier instant, comme une idée qui dominait tout, c'est-à-dire, cette vive et persistante ambition pour le nom qu'elle portait, et dont j'étais l'unique représentant. C'était comme une seconde religion à laquelle elle aurait fait les plus grands sacrifices. J'étais même porté à croire que, si j'avais pris la résolution de me dépouiller de ma nationalité et de reprendre dès lors la qualité de Français, ce qui, légalement, ne m'aurait pas été difficile, et que, dans ces conditions, je lui eusse offert ma main, elle l'aurait refusée sans hésitation, en m'objectant sa pauvreté. Cette alliance avec une fille sans fortune aurait été à ses yeux un obstacle à la réalisation de ses vœux les plus chers, parmi lesquels figurait, au premier rang, un mariage à la cour, alliance qui, dans son opinion, m'eût ouvert le chemin des honneurs et des grandes charges. Cent fois, dans ses discours, elle avait essayé de faire miroiter devant moi ces perspectives, si brillantes à ses yeux qu'elle s'étonnait de ne pas m'en voir ébloui de prime abord. Je me disais donc tristement que je ne pouvais rien espérer que de l'avenir, de la reconnaissance d'Élianne pour les marques de dévouement dont j'étais prêt à lui donner toutes les preuves, et, enfin, de la bonté de son cœur, qui l'inclinerait, peut-être, peu à peu vers le mien.

Un incident assez grave ne tarda pas à me prouver, du moins, combien son amitié était vraie et son dévouement entier.

Élianne aimait à diriger nos promenades vers le bord de la mer, dont on apercevait les flots, tantôt calmes et tantôt agités, entre deux collines, flanquées de bois du côté de Kerivor, mais assez nues du côté de l'Océan, à une demi-heure environ de distance du château. Il y avait surtout un point de la côte qu'elle préférât à tout autre. Le rivage de la mer était, en cet endroit, défendu par ces énormes rochers de granit qui, après avoir formé la base de toute la Bretagne, se dénudent à mesure que la presqu'île s'abaisse à l'occident, et, se prolongeant au-delà de ce qu'on pourrait appeler la proue de l'Armorique, sèment, vers l'île de Sein et celles d'Ouessant, une mer orageuse et toujours émue d'écueils

comparables aux nœuds disjoints d'une queue monstrueuse, squelette d'une terre incessamment rongée par les fureurs ambitieuses de l'Océan. Au fond d'une baie, but fréquent de nos promenades, au milieu d'un haut rempart de granit, se trouvait une immense grotte ou caverne, creusée sans doute par les flots. L'entrée, tournée du côté de la mer, s'arrondissait comme une voûte gigantesque, formée de blocs irrégulièrement entassés. Cette voûte, surbaissée par intervalles, mais toujours très-élevée, se prolongeait assez avant dans la masse du rocher, et à l'extrémité, du côté de la terre, on pouvait s'y introduire par un petit corridor, creusé naturellement dans la roche et communiquant avec la partie supérieure de la côte. Quand la mer était haute, il était impossible d'entrer dans la caverne du côté de l'Océan ; mais on pouvait aller s'asseoir sur une de ces roches isolées, semées sur le rivage, tout près de l'entrée de la grotte, et qu'on aurait pu comparer aux propylées d'un temple dédié aux génies de la tempête. Le silence n'y régnait jamais. Quand la mer, agitée, brisée par ces mille écueils, parvenait, à travers ces obstacles, au seuil de la caverne, des grondements pareils à ceux du tonnerre retentissaient, répétés par l'écho jusqu'au fond de la grotte. L'oreille en était assourdie. Même, dans les temps les plus calmes, lorsque le flot lavait mollement les flancs polis des roches et s'insinuait par mille détours, mais sans colère, jusqu'à l'entrée de la grotte, il ne s'interdisait pas un soupir en expirant sur le sable, et ce petit bruit, recueilli, agrandi et multiplié par les échos, ressemblait à ce faible murmure qui, pénétrant dans l'oreille inquiète d'un despote, y prend, dit-on, l'intensité d'une clameur. Les reflets de la lumière, brisée par les anfractuosités de la grotte, donnaient à ses diverses parois des teintes variées. Des lichens, de couleurs différentes, tapissaient les flancs du rocher, et l'air, chargé de vapeurs aqueuses, y décomposait parfois les rayons du soleil en leurs nuances primitives. Les oiseaux de mer hantaient la haute voûte et y construisaient leurs nids en toute sécurité. A l'époque où ils exercent leurs petits à pêcher en planant sur les flots, des bandes de ces oiseaux s'échappaient de la caverne à notre approche, en poussant de grands cris,

auxquels Homère compare ceux des Troyens et des Grecs sur le point d'en venir aux mains.

Élianne aimait à s'asseoir tout près de l'entrée de la grotte, et à contempler, en écoutant sa plainte incessante, la lutte incessante de la mer. Les grandes rumeurs sortant de la caverne lui rappelaient deux vers harmonieux du Tasse, qu'elle se plaisait à citer :

*Treman le spaziose atre caverne
E l'aër cieco à quel rumor rimbomba ¹.*

Une après-midi, nous avons choisi ce but de promenade, et nous nous étions assis, suivant notre coutume, sur une des roches du rivage. La marée commençait à monter et la vague, dont le flanc se creusait en volute couronnée d'une frange d'écume blanche, semblait augmenter, à chaque instant, de vitesse pour accourir et expirer à nos pieds. Il s'éleva tout à coup une brise qui, soufflant du large, ébranla la masse des eaux. L'entrée de la caverne devint promptement inabordable. Nous venions d'apercevoir, sur un des écueils, un enfant de pêcheur du village voisin qui, armé d'un long râteau et muni d'un panier, s'était imprudemment avancé jusque-là pour recueillir des débris de goémon et de plantes marines, excellent engrais, comme l'on sait, pour la culture des terres. Soudain, une lame, contrariée par les écueils, s'élevant plus haut que les autres, et balayant la crête du rocher où l'enfant se tenait pieds nus, l'entraîna avec elle dans des remous profonds. Élianne poussa un grand cri. Cédant à un sentiment irrésistible, je me jetai, avec les vêtements extrêmement légers que je portais, au milieu des écueils, espérant atteindre et sauver l'enfant, soit en m'accrochant aux rochers, soit en nageant jusqu'à lui. Habitué dès mon enfance à lutter contre les courants de nos fleuves et à traverser à la nage des rapides aussi dangereux qu'une mer agitée, je n'hésitai pas à me diriger vers le point où l'enfant avait disparu. Mais, bien que la distance à parcourir ne fût pas très-grande, la tâche que j'avais entreprise était pleine de dangers. Je perdais pied à chaque instant. La lame, resserrée entre

¹ Les noires et spacieuses cavernes en frémissent et l'air aveugle repercuté ces rumeurs. — *Jérusalem délivrée*, chant iv^e, stance iii.

les passes, me frappait violemment en pleine poitrine et me renversait submergé dans des tourbillons écumeux. Aveuglé, assourdi, j'avais peine à retrouver le point vers lequel je devais me diriger. Je l'atteignis enfin. J'aperçus l'enfant qui, se débattant au milieu des flots, essayait de nager, ballotté par les coups incessants de la mer. Je le saisis et me mis à l'œuvre pour regagner le rivage. Comment y arrivai-je ? Tout ce dont je me souviens, c'est qu'après des efforts répétés, qui m'avaient épuisé en me rapprochant cependant du but vers lequel je tendais, je me sentis soulever par une lame énorme et précipité avec une violence irrésistible contre un obstacle infranchissable, comme si, courant dans les ténèbres, je m'étais heurté contre un mur. A ce choc terrible, mes oreilles se remplirent d'un bourdonnement aigu, et puis je ne sentis plus rien. . . J'ai su, depuis, que, poussé par d'autres lames et porté par elles sur le sable du seuil de la grotte, j'y avais été délaissé comme une épave, privé de connaissance, avec une large déchirure au front, mais tenant toujours l'enfant serré d'une main contre moi. J'ai su également qu'Élianne, pleine d'angoisses, accourant par le petit passage communiquant avec la grotte, m'y avait recueilli, et que, tandis qu'elle soulevait ma tête sur ses genoux, étanchant le sang qui commençait à couler de ma blessure, l'enfant, sain et sauf et bientôt remis de sa frayeur, s'était dirigé en toute hâte vers un village voisin, d'où il avait amené une demi-douzaine de pêcheurs, par les soins desquels j'avais été rapporté à Kerivor.

Le docteur, mandé aussitôt, n'avait pu d'abord se prononcer sur le degré de gravité de la lésion. Partagé entre la crainte et l'espérance, il avait, du moins, constaté que la vie n'était pas éteinte en moi. Je m'agitais, en effet, de temps à autre, proférant des paroles et des cris inarticulés. Il semblait, — et ce devait être là ce que j'éprouvais réellement, — que je luttais encore contre les flots, essayant d'échapper aux étreintes de l'abîme. J'étais évidemment sous l'empire d'une violente congestion au cerveau, résultant du choc terrible que j'avais éprouvé. Mais la vigueur de ma constitution devait me sauver. Vers le matin, un assez long assoupissement mit fin à ces crises répétées. Puis mes yeux se rouvrirent, et le premier objet que j'aperçus, ce fut le visage d'Élianne, penché

vers le mien. Un inexprimable sourire accueillit mon premier regard. Je crus que je me réveillais dans un autre monde, et qu'au seuil de cette vie meilleure, un ange me souhaitait la bienvenue. La main d'Élianne, aussi blanche et aussi légère que celle d'un séraphin, interrogeait doucement mon pouls. — « Ne parlez pas, Silas, murmura-t-elle de sa voix harmonieuse, restez calme, je vous en conjure; vous êtes sauvé, mais vous avez besoin d'un repos absolu. » — « Je suis près de vous, mort... ou vivant, répondis-je, cela me suffit. » — « Vous êtes à Kerivor, reprit-elle, et l'enfant que vous avez arraché à la mort est sain et sauf. » — Ce souvenir, évoqué par Élianne me rappela à la réalité. — « Dieu soit béni ! ajoutai-je; je comprends tout maintenant... Mais je vois bien que je dois vous obéir... J'ai une horrible douleur à la tête et je suis brisé. » — Je sentis, à ce moment, un long souffle sur mon autre main penchée hors du lit, et à l'apreté de la caresse dont elle devint l'objet, je devinai que Ralph manifestait, en y promenant sa langue, la satisfaction qu'il éprouvait aussi lui en m'entendant parler.

Ma convalescence dura quelques semaines, pendant lesquelles je fus entouré de toutes les sollicitudes d'Élianne; sollicitudes de sœur ! Ma vigueur et ma jeunesse ne tardèrent pas cependant à prendre le dessus. Les douleurs de tête s'apaisèrent, ma blessure se cicatrisa, et enfin je recouvrai complètement la santé.

Durant le temps où j'avais été alité, Élianne ne m'avait presque pas quitté. C'était elle qui plaçait et levait les appareils posés sur ma blessure. Quand elle baignait de lotions sédatives mon front endolori, je la priais d'y poser sa main et je sentais ma douleur se calmer sous cette douce pression. Lorsqu'il me fut permis de parler ou de chercher dans la lecture quelques distractions, elle avait soin de m'entretenir de ce qui pouvait m'intéresser, ou bien elle me faisait elle-même des lectures, entrecoupées de repos, choisissant toujours des sujets de nature à ne pas fatiguer ma pauvre tête fracassée. Cette délicate sollicitude, ces soins intelligents, cette chère présence, rendaient ma convalescence si douce, que j'aurais voulu la prolonger indéfiniment.

J^s DE L'AUNAY.

(La fin au prochain numéro.)

NOYAL-MUZILLAC

(MORBIHAN).*

X. — Noyal-Muzillac pendant la Révolution.

Le 5 février 1792; M. Jacques Joüin, recteur depuis 1772, assemble les membres de la fabrique et quelques notables. Il leur dit : — « Vous voyez comme moi la tournure périlleuse que prennent les affaires publiques en France. Avant longtemps, je serai sans doute obligé à de grands sacrifices; déjà je ne puis plus m'occuper de l'administration de l'église; veuillez donc recevoir les comptes que je vous apporte et m'en donner décharge. Vous savez que j'avais, en 1784, placé, de mes propres deniers, une somme de 3,800 francs sur les fonds du clergé, et une autre somme de 2,000 francs chez les Dames religieuses du petit couvent à Vannes. Les rentes de ces deux sommes avaient été destinées par moi, et cela à perpétuité, à donner des exercices périodiques d'une mission dans la paroisse, et à soulager les pauvres. Depuis plusieurs années déjà, nous n'avons point touché de rentes; rentes et principal vont être engloutis. Conservez, retirez quelque chose, si vous le pouvez. » — Les fabriciens terminèrent leur acte de délibération par ces mots : « Les membres de la fabrique reconnaissent avec gratitude que le sieur recteur a fait, jusqu'à ce jour, avec autant de zèle que d'équité, l'emploi des rentes perçues des fondations qu'ils avaient faites. Le 24 août suivant M. Joüin partait pour l'exil: Il alla en Espagne.

* Voir la livraison d'avril, pp. 273-291.

Trois prêtres, originaires de la paroisse, demeurèrent sur les lieux : MM. Foucault, Plessix et Rault. Pendant dix ans, ils remplirent les fonctions de leur ministère avec un zèle admirable, souvent très-imprudent pour leur existence, menacée de toutes parts. En maintes occasions, il furent dénoncés. M. Girard, chef de la gendarmerie de Muzillac, aurait pu les faire arrêter mille fois. Républicain décidé, il poursuivait les chouans, les réfractaires, mais jamais les catholiques inoffensifs. Il avait dans sa femme une chrétienne discrète et bonne, qui trouvait moyen d'avertir les prêtres de changer de demeures, au moment du passage et des recherches de son mari.

Un jour, ou plutôt une nuit, il tomba, avec ses gendarmes, sur M. Foucault, à la ferme de Trevinet. Comme il marchait le premier, et à une certaine distance de ses hommes, il entendit un bruit de prières vocales qui lui fit tout comprendre. Sous prétexte qu'un chouan allait l'attaquer dans l'ombre, il tira un coup de fusil. Aussitôt ses compagnons accoururent; il les mit à la recherche de l'ennemi prétendu. Un instant après, ils se retrouvaient. Une visite dans la ferme était inévitable. En ce moment M. Foucault achevait sa messe. Comme il était très-mince, il avait eu l'idée de revêtir un habillement de femme; mais n'y pouvant parvenir, il prit un canal qui conduisait de la maison principale dans un petit appartement à côté et qui était rempli de fagots. M. Girard entra dans la ferme; elle était pleine de gens, venus pour entendre la messe. On fit sortir séparément chaque personne; et, avant de lui donner la liberté, on l'examinait de très-près. Les notables furent enmenés à Muzillac et relâchés le lendemain. M. Foucault fut sauvé.

Non loin de cette ferme, dans la lande, était un souterrain, qu'on avait creusé pour cacher les prêtres *réfractaires*. Souvent il y en avait plusieurs dans ces nouvelles catacombes. Les fidèles avaient la messe presque tous les dimanches, tantôt dans un endroit, tantôt dans un autre. Les granges isolées servaient surtout à la célébration du saint sacrifice. Les sacrements étaient administrés, les malades visités.

Pour nous représenter l'état de la commune à la même époque, le registre des délibérations de la municipalité va nous être ici d'un grand secours. Il est conservé; nous allons faire le dépouillement des faits qu'il renferme.

Pierre-Paul de Bodevran est nommé maire, le 7 février 1790. Le 2 avril suivant, il reçoit une lettre des commissaires de Vannes,

qui demande l'état des biens ecclésiastiques situés dans la commune, dont le Guerno faisait partie. Le 27 juin, la municipalité délibère sur le décret de l'Assemblée nationale, qui requiert que des députés des divers districts soient envoyés au pacte fédératif du 14 juillet suivant à Paris. On élit vingt-huit hommes, qui devront se rendre à la Roche-Bernard, chef-lieu du district, pour l'élection des députés.

Le 29 juin, grande solennité : tous les hommes censés de la milice nationale sont réunis sur la grande place du bourg, ils se mettent sur deux rangs, et le maire leur adresse le discours suivant, qu'il n'avait pas fait : — « Messieurs, vous avez déjà juré d'être fidèles à la constitution, à la loi et au roi ; nous ne pouvons douter de votre civisme. La liberté est le plus grand des biens : elle anéantit les privilèges et l'orgueil des hommes, habitués à nous voir ramper comme des esclaves. Nous ne pouvons douter que ces hommes n'aient par leurs brigues excité des révoltes dans certaines provinces et dans la nôtre, afin d'arriver à une contre-révolution. Le moyen d'y mettre un obstacle invincible est de nous unir fortement et de nous opposer avec courage à tous les troubles. Nous maintiendrons, Messieurs, la tranquillité dans notre localité. Ainsi unissez vos efforts à ceux de la municipalité et aux miens ; les lois vous y obligent et vous prescrivent un serment qui est déjà formé dans vos cœurs. »

Les membres de la milice, officiers et soldats, lèvent la main et jurent fidélité à la constitution, à la loi et au roi, et promettent de les maintenir, au péril de leur vie.

Le 11 juillet, la municipalité fait savoir qu'en vertu d'une adresse des citoyens de Paris, tous les citoyens français doivent prêter un serment fédératif, le 14 courant, et que cela doit se faire dans tout le royaume, d'un concert unanime, à la même heure, c'est-à-dire à midi. — Le mercredi 14, tous les habitants, le maire et la municipalité en tête, se rendent à l'église, à onze heures précises. M. Jacques Jouin, recteur, dit une messe du Saint-Esprit, pour demander l'assistance divine, et à l'issue de la messe, tous se rendent sur la place publique. Ils y prêtent le serment que voici : — « Nous jurons de rester à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi ; de maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi ; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la libre circulation

des grains dans l'intérieur du royaume, la perception des impôts, sous quelque forme et nom qu'ils soient prescrits, de demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité.»

« Après ce serment, tous les membres, dit le rapport, sont retournés à l'église pour assister à un *Te Deum*, qui a été chanté avec la piété la plus touchante et la plus sainte allégresse. »

Le 27 septembre 1790, le président du district de la Roche-Bernard arrive et demande à la municipalité les rôles des impositions personnelles et patriotiques. M. Jacques Jouin fut imposé à 160 livres.

Le 13 février 1791, à cinq heures du matin, le maire est éveillé brusquement. Cinq hommes inconnus et armés lui présentent une lettre sans signature, qui lui demande de sonner le tocsin, de ramasser vite des hommes pour aller à Theix, et qu'il y a ordre de fusiller tous ceux qui ne voudront pas marcher. — Aussitôt que le tocsin sonne, les cinq inconnus se retirent en réitérant leurs ordres avec fureur. Le maire se rend à Theix avec trente-deux hommes et n'y trouve rien.

Le 18 novembre 1792, les citoyens actifs sont convoqués pour élire les membres d'une nouvelle municipalité. Dix-sept votants se présentèrent et firent les élections. Julien-Paul fut nommé maire par 12 voix sur les 17.

Le 20 janvier 1793, plusieurs habitants demandent des certificats de civisme à la municipalité. On les leur délivre; ils en avaient besoin pour leur sûreté personnelle. J'en donne un pour modèle : — « Nous accordons un certificat de civisme à J. P. F, en conformité à l'arrêté du département du 15 décembre dernier, et nous nous fondons pour cela sur ce que, 1° il s'est fait inscrire dès le principe dans les cadres des gardes nationales; 2° a assisté à toutes les élections, tant celles de la fédération qu'aux autres; 3° s'est fait inscrire pour le jury de 1791; 4° a assisté aux différentes assemblées primaires des communes et y a fait le serment civique; 5° a rempli avec civisme les fonctions de secrétaire de la municipalité dès 1791; 6° a toujours montré dans sa vie privée des sentiments conformes aux principes de la révolution et engagé les citoyens à l'obéissance aux lois; 7° n'a jamais été lié avec les prêtres réfractaires, notoirement connus comme perturbateurs de l'ordre public; 8° est regardé dans la contrée comme citoyen ferme et ami de la révolution. » — Tous ceux qui ont connu les membres de la muni-

cipalité et le brave homme auquel elle délivra ce certificat, ont affirmé et affirment que tout y était supposé, que la crainte seule le faisait agir. Ce citoyen, *qui n'était point lié avec les prêtres réfractaires*, les recevait dans sa maison et leur donnait l'hospitalité.

La commune de Noyal-Muzillac fut une des premières à se révolter contre la réquisition. Les jeunes gens ne voulurent point devenir soldats, ils se firent chouans.

Le 3 mai 1793, une garnison arrivait ; son entretien était mis aux frais des habitants. On leva le double des contributions mobilières, et les parents des réfractaires furent imposés extraordinairement. Ce n'était là que le commencement des peines. Écoutons :

— Le jour de dimanche, onze frimaire, an second de la République française une et indivisible, environ les onze heures du matin, le citoyen Le Batteux arriva au bourg de notre commune (de Noyal-Muzillac), à la tête du 5^e bataillon du Bas-Rhin, bataillon dit *armée révolutionnaire*. Il trouva les habitants sortant de l'église, où ils étaient rassemblés pour faire leurs prières et entendre la lecture des lettres et ordonnances qui leur étaient adressées par les membres du district de la Roche-Sauveur (Roche-Bernard), et la municipalité allait leur distribuer des billets de réquisition d'avoine pour le lendemain dans cette ville. Les soldats firent rentrer à l'instant tout le monde, en disant qu'on ne devait pas craindre et que personne n'aurait de mal. Ils frappèrent à coups de sabre ceux qui ne voulaient pas rentrer assez vite. Quand tous furent réunis, des gardes furent mises à toutes les portes, et des soldats furent envoyés dans les maisons du bourg pour y prendre les hommes et les amener à l'église.

Le Batteux, pendant ce temps-là, s'en fut à la municipalité, qu'il trouva rassemblée pour pourvoir au moyen de fournir l'avoine dont il a été question. Il lui dit qu'il venait de la part du citoyen Carrier, représentant du peuple, résidant à Nantes, duquel il tenait des pouvoirs illimités ; qu'on avait à lui livrer immédiatement les armes et la poudre qu'on tenait d'Ambon, les révoltés de Silz, nommer tous les coupables, compter 6,000 francs pour les frais de guerre, deux barriques de cidre pour sa troupe ; qu'il ne leur accordait qu'une dernière heure pour lui procurer le tout, et que si, au moment fixé, il n'avait pas pleine satisfaction, il les fusillerait tous. Il ajouta : — De crainte que la mémoire ne vous fasse défaut, je vous laisse ce billet :

« AU NOM DE LA LOI : Moi, commissaire civil, je donne une demi-heure aux officiers municipaux de Noyal-Muzillac pour dénoncer et fournir les coupables qui ont pris les armes à Ambon, me donner les barils de poudre, me livrer les Silz et 6,000 francs pour frais de guerre.

» Signé : NOGUES, secrétaire. A Noyal, 11 frimaire. »

Cela fait, il se transporta à l'église, avec les hommes qui l'accompagnaient, et où se trouvait déjà une partie de son armée. Il fit mettre les femmes à la porte, et les hommes sur plusieurs rangs. Quelques soldats se promenaient entre les rangs, demandant la dénonciation des coupables et des chefs de brigands, la poudre, et ajoutant que, sans ces aveux, ils allaient tous périr. Le Batteux fit transporter à la municipalité tous les papiers qui étaient à la sacristie et déchirer les ornements qui s'y trouvaient encore. Les soldats portèrent du bois et de la lande sur un des autels, disant à tous qu'on allait les rôtir et griller s'ils ne dénonçaient pas. Le Batteux tenait lui-même ces propos dans la chaire, où il était monté. Il retourna à la municipalité, demanda si on avait délibéré sur ses ordres. On lui répondit qu'on n'avait aucune connaissance des faits allégués. Il sortit furieux, et, de retour à l'église, il ordonna à ses volontaires de charger leurs armes. Un jeune homme, appelé Jacques Mari, âgé d'environ vingt-six ans, voulut se sauver par la porte du midi. Saisi par les cheveux, traîné au portail, il est attaché, avec un autre jeune homme d'environ trente-trois ans, François Lescop. On les met dans le cimetière et on les fusille. Jean Rival, de la première réquisition, est interrogé par un gendarme, à la figure noire, qui lui demande, sans le connaître, si ce n'est pas lui qui a empêché de faire la liste des garçons requis. Rival répond qu'effectivement il a bien fait quelque chose de pareil, mais qu'aujourd'hui il est prêt à partir, et même à l'instant. On le mène dans le cimetière et on le fusille. Le même gendarme, chargé de mettre les hommes dehors un à un, leur demande toujours leurs noms. Guillaume Dréno, âgé d'environ vingt-neuf ans, donne aussi le sien ; on lui lie les bras et on le fusille. Ignace Lescop vient à son tour et prend le nom de Guain. Le gendarme demande au maire, qui était à côté, s'il dit vrai. Celui-ci répond qu'il doit mieux savoir son nom que tout autre. Le jeune homme tout effrayé dit : — « Oui, je m'appelle Ignace Guain.... » et la vérité sortant avec ses larmes, son

nom lui tombe des lèvres.... Lescop! Le gendarme alors : « Votre frère vient d'être fusillé ; c'est votre tour. » On le fusille. On observe que Le Batteux n'était pas à la porte, mais à une petite distance. Le gendarme tenait un papier entre les mains, et de temps en temps jetait les yeux sur lui. Un autre jeune homme, de la réquisition, nommé Pierre Méter, saisi de peur, brise un vitrail et veut fuir par une fenêtre. Il réussit, mais trois cavaliers le poursuivent et l'atteignent à trois cents pas, caché dans une haie. Ils le hachent à coups de sabre. Le Batteux fait mettre le feu dans la chapelle de Bengué, qui est dans le bourg, et tous les ornements sont brûlés ou pris ; cela, à trois heures après midi. Des soldats sont envoyés au village de Breulis et mettent le feu à plusieurs maisons, qui furent incendiées avec ce quelles renfermaient. Dans le bourg, différents vols furent commis. Les soldats prirent six chevaux aux pâturages. Le Batteux remit l'ordre suivant à la municipalité :

« AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : Moi, Le Batteux, commissaire auprès du cinquième bataillon du Bas-Rhin, dit révolutionnaire, en vertu des pouvoirs illimités que m'a donnés le représentant Carrier ; vu que la municipalité de Noyal-Muzillac m'a promis de me fournir la somme de 6,000 livres pour frais de guerre, toutes les armes et munitions de la paroisse, et que le tout me serait remis demain ; c'est-à-dire sous vingt-quatre heures à Questembert ; que tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans se rendraient, sous le même espace de temps, à la Roche-Sauveur ; — attendu qu'il est du caractère d'un bon patriote d'être toujours porté à pardonner, quand le peuple veut rentrer dans le devoir et reconnaître les lois, je veux bien faire grâce aux coupables. — Signé : LE BATTEUX. — Plus bas : NOGUES, secrétaire. 11 frimaire. »

Le lendemain, 11 frimaire, un détachement du même bataillon se rendit au village de la Grée-Bourgerel en Noyal, et mit le feu aux maisons de Guillaume Le Pautremat, qui étaient remplies de mobilier ; 230 francs en argent, son linge et son cheval lui furent enlevés, et tout cela, parce qu'un mois auparavant, les chouans, venant de l'affaire d'Ambon, s'étaient battus dans le village contre des cavaliers patriotes, et avaient pris du grain chez ledit Pautremat, et l'avaient mené à Questembert.

La municipalité de Noyal-Muzillac se rendit, le 12 frimaire, à Questembert. Le Batteux leur fit restituer les six chevaux pris la veille, et leur donna la quittance suivante : — « Le commissaire

auprès du cinquième bataillon du Bas-Rhin, après avoir imposé une somme de six mille livres aux habitants de Noyal-Muzillac pour frais de guerre, parce qu'ils s'étaient révoltés au mois de mars dernier et même depuis peu, reconnaît que les officiers municipaux de cette localité lui ont compté cette somme; à eux maintenant de se faire rembourser par les habitants; ce à quoi je les autorise. — Signé : LE BATTEUX, commissaire, NOGUES, secrétaire. Ce 12 frimaire, an II de la République. »

Tout ce que nous venons de raconter se passait le 1^{er} et le 2 décembre 1793; car le 14 et le 12 frimaire, an II, me semblent correspondre à cette date. •

Le 11 décembre, la municipalité se réunit pour recouvrer les 6,000 livres, dont elle avait fait les avances; c'est-à-dire qu'elle avait empruntées. Il est entendu qu'on imposerait à tous le triple des contributions mobilières, et deux hommes sont choisis pour le recouvrement dans chaque frairie, le Guerno excepté, attendu qu'il vient de s'ériger en commune séparée. Le même jour, on nomme deux hommes, également par chaque frairie, pour faire la liste de tous les garçons de la première réquisition, qui ne sont pas partis et les avertir de se rendre à la Roche-Sauveur, sous les peines portées par les décrets.

Le 25 frimaire (14 décembre 1793), ordonnance du district de la Roche-Sauveur, qui prescrit de faire la liste de tous les garçons de vingt-cinq à quarante ans, pour le recrutement de la cavalerie. Deux jours après, les citoyens Toquin et Rigon, membres de la commission administrative du Morbihan, arrivent à Noyal-Muzillac et déposent sur le bureau de la municipalité leurs pouvoirs, ainsi conçus : — « L'administration du département, suivant la réquisition du citoyen Julien, commissaire du comité du salut public, a nommé les citoyens Toquin et Rigon, deux de ses membres, à l'effet de se transporter à Muzillac, Noyal-Muzillac et autres lieux, pour y prendre tous les renseignements sur les exécutions qui ont eu lieu en ces communes par l'armée révolutionnaire, ses chefs civils et militaires; elle les autorise en conséquence à sommer les municipalités à leur donner tous les éclaircissements qui seront en leur pouvoir. — Signé : RIOSE, HAUMONT, MANCEL. » — Nous avons donné ci-dessus le rapport de la municipalité, qui fut plus tard envoyé à Paris, lors du procès de Carrier.

Le 20 janvier 1794, on prie de nouveau la municipalité de faire

connaître les biens de la ci-devant fabrique. Elle déclare que l'église n'avait ni biens, ni rentes, mais était entretenue par le casuel et les offrandes avant la Révolution.

Le 25 janvier, on fait connaître qu'il y a dans la commune deux cavaliers réfractaires, que ceux qui les rencontreront sont obligés de les avertir de se rendre, et que ceux qui les recevront chez eux seront responsables des frais occasionnés par la troupe qui vient d'arriver à leur recherche.

Le 17 février, sur les réquisitions du district de la Roche-Sauveur, la municipalité arrête : 1^o que la commune a à fournir quatre milliers de foin au citoyen Girard, maître de poste à Muzillac ; 2^o à procurer les charrois nécessaires pour transporter les grains de l'émigré Bavalan, de la maison de Trébenan à Muzillac ; 3^o à donner au citoyen Jouan, sous les peines de droit, les selles, brides, bridons, licols, mors, sangles, éperons, peaux de toute nature, propres à la cavalerie. Elle nomme des hommes qu'elle charge de pourvoir à toutes ces demandes en allant dans toutes les maisons.

Le 24 février, la municipalité est requise de composer une société populaire, dite de *Surveillance générale* sur toute la commune. Elle nomme quatorze hommes, pris sur les frairies et le bourg, qu'elle déclare membres de ce comité. Le même jour, on est obligé de faire à la République don de cinquante sacs de grain, qui sont répartis sur les citoyens les plus aisés. Une commission est nommée pour faire la liste et donner les noms de tous les hommes de vingt-cinq à soixante ans, afin d'en envoyer copie au district.

Le 24 mars 1794, la municipalité est requise de se faire rendre compte de toutes les armes qui seraient dans la commune et d'en donner avis au district ; — d'envoyer pour la marine tous les fers des édifices nationaux, qui ne leur seraient pas absolument nécessaires ; — d'obliger tous les jeunes gens réfractaires à se rendre le lendemain à la Roche-Sauveur ; — de faire toutes les diligences, afin de former une somme d'argent pour aider à payer les pensions et indemnités aux défenseurs de la patrie et à leurs parents ; — de rendre la culture de la pomme de terre générale et populaire ; — de faire le recensement de tous les chanvres et d'en envoyer copie. — Bientôt des chanvres furent expédiés à la Roche-Sauveur.

Le 9 juillet, on descend la croix du clocher de l'église, et on donne des certificats de civisme à plusieurs membres de la municipalité soupçonnés. Ces certificats sont affichés, pendant trois jours, à la porte de la maison commune.

Le 16 août, le citoyen Férinet, commandant en second le 4^e bataillon du Calvados, arrive avec sa troupe, demande des renseignements à la municipalité sur les réfractaires et les citoyens suspects, et, avec des membres du district de la Roche-Sauveur, parcourt toute la commune.

Le 25 août, le citoyen Verger est envoyé par le district de la Roche-Sauveur, avec plein pouvoir pour saisir les déserteurs et les réfractaires; s'il ne les trouve pas, il doit prendre leurs pères, mères, frères et sœurs. Il est entouré de la force armée. Saisie est mise sur les foins et gerbes du citoyen Daniélo et de dix autres. Ordre est donné de faire récolter gratuitement par les voisins et de tenir compte du tout au profit de la République. En partant, Verger réclame et obtient 2,633 francs, 6 sols, 6 deniers, pour frais de la force armée qui l'accompagne. Par suite, la municipalité, le 8 septembre, prend l'arrêté suivant : — « Il est juste, dit-elle, que celui qui, par sa conduite et sa désobéissance aux lois, occasionne des frais et des pertes susceptibles de réparation, les supporte. Or, les réfractaires, déserteurs et réquisitionnaires ont été seuls cause que la force armée est venue différentes fois dans cette commune et y a valu des dépenses et des pertes. Ainsi, depuis peu, on a payé la somme de 2,845 francs, 9 sols, à différentes reprises. De là, la municipalité et le comité de surveillance sont d'avis que les susdits insoumis, remboursent proportionnellement cette somme, et, à leur défaut, leurs pères et mères, tuteurs, et cela, solidairement. Si le conseil du district n'approuvait pas notre arrêté, le tout serait prélevé sur les contributions mobilières. » — Le conseil du district approuva, et les parents des réfractaires payèrent.

Le 10 septembre 1794, le conseil du district de la Roche-Sauveur demande et exige 600 quintaux de froment, 140 d'avoine, 100 de paille, 200 de foin. La commune ne peut satisfaire à tout, réclame, et fait observer qu'elle vient déjà de fournir sept quintaux d'avoine à l'étape de Muzillac, et 36 à la gendarmerie du même lieu. — A une autre requête elle répond : — « En vertu de la loi du 19 octobre 1790, nous avons envoyé au district cinq calices et cinq patènes, un ostensor, un ciboire, des custodes, pesant 21 marcs d'argent. Nous en avons conservé le reçu. Les ornements furent brûlés par Le Batteux, le 11 frimaire dernier. »

Le 14 septembre, l'agent national publie un décret de la République concernant la mendicité, et prie tous les pauvres de venir

recevoir un secours accordé par elle.... Il ne manquait pas de pauvres; aucun ne se présente.

Le 6 octobre, on reçoit l'ordre de faire vendre les blés noirs de plusieurs réfractaires insoumis encore, et de conduire à Muzillac les cochons gras, au-dessus de huit mois. — On reçoit une adresse des détenus de Vannes, le 8 octobre. Ils exposent leurs motifs d'élargissement, fondés sur leur inculpabilité. Le 10, la municipalité de Noyal-Muzillac approuve cette pétition et demande qu'on renvoie les détenus de la paroisse dans leurs foyers, comme on l'a déjà fait pour les districts de Vannes, Josselin et autres.

Le 28 octobre, deux commissaires arrivent. Ils exigent que l'on rende dans la ville de Rennes, sous quinze jours, 200 quintaux de foin et 150 de paille. On fournira, en outre, 140 quintaux d'avoine, et le tout, même le transport, aux frais de la commune.

Le 1^{er} novembre, Jean Fonchais, tailleur d'habits, se présente devant la municipalité. — « J'ai, dit-il, été nommé officier municipal par mes concitoyens, et toujours j'ai désiré répondre à leur confiance. Les événements malheureux qui ont frappé cette commune, les menaces personnelles qui m'ont été faites, m'avaient épouvanté. Craintif, j'avais quitté mon domicile, j'avais été mis au nombre des suspects. Ma femme est en prison à Vannes; elle y languit depuis huit mois; la proclamation du représentant du peuple Boursault m'a rendu l'espoir. Cependant elle ne me concerne pas, car je n'ai ni suivi, ni favorisé les ennemis de la République. Je viens de vous dire ce que j'ai fait, et vous le saviez. Je puis donc, à plus forte raison, compter sur ma grâce et sur celle de ma femme. Je vous prie d'intercéder pour moi auprès de l'autorité. Je vous donne ma démission, et je redemande mon domicile. » — Ce brave homme obtint ce qu'il sollicitait.

Le 6 février 1795, la force armée rentre à Noyal et contraint les habitants à transporter du bois de corde à Muzillac, pour l'usage de la troupe qui y résidait. — Depuis ce jour, jusqu'à l'an XI, notre registre des délibérations de la commune garde le silence.

Le 16 mars 1802, on vote une imposition extraordinaire pour faire les réparations les plus urgentes à l'église et au presbytère. Une somme de 500 francs est allouée au recteur pour son existence annuelle; les vicaires auront les offrandes des quêtes des fidèles. — La Révolution est passée.

L'abbé PIÉDERRIÈRE.

POÉSIE.

LE RÉVEIL.

Poésie ! en mon cœur je te croyais bien morte,
Et j'allais gémissant,
Comme un père gémit, quand le cercueil emporte
Sa fille, — tout son sang !

Je remuais la cendre au foyer de mon âme,
Foyer si clair jadis :
Mon souffle en vain tentait de raviver la flamme
Des charbons refroidis.

J'errais, le cœur navré, j'errais, le regard sombre,
Par les prés, les chemins,
Où la Muse m'avait cueilli des fleurs sans nombre,
Des vers à pleines mains.

La terre se cachait sous un manteau de neige ;
Et j'en étais jaloux,
Et dans mon désespoir je m'écriais : « Que n'ai-je
» Un destin aussi doux ?

- » Ton front a disparu sous ce linceul austère :
 - » Tu gis sans mouvement ;
- » Mais tu le secouras, ô trop heureuse terre !
 - » Ce sommeil d'un moment.

- » Cette mort apparente aura refait tes forces,
 - » Qu'épuisaient les moissons ;
- » Le gai printemps va rendre aux rugueuses écorces
 - » Et feuillage et chansons.

- » Mais dans mon âme, hélas ! qui de douleur succombe,
 - » L'oiseau chanteur n'est plus !
- » J'ai crié, j'ai pleuré sur ma pauvre colombe :
 - » Pleurs et cris superflus ! » —

Or, voici qu'un matin, — avril venait d'éclorre, —
 Sous des lilas en fleurs,
 J'entendis une voix : — « Oh ! je respire encore !
 » Ami, sèche tes pleurs !

- » Et viens le saluer, ce printemps qui m'éveille ;
 - » Tout germe, tout est vert :
- » Butinons, butinons, maintenant qu'à l'abeille
 - » Tout calice est ouvert ! »

Emile GRIMAUD.

LETTRES PARISIENNES.

XI.

*A Madame de Kerlouarnec, en son manoir de Kerlouarnec,
paroisse de Plou.....*

Paris, 30 avril 1867.

De tous les journaux quotidiens qui se publient à Paris, savez-vous, Madame, quel est à la fois, sans comparaison, le plus respectable par son ancienneté, le plus exact dans ses informations, le plus utile, le plus impartial, le plus varié d'intérêt, le plus instructif sur les faits de la vie sociale, celui qui est le plus fidèle miroir des mœurs, celui qui fournit à l'économiste, au législateur, au penseur, qui pourrait fournir au romancier le plus de sujets d'étude et de méditation, celui enfin qui a le plus d'influence sur les déterminations de ses lecteurs? Voilà bien des superlatifs, que vous allez me croire embarrassé de justifier. J'ajoute que ce journal n'est ni politique ni littéraire, qu'il ne contient aucune discussion, aucun récit, aucun feuilleton, et que si, dans sa vaste administration, il y a des fonctionnaires décorés du titre de rédacteurs, ils sont dispensés de connaître l'orthographe; que cependant le numéro du matin n'a souvent pas moins de soixante pages, complètement inédites, que remplacent, le lendemain, soixante autres pages. Je vous entends vous récrier contre l'énigme que je vous propose, et vous soupçonnez peut-être quelque vulgaire équivoque

de langage. Rassurez-vous, je ne songe à fabriquer ni à répéter aucun jeu de mots, et c'est très-sérieusement que le journal que je viens de parcourir m'a paru avoir, pour l'observateur, dans son originalité sans style et sans prétention, tous les genres de supériorité. J'ai senti palpiter, presque sous chaque ligne, le drame intime, le drame pathétique mais discrètement voilé de la famille, non le drame à fracas des grandes scènes ni des cours d'assises; j'ai même ça et là entrevu, en souriant, cette chose si exquise, si délicate et si rare, la comédie, non les trivialités et les lazzis des petits théâtres ni de la police correctionnelle.

Rassurez-vous, en effet, de nouveau, Madame, je ne viens pas commenter la *Gazette des Tribunaux*. Ce n'est pas cette feuille qu'on rencontrerait jamais sur ma table, je m'en détourne plutôt avec une sorte de répugnance, je la laisse aux spécialistes, comme les gazettes de médecine. Je bénis le ciel qu'il se trouve, en nombre suffisant, de studieux jeunes gens prêts à embrasser ces professions qui ont pour objet les désordres moraux et les infirmités physiques. J'admire qu'il y ait des magistrats et des médecins, traversant gaillardement la vie dans la fréquentation incessante des misères qui affligent le plus l'humanité. Je les honore de tous mes respects, je les entoure de toute ma reconnaissance, mais je n'éprouve aucune fantaisie d'amateur de me mêler à leurs redoutables fonctions, pour mon agrément personnel, et il ne me plairait pas plus d'assister, soit en personne, soit le lendemain dans la gazette, au jugement des crimes qu'aux opérations chirurgicales.

Le journal que je veux vous recommander est tout simplement celui qui est connu sous le nom de *Petites Affiches*. Je lis sur la couverture que son origine remonte à 1612, ce qui donne plus de deux siècles et demi d'antiquité à sa noblesse. Vous doutiez-vous que, parmi nos institutions modernes les plus florissantes, il s'en trouvât une fondée sous l'administration éphémère du maréchal d'Ancre? Voilà de ces choses qu'ont négligé de noter tous les historiens de la minorité de Louis XIII. Je n'ai pas le loisir de vérifier si nos archives possèdent la collection complète des *Petites Affiches* depuis 1612; à coup sûr ce serait un des documents les plus curieux qu'on pût consulter pour l'étude des mœurs domes-

tiques de nos pères ; que serait-ce donc si l'on retrouvait les *Petites Affiches* de Rome ou d'Athènes !

La première partie est consacrée aux annonces judiciaires ou légales ; elle débute par les expropriations pour cause d'utilité publique. A tout seigneur, tout honneur, et notre grand mandarin M. le baron Haussmann, assisté de maître Picard, avoué de la ville de Paris, a soin de remplir à lui tout seul, chaque matin, plusieurs pages du journal. Mais permettez-moi de vous arrêter un moment, Madame, sur ce vilain mot d'expropriation, ce mot doublement barbare, et si peu français que l'Académie ne lui donnait pas encore droit de cité en 1814. Elle s'est ravisée en 1835, dans la plus récente édition de son *Dictionnaire*. J'y lis : « Expropriation, terme de jurisprudence, action d'exproprier, » et voilà certes bien éclairés les gens naïfs confiants dans l'autorité de ce monument. Je crois vous avoir déjà fait remarquer combien l'Académie se pique peu d'exactitude dans ses définitions. Celle-ci est doublement boiteuse, l'expropriation n'est pas du tout un terme de jurisprudence, et elle n'est pas une action. Le bon Boiste me satisfait bien davantage, en disant simplement : expropriation, privation de la propriété. Au moins j'y comprends quelque chose. Il est vrai que l'illustre compagnie ose définir plus loin la jurisprudence *la science du droit*, ce qui est une grosse hérésie. Le successeur de M. Dupin eût singulièrement choqué les oreilles de ses auditeurs non académiciens, si en prononçant l'éloge convenu il eût imaginé de vanter la profonde jurisprudence de son prédécesseur.

Je vous demande pardon de cette petite digression de puriste ; je résiste difficilement à la tentation de signaler les incorrections que se sont permises les législateurs de notre langue. Au surplus, à la façon dont fonctionne, sous la direction de M. le sénateur Préfet, la puissante machine de l'expropriation, le mot est devenu bien usuel, bien français, bien parisien surtout, et les définitions seraient désormais superflues ; seulement, Madame, ne vous apitoyez pas trop sur nos expropriés, et réservez votre sensibilité pour d'autres infortunes. Ne croyez pas qu'ils s'éloignent les larmes aux yeux de leurs demeures ni de leurs boutiques, en exhalant les plaintes touchantes de Mélibée, cet exproprié qu'a immortalisé Virgile. Les

nôtres, sauf exception, s'en vont tous contents et félicités. La plupart, c'est mon journal qui m'en donne la consolante assurance, ont traité amialement avec les agents de M. le Préfet, et grâce à cette publicité, leurs voisins et leurs amis apprennent au juste quelle somme chacun a reçue pour céder sa maison ou pour transporter ailleurs son commerce. Les plus tenaces, les moins accommodants résistent jusque devant le jury. Un avocat spécialiste, variant à peine un imperturbable refrain, vient exposer leurs doléances. Il s'essouffle à démontrer combien le client vivait heureux dans son palais ou dans sa mesure, dans ses vastes magasins ou dans son comptoir, avant d'y être troublé par M. le Préfet; combien ses affaires étaient prospères et son commerce achalandé; combien il avait admirablement choisi cette retraite ombragée, où il élevait en paix sa famille, cette bruyante encoignure, où il abreuvait les passants de bière et d'absinthe; c'était l'âge d'or, et l'éloquence émue du défenseur fait de chaque local revendiqué un paradis terrestre, de chaque marchand de vin expulsé un véritable Mélébée. La conclusion est que l'indemnité offerte est dérisoire et doit être doublée.

Vient le tour du contradicteur, l'avocat de la ville de Paris. Avec non moins d'éloquence, peut-être un peu moins de poésie, celui-ci s'évertue à établir qu'il y avait bien des serpents parmi les fleurs de ce paradis terrestre; que la maison menaçait ruine, que la boutique était obscure et malsaine, et que les chalands y manquaient. Il insinue même charitablement que Mélébée était à la veille de faire faillite, il conclut en demandant de réduire de moitié les offres trop généreuses de M. le Préfet. Bien éclairés par la discussion, les jurés délibèrent et statuent, le plaideur est joyeux ou irrité, suivant qu'après avoir payé son avocat et son avoué, il recueille un peu plus ou un peu moins qu'il n'eût obtenu par les voies amiables, mais au fond toujours satisfait d'avoir été expulsé, et désireux de l'être encore du nouveau refuge où il ira porter ses pénates éplorés. Quelle plus belle chance, en effet, que d'être deux ou trois fois de suite exproprié! Petit poisson devient gros d'emblée, le débitant de la barrière fonde, de l'aventure, un café somp-

tueux sur les grands boulevards ; le savetier du coin s'élève à la dignité de bottier.

Permettez, Madame, que j'ouvre encore une parenthèse. Les derniers mots que je viens d'écrire réveillent chez moi un souvenir déjà ancien. Je traversais, il y a plusieurs années, la cité de Bourges, et mes regards rencontrèrent, au-dessus de la porte d'une échoppe, une enseigne ainsi conçue :

*Ici l'on répare la chaussure humaine.
Savignac, ex-bottier.*

Je suis certain du texte, et le nom même de l'artiste déchu est resté gravé dans ma mémoire. C'est qu'en effet je demeurai longtemps rêveur après avoir lu cet écriteau mélancolique, qui témoignait si bien à la fois de l'instabilité des choses et des chaussures humaines. Voici un homme, me dis-je, à qui les personnages les plus haut placés ont peut-être naguère tendu le pied. Il sait au juste la mesure de chacun, il a pénétré, dès le matin, dans les intérieurs de l'aristocratie, il a eu la gloire d'être bottier. La roue de la Fortune a fait quelques tours, et, précipité de son sommet, il est réduit à rapiécer de vieux souliers. Mais dans quel noble et fier langage il rehausse l'humilité de sa situation actuelle!

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

On sent ici l'artiste inspiré, qui consacre encore ses talents à une œuvre humanitaire. Il se voue à réparer les dégradations que les fatigues de la marche, que les intempéries, que les cailloux dont sont semées toutes les routes de la vie ont amenées dans la chaussure humaine ; souvent, sans doute, il voit reparaître entre ses mains, il reconnaît avec attendrissement, à la finesse du travail, une botte qu'aux jours de sa splendeur il avait confectionnée lui-même, et une larme furtive, s'échappant des yeux du philosophe, tombe sur la tige, tandis qu'il s'applique pieusement à cicatrifier la blessure. Décidément le chevalier dont parle Sterne, qui, sa croix de Saint-Louis sur la poitrine, vendait des petits pâtés aux portes du parc de Versailles, n'était pas plus touchant.

On m'a rapporté, Madame, que vous auriez parfois l'indiscrétion de communiquer mes lettres au directeur de je ne sais quelle Revue de Bretagne, lequel ne se gênerait pas pour les publier, lorsqu'il est embarrassé de remplir son numéro. Je ne pense pas que cette Revue compte beaucoup d'abonnés dans la capitale du Berry; autrement, et si ces lignes devaient être lues à Bourges, je demanderais des nouvelles du pauvre Savignac. J'apprendrais avec un vrai plaisir que son échoppe eût été expropriée par les édiles du lieu, pour faire place à quelque chaussée magistrale.

Je reviens à mon sujet, et sans trop de détours, car il n'y a pas loin d'une enseigne à une affiche. Mais, hélas! je m'aperçois que j'ai à parcourir un bien grand nombre de pages qui ne témoignent que de trop réelles et de trop poignantes infortunes. J'en suis au chapitre, effroyablement étendu, des expropriations sans indemnité, des ventes par autorité de justice, ordonnées sur la poursuite des créanciers; je traverse des régions désolées, où il n'y a pas, je vous assure, le moindre petit mot pour rire.

Que de ruines amoncelées! C'est le patrimoine de la famille, c'est le berceau chéri, c'est le foyer sacré des aïeux qu'à la suite de dissipations ou de fausses spéculations il faut se résigner à laisser adjuger à la barre du tribunal. Représentez-vous le manoir de Kerlouarnec désert, et une grande affiche jaune placardée sur ses vieux murs, annonçant que tel jour, à telle heure il sera vendu au plus offrant et dernier enchérisseur. — C'est l'exploitation rurale, hardiment entreprise par un agriculteur peut-être aussi habile que courageux. Après avoir, aux dépens de sa santé, drainé les fiévreux marécages, défriché les bruyères, desséché les étangs, dirigé les eaux stagnantes de la Sologne, ou contenu par des digues les flots de la mer et arrêté les sables envahissants de nos plages bretonnes; après avoir joui de ses premières conquêtes, avoir vu des moissons et des prairies verdoyantes couvrir les steppes qu'il avait trouvées si arides, et de nombreux troupeaux y tondre l'herbe dans un air assaini, après avoir usé sa vie à cette noble lutte contre la nature, il succombe devant une catastrophe imméritée, devant l'inondation qui emporte à la fois les cultures, les troupeaux et le sol même, devant la mer furieuse qui rompt les digues, devant les tourbillons de sable

qui ensevelissent les pâturages, ou plus vulgairement, et non moins tristement, devant l'épuisement de ses ressources et de son crédit. — C'est encore l'usine fondée à grands frais, la ruche industrielle où sous une impulsion vaillante bourdonnaient des centaines d'ouvriers. Une invention nouvelle, une concurrence, un caprice de la mode, un changement imprévu dans la législation douanière, un de ces accidents multiples qui menacent constamment l'industrie, a tari la source des bénéfices et arrêté le travail. Les ateliers sont déserts, et sur ces murailles, plongées dans un morne silence, la griffe de la procédure vient marquer aussi l'heure fatale de la dépossession.

Tel est, Madame, l'affligeant commentaire de chacun des courts articles qui se succèdent sous la rubrique des adjudications immobilières. Et, par exemple, le numéro d'avant-hier, 28 avril 1867, contient un avis particulièrement navrant. Sachez que le 15 mai prochain, en l'audience des criées du tribunal civil d'Alger, sera vendu à la folle enchère, sur la mise à prix de 50,000 francs seulement, un magnifique domaine de 1,726 hectares, situé au bord de la mer, à huit lieues d'Alger à peine. L'annonce décrit des merveilles, des forêts de chênes-lièges, des pépinières, des prés, des vignes, une habitation mauresque et dix maisons de fermiers aux alentours. Elle ajoute qu'il y a deux ans la propriété a été achetée pour la somme de 441,000 francs. C'est tout cela qui va être offert à si vil prix. Deux ans auront suffi pour consommer la ruine du précédent acquéreur, d'un jeune homme qui a sans doute été imprudent et qui a trop compté sur le crédit, mais qui a un cœur généreux et élevé, qui a rêvé la vie large et utile, la grande culture, la colonisation, le repos sous les palmiers, devant les flots bleus de la Méditerranée, mêlant à des rêves de fortune des rêves de poésie orientale, et qui a rencontré, dans toute leur hideuse réalité, deux plaies orientales aussi, celle de l'usure et celle des sauterelles. Cet infortuné a une jeune femme qui a partagé ses illusions, qui l'a suivi avec tout l'élan de la tendresse, qui a vu sans se plaindre le gouffre engloutir sa dot. Un pauvre enfant vagissant, baptisé dans les eaux de l'Atlas, est tout ce qu'ils rapportent de leur passage sur la terre d'Afrique.

Je tourne plusieurs feuillets en les froissant, impatient de me distraire de cette image qui m'obsède; j'aperçois la longue nomenclature des adjudications mobilières, c'est-à-dire l'annonce des ventes des fonds de commerce, des marchandises, et de toutes les dépouilles des débiteurs malheureux. Vous conviendrez que ce n'est guère consolant; peut-être y a-t-il même quelque chose de plus triste encore dans l'ordonnement symétrique de la dispersion de toutes ces dépouilles personnelles, effectuée de jour en jour et d'heure en heure sous les voûtes de l'hôtel des commissaires-priseurs. Une rue étroite et courte sépare seule cet hôtel du vieil Opéra; le temple du brocantage fait face au temple de la danse et de l'harmonie; les mêmes échos répètent le jour les éclats de la voix des crieurs, le soir ceux de la voix des virtuoses. L'édilité parisienne a donné à la rue séparative le nom de Rossini, et ce nom glorieux, par une sorte de dérision, se trouve ainsi associé à celui des huissiers dans l'annonce de toutes les ventes forcées. Là des chariots attelés de chevaux hennissants apportent et emportent incessamment des amas d'objets mobiliers, depuis les collections de tableaux de prix et les fantaisies des dissipateurs jusqu'aux batteries de cuisine, depuis les somptueux ameublements du boudoir des Aspasiajusqu'à l'humble défroque du petit locataire qui n'a pas pu payer son terme. Une foule de brocanteurs mâles et femelles sont les hôtes habituels du temple, et y ont presque élu domicile; quelques oisifs, quelques amateurs, rares d'ailleurs, à moins qu'il ne s'agisse d'une galerie d'objets d'art, se fourvoient au milieu de la tourbe des acheteurs professionnels.

Je vous avoue, Madame, que j'ai toujours éprouvé une profonde répugnance à disputer à leur convoitise les épaves d'un naufrage. Je professe l'horreur des choses d'occasion; je ne voudrais pas les acquérir, même de seconde main, et ne saurais me résoudre à consacrer à mon usage des meubles, non plus que des vêtements, qui auraient un passé mystérieux. C'est une impression peut-être excessive et mêlée de superstition; il est fort heureux qu'elle ne soit pas universelle, autrement il n'y aurait pas d'acheteurs aux ventes publiques, ce qui serait un plus grand dommage pour les dépossédés sur le sort desquels je m'apitoie. Néanmoins, sans être

universelle, cette impression est assez répandue et il est assez médiocrement agréable de se confondre parmi la tribu d'Israël pour que la concurrence des amateurs soit fort peu sérieuse. Aussi, le résultat de ces ventes publiques est presque toujours déplorable, et achève la ruine qui les a rendues nécessaires.

Je tourne de nouveau quelques feuillets; c'est pour voir s'étaler la statistique journalière des faillites. Je vous demande la permission de ne pas m'y arrêter : il n'y a encore là que des douleurs. Il semble seulement que la fréquence de ces catastrophes commerciales leur donne un caractère de vulgarité qui atténue l'émotion pénible que chacune d'elles inspirerait isolément, comme à la guerre le nombre des victimes émousse la sensibilité. Je transcrirai pourtant un petit avis, où je trouve, par exception, dans le numéro d'aujourd'hui même, un échantillon presque risible de ce genre de littérature qui n'a d'ordinaire rien de burlesque : « MM. les créanciers vérifiés et affirmés de la société à responsabilité limitée du grand café chinois Ba-Ta-Clan peuvent se présenter chez M. ***, syndic, rue ***, pour toucher un dividende de 2 fr. 06 c. pour cent, *unique répartition.* » Ainsi, un ingénieur industriel avait conçu la pensée de fonder un grand café chinois, qui manquait à la capitale de la France. A cette première idée lumineuse, il avait ajouté un trait de génie, la séduisante enseigne de Ba-Ta-Clan. Il avait fait partager sa confiance à de débonnaires actionnaires; il avait formé une société, qui avait au moins, d'après la loi, trois administrateurs, et avait ainsi mis à couvert, avec une prudence avisée que l'événement a justifiée, sa responsabilité personnelle. Il avait choisi un emplacement sur les boulevards neufs, y avait bâti un kiosque monumental à trois étages, avait appelé des artistes à le décorer à la mode du Céleste Empire, et orné les salles de potiches et de magots. Je gage même que, pour plus de couleur locale, il avait enrôlé deux magots vivants, aux longues tresses, originaires peut-être de la rue Mouffetard, et bronzés chaque matin dans l'office, lesquels offraient aux consommateurs le thé de caravane, à défaut de nids d'oiseaux. Le succès n'a pas couronné tant d'efforts, et l'inventeur grossit la liste des génies méconnus. Les actionnaires, s'ils veulent utiliser leurs titres, pourront s'en servir pour allumer un

cigare, et je vous ai dit le sort peu différent de MM. les créanciers, invités à recevoir un unique dividende de répartition de deux pour cent. Mais l'ingrat public n'y a rien perdu, l'enseigne n'a pas été changée, Paris est demeuré en possession du grand café Ba-Ta-Clan. Je viens d'avoir la curiosité de m'en assurer ; j'ai admiré la façade bariolée du kiosque monumental, chargée d'ornements bizarres et d'inscriptions chinoises, qui rompt l'uniformité monotone des constructions du Boulevard ; j'ai pu régler ma montre à un cadran où les heures sont marquées par des chiffres chinois ; j'ai lu, à la porte du café, les affiches qui annoncent les merveilles promises par le nouveau propriétaire, et il ne tiendrait qu'à moi d'y aller prendre le thé ce soir, en écoutant les romances épicées de je ne sais quelle chanteuse, en assistant aux exercices d'un jongleur indien, et en contemplant l'exhibition d'un géant chinois, plus ou moins authentique.

A la suite de la statistique officielle des faillites, mon journal donne une autre statistique qui n'est pas plus gaie, celle des discordes domestiques, se traduisant par des demandes et des jugements de séparation de corps. Une publicité implacable les atteste, et proclame les noms et les adresses des époux. Quelquefois cependant une adresse y manque, et je lis par exemple qu'un jugement vient de prononcer la séparation de corps entre la dame N... (vous me dispenserez de la nommer ici), et le sieur X..., son mari, *sans domicile connu*. La pauvre femme était donc abandonnée de son mari lorsqu'elle s'est décidée, dans l'intérêt de ses enfants sans doute, à donner plus de sécurité et d'indépendance à sa situation de mère de famille. Combien d'années avait-elle souffert ? Combien de mauvais traitements avait-elle endurés en silence avant cet abandon final, qui a dû être pour elle une sorte de délivrance ?

C'est assez de douleurs, Madame, j'ai hâte de vous conduire dans des régions plus sereines. J'aborde la seconde partie de mon journal, celle qui n'est pas officielle, et je constate tout d'abord avec plaisir qu'il ne va plus s'agir que de transactions amiables. Aussi le ton change, et à la sécheresse, à la sobriété austère du style officiel, succède un style presque fleuri. Voici d'abord les biens ruraux, les fermes, les forêts, les châteaux à vendre ; par-

tout des vues splendides, des eaux jaillissantes, des parcs charmants, des arbres séculaires, des rivières poissonneuses, des chasses giboyeuses, et un produit susceptible d'une grande augmentation. Puis, les simples maisons de campagne des environs de Paris. Ici, il serait difficile de vanter le produit : on s'en dédommage par la description d'autant plus séduisante de tous les agréments de l'habitation. L'expérience a fait admettre en cette matière une règle arithmétique d'une précision assez rigoureuse, c'est qu'une maison de campagne coûte, en frais de jardinage et d'entretien, une somme annuelle au moins égale à l'intérêt du capital improductif consacré à son acquisition. Sur un modeste chalet de 20,000 francs, entouré d'un jardinet, on ne dépensera pas moins de mille francs par an ; pas moins de trois mille sur une propriété de 60,000 francs ; pas moins de dix mille sur une habitation de luxe, avec parc de quelques hectares, achetée au prix de 200,000 francs. Les amateurs feront sagement de méditer cette règle, qu'ils ne trouveront pas sur les *Petites Affiches*. C'est parce qu'elle n'est pas assez connue ou assez méditée que tant d'imprudences sont commises, que la villégiature amène tant de gênes et de mécomptes, et que les maisons de campagne des environs de Paris changent de mains, en moyenne, tous les cinq ans, suivant une autre formule en cours. — Puis viennent les immeubles à vendre à Paris même, et la liste en est longue, les locations diverses, les fonds de commerce à céder. En tout cela, il n'y a rien d'intéressant pour vous, et je passe rapidement. Vous me permettrez cependant de relever un échantillon assez macaronique d'argot commercial. Je remarque qu'on offre gravement de céder un « joli fonds de spécialité de confection d'enfants. » C'est textuel, et il n'y a pas d'autre explication. La chose me paraît en effet aussi jolie que spéciale, et pour peu qu'elle vous tente, adressez-vous rue de la Michodière, N° 21.

Il y a un certain chapitre de demandes d'associations et d'emprunts qui mérite de nous arrêter davantage. Ici, l'on croirait entrer en plein pays de chimères. Des inventeurs besoigneux, qui ont rêvé un moyen de faire fortune, et qui pensent qu'il ne leur manque, pour y parvenir, qu'un peu de l'argent d'autrui ; des industriels à bout de ressources, après avoir épuisé leurs démarches

près des gens qui les connaissent, et constaté qu'ils ne leur inspirent aucune confiance, imaginent de rechercher s'ils ne seraient pas plus heureux près de ceux qui ne les connaissent pas. Vous allez croire, Madame, que la tentative est insensée, et qu'elle n'a aucune chance de réussir. Détrompez-vous, elle réussit quelquefois, car il y a aussi, parmi les capitalistes, des esprits chimériques, il y en a d'avidés jusqu'à la naïveté; et d'ailleurs combien ne faut-il pas de sots pour faire un public ? L'ingénieux inventeur du grand café chinois Ba-Ta-Clan avait eu peut-être recours à ce procédé. Je lis, par exemple, qu'un individu mystérieux désire « un associé avec » 30,000 francs pour un objet breveté, que l'on peut très-facilement vendre 25 cent., en gagnant 10 centimes par objet. Il s'en consomme à Paris un million par mois. Partage des bénéfices. » Convenez qu'il faudrait n'avoir pas 30,000 francs dans sa poche pour n'être pas séduit. Un bénéfice de 5 centimes sur douze millions d'objets, cela représente, si je sais bien compter, 600,000 francs par an, pour l'intérêt d'une mise de fonds de 30,000 francs. On pourrait en rabattre beaucoup sans qu'il y eût encore à se plaindre. Mais quel est donc l'objet de 25 centimes dont il se consomme un million par mois à Paris ? Je vous avoue que je ne m'en doute pas. — Un autre, plus modeste, n'a besoin que de 5,000 francs, mais se contente d'offrir en échange « un moyen de gagner » 100 francs par jour, par une occupation facile, pouvant convenir » à une dame. » 100 francs par jour, ou 36,500 francs par an, pour une avance de 5,000 francs, ce n'est pas non plus à dédaigner. — Un autre, moins exigeant encore, ne réclame qu'une mise de 3,000 francs, et promet « des bénéfices inévitables et illimités, provenant d'une exploitation unique, honorable et hors ligne. S'adresser » au concierge du N° 47, rue ***. » Ce portier a dû flairer une mine de diamants sous sa loge; il ne lui manque que 3,000 francs pour creuser le sol. — Un autre demande de suite « un riche capitaine, d'une honorabilité connue, pour aider à vendre à tous les » gouvernements une nouvelle invention expérimentée, infaillible » contre les armes à feu, fusils à aiguilles, armes blanches et le » canon, etc. » L'inventeur est un sténographe, M. Plantier, rue Jean-Bart, N° 6, et je comprends malaisément comment il y a été

conduit par la pratique de la sténographie. Mais, pour le coup, je dis mille fois bravo, et n'ai que le regret de n'être pas un riche capitaliste, espérant que M. Plantier aurait trouvé mon honorabilité suffisante. Aucune découverte ne pouvait arriver plus à propos, quand tous les gouvernements rivalisent d'efforts et de sacrifices pour perfectionner leurs instruments de guerre. A quoi bon désormais ? Voici que M. Plantier, sténographe, va leur vendre un moyen infailible de ne rien redouter de ces formidables engins de destruction. La paix universelle, la paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre est évidemment au bout de cette petite annonce de quelques lignes, et M. Plantier aura été le plus grand bienfaiteur de l'humanité. Il ne lui reste à trouver que le capitaliste confiant, et ce serait vraiment dommage qu'il ne le rencontrât pas.

Voilà, Madame, quelques extraits textuels de ce chapitre, et vous m'accorderez qu'il n'est pas trop banal. Chaque jour voit éclore de nouvelles balivernes de la même farine, et il paraît prouvé qu'il y a dans le monde assez de niais pour que les frais d'annonces ne soient pas toujours perdus.

J'arrive aux demandes et aux offres d'emplois ou de travail personnel. Lorsque, par aventure, rêvenant de quelque voyage, je passe au point du jour devant la place de l'Hôtel-de-Ville, je ne puis pas contempler sans une émotion presque religieuse les nombreux rassemblements d'ouvriers qui, leur outil à la main, attendent de l'ouvrage. C'est le marché du travail, et suivant les besoins de la journée, les entrepreneurs envoient là embaucher des escouades de terrassiers ou de maçons. L'impression est la même, et peut-être plus saisissante encore, si je traverse le matin, en temps de vendanges, un village de la Bourgogne. Je vois les montagnards du Morvand, hommes, femmes et enfants, chacun portant une hotte ou une simple corbeille, se réunir sur la place du village, pour se mettre aux ordres des vigneron. Je pense à l'Évangile du père de famille : « Il sortit de grand matin, afin de prendre à la » journée des ouvriers pour sa vigne..... Il sortit encore sur la » onzième heure, et en ayant trouvé d'autres qui étaient là, il leur » dit : Pourquoi vous tenez-vous tout le jour sans rien faire ? — Ils » lui répondirent : C'est que personne ne nous a loués. — Il leur

» dit : Allez-vous-en aussi à ma vigne. » Les choses se passaient donc en Judée, il y a bientôt deux mille ans, exactement comme je les ai sous les yeux. Seulement, hélas ! les ouvriers de la onzième heure ne trouvent pas d'ordinaire un père de famille compatissant et généreux pour les envoyer à sa vigne en leur payant leur journée entière, et je dois même reconnaître que l'économie politique ne permet guère de mettre ici-bas en pratique la touchante parabole qui s'applique au royaume des cieux. A mesure que le soleil monte sur l'horizon, l'ouvrier oisif, affamé peut-être, que personne n'a loué, éprouve de cruelles anxiétés, et, dans les temps de chômage, il n'y a rien de plus douloureux et de plus effrayant à la fois que le spectacle de ces bandes de travailleurs sans travail offrant inutilement leurs bras robustes. C'est alors que fermentent dans leurs cœurs les mauvaises passions, les creuses utopies et les séditions : *Malesuada fames*.

L'antique procédé du marché public du travail subsiste donc dans toute sa simplicité pour les métiers qu'on exerce à la journée et qui ne réclament que des bras. Mais on comprend que ce procédé a dû être modifié pour les emplois plus intellectuels qui exigent des conditions spéciales d'aptitude, de confiance personnelle et de moralité. Des institutions intermédiaires se sont créées, les unes sous l'inspiration de la charité chrétienne, les autres sous celle de l'intérêt, et nous avons les bureaux de placement. Enfin, on a eu recours à l'annonce, qui est la forme moderne du marché public. Il existe encore beaucoup de préventions contre l'annonce, et je me crois sûr, Madame, que vous les partagez. Vous n'avez pas absolument tort, les charlatans usent et abusent démesurément de l'annonce, et vous auriez même absolument raison de ne jamais vous fier à une annonce. Mais il ne faut y voir que ce qu'elle est en réalité, une indication. A cette condition, elle est infiniment précieuse, et elle rendra de plus en plus de services. Je suis convaincu qu'elle n'est qu'au début de sa mission d'utilité sociale, et je hâte de mes vœux le jour où tous les honnêtes gens s'empresseront d'y avoir recours. Les honnêtes gens ne vont-ils pas au marché pour s'approvisionner de ce qui leur manque ? Souvent

l'aumône la mieux placée et qui viendrait le plus efficacement en aide à certaines infortunes serait celle d'une annonce.

Cette mission utilitaire et bienfaisante commence à être remplie par la dernière partie des *Petites Affiches*, et il en résulte une sorte de foire permanente très-curieuse. Voici quatre officiers ministériels, avoués ou notaires, qui demandent à la fois un petit-clerc. L'article se fait donc rare et doit être en hausse. Savez-vous au juste, Madame, ce que c'est qu'un-petit-clerc? Ne croyez pas que ce soit le plus jeune clerc de l'étude; c'est le titulaire d'une fonction *sui generis* qui participe de la domesticité, qui consiste à faire les courses, à porter les grimoires au palais et chez les clients, à rapporter les déjeûners ou la bouteille de bière. C'est d'ordinaire un adolescent, un échappé de l'école des Frères, un saute-ruisseau dont l'agilité est la première vertu, à condition qu'il n'ait pas conservé des habitudes d'école buissonnière. S'il est intelligent et studieux, il n'est pas impossible qu'il s'élève à la dignité de clerc; la difficulté est qu'il ne gagnerait plus de quoi vivre, les derniers clercs de l'étude n'étant que peu ou point payés. Faute de moyens de subsistance, il est donc exposé à vieillir dans sa condition subalternisée, et l'on a vu des petits-clercs en cheveux blancs. C'était fréquent à une époque moins démocratique que la nôtre, où l'on acceptait plus aisément la hiérarchie des rangs, mais on ne veut plus de situations aussi limitées, et la rareté de l'article, constatée par quatre annonces simultanées en concurrence, devient ainsi pour moi un symptôme des mœurs et un signe des temps.

Voici qu'on demande, « pour l'Exposition, des demoiselles con-
 » naissant le service, genre bouillon Duval, et des dames de comp-
 » toir pour la limonade. » Voici qu'on demande « un placier en
 » ficelles de couleurs. » Convenez, Madame, que vous n'auriez pas deviné cette dernière spécialité, qui consiste à savoir placer habilement, non pas même les vulgaires pelotons de ficelle blanche, mais des ficelles de couleurs. Que parlé-je de ficelles? Voici qu'on demande « pour domestiques des femmes de couleur des Antilles, » et certes l'utilité de l'annonce est ici bien éclatante. C'est le cas de le dire, il ne faut pas disputer des goûts ni des couleurs. Ce qui suit est plus général. Sachez qu'on offre « à toute personne active,

» intelligente et pouvant fournir de bons renseignements une occupation facile, agréable, *très-lucrative* et pouvant s'exercer en dehors du travail ordinaire. » Je ne doute pas qu'il n'y ait foule à l'adresse indiquée ; je crains seulement les déceptions.

Voulez-vous un valet de chambre qui parle arabe, russe ou hongrois ? Avez-vous besoin d'une institutrice anglaise ou allemande, d'un précepteur pour vos enfants, d'un garde-chasse, d'un ménage de concierges, ou d'un précieux factotum comme cet « ex-sous-officier de cavalerie, trente-sept ans, cuisinier, sachant soigner les chevaux et les conduire, pouvant donner des leçons d'armes et d'équitation ? » Il y a de tout dans mon répertoire, il y a même des demandes de mariage. Je vous signale « un homme de trente-cinq ans, propriétaire d'un joli café-liquoriste, d'une famille honorable et ayant un avenir *pécunier* assuré, » qui sollicite une compagne. J'espère pour elle que le cœur vaut mieux que l'orthographe. Je vous signale aussi un jeune homme de grande famille, « beau titre, bien doté, espérances considérables, qui désire s'unir à une demoiselle honorable *ayant une dot importante*. » Notez, je vous prie, ce dernier point. Jamais on n'a plus effrontément offert de trafiquer d'un nom et d'un titre, mais sauf le cynisme de la forme, à laquelle nous ne sommes pas encore habitués, la chose n'est-elle pas en usage depuis deux siècles ?

Je préfère m'arrêter sur un avis discret, qui, je vous l'avoue, m'a profondément touché. Je le transcris fidèlement dans son intégrité. « Une dame, âgée de vingt-cinq ans, parlant plusieurs langues et pouvant donner des leçons de piano et de chant, désire entrer dans une famille. Pour les renseignements, s'adresser à M. le docteur F..., rue, n° 31. » Ce n'est pas l'adresse d'une officine de placement, c'est celle d'un médecin respectable, qui ne fait pas de réclames personnelles et qui n'a pas craint de livrer son nom à la publicité dans l'intérêt de sa cliente. Remarquez qu'elle n'est pas désignée comme veuve ni comme demoiselle ; elle a donc un mari, qui probablement l'a ruinée et ensuite délaissée, puisqu'il n'y a plus de vie commune. Elle a reçu évidemment une éducation très-distinguée ; elle parle plusieurs langues, elle est en état d'enseigner le piano et le chant, elle a dû jouir d'une grande aisance,

elle a eu peut-être de brillants succès de salons. Mon imagination me la représente volontiers comme belle, trop belle même pour qu'elle ait osé exposer son abandon aux périls de l'indépendance en recherchant des leçons particulières, et elle demande prudemment pour sa jeunesse, au prix de la liberté, l'abri tutélaire d'un toit étranger. Elle est courageuse, résignée, résolue à supporter fièrement son infortune, et à ne pas importuner de ses larmes les hôtes qui l'accueilleront. Oh ! souhaitons-lui, Madame, la consolation de rencontrer un intérieur digne d'elle, une famille aux sentiments nobles et délicats, où elle sera entourée d'égards attentifs, et une jeune élève heureusement douée, qui saura payer de tendre reconnaissance les soins maternels qu'elle est prête à lui prodiguer.

Alfred DE COURCY.

CHRONIQUE.

SÉANCE PUBLIQUE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE RENNES.

D'ordinaire, quand les organisateurs d'une solennité publique ont des reproches, hélas! trop fréquents, à adresser à la température, c'est sur sa maussaderie. Le bureau de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, qui annonçait, pour le jeudi 9 mai, sa séance publique, dans la grande et belle salle de la Mairie de Rennes, aurait pu concevoir la pensée de maugréer contre la saison, si exceptionnellement chaude, au début, qu'inaugure, cette année, le joli mois printanier. En effet, quel espoir qu'un public nombreux et sympathique vînt s'asseoir dans une salle si charmante quelle soit, pour écouter des lectures scientifiques, lorsqu'il faisait si bon aller aux champs, voir ouvrir les fleurs et écouter chanter les oiseaux? Pourtant, le printemps a eu le dessous; la science l'a emporté, et un auditoire d'élite, nombreux et empressé, répondait à l'appel de la Société. Le clergé, l'armée, la magistrature, le haut enseignement, y avaient des représentants, mêlés aux hommes de loisir et à une jeunesse attentive. Le fait seul de la réunion d'une pareille assistance est, pour la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, et pour les sciences archéologiques et historiques, un vrai et important succès. Ce succès avait déjà été obtenu à Rennes, deux fois l'an dernier. Il a été le même, partout où les Sociétés savantes de Bretagne, reprenant, autant qu'il est en elles, les traditions de l'Association Bretonne qui eut une si heureuse influence sur les études historiques, se sont mises directement en rapport, par des communications orales, avec les milieux intelligents parmi lesquels elles vivent et travaillent.

C'est donc avec toute justice que M. de la Borderie, président de la Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, ouvrait la séance de jeudi par un discours plein de choses, et dans lequel brillaient à chaque instant ces perspectives si claires et si vraies que le savant orateur a ouvertes sur les points les plus obscurs de notre histoire, rendait un sympathique hommage à cette Association Bretonne, à laquelle presque tous ceux qui consacrent encore, à cette heure, leurs loisirs aux études locales, doivent leur vocation. M. de la Borderie, généralisant le compte rendu analytique des travaux de la Société d'Ille-et-Vilaine, l'a montrée fidèle à cette mission, qui sera l'honneur de ce siècle, de bannir de l'histoire le roman et

le système pour chercher avant tout la vérité vraie dans un accord intelligent des études historiques et des recherches archéologiques; puis, présentant en quelques traits rapides, mais burinés d'une main magistrale, le portrait de cette chère Bretagne à la gloire de laquelle se consacrent tous ces labeurs, l'orateur a fait voir nos ancêtres constitués sous un régime à la fois municipal et féodal, dont l'unité est le *plou* ou la paroisse; fidèles à ces institutions libérales, plus qu'au sol lui-même; forts contre l'étranger; fermes contre tous les despotismes, montrant enfin cette heureuse et chrétienne alliance entre l'esprit d'initiative et l'esprit conservateur, qui seule est la durable sauvegarde de l'indépendance et de l'autonomie des nations.

Après M. de la Borderie, M. Duplessis, vétérinaire en chef du 1^{er} d'artillerie, a donné lecture d'un mémoire fort intéressant sur la civilisation de l'homme primitif ou antédiluvien, manifestée par ces armes en pierres non polies, en bois de rennes, en os d'animaux, des bracelets, des colliers, des figures gravées, des poinçons, des navettes, des sifflets, des couteaux, des pointes de flèches, des haches, trouvées pêle-mêle avec des os de mammoths, d'ours monstrueux, et d'autres espèces disparues, et pêle-mêle aussi avec de nombreux squelettes humains, entassés au même lieu avec une intention manifeste de sépulture, dans des terrains que la géologie déclare antérieurs au déluge. Le travail très-intéressant de M. Duplessis résumait avec beaucoup de clarté l'état de la science sur ces questions pleines d'imprévu et d'attrait, et si fort à la mode aujourd'hui. Pour compléter sa démonstration et la rendre palpable, M. Duplessis avait apporté une certaine quantité d'objets ainsi trouvés, dans les cavernes, dans les couches successives de la terre, et dans les cités lacustres; puis, pour expliquer l'usage de plusieurs des pierres polies, que l'archéologie celtique trouve dans les sépultures post-diluviennes, qu'elle qualifie *âge de pierres*, M. Duplessis exhibait plusieurs armes et outils de la même pierre polie, la serpentine, emmanchés et utilisés encore aujourd'hui par les sauvages de la Nouvelle-Calédonie. Cette exhibition comparative a vivement excité l'intérêt des membres de la Société et de l'assistance.

Après M. Duplessis, M. Morin, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Rennes, vice-président de la Société, a donné lecture du dernier chapitre de ses savantes études sur l'Armorique au V^e siècle. Ce chapitre, résumé condensé d'un travail étendu, analyse, aussi serrée que possible, d'une thèse développée, à la Faculté des lettres, dans le cours même de l'auteur, ne se peut pas analyser. Nous dirons seulement que, sur cette question toujours controversée de nos origines, M. Morin, d'accord avec D. Lobineau, M. de la Borderie et toute l'école moderne, pour rejeter au domaine des fables Conan Mériadec et sa dynastie, pour combattre Gallet et D. Morice, se sépare à son tour de D. Lobineau, pour soutenir le système de la domination absolue des Francs sur notre péninsule, durant

le V^e siècle, pour attribuer aux évêques gaulois l'introduction du christianisme en Bretagne, pour reprendre, en un mot, avec des arguments nouveaux, avec une intelligence plus approfondie des textes comparés, la thèse de Dubos et celle de Vertot. Ces thèses, Dieu merci, n'ont plus aucune signification politique; Vertot n'est plus l'historiographe officiel, et D. Lobineau n'est plus le défenseur des libertés provinciales menacées dans leur principe et leur source. Aussi, l'assemblée, sans entendre manifester son opinion sur le fond même de la question soulevée, a unanimement applaudi l'énorme érudition que démontrait très-amplement cette substantielle conclusion d'un profond travail.

Pour clore la séance, M. Ropartz a pris la parole et, dans une piquante improvisation, il a retracé l'état du théâtre breton moderne. Les pièces de ce répertoire rustique, que l'on met souvent trois grands jours à représenter, ne sont que des copies serviles des vieux mystères français. Aussi, l'orateur a-t-il négligé les drames eux-mêmes, pour donner de curieux détails sur la manière dont on les joue. Théâtre sans coulisses et sans rideaux, adossé à un talus et reposant sur des barricades; souffleur ayant le courage de son rôle et soufflant ouvertement à pleins poumons; loques de papier doré collées sur n'importe quel vêtement pour figurer les costumes ecclésiastiques, emprunts à la défroque de tous les anciens soldats, depuis la première République jusqu'à nos jours, pour représenter les guerriers, telles sont les particularités qui ont fourni à la verve de M. Ropartz de curieux développements. Il a terminé par quelques considérations sur la déclamation du théâtre breton, qui en est pour ainsi dire le cachet propre, et qui lui a conservé son caractère primitif essentiellement hiératique. — L'assistance a vivement applaudi la parole facile, élégante, sûre d'elle-même de M. Ropartz, mais elle aurait voulu l'entendre plus longtemps. Ce n'est pas nous seulement qui faisons cet éloge de notre collaborateur, c'est aussi le *Journal de Rennes*, mais nous avons bien le droit de nous y associer.

Après d'aussi brillants essais, on peut bien affirmer que les séances publiques d'archéologie sont désormais fondées à Rennes. Qu'on se le dise en Bretagne, et, ce qui serait mieux, qu'on les imite.

Louis DE KERJEAN.

— M. le docteur Jobert (de Lamballe), membre des Académies de Médecine et des Sciences, commandeur de la Légion d'honneur, etc., est mort à Paris, à l'âge de 67 ans, et ses obsèques ont été célébrées, le 27 avril, avec une grande pompe, dans sa ville natale.

— Le 9 mai, la ville de Rennes a eu le regret de perdre un de ses avocats les plus distingués, M. Garnier du Plessix, ancien bâtonnier.

— Nous donnerons, le mois prochain, une pièce de vers bretons de M. Le Jean, *La Bretagne à M. de Laprade*, qui nous est venue trop tard pour paraître dans ce numéro.

LE

CLERGÉ DU DISTRICT DE MACHECOUL

EN 1791.

Avec l'année 1791 s'ouvre pour l'Église catholique de France une ère de proscription qui durera longtemps. Nous avons vu, dans un précédent chapitre¹, que Louis XVI avait, le 26 décembre 1790, sanctionné, sous la pression de l'Assemblée constituante, le décret relatif au serment des évêques et des prêtres « fonctionnaires publics. » La majorité de l'Assemblée ne tarda point à prendre des mesures pour l'exécution immédiate de ce décret : les ecclésiastiques revêtus du mandat de députés durent venir à la tribune prononcer leur serment. En leur imposant cette obligation, dit M. de Pressensé, l'Assemblée « élevait elle-même le piédestal de la contre-révolution, car elle provoquait une scène pathétique, où l'honneur serait tout entier pour le parti du haut clergé². »

Je n'ai point à retracer cette séance du refus de serment, qui a rendu fameuse la journée du 4 janvier 1791; mais il importe de bien préciser quel était le caractère de l'acte que l'Assemblée voulait imposer aux

¹ Cet article est un chapitre détaché d'une étude sur *les origines et les débuts de l'insurrection vendéenne dans le district de Machecoul*, étude beaucoup trop développée, pour que nous puissions entreprendre de la publier intégralement, mais dont l'auteur nous a remis plusieurs fragments importants. (Note de la Rédaction.)

² *L'Église et la Révolution française*, p. 147. — In-8°, Paris, Dentu, 1864. — On sait que M. de Pressensé est l'un des chefs les plus justement honorés de la portion du parti protestant demeurée fidèle à la croyance en la divinité de Jésus-Christ.

ecclésiastiques. Aux historiens qui soutiennent encore aujourd'hui que le serment exigé par le décret du 27 novembre 1790, ne pouvait engager une conscience catholique ¹, je pourrais, comme je l'ai déjà fait en appréciant le caractère de la constitution civile du clergé, opposer simplement l'autorité de M. de Pressensé, d'après lequel l'Assemblée n'avait pas le droit d'exiger autre chose qu'un serment général à la loi et au roi. « Il fallait s'en tenir là, dit cet auteur. Faire porter le serment directement sur la constitution civile du clergé, c'est-à-dire sur une mesure qui blessait profondément la conscience d'un nombre considérable de prêtres honorables, c'était transformer la résistance en un devoir sacré... c'était jeter un défi à des convictions respectables et entrer dans une voie au bout de laquelle était la dictature et la proscription ². »

Mais il y a plus, et si l'on prend la peine de lire la discussion qui s'engagea à ce sujet, on aperçoit clairement que l'Assemblée ne voulut entendre à rien qui fût de nature à autoriser les illusions de la bonne foi sur le sens du serment exigé. Quand M. de Bonnal, évêque de Clermont, avait proposé d'ajouter à la formule du serment cette phrase : « Exceptant formellement les objets qui dépendent essentiellement de l'autorité spirituelle, » réserve nécessaire si l'Assemblée ne voulait pas revenir sur le décret par lequel elle avait solennellement renoncé à exercer aucun empire sur les consciences, il avait été sommé de prêter le serment pur et simple ³.

¹ Voyez notamment M. Louis Blanc, qui traite d'absurde la résistance du clergé fidèle. *Hist. de la Révol.*, t. v, p. 135. — M. Fillon, *Hist. de Fontenay*, p. 347, qualifie, avec raison, l'opposition du clergé de « juste résistance à un empiètement contraire aux lois de l'Église. » — On pourrait citer, néanmoins, quelques exemples de prêtres orthodoxes, ayant hésité quelque temps sur cette question, notamment un prêtre de Laval, qui se laissa élire au siège épiscopal de cette ville sur le conseil de son évêque. Mais, dès avant qu'il eût reçu de Rome un avis qu'il y avait demandé, il avait donné sa démission, le 22 février 1791. (*Hist. de l'Église*, par Rohrbacher, t. xxvii, p. 495.)

² *L'Église et la Révolution française*, p. 140.

³ Séance du 2 janv. 1791. *Journal des Débats et Décrets*, n° 568, p. 2. — Jager, *Hist. de l'Église pendant la Révolution*, t. II, p. 93. — Le 5 janvier, on refusa le serment d'un prêtre qui prétendait le prêter avec la restriction de M. de Bonnal. *Journal des Débats*, n° 571, p. 3. — Ce même jour, M. Méchin, curé de Brains, district de Nantes, porté sur les journaux comme ayant prêté le serment, protesta qu'il ne l'avait fait qu'avec cette même restriction. (Sa lettre, *Débats*, n° 572.)

Quand, deux jours après, Grégoire, tout en se défendant d'approuver « la doctrine perfide des restrictions mentales, » était venu prétendre qu'en exigeant ce serment, l'Assemblée ne demandait aux fonctionnaires que l'obéissance et l'exécution de la loi, et nullement un assentiment intérieur, il n'avait rendu que plus évidente la différence qui séparait ce serment du serment civique, au lieu d'établir l'identité de l'un et de l'autre. En vain Mirabeau avait essayé de faire admettre cette subtilité ; la force des choses l'avait ramené à soutenir que l'Assemblée ne touchait point au spirituel.

Un point résultait cependant avec évidence de l'un de ses discours : c'est que, pour tout prêtre qui se bornerait à refuser le serment, sans protestations séditeuses, le refus n'aurait que l'effet d'une démission volontaire, et ne pourrait lui être imputé à délit ¹.

On comprend que l'Assemblée nationale, occupée à faire des lois, c'est-à-dire à tracer, d'une manière abstraite en quelque sorte, une règle de conduite à la nation, ait pu, dans les commencements de la lutte contre le clergé, espérer conserver une certaine modération ; mais elle aurait dû prévoir que les administrations, aux prises avec les difficultés de l'application, ne tarderaient pas à s'engager dans la voie dangereuse de l'arbitraire.

Le 1^{er} janvier 1791 était ; aux termes de l'article 3 du décret du 22 avril 1790, la date à partir de laquelle les bénéficiers devaient cesser de percevoir à leur profit les dîmes et redevances. Ce jour-là, M. Hervé de la Bauche, curé-doyen de la Trinité de Machecoul, avait, au prône de la messe paroissiale, fait allusion à sa nouvelle situation. « Je vous recommande les pauvres d'une manière particu-

¹ Séance du 4 janvier 1790. *Journal des Débats*, n° 570, p. 6 et 11. — Lors de la publication du décret à Paris, on avait inséré frauduleusement sur les placards une phrase qui déclarait perturbateur tout prêtre, quel qu'il fût, qui refuserait le serment. Mirabeau protesta contre cette falsification, qui avait eu pour but, dit M. Louis Blanc (*Hist. de la Révol.*, t. v, p. 154), d'irriter le peuple contre les prêtres. — Voyez, à ce sujet, la lettre du ministre Duport-Dutertre, *Journal des Débats* du 5 janvier 1791, n° 571. « Si c'était une erreur de copiste, comme le soutint Bailly, au fond, dit M. de Pressensé (p. 149), le copiste ne s'était trompé que de date. »

lière, avait-il dit, et, si les pauvres essuient des privations, qu'ils ne murmurent pas ; *soyez tous soumis, comme je le suis moi-même.* » Puis, parlant de ses droits de prêtre, il avait déclaré qu'il tenait sa cure de Dieu et de l'Église, et que personne ne pouvait la lui enlever ¹.

Ce sermon fut immédiatement dénoncé comme inconstitutionnel, et, à la suite d'une délibération de la municipalité transmise au district, le directoire de cette dernière administration envoyait les pièces à M. Hervé de la Bauche, pour qu'il eût à avouer ou à désavouer les faits ². Jamais rien de plus grave ne put être mis à sa charge, ainsi qu'il résulte d'une très-volumineuse enquête, qui a été conservée et dont j'aurai occasion de reparler.

A Nantes, on procédait de la même façon à l'égard des mandements de M. de la Laurencie. Plusieurs membres du club des *Amis de la Constitution* allaient à la municipalité dénoncer ces écrits comme incendiaires, et cette administration, « pénétrée d'indignation contre ceux des ministres de la religion qui se permettent de l'outrager en répandant des maximes séditieuses qui tendent à tromper et à égarer les fidèles, » arrêtait, le 14 janvier 1791, que ces mandements seraient envoyés au tribunal du district, « pour qu'il défendit à tous les curés de les lire et à tous imprimeurs de les reproduire ; » et que, de plus, on ferait à l'évêché une visite domiciliaire pour les rechercher ³.

Le département de la Loire-Inférieure était alors dans la crise du refus de serment. Le décret du 25 janvier 1791 ⁴ avait remis aux corps administratifs et aux municipalités le soin de faire exécuter celui du 26 décembre, qui prescrivait cette formalité, et, comme un très-petit nombre de prêtres paraissaient disposés à se soumettre,

¹ Extrait de la dénonciation faite contre M. Hervé de la Bauche. (Pièces de l'instruction de son procès faisant partie des papiers du tribunal du district de Machecoul. — Archives du greffe du tribunal civil de Nantes.)

² Délibération du district de Machecoul, du 10 janvier 1791. Tableau abrégé des opérations du district. Archives de la Préfecture.

³ *Journal de la correspondance de Nantes*, janvier 1791, t. VII, p. 515. — *Annales curieuses*, de Verger, t. V, p. 109.

⁴ *Journal des Débats et Décrets*, n° 595, p. 7.

on affectait de craindre que la tranquillité ne fût troublée, même à Nantes. Il eût été impossible de signaler la moindre tentative de rébellion ; mais la prétendue révolte des prêtres était devenue le thème obligé des déclamations du jour. Coustard, rendant compte dans un journal de la prestation du serment civique par quarante-sept dames, au nombre desquelles se trouvait « sa chère Victorine, » disait, au début de son article : « Tandis que nos saints lévites appellent les massacres, et brûlent de voir couler notre sang, nos dames viennent de donner un témoignage éclatant de leur patriotisme ¹. » Aussi, le 24 janvier, la Commune, considérant le refus de serment d'un grand nombre d'ecclésiastiques, nommait une commission, pour s'entendre avec le Département sur les moyens à employer pour empêcher que la paix publique ne fût troublée. Le colonel du régiment de Rohan dut tenir à la disposition des autorités deux cents hommes, jusqu'à ce que la constitution civile du clergé fût mise à exécution ².

La mesure était prématurée ; toutefois, on pouvait, à la fin du mois de janvier, mesurer l'étendue des difficultés qui allaient surgir, lorsqu'on voudrait priver l'immense majorité des paroisses rurales de leurs pasteurs ; les adhésions à la constitution civile n'arrivaient pas, et leur rareté pouvait faire juger des vastes proportions qu'atteindraient les refus de serment. Bien que l'aveuglement fût si grand, qu'au club on louait les administrateurs d'avoir refusé le serment de plusieurs prêtres, en leur opposant l'expiration du délai ³, ce n'était pas moins avec la perspective d'une sérieuse résistance que les administrations s'occupèrent, de suite, de convoquer les électeurs investis du droit d'élire des successeurs aux curés que le refus de serment faisait considérer comme démissionnaires.

Le 26 janvier, ceux de Saint-Lumine et de Saint-Mesme sont convoqués à l'effet de remplacer MM. Chevalier et Massonnet. Un

¹ Article daté du 22 janvier 1791. *Journal de la correspondance*, n° du 28 janvier, t. VIII, p. 15. Coustard était président de l'administration du Département.

² *Archives curieuses*, de Verger, t. v, p. 118.

³ *Chronique de la Loire-Inférieure*, n° 15, du 9 février 91, p. 184.

semblable arrêté est pris, le 31 janvier, concernant les curés et vicaires des paroisses de la Trinité et de Sainte-Croix de Machecoul ; il y est dit que, néanmoins, ils continueront leurs fonctions jusqu'à leur remplacement ¹.

Les électeurs de Montbert et de Saint-Étienne-de-Mer-Morte furent convoqués le 2 février pour remplacer MM. Gestin et Roland, curés. Plusieurs de ces élections devaient rester à l'état de projet, comme nous le verrons plus loin.

Le 3 février, le district de Machecoul reçut divers procès-verbaux de municipalités, constatant qu'à Saint-Mars-de-Coutais, M. Millier, curé, et M. Hardouin, son vicaire, de même qu'à Saint-Colombin, M. Giraud, curé, et MM. Girard et Pelletier, vicaires, avaient refusé le serment, et que le curé et les vicaires de Bourgneuf avaient, au contraire, consenti à remplir cette formalité. Le 10 février, convocation des électeurs de Geneston pour procéder au remplacement de M. Simon ².

Ces prêtres, en refusant le serment, ne faisaient qu'user d'un droit reconnu par l'Assemblée constituante ; il eût donc été convenable de les laisser en paix. Mais c'était un parti pris ; on ne pouvait pardonner au clergé de garder ses convictions, et, au lieu de l'engager à la soumission, on le provoquait. « Nos prêtres, — écrivait, le 28 janvier, le maire de Saint-Colombin, dans une lettre rendue publique, — *semblent* nous menacer secrètement... ; il ose prétexter une religion dont ils sont l'opprobre. Voilà l'instant du dévouement ; toutes les villes se tiennent sur leurs gardes ; il faut déployer un peu de vigueur. Un seul instant de faiblesse pourrait nous reculer de bien loin. Tous ces prêtres ont trop longtemps abusé de la clémence de la nation ³. »

Le 17 février 1791, la municipalité de Saint-Lumine se réunit ; le procureur de la commune, Jean Papin, prend la parole : « L'exécution de la loi contre notre recteur est, dit-il, à la veille de se consommer... ; mais, pour ne pas hasarder la tranquillité

¹ Tableau abrégé des opérations du district, déjà cité.

² *Ibid.*

³ *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 5 février 1791, p. 171.

publique, je requiers que vous réclamiez auprès du Département pour notre pasteur la permission de continuer ses fonctions publiques, vu la certitude de la nullité de son remplacement. » Le conseil général de la commune rédige, en conséquence, une pétition, dans laquelle « il supplie le Département de ne pas donner suite à l'élection d'un curé..., à l'effet de prévenir les funestes effets de la résolution du peuple de ne recevoir aucune administration spirituelle de la part du nouvel élu ¹. »

Or, voici comment un journal apprécia cette pétition : « Les paysans de Saint-Lumine se disposent, dit-on, à refuser le nouveau curé qu'on doit leur envoyer. Ils se sont déjà rassemblés plusieurs fois sur différentes alertes. Ils se disposent à dresser des embuscades et doivent, de derrière les haies, tirer sur les Nantais qui serviront d'escorte. Ces dispositions hostiles sont le fruit des pacifiques homélies du curé de Saint-Lumine. » Le journaliste ajoutait : « On voit les dangers qui nous menacent, et l'on semble servir la cause de nos ennemis en reculant l'élection de l'évêque, ce qui retarde l'installation des curés et donne aux calotins le temps d'ourdir leurs trames perfides ². »

A Saint-Étienne-de-Mer-Morte, une poursuite est intentée, le 3 mars, contre plusieurs habitants pour troubles religieux ³.

Le même numéro de la *Chronique* que je viens de citer annonce que le 13 mars est le jour fixé pour l'élection du nouvel évêque. En attendant, et comme pour préparer les esprits, un article des plus injurieux est publié contre M. de la Laurencie ⁴, à la suite d'un pompeux éloge de Minée, curé des Trois-Patrons de Saint-Denis, près Paris.

Minée était de Nantes ; selon M. l'abbé Tresvaux, il avait, au moment de son élection, quitté la cure des Trois-Patrons, pour occuper, à Paris, celle de Saint-Thomas-d'Aquin, paroisse érigée

¹ Délibération de la municipalité de Saint-Lumine-de-Coutais. (Archives de la Préfecture. Fonds du département.)

² *Chronique de la Loire-Inférieure*, du 2 mars 1791, n° 21, p. 233.

³ Registre des dépôts en matière criminelle du tribunal du district de Machecoul (greffe).

⁴ Même journal, du 12 mars 1791, p. 255.

par les autorités civiles dans l'église des Dominicains. D'après le même auteur, des trois curés de Nantes qui avaient fait le serment, deux espéraient être nommés : le curé de Sainte-Croix et celui de Saint-Similien ; mais Minée, qui était inconnu quelques jours auparavant, aurait dû son élection à une intrigue de Coustard, ourdie dans un intérêt personnel ¹.

Quoi qu'il en soit, Minée fut élu, le dimanche 13 mars. « L'élection, lit-on dans la *Chronique*, a été annoncée par une salve d'artillerie et le son des cloches de la cathédrale. Les bons citoyens, les amis de la Constitution ont prouvé leur satisfaction en faisant illuminer le local des maisons qu'ils occupent ². »

C'était le temps du carnaval, et jamais, disait-on, il n'avait été plus gai que cette année ³. Villers, curé assermenté de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, l'un des électeurs de Minée, avait profité de son voyage à Nantes pour se faire affilier au club des Capucins, et y prononcer un discours fort ampoulé sur la liberté et sur la gloire que l'on acquiert à combattre les ennemis de la Révolution ⁴.

Je ne finirais pas, si je voulais enregistrer ici toutes les provocations lancées par les patriotes, dans les journaux et les clubs, contre les prêtres qui refusaient le serment. Tantôt on affectait de croire que l'installation des nouveaux curés « se ferait paisiblement, et qu'il ne resterait aux vils partisans du despotisme, marqués du signe de la bête, que la honte et l'ignominie ⁵ ; » tantôt on affectait de se réjouir du succès de la force. Ainsi, à propos d'un mouvement religieux qui avait été réprimé à Vannes, on disait, en parlant des prêtres : « Notre droit *canon* leur a prouvé *in barbara* que leurs majeures et leurs conséquences étaient fausses ; qu'ils étaient citoyens et devaient obéir aux lois civiles. Saint Sabre qui

¹ *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, t. 1, p. 227 et 228. — Le curé de Sainte-Croix se rétracta à la fin d'avril. (Voyez *Chronique* du 4 mai 1791, n° 39, p. 367.)

² *Ibid.*, n° du 16 mars 1791, p. 266.

³ *Ibid.*, n° du 19 mars 1791, p. 267.

⁴ *Ibid.*, n° du 19 mars, p. 267. — Ce club des Capucins était le même que celui des *Amis de la Constitution*, ou, autrement dit, *Jacobins*.

⁵ *Ibid.*, n° du 12 mars 1791, p. 257.

vaut saint Labre et *Notre-Dame-Bayonnette*, n'ont pas peu contribué à leur dessiller les yeux. Ils ne se sont cependant pas soucié qu'ils vissent leur déchirer le bandeau ¹. »

Pour bien comprendre la portée de ces articles, il faut savoir que la *Chronique de la Loire-Inférieure* était l'organe du club des *Amis de la Constitution*, et que l'influence de cette société populaire, affiliée à toutes celles des autres villes, tendait à devenir immense. Ces clubs n'étaient pas le gouvernement, mais ils étaient, en quelque sorte, des écoles où l'on discutait théoriquement les principes nouveaux que les esprits disposés au mouvement accueillaient avec avidité. L'action que les clubs exerçaient à Paris sur l'Assemblée, ils l'exerçaient en province sur les administrations; action funeste, car la direction imprimée à l'opinion publique par les sociétés populaires devait amener bientôt le gouvernement de la populace, de tous le moins respectueux de la légalité, et qui faisait dire à Armand Carrel : « C'est dans les bras de la populace qu'il faut se jeter quand on ne veut plus de lois ². »

Pendant l'évêque Minée était attendu avec impatience, parce qu'aux termes de la constitution civile du clergé, (art. 36 et 37), les curés élus ne pouvaient entrer en fonctions sans avoir reçu l'institution de l'évêque. Régulièrement même, dans les départements où il y avait lieu de nommer un nouvel évêque, les élections des curés n'auraient dû se faire qu'après l'installation de celui-ci; mais, dans la Loire-Inférieure, on ne tint aucun compte du décret du 26 janvier 1791 ³.

Le 8 mars, la municipalité de Saint-Jean-de-Corcoué et le 20 mars, celle de Touvois, annonçaient que leurs curés et vicaires avaient refusé le serment; et le district, comme il l'avait fait pour d'autres communes, prenait un arrêté pour la convocation des électeurs ⁴.

Dans la prévision que, des deux paroisses de Machecoul, la Tri-

¹ *Ibid.*, n° du 23 mars 1791, p. 276.

² Cité par M. Lanfrey : *Études et Portraits politiques*, p. 163.

³ Voyez ce décret : *Journal des Débats et Décrets*. n° 595, p. 21.

⁴ Tableau abrégé des opérations du district de Machecoul.

nité et Sainte-Croix, il n'y aurait que la première de conservée, on ne s'occupa pour l'instant que de nommer un successeur à M. Hervé de la Bauche. Je n'ai pu me procurer la date authentique de ces élections, mais je crois ne pas me tromper en disant qu'elles eurent lieu le 27 mars 1791, un procès-verbal de la municipalité de Macheconl portant que l'on fit ce jour, qui était un dimanche, des élections dans l'église, à la suite d'un *Te Deum* chanté par le curé constitutionnel de Saint-Philbert (Villers), en action de grâces de la convalescence du roi¹. Ce même procès-verbal nous apprend que M. Hervé de la Bauche avait refusé d'officier, et que le matin, à la suite de la grand'messe, il avait transporté le Saint-Sacrement au couvent des Calvairiennes, et que l'on attribua la fermentation qui régna ce jour-là au fanatisme du curé-doyen, qui avait donné publiquement lecture d'une lettre de Rome, prononçant l'excommunication contre les prêtres assermentés².

Le nouveau curé, appelé à remplacer M. de la Bauche, était un vicaire de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, nommé Letort. Il avait refusé la cure de Saint-Sébastien, à laquelle il avait été élu le 14 février, « par la difficulté de faire, dans une paroisse prévenue et soulevée, tout le bien qu'il désirait³. »

S'il eut réellement l'espoir de trouver plus de calme à Machecoul,

¹ On lit dans la *Chronique*, n° 29, du 30 mars, p. 290, le passage suivant d'un article portant la date du 25 : « J'ai parcouru aujourd'hui la ville de Nantes, et j'ai vu les habitants de cette cité, les braves Nantais qui, les premiers, se sont armés pour la conquête de la liberté, se réjouir à la manière des esclaves, et manifester le plaisir qu'ils ont de voir la santé du roi rétablie, comme ils célébraient autrefois la convalescence des tyrans. O raison, que tu marches à pas lents ! »

² Procès-verbal de la municipalité de Machecoul, du 27 mars 1791, signé : CAVIEZEL, maire. (Arch. de la Préfect.) — La lettre de Rome, dont il est parlé dans ce procès-verbal, était vraisemblablement le bref du 10 mars 1791, adressé par Pie VI aux évêques qui lui avaient envoyé l'*Exposition de principes*. (Voyez *Mémoires de Picot pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le XVIII^e siècle*, 3^e édit., t. VI, p. 81.) — Ce ne fut que plus tard, le 9 juin 1791, que la publication des bulles fut interdite sous peine de dégradation civique. *Journal des Débats*, du 9 juin, N° 748, p. 9.

³ Election de Letort à Saint-Sébastien, le 14 fév. 1791. *Chronique de la Loire-Inf.*, n° 17, p. 198. — Sa lettre, datée de Saint-Philbert, 21 février, adressée au Département et contenant son refus. (Arch. de la Préfect. Papiers du Département.)

il ne tarda point à être dérompé. Dès le lendemain, 28 mars, le procureur-syndic du district faisait des remontrances tendant à demander au Département l'envoi de cinquante hommes de troupe de ligne. On désirait prévenir les troubles dont on était menacé, « surtout de la part de ceux qui se laissent aller aux discours insidieux et même incendiaires que quelques curés prononcent contre le chef-d'œuvre de la nation française, en voulant persuader au peuple la nullité du décret qui ordonne le remplacement des prêtres qui se sont refusés à prêter le serment civique ¹. » Le Département, faisant droit à cette demande, envoya cinquante dragons du régiment Conti, qui arrivèrent à Machecoul le 2 avril, et que l'on installa au couvent des Capucins, « que cela ne peut gêner, car ils peuvent se retirer dans une autre maison de leur ordre ². »

Du moment, en effet, que l'on voulait établir le schisme constitutionnel dans le district de Machecoul, il était indispensable de recourir à la force. Déjà, le 1^{er} avril, le commandant de la garde nationale de Sainte-Pazanne avait demandé à sa municipalité de la poudre, des balles, un corps de garde et une prison. La municipalité avait accordé trois cents cartouches et statué qu'on en référerait au district pour la prison et le corps de garde ³. De semblables préparatifs ne pouvaient manquer de se généraliser dans le district; un état officiel, arrêté par cette administration, le 30 mars 1791, pour être envoyé au Département, constate que, sur les 59 prêtres desservant les 24 paroisses du district, et remplissant sept places d'aumôniers et de bénéficiers résidants, le curé et les vicaires de Bourgneuf et de Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, et un bénéficiaire de Sainte-Pazanne, ont seuls consenti à prêter le serment; soit, en tout sept prêtres, dont un ne l'a prêté qu'avec restriction; les électeurs convoqués n'ont pu nommer qu'à dix cures, attendu la disette d'ecclésiastiques bien disposés, et encore, lit-on au bas de ce document : « Les élus accepteront-ils? C'est un problème? ⁴ »

¹ Délibération du district, du 4 avril 1791, où se trouve rapportée la demande du procureur-syndic.

² Autre délibération du même jour.

³ Délibération de la municipalité de Sainte-Pazanne du 1^{er} avril 1791. (Arch. de la Préfect., fonds de Machecoul.)

⁴ Etat des ecclésiastiques du district de Machecoul, arrêté en directoire. (Arch.

Cette disposition bien marquée du clergé du diocèse de Nantes à refuser le serment, n'empêche pas les patriotes de cette ville de voir approcher avec joie le moment de l'arrivée de l'évêque constitutionnel. Pour exhorter à la concorde, on dit des prêtres réfractaires : « La conservation de l'État est incompatible avec la leur; il faut que l'un des deux périsse¹ »; et dans l'espoir de rendre plus facile l'entrée triomphale de Minée, on publie la note suivante, sous cette simple rubrique : « Avis : Nous croyons devoir prévenir les petites bonnesvieilles et déterminées bigotes, que 45 à 50 jeunes gens, bien forts et bien vigoureux, doivent, munis de verges, bénites ou non bénites, se disperser dans tous les quartiers de la ville, le jour de l'arrivée du nouvel évêque et de celui de son installation, pour administrer le fouet à celles qui auraient l'imprudence de faire des sorties que pourrait leur suggérer leur imbécile hypocrisie.... Si vous avez le malheur de mépriser notre avertissement et de vous laisser trousser le cotillon, vous pouvez être certaines de notre aptitude à rendre compte de la journée des *culs fouettés*. — Nota. Quoique nous ayons semblé ne désigner que les vieilles, nous assurons cependant que les verges sont pour tout âge, tout sexe et tout costume². »

Cet avis concerne les Nantais; voici pour les paroisses rurales : « Les prêtres réfractaires de nos campagnes lisent à nos frères, les agriculteurs, de fausses lettres et un faux bref du Pape. Nous invitons les bons citoyens à se réunir pour désabuser les malheureux

de la Préfect. Fonds du directoire de Département.) Les cures de Sainte-Croix de Machecoul et de Geneston devant être supprimées, il n'en restait plus que douze à pourvoir; mais on ne réussit jamais à le faire, comme nous le verrons plus loin. — M. l'abbé Cahour, dans sa *Statistique du clergé nantais à l'époque de la Révolution*, œuvre d'apparence modeste, qui a dû coûter à son auteur d'immenses recherches, constate (p. 5), que, sur 1050 ecclésiastiques de tous ordres que possédait le diocèse en 1791, 159 prêtèrent le serment, dont 132 le rétractèrent à diverses époques, 27 seulement ayant persévéré jusqu'à la fin. — Dans le diocèse d'Angers, la proportion des assermentés fut de 385 sur 1540. (Tresvaux, *Hist. du diocèse d'Angers*, t. II, p. 380.)

¹ *Chronique* du 2 avril 1791, n° 30, p. 309.

² *Chronique de la Loire-Infér.*, n° 33, du 13 avril 1791, p. 326. Voy. aussi p. 329.

— Ces menaces n'ont rien de commun avec l'affaire des *fouetteuses des Coyets*.

que l'on cherche à tromper et qu'on excite à la révolte. Le curé de Montbert, qui ne sait parler aucune langue, (l'abbé Gestin), pas même le bas-breton, quoiqu'il soit né dans la Basse-Bretagne, s'en va de porte en porte, dans la paroisse dont il était ci-devant curé, criant : — Voilà une lettre que le Pape m'a écrite. Ah ! vous allez avoir beau jeu, vous allez tous être excommuniés. — En vérité, nos administrateurs sont bien tranquilles. Dans plusieurs départements on a fait des proclamations ; ici rien, on laisse le champ libre... Nous nous lasserons... Les verges sont coupées et trempent dans le vinaigre ; ils auront le fouet et nous nous moquerons d'eux, et ça ira ¹. »

Nous ne sommes encore qu'au mois d'avril 1791, et deux longues années s'écouleront avant que les catholiques des campagnes ne se lèvent en masse pour revendiquer, les armes à la main, la liberté et le respect de leurs autels. On a écrit beaucoup de phrases sur les incessantes excitations du clergé à la guerre civile ; mais on est encore à attendre les preuves de ses provocations. Quant aux invectives et aux menaces que je viens de citer, je laisse au lecteur le soin d'en déterminer le véritable caractère.

Minée fit son entrée à Nantes le vendredi 15 avril. « Hier, lit-on dans la *Chronique* du 16 avril, fut le jour de l'arrivée du nouvel évêque. Jour fortuné, jour souhaité et désiré depuis si longtemps par les véritables amis du repos et de la tranquillité des citoyens. Il est entré au milieu des acclamations mille fois répétées d'un peuple libre, ami des usages antiques de l'Église et des vertus primitives de la Religion. Toutes les gardes nationales, la gendarmerie nationale, un grand nombre d'ecclésiastiques patriotes, les corps administratifs et des députations des deux sociétés des *Amis de la Constitution* ont été au devant de ce vertueux prélat... Le son des cloches et le bruit du canon annonçaient au loin la joie et le sentiment du peuple... Les ecclésiastiques réfractaires à la loi... ont eu l'excessif et étonnant courage de ne pas empoisonner par leurs

¹ *Chronique, ibid.*, p. 328. Il serait aisé de multiplier beaucoup ces citations, car la *Chronique* contient une foule de provocations semblables; celles-là suffisent à montrer sous quels auspices on inaugurerait le nouveau culte.

haleines infectes et leurs bouches impures et mensongères l'air salubre que respiraient les vrais enfants de la Religion, de la Patrie et de la Liberté¹. »

Aussitôt son arrivée à Nantes, Minée était allé visiter la cathédrale, « où l'on entonna en son honneur cette ariette d'opéra si connue : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille* ? » Deux jours après, le 18 avril, qui était cette année le lundi-saint, les deux clubs des *Amis de la Constitution* furent l'objet de ses premières visites pastorales². Son installation solennelle eut lieu le 1^{er} mai ; à cette occasion, les gardes nationales offrirent aux troupes de ligne et aux députés des districts un banquet qui eut lieu dans la cour du collège de l'Oratoire et auquel prirent part 1800 convives³. L'administration épiscopale fut peu après organisée ; le choix de quelques *vicaires épiscopaux* dans une ville comme Nantes était loin de présenter les mêmes difficultés que le placement des curés dans les campagnes. Minée parut la première fois en public lors de la procession des Rogations ; il était couvert de rubans tricolores et portait une énorme cocarde à son bonnet carré⁴.

Quand on commença dans le district de Machecoul à installer les prêtres constitutionnels, cette opération s'effectuait déjà depuis quelque temps par les soins de la garde nationale, dans les environs de Nantes. Diverses localités de la Vendée, Saint-Jean-de-Mont, Palluau, notamment, avaient été le siège de mouvements qui avaient motivé une intervention armée⁵. Le jour de l'élection de l'évêque de la Vendée, une émeute avait eu lieu à Saint-Christophe-du-Ligneron⁶.

Aussitôt qu'ils furent connus, ces événements du district de Challans servirent de prétexte à une pétition des *Amis de la Consti-*

¹ *Chron. de la Loire-Inférieure*, n° 34, p. 336.

² *Archives curieuses de Nantes*, de Verger, t. v, p. 146.

³ *Chron. de la Loire-Inférieure*, du 20 avril 1791, n° 35, p. 345.

⁴ *Ibid.*, n° 39, p. 376. — *Journ. de la correspondance de Nantes*, t. ix, p. 96, n° du 1^{er} mai 1791.

⁵ Jager, *Hist. de l'Eglise*, t. II, p. 317.

⁶ *Chron. de la Loire-Inférieure*, n° du 11 mai 1791, n° 41, p. 392.

⁷ Fillon, *Histoire de Fontenay*, p. 356.

tution, tendant à supplier l'Assemblée nationale « de prendre en considération les motifs de sûreté et de tranquillité publique qui sollicitent une loi prompte et générale pour l'éloignement des curés réfractaires..., comme seul moyen de prévenir l'effusion du sang. » Cette pétition, accueillie au Département, donna lieu à un long réquisitoire du procureur général syndic, dans lequel ce fonctionnaire approuvait fort l'opportunité d'une pareille mesure, sans dissimuler cependant qu'elle était contraire aux intentions de l'Assemblée nationale. Cela ne l'empêcha pas, en présence des nécessités du maintien de l'ordre, de demander qu'on donnât aux prêtres insermentés « un avertissement de pourvoir à leur propre sûreté et à celle des autres, en s'éloignant des lieux où la loi, à laquelle ils ont désobéi, a mis ou mettra à leur place d'autres fonctionnaires publics ¹. »

Le Département prit, en conséquence, un arrêté, le 9 mai 1791, portant qu'« on enverrait à l'Assemblée nationale la pétition des *Amis de la Constitution*, pour solliciter une loi prompte et générale pour l'éloignement des curés de tous les lieux où ils devront être remplacés ², » et que l'on joindrait à cette pétition les procès-verbaux des événements du district de Challans. En attendant que la loi fût décrétée, le Département enjoignait aux prêtres non assermentés de s'éloigner de leurs paroisses, la veille ou la surveillance du jour où ils seraient remplacés. Au cas où il y aurait des troubles, on devait s'emparer de leurs personnes comme otages de la tranquillité publique ³.

Loin d'avoir donné un semblable pouvoir aux administrations, le décret du 25 janvier 1791 ⁴ déjà cité, en remettant l'exécution de la loi du 26 décembre 1790 (relative au serment), aux corps administratifs, réservait expressément aux tribunaux le droit de prendre connaissance des cas prévus aux articles 6, 7 et 8 de cette loi. Or,

¹ Verger, *Archives curieuses de Nantes*, t. v, p. 153 et suiv.

² Registre du directoire de Département, n° 4, f° 103. (Archives de la Préfect.)

³ Verger, *loc. cit.*, a publié une analyse de cet arrêté, qui se trouve intégralement reproduit par le *Journal de la correspondance de Nantes*, n° du 15 mai 1791, t. ix, p. 175.

⁴ *Journal des Débats et Décrets*, n° 595, p. 7.

les cas prévus étaient ceux du refus de serment avec sédition ou coalition, l'immixtion dans des fonctions supprimées, la continuation d'un service ayant légalement pris fin. Les peines étaient pour ces prêtres la privation du traitement, la déchéance du droit de citoyen actif, l'incapacité de remplir les fonctions publiques, sans préjudice de peines plus graves, s'il y avait lieu, conformément au droit commun.

Mais ni le droit commun, ni l'application de peines spéciales confiée aux tribunaux, ne suffirent aux administrateurs de la Loire-Inférieure, et, dès les premières difficultés, il leur faut l'arbitraire. Ce n'est pas que beaucoup de ces hommes ne fussent de bonne foi dans leur amour pour la liberté ; mais ils l'aimaient à la façon de ceux qui, en la demandant pour tout le monde, ne peuvent admettre que les fidèles de l'Église catholique soient traités comme tout le monde. Au fond, c'était beaucoup moins l'établissement du culte constitutionnel que l'abaissement du catholicisme qui se trouvait en cause ; la philosophie rationaliste croyait avoir une revanche à prendre, et elle la prenait sous le masque de la liberté. Cela est si vrai, que l'un des hommes de France le mieux autorisé à parler sur ce sujet, en sa qualité d'initiateur principal du grand mouvement libéral de 1789, Mounier, écrivait l'année suivante : « Je suis bien dégoûté de ce qu'on nomme dans le monde les opinions philosophiques : c'est la témérité de nos beaux esprits, c'est l'audace avec laquelle ils ont livré au ridicule tout ce que le peuple regardait comme sacré, qui est la cause de nos malheurs ¹. »

Ce que Mounier disait de la nation entière, se vérifia d'une manière plus saisissante encore dans nos contrées, où l'incrédulité livrera un combat d'autant plus rude à la foi catholique, que celle-ci avait conservé sur les âmes un plus grand empire. Aussi voit-on, dès le principe, les habitants des paroisses du district de Macheoul montrer leur répugnance à l'établissement des prêtres constitutionnels.

Dans l'espoir de vaincre cette répugnance, le 28 mai, on envoie

¹ Lettre inédite du 18 août 1790 ; *Revue des questions historiques*, t. II, p. 299. Mounier démocrate.

six dragons à Sainte-Pazanne pour installer M. Bizeul, curé constitutionnel ¹.

Le 2 juin, le Département reçoit une dénonciation contre M. Genevois, curé de la Chevrolière, signalant ce prêtre comme un perturbateur ².

Le 5 juin, on installe M. Guiheneuf à Saint-Hilaire-de-Chaléons, en qualité de curé constitutionnel. Deux jours auparavant, on avait notifié au sr Letourneux, recteur et maire, et au sr Joyau, son vicaire, d'avoir à vider les lieux, faute de prestation de serment. « On compta la somme de 17 liv. 10 sous au sr Mathurin, Jean, pour la nourriture des chevaux des dragons qui vinrent accompagner ledit curé ³. »

Peu de jours après, sans que rien ne justifie cette nouvelle rigueur, le Département prend un arrêté ordonnant la fermeture des chapelles, et l'interdiction aux prêtres réfractaires d'y célébrer, à moins d'avoir une mission particulière de l'évêque, visée par le curé de la paroisse ⁴. Chaque municipalité devra surveiller les prêtres non assermentés, et dresser procès-verbal des troubles qu'ils pourront occasionner, (art. 10). En cas de négligence de la part des municipalités, les bons citoyens sont invités à dénoncer les perturbateurs. Le Département, sur le vu des procès-verbaux, enjoindra à ces ecclésiastiques de se rendre au chef-lieu, où ils seront sous la surveillance des corps administratifs ⁵.

Il semblerait, d'après cela, que si les prêtres fomentaient la sédition, on devrait trouver de nombreuses dénonciations portées contre eux, et présentant un caractère suffisamment précis pour que les tribunaux pussent être saisis de la poursuite des délinquants. Il n'en est rien, et, sauf la plainte pendante contre le curé de Machecoul, pour son sermon du 1^{er} janvier 1791, je n'ai point

¹ Tableau abrégé des opérations du district.

² Dénonciation. — Papiers du Dép. (Arch. de la Préfect.)

³ Compte de l'administration de la régie de Saint-Hilaire-de-Chaléons. (Préfect., fonds de Machecoul.)

⁴ Comparer cette disposition avec le décret du 13 mai 1791, conçu dans un sens tout opposé.

⁵ Registre du directoire de Département, n° 4, f° 135. — *Journ. de la correspond. de Nantes*, t. ix, p. 350. — Verger, *Annales curieuses*, t. v, p. 162.

aperçu de traces de procédures suivies contre des prêtres par le tribunal de ce district. Au surplus, si l'on en croit Dumouriez¹, qui commandait alors dans le pays, ces mouvements n'avaient point la gravité que l'on se plaisait à leur attribuer, et ce général se faisait fort, à ce moment, de voler au secours de l'Assemblée nationale avec 2,000 hommes du seul département de la Loire-Inférieure, « sans que la tranquillité de ce département soit troublée, malgré les contre-révolutionnaires que nous mettrons à la raison, » disait-il en terminant sa lettre du 23 juin 1791².

On continua durant le mois juillet de s'occuper de l'installation des curés constitutionnels, mais les difficultés semblaient augmenter, en raison de la force que l'on déployait pour les vaincre.

Le chef du cantonnement de dragons du régiment ci-devant *Poitou*, établi aux Noyers, près Saint-Colombin, le 25 juin, demande, le 30, au Département de faire délivrer 240 cartouches à balle à ses vingt soldats pour le maintien du bon ordre³.

Relevons, en passant, ce trait de mœurs d'une municipalité patriote, désireuse de faire respecter le culte constitutionnel : le 29 juin 1791, la municipalité de Saint-Hilaire-de-Chaléons condamne le sieur Jean Richard, coupable d'avoir donné à boire pendant l'office du jour, à payer une amende de dix livres au profit des pauvres de la paroisse⁴.

Plus tard, on ne fera pas difficulté de reconnaître que le mécontentement des campagnes s'est surtout prononcé depuis l'éloignement des prêtres de leurs paroisses, mais il suffit, pour l'instant, que les administrations aperçoivent quelques ferments de discorde,

¹ Dumouriez jouissait alors de toute la confiance des patriotes; Gallois et Gensonné, dans leur rapport, lui donnèrent notamment un témoignage de haute satisfaction pour ses expéditions en faveur de la répression des troubles. (Voy. *Journal des Débats*, du 9 octobre 1791, n° 9, p. 10. — Dumouriez partageait avec un autre maréchal de camp nommé Harembure, sous les ordres supérieurs du divisionnaire Verteuil, le commandement des troupes réparties dans les Deux-Sèvres, la Loire-Inférieure et la Charente-Inférieure. (Lettre du ministre Duportail au Département, du 27 avril 1791.)

² Voy. sa lettre lue à l'Assemblée nationale, séance du 27 juin 1791, *Journal des Débats*, n° 767, p. 11.

³ Délibér. du district de Mach. (Arch. de la Préfect., fonds de Mach.)

⁴ Arrêté de la municipalité. (Arch. de la Préf., fonds de Macheoul.)

pour qu'elles s'en prennent exclusivement aux prêtres, d'où doit venir tout le mal. Les corps administratifs, c'est-à-dire le Département, le District et la municipalité de Nantes, réunis en assemblée, chargent, en conséquence, le procureur général syndic « de rédiger une pétition tendant à ce que, vu le trouble causé *dans le royaume* par les prêtres assermentés, l'Assemblée nationale rende un décret qui expulse du royaume tous les ecclésiastiques non fonctionnaires et même ceux qui le sont, à fur et à mesure qu'ils pourraient être remplacés, qui ne se seraient pas conformés à la loi du serment prescrit par la constitution civile du clergé¹. »

Les mêmes autorités ordonnent que « les ecclésiastiques qui seront arrêtés à l'avenir, pour propos séditieux, seront conduits au séminaire, pour y être surveillés par le supérieur². » Ceux d'entre eux qui sont au château seront aussi envoyés au séminaire, où ils continueront d'être en état d'arrestation³. Divers arrêtés, pris les jours suivants, trahissent de la part des autorités un certain embarras, ou tout au moins une grande hésitation. Le 2 juillet on décide que le séminaire cessera d'être une maison d'arrêt pour les prêtres réfractaires⁴; puis, le 13, que ces détenus auront la faculté d'habiter, soit le chef-lieu, soit de sortir du département, et que ceux, contre lesquels il y a dénonciation en justice, devront être transférés dans la maison d'arrêt de leur district⁵. On avait pensé à les mettre tous aux Carmes, lisons-nous dans une lettre du président du Département au directoire de Machecoul, mais on a cru qu'il suffirait d'interroger ceux sur lesquels il n'existait pas de dénonciation et de les obliger à se représenter souvent⁶. Ainsi, même les prêtres qui n'avaient donné lieu à aucune espèce de reproche, étaient éloignés de leurs paroisses.

Alfred LALLIÉ.

(*La fin au prochain numéro.*)

¹ Registre des procès-verbaux des séances des trois corps administratifs. Séance du 26 juin 1791, f° 12. (Arch. de la Préf.)

² *Ibid.*, arrêté du 28 juin, f° 15.

³ *Ibid.*, du 30 juin, f° 18.

⁴ *Ibid.*, f° 21.

⁵ Registre du directoire de Départem., n° 4, f° 192.

⁶ Lettre originale du 16 juillet 1791. (Arch. de la Préfect.) Voy. une délibération de la municipalité de Nantes à ce sujet. Verger, *Archives curieuses*, t. v, p. 173.

POÉSIE.

LA BRETAGNE A M. DE LAPRADE.*

Potius mori quam fœdari.....

 Courbée sur mon penn-baz, telle qu'une mendiante aveugle, —
je marchais sur la route, très-inquiète et très-exténuée, — et je me
disais tout bas, les larmes aux yeux : — « Mon Dieu!!... je suis
» dans l'abandon comme une pauvre orpheline.

 » Où êtes-vous, jours de splendeur? où êtes-vous, santé robuste?
» — enfants affectueux, les plus forts de l'univers, — batailles,
» combats tumultueux, beauté, biens immenses, — le vent vous a
» tous emportés; je ne suis plus, hélas! qu'une ruine. »

AR VREIZ D'ANN AOTROU DE LAPRADE.

Kentoc'h mervel eged en em vastari.

Daoubleget war ma fenn-baz evel eur baourez dall
E oann o vont gand ann hent, marc'heduz braz ha fall;
Hag e lavarenn, zioulik, daelou em daoulagad :
« Doue!... me zo enn dilez evel eunn emzivad.

» Deziou kaer, pelec'h oc'h-hu? pelec'h oc'h-hu iec'hed?
» Bugalez karantezuz, ar c'hrenva euz ar bed,
» Emgannou, stourmou trouzuz, gened ha madou braz,
» Ead oc'h holl gand ann avel, enn dismantr ounn, siouaz! »

* Voir la *Revue*, livraison de février 1867.

Quelquefois cependant je me raidis contre la destinée, — et tout aussitôt j'aperçois des masses d'ennemis, le poing levé, — qui viennent sur le dragon rouge prédit par Merlin, — et dont l'aspect est aussi épouvantable que celui des flammes à la gueule d'un four.

Quand je les vois venir, je me couche comme morte, et me relève ensuite ; — blessée quelquefois, jamais souillée, je marche de nouveau ; — après la pluie, l'horizon bleu, après cette vie, le ciel, — car la foi et l'honneur sont chez moi toujours vivaces.

Si ma condition est digne de pitié, elle n'inspire pas de honte ; — car si j'ai été terrassée, foulée aux pieds et dépouillée, — il en a coûté à mes muscles tendus, mais l'ennemi a eu chaud ; — nul de ma race énergique ne fit jamais trahison.

Malgré tout mon courage, ma grande force sans pareille, — le temps m'a réfoulée dans la voie de la douleur ; — je ne suis plus, malheureusement ! qu'une petite fumée — que le vent chasse à son gré comme il chasse un nuage.

Awechou en em reudann dindan ma flaneden,
 Ha kerkend all e welann berniou enebourien
 Wâr gein dragoun ruz Marzin, zavet gant-ho ho dourn,
 Ha ker spountuz da weloud hag ann tan enn eur fourn.

Neuze e rann ar maro hag e savann goude ;
 Gouliet, nann mastaret, e kerzann adarre ;
 Goude ar glao ar zec'hour, goude ar bed ann env,
 Rag ar feiz hag ann enor gan-in-me a zo krenv.

Mar d'eo truezuz ma stad, evit mezuz ne-ket,
 Rak mar d-ounn bet diskared, flastred ha diwisket
 Eo bet stenn ma gwaziet ha tomm d'ann enebour :
 Nikun euz ma gwenn galet n'eo bet morse traitour.

E desped d'ann holl galoun, d'am nerz vraz ha dispar,
 Gand ann amzer ounn bouted enn hend du ar glac'har ;
 Ne d-ounn me ken, siouaz d'in ! nemed eur vogeden
 Kased du-man ha du-hond evel eur goumoulen.

Cependant, quand je regarde bien, je vois encore la mer — qui vient, en grondant, baigner le seuil de ma porte; — il y a toujours dans mon sein de grands rochers et de vieux chênes; — allons! pauvre vieille, consolez-vous, votre nom est BRETAGNE.

Oui, Dieu béni! malgré mon âge décrépît, — mon sang sait encore bouillonner quand j'entends dire : « Bretagne. » — Je ne suis donc pas encore morte, et mes enfants inquiets — me creuseront trop tôt une tombe à Quimper ¹.

La langue que je parle vit encore dans la bouche des Bretons, — en dépit des malédictions des insensés et des faiseurs; — quand cette belle langue mourra, la foi disparaîtra aussi; — adieu alors à la loyauté que l'on trouve aujourd'hui en Bretagne.

Quelle belle langue est la mienne! Disons, en passant, — qu'elle est forte comme le coup, dure comme l'acier; — elle convient au commandement, elle est propre à persuader; — douce ou rude à volonté, il n'y en a pas de pareille.

Koulskoude, pa sellann mad, e welann c'hoaz ar mor
O tond enn eur grozmola betek treuzou ma dor,
Gerek braz ha dero koz a zo bepred em c'heiz....
Groac'h koz, en em frealzid, ho hano a zo Breiz.

Ia, ma Doue benniget, enn desped d'am c'hozni
Pa glevann lavarout : « Breiz! » ma gwad a oar bervi,
N'ounn ket maro c'hoaz eta; ma bugalez nec'het
Ho devoa gread, e Kemper, eur bez d'in re abred!...

Ma iez a zo beo ivez e genou ar Vreiziz
E desped da valloziou ann dud nai hag iskiz;
Pa varvo ar iez kaer-ze, ez aio kuid ar feiz...
Kenavo d'al lealded a zo hirio e Breiz.

Pebez iez eo ma hini, leromp enn eur dremen
Eo nerzuz evel ann taol, kalet vel ann diren...
Mad eo da c'hourc'hemenni ha mad da frealzi,
Kun ha treng eo pa gerer, n'ez euz ked evel-t-hi.

¹ Allusion à la lettre d'invitation à l'enterrement de la Bretagne.

Marchons toujours, clopin-clopant... Dieu ! qu'est-ce — que j'entends au haut de la forêt résonner si majestueusement ? — Est-ce le biniou ? est-ce la bombarde ? Suis-je sourde ou ne le suis-je pas ? — Sont-ce des chiens qui aboient ? Je ne saurais le dire.

J'entends maintenant la voix, semblable à celle du bourdon du biniou, — quand on l'entend de loin dans les ébats du soir ; — c'est une voix belle et retentissante, la voix d'un grand barde chrétien, — lequel chante en mon honneur des vers qui me réjouissent :

- « Tu ne me connais pas, chère et sainte Armorique,
- » D'un moins noble pays je suis le barde obscur ;
- » Je n'ai jamais encor respiré ton air pur
- » Et courbé mes genoux sur ton sol héroïque »

Appuyée sur mon penn-baz, immobile comme une statue d'église, — j'ai écouté le chant, le cœur grandement attendri ; — et, tel qu'un onguent salutaire ferme une large plaie, — il me rendit encore jeune malgré mes nombreuses années.

Deomp c'hoaz enn eur jilgamma... Jezuz Doue, petra
 A glevann er choad huel ker kaer o tregorna ?
 Ar biniou ? ar vombarde ? Bouzar ounn pe n'ounn ket ?
 Ar chas o c'harza ind-hi ? n'oufenn ket lavaret....

Ar vouez a glevann breman evel ar grozunel
 A gleveur war dro kus-keol er jabadao, a bell ;
 Eur vouez kaer ha sklentin eo, mouez eur barz braz Kristen,
 Pehini a gan d'in-me eur werz am gra laouen.

- « Te n'am anavezet ked, Arvorik keaz zantel,
- » Euz a eur vro disteroc'h eur barz divrud ounn-me ;
- » N'am beuz ket c'hoaz tanveet blaz iac'huz da avel,
- » Ha n'ounn ket bet daoulinet war da zouar ive. »

Evel eur zand enn iliz, harpet war ma fenn-baz,
 Em euz selaoued ar werz, ma chaloun tenez braz ;
 Evel eul louzou iac'huz a wella d'eur gouli
 E reaz d'in beza iaouang enn desped d'am c'hozni,

Lorsque l'écho eut cessé d'éclater dans la forêt, — j'élevai aussitôt mes regards vers le ciel, — afin d'implorer l'aide de Dieu pour chanter, à mon tour, — dans la langue de mon pays, des vers à celui qui venait de me chanter :

- « Vous n'êtes pas inconnu, Monsieur, sur la terre d'Armor ; —
- » votre pays, ainsi que le mien, est le pays de l'honneur ; — le
- » vent qui souffle ici souffle également chez vous, — et avec vous
- » je m'agenouille devant la Croix du Fils de Dieu.
- » L'écho des sombres forêts est l'inspiration des bardes, — et
- » par mes soins il vous sera envoyé un faix de gui — pour vous
- » faire garder le souvenir de mes forêts de chênes, — jusqu'à ce
- » que vous veniez les voir, un jour à venir.
- » Comme vous j'aime la solitude, son imperturbable silence ; —
- » c'est là que nos âmes se sont rencontrées ; — elles ont rendu,
- » de concert, témoignage à la foi du vrai Dieu ; — cette rencontre
- » ne vous étonnera donc pas plus que moi.

Pa baouezaz ann ekleo da gregoilla er c'hoad,
 Me a zavaz d'ann envou kerkent ma daoulagad
 Da c'houlenn zikour Doue evit kana, d'am zro,
 D'ann hini en doa kaned, eur werz e iez ma bro.

« N'oc'h ked dizanaf, Aotrou, war zouar ann Arvor,
 » Ho pro koulz ha ma hini a zo bro ann enor ;
 » Ann avel a c'houez aman a c'houez ivez du-ze,
 » Evel-d-hoc'h e taoulinann dirag kroaz mab Doue.

» Ekleo ar c'hoajou teval eo awen ar varzed,
 » Ha d'e-hoc'h eur beac'h huelvar gan-in a vo kaset
 » Evit ma talc'hod envor euz ma c'hoajou dero
 » Ken a zeud d'ho gweloud eunn deiz a erruo.

» Evel-d-hoc'h, e karann me ann distro, he zioulded,
 » Hag eno hon eneou a zo en em gavet ;
 » Roed ho deuz testeni da feiz ar gwir Doue ;
 » Ann dra-ze ne ked espar na d'e-hoc'h-hu, na d'in-me.

- » Dans mon pays il y a eu et il y a encore une foule de bardes ;
 » — votre harpe d'or en main, je vous entends chanter, comme
 » eux, — Dieu, votre pays, vos saints, vos vieux pères ; — voilà
 » pourquoi vous êtes frères ; recevez tous à ce titre ma bénédiction.
 » Brizeux, le barde aux cheveux d'or, savait trouver le moyen —
 » d'envoyer, aux champs, des visiteurs au blé blanc, au blé noir ;
 » — il conduisait l'abeille butiner auprès de Marie... — Combien
 » était-il heureux avec cette douce amie dans le vieux manoir !
 » Quoique nous ayons des manières rudes, nous sommes, au
 » fond, tout affection ; — la fleur de l'ajonc, la fleur du genêt, sur
 » la colline dorée, — se montrent chez nous, été comme hiver,
 » scintillant comme les étoiles ; — les bois sont verts, les blés
 » aussi ; qu'il fait bon être parmi nous !
 » Châteaubriand, le poète incomparable, a-t-il été connu de
 » vous ? — C'était un fort gaillard, s'il en fut au monde ; — son
 » René et sa pauvre Atala font verser des pleurs ; — approchez-les
 » sans crainte, vous les trouverez dans le ciel !... .

-
- » Kalz a varzed a zo bet, a zo c'hoaz er vro-man ;
 » Ho talen aour enn ho tourn, evel-t-ho ho kwelann
 » O kana Doue, ho pro, ho send, ho tadou koz....
 » Setu perag oc'h breudeur, gan-e-hoc'h holl ma bennoz.
- » Brizeuk, ar barz bleo melen, a wie kavout tu
 » Da gas ann'dud da welout ann ed-gwenn, ann ed-du ;
 » Ar wenanen a gase da voeta gant Mari...
 » Pegen euruz e vije er c'hoz kastel gant hi !... .
- » Karantez holl omp aman, daousd ha ma-z-omp kalet !...
 » Ar bleun lann, ar bleun balan, war ar roz alaouret,
 » Han-goan a vez gweled, vel stered o lintri ;
 » Ar c'hoajou glaz, glaz ann ed, peger brao eo d'e-omp-ni !... .
- » Kastelbriand, barz dispar, hoc'h euz anavezet ?
 » Hen-nez a oa eur paotr-mad, mar boe hini er bed...
 » Rene hag Atala geiz a ra skuilla daelou,
 » Tostaid out-ho heb aoup, e maind holl enn envou.

» Mon cher fils Châteaubriand n'est plus, hélas ! — Son corps
 » repose sur un grand rocher près de la grève de Saint-Malo ; —
 » celui-là terrassait à volonté les écrivains de mauvaise foi, — et
 » montrait ainsi au monde entier le chemin de la sagesse.

» Il me fait beaucoup d'honneur, car il était bon Breton ; —
 » tenant beaucoup à ses droits, il fut le premier, — comme vous
 » le dites bien, fort contre la tyrannie, — tout en étant un doux
 » poète, le chantre du Christianisme.

» Vous serez le bienvenu sur la terre des vieux saints ; —
 » guerriers, saints, bardes, vous bénissent d'un commun accord ;
 » — ils louent fortement les saints prêtres de votre pays, — qui
 » aiment à porter l'Évangile dans les contrées lointaines.

» On vous fera une réception de grand seigneur ; — car de tout
 » temps nous avons aimé les pèlerins ; — nous ne leur demandons
 » jamais d'où ils viennent, — nous ne leur demandons point
 » quelle est la langue qu'ils parlent.

» Kastelbriand, ma mab kêr, siouaz ! a zo maro,
 » He gorf zo war eur mean braz e tal aod Zant-Malo ;
 » Pa gare e roe lamm d'ar skrivagnourien fall,
 » Hag e teske d'ar bed-holl hend ar furnez rak-tal.

» Kalz a enor a ra d'in, rak mab he dad e oa ;
 » Vel ma talc'he d'he wiriou hen a oe da genta,
 » Evel m'hoc'h euz lavaret, reud oud ar vac'herez
 » Har, war eunn dro, eur barz c'houek, kaner ar gristenez !

» Deuet mad et viot-hu war zouar ar zent koz,
 » Brezelidi, zent, barzed a ro d'e-hoc'h ho bennoz ;
 » Ha meuli stard a reond ho peleien zantel
 » A gar mond d'or broiou pell da gas ann aviel.

» Digemered e viod evel eunn aotrou braz,
 » Ar belerined aman a gareur a viskoaz,
 » Na c'houlennour ked out-ho a beleac'h e teuont
 » Na c'houlennour ked out-ho pez seurd iez a gomzont.

» Vous vous faites trop petit quand vous pouvez être grand ; —
 » vous n'êtes pas un berger, mais un fier chevalier, mon héros ; —
 » votre Dieu est mon Dieu, votre foi est ma foi, — je vous salue
 » de ma grande épée ; venez sur la terre de Bretagne.

» Oui, votre pays et moi, avons combattu autrefois ensemble
 » — pour la foi, le roi et l'ordre renversé ; — nos guerriers
 » courageux, nos saints martyrs — savaient frapper, prier et sou-
 » vent mourir.

» Ma couronne est brisée et je la porte toujours ; — malgré tous
 » mes malheurs, je ne suis qu'infirmes ; — le doux souvenir de
 » mon ancien temps fait le lien de mes cheveux blancs ; — à moi
 » le manteau d'hermine et à vous les artistes.

» Non, nous ne recherchons pas l'or, ni votre pays ni le mien ;
 » — ce beau trompeur jaune ne nous fascine pas trop ; — Dieu, la
 » foi, l'honneur, voilà ce que nous aimons ; — inscrivez donc,
 » je vous prie : *Potius* . . . ma devise.

» C'houi en em ra re vihan pa hellit beza braz,
 » Ne-ked eur mesaer oc'h, eur marc'hek tear, ma gwaz,
 » Ho Toue eo-ma hini, hag ho feiz eo ma feiz,
 » Salud d'e-hoc'h gant ma c'hleze, deuit war zouar Breiz.

» Ia, ho pro ha me, Aotrou, hon euz stourmet kevret
 » Evid ar feiz, ar roue, hag ar reiz diskaret,
 » Brezelidi kalouneg ha merzerien zantel
 » A wie skei ha pedi hag aliez mervel ! . . .

» Ma c'hurunen zo torred ha c'hoaz ounn kurunet,
 » Enn desped d'am holl wallou n'ounn nemet mac'hagnet ;
 » Envor gun ann amzer goz eo ére ma bleo gwenn . . .
 » Ar vantel hermini d'in ha d'e-hoc'h ar gretourien.

» Nann, na glaskomp ked ann aour, ho pro ha ma hini ;
 » Ann toueller melen-ze, na blich ket re d'e-omp-ni ;
 » Doue, ar feiz, ann enor, ar re ze ni a gar . . .
 » Skrivid eta, me ho ped, *Potius* . . . ma lavar,

» Vous agissez très-bien en tournant le dos à tous les faux dieux;
 » — car celui qui les invoque a une bien triste situation ; — à la
 » ville comme à la campagne, dans la paix, dans la guerre, —
 » soyons toujours loyaux, autrement mieux vaudrait mourir.

» J'ai toujours eu la renommée d'avoir la tête dure ; — j'aime
 » mes anciennes coutumes et je ne les délaisserai point ; — la
 » langue bretonne et la foi demeureront collées à mon cœur, —
 » tandis que la mer m'entourera et qu'il y aura dans mon sein des
 » pierres et des chênes.

» J'ai combattu souvent, jamais je n'ai été vaincue ; — j'ai reçu
 » et donné force coups de poings et coups de bâtons ; — mais
 » César le tyran était un orgueilleux, — nous avons balayé ses
 » traces ; le Christ seul nous a soumis.

» La main de Dieu est et sera toujours sur moi ; — mes rochers
 » et mes grèves garderont leur blanc aspect, — le vent des enfers
 » aura beau se déchaîner, — Dieu, la foi, la liberté, ceux-là auront
 » nos cœurs.

» Mad a rid o trei ho kein d'ann holl Doueou faoz,
 » Ann neb a bed ar re-ze a zo gwell fall he aoz ;
 » Hag e kear ha war meaz, er peoc'h hag er brezel
 » Bezomp bepred tud leal, anez eo gwell mervel !

» A viskoaz em euz ar vrud da gaoud eur penn kalet,
 » Ma gizioz koz a garann ha n'ho dilezinn ket ;
 » Ar brezouneg hag ar feiz gan-in-me a choumo
 » Keid ha ma vo mor em zro, em c'hreiz mein ha dero.

» Stourmed em euz aliez, morse n'ounn bet trec'het,
 » Taoliou dourn ha taoliou baz em euz bet ha roet ;
 » Hogen Kezar ar mac'her a oa eur c'houezaden,
 » Skubed hon euz he roudou, ni zouj d'ar C'hrist hep-ken.

» Dourn Doue a zo war-n-ounn hag a vo da viken,
 » Ma c'hereg ha ma aotchou a vezo ato gwenn,
 » Kaer en devezo c'houeza avel ann iferniou,
 » Doue, ar feiz, ar frankiz, ho do hor c'halounou.

» J'ai été garrottée, parce que je l'ai bien voulu; n'en parlons
 » point... — Si mon sol est dur, je ne le suis pas moins... —
 » Le souvenir de ma splendeur passée sera toujours présent à mon
 » esprit, — et je lui ai gardé ma vieille épée et ma harpe d'or. »

Quand j'eus achevé mon chant, l'écho de la sombre forêt — me
 répondit d'une voix semblable à celle du tonnerre; — je vis dans
 les nuages un ange blanc aux ailes déployées, — qui prit son essor
 vers Lyon en chantant : « Honneur,

» Honneur, honneur à jamais à la chère Bretagne, la patrie des
 » saints; — honneur à ses habitants, qui marchent dans le droit
 » chemin; — honneur insigne à qui l'aime, qui a la foi comme
 » elle; — honneur à Monsieur de Laprade, qui sait chanter sa
 » gloire ! »

J.-M. LE JEAN.

Guingamp, avril 1867.

» Dre ma ioul ec'h ounn staget, tavomp war gement-ze...
 » Mar-d-eo kalet ma douar, me zo kalet ive;
 » Envor ma sked tremened a vo ato em fenn
 » Ha d'ezhan em euz mired eur c'hleze, eunn delenn!!! »

Pa baoueziz da gana, ann ekleo er c'hoad braz,
 Evel mouez ar c'kurunou d'am gwerz a respountaz;
 Eunn eal gwenn, war ar c'houmoul, he ziuouaskel digor,
 Az eaz war zu Leon enn eur gana : « Enor,

» Enor, enor da viken d'ar Vreiz ger, bro ar zent,
 » Enor d'ar re zo enn-hi o kerzoud er gwir hent;
 » Enor vraz d'ann neb he c'har, en deuz feiz evel-t-hi,
 » Enor d'ann aotrou Laprad a oar kana d'ezhi. »

I. M. AR IANN.

LE MANUSCRIT DU COFFRET D'ÉBÈNE*

A mesure que je reprenais mes habitudes, Elianne modifiait peu à peu les siennes. Je ne la voyais plus, le matin, que pendant quelques moments fort courts. Elle se retirait souvent chez elle, dans l'après-midi, et, le soir enfin, elle quittait le salon plus tôt qu'à l'ordinaire. Nos promenades devenaient plus courtes et plus rares. Habitué à respecter sa liberté, je tenais à ne manifester aucun autre sentiment qu'un peu de tristesse, mais je voyais que ma tristesse augmentait la sienne.

Je compris cependant qu'il était temps de provoquer entre nous une explication sérieuse, et je craignais même, par moments, que quelque départ subit d'Elianne ne m'en laissât pas le loisir.

Un soir donc, dans les derniers jours du mois d'août, que nous étions assis, à la fin d'une journée brûlante, sur un banc rustique placé au sommet d'un petit coteau, en face de Kerivor, et d'où l'on apercevait, d'un côté, le vieux manoir se détachant sur un massif de futaies et, de l'autre, la mer noyée dans les brumes de l'horizon, je me décidai à lui ouvrir mon cœur et à lui demander quels étaient ses projets pour l'avenir. Malgré l'émotion profonde que j'éprouvais, j'étais décidé à n'user que d'un langage précis et à ne mettre en œuvre que des moyens avoués par la raison la plus sévère. Je savais bien, d'ailleurs, que toute faiblesse, toute déclamation ne

* Voir la livraison de mai, pp. 364-383.

pourrait toucher Elianne. Elle aimait la force, la franchise et la netteté en tout.

— Elianne, lui dis-je après un assez long silence, vous avez sûrement deviné combien vous m'êtes devenue chère et quel empire vous avez pris sur moi depuis que je vis ici près de vous. Ce temps a été bien court, mais il m'a suffi pour acquérir la profonde conviction que je me regarderais comme le plus heureux des hommes, si vous consentiez à me suivre au-delà des mers.

— Êtes-vous donc, me répondit-elle, à la veille de retourner en Amérique ?

Mon séjour en Europe, repris-je, ne peut être désormais bien long. Vous savez que j'ai laissé ma mère seule sur les bords de l'Ohio, et, bien qu'elle me conseille de profiter de mon voyage en France pour visiter l'Europe et compléter ainsi mon éducation, je quitterais le vieux monde sans regret..., s'il m'était permis d'emporter avec moi le seul bien qui désormais m'y rattache.

— Quoi ! me répondit-elle, vous avez vu la France et la Bretagne, sans éprouver d'autre émotion qu'un peu de sympathie pour une pauvre fille comme moi ! Ce vieux château, que tant de générations ont habité avant vous, le respect dont vous avez vu votre nom entouré dans ce pays de vos pères, l'espérance, ou plutôt la certitude de maintenir ou même de rehausser la valeur de ce nom dont vous êtes le dernier possesseur, les chances favorables que la situation actuelle de la France vous offre pour atteindre ce but, ces souvenirs, ces considérations, ces devoirs sacrés, ne vous ont pas suggéré la noble ambition de reprendre ici votre rang en vous y fixant sans retour ? Je n'ai pourtant rien oublié pour susciter en vous cette généreuse pensée.

— J'ignore, dis-je à mon tour, quel sera mon avenir ; mais j'avoue que le temps que je viens de passer en Europe n'a pas suffi pour me détacher de ma première et véritable patrie. Après vous avoir exprimé, Elianne, le désir sincère d'y retourner avec vous, je ne trouve, en l'interrogeant, aucune autre ambition dans mon cœur.

— Vous n'iriez même pas à Paris ! reprit Elianne. Vous le savez

cependant, rien ne vous serait plus facile que de vous faire présenter aux Tuileries. Votre grand père était monté dans les carrosses du roi. Plusieurs Kerestuërs ont eu des charges de cour. Le roi actuel connaît parfaitement votre nom. Ne vous a-t-on pas fait pressentir qu'il serait aisé d'obtenir pour vous une place de gentil-homme honoraire de la chambre?

— Ce titre irait assez mal avec celui de citoyen des Etats-Unis!... dis-je avec quelque hésitation, car je compris quelle profonde dissonance il y avait entre la question et la réponse.

— On peut abdiquer l'un sans regret pour conquérir l'autre, reprit-elle.

— Je ne sais, continuai-je, car je voulais éviter tout débat sur ce point; mais il est pardonnable à mon âge d'hésiter à rompre brusquement avec son pays, ses souvenirs, ce qu'on a jusque-là regardé comme son devoir, en abandonnant une mère âgée et aussi isolée que la mienne, ou en essayant de la contraindre à venir achever sa vie en Europe, contrairement à ses goûts. Pourquoi tant de sacrifices et de violences? Pour aboutir à la satisfaction d'une seule passion, l'ambition; car je devine que ce serait là toute la récompense que j'aurais à attendre.

Elianne resta quelques moments pensive, non qu'elle semblât convaincue ou indécise sur le sens de sa réponse, mais parce qu'elle paraissait hésiter à émettre sa pensée, dans la crainte de me mécontenter.

Elle se tourna enfin à demi vers moi : — Silas, me dit-elle gravement et lentement, j'avais pris un engagement avant de vous connaître, c'est celui de quitter le monde après la mort de mon oncle et de me consacrer à la retraite. Le moment est venu d'exécuter ce dessein.

Je l'interrompis en disant : — Voulez-vous parler d'un engagement devant Dieu, d'un vœu? Vous savez, comme moi, que ces promesses ne sont point obligatoires, qu'elles sont considérées comme dénuées de valeur réelle, comme imprudentes même, et que sur votre demande rien n'est plus facile que de vous en relever.

— Je suis décidée à accomplir la promesse que j'ai faite, reprit-elle doucement.

— Qui vous y oblige? m'écriai-je. Toute votre existence n'a été qu'une suite de bonnes œuvres. Qu'avez-vous donc à expier?...

— Hélas! me répondit Elianne, quand ceux qui ont commis le mal, ne l'expient pas eux-mêmes, c'est à d'autres que Dieu impose ce devoir. J'implorerai sa miséricorde pour tant de crimes qui sollicitent sa vengeance, heureuse si je puis contribuer à détourner les fléaux de sa colère...

— Vous ne me laissez donc aucun espoir? lui dis-je, en me tournant tristement vers elle.

— Personne, reprit-elle, ne vous porte une plus sincère et plus vive affection que moi; mais cette affection est subordonnée à des devoirs que je dois accomplir.

— Je vois, lui dis-je, que la répugnance que vous éprouvez à quitter la France et à vous fixer en Amérique, dans ce pays inconnu et si différent du vôtre, est pour beaucoup dans votre résolution. Nos mœurs vous semblent sans doute antipathiques avec vos goûts et vos idées. J'ai eu le malheur de naître dans ce pays et de l'aimer. Je resterais en Europe, que j'aurais, peut-être, beaucoup de peine à me défaire de mes habitudes et par conséquent à me conformer complètement aux vôtres.... Puisque tant de raisons nous séparent, chère Elianne, acceptez, je vous en conjure, l'offre que je vous fais du fond du cœur. Je possède, au-delà de l'Atlantique, des domaines bien plus étendus que celui-ci, et dont les revenus, dans un pays prospère comme les Etats-Unis, m'assurent pour l'avenir un état de fortune supérieur à mes besoins. Acceptez la succession de mon oncle. Peut-être cette position nouvelle vous réconciliera-t-elle avec la société, où vous pourrez faire beaucoup de bien et où votre devoir serait de rester. Pour moi, à quoi bon transporter au-delà des mers la propriété d'un domaine que je ne reverrai peut-être jamais? Qu'est-ce qu'un nom et les souvenirs qui s'y rattachent, pour un homme comme moi, destiné à vivre au milieu de cette association d'émigrés et de pionniers oublieux du vieux monde, et qui ont à tout jamais rompu avec ses habitudes, ses traditions et ses mœurs? Vous connaissez ma franchise, Elianne; acceptez mon offre, je vous en conjure.... — Et je crois bien qu'en disant ces mots, mes yeux se mouillèrent de larmes.

C'était trop pour Elianne ; elle se tourna vers moi : — Vous êtes cruel, Silas ! me dit-elle d'une voix émue. Vous blessez tout à la fois mon orgueil et mon cœur. Si je ne vous épouse pas, c'est que je n'épouserai jamais personne..., soyez en sûr. Si je ne reste pas dans ce monde avec vous et pour vous, c'est que je lui ai dit adieu. Mais que j'y reste ou que je le quitte, je suis incapable de m'enrichir de vos dépouilles. Déshériter le dernier des Kerestuër ! ah ! vous me connaissez bien mal ! J'ai conjuré mon oncle de n'affaiblir en rien, à mon profit, l'héritage qui vous appartenait, et j'ai fait cela avant de vous connaître.... Tenez, dit-elle, en me présentant un petit rouleau de papier, voici un bien faible don que je voulais vous faire et que je vous conjure, à mon tour, d'accepter. Je possède, vous le savez, quelques ruines qui portent notre nom et qui furent, il y a plusieurs siècles, le berceau de notre famille. Ce petit domaine doit être votre propriété. Je tiens à vous le donner. Vous me feriez une peine profonde en ne l'acceptant pas. Je n'ai plus besoin de rien, et quelques autres ressources suffiront amplement à l'exécution de mes desseins. Prenez, Silas. — Et elle me tendait d'un air suppliant l'acte qu'elle avait rédigé pour me transférer la propriété de la Tour de Kerestuër.

— C'est un combat qu'il est inutile de prolonger, lui dis-je ; de grâce, n'insistez pas ! — Et après un moment de silence, j'ajoutai avec un peu d'amertume : — Je le sais, vous ne voyez en moi qu'un marquis de Kerestuër ; vous ressemblez à ces filles d'autrefois, auxquelles on arrachait le cœur dès leur enfance et qu'on accablait, de bonne heure, des dédains de la maison paternelle afin qu'elles fissent sans regret le sacrifice d'une liberté dont elles n'avaient jamais joui. Puis elles quittaient le monde sans le connaître, n'emportant pour toute consolation, — ce qui leur suffisait parfois, — qu'un fol orgueil pour leur nom, orgueil auquel on avait réussi à donner des proportions monstrueuses.... Était-ce donc là des vocations agréables à Dieu?....

Elianne ne me répondait pas. Je me tournai de son côté. Elle avait caché sa figure dans ses mains. Je devinai, au mouvement saccadé de sa tête penchée, que c'était pour me dérober ses larmes.

Je ne pus m'empêcher de lui dire : — J'ai été injuste envers vous, Elianne ; pardonnez-le moi , je vous en prie. Mais laissons de côté , pour le moment , ce triste sujet de conversation. Nous y reviendrons dans des dispositions plus conciliantes ; je l'espère , du moins...

Elle se leva. Nous reprîmes lentement le sentier qui nous ramenait au château. Elianne se retira de bonne heure , et je montai dans cette tour octogone où , dès le premier jour de mon arrivée , j'avais été installé par elle.

J'essayai vainement de retrouver un peu de calme. Les agitations de la soirée se prolongèrent durant la plus grande partie de la nuit. Je me demandais quel moyen me restait à employer pour changer les résolutions d'Elianne. Il me semblait évident que toute espérance de l'emmener en Amérique devait être abandonnée. Avais-je plus de chances de la retenir à Kerivor, en restant en Europe et en acceptant, loin de ma mère et de mes concitoyens, de nouvelles destinées?... Assuré, comme je l'étais, qu'il n'entraîtrait aucun calcul dans sa conduite vis-à-vis de moi, j'en étais réduit à douter que ce sacrifice, immense alors à mes yeux, triomphât de sa résolution... — J'ai trop d'affection pour elle, me disais-je par moment, pour persister dans le dessein de l'entraîner au-delà des mers, où elle serait malheureuse. Peut-être en a-t-elle assez pour moi, dont elle connaît maintenant toutes les pensées, pour refuser le sacrifice de ma patrie et de mes goûts? Pénible alternative! Ah! que n'accepte-t-elle l'offre que je lui ai faite? Que n'est-elle moins désintéressée, moins digne de mon dévouement? Je partirais, le cœur gros sans doute, mais, une fois au-delà des mers, je retrouverais ma mère, mes occupations, un but à mon activité, et j'aurais noblement rompu avec la patrie de mes pères. J'aurais laissé Elianne heureuse.... — D'autres combinaisons se présentaient à mon esprit. Je me sentais tour à tour faible, puis énergique, enfin indécis..., et je m'étonnais de tant d'hésitations, si peu naturelles à mon caractère. Vers le matin, un sommeil lourd et agité, où je retrouvais dans mes rêves les impressions douloureuses de la veille, mit un terme à ce long et fatigant débat.

Je descendis assez tard au salon. A peine y fus-je assis qu'un des vieux serviteurs du château vint me remettre une lettre. Je reconnus sur l'adresse l'écriture d'Élianne. — Quoi ! m'écriai-je, où est M^{lle} de Kerestuër ? — Mademoiselle est partie ce matin, bien avant le lever du soleil, reprit le vieux serviteur.

Je devinai tout. Je tins longtemps la lettre entre mes mains, sans oser l'ouvrir, et ce souvenir a laissé en moi une trace si profonde que, pendant de longues années, j'ai hésité à rompre le cachet d'une missive, toutes les fois que j'ai pu supposer qu'elle renfermait quelque nouvelle douloureuse pour moi. J'ouvris enfin la lettre d'Élianne. Voici ce qu'elle m'écrivait :

« Cher Silas,

» Je vais où je crois que la volonté et la miséricorde de Dieu m'appellent. Je vous l'ai dit hier, c'est une résolution ancienne que j'accomplis.

» Il y a quelques mois, nous ne nous connaissions pas. Des impressions aussi récentes s'effacent promptement. Cependant ne m'oubliez, Silas, que dans la mesure où cela est nécessaire.

» Pour moi, je crois que je puis emporter dans la retraite toute l'affection que j'ai conçue pour vous. Je n'ai rien à en laisser au monde, ni même à la terre. Tant que je vivrai, vous pourrez dire qu'il y a quelqu'un ici-bas qui prie pour vous.

» J'ai été un peu exigeante à votre égard ; pardonnez-le moi. Je ne suis qu'une pauvre fille ignorante, et vous connaissez mille fois mieux que moi les devoirs que vous avez à remplir vis-à-vis des autres hommes. Je serais bien coupable d'apporter le moindre obstacle à l'accomplissement de ces devoirs tels que vous les entendez. Je devine, je sais cela..., et cependant je regrette profondément mon idéal. Vous aviez reçu tout ce qu'il fallait, tout ce que je pouvais souhaiter, pour réaliser mon rêve chevaleresque, ce rêve évanoui...

» Le sang n'est pas de l'eau, et celui qui coule dans nos veines vient d'une source commune. Ce qui nous sépare, Silas, c'est notre parfaite ressemblance, c'est-à-dire, une égale fidélité à des devoirs

différents ; mais si nos voies semblent divergentes ici-bas , elles se confondront sûrement , un jour , car je sais que nous marchons , guidés par la même étoile. C'est là-haut , cher Silas , que je vous donne rendez-vous.

» Je regrette que vous ayez refusé le faible don que je vous destinais , celui d'une ruine qui vous appartient plus qu'à moi et dont la possession m'est désormais tout à fait inutile.

» Votre cousine dévouée,

» ELIANNE DE KERESTUER. »

Lutter contre l'usage légitime de la liberté d'une autre créature de Dieu a toujours été un acte de coupable égoïsme à mes yeux. Cette réflexion , qui me laissait ma douleur tout entière , terrassa du premier coup mon orgueil. Je restai longtemps immobile ; puis je me mis à me promener lentement. « Allez et venez , » disent parfois les médecins à leurs malades. Cette méthode convient aussi à certaines affections de l'âme. Les jours se succédèrent... ; ma seule consolation était de voir que tous les habitants du château respectaient et partageaient ma douleur. Je les apercevais traversant les appartements , la cour , et se croisant en tous sens , sans échanger d'autres paroles que celles exigées par les besoins du service.

J'allais souvent m'asseoir sur un banc , placé sur la terrasse et où nous avions passé de longues heures , Elianne et moi , l'un près de l'autre. Ralph m'y accompagnait. Dans les premiers jours , après m'avoir regardé fixement , il partait tout à coup , suivant les allées du parc , s'arrêtant de temps à autre et quêtant , comme pour retrouver une trace. Après de longs détours , je le voyais revenir lentement , par le côté opposé ; puis , se couchant à mes pieds , il allongeait sa tête intelligente sur ses larges pattes , en poussant un sourd grognement , expression , sans aucun doute , du regret que lui inspirait l'inutilité de ses recherches.

— Pauvre Ralph ! lui disais-je , nous ne la verrons plus ! — Et , sans changer de place , il tournait obliquement son regard et le fixait sur moi , comme s'il avait compris mes paroles.

Plusieurs jours s'écoulèrent, avant que j'eusse le courage d'aller visiter l'aile du château et l'appartement occupés par Elianne. Rien n'est plus triste que la vue des lieux et des objets qui vous rappellent plus intimement une personne, chère à votre souvenir, absente..., morte pour vous. J'y allai un jour. Les meubles étaient vides et les tiroirs ouverts. Il n'y restait rien qui lui eût appartenu. Elle avait tout donné. Je remarquai cependant un coffret d'ébène, finement sculpté, dont elle m'avait souvent dit qu'elle me ferait cadeau. Je l'ouvris et j'y trouvai un mince cordonnet, tressé avec ses beaux et longs cheveux, qui lui servait, en faisant le tour de sa tête, à fixer sur son front une ferrennière formée d'une grosse opale d'Amérique que je lui avais donnée. Je pris le coffret et j'éprouvai un grand plaisir à songer qu'elle y avait peut-être laissé à dessein le seul souvenir qui me soit resté d'elle.

Je ne tardai pas à apprendre qu'Elianne était entrée dans un couvent d'un ordre austère, situé dans une des grandes villes de la haute Bretagne. Elle me fit dire qu'elle me verrait toujours avec le plus grand plaisir, mais après la prononciation de ses vœux.

Je réglai toutes mes affaires, et je résolus, avant de retourner en Amérique, de faire quelque long voyage. L'Orient m'attirait. La civilisation européenne est sortie de l'Asie. Pour nous, enfants de l'Europe et de cette civilisation moyenne, ne sommes-nous pas plus éloignés d'un degré de cette antique Asie, de cet ancêtre commun, qui doit nous inspirer, à nous autres Américains, la vénération dont on entoure une aïeule ? Ces plaines, aujourd'hui désertes, de l'Orient, sont parsemées de ruines inconnues au Nouveau-Monde, où l'on ne trouve rien de semblable. Que sont ces ruines ? Des larmes figées dans de la cendre humaine. — Il me serait doux, me disais-je, d'aller m'asseoir sur ces restes fameux. Qu'est la douleur d'un seul à côté de ces témoignages grandioses de l'instabilité des empires ? Qu'est-ce qu'un cœur secrètement brisé, à côté de ces vastes funérailles de civilisations et de peuples ensevelis dans un si profond oubli, que le savant, penché sur les débris de leurs monuments, ne peut même réussir à épeler les caractères dont ils se servirent pour graver leur histoire, les décrets de leurs despotes ou les prières adressées à leurs dieux ?

J'écrivis à ma mère que j'allais exécuter les projets de voyages qu'elle m'avait conseillé de faire avant de retourner en Amérique.

Je visitai, en employant à ces excursions plus d'une année, la Grèce, l'Égypte et la plus grande partie de l'Asie, et je revins en Europe par Constantinople. J'étais en Allemagne lorsque je reçus, par la voie de mon banquier, une lettre de ma mère, que je n'avais pas embrassée depuis près de deux ans. Elle me mandait que sa santé s'était affaiblie et qu'elle désirait me revoir. Cet appel était sacré pour moi. Je gagnai en toute hâte une des villes Hanséatiques et je m'y embarquai pour les États-Unis.

Je retrouvai ma mère vivante sur les bords de l'Ohio. Mais je m'aperçus, du premier coup d'œil, qu'elle n'avait pas longtemps à vivre. Je la perdis quelques mois après.

Qu'avais-je à faire ? Je m'employai de bonne foi à reprendre ma vie américaine. Je fis de grands efforts pour me rattacher à des intérêts qui, autrefois, m'avaient semblé être de premier ordre et dignes de toutes mes préoccupations. Mes amis ne m'avaient point oublié. Je visitai les établissements voisins, et je fus reçu partout avec la plus grande cordialité. On me donnait des fêtes et j'étais invité, comme autrefois, à toutes les grandes chasses du pays. La contrée avait même gagné depuis mon départ. De nouvelles routes avaient été tracées. Quelques villes s'étaient fondées sur les rives de l'Ohio. Le flot de l'émigration n'avait pénétré jusqu'à cette époque au-delà des monts que par une sorte d'infiltration. Mais, après s'être accumulé et grossi au pied de la chaîne des Alleghanys, comme l'eau s'élève devant un barrage, il s'appêtait à déborder au-delà de l'obstacle et à inonder ces plaines qui, depuis, se sont couvertes d'une population active et prospère.

Mais je ne tardai pas à m'apercevoir de l'atteinte profonde que mes habitudes d'enfance et mes sentiments intimes avaient reçue pendant mon séjour en Europe. Bien que mon père se fût expatrié volontairement, il avait fallu des événements extraordinaires dans sa vie, et sans doute de grands mécomptes, pour l'amener à se fixer au-delà de l'Atlantique. Peut-être cette douleur latente de l'exil se transmet-elle avec le sang, et il ne faut qu'une circons-

tauce favorable pour développer chez la génération suivante le germe indestructible de l'amour de la patrie. Je m'étonnais de la transformation qui s'opérait en moi, presque à mon insu, car je n'avais goûté que les tristesses de l'Europe. Mais il y a des amertumes qui enivrent.

J'étais parfois tenté de croire que ce changement était l'effet des prières d'Elianne. — C'est ainsi, me disais-je, que Dieu, compatissant à la requête d'une âme fidèle, courbe et incline peu à peu la volonté d'une autre de ses créatures; mais cette pression insensible est si doucement exercée, qu'elle laisse au plus opiniâtre comme au plus faible, au plus superbe comme au plus humble, la conviction de son libre arbitre et de sa spontanéité. — Je m'empressais alors d'ajouter que Dieu, sans doute, n'accepte une semblable responsabilité que lorsqu'il s'agit de nobles et généreux desseins, et cette dernière réflexion donnait à mon désir de rapatriation la valeur d'une sorte d'inspiration providentielle.

J'étais dans ces dispositions, lorsque je reçus, de la supérieure du couvent de ..., une lettre où elle m'annonçait que M^{lle} de Kerestuër avait succombé à une maladie de poitrine. Elle m'adressait, en même temps, un extrait d'un testament par lequel Elianne m'avait légué en toute propriété le domaine de Kerestuër...

La mort ne pouvait exhausser la barrière qui me séparait d'Elianne, et, ne me rappelant que le rendez-vous qu'elle m'avait donné dans sa dernière lettre, je trouvai même que cette mort nous avait rapprochés, puisque l'un des deux attendait déjà l'autre au but.

Peu de temps après, je revins en Europe et j'y repris ma qualité de Français. Fidèle à ma double origine, j'essayai de concilier les principes de ma jeunesse avec les devoirs nouveaux que j'avais librement acceptés : œuvre difficile que d'autre continueront et dont je ne verrai pas l'achèvement !

Ici se terminait le manuscrit. — Lorsque j'en eus achevé la lecture, je le roulai et le rattachai avec le mince cordonnet de cheveux bruns pâlis par le temps, dont j'ignorais d'abord l'origine et que je ne touchais plus qu'avec un véritable respect ; puis je replaçai religieusement le tout dans le coffret d'ébène.

J'étais resté assis près de la fenêtre ouverte. Mes regards se portèrent naturellement vers l'horizon sur une longue ligne de côtes brumeuses et dans la direction où devait se trouver le manoir de Kerivor. Un soleil pâle d'automne allait atteindre la limite de sa course. Tout près de moi, des corneilles à la voix rauque volaient en rond autour des clochers de l'antique cathédrale. Ces croassements monotones des habitantes, peut-être séculaires, de ces tours bien plus vieilles encore, les rayons sans éclat du soleil couchant, rougissant, comme en signe d'adieu, les pignons frustes de la vieille église et l'aiguille ajourée du Kreisquer, le silence profond qui, à part les cris d'oiseaux, enveloppait la petite ville bretonne, en deuil de sa dignité épiscopale, tout me semblait en parfaite harmonie avec l'impression que m'avait laissée la lecture du manuscrit.

L'heure du souper approchait. Je descendis de ma chambre par le grand escalier tournant en pierres de taille, et j'allai m'asseoir sur un banc, placé près de la porte cochère, au bord de la rue. Je ne tardai pas à y être rejoint par le maître de la maison, qui revenait de son jardin, situé dans le faubourg, armé d'un râteau et muni d'un panier rempli de laitues. Il présidait chaque jour aux deux repas de la table d'hôte où il occupait la place d'honneur, sa serviette passée dans la boutonnière la plus haute de son habit. J'y avais fait sa connaissance. C'était un homme d'une cinquantaine d'années, dont la figure ronde, couperosée et bourgeonnée était ordinairement encadrée dans un haut collet de chemise raide et serré d'une cravate de couleur. Il vint, après m'avoir salué, s'asseoir près de moi. Il fumait une pipe courte de racine de bruyère, dont le foyer était admirablement ébénisé par un long usage. Décidé à lui adresser quelques questions, j'allumai un cigare, afin d'établir entre nous ces relations préliminaires qui naissent facilement entre deux fumeurs.

Ce fut lui qui m'adressa le premier la parole : — Avez-vous été, me dit-il, avec un accent breton très-prononcé, à la vente de meubles annoncée ce matin par le crieur public ?

— J'y suis allé, répondis-je, mais, en général, ce qu'on y vendait avait bien peu de prix.

— Je m'en doutais, répliqua mon hôte. Il y avait de belles choses à Kerivor ; mais cela a été enlevé par les fripiers de Paris qui n'y ont rien laissé de précieux.

— Vous connaissez le château et vous avez peut-être eu des relations avec ses anciens propriétaires ? m'empressai-je d'ajouter, car c'était là que je voulais en venir.

— Sans doute ; qui ne connaît Kerivor dans le pays et qui ne s'y rappelle le *marquis*, répliqua mon hôte, se plaisant avec son accent breton à allonger outre mesure la première voyelle de ce titre, je veux dire le père du jeune homme qui est mort l'année dernière dans les pays chauds.

— Ah ! repartis-je, vous avez connu le marquis?...

— Oh ! beaucoup, répondit mon hôte, celui que nous appelions le *marquis* d'Amérique. Un brave homme, celui-là... Des hommes comme ça, Monsieur, ne devraient jamais mourir, parce qu'il est impossible de les remplacer. Tout le monde l'adorait dans le pays.

— Est-ce que son fils ne lui ressemblait pas ? répliquai-je.

— Je n'ai point de mal à en dire, ajouta vivement mon hôte ; le pauvre jeune homme, je ne l'ai pour ainsi dire pas connu. Son père le marquis s'était marié à Paris ; mais sa femme n'aimait guère la Bretagne, et, après la mort de son mari, il y a une dizaine d'années, elle cessa tout à fait d'y venir. Quant au jeune homme, il n'y paraissait guère qu'un instant, pour les courses et les chasses d'automne ; mais c'était avec un train de prince, et Kerivor était trop petit pour lui. Toutes les fois que le père venait en ville, il descendait ici et il aimait beaucoup notre table d'hôte, mais le fils ne m'envoyait que ses piqueurs et ses grooms, et ça vivait ici grassement, je vous assure. Le *café* (c'était un de ces mots que ne manquait jamais d'accentuer énergiquement mon hôte armoricain), n'était jamais assez noir pour eux. Il fallait qu'Annaik apportât le filtre sur la table, et ils y mettaient tant de poudre que l'eau bouillante ne pouvait passer. Aussi, ça n'a pas duré longtemps. Tout a été croqué en quelques années, et maintenant il n'y a pas plus de Kerestuërs que d'évêques de Saint-Pol, car on ne peut pas dire

qu'il y a un évêque de Saint-Pol, parce que celui de Quimper ajoute ce titre au sien. Du reste, Monsieur, ajouta-t-il, après avoir aspiré deux ou trois longues bouffées de tabac, tous nos fils de famille en font autant. C'est à qui mangera son bien le plus vite, comme si l'on n'avait plus besoin d'eux. Jusqu'au jeune Monsieur B...., de Paimpol, dont le père, (je l'ai bien connu), avait ramassé des millions à la pêche du grand banc, et qui a mangé en cinq ou six années, à Paris, toutes les morues que son père avait salées pendant trente ans à Terre-Neuve !

— C'est triste, dis-je, de voir ainsi les noms honorables disparaître.

— Oui, sans doute, me répondit mon brave hôte, ce sont de vieilles connaissances auxquelles nous tenions... ; mais voilà le *souper* qui *sonne* et il faut que j'*assaisonne* la *salade*.

— Si cela ne vous contrarie pas, pourriez-vous y mettre un peu moins de poivre et de vinaigre ? lui dis-je, en me rappelant les brûlots que notre amphytrion avait l'art et l'habitude de composer.

Ces réflexions de mon hôte, sur la fragilité de la fortune et la disparition des anciennes familles du pays, ainsi que sur l'abandon que leurs jeunes représentants semblent faire de la chose publique, réveillèrent dans ma mémoire une impression de voyage. Je me souvins d'avoir autrefois visité, en Sicile et en Grèce, les ruines d'antiques cités renversées dans la poussière. Çà et là, cependant, lorsque le couronnement d'une acropole ou d'un temple s'est écroulé sous l'effort du temps ou sous les atteintes des hommes, quelques colonnes, destinées à soutenir l'édifice, sont restées fièrement debout. Autour d'elles, à leurs pieds, sont venues se grouper la chaumière du laboureur et la hutte du berger s'appuyant avec confiance à leurs piédestaux mêmes et le support que ces stèles altières offrent à ces humbles demeures, semble les consoler de ce que leurs cha-piteaux n'aient plus rien à soutenir.

Je quittai le lendemain matin Saint-Pol-de-Léon pour continuer mes investigations d'antiquaire.

J^s DE L'AUNAY.

LES TITRES DE LA CHAPELLE

DE

NOTRE-DAME DE BON-SECOURS A NANTES.

Vous connaissez sans doute le marché du samedi sur la place Bretagne de Nantes?... Là, se trouve un peu de tout, et cet agencement de vieilles nippes, entremêlées d'objets les plus disparates, présente un certain pittoresque, qui parfois vaut réellement la peine du coup d'œil. Les contrastes y abondent : à côté d'une bonne paysanne marchandant, sou à sou, une marmite, des souliers, un cotillon ou une robe, qu'elle essaie sans vergogne, une pimpante actrice fait emplette du collier de strass destiné à rehausser sa beauté aux feux de la rampe. Par ici, c'est du fer et de la ferraille, plus loin, de la corde ; voilà du poisson, des légumes.... Le numismatiste y rencontrera des monnaies de cuivre et même d'argent ; j'y ai vu des jetons, si rares aujourd'hui, des maires de Nantes. Des haches en silex et en bronze attireront, de temps à autre, l'attention du celtomane. L'amateur de faïences y découvrira, peut-être, certains échantillons, longtemps oubliés dans le fond d'un grenier. Le lecteur s'y procurera, à bon marché, tous les romans modernes, et souvent des ouvrages d'histoire et de littérature beaucoup plus instructifs et plus utiles. Il n'est pas jusqu'au bibliophile qui ne puisse avoir la chance d'y récolter quelques raretés, car c'est encore sur la place Bretagne qu'a été vendu, pour cinquante centimes, le *Traité de la nature et usage des marches séparantes les provinces de Poictou, Bretagne et Anjou* ; par M. Gabriel Hullin, licencié es droicts, procureur fiscal à Tiffauges. A

Nantes, par la vefve de Luc Gobert, imprimeur et libraire, MDCXVI.

Or, par une des froides matinées du mois de février dernier, qui cependant n'avait pas empêché les collectionneurs de venir inventorier, en grelottant, l'exhibition nantaise, l'un des plus assidus avisa, au milieu de pipes en bois, de montures de lunettes et de verres de lampes, un rouleau de parchemins. Aussitôt il s'abaisse, avance le bras, et... se relève sous la pression d'une main amie qui, familièrement, s'était posée sur son épaule. La conversation s'engage, d'une façon, sans doute très-intéressante, car l'amateur de parchemins, détourné de sa pensée première, qui pourtant était la bonne, oublie un instant l'objet de sa convoitise. Un marchand, également à l'affût, avait remarqué le geste interrompu du promeneur, et, profitant habilement de la distraction de celui-ci, se rend acquéreur du rouleau, au moment où le premier, reportant de nouveau la vue sur la place où gisaient les parchemins, ne rencontre plus que le vide!!....

Suivre l'acquéreur, examiner le rouleau, en demander le prix, qui alors avait plus que triplé, fut la seule préoccupation du collectionneur désappointé, envoyant, *in petto*, à tous les diables le malencontreux ami, dont la rencontre l'avait empêché d'exécuter tout d'abord son projet.

Et franchement il y avait bien de quoi!...

Le premier des actes était le testament de Martin Badaud, prêtre, « demourant en la Saulzaye de Nantes, » en date du « xxvii jour d'aougst, lan mil quatre cens saexante seix », par lequel le testateur, voulant être inhumé dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, « devant l'autier Monseigneur St Sebastien, » ordonne mille messes, plus trois trentains pour le repos de son âme, et que, pendant son enterrement, « ait neuf torches de cire neuffves et honnestes ardentes en ladite chapelle de Bon-Secours, ainsi qu'il est de coustume. » Puis le service fait, « icelles torches demeurent à ladite chapelle pour servir au service divin. » Soixante dix sous dix deniers sont affectés à la fondation d'une messe annuelle de *requiem*, à l'autel de saint Sébastien. La succession est partagée

entre les nièces du digne prêtre qui, à juste titre, déroge un peu à l'égalité, dans les termes suivants : « Item je ordonne à Jehanne ma niepce qui ma pansé et gouverné en ma dite maladie, une grande paille (poêle) d'arain, seix escuz et une de mes robes de gris fourrée de panne noire ; aussy troys escuelles, un plat et deulx saulciers d'estain, et en oultre veulx quelle demeure quitte de cinquante soulds quelle me devait à cause de prest. Item, je donne à Pierre Reg(Ines), pour les paynes et labeurs quil a prins pour moy en madite maladie et pour estre a james en ses bonnes prières et oroysons, mon vieil brevière, — ce qui prouve, contrairement à l'assertion de l'abbé Travers, que les prêtres de Nantes en avaient déjà depuis longtemps, — mon Decret, mon Dictionnaire et deux petits livres dont lun est de l'exposicion des euangiles et l'autre de l'exposicion des saints, et unḡ livre nommé *Guillelmus Parisiensis* ¹. »

Dom Martin était le premier chapelain de Notre-Dame-de-Bon-Secours, ce qui explique sa dévotion envers ce sanctuaire. Son testament, écrit sur papier et auquel il ne manque que quelques mots, avait pour enveloppe une lettre de convocation aux États de Bretagne, qui devaient se tenir à Vitré le 13 juin 1671, adressée au s^r Yves Morice, conseiller d'État et procureur général de la chambre des comptes de Nantes.

La troisième pièce est une belle feuille de vélin de 0,68 c. sur 0,52, contenant un accord entre messire Nicolas Poupart, « presbtre ou nom et comme chapelain d'une chapellanie fondée et desservie en la Saulzaye de Nantes, appelée Nostre Dame de Bon Secours, » et Pierre Rivière, marchand, par laquelle ce dernier s'oblige à payer par moitié, aux termes de la Saint-Jean et de Noël, le « nombre de cent cinq soulds monnoye de Bretagne de rente chefs. » Fait en la maison de M. de la Tullaye, le 27 mai 1552.

Il est inutile, croyons-nous, de rappeler ce qu'était la chapelle de Bon-Secours. Chacun, à Nantes, a entendu parler de ce mo-

¹ Guillaume, dit *de Paris*, parce qu'il fut évêque de cette ville, de 1228 à 1248, a laissé divers ouvrages de théologie, réunis et publiés en deux volumes in-f., à Venise en 1591.

deste sanctuaire, élevé, au milieu du XV^e siècle, sur la grève de la *Saulzaye*, aujourd'hui l'île Feydeau. M. l'abbé Jules Lagrange en a retracé l'historique dans un manuel in-18, imprimé en 1853 chez Charpentier, et la neuvaine de Notre-Dame-de-Bon-Secours, rétablie dans l'église paroissiale de Sainte-Croix, est une des dévotions les plus suivies et les plus populaires de notre ville.

On peut donc juger combien grande fut la contrariété de notre antiquaire dépité. En effet, les titres qui venaient de lui être si prestement soulevés avaient une certaine valeur locale ; car ils se rattachaient à un monument religieux, non des plus remarquables, mais des plus connus, et sur lequel nos archives départementales ne possèdent guère qu'un seul document, la copie de l'acte de fondation de la chapelle en 1444¹. Aussi ne voulut-il pas, dans un premier mouvement d'humeur, consentir à donner les six francs auxquels le nouvel acquéreur fixait les *vieux contrats*. Bien lui en prit, car le lendemain le marchand se présentait à M. Péhant, conservateur de la Bibliothèque publique, qui accueillait avec empressement le petit rouleau de parchemins, désormais placé à l'abri de toute dispersion fâcheuse.

Le bibliothécaire eut lieu de s'applaudir du dénouement de l'historiette précédente et de la persévérance avec laquelle il se tient constamment à la piste des occasions d'augmenter la riche collection confiée à ses soins et à son active administration ; car, trois ou quatre jours après, un autre brocanteur lui apporta sept autres pièces concernant la même chapelle, ce qui porte à neuf le nombre des titres du dossier de la Bibliothèque publique sur Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le premier est un légat de 10 sous, fait par Mathée Libourne, femme d'Eonnet Rouxeau, le 17 août 1447.

Le second, une donation de 4 sous de rente, par Pierre de la Venerie, le 4 février 1455.

¹ Archives départementales, fonds de Sainte-Croix. — Outre ces titres, que nous énumérons ici, nous croyons devoir indiquer que M. Van Iseghem en possède encore quelques autres, qui lui sont échus par la succession de son grand-oncle, le respectable abbé Urien, dernier chapelain de Notre-Dame-de-Bon-Secours, mort curé d'Ancenis, en 1834, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le troisième, une acquisition faite par le même, de deux quartiers de vignes, sis au clos de *Digne-Chien*, au fief de Sesmaisons en Saint-Sébastien, clos sur lequel étaient hypothéqués les quatre sous précédents, 28 janvier 1468.

Le quatrième, le don « d'un demy runt, ou fleuve et ripvière de Loire, » par Jehan Guilgay, le 3 juin 1468 ¹.

Le cinquième est l'achat d'un demi-runt en la rivière de Loire, pour 17 ^{fr}, 10 sous monnaie, le 3 décembre 1484.

Le sixième, la nomination à une chapellenie, fondée par défunts Alain Resmond et Jamette Phélippe, sa femme, « *in capella, in loco Saliceti Nannetensis super ripariam Ligeris constructam*, » 26 juin 1493.

Le septième est une reconnaissance de dix sous de rentes, donnée à la chapelle par Jean Regnault, Nicolas Visonneau et Macé Chesnart, le 3 décembre 1496 ².

Le nom du modeste et laborieux conservateur de la Bibliothèque publique de Nantes vient d'être prononcé. Au risque de lui déplaire, c'est une occasion toute naturelle, et que nous ne saurions laisser échapper, de rendre un juste hommage au zèle incessant et éclairé qu'il déploie dans toutes les parties du service confié à ses soins. Grâce à lui, l'amélioration, le classement de la Bibliothèque ont fait de rapides progrès ; son développement a pris de telles proportions, que l'espace lui manque, et son chiffre s'est tellement accru, qu'elle peut déjà prétendre à une belle place parmi les établissements scientifiques analogues de France, et ne pas être longtemps au-dessous du rang qu'occupe elle-même la ville qui la renferme.

Le cabinet de M. Bizeul a servi de larges bases à un fonds de titres, chartes, autographes, pièces manuscrites, etc., auquel sont venues s'adjoindre les notes de MM. Chevas, A. Guéraud, Verger, etc. Les bibliographies révolutionnaires, bretonnes, nantaises, sont

¹ *Runt*. Ce mot ne se trouve pas dans les glossaires. Il désignait, sauf meilleur avis, un des côtés de la partie inférieure de l'arche d'un pont, affectée à la pêche, et plus tard nommé *rotereau*.

² Ces deux liasses de titres étaient parvenues aux mains des deux marchands, à la suite de la vente mobilière, faite après le décès de M^{me} veuve Jacquier.

aussi riches que variées, et forment deux sections créées par M. Péhant.

Mais ce qui lui fait le plus d'honneur, c'est le Catalogue, dont le quatrième volume vient de paraître, l'une des œuvres intellectuelles qui honorent le plus notre ville, et qu'elle connaît certainement le moins. Encore loin de son terme, cet ouvrage révèle des richesses considérables, faites assurément pour inspirer le goût de l'étude et surtout faciliter les recherches de toutes sortes. Le mérite de ce remarquable travail ressort surtout de la manière dont il est conçu, de la méthode claire et savante avec laquelle il est rédigé, de l'exactitude scrupuleuse qui s'y rencontre à chaque article. Commencé dès l'entrée en fonctions de M. Péhant, en 1848, continué depuis lors sans interruption, le Catalogue forme maintenant quatre fort volumes in-8°. Il en formera bientôt six. Il contient 42,250 numéros, représentant environ 59,298 volumes et 20,350 pièces; ce qui fait supposer, pour l'ensemble de la Bibliothèque, un total de 120,000 volumes ou pièces, au moins. — Il y a vingt-cinq ans, elle en avait 30,000.

Quant aux détails d'exécution, ils sont, pour ainsi dire, infinis et presque toujours irréprochables. La reproduction fidèle et intelligente des titres de tant de livres, leur classification rigoureusement scientifique, l'indication accessoire des sources à consulter pour tous les genres d'études disséminées dans les recueils et collections, la mise à profit des publications les plus récentes et les plus complètes, souvent rectifiées et améliorées ici, tout cela fait du Catalogue de Nantes un répertoire digne de figurer à côté des meilleurs comme des plus utiles catalogues des Bibliothèques de France. Déjà il est indiqué, au loin, comme une autorité : le monde érudit s'en sert avec confiance. M. J.-C. Brunet, le patriarche de la bibliographie française, le cite et lui rend justice. Nous ne pouvons donc pas le méconnaître, ou du moins l'ignorer, une plus longue indifférence deviendrait impardonnable : Nantes doit apprécier, ainsi qu'il mérite de l'être, le beau monument, élevé silencieusement à la science par M. Émile Péhant.

Stéphane DE LA NICOLLIÈRE.

ROME SOUS PIE IX.

L'article qu'on va lire est extrait d'un Appendice que notre collaborateur, M. Eugène de la Gournerie, vient d'ajouter à son ouvrage de *Rome chrétienne*, dont la quatrième édition va paraître (chez A. Bray, rue Cassette, à Paris). Cet Appendice comprend l'histoire de Rome depuis la promulgation du dogme de l'*Immaculée Conception* (3 décembre 1854), jusqu'à la célébration du dix-huitième centenaire du martyr de saint Pierre et de saint Paul (29 juin 1867). Notre vénérable Evêque a daigné adresser, au sujet de cette addition, la lettre suivante à l'auteur :

Nantes, le 6 mai 1867.

Monsieur,

J'ai lu avec un grand intérêt l'Appendice pour la quatrième édition de *Rome chrétienne*, que vous avez bien voulu mettre sous mes yeux. C'est un complément très-utile de cet excellent ouvrage. Vous avez résumé en quelques pages l'histoire contemporaine du Saint-Siège. Je souhaite vivement que cet Appendice puisse être lu, même séparément du grand ouvrage : il rappellerait à tant d'esprits oublieux la vraie situation catholique.

Que Dieu vous récompense de ce nouveau service rendu à l'Église ! Je lui demande de vous bénir, et je vous bénis en son nom, ainsi que tout ce qui vous appartient.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments de parfaite estime et d'affectueux dévouement.

† ALEXANDRE, *Evêque de Nantes.*

Nous sommes heureux de donner un passage de cet Appendice, que nous ne pouvons pas reproduire en entier. — NOTE DE LA RÉDACTION.

« Le Saint-Père, écrivait le cardinal Antonelli, dans un mémoire resté célèbre, le Saint-Père ne cesse de penser à ce qui peut contribuer au bien-être, tant moral que matériel, de ses sujets, et aux moyens de réaliser des améliorations, autant que les circonstances et la pénurie de ses finances le lui permettent. »

On devine, en effet, ce que devait être cette pénurie depuis 1848, et surtout depuis 1861 ; et cependant Pie IX n'en poursuit pas moins les grandes œuvres commencées dans les premières années de son règne. L'armée est réorganisée, la carte géographique des États romains est publiée à l'échelle de un quatre-vingt millième, et avec une précision de détails qui en fait une œuvre rare de gravure et de topographie ; la statistique de la population est également mise au jour dans les formes les plus modernes ; des chemins de fer sont établis pour relier Rome avec Civita-Vecchia, Naples, Ancône et Florence ; les marais d'Ostie et les marais Pontins deviennent l'objet de travaux d'assainissement qui rappellent ceux déjà opérés par Pie IX près de Ferrare, où de puissantes machines à vapeur rendirent à la culture des vases improductives. Un institut agricole est en même temps fondé à la Villa-Pia, aux portes de Rome ; une chaire d'agriculture est érigée à la Sapience ; les ports sont agrandis et un vaste dock est créé à Civita-Vecchia.

A Rome, l'enceinte est restaurée ; la porte Saint-Pancrace et la porte Pie le sont même avec magnificence ; une nouvelle fontaine monumentale s'élève sur la *Piazza Pia* ; de nombreuses maisons sont bâties à l'usage des ménages pauvres ; ajoutez trois nouveaux asiles pour l'enfance dans les quartiers les plus nécessaires. Les hôpitaux sont, de leur côté, et partout, améliorés, agrandis ou plus richement dotés. L'hôpital du Saint-Esprit, déjà un modèle, devenait et plus vaste, et plus complet, et plus magnifique. Le régime des prisons n'est pas l'objet de moins de perfec-

tionnements et de soins, et tous les procédés de la science sont mis à contribution pour assurer leur salubrité. Les États romains étaient le pays d'Europe qui comptait proportionnellement le plus d'écoles, et Pie IX en ouvre chaque jour de nouvelles. L'observatoire était reconstruit et enrichi d'un magnifique cercle méridien ; un observatoire météorologique lui était annexé. L'observatoire du collège romain, célèbre par les découvertes du Père Secchi, recevait une nouvelle installation, et la télégraphie électrique y était mise, pour la première fois, au service habituel de la météorologie. Un institut technique de géodésie et d'iconométrie avait été fondé dès 1852 ; il était reconnu comme lycée public.

L'étude de la musique n'était pas moins encouragée ; l'art dramatique l'était lui-même, et le gouvernement ne négligeait aucun moyen de rendre utile à la morale cet art qui lui est souvent si funeste. — Mêmes faveurs aux beaux-arts ; mêmes largesses pour l'archéologie tant sacrée que profane. L'antique Ostie sortait de terre ; la voie Appienne livrait à la science des statues, des colonnes, des cippes, des vases, des inscriptions, enfouis depuis des siècles. Le Colisée était fortifié contre une dégradation imminente ; le Forum était fouillé ; le Panthéon isolé ; les marches qui conduisaient à la basilique Ulpienne déterrées, et le Palatin cessait de recéler dans ses flancs les richesses perdues du palais des Césars.

Et les catacombes ! Elles étaient explorées avec une intelligence et une énergie toutes nouvelles, grâce à la munificence du Saint-Père et au génie archéologique du chevalier de Rossi. La publication de la *Rome souterraine* de cet illustre érudit est devenue un événement pour l'Europe savante.

Le Latran possède désormais un musée comme le Vatican et le Capitole, un musée chrétien sorti des catacombes, et ce musée est décrit dans un splendide volume par le Père Jésuite Garucci. Le Vatican est restauré de fond en comble ; un nouveau et élégant escalier conduit à la cour des Loges ; d'admirables toiles de Léonard de Vinci, de Francia, de Sassoferrato, de Murillo sont ajoutées à la collection de chefs-d'œuvre de la Pinacothèque, et une salle est consacrée aux peintures qui doivent perpétuer le souvenir

de la promulgation du dogme de l'*Immaculée Conception*. Enfin, la reconstruction de Saint-Paul était achevée ; l'autel papal, la *confession* et la tribune de Saint-Jean de Latran, étaient restaurés ; un nouveau pavé de marbre y était placé aux frais du pape ; des travaux analogues renouvelaient la *confession* de Sainte-Marie-Majeure ; Saint-Sauveur *in Lauro* recevait une nouvelle façade ; une chapelle était érigée sous le vocable de Saint-André, entre les portes Saint-Pancrace et Cavalleggieri ; la colonne de l'Immaculée Conception s'élevait sur la place d'Espagne, et l'antique basilique de Saint-Laurent, enfouie et mutilée depuis des siècles, était rendue avec luxe à son état primitif. Les monuments funéraires de Grégoire XVI à Saint-Pierre, du Tasse à Saint-Onuphre, du comte Rossi à Saint-Laurent *in Damaso*, des glorieuses victimes de Castelfidardo à Saint-Jean de Latran, payés en tout ou en partie par le Pape, attestaient à la fois son pieux souvenir et sa générosité.

Voilà ce qu'a fait cette royauté appauvrie et chancelante ! Les passions ne lui donnent pas un jour et elle travaille pour les siècles ! Mais, dit-on, ces soins d'une administration vulgaire la détournent des immenses devoirs de sa charge spirituelle. Ici la réponse est facile. Qu'on parcoure les allocutions et les encycliques de Pie IX, et l'on verra si la papauté n'est pas aujourd'hui, comme au temps de saint Hilaire, comme toujours, une bouche qui suffit au monde, *Os sufficiens orbi*. Est-il un intérêt qui soit resté en souffrance ? est-il une question dogmatique, philosophique ou sociale, qui n'ait pas été résolue ? La hiérarchie est rétablie en Angleterre et en Hollande ; les évêchés sont multipliés en Amérique ; des concordats sont conclus avec un grand nombre de gouvernements, et la Bulgarie, le schisme grec lui-même, se laissent pénétrer par la foi de Pierre.

La philosophie n'a jamais été plus audacieuse que de notre temps ; elle nie tout sans affirmer rien que l'indépendance de la raison et le droit suprême de la critique. Or, il n'est pas une des formes de ces négations qui n'ait été atteinte par Pie IX, pas une qui n'ait été qualifiée de ce mot juste, et infailible qui ne laisse jamais sommeiller l'erreur. La raison a été sauvegardée, à la fois, contre les exa-

gérations du traditionalisme, et contre elle-même, lorsqu'elle se laisse prévenir par un ontologisme exagéré. Les envahissements de la science sur le dogme, d'une science mobile et changeante sur le dogme immuable et révélé sont, d'un autre côté, réprimés d'une main ferme, et toutes les erreurs qui s'attachent à la constitution de la société, erreurs sur les droits du *vrai*, sur la tolérance du *faux*, sur la prééminence de l'âme et, par conséquent, de l'autorité qui régit les âmes, sont hautement précisées et condamnées.

Jamais peut-être plus grand spectacle ne fut donné au monde que le 8 décembre 1864, jour où fut promulguée la célèbre encyclique *Quanta cura*. Rome n'était plus qu'un pouvoir vieilli, caduc, disait-on, et ce pouvoir ne craignait pas d'attaquer, de front, comme aux jours de sa plus grande force, les préjugés des temps et des peuples. La vérité seule le guide et le soutient, et il n'est pas une erreur, quelle qu'elle soit, qui échappe au regard du vicaire de Jésus-Christ, pas une qui obtienne grâce de son indéfectible justice.

Tel a été Pie IX et son règne troublé sera encore le plus beau règne de notre temps. Ses œuvres vivront ; ses allocutions solennelles resteront comme des modèles de dignité et de fermeté évangélique, et ses allocutions familières, comme des types de spirituelle et douce bonté. Les mots qui peignent ou qui frappent lui viennent naturellement à la bouche, surtout les mots de l'Écriture.

L'outrage lui a été prodigué, mais les plus éloquents admirations l'ont chaque fois vengé des injures. Je ne rappellerai point les mots odieux d'un ministre anglais, Gladstone ; qu'il me suffise de citer ceux de M. Disraëli traitant le pouvoir temporel de gouvernement *décrépit et sans consistance*. Eh bien ! ce même M. Disraëli a dû proclamer en plein parlement qu'il y a, dans la question de Rome, un *intérêt général pour le monde* et même *pour une puissance protestante comme l'Angleterre*. Cet intérêt, il l'a dit, c'est *l'indépendance du pape*. Son compatriote et coreligionnaire, Macaulay, n'avait-il pas, au reste, déjà écrit ces lignes magnifiques : « *Aucun signe n'indique que le terme de cette longue souveraineté soit proche* ? La papauté a vu le commencement de tous les gouver-

nements qui existent aujourd'hui et nous n'oserions pas dire qu'elle n'est pas destinée à en voir la fin. Elle était grande et respectée, avant que les Saxons eussent mis le pied sur le sol de la Grande-Bretagne, avant que les Francs eussent passé le Rhin, quand l'éloquence grecque était florissante encore à Antioche, quand les idoles étaient adorées encore dans le temple de la Mecque. Elle peut donc encore être grande et respectée, *alors que quelque voyageur de la Nouvelle-Zélande s'arrêtera, au milieu d'une vaste solitude, contre une arche brisée du pont de Londres, pour dessiner les ruines de Saint-Paul.* •

En France, jamais les écrits en faveur de la papauté n'ont été plus savants ni plus nombreux. Ai-je besoin de rappeler les éloquentes traités de Mgr Gerbet, l'illustre auteur de *l'Esquisse de Rome chrétienne*? J'ai déjà cité ceux des évêques d'Arras, de Nîmes, de Poitiers et d'Orléans; je pourrais citer encore l'énergique protestation de l'évêque de Nantes, sous le coup de Castelfidardo. « La force ne constitue pas le droit; le succès ne justifie rien; la félonie et la trahison sont de mauvais appuis d'un trône... » Mais il faudrait citer tout le mandement, il faudrait citer tous les évêques.

Et les publicistes, les hommes d'Etat! Combien parmi eux n'ont été ni moins éloquents, ni moins empressés, quelles que fussent d'ailleurs leurs dissidences.... Chaque jour cependant les inquiétudes devenaient plus vives, et, lorsque le drapeau de la France fut sur le point de quitter Rome, on vit recommencer une nouvelle croisade. Le gouvernement français avait recruté lui-même une légion pour l'offrir au Pape, et les zouaves accoururent de partout, de France, de Belgique, de Hollande; d'anciens officiers reprirent l'épée ou plutôt le mousquet pour servir le Pape; un nouveau bataillon fut formé, et les sympathies populaires ne manquèrent point à ces généreux étrangers qui venaient, comme les enfants d'une même famille, défendre leur père. Depuis lors, l'heure critique a sonné sans faire naître aucun trouble, et le Pape, abandonné à lui-même, a été plus acclamé que jamais.

Que faisait-il cependant à cette heure critique, à cet instant marqué par toutes les voix de la révolution pour la chute de son

trône ? Il convoquait les évêques de la chrétienté à Rome, pour le 29 juin 1867, afin de célébrer avec eux le dix-huitième centenaire du martyr de l'apôtre. Quelle dynastie a jamais célébré un pareil anniversaire ? Et Pie IX le célébrera par de nouvelles canonisations. Jamais peut-être aucun pape n'a inscrit autant de noms sur le catalogue des saints. « Puisque les vivants se taisent, disait un religieux, l'Église fait parler les morts ¹. » Et les morts ont parlé ; les anciens martyrs du XVI^e siècle ont protesté du haut du ciel contre les persécutions et les persécuteurs de notre temps, et les pauvres, les mendiants comme Benoît Labre, ont opposé au sensualisme qui nous envahit leur énergique misère et leurs illustres haillons.

Ainsi, Rome est toujours la même et, quelles que soient les épreuves qui l'attendent, elle restera ou elle redeviendra ce qu'elle a toujours été. Vingt fois, trente fois, nous l'avons vu, les papes ont dû s'éloigner des tombeaux des apôtres et nous nous rappelons comment chaque fois ils y sont revenus. Lors de la canonisation des martyrs japonais, Pie IX fit frapper deux médailles pour les évêques et pour les prêtres qui affluaient alors autour de lui. Celle des évêques représentait la basilique de Saint-Paul dans tout l'éclat de sa restauration ; la médaille des prêtres, au contraire, la représentait dans toute la désolation de sa ruine. « Elle vous rappellera, dit l'auguste pontife, que, malgré tous les efforts contraires, l'Église rétablit toujours ce qui doit rester debout. » C'est toujours le mot de saint Hilaire que Pie IX citait dans une autre circonstance : « Le propre de l'Église catholique est de vaincre lorsqu'elle est blessée, de soumettre l'intelligence lorsqu'elle est accusée, de gagner tout lorsqu'elle est abandonnée ². »

EUGÈNE DE LA GOURNERIE.

¹ *Poichè ta ciano i vivi, la Chiesa fa parlare i morti.* — Le Père Eusèbe, *Vie du B. Benoît d'Urbain.*

² *Consistoire du 13 juillet 1860.*

PAR MA FENÊTRE.

A MON AMI E. B.

• LA PIERRE PHILOZOFFALE :

- Chacun soit content de son bien ,
- Qui a soussilance n'a rien. — 1570. •

*Gravé sur une pierre de l'escalier du
château de Langeais. (Indre-et-Loire.)*

Tout le monde n'est pas heureux comme toi, mon cher Eugène !... Se réveiller avec l'aube , s'oublier quelque quart d'heure dans le *far niente* de ce premier moment de la journée , où les objets n'apparaissent encore que dans une demi-vapeur transparente , où les murmures du dehors ne sont pas devenus des bruits ; puis , peu à peu , se sentir vivre , relever lentement de la main le pan de ses rideaux ; par la fenêtre apercevoir la campagne fraîche , gaie , matinale , sur laquelle joue déjà un coquet soleil d'avril ; voir les bœufs qui vont aux champs avec leur attirail de labour , les troupeaux qui , là-bas , dans le lointain de leur grande prairie , semblent des points blancs ou fauves ; plus près , les ménagères qui s'activent , les filles de basse-cour qui rapportent de l'étable leurs larges bassins remplis de lait ; répondre ensuite soi-même à l'invitation de cette mise en scène virgilienne ; aller bientôt , en vêtement du matin , y prendre son rôle , qui est tout simplement le premier , surveiller ses ouvriers , diriger les travaux , recevoir ses voisins qui viennent chercher des conseils , suivre de l'œil , ici , le sillon de la charrue , là , le drainage qu'on essaie , plus loin , les arbres qu'on abat ; voilà ce que

j'appelle une existence vraiment royale ; — pardon , si l'épithète n'est plus très-juste , — c'est patriarcale que je veux dire.

La ville n'a point tant d'attraits ; elle n'a ni le même calme , ni les mêmes tableaux. Mais la bonne philosophie consiste à se contenter de ce qu'on a. Platon doit l'avoir dit quelque part. Je mets l'axiôme en pratique , et , — tu peux compter sur ceci , — le jour où l'ennui frappera à ma porte , je prendrai des fourches pour le chasser.

J'en conviens pourtant volontiers : de la table où je t'écris , dirigeant mes yeux vers ma fenêtre , je ne puis y encadrer une aussi riante perspective que la tienne , heureux mortel qui as un Salvator Rosa dans ta chambre et la vue des champs à ta croisée !... Comme tu sais que la cour est close , le mur me dérobe entièrement la rue et ses passants.... , ce dont je ne me plains pas ; car , à mes heures , et sans craindre alors d'être distrait , je me retire dans ma thébaïde. Après cela , du royaume des pavés , s'il monte jusqu'à moi quelque murmure , une rumeur , les mots échangés d'une querelle , ou , comme une gamme joyeuse , le rire d'une jeune fille , je ne fais qu'entendre , ma pensée se charge à sa guise d'ébaucher en deux traits ce qui se passe et ce que je ne vois pas. N'étant ni un concierge , ni tout à fait un badaud , je n'accuse pas trop l'obstacle — le rideau , si tu veux , — qui , me cachant tout le bas de la scène , ne me laisse apercevoir que le haut du décor.

Celui-ci n'est pas , à le bien prendre , complètement dépourvu de charmes ; il ferait , il est vrai , le désespoir d'un géomètre et le cauchemar de M. Haussmann , car la classique ligne droite y apparaît à peine dans les derniers plans. En revanche , voilà de quoi faire la joie de plus d'un petit propriétaire , qui , serrant dans le fond de son tiroir un vieux titre tout jauni par les années , répète avec contentement : — Cette maison est à moi ! Elle n'est ni jeune , ni haute , ni large ; je voudrais bien que les angles en fussent de superbe granit vermiculé , et les pans en belle pierre , au lieu de ce lattis recouvert de terre battue ; mais enfin je l'aime , mon logis... , parce qu'il est à moi.

Mon verre est bien petit , mais je bois dans mon verre.

Bref, c'est une rangée de baraques qui borde l'autre côté de la rue. Elles n'ont ni style, ni genre, ni prétention, pas une seule tête de corniche ouvragée, pas le moindre pignon sur rue, mais un assez joli luxe d'enseignes, force lucarnes, dans les toits, et force cheminées au-dessus. Tout cela construit sans méthode, irrégulièrement, à bâtons rompus, sans savoir pourquoi, s'interrompant, se reprenant, se continuant, décousu comme une causerie de valets dans une comédie de Molière, présentant à l'œil, en dépit de la municipalité toujours un peu prude, le plus bel assemblage de lignes brisées qui se puisse imaginer.

La dernière maisonnette de la rue n'est plus qu'une loge, une cahute, mais une cahute que je m'amuserais à te décrire, si j'étais Dickens; elle a six pieds de haut par ce bout, quatre de l'autre, une cheminée faite avec trois tuiles. C'est un savetier guilleret qui l'habite. Ce chevalier de l'alène chante en rapetassant, et, comme l'auvent ferme mal, parfois, le soir, il s'échappe de l'intérieur, avec un filet de lumière, une appétissante odeur de rôti qui vous fait instinctivement ralentir le pas dans la rue.

Ce propriétaire-là ne doit pas avoir de titre dans son tiroir; il me semble, quand je vois sa case, qu'elle a dû échouer là un beau matin par hasard; elle s'est d'abord blottie avec timidité, s'est appuyée un peu, puis s'est accrochée résolument aux autres. Le logis voisin a laissé faire; en bon prince, il a tendu le dos. Six méchantes briques et quatre ardoises ont cimenté l'alliance. Je sais bien des alliances qui ont coûté davantage. Enfin, c'est la moule qui s'attache à la quille d'une barque, le colimaçon qui se colle à ta cloche à melons...., une *accession*, comme disent les jurisconsultes.

Pardon pour ce mot. Les hauts toits du Palais de Justice m'y ont fait penser, il a glissé sous ma plume, et je n'ai pu résister à la tentation. En effet, puisque je te décris ce qu'encadre ma fenêtre, aussi faut-il bien tout dire : là-bas, derrière mes baraques, — qui doivent engendrer dans leurs flancs tant de mitoyennetés plébéiennes, — voici la silhouette majestueuse de l'ancien palais du Parlement.

Viens, mon ami, viens seulement un soir voir cet ensemble, à l'heure où la nuit va tomber, à cette heure où l'on ouvre si volontiers une fenêtre sur ce doux pays de la fantaisie dont parle Montaigne, quand il y a dans l'air de la jeunesse, du printemps et de rêveuses choses, viens t'accouder à mon balcon. Le soleil va dépasser l'horizon ; il y met une large bande d'or sur laquelle s'enlèvent en vigueur mes lignes noires des premiers plans. Viens me dire ce que tu penses de la perspective que je t'offre, quel effet produisent enfin l'écheveau embrouillé de mes baraques, mes cheminées, qu'entoure le vol des hirondelles, et ces hauts toits du Palais où dorment, avec les camaïeux d'Erard, les splendeurs de Coppel et de Jouvenet.

Mais tu ne songes qu'à ton nouvel essai de drainage... et tu me négliges !

Est-ce tout ? Voyons : pour t'attirer, n'ai-je pas quelque nouveauté qui puisse t'allécher ? Les flâneurs sont comme les enfants, ils veulent qu'on pique leur curiosité. Je te reconnais, à tes heures, certaines vellétés de flânerie. C'est là ton moindre défaut. Or, il est un personnage, un nouveau-venu, un étranger, auquel je brûle de te présenter.... Chut ! le voici justement qui passe dans ma cour, sous ma fenêtre, boutonné jusqu'au col dans son pardessus gris-perle. Un habit du dernier goût, ainsi que tu vois, et très-fin de ton. Il repasse encore, et s'arrête un instant, comme si un léger bruit, frappant son oreille, l'avait enlevé à ses réflexions. Il a tourné vers ma persienne son œil noir, bien fendu, langoureux, d'où s'échappe un regard un peu mélancolique. Il écoute, ou bien il médite. Est-ce un amoureux ? Est-ce un philosophe ? Ne dirait-on pas qu'il recherche profondément le rapport des effets et des causes ? — Un philosophe alors ! réponds-tu. — Mon Dieu ! ne te hâte point tant. Les amoureux sont à cette recherche aussi forts que Descartes.

Le bruit a cessé. Mon hôte a repris silencieusement sa marche avec sa rêverie. Soulève seulement un peu ma persienne et regarde-le encore : je veux que tu le connaisses bien, puisque je te le présente, je veux que tu le saches par cœur, au physique et au moral,

avant que.... Là, dis-moi, n'est-ce pas qu'il est d'un bon ton parfait, n'ayant, il est vrai, dans son allure ni la précision rythmée d'un maître de danse, ni la gracieuse afféterie d'un dandy du club, mais, ce qui vaut mieux, la distinction de l'originalité ? Du reste, l'individu le plus candide, le plus placide, le plus débonnaire, quoiqu'il ait, à l'occasion, bec et ongles, comme cela se dit, — enfin, un puits de bonnes qualités.

Hier, le grand portail qui ferme la cour roulait avec fracas sur ses gonds, une voiture pesamment chargée résonnait sur les pavés, des garçons en livrée bleu-savon en descendaient, les uns après les autres, — livrée trop connue, hélas ! des débiteurs dont vient l'échéance, — et, des flancs de cette bienheureuse voiture, ruisselait tout à coup une suite de petits sacs à l'aspect réjouissant, rebondi, au son métallique et musical, enfin tout un Pactole !... Il y avait là deux millions qu'on encaissait. Un des sacs se délia et laissa couler à terre un flot d'un jaune d'or, d'un ton plus chaud que la couleur du Véronèse. Quelle aubaine pour un curieux ! Quel coup d'œil pour un avaro ! Quel péché d'envie pour un pauvre hère, qui n'a que des actions de Paris à la lune ! J'ai vu des gens, d'un âge à être député, fascinés par ce spectacle, comme certains enfants par l'éventaire des confiseurs. Eh bien ! mon ami était là : il a passé, froid, insouciant, impassible, olympien, sans lever son regard, sans détourner même la tête. Pas un mot, pas un geste, ni un désir, ni le diminutif d'un désir. Il ne sacrifie pas au veau d'or ; il n'est pas de son siècle. Comme Diogène, il trouve qu'une sébile lui suffit pour boire. Il doit être né au moyen âge, à moins qu'il ne remonte à l'âge de pierre.

— Décidément, c'est un philosophe !

— Eh ! mon cher, attends encore pour te prononcer.

Ce matin, pas plus tard, de ma fenêtré j'assistais à son déjeuner. La classique sébile de bois s'y trouvait, j'en conviens. Mais, à part cela, quels apprêts, quels soins recherchés, quel flair, quels raffinement de gourmet petit-maître !... Ce ne sont pas cependant déjeûners à la Sardanapale, tant s'en faut. Le menu ne serait pas désavoué par un anachorète. Une sardine, voilà tout ce qui le com-

pose ; mais, comme il la prend, comme il la retourne avec délicatesse, comme il la trempe et la retrempe dans l'eau claire de la sébile, pour qu'elle s'en imprègne suffisamment et présente à son palais tout l'onctueux désirable ! Puis, de temps en temps, il interrompt sa besogne. Quels regards caressants jetés au cristal de son miroir ! Quels retours adroitement combinés sous la persienne ! Que de patience, que de politique aimablement déployée, que d'oeillades à tourner une tête, que d'adorables moues pour obtenir mieux encore et plus qu'il n'a !

Je t'entends : cela te déroute. Ton philosophe est bien près de s'envoler à tire d'ailes. Aussi, j'abrège. Mon libre-penseur moyen âge, mon amoureux gris-perle est tout simplement un peu parent des canards. Je l'ai apporté de la pointe du cap Fréhel.

C'est en septembre dernier, un jour d'excursion lointaine, — le 14, je ne l'oublierai pas, — que, dans le creux d'un rocher très-abrupt, nous découvrîmes son nid... Quand je dis qu'il tient aux canards par un lien de parenté, du moins les savants l'affirment. Il est encore allié à la famille des mouettes et cousin-germain des goélands. Geoffroy Saint-Hilaire l'a rangé dans l'ordre des palmipèdes ; c'est peut-être un *pétrel* ou un *puffin* ; il ressemble fort au *puffinus cinereus* qu'ont décrit certains naturalistes ; pourtant je n'affirme rien, et je ne voudrais, pour un royaume, me mettre mal avec ces messieurs de l'ornithologie.

Sa tête est forte, le cou allongé, mais il le renforce souvent entre ses épaules, ce qui lui donne l'air bonasse, avec un grain de goguenardise. Son bec est long et dur, la mandibule supérieure est arquée, légèrement crochue à l'extrémité. Cela a le bien trempé d'un acier de Solingen ; j'en appelle à ceux qui en ont fait l'expérience. Du reste, les premières rémiges des ailes sont noires avec des taches blanches, le manteau est cendré-clair, les pattes grises et palmées. Les vieux livres l'appellent *caniart*. Le vulgaire, qui n'est pas académicien, dit tout simplement *caniat*. Enfin, Belon, parce que *le champ de son pennage est gris*, l'appelle pour cela *grisart*, ce qui n'a guère besoin d'être approfondi.

C'était donc en septembre. Nous avons donné rendez-vous à la

famille de Saint-Alban, qui habite une ravissante maison d'été entre le cap Fréhel et la pointe d'Erquy. A peine avons-nous mis pied à terre sur l'esplanade du phare que nous vîmes déboucher, à l'autre extrémité du chemin, la victoria des Saint-Alban. Voilà ce que j'appelle être exact, et c'est de très-bon augure pour commencer une partie où tout doit être joyeux.

Tu connais M^{lle} Alice de Saint-Alban. Elle était ravissante ce jour-là; — c'est son habitude, — mais encore plus ce jour-là que de coutume, fraîche et jeune comme ses vingt ans, en robe de soie toute noire, sur laquelle tranchaient seulement le voile de son montpensier rejeté en arrière et un étroit ruban groseille autour du col. Ce fut moi qui lui tendis la main pour qu'elle descendît de voiture. Je fus trop payé : j'eus un sourire, et, quand elle s'appuya prestement sur moi, je remarquai que son teint s'était coloré de rose.... tu sais, ce léger carmin qui dure une minute et que j'aime tant.

— Les caresses de cet affreux vent de la côte ! disait sa mère.

Il est certain qu'il soufflait de l'ouest de fortes rafales, et que j'avais failli perdre mon chapeau. Mais il ne faut point médire de son ennemi : « cet affreux vent » étant venu à tomber, un gros nuage creva en pluie sur nos têtes, et il fallut bien le laisser pleurer. Heureusement que la trouée se fit promptement dans le ciel, le bleu reparut plus intense, et pour la journée, le soleil inonda de ses rayons les steppes, le phare, les grèves, la mer, et les rochers gigantesques qui font la pointe de Fréhel. Des géants n'ont-ils pas tenté là aussi de jeter Pélion sur Ossa ?

Ter sunt conati imponere Pelion Ossam....

— Tu sais le reste. — Rien d'imposant, de colossal, comme ces masses de rochers superposés en falaises abruptes au-dessus des flots. Ces assises perpendiculaires, taillées de main surhumaine dans la pierre noire, font penser aux Titans ou bien aux Cyclopes. Polyplème doit être couché dans quelqu'une de ces grottes. Et quelles grottes !... Imagine, mon ami, des cavernes hautes de deux cents coudées, noirâtres, ruisselantes, humides, de gigantesques

cassures où l'on placerait l'enfer du Dante, où l'on ferait couler un Tartare, et devant lesquelles Gustave Doré briserait ses crayons. Maintenant laisse percer par quelque fissure là-haut un coin de ciel, fais descendre obliquement dans ces antrès un trait de lumière fluide, comme un rayon dans la chambre obscure, écoute gronder là-dessous l'océan, fais étinceler sur ces prismes du rocher le flot de la marée montante.... — ou plutôt, non, n' imagine rien, et allons voir cela ensemble.

La pointe extrême du Cap est une immense muraille naturelle qui regarde l'Angleterre. Le long de la paroi verticale de cette masse, à peu près à mi-hauteur entre le sommet et la mer, court un petit sentier, large d'un pied à peine, une vraie corniche, qui contourne toute la pointe : on dirait un pauvre fil de moucheron se jouant autour de la taille d'un géant.

Nous étions du côté où se trouve une roche qui représente assez bien une vieille forteresse ébréchée, au milieu de l'eau. On l'appelle, je crois, la Fauconnière.

— Si nous faisons le tour du Cap par le sentier? proposa tout à coup M^{lle} Alice, en battant des mains.

Je t'ai dit ce qu'est le sentier; par endroits, il s'incline tout à fait vers l'abîme. Le long de la paroi, rien pour s'accrocher, la roche toute nue. Mais je ne suis pas homme à reculer. Nous partîmes; je marchais devant, et, comme la première partie de l'étroit sentier est encore praticable, on nous laissa faire. Après avoir tourné le premier angle, l'entreprise devint plus périlleuse. M^{lle} Alice avait relevé les pans de sa robe autour de sa taille admirablement prise; elle riait en posant sur le petit relai de pierre son pied, dont je constatai la cambrure fine et hardie.... A un point, le sentier faisait complètement défaut.

— C'est le *tour des fous* que nous exécutons! dit-elle. Et elle franchit la crevasse, sans regarder au-dessous. Nous continuâmes de l'autre côté, mais plus péniblement, à mesure que nous avançons. Soixante mètres plus bas, la mer battait avec fracas le pied de la falaise. M^{lle} Alice était devenue sérieuse.

Une grosse pierre qui se détacha sous ses pieds roula dans le

gouffre, à notre droite. Elle la regarda tomber et m^e saisit le bras brusquement. La pierre, à l'instant où elle avait été engloutie, nous avait paru grosse comme un grain de sable.

— Achèverons-nous le tour ? demanda-t-elle. Sa voix était brève. Comme elle me tenait toujours le bras, je m'aperçus qu'elle tremblait. En me retournant, je vis qu'elle était très-pâle. A ce moment, un oiseau de mer sortit bruyamment d'une anfractuosit^e un peu au-dessus de nous, il poussa un cri effrayé et tournoya une minute sur lui-même, en rasant ma tête de son vol. C'était un *caniart*, dont nous avions surpris la nichée. Comme je voulais explorer son nid, en escaladant le roc jusqu'au creux d'où l'oiseau s'était échappé, M^{lle} Alice s'enlaça avec plus de force à mon bras.

— Non, non ! fit-elle vivement, je ne veux pas ! Au nom du ciel, ne m'abandonnez pas ainsi ! Ne me laissez pas seule ; je m'attache à vous. Je ne vois plus.... le rocher tourne autour de moi.... cette pierre, qui vient de rouler.... la mer.... Revenons !

Et ses deux mains serraient nerveusement la mienne.

Ah ! c'est une terrible chose que le vertige !...

Un quart-d'heure après, nous avons rejoint le gros de notre société, au pied du phare. On parla beaucoup de notre expédition ; M^{lle} Alice, comme les autres. Cependant elle me jeta un regard à la dérobée. Elle était encore un peu pâle.

Quant à moi, je retournai bientôt à la corniche, parce que je tenais à mon nid. J'avais mon oiseau dans la tête.

Il y avait deux petits, qui pouvaient à peine ouvrir leurs ailes. L'un d'eux était malingre et chétif, mais l'autre était fort, d'une nature superbe. Son œil était noir, cerclé de bleu turquoise. Il promettait déjà beaucoup en finesse et en intelligence, — et il a tenu toutes ses promesses.

Cette journée du cap Fréhel est restée dans ma mémoire..., j'allais dire dans mon cœur. Je ne sais si M^{lle} Alice en a conservé quelque souvenir. Cela m'amène à te dire qu'il y a quinze jours on m'a appris son mariage. C'est en Touraine qu'elle se marie. J'ai reçu par la poste une lettre de faire part, entourée d'un liseré bleu. C'est ainsi que cela se fait aujourd'hui ; ce n'est plus le vert, qui

veut dire l'espérance. Moi, je l'aurais bien encadrée de noir, cette lettre!... Mais pourquoi l'entretenir de cela ?

Revenons à mon palmipède.

Le voilà qui a fort à faire, car deux chiens, un basset et un gros caniche, viennent d'envahir le coin de la cour qu'il occupe par préférence. Il faut le voir leur tenant tête à tous deux, chassant l'un, perçant l'autre, jouant du bec et d'estoc et de taille, parant quarte et poussant tierce, sans jamais être pris à découvert. Aussi, est-il la terreur de toute la gent canine du quartier. Qui connaît la pointe de son bec ne s'y vient plus frotter. Ma chienne Rita seule a toutes sortes de privautés : elle boit dans sa sébile, elle est de la maison. Du reste, il n'attaque jamais le premier, il défend son bien ; son système est la neutralité armée.

Les enfants des rues voisines le connaissent et ne laissent point passer de jour sans lui rendre de fréquentes visites. Il y a parfois là toute une galerie. *Canial* y gagne de petits cadeaux qui entretiennent l'amitié, et que son gosier engloutit toujours avec reconnaissance. J'ai remarqué surtout parmi ses assidus un bambin de douze ans, blond comme un archange, qui, accoudé sur une borne de pierre, demeure devant lui des heures, en observation muette. J'ai su depuis que la mère s'en plaignait, que l'école municipale était désertée, que les leçons d'écriture avaient tort, enfin que la famille était dans la désolation de le voir ainsi faire le *renard*... pour un oiseau. L'enfant revient malgré tout, et observe de plus belle. Je voudrais te le montrer ; sous ces boucles blondes, dans ce front large et proéminent, — le front d'un grand homme, — peut-être devinerais-tu un Cuvier de l'avenir.

Un briquet, qui veut passer pour finaud, a eu la fantaisie sans invitation de partager, l'autre jour, le diner de mon volatile. Le gourmand se pique de connaître la stratégie : il a immédiatement enveloppé son adversaire emplumé dans une série d'évolutions dont il resserrait toujours davantage le cercle. Je les observais sans mot dire. La course en spirale du briquet, dessinant enfin un orbe très-rétréci, la défense s'est beaucoup animée ; au milieu de cris et d'aboiements furieux, les coups de bec pleuvaient comme une

grêle. Le briquet a été mis en déroute, et mon ami n'a pas laissé une plume sur le champ de bataille.

Rien de calme alors comme son triomphe. Debout sur une de ses pattes, l'autre repliée sous l'aile, il pose à la façon des échassiers. Souvent il avise un petit tertre, un pavé sorti de son alvéole ; il y grimpe, s'y installe et s'y immobilise, avec tout le grandiose d'un empereur romain au pinacle d'une colonne. C'est là qu'il médite pendant de longues heures, et poursuit silencieusement de hautes combinaisons philosophiques : il doit avoir tout un *Gorgias* dans la cervelle.

Ne te semble-t-il pas que, vu de profil, posé ainsi sur une seule jambe, perdu dans une somnolence béate qui le poétise, il fait songer à ces ibis sacrés, dont on voit la figure à la frise des temples égyptiens ? — Pauvres oiseaux descendus du piédestal où l'on vous adorait, voilà longtemps déjà qu'on vous a mis à pied ! Comme de simples mortels, vous suivez maintenant la route vulgaire : qu'elle ne vous soit pas trop épineuse !

Au moins, vous est-il échu en partage, — fortunés que vous êtes ! — un trésor inestimable, dont l'adoration vous avait privés : — la liberté. Mon *caniart* a perdu la sienne. De là cette teinte mélancolique, qui est le fond de son caractère. Je la comprends, et cela me rend aussi quelquefois triste à cause de lui. En effet, pour peu que tu te mettes un instant à sa place, ne trouveras-tu pas tout simple, par exemple, qu'il se prenne, vingt fois par jour, à regretter ses mers, ses grèves, ses rochers, l'essor de son vol, et les immensités qui ont bercé son enfance ? N'est-il pas bien naturel qu'il songe à son ancien nid, d'où l'on entendait la tempête et où il faisait si chaud pourtant, à ses amis qu'il n'a qu'entrevis, à une jeune et gentille mouette, qu'il a seulement rêvée, et qu'il eût si doucement aimée aussi lui?... car les oiseaux ont leur poésie.

Au lieu de cela, il se promène solitaire, bien loin de ses rivages. Pour falaise, il a son pavé, et pour océan, sa sèbile pleine d'eau. Ne pouvant être amoureux, il est devenu philosophe....

Ge que c'est que de nous !

Loïc PETIT.

Rennes, 7 mai 1867.

LES PORTRAITS DE LA MOLIERÈRE.

Le vénérable M. A. de la Fonchais, « un de nos premiers abonnés et de nos vieux amis, » comme il aime à le dire, nous demande de publier la note suivante. « Les choses du temps passé, nous écrit notre honorable correspondant, je les ai présentes, je les sens comme je les sentais. Mon nom, celui de ma famille, amené sous la plume de l'abbé Guillot, m'a entraîné peut-être. Je m'en rapporte à votre jugement. » — Bien loin de nous en plaindre, nous regrettons, au contraire, que les rares « témoins du temps passé » ne nous honorent pas plus souvent de leurs communications, toujours si précieuses. — (*Note de la Rédaction*).

L'auteur de l'article sur la Molière inséré dans le numéro de mars de la *Revue*, connaît très-bien, je crois, la terre et le château de la Molière; mais comme il cite mon nom, celui de ma famille, qu'il ne connaît pas, il m'oblige à en parler et à rectifier les erreurs qu'il a commises.

Cet écuyer Jacques Desclos, qui a bâti la Molière, était le père de mon grand-père. Les portraits restés, à ce que je crois, dans le grand salon au nord du château, sont le sien, celui de sa fille Marthe, mariée au marquis Méhérenc de Saint-Pierre, celui d'Emilie, mariée au marquis de Maurepas; celui de son fils aîné, Jacques-Joseph, capitaine au régiment de Clermont, marié à Marie-Rose de Robinault; enfin, celui de mon grand-père (j'ai la copie de ce portrait), René-Bonable, mousquetaire, blessé à Fontenoy. Il laissa une fille, mariée au marquis de Monbail, et deux fils, l'aîné, François-Victor, capitaine aux dragons de Conti, marié à M^{lle} d'Auzance (province du Poitou). Il mourut avant l'émigration, à la Molière, ne laissant qu'une fille, Emilie, par laquelle ce château est arrivé au propriétaire actuel.

Le second fils de Bonabe fut mon père, Jean-Roland, chevalier de la Fonchais, comme on disait alors, qui était lieutenant de vaisseau. Il émigra avec le corps presque entier de la marine royale. — En 1787, il avait épousé Angélique Desilles de Camberton, sœur (je me laisse aller à le dire) de ce jeune Desilles qui, en 1790, à Nancy, couvrit, de son corps et de ses mains, deux canons

chargés à mitraille, braqués sur l'armée du roi, commandée par le marquis de Bouillé, et reçut, dans cette position, dix-huit blessures ; mais l'armée pénétra dans la ville, et cette première tentative de la Révolution fut entravée. La France, encore monarchique, porta, pendant huit jours, le deuil de Desilles ; Louis XVI honora sa famille, et Saint-Malo le place, à présent, dans ses illustrations.

Un autre dévouement attendait ma mère, Angélique Desilles, sa sœur ¹. Trois femmes, dit la *Quotidienne* du 21 juillet an II de la République, « ont eu, jusqu'à présent, l'honneur de la grandeur » d'âme et du courage : Charlotte Corday, M^{me} de la Fonchais et M^{lle} de Sombreuil. »

Mais je reviens à la Molière ; un mot sur la manière dont elle a été transmise au propriétaire actuel. Son père était veuf et il avait un fils, lorsqu'il épousa Emilie de la Fonchais. Celle-ci, après un an de mariage, mourut en couches, laissant elle-même un fils, qui vécut deux heures après sa mère. Le demi-frère hérita de son demi-frère. Le père, s'étant marié une troisième fois, eut un troisième fils. Celui-ci a hérité encore de son demi-frère et, par conséquent, est entré en possession du château de la Molière. — C'est lui, enfin, que je remercie d'avoir respecté les portraits d'une famille qui lui est étrangère, de les avoir laissés, sans doute comme un souvenir, dans ce salon qui fut le sien, où, moi, enfant avec mon frère j'ai joué avec Emilie, et où, au moins, pourront aller les voir mes petits-enfants. (J'ai soixante-dix-huit ans.)

A. DESCLOS DE LA FONCHAIS.

¹ Voir dans l'histoire du temps et spécialement dans celle de la Vendée, d'Alph. de Beauchamp, le récit de la conspiration de la Rouarie qui fut, dès 1793, le commencement, le germe de la résistance de la Bretagne et de la Vendée à la Révolution. Beauchamp raconte la mort de la Rouarie, puis comment le plan de l'insurrection, caché chez le père de Desilles, à la Fosse-Inguant, près Saint-Malo, fut livré par le traître Cheftel. Il dit les noms de ceux et de celles qui furent arrêtés, trainés à Paris, jugés et exécutés sur l'échafaud de la place de la Révolution. Il raconte que M^{me} de la Fonchais, jugée et condamnée à la place de sa belle-sœur qui portait le même nom, ne voulant pas éclaircir ses juges, monta pour elle sur l'échafaud et la sauva. Il donne même la lettre qu'elle écrivit à ses sœurs compromises, mais acquittées, en les chargeant de recommander ses enfants (mon frère et moi), à sa belle-sœur ; et cette belle-sœur était la mère d'Emilie à la place de laquelle elle allait mourir.

LES PORTRAITS DE LA M

Le vénérable M. A. de la Fonchais, « un de nos vieux amis, » comme il aime à le dire, publie la note suivante. « Les choses du temps honorable correspondant, je les ai présentes, je sentais. Mon nom, celui de ma famille, amené s Guillot, m'a entraîné peut-être. Je m'en rapporte Bien loin de nous en plaindre, nous regrettons, rares « témoins du temps passé » ne nous honorent leurs communications, toujours si précieuses. — (

L'auteur de l'article sur la Molière inséré dans la *Revue*, connaît très-bien, je crois, de la Molière; mais comme il cite mon nom qu'il ne connaît pas, il m'oblige à en parer les erreurs qu'il a commises.

Cet écuyer Jacques Desclos, qui a bâti la maison de mon grand-père. Les portraits restés, à ce grand salon au nord du château, sont le s Marthe, mariée au marquis Méhérenc de d'Emilie, mariée au marquis de Maurepas; c Jacques-Joseph, capitaine au régiment de Cle Rose de Robinault; enfin, celui de mon grand-père (ce portrait), René-Bonable, mousquetaire, laissa une fille, mariée au marquis de Monba François-Victor, capitaine aux dragons de Colzance (province du Poitou). Il mourut avant Molière, ne laissant qu'une fille, Emilie, par qui est arrivé au propriétaire actuel.

Le second fils de Bonable fut mon père, J de la Fonchais, comme d'ailleurs, par le vaisseau. Il émigra avec son père pendant la royale. — En 1787, il fut nommé capitaine de sa sœur (je me laisse aller à dire cela). En 1790, à Nancy, com

rante. Le philosophe catholique eût été mieux préparé à louer le platonicien ; le politique et l'orateur des assemblées contemporaines eût été plus compétent pour apprécier le politique et l'orateur des assemblées de la Restauration et du gouvernement de Juillet. Mais l'Olympe littéraire, comme l'autre Olympe, a ses mystères, nous ne les violerons pas. D'ailleurs, nous ne sommes pas disposé aujourd'hui à chicaner l'Académie française, qui n'a pas toujours été aussi heureuse dans ses choix. »

Nous ne la chicanerons pas non plus, pour les œuvres auxquelles, le 28 mai, elle accordait les prix Monthyon. Nous la louerons sincèrement, au contraire, d'avoir déposé des couronnes sur le front d'écrivains qui en sont si dignes à tous égards. Parmi les huit lauréats, nous nous réjouissons de rencontrer, en première ligne, M^{me} Augustus Craven, née la Ferronays, dont la *Revue* appréciait récemment le touchant *Récit d'une sœur*, « livre écrit avec le cœur, » comme M. Villemain s'est plu à le lui dire; puis, M. A. de Margerie, dont nous vous avons recommandé la *Théodicée, étude sur Dieu, la création, et la providence*. En novembre dernier, M. Edmond Biré, à propos de la *Liberté dans l'ordre intellectuel et moral*, saluait en M. Emile Beaussire, de Luçon, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, « un des hommes qui, par l'élévation de leur talent et la dignité de leur caractère, honorent le plus nos provinces de l'Ouest. » L'Académie ne pense pas autrement, et M. Emile Beaussire est un des heureux vainqueurs de cette année, ainsi qu'un Nantais, M. Jules Verne, l'un des trois rédacteurs habituels de ce charmant recueil périodique, que publie Hétzel sous le titre de *Magasin d'éducation*. — Tous ces ouvrages ont obtenu un prix de deux mille francs.

N'abandonnons pas le chapitre des récompenses, sans mentionner celles que le congrès des Sociétés savantes a décernées, le 27 avril, à nos compatriotes. M. Paul Marchegay, de la Vendée, ancien conservateur des Archives d'Angers, a reçu la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Nous applaudissons à cette distinction, parfaitement méritée.

MM. F. Cailliaud, de la Société académique de Nantes, et Arthur de Lisle, de la même Société, ont obtenu une médaille d'argent, le premier, pour ses études sur les animaux marins de l'Océan; le second, pour ses travaux de zoologie. Une médaille semblable a été donnée à M. Hesse, de Brest, pour ses études sur les crustacés des côtes de l'Océan.

MM. Geslin de Bourgogne, président de la Société archéologique des Côtes-du-Nord, F. Cailliaud, déjà cité, et E. Maillard, auteur d'une histoire de la ville d'Ancenis (dont nous avons rendu compte, t. VIII, p. 313), ont été nommés officiers d'Académie.

Après les éloges aux vivants, il convient de rendre de justes hommages à ceux qui ne sont plus, et c'est à ce pieux devoir que je demande de consacrer le reste de ma chronique.

Les quatre lignes par lesquelles nous avons annoncé la mort de M. Jobert (de Lamballe) ne sauraient suffire à la mémoire de ce Breton, qui fut un des princes de la science médicale.

Antoine Jobert naquit, en décembre 1799, à Matignon (Côtes-du-Nord), que son père quitta bientôt pour se fixer à Lamballe, avec sa famille. Un vieux et digne prêtre, M. Micault de Souleville, à qui son grand âge ne permettait plus les fatigues du ministère, consacrait ses loisirs à enseigner, dans sa modeste maison, près de l'église Notre-Dame, la lecture et l'écriture à un petit nombre d'enfants pauvres, parmi lesquels se trouvait Antoine Jobert. M. de Souleville fut frappé des aptitudes extraordinaires de ce dernier, et ne doutant pas qu'il ne fût appelé à une très-haute destinée, il voulut, pour lui faciliter la voie, lui léguer, à sa mort, une somme de six mille francs, qui le mettrait en situation de poursuivre son éducation médicale; car c'est à Lamballe même qu'il commença ses études, sous la direction du docteur Bedel, qui lui donna les premières leçons d'ostéologie. Le bon docteur aimait fort son élève; aussi, quand les héritiers de M. l'abbé de Souleville conçurent, un instant, la regrettable pensée de faire casser la clause du testament favorable au jeune Antoine, M. Bedel était-il tout disposé à affronter un procès, pour défendre les droits et sauver l'avenir du futur chirurgien. — Coïncidence remarquable! le docteur Bedel mourait vingt-un jours seulement avant son illustre élève, à l'âge de soixante-dix-neuf ans.

On s'imaginera facilement les prodigieux efforts que dut faire à Paris le jeune Breton pour gagner tous ses grades, et se créer la situation qui le fit sortir si promptement de la foule. « Jeté à dix-huit ans, a dit M. Gosselet, sans guide et sans appui, dans le tourbillon de la vie parisienne, il avait su prendre, sous la seule inspiration de ses heureuses qualités, la meilleure route, celle du travail opiniâtre. Des victoires éclatantes avaient marqué ses premiers pas. A vingt-neuf ans, il était devenu, après des luttes brillantes, agrégé de notre Faculté et chirurgien des hôpitaux. A trente-deux ans, il entra à l'hôpital Saint-Louis, où sa réputation devait se fonder et grandir si rapidement. Son ardeur pour l'investigation, son infatigable activité, l'avaient mis de bonne heure au rang des chirurgiens les plus célèbres de Paris, et tous ses mérites l'avaient élevé peu à peu aux honneurs les plus enviés de la science et de la profession médicales. »

Il avait fait une étude spéciale des plaies des armes à feu, et, en 1833, il publia sur ce sujet un traité que tous les médecins connaissent. Aussi, les néfastes journées de juin 1848 lui fournirent-elles l'occasion de déployer, jour et nuit, toutes les ressources de son admirable talent, avec un zèle qu'aucune fatigue ne pouvait lasser; car, malgré ses dehors brusques et rudes, Jobert ne manquait point de cœur. Un de ses plus intimes

amis, M. le docteur Arnal, l'a bien prouvé par ce trait, qu'il a raconté en présence de son cercueil :

« Un jour, Richerand, dont il était l'ami, l'invita à se rendre près d'un riche banquier atteint d'un anthrax volumineux dont il fallait faire l'incision : au moment où Jobert allait partir pour ce rendez-vous, on vint en toute hâte à l'hôpital Saint-Louis demander du secours pour un pauvre ouvrier, père de trois enfants, qui venait de se briser la cuisse, et qui se mourait d'hémorrhagie : l'embarras était grand, mais le parti du jeune chirurgien fut bientôt pris : il laissa le riche qui pouvait se passer de lui, courut au pauvre, pratiqua la ligature de l'artère fémorale et appliqua l'appareil approprié à la fracture. Le lendemain, Richerand lui reprocha vivement, en ma présence, ce qu'il croyait être son oubli et le blâma d'avoir manqué à gagner 500 fr., ajoutant avec plus de raison que pareille somme devait pourtant être assez rare dans la bourse d'un chirurgien du Bureau central. — C'est vrai, répliqua Jobert, j'aurais gagné 500 fr., mais j'ai fait mieux encore, car j'ai sauvé pour rien la vie à un malheureux père de famille, et il raconta ce qui précède. Richerand, qui, lui aussi, avait du cœur, ému jusqu'aux larmes, se jeta, pour toute réponse, dans les bras de son élève et l'embrassa avec effusion. »

Nous empruntons cet autre trait à l'*Indépendance belge* : — Une pauvre femme s'en va le consulter un jour dans son somptueux appartement de la rue de la Chaussée-d'Antin. La consultation terminée, elle glisse timidement sur la table une pièce de cent sous. Soudain Jobert la rappelle de sa voix peu caressante : — Madame!...

L'infortunée, qui s'était probablement saignée pour amasser cette maigre somme, se retourne, convaincue que le chirurgien va lui en reprocher la modicité; mais lui, toujours brusque : — Qu'est-ce que ça signifie? vous me donnez cent francs et vous n'attendez pas que je vous rende la monnaie!

En même temps il lui glisse, bon gré, mal gré, quatre louis dans la main et la pousse dehors.

Il y a quelques années, Jobert écrivait cette lettre à M. le docteur de Closmadeuc, maire de Lamballe, qui l'a lue sur sa tombe : — « Autrefois j'étais pauvre et je me le rappelle. Lorsque j'étais jeune et malheureux, un homme de bien s'est occupé de moi et m'a donné une certaine somme pour finir mes études. Sa bonne œuvre a réussi; aujourd'hui je veux reconnaître ce que cet homme généreux a fait pour moi, et je viens vous prier, Monsieur le Maire, de vouloir bien me prêter votre concours, mais en me gardant le plus strict *incognito*. »

Pour mettre l'ombre à côté de la lumière, et tracer un portrait ressemblant, il est nécessaire de reproduire les appréciations suivantes de M. le docteur Legouest : — « Médiocrement armé pour les luttes de plume ou

de parole, esprit inégal où se révélaiet de nombreuses lacunes, on a pu s'étonner que M. Jobert se fût emparé du succès et qu'il ait réussi à le fixer. Nature incomplète, en effet, mais supérieure par maints endroits; génie partiel, mais de forte trempe, apte aux découvertes, impropre à la généralisation; artiste plus que savant; utile aux jeunes générations par l'exemple de l'action chirurgicale, perfectionnée et élevée jusqu'à la hauteur d'un enseignement; plus sensible à la renommée qu'à la rémunération pécuniaire, tels sont les éléments avec lesquels il a dominé la fortune... L'individualité morale de M. Jobert n'était pas moins pleine de contrastes, d'oppositions, de traits heurtés, que son individualité scientifique. Tour à tour brusque jusqu'à la dureté, expansif jusqu'à la confiance, d'une véhémence habituelle et comme contractée, doux parfois jusqu'à la tendresse, réfractaire aux exigences suivies de la société, capable du dévouement le plus fidèle, il ne pouvait avoir, comme toutes les natures originales, que des amis ou des ennemis également ardents; ni les uns ni les autres ne lui ont manqué. Il attirait à lui certains hommes qui savaient le deviner dans son âpre écorce, ceux-là même que caractérisait une personnalité vigoureuse, qui résistaient à sa rudesse fantasque, dont il s'éprenait subitement et à qui il rendait sympathie pour sympathie : il en éloignait à jamais certains autres. »

Nous renvoyons aux journaux de médecine ceux de nos lecteurs qui tiendraient à connaître les découvertes qui feront vivre le nom de Jobert. A quoi servirait de dire ici, par exemple, qu'il découvrit de bonne heure la meilleure méthode d'entéroraphie pour le traitement des sections intestinales; c'est-à-dire la loi d'adossement des surfaces de même nature, pour en déterminer l'adhérence, les séreuses juxtaposées aux séreuses principalement?...

On sait qu'il y a dix-huit mois environ, le malheureux Jobert perdit la raison et qu'il est mort dans la maison d'aliénés de Passy, le 19 avril dernier. — Il était membre de l'Académie des sciences (où M. Nélaton vient de lui succéder), et de l'Académie de médecine, professeur honoraire à la Faculté de médecine, membre du conseil d'hygiène publique et de salubrité de la Seine, ancien chirurgien du roi Louis-Philippe, premier chirurgien de l'empereur, chirurgien honoraire de l'Hôtel-Dieu de Paris, membre du Conseil général des Côtes-du-Nord, etc.; commandeur de la Légion d'honneur, et décoré de toutes les croix qu'il est possible de suspendre à une brochette. Quant à la fortune qu'il laisse, elle ne monte pas à moins de deux millions sept cent cinquante mille francs, que se partagent deux frères et trois sœurs.

Élèvera-t-on, quelque jour, une statue à Jobert, sur une place de Lam-balle? Cela ne nous surprendrait point, et, comme on le voit, sa famille, si elle y tient, est parfaitement en situation de faire les frais du monu-

ment, à elle toute seule. En attendant, on s'occupe avec activité de l'érection de celle de Laënnec à Quimper. M. le docteur Henri Roger, secrétaire de la souscription, a lu, à l'Association générale des médecins de France, tenue à Paris en avril dernier, un rapport qui montre avec quel sympathique empressement cette idée a été reçue partout. Le chiffre recueilli dépasse aujourd'hui vingt mille francs, et il suffit déjà « pour que le monument consacré à Laënnec puisse durer; de bronze et de granit, il défiera les siècles, presque à l'égal de l'admirable *Traité de l'auscultation médicale*, » Faisant un rapprochement avec la statue de la Tour d'Auvergne, *mort au champ d'honneur*, que possède Carhaix, M. Roger dit éloquemment : « Voici qu'une seconde statue va s'élever dans le Finistère;... mais ce sera, cette fois, celle d'un héros de la science, celle d'un médecin qui usa sa vie dans la recherche du vrai, de l'utile. Héros et martyr du dévouement à l'humanité souffrante, Laënnec ne mérite-t-il pas, à plus juste titre, que l'on écrive en caractères ineffaçables sur le piédestal de sa statue : « Il a vécu, il est mort au champ d'honneur ! »

L'Association a décidé, pour donner plus de solennité à la fête, que l'inauguration aurait lieu à la fin de mai 1868, pendant le concours régional agricole, qui doit se tenir à Quimper. — Nous ne manquerons pas au rendez-vous.

La souscription pour le monument Laënnec s'adressait à la France et à l'étranger. Le Finistère en œuvre une autre, qui fait surtout appel aux diocésains de Quimper et aux catholiques bretons. — L'abbé Mahé, chapelain des armées catholiques de S. M. la reine Victoria, avait conçu la généreuse pensée, en priant sur leurs tombes, dans le cimetière du Vieux-Saint-Pancrace, à Londres, de rendre à leurs anciens diocèses les restes de M^{sr} de la Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, et ceux de M^{sr} Le Mintier de Saint-André, dernier évêque de Tréguier. Le zèle du révérend abbé est parvenu à surmonter tous les obstacles, et, le 18 septembre 1866, la vieille cathédrale de Saint-Pol recevait la chère dépouille de M^{sr} de la Marche, mort en exil, le 25 novembre 1806. Une commission, composée de MM. le curé de Saint-Pol, de Rodellec, président, Le Hir, vice-président, Pol de Courcy, secrétaire, et Le Floc'h, trésorier, expose en ces termes le but qu'elle est chargée d'atteindre :

« Il n'est personne en Bretagne qui n'ait applaudi à l'œuvre réparatrice de la famille de M^{sr} de la Marche, restituant ses restes à l'église dont ce grand Évêque a été l'une des gloires. M^{sr} l'Évêque de Quimper et de Léon, voulant s'associer à l'hommage solennel rendu à la mémoire de son éminent prédécesseur, a reçu lui-même à Saint-Pol le cercueil de M^{sr} de la Marche; et, après avoir rappelé la carrière si bien remplie de ce confesseur de la foi, M^{sr} a annoncé qu'il reviendrait, accompagné de plusieurs prélats, inaugurer le monument destiné à recevoir ses précieuses dépouilles.

» Sa Grandeur chargeait en même temps une commission de faire exécuter le monument projeté, de recueillir les souscriptions destinées à en couvrir les frais et s'inscrivait en tête de la liste des souscripteurs.

» L'exemple de leur vénérable Pasteur ne saurait être méconnu des populations bretonnes de tous rangs et de toutes conditions, qui ne sont point oubliées des services rendus à leurs pères par M^{gr} de la Marche. Chacun tiendra à honneur de perpétuer le souvenir du bienfaiteur de la ville et du pays de Léon, du dispensateur pendant les jours d'épreuves des nombreux subsides répartis à la fois entre les sept cents prêtres fidèles, réfugiés en Angleterre, ceux déportés à la Guyane, les autres familles de proscrits, et les prisonniers de guerre français. »

La première liste de souscription donne un total de 3,524 francs.

Sans doute, le diocèse de Saint-Brieuc ne voudra pas faire moins que celui de Quimper, et de semblables honneurs seront rendus au frère d'exil de M^{gr} de la Marche, à M^{gr} Le Mintier de Saint-André, décédé en 1801, et dont le cercueil entrainait, le 15 mai, et au milieu des témoignages de la plus profonde vénération, dans l'église de Guingamp. Là, le noble confesseur de la foi, le digne coopérateur du saint abbé Carron, repose dans le tombeau de Pierre Morel, autre évêque de Tréguier, en attendant sa translation dans son ancienne ville épiscopale.

A peu près vers le temps où les deux évêques exilés mouraient à Londres, un de leurs compatriotes, prisonnier de guerre des Anglais, à la suite de la bataille de Trafalgar, dont il était un des derniers débris, parvenait, après deux ans de captivité, à s'évader, au prix de beaucoup d'énergie, de courage et de souffrances, sur une frêle barque, à travers mille périls auxquels il devait lui-même être étonné d'avoir pu échapper. Cet énergique Breton, si peu soucieux de dormir son dernier sommeil au milieu de ses ennemis intimes, les enfants d'Albion, n'était autre que le contre-amiral Le Goarant de Tromelin, né à Gourin (Morbihan), le 11 janvier 1786, et qui vient de mourir à Lorient. Sa carrière a été aussi longue qu'honorable : il fit les campagnes de Saint-Domingue et de l'Inde ; fut envoyé à la recherche des restes de Lapeyrouse à Vanikoro ; chargé de travaux hydrographiques, de missions scientifiques, d'explorations importantes ; assista à la prise d'Alger, en qualité de commandant de la *Thémis* ; servit sous les amiraux Linois, Halgan, Roussin, Duperré, Hugon, qui rendirent tous hommage à son activité et à son mérite ; commanda la division des mers du Sud, et, en 1827, fut le premier officier général qui fit réellement le tour du monde.

Pour terminer notre revue nécrologique, nous devons encore saluer deux tombes, qui ne sauraient être indifférentes à la Vendée militaire. — M. Tristan Martin du Verger, membre des Sociétés archéologiques de Nantes et d'Angers, est mort, le 10 mai dernier, à Saint-Pierre-Mont-

limart (Maine-et-Loire). Cet archéologue distingué s'est occupé surtout des antiquités gauloises et romaines du pays des Mauges, et notamment de l'importante question de la *Statio Segora*. — M. Tristan Martin était fils d'un ancien chef de division des armées de la Vendée pendant la grande guerre, que ses talents firent nommer adjudant général en 1815, lorsque les Vendéens recommencèrent la lutte, et auquel Louis XVIII donna des lettres de noblesse, le brevet de colonel et la croix de Saint-Louis.

Quant au dernier nom qu'il nous reste à inscrire, il ne sera pas déplacé à côté de ceux des savants, des prélats, des soldats, dont nous avons évoqué le souvenir, parce que c'est le nom d'une femme aussi humble par sa position, qu'elle fut grande par le cœur et le dévouement. Charlotte Moreau, que Châteauthébaud a récemment perdue, était cette femme de chambre qui, en 1832, se refusa si vaillamment à trahir M^{me} la duchesse de Berry, cachée, à Nantes, chez M^{lles} du Guiny, qu'elle servait. Quand, le lendemain de l'arrestation de la princesse, M^{lles} du Guiny écrivirent au général d'Erlon, pour le supplier de les laisser voir encore une fois « MADAME, » afin de la remercier de la confiance qu'elle leur avait témoignée, du bonheur qu'elle leur avait donné en allant prendre asile dans leur maison, la fidèle Charlotte Moreau avait ajouté; en *post-scriptum* : — « Je ne suis qu'une femme de chambre ; mais si MADAME ne m'en trouve pas indigne, je sollicite la même grâce que mes maîtresses.. » — Maitresses et servante étaient égales en magnanimité !

Louis DE KERJEAN.

BIBLIOGRAPHIE BRETONNE & VENDÉENNE.

Liste des ouvrages imprimés dans les départements de la Bretagne et de la Vendée, et de ceux qui, imprimés ailleurs, concernent ces départements.

ANNUAIRE DE SAINT-MALO, SAINT-SERVAN, DOL, ET DE L'ARRONDISSEMENT. Année 1867. In-16, 199 p. — Saint-Malo, imp. Renault.

CH. DUCLOS, DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE(1704-1772); par J.-Marie Peigné. In-18, 114 p. — Saint-Servan, imp. Le Bien; Paris, lib. Dentu... 2 fr. Charles Pineau Duclos, historiographe de France, naquit à Dinan, en 1704.

DE LA CULTURE. Plan général, ou composition de la culture qui tire de la terre le plus grand bénéfice possible, toujours aux moindres frais possibles, en proportion des ressources quelles qu'elles soient. Application; par C. Raffron de Val. In-8°, 63 p. — Saint-Malo, imp. veuve Hamel.

EXERCICES AUTOGRAPHIÉS pour former à la lecture du manuscrit, à l'usage des classes tenues par les religieuses Ursulines de Jésus, de la congrégation de Chavagnes. 2^e éd. In-12, 82 p. — Nantes, lith. Charpentier.

EXTRAIT DE LA FLORULE DES ENVIRONS DE MORTAGNE-SUR-SÈVRE (Vendée); par Gaston Geneviev. In-8°, 35 p. — Angers, imp. Lachèse, Belleuvre et Dolbeau.

Extrait des *Mémoires de la Société académique d'Angers.*

LA FORTERESSE DE PIRMIL (en Bretagne); par Ch. Bougoüin fils. In-8°, 31 p. — Nantes, imp. veuve Mellinet.

Extrait des *Annales de la Société académique de Nantes.*

GUIDE DES BAINNEURS ET DES TOURISTES AUX SABLES D'OLONNE. In-18, 196 p. et carte. — Napoléon-Vendée, impr. veuve Ivonnet.

INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA LANGUE FRANÇAISE; par G. Balay, instituteur communal à Saint-Marc (près Brest). In-18, xii-140 p. — Landerneau, imp. et lib. Desmoulins.

LES PAYSAGES DE CHATEAUBRIAND; par Victor de Laprade. In-8^o, 28 p. — Nantes, imp. de Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

LES SOUFFRANCES DE L'AGRICULTURE; par L. de Kerjégu, président de la Société d'agriculture de Brest. In-18, 52 p. — Brest, imp. Lefournier.

Extrait du journal *l'Océan*.

NOTES HISTORIQUES SUR LA COMMUNE DE COUERON, canton de Saint-Étienne-de-Montluc (Loire-Inférieure), par M. Spal. In-8^o, 132 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*.

ORDO divini officii recitandi sacrique peragendi ad usum Societatis Mariæ, anno 1867. In-32, 29 p. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

ORDO, seu calendarium divini officii recitandi missæque celebrandæ in diocœsi Rhedonensi, pro anno 1867. In-12, 144 p. — Rennes, imp. Vatar.

PETITE GÉOGRAPHIE DÉPARTEMENTALE DE LA FRANCE, accompagnée d'un précis de géographie générale; par Loiseau, inspecteur de l'enseignement primaire. — Départements des Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Inférieure, Morbihan, Vendée. — Paris, lib. P. Dupont.

Chaque département forme 1 vol. in-18 et se vend séparément.

PROCÈS DU FÆDERIS ARCA, contenant : Acte d'accusation, arrêts, détails sur l'exécution des accusés, etc. In-12, 100 p. — Brest, imp. et lib. Royer fils..... 60 c.

RAPPORT SUR LE CONGRÈS POMOLOGIQUE DE NANTES, EN 1864; par Rouillé-Courbe. In-8^o, 28 p. et pl. — Tours, imp. Ladevèze.

RECHERCHES SUR LE PUY DU CHALARD (Corrèze) et sur les restes qui y ont été découverts; par Alphonse Trémeau de Rochebrune. In-8^o, 10 p. et 1 planche. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

SUR LA VITICULTURE DE L'OUEST DE LA FRANCE. Rapport à Son Exc. M. Armand Béhic, ministre de l'agriculture; par le Dr Jules Guyot. Grand in-8^o, 377 p. — Paris, imp. impériale.

THÉORIE DU PROGRÈS; par H. de Ferron. 2 vol. in-18 jésus, 1074 p. — Rennes, imp. Leroy.

TRAITÉ DE STYLE ÉPISTOLAIRE, ou modèles pour toutes sortes de lettres; par C. G., 1 vol. in-18, 103 p. — Nantes, imp. Charpentier.

UNE CHASSE AU PAPILLON, comédie en un acte et en vers ; par A. Joubert. In-8°, 34 p. — Brest, imp. Roger.

UNE PAROISSE POITEVINE. Essai historique et archéologique sur la paroisse de Mazerolles, (Vienne) ; par Stéphane de la Nicollière. In-8°, 32 p. et planches. — Nantes, imp. Vincent Forest et Émile Grimaud.

Extrait du *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*.

VINGT-ET-UNE LETTRES SUR DIVERS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES DE NANTES ; par Gustave Grignon-Dumoulin. In-8°, 47 p. — Nantes, lib. Petitpas.

Lithographies.

LA GAMOTERIE sur la rivière d'Erdre, près Nantes.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE H. SUSER, à la Morinière, près Nantes.

ÉTABLISSEMENT INDUSTRIEL DE H. SUSER, à Nantes, 3 lithographies par F. Benoist et Sabatier. — Nantes, lith. Charpentier.

Ne se vendent pas.

ROME DANS SA SPLENDEUR : Basilique de Saint-Pierre du Vatican, vue générale de l'intérieur. — Amphithéâtre Flavius, dit Colisée, Meta Sudans et Arc de Constantin. — Colisée, vue intérieure. — Basilique et place de Saint-Pierre. — Colonne de l'Immaculée-Conception. — Panthéon d'Agrippa. — Basilique de Saint-Paul hors des murs. — Rome chrétienne. — Chaire de Saint-Pierre. — Ruines du palais des Césars. — Basilique de Saint-Jean-de-Latran. — Villa Borghèse. Dessiné par F. Benoist et lithog. par Sabatier, Ph. Benoist. — Nantes, imp. Charpentier.

SCÈNES DE LA VIE RURALE EN BRETAGNE : Porte et marché de Saint-Paterne à Vannes. — Une noce au bourg de Batz, près Guérande. — Entrée d'une ferme dans le Morbihan. — Le four banal (Morbihan). — Un champ de foire dans le Faouet (Morbihan). — Pardon de Saint-Léger, à Riec (Finistère). — Une noce près de Quimper. — Battue du blé, côtes de Penmarc'h. — Paludiers et marchands de briquettes de tourbe (bourg de Batz). — Intérieur près Pontivy. — Attelage des environs de Quimper. — Intérieur d'auberge, près Châteaulin, par Hipp. Lalaisse. — Nantes, lith. Charpentier. — Paris, même maison.

TABLE GÉNÉRALE DU TOME VINGT-ET-UNIÈME

ANNÉE 1867. — PREMIER SEMESTRE.

JANVIER.

Le Génie de la Bretagne, par M. <i>Félix Frank</i>	5
Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, proverbe en un acte, par M. <i>J^s de l'Aunay</i>	25
Poésie. — Les Iles de Santorin, par M. le <i>V^e Henri de Bornier</i> ...	46
Un épisode de l'insurrection vendéenne. — Gaudin-Bérillais et sa négociation, par M. <i>Alfred Lallié</i>	52
L'Affiliation de l'Association philharmonique de Nantes à l'Association des Artistes musiciens de France, par M. <i>L.-A. Bourgault-Ducoudray</i>	68
Notices et Comptes rendus. — <i>La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien</i> , de M. <i>J.-C. Renoul</i> , par M. <i>Louis de Kerjean</i> . — <i>La Légende rustique</i> , de M. <i>Charles Robinot-Bertrand</i> , par M. <i>Alfred Lallié</i>	74
Chronique. — L'inauguration des chemins de fer vendéens, par M. <i>Ch. du Chalard</i>	84

FÉVRIER.

A la Bretagne, par M. <i>Victor de Laprade</i> , de l'Académie française.	89
L'abbé Carron, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	94
La Molière. Journal de deux gentilshommes bretons au XVII ^e siècle (1636-1711), par M. <i>l'abbé A. Guillot</i>	105
Le Génie de la Bretagne (<i>fin</i>), par M. <i>Félix Frank</i>	114
Qui a bu boira, proverbe en un acte, en vers, par M. <i>Hippolyte Minier</i>	124
Notices et Comptes rendus. — <i>Antécédents de l'hégélianisme dans la philosophie française</i> . — <i>Dom Deschamps, son système et son école</i> , de M. <i>Émile Beaussire</i> , par M. <i>Lucien Dubois</i> . — <i>Au pays de Retz</i> , poésies, de M. <i>Joseph Rousse</i> , par M. <i>Arthur de la Borderie</i> . — <i>Nouveaux Samedis</i> , de M. <i>A. de Pont-</i>	

martin ; — <i>Le Béarnais</i> , drame historique, de M. Ch. de Batz-Trenquelléon ; — <i>Ch. Duclos</i> , de M. J.-M. Peigné, par M. <i>Edmond Biré</i>	149
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	161

MARS.

Chants et Chansons populaires, par M ^{lle} <i>Amélie Hubans</i>	169
L'abbé Carron (<i>fn</i>), par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	185
La Molière. Journal de deux gentilshommes bretons au XVII ^e siècle (1636-1711) (<i>fn</i>), par M. <i>l'abbé A. Guillot</i>	198
Un Hébraïisant breton, par M. <i>Léon Bureau</i>	208
Poésie. — La Moricière, stances, par M. <i>Vincent Audren de Ker-drel</i>	216
Poésie bretonne. — L'Été en Bretagne (Ann Hanv), par M. <i>J.-M. Le Jean</i>	221
Scènes et Tableaux de la Vie rustique en Bretagne au XVI ^e siècle..	227
Chronique. — Brascassat, par M. <i>Charles Marionneau</i>	236
Mélanges.....	245
Bibliographie bretonne et vendéenne.	247

AVRIL.

Une Famille chrétienne, par M. <i>Eugène de la Gournerie</i>	249
Galerie des poètes bretons.— Pierre-Louis Ginguéné, par M. <i>Adolphe Orain</i>	267
Histoire des villes et paroisses bretonnes. — Noyal-Muzillac (Morbihan), par M. <i>l'abbé Piéderrière</i>	273
Poésie. — La Bretagne et la Tour d'Auvergne, par M. <i>Groschan de Rouville</i>	292
Le Manuscrit du coffret d'ébène, nouvelle, par M. <i>J^s de l'Aunay</i> ...	297
Fête publique à Rennes en 1744.....	316
Notices et Comptes rendus. — <i>L'Iliade</i> , traduction nouvelle, de M. Leconte de Lisle, par M. <i>Lucien Dubois</i>	321
Chronique, par M. <i>Louis de Kerjean</i>	329
Mélanges.....	336

MAI.

L'Ancienne Université nantaise, par M. <i>l'abbé P. Teulé</i>	337
Un Coup d'œil sur l'Histoire du Protestantisme, par M. <i>Hippolyte Thibeaud père</i>	351

Le Manuscrit du coffret d'ébène, nouvelle, (<i>suite</i>), par M. J ^s de l'Aunay.....	364
Histoire des villes et paroisses bretonnes. — Noyal-Muzillac (Morbihan), (<i>fin</i>), par M. l'abbé Piéderrière.....	384
Poésie. — Le Réveil, par M. Emile Grimaud.....	395
Lettres parisiennes — XI ^e lettre, — par M. Alfred de Courcy.....	397
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	414

JUN.

Le Clergé du district de Machecoul en 1791, par M. Alfred Lallié..	417
Poésie bretonne. — La Bretagne à M. de Laprade (Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade), par M. J.-M. Le Jean.....	436
Le Manuscrit du coffret d'ébène, nouvelle (<i>fin</i>), par M. J ^s de l'Aunay.....	446
Les Titres de la chapelle de Notre-Dame-de-Bon-Secours, à Nantes, par M. Stéphane de la Nicollière.....	460
Rome sous Pie IX, par M. Eugène de la Gournerie.....	466
Par ma fenêtre, par M. Loïc Petit.....	473
Les Portraits de la Molière, par M. A. de la Fonchais.....	484
Chronique, par M. Louis de Kerjean.....	487
Bibliographie bretonne et vendéenne.....	494

TABLE DES ARTICLES

PAR ORDRE DE MATIÈRES.

HISTOIRE.

ÉTUDES ET DOCUMENTS HISTORIQUES. — Gaudin-Bérillais et sa négociation, par M. *Alfred Lallié*, 52-67. — La Molière. Journal de deux gentils-hommes bretons au XVIII^e siècle, par M. *l'abbé A. Guillot*, 105-113, 198-207. — Noyal-Muzillac (Morbihan), par M. *l'abbé Piéderrière*, 273-291, 384-394. — Fête publique à Rennes en 1744, 316-320. — L'ancienne Université nantaise, par M. *l'abbé P. Teulé*, 337-350. — Un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme, par M. *Hippolyte Thibeaud père*, 351-363. — Le Clergé du district de Machecoul en 1791, par M. *Alfred Lallié*, 417-435. — Les titres de N.-D. de Bon-Secours de Nantes, par M. *Stéphane de la Nicollière*, 460-465. — Rome sous Pie IX, par M. *Eugène de la Gournerie*, 466-472. — Les portraits de la Molière, par M. *A. de la Fonchais*, 484-486.

BIOGRAPHIE. — L'abbé Carron, par M. *Eugène de la Gournerie*, 94-104, 185-197. — M Cousin, 161-163; — M. Ingres, 163-164; — Aimé Paris, 164-166, par M. *Louis de Kerjean*. — L'abbé Besnard, par M. *Léon Bureau*, 208-215. — Brascassat, par M. *Charles Marionneau*, 236-244. — Pierre-Louis Ginguené, par M. *Adolphe Orain*, 267-272. — M. le marquis du Hallay-Coëtquen, 246. — Jobert (de Lamballe), par M. *Louis de Kerjean*, 487-491.

CRITIQUE HISTORIQUE. — *La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien*, de M. J.-C. Renoul, par M. *Louis de Kerjean*, 74-76. — *Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay — 1567-1576*, — publié par M. Ledain, par M. *Hippolyte Thibeaud père*, 351-363.

FAITS CONTEMPORAINS. — Chronique mensuelle, janvier (inauguration des chemins de fer vendéens), par M. *Ch. du Chalard*, 84-88; février, 161-168, avril, 329-335, mai, 414-416, juin, 487-493, par M. *Louis de Kerjean*. — Un hommage à la Bretagne, par M. *A. de la Borderie*, 89. — Mélanges, 245-246, 336. — Lettre parisienne (XI^e lettre), par M. *Alfred de Courcy*, 397-413.

LITTÉRATURE.

ÉTUDES LITTÉRAIRES. — Le Génie de la Bretagne, par M. Félix Frank, 5-24, 114-123. — Le Poète du pays de Retz, par M. Arthur de la Borderie, 153-159. — Chants et chansons populaires, par M^{lle} Amélie Hubans, 169-184. — Une Famille chrétienne, par M. Eugène de la Gournerie, 249-266. — Pierre-Louis Ginguené, par M. Adolphe Orain, 267-272.

RÉCITS, NOUVELLES ET PROVERBES. — Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, proverbe en un acte, par M. J. de l'Aunay, 25-45. — Qui a bu boira, proverbe en un acte, en vers, par M. Hippolyte Minier, 124-148. — Scènes et tableaux de la vie rustique en Bretagne au xv^e siècle, 227-235. — Le Manuscrit du coffret d'ébène, par M. J. de l'Aunay, 297-315, 364-383, 446-459. — Par ma fenêtre, par M. Loïc Petit, 473-483.

CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *La Légende rustique*, poème de M. Ch. Robinot-Bertrand, par M. Alfred Lallié, 76-83. — *Dom Deschamps, son système et son école*, de M. Émile Beaussire, par M. Lucien Dubois, 149-153. — *Au Pays de Retz*, poésies, de M. Joseph Rousse, par M. Arthur de la Borderie, 153-159. — *Nouveaux Samedis*, de M. A. de Pontmartin, 159; — *Le Béarnais*, drame historique de M. Ch. de Batz-Trenquelléon, 159-160; — *Ch. Duclos*, de M. J.-M. Peigné, par M. Edmond Biré, 160. — *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, de M. Jérôme Bujéaud, par M^{lle} Amélie Hubans, 169-184. — *Vie de l'abbé Carron*, d'un Bénédictin de la Congrégation de France, par M. Eugène de la Gournerie, 94-104, 185-197. — *L'Iliade*, traduction de M. Leconte de Lisle, par M. Lucien Dubois, 321-328.

POÉSIE. — Les Iles de Santorin, par M. le V^e Henri de Bornier, 46-51. — A la Bretagne, par M. Victor de Laprade, de l'Académie française, 89-93. — Qui a bu boira, proverbe en un acte, par M. Hippolyte Minier, 124-148. — La Moricière, stances, par M. Vincent Audren de Kerdrel, 246-220. — La Bretagne et la Tour d'Auvergne, par M. Groschan de Rouville, 292-296. — Le Réveil, par M. Émile Grimaud, 395-396.

POÉSIE BRETONNE. — Ann Hanv (l'Été en Bretagne), par M. J.-M. Le Jean, 221-226. — Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade (la Bretagne à M. de Laprade), par M. J.-M. Le Jean, 436-445.

BIBLIOGRAPHIE. — Bibliographie bretonne et vendéenne, 247-248, 494-496.

BEAUX-ARTS.

L'Affiliation de l'Association philharmonique de Nantes à l'Association des artistes musiciens de France, par M. L.-A. Bourgault-Ducoudray, 68-73.

TABLE DES ARTICLES

PAR NOMS D'AUTEURS.

- AUDREN DE KERDREL (Vincent). — La Moricière, stances, 216-220.
- DE L'AUNAY (J^s). — Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre, proverbe en un acte, 25-45. — Le Manuscrit du coffret d'ébène, 297-315, 364-383, 446-459.
- BIRÉ (Edmond). — *Nouveaux Samedis*, par M. de Pontmartin, 159. — *Le Béarnais*, drame, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon, 159-160. — *Ch. Duclos*, par M. J.-M. Peigné, 160.
- DE LA BORDERIE (Arthur). — Un hommage à la Bretagne, 89. — Le Poète du pays de Retz, 153-159.
- DE BORNIER (V^{ie} Henri). — Les Iles de Santorin, poésie, 46-51.
- BOURGAULT-DUCOUDRAY (L.-A.). — L'Affiliation de l'Association philarmo-
nique de Nantes à l'Association des Artistes musiciens de France,
68-73.
- BUREAU (Léon). — L'abbé Besnard, 208-215.
- DU CHALARD (Ch.). — L'Inauguration des chemins de fer vendéens,
84-88.
- DE COURCY (Alfred). — Lettre parisienne (XI^e lettre), 397-413.
- DUBOIS (Lucien). — *Dom Deschamps, son système et son école*, par
M. Émile Beaussire, 149-153. — *L'Iliade*, traduction de M. Le-
conte de Lisle, 321-328.
- L'ÉVÊQUE DE NANTES (M^{sr}). — Lettre à M. Eugène de la Gournerie sur
sa 4^e édition de *Rome chrétienne*, 466.
- DU FAIL (Noël). — Scènes et tableaux de la vie rustique en Bretagne au
XVII^e siècle, 227-235.
- DE LA FONCHAIS (A.). — Les Portraits de la Molière, 484-486.
- FRANK (Félix). — Le Génie de la Bretagne, 5-24, 114-123.
- DE LA GOURNERIE (Eugène). — L'abbé Carron, 94-104, 185-197. — Une
Famille chrétienne, 249-266. — Rome sous Pie IX, 466-472.
- GRIMAUD (Émile). — Le Réveil, poésie, 395-396.
- GROSCHAN DE ROUVILLE. — La Bretagne et la Tour d'Auvergne, 292-296.
- GUILLOT (abbé A.). — La Molière. Journal de deux gentilshommes bre-
tons au XVII^e siècle, 105-113.
- HUBANS (M^{lle} Amélie). — Chants et chansons populaires, 169-184.

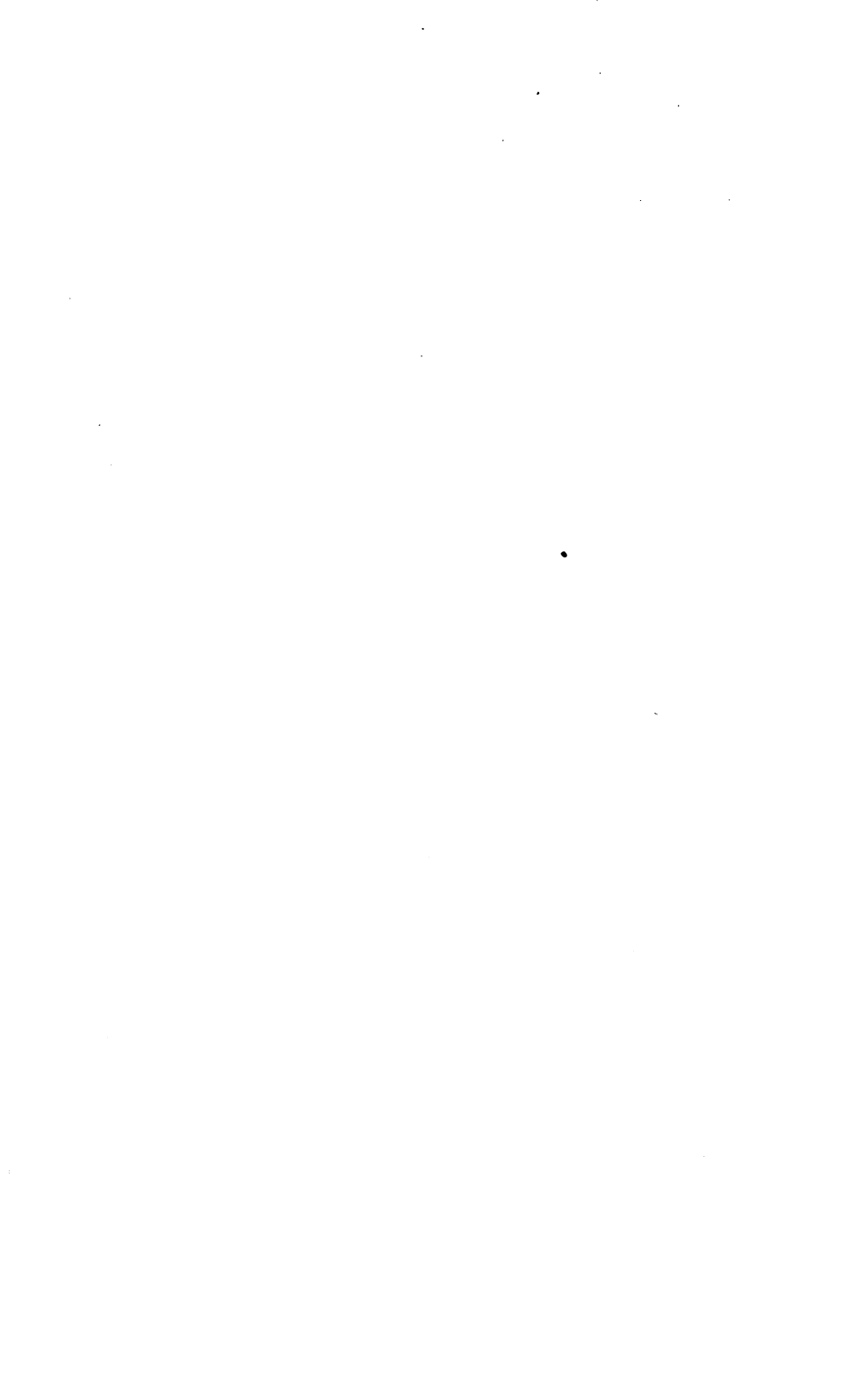
- DE KERJEAN (Louis). — M. Cousin, 161-163. — M. Ingres, 163-164. — Aimé Paris, 164-166. — *La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien*, par M. J.-C. Renoul, 74-76. — Chronique de février, 161-168; d'avril, 329-335, de mai, 414-416, de juin, 487-493.
- LALLIÉ (Alfred). — Gaudin-Bérillais et sa négociation, 56-67. — *La Légende rustique*, poème, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 76-83. — Le Clergé du district de Machecoul en 1791, 417-435.
- DE LAPRADE (Victor), de l'Académie française. — A la Bretagne, poésie, 89-93.
- LE JEAN (J.-M.). — Ann Hanv (l'Été en Bretagne), poésie, 221-226. — Ar Vreiz d'ann aotrou de Laprade (La Bretagne à M. de Laprade), poésie, 436-445.
- MARIONNEAU (Charles). — Brascassat, 236-244.
- MINIER (Hippolyte). — Qui a bu boira, proverbe en un acte, en vers, 124-148.
- DE LA NICOLLIÈRE (Stéphane). — Les Titres de N.-D. de Bon-Secours, à Nantes, 460-466.
- ORAIN (Adolphe). — Pierre-Louis Ginguéné, 267-272.
- PETIT (Loïc). — Par ma fenêtre, 473-483.
- PIÉDERRIÈRE (abbé). — Noyal-Muzillac (Morbihan), 273-291, 384-394.
- TEULÉ (abbé P.). — L'ancienne Université nantaise, 337-350.
- THIBEAUD père (Louis-Hippolyte). — Un coup d'œil sur l'histoire du protestantisme, 351-363.
- *** Fête publique à Rennes en 1744, 316-320.
-

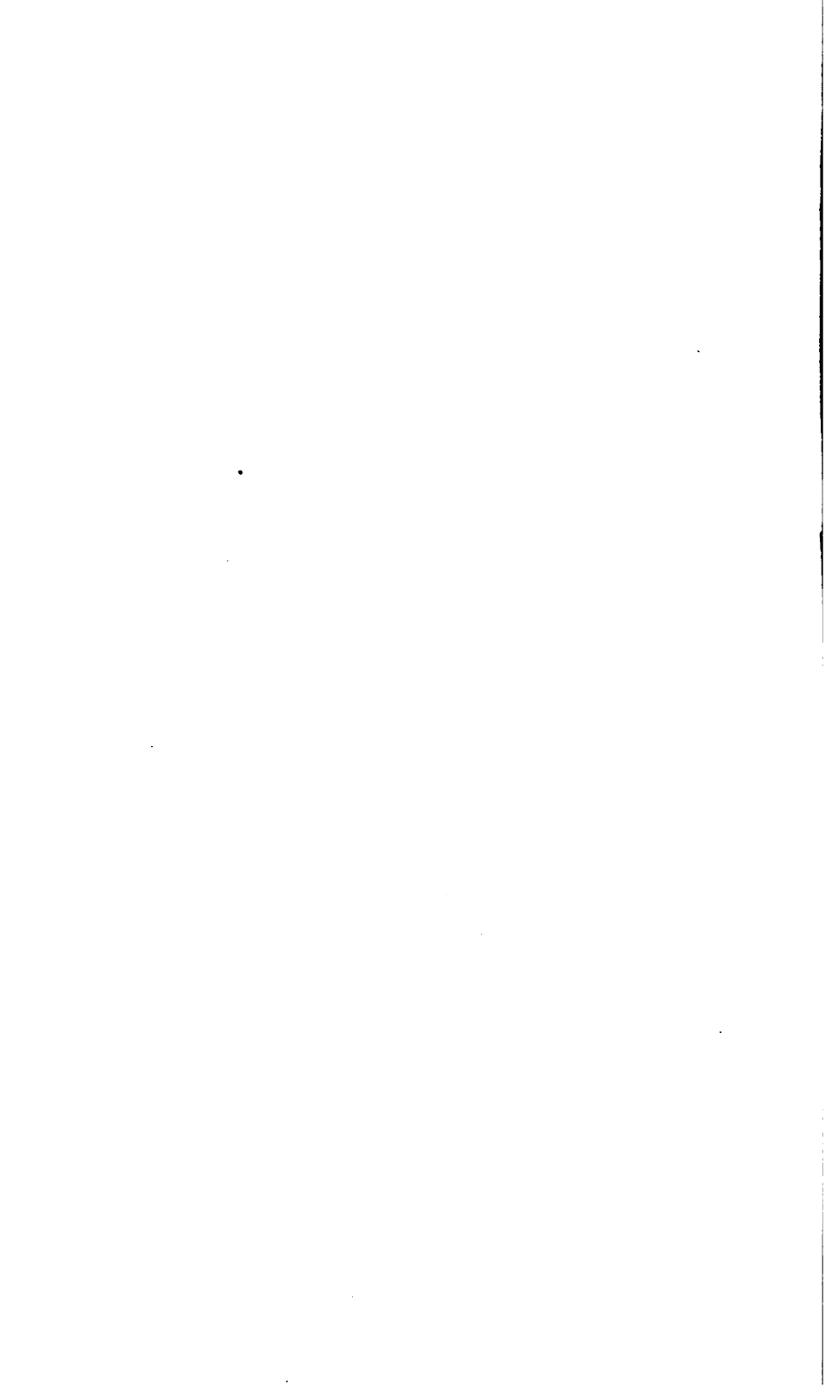
TABLE ALPHABÉTIQUE DES OUVRAGES

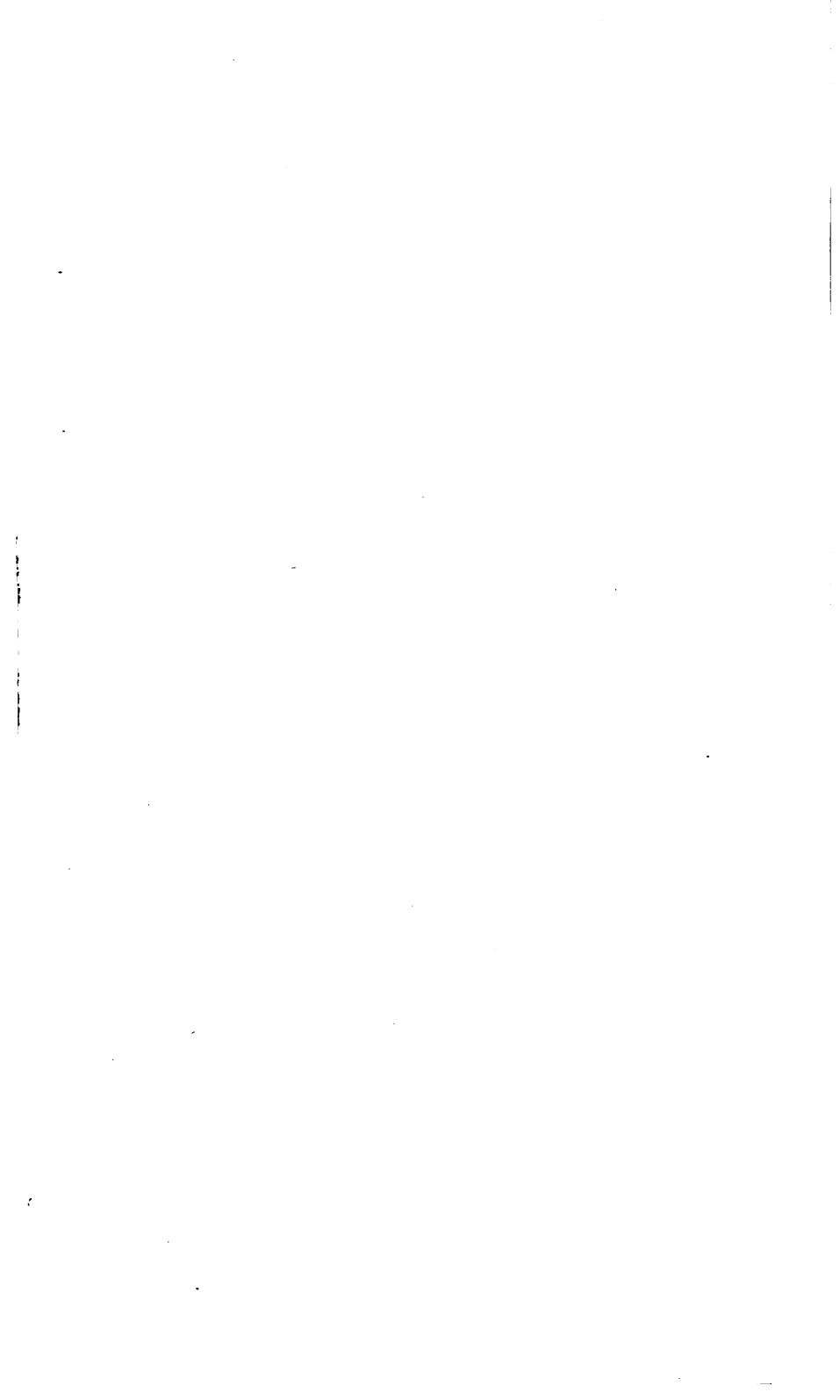
APPRÉCIÉS OU MENTIONNÉS DANS CE VOLUME.

- L'Armée française en 1867*, 333-335.
Au Pays de Retz, poésies, par M. Joseph Rousse, 83, 153-159.
Barzaz-Breiz, (Chants populaires de la Bretagne), publiés par M. de la Villemarqué, 5-24, 114-123.
Le Béarnais, drame historique, par M. Ch. de Batz-Trenquelléon, 159-60.
Chants et chansons populaires de l'Ouest de la France, par M. Jérôme Bujeaud, 169-184.
Dom Deschamps, son système et son école, par M. Emile Beaussire, 149-153.
Ch. Duclos, de l'Académie française, par M. J.-M. Peigné, 160.
L'Education homicide, plaidoyer pour l'enfance, par M. Victor de Laprade, 245.
Histoire de sainte Paule, par M. l'abbé F. Lagrange, 245.
L'Iliade, traduction nouvelle de M. Leconte de Lisle, 321-328.
Journal historique de Denis Généroux, notaire à Parthenay, de 1567 à 1576, 351-363.
La Légende rustique, poème, par M. Ch. Robinot-Bertrand, 76-83.
La Lettre électrique, par M. Arnoux, 245.
Michel Columb, le sculpteur breton, opéra-comique, par MM. S. Ropartz et P. Thielemans, 246, 330-331.
Nouveaux Samedis, par M. A. de Pontmartin, 159.
Œuvres de Pierre-Louis Ginguéné, 267-272.
La Paroisse et le Quartier de Saint-Similien, par M. J.-C. Renoul, 74-76.
Récit d'une sœur, souvenirs de famille, recueillis par M^{me} A. Craven, 249-266.
Les Trappistes, ou l'ordre de Cîteaux au XIX^e siècle, par M. C. Gailardin, 211.
Vie de l'abbé Carron, par un Bénédictin, 94-104, 185-197.

FIN DU TOME VINGT-ET-UNIÈME.











3 2044 019 964 758



